

DATE DUE

DEC	22	1999	

CANADA. PARLEMENT. SÉNAT.
J Com. Sp. UTILISATION DES TERRES AU
103 CANADA.
H72 Délibérations.
1960
T4A/2

DATE

NAME - NOM

Troisième session de la vingt-quatrième législature, 1960

LE SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR
**L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA**

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 3 MARS 1960

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Henri-C. Bois

TÉMOINS:

M. S. C. Barry, sous-ministre; M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique; M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Direction des recherches, et M. Ralph A. Stutt, chef de la Section de l'économie de la terre, Division de l'économique, Direction de l'administration (tous du ministère fédéral de l'Agriculture).

APPENDICE "A"

Revue du programme d'aménagement rural aux États-Unis d'Amérique préparée par une délégation du ministère fédéral de l'Agriculture, à la demande du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION
DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour	Higgins	Power
Basha	Horner	Smith (<i>Kamloops</i>)
Bois	Inman	Stambaugh
Boucher	Léger	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Bradette	Leonard	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Buchanan	MacDonald	Turgeon
Cameron	McDonald	Vaillancourt
Crerar	McGrand	Wall
Emerson	Méthot	White (31)
Gladstone	Molson	
Golding	Pearson	

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat.

JEUDI 11 février 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur MacDonald, C.P. :

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur la question au cours des quatre sessions antérieures soient déferés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 3 mars 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*; Bois, *vice-président*; Barbour, Basha, Boucher, Bradette, Buchanan, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Stambaugh, Taylor (*Westmorland*), Taylor (*Norfolk*), Vaillancourt et Wall.—23.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Wall, présentée avec l'appui de l'honorable sénateur Horner, l'honorable sénateur Taylor (*Norfolk*) est nommé membre du comité directeur.

Le secrétaire du Comité donne lecture du procès-verbal d'une séance du comité ditecteur qui a eu lieu le jeudi 18 février 1960.

Le Comité étudie le rapport d'une délégation du ministère fédéral de l'Agriculture formée à la demande du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada; ce rapport traite du programme d'aménagement rural aux États-Unis d'Amérique.

Les hauts fonctionnaires suivants du ministère fédéral de l'Agriculture sont entendus au sujet du rapport en question:

M. S. C. Barry, sous-ministre; M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique; M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général de la Direction des recherches et M. Ralph A. Stutt, chef de la section de l'économie de la terre, Division de l'économique, Direction de l'administration.

L'étude du rapport de la délégation est interrompue et remise à plus tard.

Sur la motion de l'honorable sénateur Taylor (*Westmorland*), il est ordonné que le rapport de la délégation soit imprimé en appendice aux délibérations d'aujourd'hui.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, la prochaine séance étant provisoirement fixée au jeudi 10 mars 1960, à 11 heures du matin.

Certifié conforme,

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 3 mars 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Le sénateur Arthur M. Pearson occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous sommes heureux de voir une si belle assistance à la première séance du Comité d'enquête sur l'utilisation des terres. Permettez-moi de dire que nous avons un bon programme pour la présente session. Tout d'abord, je vais prier M. MacDonald, le secrétaire du Comité, de donner lecture du procès-verbal du comité directeur qui a tenu sa première séance.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: «Le mardi 23 février 1960. Conformément à l'avis de convocation, le comité directeur du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 2 heures et demie de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*, Bois, *président adjoint*; Basha, Inman, McDonald, Smith (*Kamloops*) et Taylor (*Westmorland*).—7.

Aussi présents: M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique, ministère de l'Agriculture et M. Ralph A. Stutt, chef de la section de l'économie de la terre, Division de l'économique, ministère de l'Agriculture.

Le président informe le Comité que les services de M. Stutt seront encore à la disposition du Comité, à titre de conseiller spécial.

M. Booth informe le Comité que, conformément aux recommandations du Comité le Gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, avait nommé des délégués, chargés de faire étude et rapport sur le Programme d'aménagement rural aux États-Unis. Les membres de la délégation étaient les suivants: M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique, Direction de l'administration (*chef*); MM. A. E. Barrett, adjoint au directeur général de la Direction des recherches; S. F. Shields, directeur régional de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, et Ralph A. Stutt, chef de la Section de l'économie de la terre, Division de l'économique.

M. Booth déclare que la délégation a préparé un rapport pour soumettre au Comité et qu'il s'attend à pouvoir le présenter vers jeudi le 25 février 1960.

Le comité aborde la question des témoins à entendre aux séances futures et il est décidé que MM. Booth et Stutt comparaitront lors de la prochaine séance du Comité, fixée provisoirement au jeudi 3 mars 1960, à 11 heures du matin. Il est également proposé que MM. Shields et Barrett soient entendus à une séance à venir, peut-être le jeudi 10 mars 1960, à 11 heures du matin.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Bois, il est décidé de prier le brigadier Rutherford, président de la Société du crédit agricole, de comparaître à une séance du Comité.

M. Booth et M. Stutt présentent au comité une ébauche de programme pour la session actuelle, sous les titres suivants:

- I. Thème général;
- II. Domaines de l'enquête;
- III. Proposition des sujets à faire traiter par les témoins;
- IV. Sujets proposés sur lesquels pourrait porter l'enquête:
 - A. Agriculture;
 - B. Sylviculture;
 - C. Industrie et main-d'œuvre;
 - D. Récréation et industrie du tourisme;
 - E. Education;
 - F. Direction;
 - G. Relations extérieures.

Est présentée une première liste d'organismes qui pourraient préparer des mémoires.

M. Booth et M. Stutt sont l'objet d'un vote unanime de remerciements pour la magnifique contribution apportée aux délibérations du Comité.

A 3 heures et demie, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.»

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, en repassant la liste des membres du comité directeur, je remarque que toutes les provinces du Canada sont représentées, sauf l'Ontario. Je me suis adressé au sénateur Taylor, de Norfolk, et lui ai demandé s'il croyait être capable de faire partie du comité directeur. Il s'est dit en excellente santé, cette année, et en mesure de prendre part au travail. Je le prie de bien vouloir se lever. Quelqu'un veut-il proposer que le nom de M. Taylor soit ajouté à la liste des membres du comité directeur?

Le sénateur HORNER: J'en fais la proposition.

Quelques SÉNATEURS: La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Nous avons parmi nous le nouveau sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, M. S. C. Barry. M. Barry est diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a obtenu son grade universitaire il y a plus d'années qu'il ne tient à l'évoquer, tout de suite après la première guerre mondiale. M. Barry est entré au ministère de l'Agriculture en 1925, je pense, et, petit à petit, il a gravi les échelons dans le ministère. Il a été attaché à la direction de la production où il s'est occupé d'aviculture. Plus tard, il s'est occupé de la vente du bétail et des questions s'y rattachant, pendant la période de fièvre aphteuse, et il a fait du beau travail, à ce qu'on me dit, en ce qui concerne la façon de disposer de la viande, à ce moment-là.

Il s'est aussi intéressé à la recherche et il a fait un travail considérable à la Direction des recherches, en s'occupant principalement de pathologie vétérinaire. Il a une grande connaissance générale des affaires du ministère de l'Agriculture.

Ce n'est là qu'un bref exposé de ce que je sais au sujet de M. Barry. Je veux maintenant lui demander de présenter les autres membres du groupe, qui sont ici et qui font partie du ministère, après quoi nous serons enchantés d'écouter M. Booth.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, j'aimerais aussi dire un mot au sujet de M. Barry. Je suis probablement l'un des membres du Comité qui ont été le plus en relations avec lui et cela depuis bien des années,

en ce qui concerne l'agriculture au Canada. Je puis vous assurer que ceux d'entre nous qui se sont occupés de l'application des programmes et des lignes de conduite du gouvernement relativement à l'agriculture canadienne considèrent depuis longtemps M. Barry comme une sommité dans son domaine d'activité. Je me suis réjoui de le voir promu au rang de sous-ministre de l'Agriculture.

M. BARRY, *sous-ministre de l'Agriculture*: Monsieur le président, honorables sénateurs, permettez-moi, monsieur le président de vous dire et de dire au sénateur Taylor combien j'apprécie les bonnes paroles que vous avez prononcées à mon égard. Point n'est besoin pour moi, je le sais, d'assurer le Comité du désir de notre ministère de l'aider dans la mesure de ses moyens à accomplir son travail. Depuis que le Comité a été formé, certains membres de notre personnel ont agi en qualité de conseillers auprès de lui et je suis très heureux que nous ayons pu lui offrir les services de ces personnes. L'an dernier, ainsi qu'on l'a dit, nous avons, à votre demande, chargé un groupe de nos fonctionnaires d'effectuer aux États-Unis un relevé ou une étude du Programme d'aménagement rural de ce pays, et le moment est venu de faire rapport de ce travail.

Ce groupe, comme vous le savez, se composait des personnes suivantes: M. Booth, qui se trouve à ma droite et qui est directeur de notre Division de l'économique; M. Stutt, qui a pris place au bout de la table et qui fait partie de la Section de l'économie de la terre de la Division de l'économique; et M. Barrett, qui est à côté de M. Booth et qui est membre de notre Direction des recherches. Ce dernier service s'intéresse vivement à plusieurs aspects du problème général de l'utilisation et de la conservation des terres et M. Barrett représente ce domaine de notre activité. Le quatrième membre du groupe était M. Shields, de notre Administration du rétablissement agricole des Prairies en Saskatchewan. M. Shields a une vaste expérience du rétablissement des cultivateurs des régions desséchées de l'Ouest du Canada, plus précisément du rétablissement sur les terres irriguées de l'Alberta, ainsi que du travail général d'irrigation dont s'occupe l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

Quand on nous a demandé de former un comité qui serait chargé de faire l'étude du Programme américain d'aménagement rural, nous avons jugé que les quatre fonctionnaires susmentionnés, dont l'expérience est très variée, seraient les plus aptes à accomplir cette tâche avec compétence. J'ai pris connaissance du rapport qu'ils vous ont présenté et, à mon avis, ils ont fait du bon travail.

Voilà tout ce que j'ai à dire, monsieur le président. Vous avez, je pense, l'intention de donner la parole à M. Booth.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie. Nous avons ce rapport. La plupart d'entre vous en ont je pense reçu un exemplaire. M. Booth a préparé un résumé dont il nous donnera maintenant lecture. Il est disposé à répondre aux questions au fur et à mesure. C'est ainsi que commenceront nos délibérations sur le Programme américain d'aménagement rural.

M. J. F. BOOTH, directeur, Division de l'économique, Direction de l'administration, ministère de l'Agriculture.:

Monsieur le président, honorables sénateurs, j'ai le grand honneur en ma qualité de chef de la délégation du ministère de l'Agriculture du Canada de vous présenter notre rapport sur le Programme américain d'aménagement rural et de vous fournir certaines explications d'ordre général. Au cours de mes remarques je vais aborder quelques-uns des points les plus importants du Programme dont je ferai aussi un résumé général. Nous espérons que la mention de

certain passages particuliers de notre rapport ainsi que les réponses aux questions vous permettront de mieux comprendre l'ampleur du Programme ainsi que l'activité à laquelle il donne lieu. Je demande pour mes collègues la permission de participer à la discussion et de répondre aux questions.

La délégation a commencé son étude du Programme d'aménagement rural en septembre 1959 à Washington (D.C.). Elle y a été accueillie par MM. Paul V. Kepner et L. I. Jones, qui sont respectivement administrateur adjoint et représentant extérieur du Service fédéral d'extension du département de l'Agriculture des États-Unis. Ces messieurs nous ont d'abord obtenu une entrevue avec M. True D. Morse, sous-secrétaire à l'Agriculture, avec qui nous avons passé deux heures fort intéressantes et profitables. Nous avons ensuite participé à deux conférences importantes à Washington, dont la première réunissait des représentants des divers services et organismes du département de l'Agriculture des États-Unis et la seconde, des représentants de certaines divisions particulières d'autres départements du gouvernement fédéral et des représentants d'organismes indépendants qui participent au Programme.

Après ce premier examen du Programme sous son aspect national, la délégation s'est rendue dans sept États dans l'ordre suivant: Kentucky, Wisconsin, Minnesota, Michigan, Washington, Montana et Maine. Tous les membres de la délégation ont participé à l'enquête dans les quatre premiers États susmentionnés, deux membres se sont rendus dans les États de Washington et du Montana dans l'Ouest américain tandis que trois membres ont visité le Maine.

Les membres de la délégation n'ont que des louanges à adresser à toutes les personnes qui, aux échelons fédéral, d'État et local, ont cherché, avec bienveillance et persévérance à les mettre au courant des principes essentiels sur lesquels se fonde le Programme. Entre autres choses, elles ont fourni aux membres de la délégation l'occasion d'observer, dans chaque État visité, des projets d'aménagement entrepris à l'échelon du comté et à l'échelon de la région. Non seulement les journées étaient-elles bien remplies mais, en plus, plusieurs réunions ont eu lieu dans la soirée. Les entretiens et les visites se sont échelonnés sur une période de trois semaines environ.

États visités

En dehors du Kentucky, que nous avons visité par suite d'une recommandation particulière des directeurs du Programme à Washington (D.C.), tous les autres États dans lesquels nous nous sommes rendus se trouvent dans la partie septentrionale du pays. Ils confinent à des régions du Canada dont les conditions physiques et autres sont semblables. Il y avait là un avantage marqué car cela nous a permis de présenter une revue des mesures auxquelles on a recours pour s'attaquer aux problèmes de l'utilisation des terres, de la petite exploitation et du revenu faible, questions qui constituent le principal souci de votre Comité.

Le Programme d'aménagement rural a été inauguré aux États-Unis en 1955. Il a pour objet d'assurer l'application d'une politique nationale en vue du développement agricole, industriel et communautaire et il vise particulièrement les régions rurales désavantagées. Quand les habitants d'une région rurale sont disposés à consacrer leurs énergies à cet objectif, c'est-à-dire à mettre à contribution leur temps, leurs ressources et leur compétence, et à se grouper sous des dirigeants locaux, les organismes du gouvernement, sous les auspices du Programme d'aménagement rural, leur accordent toute l'aide possible dans le cadre des programmes ordinaires d'assistance technique et financière. Du point de

vue de l'administration nationale, l'aménagement rural constitue un moyen de compléter et de réorienter tous les programmes ordinaires afin de réaliser plus efficacement l'objectif fondamental du développement économique sur le plan régional.

Raisons qui ont motivé l'établissement du Programme

Les raisons principales qui ont amené l'inauguration du Programme d'aménagement rural sont exposées à grands traits dans le chapitre II du rapport et nous n'avons pas l'intention de les répéter ici. Qu'il suffise de dire que le Programme résulte d'une expérience relativement longue de divers genres de programmes gouvernementaux et d'un souci plus récent du sort des populations agricoles et non agricoles, à faible revenu, dans plusieurs agglomérations rurales. Un programme d'un genre particulier qui est sorti de tout cela met au premier plan l'effort personnel tout en prévoyant une aide technique et financière de la part des gouvernements fédéral et d'État et des organismes privés. Aux termes de ce programme tous les éléments différents qui composent la population d'une localité sont réunis pour régler leurs problèmes communs par l'examen de leurs ressources, par l'élaboration de projets, grâce à des discussions et à des études en groupe, et par l'action concertée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Booth, puis-je vous interrompre un moment? Au sujet de ce programme d'aménagement rural, quels sont les groupes qui ont effectivement travaillé ensemble, en collaboration avec le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État, ou bien les groupes étaient-ils différents dans les différents comtés?

M. BOOTH: En effet, l'organisation varie un peu. Dans tous les cas, il y a, je pense, un comité d'État d'abord, puis des comités de comté, et ensuite divers groupements au sein des comtés, jusqu'au groupe local. Tous les groupements intéressés de la localité sont représentés, non seulement les services fédéraux ou de l'État, qui agissent en qualité de guides, mais aussi la chambre de commerce locale, divers groupes d'éducation ou religieux, les hommes d'affaires, l'industrie forestière, la petite industrie et ainsi de suite. C'est donc dire que le groupe est vaste et représente tous les éléments qui composent la communauté.

Deux faits importants ressortent pour ce qui est de la direction de l'activité en vertu du Programme d'aménagement rural. Il est assez généralement reconnu et accepté aux États-Unis que le développement économique sur le plan régional dans des domaines autres que l'agriculture fournit les meilleures occasions d'améliorer les niveaux de vie. Il ne faudrait pas entendre par là cependant, que les efforts en vue d'augmenter le revenu et d'améliorer les conditions de vie par le développement agricole ne sont pas importants. Deuxièmement, les progrès d'ordre technologique et scientifique ont permis un rendement agricole plus grand par travailleur et ce taux continue de s'accroître. Ainsi on a besoin de moins en moins de bras sur les terres. A moins qu'il n'existe des occasions d'emploi rémunérateur dans d'autres domaines, des conditions sérieuses de sous-emploi surgissent dans les régions rurales.

Revenu agricole et revenu provenant d'autres sources

J'aimerais mentionner, à l'appui de l'affirmation qui précède, des renseignements qui nous sont parvenus depuis que nous avons rédigé notre rapport. Le bulletin du département de l'Agriculture des États-Unis, intitulé *Agricultural Economics Research*, du mois de janvier 1960, renferme un article dans lequel est

établie une comparaison entre le revenu agricole et le revenu provenant d'autres sources. En 1955, le revenu que les cultivateurs des États-Unis ont tiré de leur exploitation agricole s'est établi à 11.8 milliards de dollars, tandis que celui qu'ils ont obtenu d'autres sources s'est élevé à 7.6 milliards. En d'autres termes le revenu provenant d'autres sources représentait 39 p. 100 du revenu total de 19.3 milliards de dollars de la population agricole.

Le sénateur WALL: S'agissait-il d'un relevé échantillon?

M. BOOTH: Je le crois. Il s'agissait d'un relevé échantillon portant sur l'année 1955 et l'échantillon était très vaste.

Il semble que, là où le revenu *per capita* provenant de l'exploitation agricole est faible, on compte généralement beaucoup sur le revenu provenant d'autres sources. Dans la région nord-est, le revenu *per capita* provenant de l'agriculture était faible et celui provenant d'autres sources représentait 52 p. 100 du revenu total par personne des familles agricoles. Dans les régions du Sud-Atlantique et du Sud-Est central, le revenu agricole par personne était faible aussi et celui provenant d'autres sources s'établissait à 42 et 43 p. 100 respectivement. Dans les régions du Pacifique, des Rocheuses et du Nord-Ouest central, d'autre part, le revenu agricole par tête était relativement élevé et, dans ces régions, le revenu provenant d'autres sources était relativement faible.

La mesure dans laquelle les familles agricoles des différentes régions peuvent augmenter leur revenu en puisant à d'autres sources dépend surtout des occasions d'emploi. Dans les régions du Pacifique et du Nord-Est, l'industrie est fort concentrée. Le revenu que les familles agricoles tirent d'autres sources que l'agriculture dans ces régions est plus élevé que dans d'autres. Le niveau relativement faible de l'industrialisation dans les régions de l'Ouest, du Centre septentrional, du Sud-Atlantique et du Sud-Est central limite la capacité de gain en dehors de l'agriculture des familles agricoles de ces régions.

Un programme qui n'est pas distinct

Dès le début, il faut faire observer que le programme d'aménagement rural n'est pas distinct ni séparé de l'activité régulière du département de l'Agriculture des États-Unis ou de tout autre département, ayant pour but l'amélioration du niveau de vie des régions rurales insuffisamment développées. Son principal objet est de provoquer des changements économiques avantageux dans ces régions à l'aide de trois moyens principaux: premièrement, aider les familles qui désirent demeurer sur leurs fermes à atteindre aux méthodes de production les plus modernes et les plus efficaces, et à un niveau de vie correspondant; deuxièmement favoriser l'expansion des industries anciennes et nouvelles dans la région et augmenter ainsi le marché des emplois non agricoles; troisièmement aider les gens de ces régions à profiter de meilleures occasions en matière d'instruction, d'orientation professionnelle et d'hygiène améliorée.

La responsabilité principale de mener à bien le programme incombe aux chefs de file de la collectivité qui travaillent en collaboration avec les représentants de l'agence dans les comtés. Le succès ne peut être assuré qu'avec l'appui et la participation des gens de la région.

Même s'il n'existe aucune agence spéciale du gouvernement qui soit chargée du programme, on trouve, à l'échelon national, un «Comité de l'aménagement rural» qui comprend les sous-secrétaires des départements de l'Intérieur, du Commerce, de l'Agriculture, du Travail, de la Santé, de l'Instruction et du

Bien-être; l'administrateur chargé de l'Administration des petites entreprises; et un membre du Conseil présidentiel en matières économiques. Ce groupe est responsable de la direction du programme et de sa coordination avec les comités des différents États.

Le sénateur WALL: Avez-vous une idée si l'activité de cet administrateur des petites entreprises constitue un aspect très important et plutôt à longue portée de l'encouragement aux petites industries, et ainsi de suite? J'estime qu'il importe de le savoir à propos de ce que nous étudions actuellement.

M. BOOTH: Je ne sais pas si j'ai qualité pour me prononcer de façon compétente sur cet aspect du programme. Nous avons causé avec un représentant de cette organisation qui est venu nous faire connaître son travail à Washington et partout où nous sommes allés à travers les États-Unis nous avons rencontré des membres des agences dans les régions locales qui s'intéressaient également à ce travail. Après avoir causé avec eux, et en m'inspirant aussi de mes connaissances générales de ce qui se passe au États-Unis, je crois qu'il s'agit là d'une phase très importante du programme dans son ensemble.

M. STUTT: S'il m'est permis d'intervenir, je crois que vous trouverez à la page 19 du rapport une allusion au travail accompli par l'Administration des petites entreprises.

Le sénateur WALL: Oui, il me semble en avoir pris connaissance, monsieur Stutt.

M. BOOTH:

Accent sur les responsabilités des États et des municipalités:

La responsabilité de l'aménagement rural incombe en premier à l'État et à la municipalité. La représentation au palier de l'État repose généralement sur les principales agences et organisations dans le domaine de l'agriculture, de l'expansion industrielle de l'éducation, de la santé et du bien-être social. Le service des cours populaires en agriculture donnés par l'État constitue d'habitude l'agence principale parce qu'il est bien outillé pour fournir au comité d'État les services qui permettent de préparer le terrain pour les discussions, qui aident à l'application des décisions prises par le comité et qui améliorent la coordination entre les différentes agences et organismes. Le comité d'État choisit les comités directeurs des régions et fournit l'aide aux dirigeants locaux en vue d'organiser et de poursuivre le programme d'expansion. Il fournit aux comités de comtés et de région toute l'aide qui peut être nécessaire en matière de recherche technique ou de conseil, aux fins de mousser le programme au palier local.

L'expansion rurale a été appelée «un programme populaire» par le chef de l'un des comités directeurs de la partie sud-est des États-Unis. Ce n'est pas une exagération puisque de toute façon l'essence même et la clef du succès de ce programme dépendent en réalité des comités locaux de comté ou de région composés de citoyens ordinaires. La formation de comités d'aménagement au palier du comté ou de la région (un certain nombre de comtés réunis) montre bien sur qui retombe la principale responsabilité de mise en œuvre du programme. Ces comités sont en réalité des groupes chargés de l'organisation et se composent de citoyens recrutés dans les localités même, c'est-à-dire des cultivateurs, des hommes d'affaires, des banquiers, des hommes de profession, des hommes d'église et ainsi de suite.

Les comités de comté ou de région stimulent l'initiative et l'intérêt locaux, ils battent la marche dans l'organisation et l'exécution des projets de mise en

valeur à courte ou à longue échéance. Ils remplissent aussi les trois fonctions générales qui sont très importantes pour assurer le fonctionnement harmonieux de tout projet collectif : premièrement cimenter les relations entre les gens de la campagne et les citadins ; deuxièmement coordonner les efforts et orienter les objectifs des différents groupes en vue du bien commun ; et troisièmement servir à guider l'attention directement vers les principaux besoins économiques et sociaux.

Les comités locaux de comté ou de région consacrés à l'aménagement rural ressemblent, de par leur nature, à de nombreux conseils ou organisations d'expansion formés pour stimuler l'accroissement de la collectivité. La plupart d'entre nous sont bien au courant de ces groupes à causes des campagnes qu'ils mènent. Une des différences est probablement la concentration de leur activité sur la mise en valeur des ressources d'une région donnée et les biens qu'ils créent entre tous les groupes d'intérêt similaire par l'entremise de sous-comités relevant du comité général de comté ou de région.

On doit se rappeler que les fonctions du comité d'aménagement rural, du moins celles de certains groupes ou sous-comités déterminés sont souvent accomplies dans les cadres du programme dans des comtés pilotes par des organismes existants comme la chambre de commerce locale ou des agences de mise en valeur. En réalité, c'est l'inspiration et l'exemple apportés par de tels groupes qui ont donné son élan à l'évolution du programme.

Vous connaissez déjà j'en suis sûr et vous le remarquerez un peu plus loin dans notre rapport, le nombre considérable d'agences au palier national et à celui des États de même que les organismes privés qui prennent part à ce programme. Aux États-Unis, les groupes gouvernementaux apportent leur aide aux gens sur une base coopérative au moyen de subventions et d'ententes nombreuses entre le gouvernement central et ceux des États. D'habitude, une loi assure la création et la continuité de ces organismes, ce qui a pour effet de permettre un échange régulier de renseignements et de conseils au sujet du programme d'aménagement rural entre les bureaux de ces agences au palier du gouvernement fédéral, des États et des bureaux régionaux.

Importance des services d'extension du pouvoir central et des États

En plus de ces dispositions et du service de coordination du programme assuré par le coordonnateur à Washington, il faut aussi mentionner l'existence d'un service d'extension coopératif du fédéral et des États. Il semblerait qu'il est d'un grand secours à un programme de mise en valeur des ressources comme celui dont nous parlons de pouvoir compter sur l'aide technique et financière du gouvernement. Le service coopératif d'extension du pouvoir fédéral et des États apporte aux comités ruraux l'aide administrative dont ils ont évidemment besoin pour mener à bien leurs discussions et leurs plans. Notre compte rendu du travail accompli par les agents de comté auprès des comités d'aménagement rural montre comment ces gens aident avec dévouement à l'organisation, comment ils stimulent la participation locale et collaborent aux tâches du secrétariat et autres besognes administratives et s'occupent de transmettre aux autres le résultat des recherches et divers renseignements.

Effort commun

Le programme d'expansion rurale est un moyen d'organiser les gens des zones rurales en vue d'un effort commun pour que le poids de tout le groupe se porte à l'appui des projets d'amélioration. Aux comités de comté et de région

incombe la principale responsabilité de réaliser cet objectif. On y réussit (1) en faisant l'inventaire des ressources de la communauté au moyen d'une compilation de renseignements provenant du gouvernement et des autres agences au sujet des conditions à la ville et à la campagne, des ressources et des conditions de vie familiales aux fins de préparer le programme de groupe; (2) en se servant du comité à des fins de discussion de groupes pour étudier et chercher à comprendre les problèmes de la mise en valeur et en vue de susciter des idées, (3) en attirant l'attention générale du comité sur les améliorations économiques et en stimulant l'intérêt à contribuer à des projets locaux; (4) en coopérant avec les groupes habituels intéressés au progrès communautaire comme les offices d'expansion industrielle et les chambres de commerce, etc. et (5) en unissant tous les intérêts principaux de la communauté en vue de la recherche d'une solution des problèmes économiques se posant à la fois pour la ville et pour la campagne.

Les comités d'aménagement rural dans un comté ou une région obtiennent de meilleurs résultats lorsque des sous-comités sont mis sur pied pour s'occuper de problèmes déterminés. Pareil moyen contribue également à susciter un plus grand intérêt et à toucher plus de personnes qui sont directement visées par les projets de mise en valeur. Vous constaterez que notre rapport décrit avec beaucoup de soin certains sous-comités particulièrement actifs. Ces sous-comités touchent de nombreux domaines comme l'agriculture, l'expansion industrielle, la santé et le bien-être, l'instruction et les services communautaires. Ils varient selon la sorte de problèmes suscités par les conditions trouvées dans le comté ou la région.

On a fait allusion à certaines agences et à certains départements fédéraux de même qu'au rôle qu'ils sont appelés à jouer. Dans les régions locales, les représentants de ces organismes sont prêts à apporter leur aide au comité et aux sous-comités d'aménagement rural. Ceci entre aussi bien dans leur rôle que l'administration en matière d'éducation, de crédit, d'aide technique et de réglementation du gouvernement. Les représentants ne sont pas membres des comités locaux mais ils les aident à titre de conseillers. Le gouvernement n'a pas eu besoin d'employés surnuméraires pour remplir ces fonctions, en sus de ceux qui sont nécessaires pour assurer les services réguliers créés en vertu du programme d'aménagement rural. A peine plus de 140 personnes ont été employées dans les comtés pilotes à titre d'agents spéciaux de l'aménagement rural et elles sont payées à même les fonds votés à cette fin par le gouvernement fédéral à la suite d'une modification apportée en 1955 à la loi Smith Lever.

Un programme de mise en valeur des ressources

Il semble peut-être maintenant que dans notre exposé et dans notre rapport les expressions "aménagement rural" et "mise en valeur des ressources" sont employées l'une pour l'autre. Cela tient à ce que le programme en est venu à embrasser tous les aspects du développement de la communauté. En fait, il a commencé de cette façon dans l'intention même de ses initiateurs mais l'intérêt accru qu'y ont porté tous les éléments tant à la ville qu'à la campagne dans les régions en dehors des centres métropolitains, est le facteur qui a donné au programme un élan additionnel. En réalité, sa réalisation atteint les populations et le commerce des villes et des cités petites et moyennes dans de nombreuses régions.

Comme nous l'avons mentionné déjà, des agriculteurs de la région fortement industrialisée du nord-est des États-Unis ont obtenu un peu plus de la moitié de leur revenu par tête en 1955 d'occupations non agricoles. Les revenus de

l'agriculture dans cette région étaient relativement peu élevés. Plusieurs agriculteurs et des membres de familles terriennes se sont trouvé des emplois à temps discontinu ou à temps continu dans des industries établies en ville. Mais il y a bien des régions qui ne sont pas fortement industrialisées. Plusieurs ont subi des effets adwerses de ces mêmes conditions qui ont amené la prospérité et le progrès général. Une topographie défavorable, des ressources tendant à s'épuiser ou d'autres facteurs ont entraîné ces inconvéniens. Dans le programme d'aménagement rural, les gens de ces régions, rurales ou urbaines, ont fait cause commune. Les hommes d'affaires, les banquiers et les hommes de profession se sont unis aux agriculteurs pour attaquer le problème de front. Ainsi, outre les efforts tentés en vue d'améliorer la situation agricole, on remarque qu'il y a encouragement à l'établissement de petites industries, expansion des travaux forestiers, création de nouvelles régions de villégiature, de nouveaux parcs et centres récréatifs, ainsi que construction de grandes routes, de routes secondaires et de meilleures voies navigables.

Ces entreprises ont fourni de l'emploi dans les diverses agglomérations, et le coût en est acquitté par la vente de produits en dehors de la région ainsi que par l'utilisation des facilités de la région qui y attire des gens venant d'endroits éloignés.

Dans les sept États que nous avons visités, nous avons vu plusieurs projets qui ont été inspirés par le programme d'aménagement rural. Le rapport fait mention de ces projets, qui comprennent un nombre varié d'opérations dans chaque domaine de mise en valeur. Récemment, le secrétaire à l'Agriculture a cité plus de 200 de ces projets d'expansion qui résultaient directement du travail accompli par des chefs profanes ou un personnel affecté à l'aménagement.

Projets types

Dans un comté, on nous a dit que 17 projets communautaires avaient été entrepris grâce au programme d'aménagement rural. Ils comprennent les suivants: un centre communautaire rural; une rue principale rajeunie; des commerces et magasins nouveaux dans une petite mais importante ville de la région; un plus grand nombre de cercles 4-H; des pâturages, laiteries et boucheries de meilleur ordre; un plus grand nombre de parcours laitiers de première catégorie; une nouvelle association d'insémination artificielle de bovins laitiers; une association pour la vente de porcs d'engrais; de nouvelles demeures, écoles et églises; un centre sanitaire; une foire agricole locale; un centre de sports; des écoles techniques de soudage, d'électricité et de plomberie. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir visiter plusieurs de ces établissements.

Ailleurs, nous avons visité, ou on nous a appris qu'il existait, des projets d'assèchement, des scieries, des entreprises de culture et de vente d'arbres de Noël, des usines où l'on utilise les sous-produits et les déchets du bois, des entreprises et des débouchés de ventes de produits d'artisanat domestique, des établissements de poulets à griller, des couvoirs, des fermes de vison et autres initiatives attribuables à ce programme.

Nous avons constaté maints changements sur les fermes et dans la situation agricole, y compris plusieurs cas frappants d'adaptation aux conditions nouvelles. Mais nous avons aussi vu qu'il est souvent impossible de s'adapter, et que le programme tient compte du fait que la culture à temps partiel ou la migration hors des régions rurales peut parfois constituer un élément essentiel du processus

d'adaptation. Il faut des directives ainsi qu'une formation préparatoire et professionnelle afin d'aider les particuliers et les familles à faire ce changement. Dans certaines régions rurales, le manque de travail constitue un problème chronique. Le programme d'aménagement rural n'a pas pour but d'encourager les gens à demeurer sur la ferme quand il est évident qu'ils pourraient mieux vivre ailleurs.

Une partie de notre rapport est consacrée au grand nombre de services et de mesures d'assistance auxquels on peut recourir en vertu du programme d'aménagement rural (chapitre IV, pp. 12-21). Le mode d'application de ces services dans les régions qu'a visitées la délégation est décrit dans un autre chapitre (chapitre VI, pp. 25-44). Les genres d'assistance sont groupés sous deux catégories générales: technique et financière. Il en existe plusieurs, notamment ceux qui concernent les sujets suivants: conservation; coopératives; crédit; aide à obtenir un emploi; instruction supérieure; aide financière et services sociaux pour ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins, tels les personnes âgées, les aveugles, les infirmes et les enfants à charge; sylviculture; santé et hygiène; sécurité sociale; programmes en faveur des Indiens; expansion industrielle; amélioration de la vente des produits; recherches; formation professionnelle et mise en valeur des ressources hydrauliques. Le rapport indique que ces services et mesures d'assistance peuvent être plus efficaces dans les comtés et les régions où s'applique le programme d'aménagement rural.

Conclusion

Je terminerai cette déclaration en signalant que nous avons inclus comme appendice à notre rapport un résumé des relations qui existent entre le gouvernement fédéral et celui des États dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la vulgarisation agricoles. En ce faisant, nous désirions signaler que depuis les 98 années qu'existe le département d'Agriculture des États-Unis, sa caractéristique a été la coordination des relations entre l'administration fédérale et celle des divers États. Cette coordination s'est accrue lors de l'adoption de mesures législatives par le gouvernement fédéral et celui des États, ainsi que par l'application de lignes de conduites et de programmes destinés à favoriser la coopération. Il en est résulté que l'administration fédérale a voté des crédits considérables pour l'application de programmes conjoints touchant aussi bien les agglomérations locales que les cultivateurs particuliers. Cette situation a engendré un état d'interdépendance significatif, et a incité les employés des services des États et des comtés, aussi bien que la population rurale, à accepter l'aide fédérale et à en tirer le meilleur avantage possible. C'est probablement ce qui a facilité mieux qu'on n'aurait pu le faire autrement, l'établissement et l'acceptation du programme d'aménagement rural.

Finalement, il faut signaler que ce que nous avons vu ne résulte pas uniquement de l'exécution du programme d'aménagement rural. Un travail considérable avait déjà été accompli ou était en voie de l'être. Mais il semble que ce programme ait davantage souligné l'importance du problème et la nécessité urgente de le résoudre. Comme l'indique notre rapport, ce programme a déterminé les institutions et la population à agir et a aidé à mobiliser les ressources humaines et autres vers la solution de ce problème.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, avez-vous quelques questions à poser?

Le sénateur WALL: Monsieur le président, avant de l'oublier, puis-je demander si, de l'ampleur de l'intégration et de la coordination qui existent entre les agences fédérales et les agences des États, je puis déduire quelque conclusion relative à la situation qui existe au Canada? Dois-je ou non en déduire quelque conclusion?

M. BOOTH: Je ne crois pas qu'il serait juste de tirer quelque conclusion que ce soit des remarques que nous avons faites. Nous désirons simplement insister sur le fait qu'existe ce degré d'intégration et de coopération que nous avons expliqué.

Le sénateur WALL: Et qu'il est d'importance décisive?

M. BOOTH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Booth, d'un point de vue pratique, comment une agglomération, disons dans la province d'Ontario, pourrait-elle se lancer dans un mouvement de mise en valeur? Le gouvernement fédéral devrait-il s'en occuper de fond en comble?

M. BOOTH: Monsieur le président, je ne voudrais pas répondre en ce moment à cette question de façon précise. Sauf erreur, vous avez l'intention de consacrer les séances de la présente session, ou du moins une partie, à étudier les résultats obtenus aux États-Unis et, je présume, de voir comment appliquer les mêmes mesures au Canada, si possible. Dans ces circonstances, il ne convient pas, je pense, que je suggère comment cela devrait se faire.

En outre, comme nous l'avons indiqué, le programme aux États-Unis n'a pas exactement commencé à l'échelon local. Il était dirigé et organisé; un grand nombre de ces services existaient déjà dans certaines localités où un travail considérable avait auparavant été accompli, mais apparemment il a fallu l'application d'un programme plus vaste par les services du gouvernement fédéral et des États afin de tirer le plus grand avantage possible des réalisations en cours.

Monsieur le président, je ne crois pas que je pourrais en dire davantage en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Booth.

Le sénateur STAMBAUGH: Il me semble, monsieur le président, que vous désirez savoir, tout comme moi-même, s'il serait possible d'instituer un pareil programme au Canada, ou s'il faudrait plutôt proposer quelque plan d'aide et de coopération aux échelons fédéral, provincial et local?

M. BOOTH: A mon avis, une agglomération pourrait instituer un programme de son propre chef, et je crois que plusieurs ont entrepris des projets de ce genre.

Le sénateur STAMBAUGH: Recevraient-elles, au Canada, des gouvernements fédéral et provinciaux, la même coopération dont elles jouissent aux États-Unis? Que devrions-nous faire ou suggérer à cet égard?

M. BOOTH: Je présume que n'importe quelle agglomération canadienne qui désirerait instituer un programme semblable à celui que nous décrivons dans notre rapport recevrait, des services fédéraux et provinciaux, toute l'aide et l'assistance que nous jugerions à propos d'accorder.

Le sénateur HORNER: Par exemple, ce pourrait être la multiplication des cercles 4-H par tout le Canada?

M. BOOTH: Je crois qu'en certains cas, ce pourrait être un point de départ.

Le sénateur WALL: D'après ce que j'ai pu constater auprès des agglomérations agricoles, et d'après le peu d'expérience que je possède dans ce domaine, il me semble que les représentants agricoles et les services de vulgarisation du ministère de l'Agriculture canadien s'appliquent en quelque sorte à augmenter la productivité et à améliorer les conditions agricoles. Nous nous occupons actuellement d'une expansion de ce concept et du groupement d'agriculteurs, d'industriels et de petits commerçants en ce que je pourrais appeler un plan communautaire d'exploitation des ressources, plutôt qu'un plan d'aménagement rural. Je crois qu'un pareil concept serait peut-être plus approprié. En vertu d'un pareil plan communautaire d'exploitation des ressources, le représentant agricole ne s'intéresserait pas uniquement, par exemple, à améliorer un troupeau de volailles ou à trouver des moyens de faire telle ou telle chose, mais il élargirait son concept ainsi que celui d'autres personnes.

C'est avec grand intérêt que j'ai lu le rapport, et il me semble que l'on veuille nous dire ce qui suit: dès qu'on a admis l'existence d'une carence,—et il ne m'appartient pas de discuter comment la population locale d'une région constate qu'il existe une carence,—et dès que l'intérêt local se concentre sur ce plus vaste concept d'une agglomération totale, lequel ne se borne pas à l'agriculture, mais englobe également le domaine des affaires, les petites industries, etc., alors, chacun y va de l'avant, ces divers organismes fonctionnent et il y a action.

Nous connaissons probablement nombre des problèmes qui se posent pour certaines régions; cependant, nous attendons que quelqu'un d'autre fasse le premier pas. Comme l'a dit M. Booth, voici des gens qui ont trouvé un moyen de résoudre ce problème,—en accroissant et en réorientant tous les services existants.

M. A. E. BARRETT: Monsieur le président, puis-je faire quelques remarques sur ce sujet?

Nous avons constaté avec intérêt ce qui s'est produit dans certains comtés où une plus grande concentration sur l'exploitation des ressources a en quelque sorte élargi l'envergure du programme. Ainsi, l'agent de vulgarisation agricole de Newberry, dans le comté de Luce, État du Michigan, près de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, s'appelle maintenant le directeur de vulgarisation du comté. Plusieurs citoyens locaux font partie de son comité des ressources et de la mise en valeur; le pharmacien local en est le président, le gérant du magasin d'articles de sport, ainsi que des représentants de diverses autres occupations, en sont membres. En d'autres mots, comme l'a dit le sénateur Wall, voici un nouveau concept qui intègre l'économie entière de l'agglomération.

Je mentionnerais également un endroit qui s'appelle Morgantown, dans le Kentucky, et dont a parlé M. Booth; c'est un exemple d'une remise à neuf d'une ville. Après qu'il eût été tenu compte de la situation d'ensemble du comté, on s'est intéressé davantage non seulement aux problèmes ruraux, mais aussi à ceux de la ville entière; de fait, on construit de nouvelles maisons d'habitation à Morgantown parce que les gens ont décidé d'y vivre, étant donné qu'on y développe la région entière et non seulement une section de l'économie.

Et, comme nous avons tous pu le constater en observant les gens, il est important de déterminer exactement quel objectif ils peuvent atteindre. Cet objectif diffère selon les ressources dont chacun dispose et qu'il peut gérer. Dans certains comtés, on est franc et l'on dit que telle terre ne devrait pas être livrée à la culture, ou que certaines gens devraient s'adonner à l'agriculture, lorsque l'on songe à établir quelque à-côté à l'agriculture.

Les honorables sénateurs qui possèdent quelque expérience dans le domaine agricole savent que certaines gens peuvent élever des bestiaux, alors que d'autres en sont incapables. Par conséquent, il s'agit de savoir ce qu'un homme peut accomplir par lui-même. J'ai vu des gens qui s'efforçaient de s'adonner à l'élevage du mouton, alors qu'ils en étaient incapables; j'en ai également vu qui pratiquaient cet élevage et qui étaient de véritables éleveurs de bovins. Il faut se rendre compte qu'il est impossible d'imposer une occupation particulière à un individu sans prendre en considération les qualités dont il est doué.

En outre, les services techniques que l'on fournit à la population en général aident à déterminer ce que ces gens peuvent accomplir. Il semble que ce soit le principe général qui a présidé à l'élaboration de ce programme d'aménagement rurale. Ce principe semble agir comme un catalyseur qui a réuni ces gens de diverses régions afin qu'ils puissent atteindre l'objectif que les services techniques leur permettaient d'atteindre.

Le sénateur BUCHANAN: Cependant, ne serait-ce pas une exception? Il n'existe pas un grand nombre de groupements de ce genre. Cette initiative a été prise par un nombre restreint de personnes dans une certaine région; ce n'était pas une ligne de conduite couvrant la totalité du programme d'expansion, et ainsi nos efforts pourraient être utiles si nous pouvions faire en sorte que ce principe soit appliqué comme politique générale plutôt que par une agglomération particulière.

M. BARRETT: En réalité, ce programme, comme je le comprends,—et d'autres membres de la délégation désireront peut-être faire quelques commentaires sur ce sujet,—résulte des efforts d'un grand nombre d'agglomérations particulières, accomplis dans le cadre général d'une politique d'ensemble, chose que, comme l'a si bien dit M. Booth, Washington peut difficilement comprendre. En général, on accepte ce programme, on offre les moyens de le réaliser, mais aucun personnel n'est affecté pour l'administrer. Il est administré par un comité de sous-secrétaires et d'autres administrateurs. Il me semble que l'on a simplement créé une atmosphère de coopération pour certains fonctionnaires fédéraux et des divers États, à l'échelon local. On a signalé que sans ce concept général, ils étaient enclins à travailler chacun de son côté, et, lorsqu'il y a un plan d'ensemble, ils agissent de concert dans le bureau de l'agent de comté. Ce n'est qu'un plan général, mais les gens assistent à ces réunions, le projet leur est soumis, et ils l'étudient. Comme je l'ai dit, c'est un programme difficile à préciser, mais il semble donner d'excellents résultats.

Le PRÉSIDENT: Les États-Unis ont-ils commencé dans des comtés pilotes, c'est-à-dire, le département a-t-il institué d'abord, dans une certaine région, un programme visant à démontrer comment ce plan peut être appliqué, afin de créer ce stimulant?

M. BOOTH: Je pourrais peut-être vous montrer cette carte, sénateur Pearson. J'ignore si tous peuvent la voir. Elle nous a été fournie, et vous remarquerez que voici des comtés ou des régions-pilotes qui ont été choisis, dès le début, pour participer à ce projet. Vous remarquerez que ces régions sont concentrées dans le sud et le sud-est des États-Unis et s'étendent jusqu'au nord-est, mais seulement dans la mesure qui y est indiquée. Cette région s'étend également jusqu'aux confins de la frontière canadienne, dans ce qu'on appelle la région déboisée des États du Wisconsin, du Minnesota et du Michigan. Je ne puis décrire cette région, c'est-à-dire les comtés pilotes des États de Washington et du Montana; cependant, M. Stutt peut probablement le faire. J'ignore les conditions qui y

prévalent, mais en général, la situation économique n'y est guère brillante, parce que la topographie et d'autres facteurs ne sont guère favorables à la culture, parce qu'il y a chômage et que les fermes sont petites et les revenus peu élevés.

Je sors un peu de ma sphère, mais les comtés ont été choisis d'après un certain niveau de revenu. On a étudié les statistiques concernant le revenu national et celles établies pour chaque comté. Si je me rappelle bien, on a choisi comme comtés pilotes ceux où le revenu était inférieur à un certain niveau. Alors, dans ces comtés, c'est surtout l'initiative privée qui anime ces programmes, avec quelque encouragement des autorités fédérales et des divers États; et ce plan s'applique à la totalité d'une région en même temps. Il ne s'agit pas d'une initiative prise par un comté et suivie par les autres. Après expérience acquise, on a élargi l'application de ce programme qui avait été lancé en 1955 sur une échelle assez importante. Désirez-vous faire quelques remarques sur ce sujet, monsieur Stutt?

M. STUTT: Monsieur le président, les comtés indiqués sur cette carte sont ceux où ce programme a réellement été appliqué. Le premier rapport soumis par l'équipe que le gouvernement des États-Unis a nommée en 1955 indique qu'en ce pays environ mille comtés pouvaient être classés selon trois catégories: régions modérées, intermédiaires et extrêmement pauvres. Des mille qui ont été choisis au début, je crois qu'il n'y en a que deux cents que l'on appelle des comtés pilotes, où ont été entrepris les travaux prévus par le programme d'aménagement rural.

Le sénateur BARBOUR: La délégation a-t-elle constaté que l'agriculture est est prospère aux États-Unis? Comment se compare la situation agricole en ce pays et au Canada?

M. BOOTH: Monsieur le président, je crois que c'est un sujet qui dépasse le mandat de la délégation. On peut obtenir d'autres rapports indiquant les conditions économiques relatives dans ces deux pays, mais, comme vous le savez, les conditions économiques ont tendance à suivre la même courbe dans nos deux pays.

Le sénateur BARBOUR: Je désirerais savoir si la situation est bonne ou mauvaise. L'agriculture est-elle prospère, ou a-t-elle besoin, en général, d'être stimulée?

M. BOOTH: La seule façon dont je pourrais vous répondre serait de vous conseiller de consulter les renseignements que fournit le pays. Comme l'a indiqué M. Stutt, aux États-Unis on a classé les régions selon les conditions économiques relatives, d'après les revenus de chacune. Un programme de ce genre peut améliorer la situation des régions du troisième groupe, qui est celui où le revenu est le moins élevé; et c'est là le but de ce programme, c'est-à-dire, élever le niveau de revenu des régions relativement dépourvues.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, puis-je poser deux questions à M. Booth? La première concerne la rubrique «Revenu agricole et revenu provenant d'autres sources» dans son résumé du rapport, où il est signalé que les revenus supplémentaires ont contribué dans une mesure de 39 p. 100 aux \$19.3 milliards qu'a touchés la population agricole des États-Unis. Je désirerais savoir si nous possédons quelques renseignements comparables au sujet du Canada ou de quelque partie du Canada.

M. BOOTH: Je ne puis vous répondre au complet, car nous ne possédons que peu de renseignements sur ce sujet. Je ne crois pas que nous ayons des statistiques

qui correspondent à cela. Nous avons des données fragmentaires qui indiquent qu'un revenu important provient de sources autres que l'agriculture. Nous espérons que l'étude relative à des milliers de fermes par tout le Canada, laquelle est en voie d'achèvement et devrait être disponible au cours de la présente ou de la prochaine année, fournira des renseignements identiques à ceux que l'on peut obtenir au sujet des États-Unis. Le Bureau fédéral de la statistique a entrepris cette étude l'année dernière, et notre division y a grandement contribué.

Le sénateur LEONARD: Nous y trouverons le genre de renseignements qu'il nous faudrait pour instituer un programme-pilote de ce genre relativement à notre mise en valeur agricole?

M. BOOTH: Ces données seraient très utiles à cet égard.

Le sénateur LEONARD: Et voici l'autre question que je désire poser: D'après les indications qui apparaissent à la page 66 du rapport, il me semble que le gouvernement fédéral des États-Unis ait institué ce programme en raison d'une modification à la loi Smith-Lever, laquelle a été adoptée en 1914. Au deuxième paragraphe du bas de la page 66, on lit ce qui suit: «Une autre modification adoptée en 1955 a autorisé l'utilisation de fonds fédéraux pour des travaux de vulgarisation entrepris en vertu du programme d'aménagement rural, sans qu'il soit nécessaire pour les États de fournir une somme égale, comme l'exige le programme de vulgarisation ordinaire.»

Je désire savoir s'il faudrait quelque mesure législative fédérale afin d'instituer un programme semblable dans notre pays, ou si nous possédons actuellement l'autorité de ce faire et que seuls nous manquons les fonds nécessaires?

M. BOOTH: Monsieur le président, je ne crois pas que je devrais répondre à cette question, car je n'exprimerais que mon avis personnel. Votre Comité a seulement demandé à notre groupe de faire rapport sur le programme appliqué aux États-Unis. Puisque vous lancez un programme d'études et que vous convoquez des témoins, qui sans toute traiteront ce sujet, je crois qu'il serait peut-être prématuré, sinon hors de propos, de vouloir expliquer ce sujet qui englobe tous les rapports entre les services fédéraux et provinciaux. Nous pourrions peut-être nous engager dans une discussion assez longue qu'il serait préférable, à mon avis, d'éviter dans le moment.

Le sénateur LEONARD: Je me rends compte que le témoin n'est pas en mesure de répondre à cette question, mais je crois qu'on pourrait nous dire si nous disposons actuellement quelque mesure législative qui nous autoriserait à entreprendre un programme semblable à celui dont nous avons appris l'existence aux États-Unis.

Le Sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Puis-je poser deux ou trois questions, auxquelles je crois que l'on pourra répondre? Dans un programme de ce genre, il faut un point de départ fourni soit par les autorités fédérales ou fédérales-provinciales, soit par les autorités locales. Ces programmes d'essai, appliqués aux États-Unis en si grand nombre, ont certainement pris origine ou ont eu leur genèse auprès du gouvernement fédéral. Je présume qu'il y existait quelque loi en vertu de laquelle le gouvernement fédéral pouvait contribuer à ces programmes par l'entremise d'organisations locales ou des États.

Lorsqu'un programme est institué et que les autorités locales l'ont accepté, lorsqu'ont été établis des comités représentant toutes les classes de la population, et qu'un accord relatif à ce programme a été conclu entre les autorités fédérales et celles des divers États, existe-t-il quelque mesure législative qui permettrait d'exécuter ce programme, même si quelque intérêt local ou régional s'y opposait?

M. BARRETT: Avec votre permission, Monsieur le président, je m'efforcerai de répondre à cette partie de la question qu'a posée l'honorable sénateur relativement à la façon dont a été institué ce programme aux États-Unis. C'est le sous-secrétaire à l'agriculture, M. True D. Morse, qui a conçu ce programme de mise en valeur rurale. Avant de devenir sous-secrétaire à Washington, il était à l'emploi d'une société commerciale de consultants en administration, à qui un groupe rural de Tupelo, État de Mississipi, avait demandé d'estimer les chances de succès de cette agglomération dans le domaine rural et urbain. La société a étudié la situation très attentivement. Afin d'exécuter ce programme, les hommes d'affaires de la région ont versé, si je me souviens bien, la somme de \$30,000. Dans une autre région, à Asheville, en Caroline du Nord, après avoir constaté le succès qu'avait connu l'expérience faite à Tupelo (Mississipi), on a invité ce service agricole à effectuer des relevés semblables.

Le PRÉSIDENT: Ce service commercial, voulez-vous dire?

M. BARRETT: Oui.

Le sénateur GOLDING: Quel est le but principal de ces projets? Est-ce d'augmenter la production ou d'aider les petits cultivateurs? Qu'espère-t-on accomplir ainsi?

M. BARRETT: Je puis le mieux répondre à cette question en citant des paroles de M. Lee, qui fait partie de la *Farmers Home Administration*, à Washington, et qui a dit que cet organisme ne s'intéresse pas uniquement aux biens-fonds, mais aussi à la population. De fait, le programme d'aménagement rural s'occupe de la population qui habite ces régions à faibles revenus. On a souvent dit que la population de ces régions, où les conditions agricoles ne sont guère favorables, peut difficilement s'établir ailleurs. Il faut éduquer la jeune génération avant qu'elle puisse se déplacer vers d'autres régions. On doit lui fournir une meilleure instruction et élargir ses horizons intellectuels avant de la transporter d'un secteur à faibles revenus à une autre catégorie.

Le but initial ne consistait pas à augmenter la production, mais à assurer la meilleure utilisation possible de toutes les ressources, humaines aussi bien qu'agricoles.

Le sénateur GOLDING: Je ne trouve pas que ce soit là une réponse très satisfaisante. Les administrateurs de ce programme doivent avoir quelque objectif en vue. Quel est-il? Espèrent-ils que ces gens, si on les retient sur leurs fermes, pourront s'assurer un revenu suffisant à leur existence? Essaient-ils d'enseigner à ces cultivateurs comment y parvenir? Quel est l'objectif principal de ce programme?

M. BARRETT: Je pourrais citer des extraits du mémoire que M. Booth a présenté ce matin; mais je crois qu'il a bien expliqué dans son préambule que lorsque l'agriculture est une entreprise de rentabilité possible, on y applique toutes les mesures pour la rendre ainsi rentable; mais lorsque, après étude, il appert qu'elle ne l'est pas, il faut alors utiliser ces ressources de façon différente.

Le sénateur McGRAND: Savez-vous à quelles conclusions on en est arrivé dans le comté de Washington?

M. BARRETT: J'espérais pouvoir traiter ce sujet de façon plus détaillée à la prochaine réunion. Comme vous le savez, les conditions qui existent dans cette région peuvent se comparer à celles que l'on retrouve de l'autre côté de la frontière, dans la province du Nouveau-Brunswick. Dans certaines de ces régions, je pourrais dire à tel ou tel cultivateur qu'il n'est pas compétent ni outillé pour

pratiquer l'élevage des moutons, alors qu'un autre l'est. Mais en étudiant les programmes actuels, on peut constater comment on résout ce problème en ce qui concerne les ressources forestières, lesquelles n'appartiennent pas au domaine agricole. Vous savez qu'il existe une importante organisation de pâte de bois et de papier dans cette région, à Calais, et que les bois durs ne sont guère utilisés dans cette industrie. Mais, au moyen de ce programme d'aménagement rural, on a dirigé le bois dur vers des scieries affectées à ces essences, et l'on a étudié les opérations d'exploitation du bois à pâte afin de pouvoir employer les bois durs, qui sont inutilisables dans la fabrication de la pâte à papier. Ainsi, on y trouve ce genre de coopération. Par l'entremise des services de l'Administration des petites entreprises, on a établi des petites scieries auxquelles on a fourni gestion, conseils et directives. Nous avons rencontré deux ou trois exploitants de ces nouvelles scieries de bois dur. Dans la partie extrême est du comté de Washington, nous avons connu un jeune homme qui est machiniste de métier, mais qui s'est intéressé à l'élevage des volailles et qui possède une basse-cour de 20,000 oiseaux.

Le sénateur GOLDING: Je désirerais obtenir des renseignements un peu plus précis. Je sais que même en notre pays, le ministère de l'Agriculture et d'autres agences dépensent beaucoup d'argent et de temps, et que nos représentants agricoles accomplissent un excellent travail, etc. Nous demandons à nos cultivateurs de produire davantage et de façon plus économique, et lorsqu'ils y ont réussi, nous imposons des sanctions à l'égard de leur compétence. Il me semble qu'avant de démarrer, nous devrions savoir où nous allons.

Le PRÉSIDENT: Si vous consultez la carte de l'aménagement rural que renferme le rapport dont vous avez un exemplaire, vous remarquerez que ce programme de mise en valeur agricole a été concentré dans la partie sud-est, dans une région où la topographie est accidentée, parfois fortement boisée, et où la population, en moyenne ou en général, ne jouit pas du niveau de vie normal. Les revenus agricoles y sont très bas. Et voyez les grandes régions des plaines des États-Unis, où se trouvent les plus grandes fermes, les fermes de blé, le domaine d'opération des grands éleveurs. Jusqu'à présent, on y trouve très peu de fermes-pilotes. Apparemment, ce programme n'a pas uniquement pour but d'augmenter la production, mais plutôt de pourvoir aux besoins de l'élément humain tel qu'il existe dans des régions pauvres. De cette étude concernant le programme d'aménagement rural aux États-Unis, je conclus qu'on s'intéresse surtout jusqu'à présent, aux régions sous-développées et mal utilisées.

Le sénateur GOLDING: Oui, je comprends très bien ce point. Seulement, monsieur le président, pouvez-vous nous dire ce que nous espérons faire de ces gens? Prenons le cas d'une petite ferme, examinons un cas particulier, et qu'on nous dise ce que l'on espère accomplir et comment on l'accomplira.

Le PRÉSIDENT: Je crois que si nous instituons un programme de mise en valeur rurale, nous désirerons tout d'abord nous occuper des ressources humaines. C'est ce que l'on s'efforce de faire; ce n'est là qu'une conjecture de ma part, mais plus tard ce programme pourrait s'étendre davantage. Par exemple, vous savez que dans votre région, aussi bien que dans la minene, certaines personnes ne peuvent cultiver une ferme. Il s'agit alors de déplacer ces gens, de leur propre gré, évidemment, en leur suggérant une autre occupation à laquelle ils peuvent se livrer. Nous pouvons alors les aider à s'établir ailleurs, où ils peuvent s'adonner avec succès à l'élevage des bovins, par exemple, ou encore à celui des moutons, alors que sur la ferme qu'ils possèdent ils font un travail qui ne leur convient pas. Nous désirerions les transporter, de leur gré, dans une autre région où ils

deviendraient compétents et où ils pourraient bien gagner leur vie et assurer l'existence de leur famille.

Le sénateur HIGGINS: Les conditions sont-elles les mêmes aux États-Unis et au Canada?

Le PRÉSIDENT: Oui, elles sont les mêmes.

Le sénateur GOLDING: Une objection à ce projet, c'est que certaines gens ne voudraient pas se déplacer.

Le PRÉSIDENT: Oui, il faudrait qu'ils se déplacent volontairement; on ne peut les y contraindre.

Le sénateur HORNER: Vous pouvez également améliorer leurs conditions de vie à l'endroit où ils demeurent actuellement.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il existe un excellent élément dans un pareil projet: la haute qualité du personnel ou des membres de ces organisations rurales, qui comptent des banquiers, des hommes d'affaires et des agriculteurs. Après avoir passé quelque 22 ans dans l'agriculture, j'estime être au courant des relations qui existent entre la population urbaine et la population rurale. Ces relations sont déplorable, car les gens ne se comprennent pas l'un l'autre. De cette association avec des banquiers et autres hommes d'affaires, il résultera une meilleure compréhension des problèmes qui confrontent les cultivateurs. Également, il ne convient pas de demander à une localité d'augmenter la production de certaines denrées. Il est possible qu'une région ne soit pas propice à cette production, qu'il voudrait mieux qu'elle fournisse d'autres produits afin d'y élever le niveau de vie et de permettre à la population de bénéficier des avantages dont jouissent d'autres régions. Je crois que c'est là un des buts de ce programme.

Le PRÉSIDENT: A cet égard, on peut se reporter à notre ordre de renvoi, qui est ainsi conçu:

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent.

Il existe un grand nombre de terres agricoles qui ne sont d'aucune utilité pour notre pays et qui signifient une mauvaise utilisation des ressources humaines aussi bien qu'un gaspillage du sol.

Le sénateur HORNER: Le sénateur McGrand a demandé si la situation agricole était la même au Canada qu'aux États-Unis. Il est difficile de répondre à cette question, car les agriculteurs américains reçoivent plus de subventions que nos agriculteurs canadiens.

Le sénateur BARBOUR: Je suppose que ma province peut être considérée comme une région déficitaire. Cependant, nos caisses populaires et nos cercles 4-H sont à peu près les meilleurs du Canada, et, à l'Exposition nationale du Canada, à Toronto, nos gens remportent des prix; ils sont également des experts dans le classement des bestiaux et dans d'autres domaines. Je crois que nous sommes en avance dans notre province et que notre situation au Canada est plus prospère que celle de la région que vous venez d'étudier. Cependant, M. Barry pourrait peut-être me renseigner sur le point suivant: je ne crois pas que

notre population en général bénéficie pleinement des renseignements que l'on peut obtenir des fermes expérimentales, des analyses des sols, etc.

M. BARRY: Je crois que c'est absolument vrai. Si chaque cultivateur pouvait se prévaloir de tous les renseignements techniques disponibles, la situation s'améliorerait. Dans la totalité du secteur agricole, il faut tenir compte de deux facteurs: nos cultivateurs commerciaux, qui ont leurs problèmes particuliers, et ceux qui ne sont pas des cultivateurs commerciaux.

Leur incompétence, outre la nature du sol qu'ils cultivent, empêche peut-être ces derniers de tirer avantage des renseignements techniques dont se prévalent les cultivateurs commerciaux.

Je crois que la situation est la même aux États-Unis, sauf, comme l'a signalé le sénateur Golding, que dans ce domaine aucun plan ne peut améliorer la compétence d'un cultivateur. Il ne s'agit pas ici de déductions, mais simplement de trouver quelque moyen de leur accorder une meilleure existence que celle qu'ils connaissent actuellement. Ceci peut se réaliser en établissant de petites industries dans ces régions agricoles.

Je désire ici mentionner une certaine mésentente qui existe dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Lorsque M. Booth a fait sa déclaration initiale, on a demandé s'il existe au Canada, entre le gouvernement fédéral et les provinces, le même genre de relations qu'entre le gouvernement fédéral des États-Unis et celui des divers États. Au Canada, dans les excellents rapports qui existent entre le ministère fédéral et les ministères provinciaux de l'Agriculture, il est entendu que l'éducation et la vulgarisation sont de la compétence des provinces. Nous collaborons sincèrement avec les provinces; le personnel de vulgarisation des provinces se sert des renseignements qu'il obtient de nos travaux de recherche. Il est entendu que la vulgarisation relève de la compétence et de la responsabilité des provinces.

Aux États-Unis, le gouvernement fédéral accorde à certains collèges une aide financière pour fins de vulgarisation. Ainsi, il y existe entre le gouvernement fédéral et celui des États, un rapport direct que l'on ne trouve pas en notre pays. Mais je ne voudrais pas que le Comité ait l'impression que, parce qu'il n'existe pas de rapports formels, il n'y ait pas entente complète d'une façon officieuse.

Comme je le comprends, ce programme d'aménagement rural n'a pas eu son origine au sommet. En somme, il a fallu bien du temps avant que puissent être réalisés ces projets aux États-Unis aussi bien qu'au Canada, et ceci se poursuit toujours. Il me semble que les États-Unis n'ont pas fait autre chose qu'appliquer des mesures de coordination et de coopération avec ces entreprises locales, par l'entremise des diverses agences du gouvernement fédéral et des gouvernements des États. Il existe également des mesures législatives qui autorisent l'octroi de deniers pour fins de vulgarisations. S'il faut en juger d'après les constatations de la délégation, je crois que ce régime ne constitue après tout qu'une entreprise locale, qui bénéficie d'un service coordonné et d'une mesure d'assistance de la part des agences fédérales en vue d'aider les organisations locales à appliquer leurs programmes.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, je crois qu'il y en a bien d'autres, mais il faudra les poser lors de réunions futures.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité désirent-ils que le rapport de la délégation soit annexé comme appendice au compte rendu de ce jour?

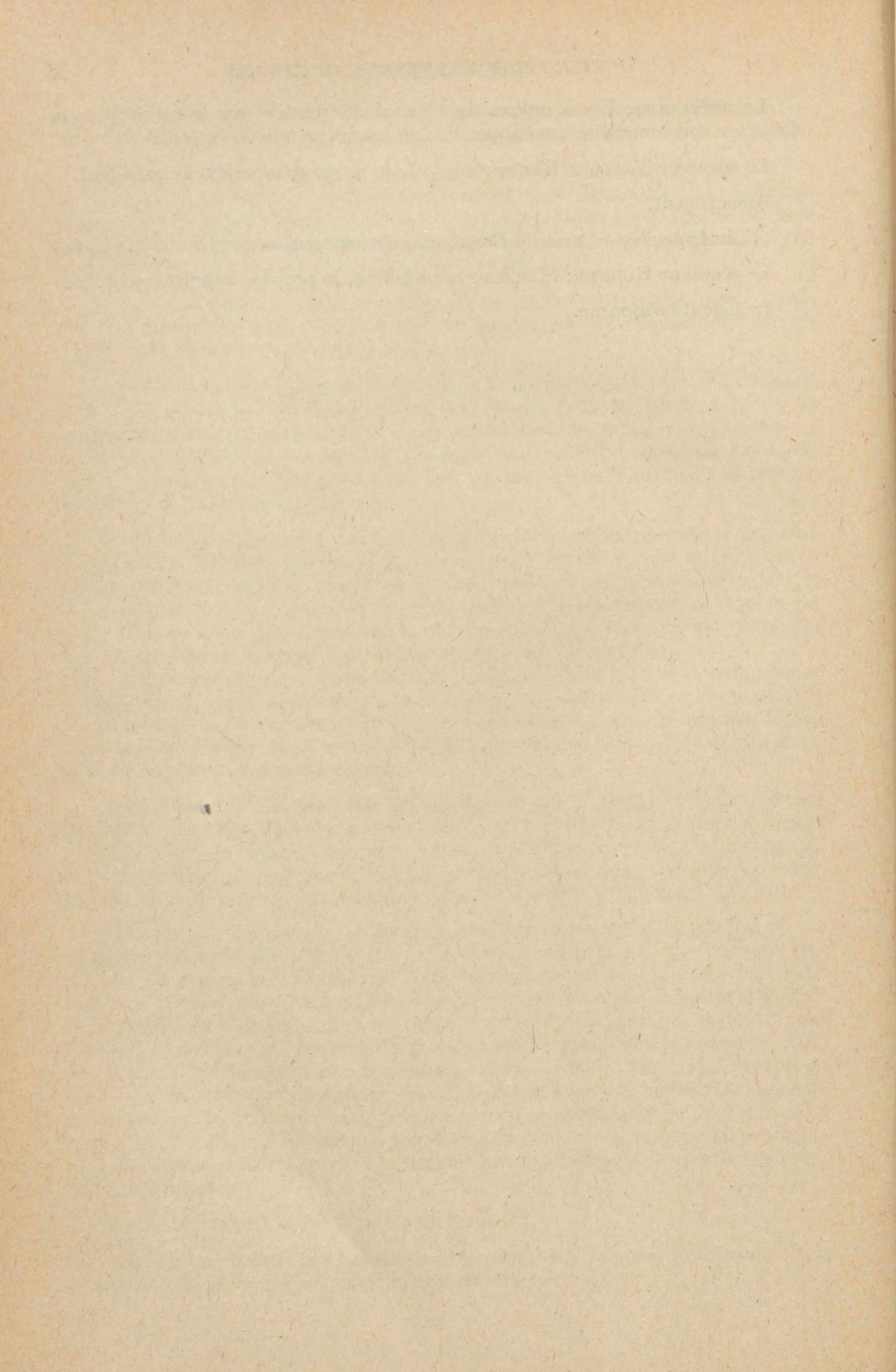
Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je le propose, monsieur le président.

Assentiment.

(*Voir Appendice—Revue du Programme d'aménagement rural aux États-Unis.*)

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, je propose l'ajournement.

Le Comité s'ajourne.



APPENDICE "A"

REVUE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RURAL
AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Rapport d'une délégation
du
ministère fédéral de l'Agriculture
préparé
à la demande du
Comité spécial d'enquête du Sénat
sur
l'utilisation des terres au Canada

Division de l'économique
Ministère fédéral de l'Agriculture

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
MANDAT DE LA DÉLÉGATION.....	31
DÉLÉGATION ET TOURNÉE.....	31
MÉTHODE D'ÉTUDE.....	31
CHAPITRE I	
Les grandes lignes.....	33
Principes fondamentaux.....	34
CHAPITRE II	
Début et développement du programme.....	35
Premières initiatives expérimentales.....	36
Activité du gouvernement.....	37
Inauguration et évolution du programme.....	39
CHAPITRE III	
Organisation aux divers paliers du gouvernement et du public.....	41
Groupes qui participent au programme.....	41
Étapes de l'exécution du programme relatif au comté.....	42
CHAPITRE IV	
Groupe d'assistance provenant des gouvernements et d'autres organismes.....	43
Aide fédérale.....	43
Aide d'État.....	51
Autre assistance.....	52
CHAPITRE V	
Moyens d'orienter l'organisation et l'activité relatives à l'aménagement rural.....	53
CHAPITRE VI	
Expansion rurale dans certains États choisis.....	57
Kentucky.....	57
Wisconsin.....	60
Minnesota.....	63
Michigan.....	66
État de Washington.....	70
Montana.....	73
Maine.....	77
CHAPITRE VII	
Sommaire et appréciation.....	80
Sommaire.....	80
Appréciation.....	85
Insistance sur l'aménagement global.....	85
Nouvelle orientation et nouvelle organisation des services gouvernementaux.....	86
Travail d'équipe des habitants des localités intéressées.....	89
Conclusion.....	90
ANNEXE A	
Itinéraire et programme général de la délégation.....	92
ANNEXE B	
Loi publique 360—84 ^e Congrès, chapitre 798—1 ^{re} session S. 2098.....	95
ANNEXE C	
Relations entre le gouvernement fédéral et ceux des États dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la vulgarisation agricoles.....	96
ANNEXE D	
Bibliographie.....	99

MANDAT DE LA DÉLÉGATION

Le rapport du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada à la deuxième session de la vingt-quatrième législature a fait entre autres, en date du 8 juillet, la recommandation suivante:

«(10) Que le Comité demande au ministère fédéral de l'Agriculture d'envoyer une délégation aux États-Unis pour étudier le Programme d'aménagement rural et faire rapport de ses constatations.»

La question fut discutée par le président du Comité spécial, le sénateur A. M. Pearson, avec le ministère fédéral de l'Agriculture. Il a appuyé sur le point que le Comité désirait obtenir des notions de première main sur le Programme susmentionné et faire étudier et expertiser celui-ci à la lumière du problème que posent au Canada les petites exploitations agricoles ou les fermes à faibles revenus.

DÉLÉGATION ET TOURNÉE

La délégation choisie par le ministère fédéral de l'Agriculture pour mener cette enquête se composait des personnes suivantes:

M. J. F. Booth, chef de la Division de l'économique, Direction de l'administration;

M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Direction des recherches;

M. S. F. Shields, directeur régional, Administration du rétablissement agricole des Prairies;

M. R. A. Stutt, chef de la Section de l'économie de la terre, Division de l'économique, Direction de l'administration.

M. J. F. Booth dirigeait la délégation.

Le contact avec les hauts fonctionnaires du département de l'Agriculture des États-Unis à Washington (D.C.), s'est fait par les voies diplomatiques, et ceux-ci ont pris des dispositions pour que les délégués puissent se rencontrer avec les membres des organismes appropriés du gouvernement fédéral et des États à Washington et dans certains États désignés et étudier avec eux les diverses phases du programme (voir Appendice «A»). Se sont acquittés de cette tâche MM. Clarence Ferguson, administrateur; Paul V. Kepner, sous-administrateur; et L. I. Jones, représentant sur place du Service fédéral de l'extension au nom de M. True D. Morse, sous-secrétaire à l'Agriculture.

MÉTHODE D'ÉTUDE

La méthode a varié avec chaque endroit selon les conditions particulières et le genre de travail. A Washington, c'est sur l'orientation en général des possibilités et du champ d'activité du programme, de même que sur la contribution du gouvernement fédéral qu'a porté surtout l'étude. De hauts dignitaires ont fait connaître en détail le travail de chaque département et agence participant au Programme d'aménagement rural. La délégation a eu une entrevue privée avec M. True D. Morse, sous-secrétaire à l'Agriculture et président du Comité national pour le Programme d'aménagement rural. Cet entretien lui a été fort profitable.

Les représentants des départements et des agences qui ont participé à la conférence tenue à Washington étaient les suivants:

Du département de l'Agriculture

M. W. S. Swingler, chef adjoint du Service forestier des États-Unis.

M. J. E. Lee, agent de prêts pour les immeubles, Administration de l'habitation agricole.

M. C. E. Kellogg, administrateur adjoint, Service de la conservation du sol.

M. J. S. Wood, Section chargée de l'analyse du programme, Administration de l'électrification rurale.

M. J. C. Doherty, Rapports spéciaux, Programme d'aménagement rural, Bureau d'information publique.

M. C. L. Beale, Statisticien, Direction de la population et de la vie rurales, Service de mise en vente des produits agricoles.

M. K. L. Bachman, Directeur adjoint, Division des recherches en économie agricole, Service de recherches agricoles.

M. P. Fankhauser, sous-directeur, Service du crédit à court terme, Administration du crédit agricole.

M. E. L. Gambell, sous-directeur, Division chargée de l'analyse du Programme, Service du Programme de conservation agricole.

M. L. I. Jones, représentant sur place du Service fédéral de l'extension.

M. P. V. Kepner, administrateur suppléant du Service fédéral de l'extension.

D'autres départements du gouvernement des États-Unis

M. K. Bredenberg, département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-Être.

M. K. Larson, département de l'Intérieur.

M. L. Black, département du Commerce.

M. J. Inderdohmen, Administration des petites entreprises.

M. W. B. Hewett, département du Travail.

Le Service d'extension de chacun des sept États a préparé un programme et a servi de guide à la délégation, à la demande de l'administrateur suppléant du Service fédéral de l'extension. Dans le cas du Kentucky, du Wisconsin, du Minnesota et du Michigan, des dispositions avaient également été prises pour faciliter les déplacements des délégués dans ces régions. Les surveillants régionaux et les agents de comté qui avaient été particulièrement chargés de s'occuper des initiatives du Programme d'aménagement rural ont vu à toutes ces questions. En plus de ménager aux délégués des entrevues avec les représentants d'universités et ceux des agences du gouvernement fédéral, les fonctionnaires du Service de l'extension ont fourni à ceux-ci l'occasion de s'entretenir avec les membres du comité de comté. Le reste du temps fut consacré à la visite d'installations représentatives aménagées par les comités dans chacun des comtés ou des territoires et à des entretiens avec des cultivateurs et des exploitants de petites entreprises, ce qui a permis aux délégués de pouvoir observer sur place un modèle des divers genres de projets en voie d'exécution.

REVUE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RURAL
AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Chapitre I

Les grandes lignes

La délégation s'est rendue compte qu'après environ trois années d'existence du Programme d'aménagement rural, le travail entrepris sous l'égide de celui-ci se poursuit maintenant dans quelque 200 comtés de 30 États et à Puerto Rico. Cet effort national tenté en vue d'accélérer l'expansion économique des régions rurales augmente à chaque année et a déjà donné certains résultats immédiats et en promet bien d'autres à longue échéance. C'est là une partie de la vaste tentative qui se fait en vue d'accroître les perspectives économiques pour les familles à revenus modestes et les régions rurales.

Aux États-Unis, quelque deux millions d'exploitations agricoles sont la source de 90 p. 100 des produits de la terre qui sont mis sur le marché. Les dépenses que fait le gouvernement en vue de soutenir et de stabiliser les prix sont particulièrement à l'intention de ces fermes commerciales. Par comparaison, les exploitants de petites entreprises agricoles, d'exploitations partielles et de fermes résidentielles ne retirent guère d'avantages de tels programmes. Le nombre de ces cultivateurs est d'environ 2,700,000 mais ils ne produisent que 10 p. 100 des produits agricoles qui sont mis en vente. Ici se posent les problèmes de revenus peu élevés et insuffisants, de chômage général et intense.

Vivant dans les mêmes régions que les cultivateurs à modestes revenus et participant à leur vie en tant que voisins dans les campagnes et les villages se trouvent encore en plus grand nombre les familles rurales qui n'exploitent pas de ferme. Elles aussi ne reçoivent que de maigres revenus, manquent d'emploi et vivent dans des conditions très médiocres.

Il ne faudrait pas considérer le grand nombre de gens sans emploi uniquement à titre de problème agricole, mais aussi comme un problème social. C'est une chose qui mérite d'être abordée d'une façon tout à fait différente du problème des revenus de l'agriculteur commercial. Les exploitants agricoles d'âge avancé constituent une grosse partie du groupe dont les revenus sont extrêmement bas, recevant bien peu de leurs fermes ou de sources autres que l'exploitation agricole. Les programmes agricoles établis à l'intention des exploitations agricoles commerciales ne règlent pas les problèmes de ce groupe important et considérable.

Le Programme d'aménagement rural, aux États-Unis, peut être désigné comme une campagne ou un moyen de favoriser le développement équilibré de l'agriculture, de l'industrie et de la communauté ce qui implique la participation des chefs de file des régions rurales. La principale mesure qu'on a voulu prendre a été de se tourner vers l'expansion agricole, à titre de moyen le plus sûr d'augmenter les revenus. Cela se comprend, puisque ces ressources sont aux mains de l'exploitant agricole et les services d'expansion sont engrenés de façon à aider à cette sorte d'effort. Telles sont généralement les façons les moins coûteuses d'augmenter les revenus au moyen de l'amélioration de la production et des pratiques agricoles. Mais l'on fait d'autres tentatives dans les domaines non agricoles, par exemple la stimulation des industries rurales, l'expansion des centres touristiques et des exploitations forestières, les emplois en dehors de la ferme, les programmes d'éducation révisés et améliorés. Dans la plupart des régions, voilà la clef de la réussite des programmes de mise en valeur rurale.

Principes fondamentaux.—Aux États-Unis, à maintes reprises, on a tenté d'améliorer les conditions défavorables de vie et de travail des familles établies dans les localités. Mais la plupart de ces tentatives n'ont pas réussi à améliorer la situation économique et le bien-être de la section encore plus désavantagée de la population agricole et des groupes de gens appartenant à d'autres métiers et à d'autres professions, dans les collectivités et les villages ruraux. Le Programme d'aménagement rural constitue une façon nouvelle d'aborder la solution des problèmes sociaux et économiques et les affaires humaines. Ce programme s'attaque surtout à la mise en valeur des ressources humaines négligées, dans les régions qui ne sont que légèrement touchées par le relèvement industriel de la nation.

Le Programme a trois buts principaux¹:

- 1) aider les familles qui ont le désir et la capacité de rester sur la terre à acquérir de l'outillage, les terres et l'habileté voulus;
- 2) étendre la gamme des occasions d'emplois en dehors de la ferme;
- 3) aider la population rurale à obtenir l'avantage d'une formation appropriée et d'une santé meilleure.

La principale force animante vient des efforts combinés des agriculteurs, des chefs civiques et commerciaux ainsi que des représentants des agences et organisations faisant un travail d'équipe. Les populations locales, tant des villages que des campagnes s'unissent pour résoudre leurs problèmes communs. Le Programme, au niveau des circonscriptions territoriales et des localités, est fondé sur la recherche, l'éducation et l'action communautaire. C'est ici que le gouvernement fédéral et les gouvernements d'État doivent aider les gens à s'aider eux-mêmes.

Un concept de base du Programme est le développement économique régional, l'accent étant probablement mis sur les domaines étrangers à l'agriculture, comme le commerce, l'industrie, l'exploitation forestière, l'industrie touristique, la formation professionnelle, la santé, les occasions et les conseils concernant l'emploi. Le besoin d'action dans les questions étrangères à l'agriculture est reconnu dans les programmes d'ordre pratique d'amélioration économique mis à pied d'œuvre dans les régions rurales insuffisamment développées, ce qui est considéré comme étant essentiel pour améliorer le niveau de vie.

Le programme d'aménagement rural est fondé sur la théorie d'après laquelle la population rurale peut faire quelque chose pour s'aider elle-même, à condition qu'elle soit bien pourvue de chefs, de conseils et, en certains cas, de ressources financières. Cela présuppose la mobilisation des groupes locaux de citoyens faisant un effort d'équipe, avec l'assistance des agences fédérales et celles des États. À ce propos, le rôle et l'activité des agences d'expansion vont beaucoup plus loin que les méthodes traditionnelles d'amélioration de la production et des pratiques agricoles. Cela comporte aussi un changement dans les méthodes et l'outillage du travailleur de vulgarisation pour atteindre et servir une plus forte clientèle.

Le fonctionnement du plan coordonné est sous la direction de comités nationaux et locaux et de comités des États. Le véritable instrument de travail du Programme sont les comités locaux de comté. Le travail des comités des États et des comités locaux est appuyé par le comité national composé des représentants du département et des agences. Les représentants du département des agences, dans chaque État, font partie du comité d'État et de plusieurs

¹ *Rural Resource Leaflet No. 1*, révisé mai 1959. Comité pour le programme d'aménagement rural.

agences non gouvernementales s'occupant d'agriculture, d'éducation et de développement industriel.

Le Programme d'aménagement rural a trait aux ressources humaines et aux problèmes humains qui font partie intégralement et inséparablement de toute l'organisation économique et du progrès normal du pays. Il reconnaît la liberté dont jouit l'individu pour trouver la place qui lui convient, mais par l'exemple et l'initiative et par l'avancement au moyen de l'innovation, ceux qui sont désavantagés sont persuadés de suivre le mouvement et y sont encouragés. Il y a aussi les corps politiques qui prennent de plus en plus conscience de leurs obligations envers ceux dont ils doivent se soucier. L'encouragement de l'élément démocratique, au moyen de l'initiative locale spontanée et décentralisée a le principal avantage de s'harmoniser avec les besoins et les capacités de la population rurale. Il n'y est pas question de l'idée de dépendre des agences spéciales du gouvernement¹ et des secours financiers additionnels puisés dans les deniers publics.

On a convaincu la délégation qu'il n'y avait aucun arrangement standardisé pour la solution des problèmes dans toutes les régions. Ces problèmes doivent se régler d'une façon expressément adoptée aux besoins de chaque région. Les façons de procéder doivent s'adapter aux circonstances particulières tout autant qu'à la population de la région, afin que les gens puissent s'aider eux-mêmes, avec le minimum d'assistance de la part de tiers et du gouvernement.

CHAPITRE II

Début et développement du programme

La nécessité d'un programme comme le Programme d'aménagement rural est imposée par l'étendue et les caractéristiques du problème des fermes à faibles revenus, aux États-Unis. Depuis plusieurs décennies la production et les revenus relativement bas ont caractérisé en grande partie l'agriculture américaine. Ce n'est que depuis ces dernières années que l'on a considéré ces problèmes comme étant des questions d'intérêt public.

A un moment donné, ces problèmes ont été attribués entièrement à des caractéristiques physiques inhérentes à la terre, comme la pauvreté du sol ou à des caractéristiques des gens de ces régions, que quelques-uns considéraient comme étant naturellement des propres à rien. Les raisons que l'on donnait communément pour cet état de choses étaient le soi-disant manque de compétence ou la préférence pour les valeurs non monétaires, comme la chasse, la pêche ou les loisirs. On considérait que le remède à la situation dépendait principalement de chaque famille en particulier ou des organisations de charité.

Les dures conditions économiques de la dépression des années trente, tout en n'étant pas restreintes, dans leurs effets, aux petits exploitants agricoles, ont attiré l'attention sur le problème de l'agriculture en général et donné naissance à des mesures curatives d'envergure de la part du gouvernement. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États sont entrés en scène, à ce moment-là, pour aider ceux qui étaient dans le besoin et des programmes très étendus d'assistance rurale ont fait partie du plan d'attaque général.

¹ Au cours de la première année du Programme, on a remarqué qu'il existe des chefs en puissance dans les États et les communautés rurales, pour donner la direction importante. On a aussi insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas "uniquement d'un autre programme du gouvernement fédéral" où les agences fédérales ne jouent qu'un rôle de support. (Voir le rapport annuel du secrétaire à l'Agriculture, septembre 1956.)

Après la deuxième guerre mondiale, le chômage s'est répandu, comme un effet du progrès technologique entraînant avec lui un surcroît de population rurale. Pendant ce temps, le taux d'accroissement de l'économie de la nation a plus ou moins marché de pair avec l'augmentation du nombre des gens en âge de travailler, et l'industrie n'a pas pu absorber la main-d'œuvre agricole inemployée¹, ce qui n'a pas été de nature à améliorer les choses, au point de vue des régions à faible production et à revenus peu élevés.

Les autorités agricoles aux États-Unis entretiennent maintenant l'opinion que le problème des exploitations agricoles pauvres ne saurait être résolu uniquement par les agriculteurs ou les régions livrés à eux-mêmes. On ne le considère pas non plus comme problème uniquement agricole. Il fait partie du problème du chômage national et de celui des revenus, en général, tout autant que du problème d'ensemble des revenus agricoles.

Ces dernières années, de nouveaux programmes gouvernementaux ont été mis au point. Ils sont encore pour la plupart en vigueur. Plusieurs méthodes efficaces ont été appliquées pour augmenter la productivité et faire monter les revenus. Parmi ces méthodes, on compte les techniques éducationnelles, le contrôle du crédit, la formation professionnelle et la diffusion de renseignements sur l'emploi. Dans plusieurs cas, cependant, il n'y a nul moyen efficace et bien peu d'efforts coordonnés pour lier ensemble ces programmes dans les communautés, aux États-Unis.

Premières initiatives expérimentales. La délégation a été informée que l'idée de l'aménagement rural a été conçue par des groupes appartenant à la population rurale, tels ceux que l'on a trouvés à Tupelo, (Mississippi). Il y a environ quinze ans, ce groupe a eu l'idée qu'en étudiant les ressources de la région et les besoins de celle-ci, sur le plan communautaire, il y aurait possibilité de préparer, de mettre au point et d'exécuter un programme bien conçu de mise en valeur des ressources. Pour l'aider dans ce projet, le groupe a retenu les services d'une société de direction agricole. À la suite d'une expertise faite par la société en question, on en est arrivé à la conclusion qu'un programme de mise en valeur agricole et communautaire pouvait être institué et exécuté dans une région commerciale, au moyen de l'initiative et des ressources locales. Une fois tous les faits exposés devant la population par des comités composés de représentants agricoles et d'autres groupes non agricoles, on a réussi à convaincre les hommes d'affaires de placer \$30,000 dans l'exécution de la première étape annuelle d'un programme d'améliorations agricoles. Les recettes de la communauté ont été suffisantes pour assurer le succès de la première entreprise. L'organisation locale de développement des ressources et le programme ont continué à progresser.

Un autre des premiers exemples de l'organisation d'agriculteurs et de commerçants en vue et de chefs d'industries en groupes pour la mise en valeur rurale est celui de la Chambre de commerce à Asheville (Caroline-du-Nord) en 1949. D'énergiques programmes lancés par la Chambre de commerce locale avaient produit de bons résultats dans les régions de développement industriel et d'industrie touristique. Ces chefs de file ainsi groupés instituèrent une enquête sur les conditions de l'agriculture dans la région et ils remarquèrent que plus de la moitié de la population vivait dans des régions rurales. Les fermes étaient petites; une grande partie de la superficie était boisée et les revenus étaient bas. C'est à ce moment qu'un Conseil de développement agricole fut formé et que les services d'une société de gestion agricole furent retenus pour étudier les 18

¹ *Problems of Low Income Farmers*, Hendrix, William E., de la Division des recherches en économie rurale, Dép. de l'Agriculture des É.-U., *Farm Policy Forum*, volume II, No 1, été 1958.

régions rurales environnantes et préparer un programme d'action. Pour la conduite du programme, les hommes d'affaires ont formé équipe avec la population rurale et les agences agricoles afin de constituer une «société du progrès»². Les hommes d'affaires ont fourni le capital et l'effort de stimulation et les agences agricoles, les conseils et les connaissances techniques. On a ainsi fait naître le désir de maisons et de collectivités meilleures et d'un standard de vie plus élevé. Les hommes d'affaires ont été récompensés par de fortes augmentations des ventes au détail et les sociétés industrielles ont été encouragées à établir des usines dans la région.

L'exemple de ce comité et d'autres comités semblables de mise en valeur a montré la voie à un programme national d'aménagement rural, auquel tous les groupes locaux d'un caractère économique, civique et éducationnel se sont joints en un effort d'équipe pour amener l'amélioration et le développement de la région. Ces groupes avec les agences du gouvernement et les agents d'expansion, réalisent toutes les étapes du processus de mise en valeur, y compris le recours aux services des sociétés de gestion agricoles dont il est question dans les exemples cités plus haut.

Activité du gouvernement.—Le 11 janvier 1954, dans un message spécial sur l'agriculture qu'il adressait au congrès, le Président a demandé d'améliorer considérablement ces programmes consacrés à l'agriculture et il a insisté sur la nécessité de changements économiques essentiels dans certaines régions rurales. La partie la plus importante de ce message portait sur la situation faite à de nombreuses familles vivant sur de petites fermes et sur leur besoin d'une aide spéciale. En recommandant son nouveau programme, le président Eisenhower déclarait que le secrétaire à l'Agriculture, en collaboration avec la Commission consultative nationale de l'agriculture, «accorderait une attention toute spéciale aux problèmes particuliers des personnes vivant sur les petites fermes».

Pour faire suite aux instructions du président, on a procédé à une étude et à une revue détaillées des problèmes soulignés dans son message spécial. Le secrétaire à l'Agriculture avait la responsabilité de cette étude. Des équipes spéciales de ce département et des fonctionnaires de plusieurs autres départements et agences du gouvernement ont mené à bien ce projet.

Le 26 avril 1955, le président recevait le rapport intitulé *Development of Agriculture's Human Resources*, qui étudiait la situation relative au revenu inférieur des familles agricoles, aux caractéristiques des régions où existent les problèmes les plus considérables, et qui déterminait certaines régions en s'inspirant de trois critères: c'est-à-dire le revenu agricole, le niveau de vie et la production agricole. On a examiné en effet tous les programmes et on a formulé des recommandations destinées à les améliorer. L'étude a démontré que la base des programmes tendant à l'augmentation des occasions à la portée des personnes touchant un revenu inférieur repose sur l'intérêt et l'initiative des gens et des groupes de la région mais elle a fait voir qu'un effort de collaboration de la part des groupes locaux, de l'entreprise privée, du gouvernement fédéral et des législatures peut hâter et faciliter les améliorations à apporter au niveau de vie des familles à bas revenus. On envisageait donc que le problème était surtout une question d'éducation et d'évolution.

Le secrétaire à l'Agriculture a recommandé d'inaugurer des opérations d'essai dans au moins 50 des 1,000 comtés à revenu inférieur au cours de l'année

² Cet exposé de faits est surtout fondé sur un article paru dans *The Monthly Review*, de la *Federal Reserve Bank* de Richmond, juillet 1959.

financière 1955-1956. On a proposé un programme en neuf points qui reconnaissait que le problème n'était pas exclusivement agricole et que des occasions d'emploi non agricole constituaient une partie de la solution. Ce programme soulignait l'importance du volontariat vis-à-vis du problème, l'importance de collaborer avec les jeunes gens et l'avantage d'élargir le cadre du programme à la lumière de l'expérience acquise. L'adaptation des plans et des efforts locaux aux besoins individuels et aux ressources disponibles devait être à la base des mesures à prendre.

Les neuf points du programme portaient sur les éléments suivants :

- 1) Accroître et développer le travail de vulgarisation agricole pour faire face aux besoins des agriculteurs à revenus inférieurs et à temps discontinu;
- 2) Poursuivre la recherche nécessaire en matière de gestion de la ferme et du foyer, d'alimentation humaine, de population, de commercialisation et d'appréciation de l'expérience acquise dans le programme d'essai;
- 3) Accorder du crédit additionnel aux agriculteurs à revenu inférieur et accroître les services de l'Administration de l'habitation agricole destinés aux cultivateurs à temps discontinu;
- 4) Augmenter l'assistance technique, telle qu'elle est fournie par le Service de la conservation du sol aux agriculteurs à petit revenu;
- 5) Demander au département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être d'encourager les États à pousser la formation professionnelle dans les régions rurales à revenu inférieur;
- 6) Demander au département du Travail de consolider le service de placement dans les régions rurales en plus de l'adapter, au besoin de la population agricole;
- 7) Entreprendre la mise au point de programmes plus concrets pour favoriser l'expansion de l'industrie dans les régions rurales à revenu inférieur, en utilisant les services des départements du Travail et du Commerce et l'Office de la mobilisation pour la défense;
- 8) Demander aux collègues agricoles de poursuivre des recherches considérables, d'accroître leur contribution à la propagande dans le domaine de la coopération et d'employer partiellement des ressources fédérales accrues;
- 9) Encourager fortement les chefs agricoles, industriels et autres à assumer leurs responsabilités à l'échelon local, et à conjuguer leurs efforts en vue d'aider à la mise en valeur des ressources humaines de l'agriculture, en recourant au programme d'expansion des régions commerciales et de la communauté afin d'accroître les revenus agricoles et de hausser les niveaux de vie.

Pour lancer le programme de façon efficace il a fallu certaines mesures qui comprennent :

- a) l'autorisation de prêts aux agriculteurs à temps discontinu sous l'égide de l'administration de l'habitation agricole;
- b) une loi pourvoyant à des fonds spéciaux en sus de la présente formule de propagande agricole aux fins de diriger le programme d'essai et d'étendre l'aide aux agriculteurs à bas revenus;
- c) des demandes de subsides qui ont été recommandées pour commencer les travaux proposés, qui comprenaient la vulgarisation, la recherche, la conservation du sol, les prêts agricoles et les services connexes;

- d) une proposition d'autoriser l'Administration de l'habitation agricole à prêter 30 autres millions de dollars;
- e) des propositions en vue de certaines dispositions d'ordre administratif, y compris un comité interdépartemental et un autre dans le cadre du département de l'Agriculture pour coordonner le travail de ces agences; (le secrétaire à l'Agriculture et un fonctionnaire supérieur ont été désignés pour coordonner et diriger le travail d'administration;
- f) demande au secrétaire à l'Agriculture de soumettre un rapport détaillé au président.

Inauguration et évolution du programme. La tenue de l'enquête et le rapport intitulé *Development of Agriculture's Human Resources* constituaient la première étape du programme. Il s'agissait d'une étude décrivant les ressources et les besoins de certaines régions rurales déficitaires de même qu'un guide général ou un document d'étude plutôt que d'un plan proprement dit. C'était une prise de conscience de l'importance et de la complexité du problème.

Une fois le rapport transmis au Congrès par le président Eisenhower le 26 avril 1955, le gouvernement fédéral et les législatures des États ont pris des décisions énergiques en vue d'appliquer le programme. A Memphis (Tennessee), une conférence a réuni les doyens de collèges concessionnaires de terres et d'autres chefs agricoles de l'État, des représentants du gouvernement fédéral et des chefs de file dans le domaine des affaires, de la religion et des choses municipales, qui ont imaginé un plan et trouvé des moyens pour stimuler les programmes constructifs de mise en valeur dans les zones rurales caractérisées par les revenus inférieurs des familles agricoles. Des comités se sont attaqués au problème sous trois aspects différents: 1) organisation du travail; 2) obtention des renseignements additionnels nécessaires et prise des mesures pour assurer leur disponibilité et 3) stimulation de l'initiative locale. Après cette conférence, les deux principaux comités nationaux proposés dans le premier rapport gouvernemental a été mis sur pied.

Le programme n'accomplit pas beaucoup de progrès en 1955, et même en 1956 sa réalisation fut plutôt limitée, parce que les fonds et l'autorité législative nécessaires ne furent accordés qu'en juin 1956. D'autre part, dix États avaient déjà accompli un progrès considérable dans leur travail en vue de l'amélioration économique de la communauté dans les comtés désignés pour l'expérimentation d'aménagement rural. La plupart de ces États étaient situés dans la partie sud-est du pays qui était décrite, dans le rapport dit *Development of Agriculture's Human Resources*, comme la région où la situation était la plus critique. Dix autres États avaient également adopté des plans en vue de l'application du programme.

Le premier rapport annuel publié le 1^{er} septembre 1956, rapportait que des comités d'aménagement rural institués dans 24 États avaient désigné 54 comtés et régions agricoles d'expérimentation pour le programme de 1956-1957. L'année suivante, 100 comtés d'expérimentation représentant 30 États participaient au programme d'aménagement rural. Ces comtés allaient du Washington à la Floride, du Maine au Nouveau-Mexique; il y en avait même à Porto Rico. On signalait plus de 350 nouveaux projets de mise en valeur touchant l'agriculture, l'industrie forestière, les marchés, l'encouragement à l'industrie, la santé et la formation professionnelle. Trois conférences régionales furent tenues en 1956 et en 1957 entre des représentants des agences du gouvernement fédéral, des législatures et des particuliers.

Le 31 mars 1958, les comptes rendus du sous-comité sénatorial des crédits agricoles contenaient une déclaration bien significative au sujet de l'évolution du programme :

« Le programme d'aménagement rural n'est pas distinct de notre activité normale (au département de l'Agriculture) en vue d'améliorer le niveau de vie dans les régions rurales insuffisamment développées. Il n'est pas limité dans sa portée ou ses fins à des régions déterminées. Le programme représente une méthode, parmi plusieurs, permettant de compléter et de réorienter le travail des agences gouvernementales afin d'atteindre plus efficacement les buts essentiels : la mise en valeur économique d'une région ».

Le dernier rapport annuel pour l'année financière 1958-1959 signale que des programmes d'aménagement rural ont été établis dans 200 comtés répartis à travers 30 États (illustration n° 1). Parmi les résultats qui ont été obtenus, disons (1) que l'évolution du programme dans plusieurs des États participants a de beaucoup dépassé le stade expérimental et est passé du comté unique au palier des comtés multiples, ce qui a élargi les cadres du travail et embrassé plus de ressources et d'intérêts, (2) que la plupart des comtés ont augmenté les possibilités tant agricoles que non agricoles, y compris l'expansion industrielle, les petites terres boisées et les entreprises de traitement du bois, l'orientation professionnelle et les services de placement, l'établissement de nouveaux marchés et d'usines de transformation, l'ouverture de nouvelles coopératives de vente, la réorientation de la production agricole des petites fermes, une attention plus active envers les jeunes à l'aide de l'orientation de la formation professionnelle, de nouveaux cours d'instruction, la propagande en faveur de l'assiduité à l'école et des cours donnant une instruction supérieure à celle de l'école secondaire. L'accroissement de l'industrie dans les 52 comtés soumis au régime de l'aménagement rural a créé quelque 8,000 nouveaux emplois.

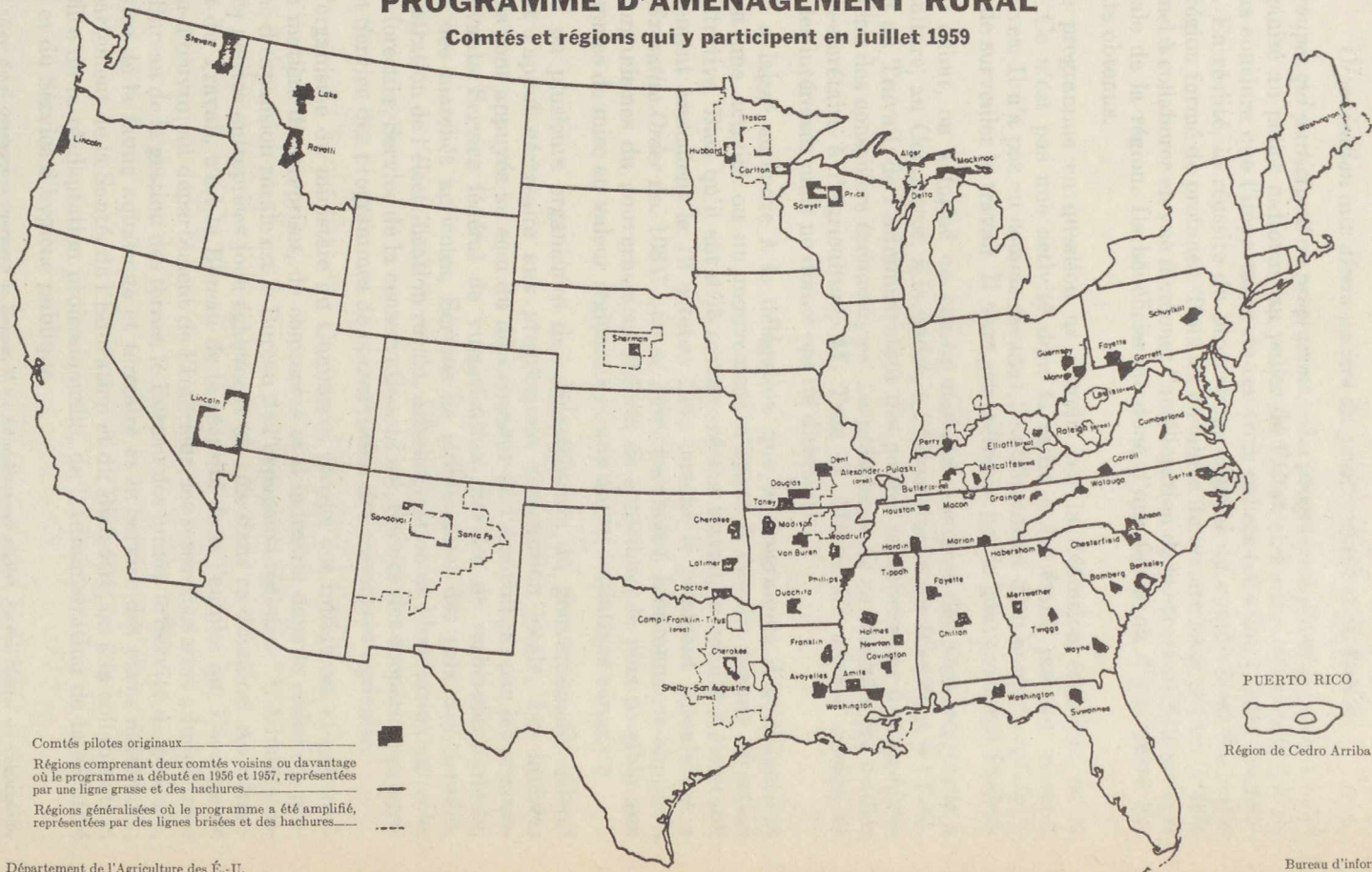
Le programme a rendu disponibles les services de quelque 140 agents et spécialistes additionnels fournis par les États. Quelques autres formes d'aide spéciale émanant du gouvernement comprennent, entre autres, (1) l'augmentation des prêts consentis par l'Administration de l'habitation agricole, (2) des plans de démonstration dans quatre États destinés à améliorer les entreprises visant à l'augmentation des emplois, l'organisation communautaire et les services de placement dans les petites régions rurales, (3) des prêts au nombre de 63 et s'élevant à 2 millions et demi de dollars consentis à des petites entreprises dans 48 comtés et facilités par l'intervention de l'Administration des petites entreprises, (4) des recherches consacrées aux régions à bas revenus dans 22 États, (5) l'amélioration accélérée des forêts, (6) des subventions accrues à même les fonds de l'ACP dans 19 États et (7) une aide technique plus considérable par l'entremise du Service de la conservation du sol.

Les attributions fédérales de fonds spécialement destinés au programme d'aménagement rural ont atteint 2 millions et 2 millions et demi de dollars en 1957 et 1958 respectivement¹. Les projets collectifs d'aménagement rural qui sont en grande partie administrés et financés localement ont permis de réduire à un minimum l'aide financière du gouvernement. La somme des travaux accomplis est encore relativement peu considérable en proportion de l'ampleur du problème à résoudre.

¹ Le second rapport annuel du secrétaire à l'Agriculture sur le programme d'aménagement rural indique des attributions directes de fonds de \$2,061,645 et de \$2,589,342 en 1957 et en 1958 respectivement. Des autorisations de consentir des prêts additionnels applicables au fonctionnement des fermes sous l'égide de l'Administration de l'habitation agricole se sont élevées à 15 millions de dollars chaque année. Le quatrième rapport annuel, en 1959, indiquait que les dépenses directes du département de l'Agriculture aux fins d'éducation, de recherches et de conservation seulement sous l'empire du programme d'aménagement rural atteindraient probablement 2 millions de dollars. En outre, plusieurs agences fédérales s'emploient activement au programme en fournissant du crédit ou de l'assistance technique et autre.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT RURAL

Comtés et régions qui y participent en juillet 1959



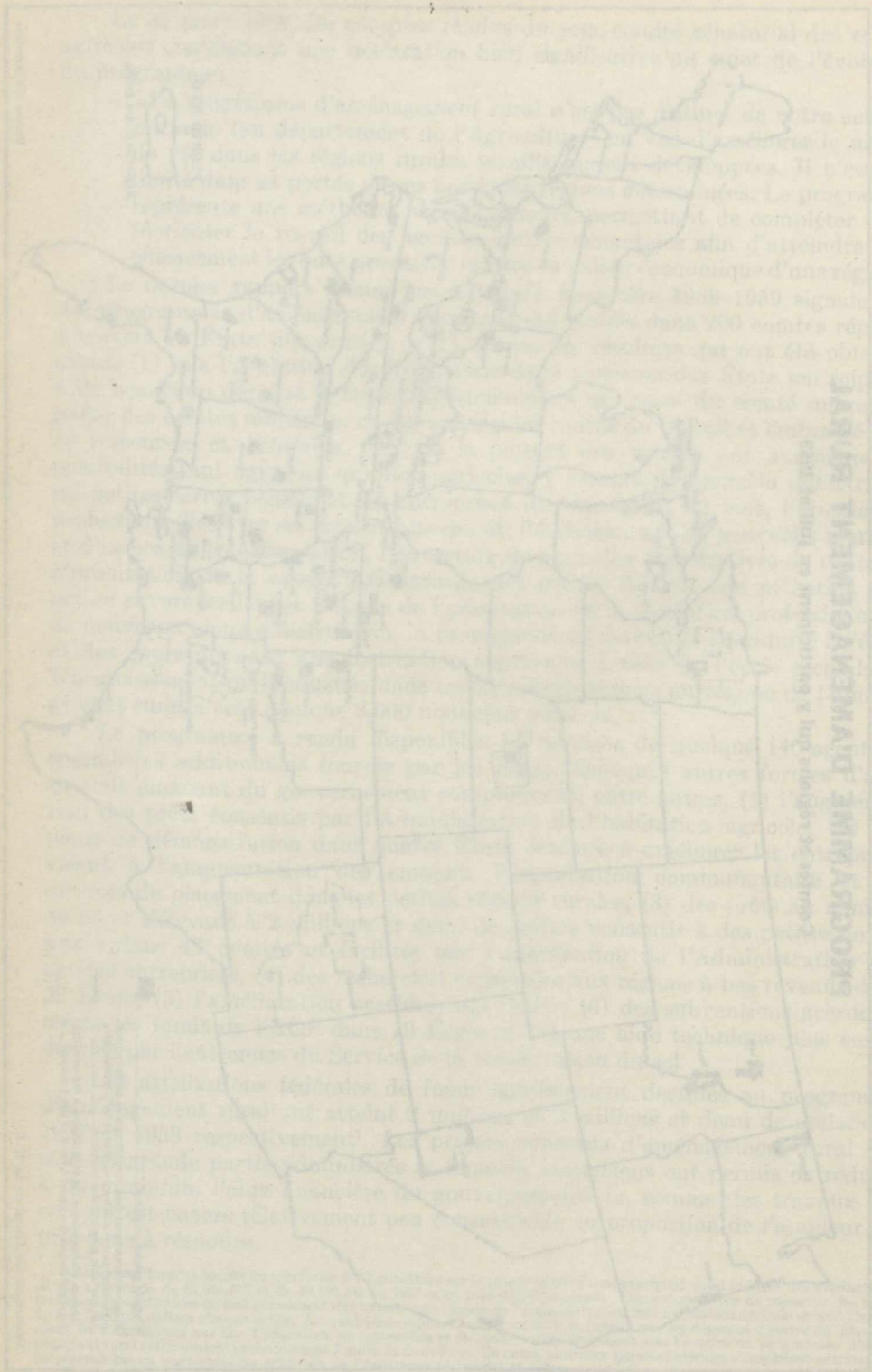
Comtés pilotes originaux

Régions comprenant deux comtés voisins ou davantage où le programme a débuté en 1956 et 1957, représentées par une ligne grasse et des hachures

Régions généralisées où le programme a été amplifié, représentées par des lignes brisées et des hachures

PUERTO RICO

Région de Cedro Arriba



Counties of the United States as of 1900

Counties of the United States as of 1900

CHAPITRE III

Organisation aux divers paliers du gouvernement et du public

Groupes qui participent au programme.—Le programme d'aménagement rural est organisé au palier national, au palier de l'État et à celui du comté. On ne doit pas conclure que l'importance de ces trois paliers est selon l'ordre susmentionné. En réalité, la réussite du programme dépend du comité local de comté ou de région formé de profanes. Tous les membres du comité local ont un intérêt personnel à collaborer en vue d'amener l'amélioration de la structure économique et sociale de la région. Ils bénéficieront donc d'une façon ou d'une autre des résultats obtenus.

Le programme en question ne remplit pas la définition ordinaire de la chose.¹ Ce n'est pas une activité dont le cadre a été établi par des mesures législatives. Il n'a pas eu comme résultat l'établissement d'un nouvel organisme chargé de surveiller le travail. Il n'est pas «dirigé» par le gouvernement fédéral.

Au début, on a formé un comité national composé des sous-secrétaires à l'Agriculture, au Commerce, à la Santé, à l'Éducation et au Bien-être, à l'Intérieur et au Travail; de l'Administrateur des petites entreprises et des membres du Bureau des conseillers économiques. La présidence de ce comité a été confiée au sous-secrétaire à l'Agriculture, M. True D. Morse. Ce comité oriente et appuie les intéressés mais ne donne pas de directives.

On a laissé entendre à la délégation que le programme d'aménagement rural est une activité ou un mouvement n'ayant à dessein aucune direction administrative. Bien qu'il eût déjà commencé son travail, le comité a été établi officiellement seulement le 12 octobre 1959 lorsque le président Eisenhower a émis l'*Executive Order* no. 10847 afin de hâter les choses. L'ordonnance enjoint à divers organismes du gouvernement fédéral de contribuer le plus possible aux programmes de mise en valeur régionaux et aux autres initiatives connexes.

Un ou plusieurs organismes des départements du gouvernement fédéral donnent l'appui nécessaire aux programmes d'expansion locale. Les intérêts agricoles sont appuyés au sein du département de l'Agriculture par les organismes suivants: Service fédéral de vulgarisation, Service de recherche agricole, Service des marchés agricoles, Service de stabilisation des prix des denrées, Administration de l'électrification rurale, Administration de l'habitation agricole, Service forestier, Service de la conservation du sol, Service des coopératives agricoles et Service des programmes de conservation des ressources agricoles.

L'organisme du ministère du Commerce chargé des initiatives et des intérêts en matière d'entreprises, de commerce et d'industrie dans le cadre du programme d'expansion rurale est le Bureau de l'expansion régionale. L'Administration des petites entreprises joue également un rôle dans ce domaine. Au département du Travail, c'est le Bureau de la sécurité dans l'emploi qui s'occupe de la main-d'œuvre; au département de l'Intérieur, les ressources sont administrées par le Bureau de la gestion des terres, le Bureau des mines, le Service de géologie, le Service de la faune aquatique et terrestre et le Service des parcs nationaux; au département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être, on a la collaboration de l'Office de la réadaptation professionnelle, de l'Administration de la sécurité sociale et du Service d'hygiène publique.

¹ Voir «*How Rural Development Operates*» de Kepner, P.V., Administrateur adjoint, Service fédéral de vulgarisation U.S.D.A. Farm Policy Forum, été 1958.

L'Administration du crédit agricole est un important organisme autonome de crédit agricole du gouvernement et il s'occupe d'expansion rurale dans le cadre de ses programmes de prêts.

On trouve des représentants de la plupart des départements fédéraux surtout à l'échelon des comités d'État. Les plus importants sont probablement les représentants du département d'Agriculture et de ses organismes. Pour ce qui est des questions agricoles les principaux organismes de l'État représentés sont les collèges d'agriculture subventionnés, les départements agricoles de l'État et les organismes agricoles. Les départements de l'État comprennent celui du commerce, les organismes d'expansion et de développement, le département du travail et de l'emploi et ceux de l'éducation, du service social et de la santé.

A l'échelon des comités de comté et de région locale, tous les départements et organismes fédéraux ayant des employés sur place et les départements de l'État ont ordinairement des représentants qui agissent à titre consultatif. Les comités de comté sont formés de cultivateurs, d'employés agricoles et de représentants d'organismes agricoles; de représentants d'associations, d'entreprises et industries; de représentants des services de placement; d'éducateurs, de travailleurs sociaux, de représentants des unités sanitaires des comtés et de médecins. Les banquiers locaux, les représentants d'associations nationales de prêts agricoles et de crédit de production de la *Federal Land Bank* jouent un rôle important. Il y a également les ministres du culte, les représentants d'organismes sociaux et fraternels et les associations municipales. Les groupes locaux s'occupant d'aménagement rural comprennent normalement les organismes agricoles, les associations de cultivateurs, les coopératives, les associations municipales, les industries, les associations féminines, les banquiers, les ministres du culte, les journalistes et les représentants des postes de radio, les chambres de commerce, les autorités scolaires, les associations sanitaires, les associations de jeunesse et les fonctionnaires du comté. Les membres des associations qui s'occupent des questions locales sont élus et choisis par des profanes et non par des représentants d'organismes.

Le comité du comté ou de la région (formé ordinairement d'un certain nombre de comtés) est celui où se fait le plus gros travail d'aménagement rural à l'échelon des projets et de la mise à exécution. Après qu'on a fait l'inventaire et l'étude des ressources de la région, qu'on a décidé l'ordre prioritaire des programmes d'action, on établit des sous-comités d'exécution qui travaillent de façon continue ou en rotation selon que le décide le comité du comté. Un comité peut être formé pour s'occuper d'une question particulière comme l'agriculture, l'industrie, le tourisme, l'enseignement professionnel, le zonage, la santé et l'hygiène.

Étapes de l'exécution du programme relatif au comté.—Pour désigner certains comtés ou certaines régions devant faire l'objet de programmes d'expérimentation ou de programmes de démonstration, on s'est fondé d'ordinaire sur des renseignements analogues à ceux que contient le rapport intitulé *Development of Agriculture's Human Resources* et sur d'autres données publiées par l'État touchant l'inventaire des ressources fondamentales. Cette tâche est confiée au comité d'État, qui à cette étape est formé ordinairement des principaux représentants des organismes de l'État et du gouvernement fédéral.

A ce stade, on demande aux collèges et aux universités de l'État de fournir les renseignements pertinents. Le comité d'État joue un rôle de coordination et de liaison entre le comité du comté et le comité national. Au moment de lancer

le programme, des représentants du comité d'État se rencontrent avec un groupe représentatif de personnes demeurant dans le comté d'expérimentation projeté pour lui expliquer la nature générale du projet, le genre et la mesure d'aide que le comté peut s'attendre de recevoir de l'extérieur. On signale aux gens de l'endroit qu'ils peuvent obtenir des services professionnels par l'entremise d'un ou de plusieurs agents spéciaux du service d'aménagement rural, en vertu des modifications apportées en 1955 à la loi Smith-Lever. Voilà une preuve tangible de l'aide disponible aux personnes qui entreprennent de mettre en œuvre des programmes d'amélioration, et cela leur remonte incontestablement le moral.

La décision d'entreprendre le programme est laissée entièrement aux personnes. Lors de cette réunion officieuse, on signale les problèmes qui se présentent en étudiant les rapports fondamentaux de recherches, les relevés et l'expérience des cultivateurs. On signale des problèmes comme l'insuffisance de revenu, les marchés, les ressources, les terres, le crédit, les connaissances, la formation professionnelle, l'emploi continu ou partiel à l'extérieur de la ferme. Si on décide l'aller de l'avant, le comité du comté forme des sous-comités d'exécution, pouvant s'occuper de domaines comme l'agriculture, le foyer et la vie au foyer, l'industrie, le tourisme, la santé et l'éducation selon la région particulière qui présente des problèmes.

Afin de favoriser l'élaboration du programme et de s'assurer l'appui des gens de l'endroit, le comité du comté ou de la région ainsi formé compte une représentation de tous les groupes organisés de l'agglomération comme les associations agricoles, municipales et commerciales. Le comité du comté ou de la région étudie alors les solutions de rechange, détermine les projets prioritaires, décide quelles mesures doivent être prises, précise les buts à atteindre et les initiatives à prendre et désigne les groupements compétents qui devront effectuer le travail. Un élément important de l'élaboration du projet consiste à s'assurer la coordination nécessaire et à insister sur le travail d'équipe et sur l'union des efforts. Tous doivent se rendre compte qu'ils ont intérêt à travailler à l'amélioration de la structure économique et sociale de la région, ce dont ils bénéficieront d'une façon ou d'une autre.

L'étape suivante de la réalisation du programme consiste à le lancer. Une fois à ce stade il faut convaincre les personnes intéressées, obtenir le concours des profanes, développer les ressources, et augmenter l'emploi. Une dernière étape importante consiste à estimer la valeur du programme et à faire rapport au public des progrès accomplis. Cela permet de préciser et de raffermir le programme en éliminant des initiatives qui ne laissent pas prévoir de résultats désirables à court ou à long terme.

L'exécution du programme est favorisée par des enquêtes tenues par les comités locaux et par des recherches poursuivies à l'échelon de l'État et de la nation. Grâce à la publicité faite dans les journaux locaux on s'assure l'appui des gens de l'endroit et on éprouve de la fierté et de la satisfaction à la vue des progrès accomplis.

CHAPITRE IV

Genres d'assistance reçue des gouvernements et d'autres organismes

Aide fédérale.—La délégation a constaté que les organismes fédéraux accordaient des genres d'assistance très variée aux agglomérations pour les aider à

améliorer leurs services et à diversifier et développer leur économie. Tous ces genres d'assistance sont évidemment fournis en vertu du programme d'aménagement rural.

Dès le début de son voyage on a affirmé à la délégation que la solution à apporter au problème posé par le cultivateur à bas revenu ne devait pas être trouvée uniquement dans le domaine de l'agriculture et qu'il existait en général une question de main-d'œuvre excédentaire dans les régions où ces problèmes se posaient. On pouvait résumer la situation par le terme « sous-emploi » c'est-à-dire l'emploi sans profit de toutes les ressources en main-d'œuvre pour la production agricole dans plusieurs comtés des États-Unis.

A moins d'établir dans la région locale des occasions d'emploi dans les industries et les services, il ne reste qu'à trouver de l'emploi dans les centres importants de l'industrie. Par exemple, on nous a dit que des gens venant d'une région agricole pauvre de l'est du Kentucky travaillaient dans une manufacture d'une ville importante et qu'ils parcouraient chaque jour pour s'y rendre et en revenir une distance relativement longue. On voit donc qu'il existe plusieurs conditions défavorables dont une est le manque de développement des ressources et des services de ville dans ces régions rurales.

Du point de vue d'une ligne de conduite nationale, le gouvernement considère la dispersion des industries comme étant très favorable à la prospérité de toutes les parties du pays. Elle joue également un rôle important du point de vue de la défense du pays.

Les programmes généreux à l'égard de l'aide aux régions locales en vue de favoriser la décentralisation des industries sont appliqués en vertu de l'autorité accordée au Bureau exécutif du président et à l'office de la mobilisation pour la défense.

En vertu de l'*Executive Order* n° 10582 du 17 décembre 1954, le président a établi des méthodes uniformes pour l'application du *Buy American Act* de 1933. On accorde la préférence aux fournisseurs du pays plutôt qu'aux fournisseurs étrangers en ce qui a trait aux contrats adjugés par le gouvernement. Cela permet de rejeter une soumission étrangère lorsque tout le matériel peut être fabriqué dans des régions où le chômage est considérable, si le président déclare qu'il serait dans l'intérêt national d'accorder cette préférence.

Le Programme n° 4 d'utilisation de la main-d'œuvre pour la défense— Placement de commandes de fournitures et aménagement d'installations dans des régions où il y a surplus imminent de main-d'œuvre est destiné à encourager l'adjudication de contrats et l'aménagement d'installations du gouvernement dans les régions où il y a un excédent de main-d'œuvre et à aider ces régions à faire le meilleur usage possible des ressources à leur disposition. Le programme prévoit également que tous les organismes fédéraux compétents intensifient leurs services à l'égard de ces régions.

En 1956 le Congrès a modifié le *Defence Production Act* en y ajoutant la disposition suivante: « le Congrès a comme ligne de conduite de favoriser la dispersion géographique des installations industrielles des États-Unis... ». Sous l'empire du *National Defense Education Act*, le Congrès a prévu en 1958 des programmes d'orientation, d'examen et de conseil dans les écoles tant rurales qu'urbaines, et des programmes de formation professionnelle à l'adresse de techniciens hautement qualifiés.

Les organismes exécutifs fédéraux qui voient à l'application des programmes établis par le Congrès consacrent les fonds fédéraux à deux grandes catégories d'aide¹. Ces catégories sont les suivantes: (1) aide technique et consultation ou (2) aide financière, fourniture et consultation.

Au département de l'Agriculture, l'aide technique et la consultation sont fournies par (1) le Service coopératif (fédéral et d'État) de vulgarisation, (2) le Service forestier, (3) le Service de la conservation du sol et (4) le Service des coopératives agricoles. Les organismes suivants collaborent à l'aide technique, à la fourniture et à la consultation: (1) le Service des programmes de conservation des ressources agricoles (2) le Service des marchés agricoles, (3) le Service de stabilisation des denrées, (4) l'Administration de l'habitation agricole et (5) l'Administration de l'électrification rurale.

Pour ce qui est du premier genre d'aide technique et de consultation, le Service coopératif (fédéral et d'État) de vulgarisation fournit des conseils éducationnels et techniques aux familles agricoles et aux autres personnes qui demandent cette aide. Aux États-Unis, le Service fédéral de vulgarisation s'intègre au même service de chaque État en faisant correspondre ses contributions selon les modalités, établies par la loi Smith-Lever. Quant au programme d'aménagement rural, cette loi a été modifiée en 1955² de façon que les fonds fédéraux puissent être accordés directement aux États et par eux aux comtés en vue de l'emploi de personnel pour augmenter le nombre des employés actuels du service d'extension.

En général, le Service coopératif (fédéral et d'État) de vulgarisation facilite l'accès aux résultats des recherches sur l'agriculture et sur des sujets connexes, aide les intéressés à utiliser ces résultats en vue de diminuer les frais, d'augmenter les revenus et d'ajuster plus précisément la production aux demandes du marché. Les personnes rattachées au programme d'aménagement rural accomplissent trois tâches principales: (1) elles dispensent plus d'aide éducationnelle sur place aux familles agricoles qui demeurent sur des petites fermes, (2) elles appuient les comités de comté et de région dans la mise en œuvre de leurs programmes économiques et sociaux, et dans certains cas (3) elles fournissent à ces comités des services administratifs nécessaires à la poursuite du programme.

Avec les années les méthodes employées dans le travail de vulgarisation ont été revisées à la lumière de l'expérience et par suite de la mise en œuvre de nouveaux programmes. Une des principales méthodes utilisées à l'heure actuelle consiste à obtenir la participation des personnes visées par un programme. Le service d'extension aide à résoudre le problème en établissant des cadres. Il s'adresse maintenant à une population plus large, plus variée et moins localisée. Cela laisse entendre qu'on peut accorder de l'aide pour enseigner aux masses des questions telles que la vie au foyer, la ligne de conduite publique, et la conservation. D'autre part, il faut procéder d'une manière plus personnelle pour enseigner des questions comme la gestion.

Une des fonctions principales du service de vulgarisation est de former des chefs. Ce point est d'extrême importance pour le succès du programme d'expansion rurale vu qu'on ne peut répondre que par le travail d'équipe à plusieurs besoins de la vie moderne.

Le Service forestier est d'une grande valeur pour la mise en valeur rurale vu qu'une grande partie des terres dans les comtés et dans les régions où s'applique le programme est boisée. En plus de sa tâche principale qui consiste à régir les

¹ *Federal Activities Helpful to Communities*, Département du Commerce des É.-U., Office de l'aménagement régional.

² Voir l'amexé B, pp. 62 et 63: Loi publique 360 modifiant la loi publique 83 (Loi Smith-Lever).

149 forêts nationales, le Service forestier poursuit des recherches en vue de trouver des méthodes améliorées pour la gestion et l'utilisation des forêts; il collabore avec les États et les propriétaires particuliers de terrains en vue de la protection des forêts et pour favoriser une bonne gestion du bois qu'on y trouve; il aide les comités de comté et de région à faire l'inventaire des ressources forestières, et des études sur les marchés et les occasions d'emploi dans les forêts. Il collabore également avec les forestiers des États en fournissant à prix raisonnable des plants d'arbres forestiers en vue du reboisement.

Dans le secteur où l'on encourage l'adoption de pratiques visant le bon emploi et la conservation des terres à culture, le Service de conservation du sol joue un rôle très important. Ses techniciens procèdent à des études du sol, élaborent des plans en vue de la conservation des fermes et des grandes terres d'élevage, de la protection des bassins hydrographiques et de la prévention des inondations dans les bassins d'amont. Ils prêtent également leur concours à la planification et à l'application des pratiques de conservation voulues à l'égard des pâturages, des boisés et des terres propres au divertissement ou à la faune, aussi bien qu'à l'égard des terres à culture. La délégation a noté que les hauts fonctionnaires du Service de conservation du sol dans les États visités forment l'un des groupes fédéraux les plus éminents et les plus actifs au sein des comités de comté et locaux de la zone d'aménagement rural. Ils s'occupent de la meilleure utilisation des terres au sens le plus large, tant au point de vue de l'amélioration des fermes qu'au point de vue du transfert de terres présentement comprises dans une unité agricole mais jugées plus aptes à d'autres usages, notamment à la sylviculture ou au divertissement.

Le Service des coopératives agricoles fournit des directives aux coopératives agricoles qui participent au programme. Il renseigne les travailleurs chargés de l'essor rural ainsi que les gens de la localité sur le rôle des coopératives et des syndicats de crédit dans l'expansion économique de la région rurale. Les services de recherche, de consultation et d'éducation s'emploient à aider les agriculteurs à former et à diriger des associations coopératives qui leur assurent des services de vente, contribuent à accroître leurs recettes de producteur et leur obtiennent du matériel agricole et des services essentiels à l'exploitation de la ferme.

À l'échelon national, un programme important, connu sous le nom de Programme de conservation des ressources agricoles est mis en œuvre par un service du même nom qui relève du département de l'Agriculture. Ce programme représente une partie considérable de l'effort coordonné que l'on déploie en vue d'aider les agriculteurs, les cultivateurs à temps réduit et autres exploitants de la terre à atteindre les objectifs voulus en matière de conservation du sol. Le Programme fonctionne à titre d'entreprise conjointe de l'agriculteur et du gouvernement en fournissant une part du coût de l'adoption de pratiques reconnues de conservation du sol et des eaux. Le Programme de conservation des ressources agricoles est censé répondre aux besoins de préservation en assumant ce que les agriculteurs ne pourraient entreprendre de leurs propres moyens et de leur propre initiative. L'aide fournie revêt en général la forme d'une assistance financière à frais partagés, mais elle comporte aussi parfois des fournitures et des services. La participation au programme est facultative et tous les agriculteurs y sont admissibles.

À l'échelon local, des programmes sont élaborés et mis en œuvre par les soins de commissions de comté pour la stabilisation et la conservation de l'agriculture, que les cultivateurs élisent annuellement. Des spécialistes du départe-

ment fédéral de l'Agriculture sont mis à la disposition des commissions de comté et d'État aux fins d'aider, à l'occasion, à la réalisation de certaines phases du programme de conservation agricole et autres programmes du gouvernement. L'agent de propagande agricole de comté est membre d'office de la commission. Les travaux des commissions de comté sont examinés et résumés par les commissions d'État. Il en est ainsi à l'égard des pratiques approuvées qu'elles recommandent, de l'établissement des quotes-parts et de la répartition des fonds fédéraux.

Ce programme joue un rôle important dans l'amélioration de l'état des terres agricoles et de leur productivité ainsi que dans la mise en œuvre des réformes voulues quant à l'utilisation du sol. Des allocations accrues ont été obtenues à l'intention de certains comtés désignés par des commissions d'État pour fins d'aménagement rural. Dans tous les États qu'elle a visités, la délégation a noté qu'une importance considérable était attachée à la mise en œuvre du programme de conservation de la ferme.

Le Service des marchés agricoles¹ contribue au programme d'aménagement rural en effectuant des recherches, y compris des études sur place, de concert avec diverses fermes expérimentales d'État, sur les problèmes des familles agricoles à faible revenu.

On peut diviser ces recherches et études en cinq groupes: (1) études visant à déterminer les effets de la création de nouvelles industries sur le niveau de vie de la population rurale; (2) études visant à apprécier la disponibilité et l'emploi des services éducatifs destinés à la jeunesse rurale et à déterminer le rapport entre le genre d'éducation reçue et les carrières embrassées plus tard; (3) études du besoin et de l'emploi de services d'hygiène chez les ruraux et de leur participation aux programmes facultatifs d'assurance-santé; (4) études pour déterminer l'attitude de l'agriculteur envers le programme d'assurance-vieillesse et survie et connaissance qu'il en a et pour déterminer les répercussions de la récente application de ce programme aux agriculteurs; (5) études pour déterminer la possibilité économique d'établir soit des services de transformation ou de vente des produits agricoles, soit des usines industrielles dans les régions à faible revenu.

L'un des plus importants programmes que dirige le Service de stabilisation des prix agricoles est celui de la Banque de sol. Sous l'empire de ce programme deux catégories fondamentales de paiements sont versées aux agriculteurs: (1) pour réduire la superficie des cultures essentielles (réserve d'acres); (2) pour permettre aux agriculteurs de consacrer des terres arables à des fins de conservation (réserve de conservation). Les demandes d'aide s'adressent à la Commission de stabilisation et de conservation agricole du comté, comme dans le cas des paiements de soutien consentis en vertu du programme de conservation des ressources agricoles.

La délégation a constaté que la réserve de conservation prévue au programme de mise en réserve du sol se pratiquait beaucoup chez les agriculteurs des comtés visités dans les États du Kentucky, du Wisconsin, du Minnesota, du Michigan et du Maine. Les trois objectifs fondamentaux de la réserve de conservation de la Banque de sol sont de soustraire des terres à la production, d'apporter des modifications à long terme dans l'emploi du sol et de protéger le sol contre l'érosion et autres endommagements. Au titre de la réserve de conservation, l'agriculteur peut recevoir deux catégories de paiements: 1) un paiement annuel

¹ Correspondance du sous-secrétaire à l'Agriculture avec le chef de la Production de notre Division de l'économique 14 novembre 1958.

de location jusqu'à concurrence du taux de base du comté par acre, à l'égard de contrats de trois, cinq ou dix ans; 2) un paiement de conservation pour l'application de pratiques approuvées du comté les plus appropriées aux terres et au genre de culture en cause. Voici les trois principaux groupes de pratiques approuvées: 1) pratiques de couverture comportant notamment la plantation d'une couverture permanente d'herbe, d'arbres ou d'arbustes; 2) pratiques de conservation des eaux comportant entre autres la construction de barrages, de puits ou d'étangs; 3) pratiques de conservation de la faune, telles que l'aménagement d'une couverture pour la faune et l'établissement de barrages ou d'étangs pour le poisson.

Nombre de cultivateurs installés sur de petites unités ou des terres pauvres se servent de la réserve de conservation de la Banque de sol pour faciliter le rajustement que nécessite leur passage de la culture à plein temps à la culture à temps réduit. Cela leur permet de consacrer la totalité ou une partie de leur temps à des travaux en dehors de la ferme pendant qu'ils touchent des paiements au titre de la terre visée par le programme. Avec la Sécurité sociale cela permet aux vieux exploitants agricoles de rajuster l'utilisation qu'ils font de leurs terres et d'avoir un niveau de vie raisonnable.

L'Administration de l'habitation agricole assure une grande variété de services de crédit agricole, outre des directives visant l'élaboration et la mise en œuvre d'une planification judicieuse de la ferme et du foyer. Cette Administration a pour but d'ouvrir du crédit uniquement aux agriculteurs capables d'assumer l'expansion de leur entreprise mais qui ne sont temporairement pas en mesure d'obtenir du crédit auprès des sources privées et des banques ou auprès des coopératives de crédit telles que les associations nationales de prêts agricoles, les associations de crédit à la production et les associations coopératives du Système de crédit agricole.

En général, les services de crédit qu'assure l'Administration du foyer agricole ont pour but d'aider les agriculteurs à apporter les changements et les améliorations voulus à leur exploitation de manière qu'ils deviennent, avec succès, des agriculteurs à temps réduit ou à plein temps. Des prêts sont consentis à l'égard de l'exploitation, de l'achat, de l'amélioration et de l'agrandissement des fermes, du refinancement de dettes existantes, de l'amélioration des bâtiments de ferme, de la conservation du sol et des eaux. Avant le 7 décembre 1959, il fallait que les requérants fussent des cultivateurs établis dans des entreprises agricoles considérables, qui consacraient la plupart de leur temps à la culture et qui en tiraient la majeure partie de leur revenu. A compter de la date précitée on a révisé l'exigence voulant que le requérant consacre la majeure partie de son temps à l'agriculture, de manière que les prêts puissent être consentis à des cultivateurs détenant un emploi régulier en dehors de la ferme. Les requérants reçoivent une aide précieuse dans la préparation de leur programme d'exploitation de la ferme et d'aménagement du foyer, dans l'établissement de leur comptabilité ainsi que d'utiles conseils en matière de crédit et de problèmes agricoles. Ces prêts visent surtout à aider des cultivateurs incapables d'obtenir suffisamment de ressources agraires pour devenir des agriculteurs à plein temps.

La délégation a remarqué que les représentants de l'Administration de l'électrification rurale s'emploient à faire des prêts destinés à assurer le service d'électricité et de téléphone dans les comtés visités.

On a fait observer à la délégation que l'ouverture de crédit n'était pas considérée comme une panacée au problème de l'expansion rurale. Les éléments du succès agricole comprennent la possession de ressources agraires propres à une exploitation judicieuse, une bonne organisation et une exploitation efficace des entreprises agricoles, un marché pour les produits et l'aptitude à bien se servir du crédit.

La Division de recherches en économie rurale¹ du Service de recherches agricoles poursuit un vaste programme de recherche en vue d'aider la réalisation du Programme d'aménagement rural. Des études sont entreprises dans certaines zones aux fins de poser nettement le problème de la faible production et du faible revenu, de déterminer le minimum de capital nécessaire pour assurer des niveaux de revenu donnés, d'analyser et de préciser les ressources en main-d'œuvre et de déterminer les rajustements possibles dans l'emploi de ces ressources aux fins de résoudre le problème du faible revenu que posent les petites fermes. Ces études² se font de concert avec les fermes expérimentales de l'État. Elles fournissent des renseignements sur les rectifications pouvant être apportées à l'emploi des ressources disponibles, y compris des changements dans les entreprises agricoles, leur agrandissement et le travail en dehors de la ferme.

La Division de recherches en économie domestique du Service de recherches agricoles poursuit des recherches considérables en matière d'hygiène alimentaire et d'économie domestique. Elle distribue des guides de bonne alimentation et de bonne administration ainsi que des directives en matière de vêtement et de logement.

Les régions locales peuvent obtenir de l'aide au titre des programmes généraux de l'État fédéral visant l'approvisionnement de la Marine, de l'Armée, de l'Aviation, de la Commission de l'énergie atomique, du département de la Défense, de l'Administration fédérale de la défense civile, de l'Administration des services généraux, du département des Postes et de certaines divisions d'autres départements. Ces organismes ont besoin de beaucoup de denrées qui peuvent se cultiver dans les secteurs du pays qui sont désavantagés au point de vue agricole et qui comptent une nombreuse main-d'œuvre.

Dans les 17 États de l'Ouest en particulier, les collectivités locales, les groupes et les particuliers peuvent bénéficier d'une aide technique précieuse et d'un service de consultation, grâce au programme régulier du Bureau et des Offices du département de l'Intérieur. Les travaux d'une valeur particulière en matière d'aide aux régions locales comprennent des relevés topographiques, des études géologiques ainsi que les études des ressources en eau de surface et en eau d'infiltration qu'effectue le Service de géologie; les recherches sur l'emploi des minéraux que poursuit le Bureau des mines; le classement des terres et l'étude de leur emploi à des fins d'irrigation, d'aménagements hydro-électriques, de conservation et de divertissements qu'accomplissent le Bureau de la mise en œuvre des terres, le Service de la faune terrestre et aquatique et celui des parcs nationaux, de concert avec les agences de l'État et de la localité.

Le département du Commerce collabore aussi aux travaux d'expansion rurale par l'entremise de son Office de mise en valeur régionale. Le principal but de cet

¹ Correspondance du sous-secrétaire à l'Agriculture (Washington, D.C.) avec le chef de la Production de notre Division de l'économie, à Ottawa (Canada), le 14 novembre 1958.

² En voici d'excellents exemples: analyse économique d'emplois agricoles et non agricoles des ressources de petites fermes dans le Piedmont-Sud, en Caroline du Nord, *Technical Bulletin* n° 138, de mai 1959, Ferme expérimentale de la Caroline du Nord; b) *Combining Farming with Off-farm Jobs in Northeastern Minnesota*, par Frank T. Hady, Rapport 242, Ferme expérimentale de l'Université du Minnesota.

office est d'aider à l'amélioration des conditions économiques et commerciales de l'État et des diverses localités. Elles y parvient en accordant une aide technique directe à :

- (1) l'expansion et l'affermissement des industries existantes;
- (2) la création de nouvelles industries fondées sur les ressources locales;
- (3) l'amélioration des conditions de la collectivité en vue d'encourager l'essor économique.

Cette aide est distribuée par l'entremise de 33 bureaux des Services extérieurs aux collectivités désireuses de mettre en œuvre des programmes d'expansion industrielle et locale, de créer de nouvelles industries et d'aider les industries existantes en leur permettant d'améliorer leurs produits et d'en engendrer de nouveaux.

Le département du Travail poursuit un programme appelé Programme d'emploi dans la collectivité, avec le concours d'agences gouvernementales affiliées de sécurité de l'emploi. Ce programme vise à stimuler une action communautaire concertée en vue de multiplier les occasions d'emploi. A l'élaboration et à l'exécution de programmes d'essor économique, le département du Travail collabore en fournissant des renseignements sur la main-d'œuvre afin d'aider des groupes de la collectivité à attirer chez eux de nouvelles industries appropriées ou à accroître les industries déjà existantes. Des renseignements sur les ressources locales de main-d'œuvre, les besoins de formation et le potentiel de formation des travailleurs locaux se révèlent très utiles pour les industries déjà sur pied qui veulent s'agrandir, ainsi que pour les industries qui cherchent de nouveaux emplacements. Des services consultatifs en matière d'organisation et de planification de programmes de formation en cours d'emploi conformes aux besoins de l'industrie actuelle ou à venir sont également fournis à tout groupe tels que les comités d'aménagement rural de comté ou de région.

L'intervention du département du Travail a contribué sensiblement à accroître l'emploi dans les comtés-types du programme d'aménagement rural en participant au programme de formation destiné à améliorer la compétence des ouvriers ruraux ainsi qu'en diffusant de l'information en matière d'emploi. Le quatrième rapport annuel paru le 29 octobre 1959 laisse voir que l'essor industriel dans 52 comtés d'expansion rurale a engendré quelque 8,000 nouvelles occasions d'emploi.

A compter de 1958, le département du Travail a collaboré avec celui de l'Agriculture à la mise en œuvre d'un plan d'essai dans quatre États,—Arkansas, Kentucky, Tennessee et Wisconsin,—plan destiné à mettre sur pied des programmes de multiplication de l'emploi à l'intention des gens à faibles revenus. Des études appelées études du profil du travail sont entreprises dans des localités rurales aux fins de fournir des renseignements sur l'utilisation et la productivité des travailleurs, sur l'état de l'emploi, les caractéristiques et les possibilités de l'effectif ouvrier et la disponibilité de la main-d'œuvre pour travailler à l'extérieur de la ferme. On espère que ce plan d'essai provoquera une expansion des services de placement dans les régions rurales des États en cause.

Dans les États que la délégation a visités, on ne lui a signalé aucun travail spécial ni aucun effort particulier du département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être aux fins du programme d'aménagement rural. A noter, cependant, que des représentants régionaux du Département et que des agents de la Sécurité sociale font partie des comités d'aménagement rural de comté ou de région.

L'Office de réadaptation professionnelle fournit des services consultatifs aux collectivités relativement à la création de programmes communautaires et de centres de réadaptation destinés à aider les invalides à devenir employables. Des subventions sont octroyées aux agences de réadaptation professionnelle de l'État à proportion des services de réadaptation de base qu'elles offrent. Des subventions sont également accordées aux institutions d'enseignement pour parer à la pénurie grave de travailleurs professionnels de la réadaptation ouvrière.

Le programme de sécurité sociale relève du département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être et s'attache au bien-être de la vieillesse dans les régions rurales. Une forte partie de la population des comtés à faible revenu est plus âgée que la population du comté moyen. L'une des tâches de quelques comités d'aménagement rural a été de mettre les gens de certains comtés-types au courant du programme de sécurité sociale. A titre d'exemple, mentionnons que dans un comté de la Caroline du Nord on relevé à indiqué que seulement 49 p. 100 des personnes admissibles participaient au programme de sécurité sociale. Ce chiffre a atteint 94 p. 100 après que la population eut été informée de l'existence du programme.

Parmi les agences fédérales qui assurent de l'aide financière et technique ainsi que des services consultatifs aux régions de développement rural, l'une des plus importantes est l'Administration des petites entreprises. Les fonctionnaires de l'Administration des petites entreprises se rencontrent avec les dirigeants locaux et des exploitants de petites entreprises. Des consultations individuelles sont prévues à l'intention de ceux qui désirent mettre une petite entreprise sur pied et on leur fournit de l'aide technique, administrative et matérielle. Des prêts sont parfois consentis directement aux petites entreprises lorsque celles-ci ne peuvent en obtenir d'autres institutions financières. Dans certains cas, des prêts sont consentis conjointement avec d'autres sociétés de prêts. Ces prêts se font à long ou à moyen terme pour l'achat de fournitures et de matériel, pour l'expansion et la modernisation des opérations et pour la construction ou le capital de roulement. Voici quelques autres initiatives tendant à l'avancement des programmes d'expansion locale qui favorisent la croissance des petites entreprises et qui contribuent à augmenter l'emploi en dehors des fermes: (1) publication de brochures et de guides commerciaux destinés aux propriétaires et aux directeurs de petites entreprises; (2) aide pour l'obtention de contrats gouvernementaux; (3) cours d'administration commerciale; (4) conseils visant à indiquer les lieux propres à la création d'un nouvel article ou d'un nouveau genre de produit et ses possibilités de commercialisation.

L'un des principaux objectifs du programme d'aménagement rural étant de multiplier les occasions d'emploi en dehors de la ferme pour ceux qui désirent vivre dans une ferme, l'établissement de petites entreprises commerciales utilisent les ressources locales constitue un élément essentiel de l'élargissement de la base économique. Lorsque des entreprises existantes élargissent leurs opérations et que de nouvelles entreprises sont lancées, la collectivité en retire beaucoup de bénéfice. L'Administration des petites entreprises joue un rôle analogue à celui de toutes les autres agences fédérales qui aident les gens et les organismes à affermir les industries rurales grâce à une action concertée des hommes d'affaires de la localité, des dirigeants locaux et des agences de l'État particulier et fédéral.

Aide d'État.—Les départements et les agences d'État qui s'occupent du programme d'aménagement rural varient dans les divers États visités par la délégation du ministère canadien de l'Agriculture. Toutefois, un même inconvénient

semble menacer tous ces États. Dans la plupart des cas les organismes d'État habituels poursuivent un genre d'activité depuis longtemps établi mais cette activité a été renforcée et plus étroitement coordonnée dans le cadre du programme.

Invariablement le président du comité d'État pour l'aménagement rural est le doyen de la faculté d'Agriculture ou le directeur de l'enseignement populaire à l'université d'État. Les groupes agricoles sont les plus nombreux au niveau de l'État mais bien d'autres départements et agences desservent l'exploitation forestière, le commerce, l'industrie du tourisme, la santé, l'éducation, le service social, la jeunesse, le travail et, en général, l'expansion en dehors de l'agriculture. Il est question de ces groupes au chapitre de l'organisation aux divers échelons publics et de l'État (voir page 10).

Les départements et agences d'État qui aident à l'aménagement rural varient selon la nature des problèmes et l'organisation de l'État en cause. Au Kentucky, les organismes membres du Comité d'État pour l'aménagement rural comprennent: (1) la Ferme expérimentale et le Service de vulgarisation agricole de l'Université du Kentucky; (2) le Bureau des services de réadaptation du département de l'Éducation; (3) la Division de l'éducation professionnelle du département de l'Éducation; (4) les programmes d'enseignement populaire de l'Université du Kentucky; (5) le département de l'Agriculture; (6) le département de la Conservation; (7) le département de l'Expansion économique et (8) le département de la Santé. Dans d'autres États, les mêmes départements et organismes s'occupent habituellement du programme d'aménagement rural mais souvent sous d'autres noms.

L'aide des groupes universitaires s'exerce dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Dans la plupart des cas, les résultats des recherches sont diffusés dans le cadre du programme régulier d'enseignement populaire de même que par les agents de comté. On a observé un accroissement considérable de l'aide technique dans les comtés d'expérimentation. Étant donné qu'une bonne part des recherches poursuivies dans les universités à l'égard de l'aménagement rural comporte la collaboration d'agences fédérales, il est difficile de séparer et d'identifier la contribution de chacun.

Comme il est difficile de séparer et d'identifier la contribution du gouvernement fédéral et celle du gouvernement de l'État¹, la délégation n'a pas essayé d'établir la répartition des frais. La quote-part varie selon la catégorie d'aide et selon qu'il s'agit du gouvernement fédéral ou des divers gouvernements d'État. La pratique courante est de collaborer à tous les travaux, et une partie des obligations de l'État est assumée par les comtés intéressés.

Aux États-Unis, l'aide que reçoit la collectivité rurale aux fins de disposer d'un service d'éducation populaire est, par tradition, fournie par les écoles d'agriculture subventionnées. Jusqu'ici cette aide a été dispensée surtout dans le cadre de programmes d'études agricoles, de programmes pour la jeunesse et de programme d'économie domestique. D'autres services s'adressent présentement à un plus grand secteur de la population afin de répondre aux exigences plus considérables d'autres intérêts et problèmes d'aménagement de la collectivité.

Autre assistance.—Nombre d'organismes non gouvernementaux participent au programme d'expansion rurale. On y trouve des agences agricoles, des groupes d'agriculteurs, des coopératives, des cercles sociaux, des entreprises industrielles, des cercles féminins, des banquiers, des membres du clergé, la

¹ Voir à l'Annexe C, pp. 64 à 67, l'exposé des relations entre le pouvoir fédéral et les États en matière d'éducation, de recherches et de propagande se rapportant à l'agriculture.

presse et la radio, des chambres de commerce locales, des autorités scolaires ainsi que des organismes d'hygiène et de jeunesse. Ces éléments se retrouvent au sein des comités d'État et de comté pour l'aménagement rural et constituent des membres très utiles des sous-comités de travail. Bon nombre de ces organismes nationaux et régionaux et de ces groupes industriels privés fournissent des renseignements essentiels et des conseils utiles dans leur domaine d'activité propre. Souvent ils fournissent aussi d'autres services ainsi que de l'aide financière.

L'aide et les services qui émanent d'en dehors des comtés et des régions visés par le programme d'aménagement rural sont considérés simplement comme accessoires et non pas comme essentiels. Les agents d'aménagement rural ainsi que le personnel fédéral travaillant au Programme ont tenu à préciser que c'est principalement aux groupes de travail locaux que revient tout le mérite de l'œuvre accomplie.

CHAPITRE V

Moyens d'orienter l'organisation et l'activité relatives à l'aménagement rural

Un atelier national de travail² organisé récemment au sujet de l'aménagement rural a passé en revue toutes les phases du programme, et, en se fondant sur l'expérience acquise, a fait des recommandations importantes en ce qui a trait aux mesures à prendre pour intensifier le travail à poursuivre. En ce qui concerne l'organisation du programme, un certain nombre de directives ont été offertes dans le but de déterminer l'état de choses qui existe dans les comtés et districts et de délimiter les problèmes, les ressources et les moyens à la disposition.

Pour prendre des décisions opportunes et sages, il importe de faire l'expertise des ressources disponibles et des conditions existantes. C'est un moyen précieux pour les membres de comités de comté de faire le point et de déterminer le niveau de productivité qui sera le critère des progrès à venir. Pour cela, ils peuvent obtenir des renseignements et de l'aide technique de la part du personnel préposé aux recherches dans les collèges d'agriculture subventionnés de la part des autres universités ainsi que des organismes fédéraux et de ceux qui relèvent des États.

En plus de la collaboration intime qui doit régner entre tous les groupes représentés auprès des comités de comté et de région, dans le but de délimiter les problèmes et de faire l'inventaire des ressources disponibles, il faut faire appel à l'imagination et au sens critique dans le but de découvrir quelles sont les possibilités et les perspectives offrant des chances de réussite. Il est essentiel, à ce stade-là, d'insister sur la solution des problèmes et de suivre de près leur application. La contribution des spécialistes peut être précieuse, à ce moment-là, en ce sens qu'ils peuvent aider les comités à fixer nettement les buts à atteindre ou à faire l'unanimité relativement aux objectifs généraux à poursuivre.

Le comité doit se concentrer sur le problème des revenus peu élevés même si ses membres eux-mêmes n'appartiennent pas à cette catégorie, et il doit étudier exclusivement les problèmes d'ensemble et non pas des séries de problèmes individuels. Il faut que la participation des gens de l'endroit se fasse grâce aux discussions, à des causeries par des techniciens et à des consultations relatives aux questions de recherche et de publicité.

² Rappports des groupes de travail, *Rural Development Workshop*, Camp 4-H d'État Jackson's Mill, Weston (Virginie de l'Ouest), 11-15 mai 1959.

Il faut que les perspectives et les occasions en puissance reposent sur des faits. Dès le début de la délimitation des problèmes, il faut établir ces faits et ceux qui sont susceptibles de solution doivent être mis à part. Ils constituent de réelles potentialités, que ce soit à brève ou à longue échéance.

Un guide important c'est l'utilisation des talents, des aptitudes et de l'ingéniosité des gens relativement à l'amélioration de l'agriculture et à l'expansion de l'industrie. Un inventaire des ressources tant du point de vue humain que du point de vue de l'organisation, un inventaire de tous les organismes, associations ou groupes devrait faire partie de la détermination de toutes les ressources. Il faut, de même, comme condition préliminaire que ces divers groupements manifestent à la fois de l'enthousiasme et la volonté de participer au mouvement.

Beaucoup de renseignements utiles sont disponibles dans une collectivité, et les comités d'aménagement rural peuvent en faire usage. On peut rassembler ces renseignements afin de les utiliser dès le début par l'intermédiaire de réunions civiques, de classes, de journaux et d'entretiens des membres du comité avec des voisins.

Une grande partie du succès remporté par le programme d'aménagement rural, dans les comités d'expérimentation, a été due à la coordination des efforts et à la coopération des agences et des organismes au niveau fédéral et au niveau des États. En ce qui a trait aux groupes fédéraux, c'est le comité du programme d'aménagement rural qui s'en est chargé grâce à des suggestions et à des exposés de ligne de conduite établissant clairement à qui incombent les responsabilités de l'initiative. On donne comme directives aux groupes fédéraux de s'associer aux plans initiaux et d'énoncer clairement la structure de leur organisation et leurs lignes de communication.

On recommande que les réunions soient fréquentes et qu'il y ait de nombreux rapports afin d'être certains que toutes les agences soient mutuellement renseignées et qu'il y ait coopération et bonne entente.

Dans la plupart des cas, on conseille aux comités de comté et de région d'employer les groupes déjà existants afin d'éviter le double emploi et les rivalités.

Dans le domaine de l'agriculture, l'expansion économique et les moyens de la réaliser sont restreints, dans plusieurs régions d'aménagement rural. Certains problèmes relatifs aux régions à bas revenus sont probablement uniques en leur genre en ce sens que les façons dont il faut s'y attaquer diffèrent de celles qui concernent le problème du revenu provenant des fermes commerciales. Les recherches courantes en économie¹ du Service des recherches agricoles à l'appui du programme d'aménagement rural fournissent les données fondamentales relatives à la planification des adaptations à longue échéance.

Les résultats de la phase du début (celle de la recherche des faits), des études coopératives expérimentales du Service des recherches agricoles indiquent plusieurs caractéristiques importantes de l'adaptation en matière d'agriculture. Les données concernant les familles agricoles sont classées en groupes d'après des facteurs tels que l'âge du chef de famille, le nombre de personnes dans la famille et leur âge, leur degré d'instruction et de formation et les ressources agricoles disponibles. On a aussi étudié les adaptations relatives aux emplois sur les fermes et en dehors des fermes. Voici quelques-unes des conclusions pertinentes :

- 1) les problèmes relatifs aux bas revenus dans les régions rurales s'appliquent à la fois aux familles qui vivent sur des terres et aux autres, et les solutions de ces problèmes doivent être les mêmes pour ces groupes.

¹ Voir *Guidelines for Rural Leaders in Low-Income Areas*, Inman, Euis. T. Head, section des fermes de faible production, Service des recherches agricoles, Département de l'Agriculture des E.-U., juillet 1959.

- 2) Le problème réside surtout dans le fait qu'il n'y a pas assez d'emplois et que les ressources ne sont pas suffisamment utilisées.
- 3) Les occasions d'emploi dans l'industrie et autres domaines autres que les travaux agricoles doivent être étudiées sur une base régionale plutôt que sur une base de comté.
- 4) Les occasions d'emploi sur les fermes dans les régions à bas revenus vont vraisemblablement diminuer. Bien qu'il doive se produire un agrandissement des fermes, la tendance générale est d'utiliser les terres les moins productives pour le pâturage et le bois.
- 5) On s'attend que la population diminue dans les régions à bas revenus et que des choix plus rigoureux soient faits quant à l'âge et à la formation. Ce qui veut dire qu'il y aura évolution et nouvelle orientation des institutions et des organismes ruraux.

Les moyens d'augmenter les revenus dans plusieurs comtés soumis à l'aménagement rural sont limités par le manque de crédit, par des ressources insuffisantes, par une carence de services de vulgarisation et un usage insuffisant de ceux qui existent, de même que par le manque d'occasions d'emploi dû au caractère même de l'industrie agricole et à l'ignorance de nouvelles occasions d'expansion. Les cultivateurs qui habitent les régions à bas revenus et qui désirent vraiment demeurer cultivateurs peuvent être aidés par les programmes qui mettent l'accent sur les sources de crédit de même que sur la connaissance de l'usage et de la gestion du crédit grâce aux conseils en la matière et aux renseignements sur les méthodes d'administration agricole, tout cela dans le but de rendre les intéressés plus aptes à administrer leur bien. Quant à l'amélioration des ressources autres que les ressources en capital, il existe des suggestions qui en valent la peine, telles que la concession à bail des bonnes terres arables qui ne sont pas exploitées, l'encouragement à l'achat ou au transfert graduel de fermes dont la propriété passe des mains d'exploitants en voie de se retirer aux mains d'exploitants actifs, et l'achat public des fermes.

Les comités de comté et de région peuvent aider à tirer le plus grand parti possible des services qu'offrent les programmes fédéraux et les programmes des États. Ils peuvent aussi faire l'expertise et la vérification des services de façon qu'ils puissent être augmentés, modifiés ou remplacés pour répondre aux véritables besoins des cultivateurs ayant peu de revenus.

D'autres moyens d'action, au sein même de l'agriculture en vertu du programme d'aménagement rural, qui ont été esquissés à l'atelier de travail qui s'est réuni récemment comprennent les conseils aux cultivateurs relativement aux perspectives que peuvent offrir de nouvelles entreprises possibles dans le domaine des fermes et des terres à bois, de même que des conseils qui ont trait à la spécialisation des régions et aux changements survenus dans les domaines de la transformation et des services connexes à la production agricole.

Les moyens d'action concernant la mise en valeur des ressources en dehors de l'agriculture se rapportent surtout à l'amélioration des industries existantes et à l'aide à leur accorder, à l'encouragement à donner aux nouvelles industries, à la mise en valeur de l'industrie du tourisme, aux parcs et au domaine des loisirs en général. Certains autres moyens d'action en vue de l'expansion consistent à doter les jeunes et les adultes, au moyen de formation professionnelle, de certaines aptitudes spéciales, et à mettre au point et délimiter tous les programmes relatifs à l'expansion et à l'amélioration.

Une fois que les mesures appropriées d'ordre pratique ont été fixées, la collaboration des organismes locaux, de ceux de l'État et des organismes fédéraux est essentielle si on veut bénéficier d'un degré d'amélioration à la fois élevé et durable. Il faut bien surveiller toutes les éléments d'un programme tels que le financement et le crédit, la coordination, sans compter la réflexion, la somme des efforts déployés et la responsabilité de l'initiative.

Une étape importante en ce qui concerne l'intérêt à accorder aux industries et aux possibilités connexes, réside dans le rassemblement grâce à la recherche et à l'étude, de données positives de base à inscrire et à publier. Il s'agit en l'occurrence de données ayant trait par exemple à la quantité et la sorte de main-d'œuvre dans la région, aux possibilités actuelles et éventuelles de la formation professionnelle dans les écoles, à l'attitude et aux besoins du peuple, à l'échelle des impôts, aux conditions relatives aux écoles et aux confessions religieuses, aux conditions concernant l'électricité, le transport et les emplacements, à l'organisation des loisirs et aux normes sociales et culturelles.

L'une des questions importantes en ce qui touche à l'amélioration des conditions et des services dans les localités rurales se rapporte à la santé des habitants. Les comités d'aménagement rural peuvent étudier la situation locale pour voir quelle est l'influence de la santé sur les revenus, l'éducation, les loisirs et sur tous les domaines en général. Ils peuvent aussi aider les gens à faire usage de toutes les sortes de services disponibles concernant la santé publique et la réadaptation professionnelle. On peut mettre sur pied des projets tendant à améliorer les conditions de vie au point de prévenir la maladie, à améliorer l'hygiène alimentaire, à encourager les examens médicaux à intervalles réguliers et à favoriser, en général, le travail la main dans la main avec les particuliers et les groupes qui s'occupent des questions de santé.

Les comités d'aménagement rural ont entre autres objectifs celui de faire en sorte qu'il y ait plus d'occasions pour les campagnards d'obtenir une formation dans les emplois autres que les emplois agricoles. Il faut des directives concernant l'organisation de cours professionnels destinés aux adultes, et il faut aussi fournir des occasions aux jeunes. Au sujet de la formation professionnelle des adultes, une partie de la tâche consiste à encourager et à développer de bonnes attitudes et de faire en sorte que les autorités locales fournissent des occasions de s'instruire et d'apprendre. Dans le passé, le travail des jeunes a été l'un des domaines que le service de propagande a cherché à favoriser par l'intermédiaire des cercles 4-H. L'orientation et les conseils à donner aux étudiants constituent des domaines profitables et qui exigent plus d'attention.

En même temps que le problème de la formation relative aux aptitudes exigées par les emplois en dehors des fermes, il existe aussi un besoin réel d'orientation et de conseils concernant l'embauchage.

L'une des industries qui se développe le plus rapidement, aux États-Unis, c'est l'industrie du tourisme. Les gens consacrent plus de temps aux loisirs. Les facteurs qui contribuent à ce développement sont entre autres: la semaine de travail plus courte, de meilleures routes et de meilleurs moyens de transport, des revenus familiaux plus élevés, plus de vacances payées pour les travailleurs, le nombre plus considérable de personnes à la retraite résultant du prolongement de la vie et d'une mise à la retraite à un âge moins avancé, l'intensification de campagnes de tourisme sur le plan local, régional et sur le plan des États de la part des associations de commerce et enfin, un intérêt plus marqué de la part des gens à voyager et à se montrer actifs.

Les directives aux comités d'aménagement rural dans le but d'augmenter les affaires provenant du tourisme et des loisirs portent sur plusieurs domaines intéressant les régions à bas revenus. En ce qui concerne le bien-être des touristes, les comités d'aménagement rural de plusieurs États aident les gens à augmenter le nombre et la qualité des habitations telles que chalets et motels, et à améliorer les services alimentaires dans les restaurants et les casse-croûte. Les régions à bas revenus disposent souvent d'avantages naturels qui se prêtent bien à l'aménagement d'endroits de villégiature où l'on peut se livrer à la natation, à la pêche, au ski, à la chasse et à d'autres sports du même genre. Cela comprend la location de chaloupes et de moteurs, les services de guides, des camps, des terrains de jeux et autres services.

Le tourisme fait naître nombre d'occupations auxquelles les gens peuvent se livrer. Signalons, par exemple, la vente, en bordure des routes, de fruits, de légumes et autres produits de la ferme, la fourniture d'essence et de services de garage aux automobilistes, la mise en valeur des industries familiales et la vente d'articles et de souvenirs de fabrication artisanale.

On invite instamment les gens des diverses localités à participer de trois façons générales au programme d'aménagement dans les comtés et les régions d'expérimentation. Les comités s'efforcent par tous les moyens de mettre l'accent sur la conception fondamentale de l'expansion rurale, à savoir: (1) il s'agit d'un programme d'expansion totale; (2) il faut que le programme soit vaste au point d'englober l'agriculture, l'industrie, l'éducation, l'industrie du tourisme, etc.; (3) il doit mobiliser tous les organismes intéressés, tous les groupes et tous les particuliers qui participeront ensemble à l'activité coordonnée. On prend divers moyens pour faire comprendre aux gens que leur concours est essentiel.

CHAPITRE VI

Expansion rurale dans certains États choisis

On a souligné les principes du programme d'aménagement rural, le problème suscité par les bas revenus, et le rythme correspondant du développement économique retardé. La délégation s'est rendue dans de nombreuses sections de sept États et elle a eu l'occasion de voir le programme en marche. Elle a visité le Kentucky, le Wisconsin, le Minnesota, le Michigan, l'État de Washington, le Montana et le Maine (voir annexe A).

Kentucky.—Au Kentucky, le programme a débuté au milieu de 1957. Actuellement, le programme d'aménagement rural se limite surtout aux trois régions commerciales d'Ashland, Bowling Green et Glasgow. Dans chacune de ces régions il existe des comtés qui ont été désignés comme comtés d'expérimentation. Dans le cas de la région commerciale de Bowling Green, au sud-ouest de l'État, les comtés d'expérimentation sont ceux de Butler et de Metcalfe. La délégation a passé la plus grande partie de son temps dans cette région commerciale.

Selon toute apparence, les premières tentatives de lancer le programme dans cette région n'ont pas été couronnées de succès parce que les directives (destinées aux groupes locaux) émanaient de l'État. Il existait peu de coordination des efforts entre les différents groupes et la population locale. On s'attaque maintenant surtout à diriger et à encourager les populations locales à décider elles-mêmes du type de travail à accomplir. Les fonctionnaires du gouvernement

de l'État et du gouvernement fédéral aident à saisir les problèmes et ils formulent des recommandations à la recherche de solutions. Chez les profanes des comités de comté, nous avons trouvé une attitude et une intention très fermes à l'effet que l'organisation et le programme devaient se développer et demeurer au palier local, et que les comités devaient embrasser toutes les phases de la vie économique et sociale. Au Kentucky, ce programme est maintenant considéré par les autorités fédérales comme l'une de ses plus belles réussites de l'État.

Les opinions des dirigeants de l'aménagement rurale au Kentucky correspondent aux buts généraux du programme exposés à la délégation par les représentants des départements fédéraux et des agences à Washington. Au Kentucky, le but principal est d'accélérer les modifications et les ajustements dans les zones rurales en encourageant l'initiative locale et en augmentant les différents services. Les principaux changements à envisager comprennent plus de travail non agricoles à temps discontinu, l'expansion industrielle, une instruction et des écoles meilleures, une agriculture améliorée à l'aide des nouvelles méthodes donnant des produits d'une plus haute qualité, la coordination et la collaboration des groupes. On cherche par tous les moyens à mettre à contribution chaque agence ou organisation privée de la communauté, du comté ou de la région, à la recherche d'un progrès économique et social sérieux.

Au Kentucky, nous avons trouvé deux courants d'opinions au sujet du problème de l'amélioration des régions insuffisamment développées et des bas revenus. D'aucuns en tiennent pour une organisation reposant sur un comté unique, et d'autres pour l'organisation fondée sur une région de commerce. La région de commerce de Bowling Green comprenait six comtés en tout. On croit que certains problèmes, particulièrement ceux qui ont trait au développement industriel et à l'emploi, peuvent être mieux résolus de l'angle régional.

Les membres du comité ne trouvent pas souhaitable l'emploi de l'expression «aménagement rural». Il ont indiqué que l'on songeait à la mise en valeur de la région et des ressources. De même, vu le besoin d'un programme avec un cadre plus élargi que ne l'implique le mot «rural» il conviendrait de laisser tomber ce dernier.

Les services du comité d'État sont à la fois éducationnels et techniques. Ils sont éducationnels parce qu'ils apportent des connaissances, l'habileté professionnelle, l'orientation et l'encouragement; ils sont techniques parce qu'ils expliquent à l'aide de démonstrations, de formalités à suivre et d'assistance professionnelle.

Dans les comtés et les régions commerciales d'expérimentation, on envisage l'expansion sous trois aspects différents: l'expansion économique, le progrès civique, la création d'une attitude réceptive. L'expansion économique s'inspire de la possibilité pour des individus de faire des profits plus considérables, d'encourager les meilleures conditions de vente et de reconnaître et favoriser les moyens d'accroître le revenu en général dans le comté ou la région. Le progrès civique se traduit par la hausse des niveaux éducationnels, l'amélioration des services communautaires, des écoles, des routes, des services de santé et de communications et une plus grande liberté religieuse; on peut y ajouter la formation de chefs réels ou en puissance, aptes à régler leurs propres problèmes. La création d'une attitude réceptive consiste à faire naître un climat intellectuel propre à accueillir les nouvelles idées avec un esprit ouvert et objectif, et un désir d'assumer certaines responsabilités en vue de son amélioration personnelle et de celle de la communauté.

A Bowling Green, la délégation s'est rencontrée avec le comité local de mise en valeur des ressources du comté. Ce comité se compose entièrement de profanes provenant des différentes sphères d'influence de la communauté. Les fonctionnaires du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'État agissaient à titre de conseillers mais n'étaient pas membres du comité.

La délégation a également rencontré l'agent de propagande régional et un groupe d'agents de comté de la région de Bowling Green. L'agent de propagande régional se consacre entièrement à la mise en valeur rurale sans aucune autorité administrative. Il recourt au système régulier de vulgarisation de l'État dans le seul but de stimuler l'enthousiasme et aider à orienter le programme de la meilleure façon possible.

D'habitude, un comité régulier de mise en valeur des ressources repose sur une quadruple base qui prend la forme de sous-comités consacrés à 1) l'agriculture, 2) l'industrie, 3) l'instruction et 4) la sociologie, y compris les relations extérieures. On forme au besoin d'autres comités, comme ceux des routes, du téléphone et des communications, pour accomplir le programme du comté.

Il existe aussi plusieurs comités d'agences fédérales au palier de la région et du comté. Leurs fonctions consistent à placer devant les yeux des gens l'existence et l'importance des problèmes véritables, et d'aider à la solution de ces problèmes et à la réalisation des projets.

Quelquefois les comités communautaires possèdent une organisation s'apparentant, dans ses grandes lignes, au comité de région ou de comté aux fins de répondre à certains besoins locaux. La délégation s'est rendue à Readyville, dans le comté de Butler. Il s'agit d'un groupe rural isolé et le programme allait de la construction d'un centre communautaire jusqu'à plusieurs petits programmes annuels spécifiques.

La délégation s'est entretenue avec l'agent de propagande du comté de Logan et quelques autres représentants du comité du comté et de l'agence. Dans le comté de Logan le comité agricole a dirigé l'activité principale. Étant donné que le sorgho d'Alep cause un sérieux problème parasitaire dans la région, un programme en vue de son éradication a été mis sur pied. Un programme de frais partagés par l'A.C.P. a encouragé le recours aux labours et aux produits chimiques. Des parcelles de démonstration ont été aussi organisées par le comité. Parmi les autres projets entrepris par ce comité on remarquait l'encouragement à une campagne de nettoyage et de peinture de maisons de fermes, l'emploi d'écriteaux d'identification sur les maisons de fermes, de même que la disposition de réceptacles à déchets le long des grandes routes et des chemins principaux.

D'autres comités se sont occupés de la santé, de l'organisation d'une semaine consacrée aux travaux de la campagne et de la ville, de la mise en valeur d'un bassin hydrographique, et un comité d'orientation professionnelle a préparé des cours d'alphabétisation destinés aux adultes.

A Morgantown, dans le comté de Butler, l'agent de propagande du comté a signalé 17 réalisations importantes dans le domaine du programme d'expansion rurale. Ces résultats comprennent (1) la mise sur pied d'un centre communautaire comme celui de Sharer, (2) l'organisation et la renaissance de cercles 4-H, (3) l'établissement de pâturages supérieurs grâce à l'A.C.P. et l'encouragement aux entreprises d'industrie laitière et d'élevage de bœuf, (4) l'organisation de groupes parents-instituteurs, (5) des programmes sociaux et communautaires, (6) l'amélioration de l'administration à l'aide des programmes de la ferme et du foyer, et (7) un changement d'attitude de la part des hommes d'affaires au sujet

de l'amélioration des fermes et une meilleure complaisance de la part des banquiers locaux à prêter des fonds, (8) une activité accrue des affaires à Morgantown, (9) la mise sur pied d'une unité sanitaire, (10) la construction et la réfection de maisons et d'églises, (11) l'amélioration des anciens magasins en leur donnant des façades nouvelles et en réparant les rues, (12) des tentatives de la part des hommes d'affaires locaux d'attirer de nouvelles industries, (13) la commandite d'une exposition et la construction d'un nouveau centre sportif et de quais, (14) des cours en soudure, électricité et plomberie, (15) l'encouragement à l'industrie porcine, et organisation de ventes d'animaux, (16) la mise sur pied d'une association d'insémination artificielle de troupeaux laitiers, et (17) des industries et entreprises nouvelles.

Un projet local d'amélioration de l'irrigation embrassant 13 fermes constitue un bon exemple d'entreprise menée à bien à l'échelle régionale. Le problème existait depuis toujours mais on n'avait jamais rien fait par manque d'initiative. Le comité agricole a recouru aux services techniques des agences fédérales pour obtenir une enquête au sujet de ce problème. Le Service de la conservation du sol a fait des enquêtes sur la topographie, l'irrigation et le sol. Le travail d'équipe de la population locale et des agences gouvernementales a permis de faire approuver et de mener à bien un projet d'irrigation. La productivité de ces terres en fut grandement accrue.

Au Kentucky, des recherches considérables ont été effectuées en matière d'aménagement rural par le personnel de la station expérimentale de l'Université¹, les départements de Développement économique et d'orientation professionnelle, le service de propagande et le service de la conservation des sols. Les contributions comprennent également l'obtention de renseignements essentiels sur l'agriculture, les industries et la situation sociale et éducationnelle. On a procédé à de nombreuses enquêtes sur des sujets comme la récolte des légumes, les perspectives de l'aviculture, les problèmes du travail et la conservation.

Un important fonctionnaire de l'État a exprimé son appréhension au sujet de certaines idées relatives à l'expansion rurale. Ces idées étaient à l'effet que (1) les agriculteurs des régions à bas revenus peuvent réellement trouver la solution à leurs problèmes, 2) le programme d'aménagement rural est considéré comme une panacée et il faut deux ou trois ans à la population pour constater que ce n'est pas un secours direct financier, et 3) on a tendance à favoriser les moyens de conserver et d'employer tous les gens à l'intérieur d'un comté ou d'une zone en particulier.

La délégation a été fortement impressionnée par les efforts des agences fédérales au Kentucky et par leur désir sincère de travailler ensemble pour venir en aide aux comités des régions de comtés et des paroisses rurales. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant ont suffisamment prouvé la valeur de l'effort coordonné et de l'action collective de la part des citoyens ordinaires. Ces gens se sont rendu compte des problèmes qui leur ont été exposés par les organismes du gouvernement fédéral et du gouvernement des États et ils ont senti le besoin d'agir.

Wisconsin. Le programme d'aménagement rural au Wisconsin se retrouve surtout dans les comtés d'expérimentation de Price et de Sawyer et la délégation a pu causer avec des fonctionnaires dans ces deux comtés. Dans cet État, des

¹ On a fait allusion aux recherches poursuivies par les agences fédérales en collaboration avec les stations expérimentales agricoles de l'État. Au Kentucky, un important exemple de ces recherches était une étude intitulée: *The Educational Attainment and Future Plans of Kentucky Rural Youths*, Bulletin 664, janvier 1959.

comités appliquent le programme à l'échelle du comté seulement, ce qui fait contraste avec les cadres de régions, de comtés, ou de villages que l'on a trouvés au Kentucky. D'après M. H. L. Algren, directeur associé de la propagande, le programme a débuté en septembre 1956 et il a été adapté à l'organisation de vulgarisation de l'État qui fonctionne à l'échelle du comté. Il a déclaré: «Un programme de mise en valeur des ressources contient tous les éléments essentiels du programme d'extension de l'avenir.»

Il existe un comité d'État, qui groupe des représentants de toutes les agences publiques du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'État, soit un total de 34 agences. Les sociétés privées ne sont pas représentées pas plus que les organisations agricoles comme le *Farm Bureau*. Le président est le directeur de la propagande.

Dans les comtés de Price et de Sawyer l'organisation est envisagée au point de vue expérimental, mais les comités du comté ont hâte d'élargir leur programme. Trois propagandistes supplémentaires ont été engagés grâce aux fonds obtenus en vertu du Programme d'aménagement rural. On prend des mesures pour élargir les cadres du programme aux dimensions de la région et un symposium sur les ressources d'un certain nombre de comtés du nord du Wisconsin a eu lieu en octobre 1959.

L'efficacité du programme est proportionnée à l'énergie et au désir des gens de régler leurs problèmes et aux genres de programmes publics et à la responsabilité des agences publiques qui les aident.

La première étape du programme au Wisconsin est d'établir quels sont les problèmes essentiels et sous ce rapport, les comités de comtés reçoivent une aide efficace de la part des agences de recherches de l'État. Au Wisconsin, tous les propagandistes de comtés appartiennent au personnel de l'Université. Toutes les ressources de l'Université sont consacrées à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources naturelles ou autres, de l'État.

Dès le début, la réalisation du programme au Wisconsin a mis l'accent sur une exploitation complète des ressources tout aussi bien que de l'agriculture. On s'est appliqué à éviter de faire allusion aux «fermes à bas revenus» ou à l'expansion «rurale». On avait l'impression que cela donnait un ton péjoratif à l'endroit des gens et des régions en les identifiant comme tels. Au Wisconsin, le programme s'appelle «programme de mise en valeur des ressources rurales».

Dans le comté de Price, le programme de mise en valeur des ressources, qui n'est pas considéré comme distinct du programme régulier de mise en valeur, a d'abord pris la forme d'une organisation de comté qui s'appelait le *County Resource Development Committee*. Une corporation juridique appelée le *County Board of Supervisors* institua le premier comité qui comprenait environ 70 hommes et femmes représentant tous les milieux. Tous les villages et les différentes organisations étaient représentés à ce comité. Le comité fut alors subdivisé en sept sous-comités représentant l'agriculture, la forêt, l'industrie, les loisirs, l'instruction, la santé et le bien-être, la publicité et l'encouragement. Le président de chaque sous-comité, le président du comité de comté et l'agent de propagande forment le comité exécutif.

Tout le personnel de propagande du comté, qui comprend l'agent agricole, l'agent domestique, l'agent forestier et l'agent de l'aménagement rural travaillent à la réalisation des buts d'une mise en valeur rurale totale dans leurs domaines respectifs.

Plusieurs organisations publiques et privées participent activement au programme dans le comté de Price. Celles-ci comprennent, entre autres, tous les agents fédéraux nommés ci-dessus, les départements de l'État s'occupant d'emplois, de développement communautaire, d'expansion industrielle, de conservation, d'instruction publique, d'orientation professionnelle; les chambres de commerce locales et les sociétés s'intéressant à la forêt et aux autres industries.

L'Université du Wisconsin, par l'entremise de ses départements d'économie agricole et de sociologie rurale bat la marche en procédant aux inventaires essentiels des ressources naturelles et humaines du comté et en poursuivant des recherches. Une série de rapports a été préparée sous le titre général du rôle changeant de l'agriculture. Ce sont: (1) quelques idées générales au sujet des gens vivant à la campagne, (2) quelques idées générales au sujet de l'emploi et de la migration des gens vivant à la campagne, (3) un service d'orientation et (4) une analyse des récents mouvements de population. Ces études ont révélé des choses telle que *a*) la tendance vers des fermes moins nombreuses et plus considérables, *b*) les modifications des catégories d'âge, indiquant de fortes proportions d'agriculteurs parmi les groupes de personnes plus âgées, *c*) un emploi non efficace des ressources humaines, *d*) la tendance des gens vivant à la campagne à travailler pour des industries non agricoles comme la transformation des bois durs de qualité inférieure et l'industrie du tourisme.

Avant l'orientation vers un programme de mise en valeur des ressources dans les comtés de Price et de Sawyer, les agents de propagande s'étaient employés à des travaux non agricoles, tout aussi bien qu'à des travaux réguliers et hautement spécialisés en agriculture. Mais en vertu du programme de mise en valeur des ressources, ces travaux ont reçu une attention plus suivie. Ainsi, l'agent forestier accomplit maintenant le travail qui était auparavant confié à l'agent agricole du comté, afin d'expédier le surcroît de travail. L'État emploie maintenant quatre forestiers pour répondre aux besoins du comté, au lieu de deux qui étaient dans le district avant que le programme ne fût mis en œuvre.

Une attention accrue est accordée à la régularisation de certaines nappes d'eau à des fins de récréation et de conservation de la faune, la recherche de nouvelles industries pour transformer les matières premières de la forêt, et pour encourager les industries utilisant actuellement le bois à s'accroître et à s'orienter vers de nouveaux produits. Trois colloques consacrés aux loisirs ont été tenus au bénéfice des exploitants de stations estivales; on y a discuté les nombreux problèmes mutuels et fourni des renseignements sur l'administration, l'encouragement, les programmes de publicité et la cuisine. Le comité des loisirs a aidé les villes de Phillips et de Park Falls à développer et améliorer leur réseau actuel de parcs.

Dans le comté de Sawyer, le programme de mise en valeur des ressources existe depuis 1943 alors que l'agent agricole du comté (le seul membre propagandiste) a mis en œuvre un programme s'inspirant de son interprétation personnelle des besoins de la population rurale. En 1945, un comité du programme a été organisé et il est demeuré le noyau du comité actuel de mise en valeur des ressources du comté, composé de 30 membres, formé en 1955.

Le personnel de propagandistes s'est augmenté depuis l'inauguration du programme de mise en valeur des ressources. Il comprend maintenant, en plus des agents de comtés, (1) un agent du *Farm and Home Development*, (2) un agent de démonstration à domicile, et (3) un agent de cercles 4-H.

¹ Ce terme s'applique à la régularisation du niveau des lacs au moyen de berges de terre comportant des ouvrages de contrôle pour l'écoulement.

On admettait que ce comté souffrait de désavantages physiques et économiques au point de vue programme agricole, qui se traduisaient par des revenus inférieurs et la misère des habitants. Le nouveau comité de l'exploitation des ressources du comté reçoit l'aide des professeurs de l'Université dans l'étude des ressources, aux fins d'établir les problèmes à résoudre et les domaines d'application à envahir.

Le comté de Sawyer convient tout particulièrement à des entreprises non agricoles et l'on met l'accent sur la mise en valeur des ressources se rapportant au reboisement, à l'administration forestière, aux scieries, aux industries de façonnage du bois, au commerce des arbres de Noël et à l'utilisation des sous-produits et de déchets du bois; il convient également à la mise en valeur d'attractions touristiques par l'amélioration des rives du lac, le relèvement de son niveau, l'aménagement de parcs, de terrains de pique-nique, de débarcadères publics, de maisons et de terrains de villégiature. D'autres projets encore comptent des programmes pour la jeunesse, la fabrication de paniers et d'autres articles d'artisanat par les Indiens des réserves, et d'autres choses comme la production de riz sauvage et du sirop d'érable.

L'agent du comté consacre une grande partie de son temps à donner des conseils aux particuliers qui viennent le consulter en vue d'établir une petite entreprise utilisant les produits locaux du bois ou d'autres ressources locales et qui ont quelque chance de fournir du travail aux gens de la municipalité. Il aide ces personnes à élaborer leurs projets et leurs plans d'établissement d'affaires, à obtenir les services des agences fédérales appropriées et il aide ces personnes à obtenir le crédit et à bénéficier des directions qui s'imposent. L'agent du comté paraît avoir obtenu d'intéressants succès sous ce rapport. Il protège l'entreprise au cours de sa période d'organisation et d'expansion mais il laisse à l'exploitant le soin de prendre les décisions nécessaires.

L'agriculture ne constitue qu'une toute petite partie du programme de mise en valeur des ressources du comté, mais cette expansion est encouragée à l'aide 1° de démonstration de l'amélioration des pâturages et d'épreuves se rapportant aux variétés d'engrais et à leur usage, 2° de l'assistance à la mise sur pied d'établissements de poulets à griller, de troupeaux de poudeuses, de couvoirs et de troupeaux de dindons, et 3° de l'élevage du vison.

Minnesota.—Dans cet État, la délégation a visité les comtés de Carleton et d'Itasca. Ce sont deux des trois comtés d'expérimentation ainsi désignés en 1956 en vertu du programme d'aménagement rural. Au cours des deux premières années, le comité d'État s'est surtout occupé des comtés de Carleton, d'Itasca et de Hubbard. Les agents de l'aménagement rural étaient à l'emploi du Service de vulgarisation d'État et ils ont été affectés à chacun de ces comtés d'expérimentation. De plus, un agent régional de l'aménagement rural s'occupait de coordonner le travail dans la région. Des sous-comités de comté comprennent d'habitude des représentants de l'agriculture, des forêts et de la conservation, de l'économie familiale, de la finance, des marchés et des transports, des touristes et des lieux de villégiature, de l'industrie et des affaires, de la santé, de l'instruction et du bien-être.

Ces comtés et d'autres, qui participent au programme, sont situés dans la partie nord-est de l'État où l'extraction du fer (dans les monts Mesabea), l'exploitation forestière et la fabrication de la pâte de bois constituent l'industrie importante et où des revenus inférieurs sont le lot de l'agriculture.

Dans le comté de Carleton, le programme général est administré par un conseil de l'aménagement rural composé de 11 membres. Ceux-ci comprennent un président, deux vice-présidents chargés du programme, sept présidents de comité et l'agent de l'aménagement rural. Quelque 200 personnes ont pris une part active à l'élaboration et à la direction de l'entier programme de Carleton. Les organisations agricoles et nombre d'industries privées, d'institutions d'enseignement et de groupes civiques y ont également participé. Les centres commerciaux ont aidé à préparer un relevé de l'industrie et des affaires dans le comté et ils ont fait enquête sur les possibilités industrielles et le choix des emplacements. Une importante société d'énergie et les banques locales se sont associées étroitement à la réalisation du programme.

De toutes les agences fédérales dans le comté, c'est probablement le service de la conservation des sols qui a apporté l'aide la plus importante au programme. Avant l'inauguration du programme d'aménagement rural, le service de la conservation des sols n'apportait qu'une aide restreinte. Il s'est livré à toutes sortes de travaux, y compris les relevés et les épreuves des sols; la planification agricole, comprenant l'organisation des fermes et l'analyse du revenu possible; des services de génie relatifs à l'irrigation et à l'aménagement de cours d'eau et de bassins hydrographiques; il a aidé les agriculteurs dans leurs récoltes, les problèmes de la fertilité et la gestion des sols et des cours d'eau. L'expansion des fermes et des habitations occupe une place de choix dans le programme de Carleton. Les agences fédérales collaborent avec le service de vulgarisation et des organisations privées et collectives à ce stade du programme.

Depuis l'inauguration du programme d'aménagement rural dans Carleton, un plus grand nombre de fermiers ont recouru au partage des frais de l'ACP que pendant les vingt années où l'aide agricole a été offerte. L'Office de stabilisation agricole et de conservation et les comités du comté ont procédé à une adaptation de l'aide et des pratiques agricoles pour faire face aux besoins locaux. Les plus importantes ont trait aux mélanges d'herbes pour les pâturages, aux régimes d'ensemencement et à l'emploi d'engrais.

En plus des améliorations agricoles, plusieurs exploitants agrandissent leurs domaines et augmentent leurs troupeaux laitiers et bovins lorsque des emprunts satisfaisants peuvent être obtenus par l'entremise de sociétés ordinaires de crédit. Il existe également une tendance à l'exploitation agricole à temps discontinu et au travail non agricole. On s'est plaint quelquefois que cela empêchait les agriculteurs de remplir les conditions voulues pour obtenir des prêts en vertu du F.H.A. De façon générale, cependant, on encourage les agriculteurs à chercher du travail en dehors de leurs fermes pour compléter le revenu de l'exploitation agricole quand celle-ci n'en rapporte pas beaucoup. Dans le nord-est, du Minnesota, on a recours moins que partout ailleurs au régime de la banque des sols visant à créer une réserve en vue de la conservation. A peine 6,224 acres sur un total de 87,653 représentant la superficie en culture dans le comté, relevaient de ce programme. Deux tiers de cette étendue représentaient deux fermes de sorte que la soustraction à la culture de terre peu productive de petite étendue ne s'est pas produit ici. On doit constater à ce sujet que des 1,545 agriculteurs résidant dans le comté, à peine 350 étaient considérés comme des agriculteurs à plein temps (d'après le recensement de 1956).

Le programme d'aménagement rural favorise le reboisement et l'administration des forêts. On s'y intéresse beaucoup, comme en font preuve les commandes en vue de la transplantation. L'an dernier, 100,000 arbres ont été plantés dans

le comté de Carlton. La principale difficulté réside dans l'approvisionnement d'une quantité suffisante de brins de semence des essences désirées.

Le comité de l'industrie et du commerce du comté de Carlton a étudié les possibilités et la portée d'un certain nombre d'industries, y compris celle du charbon et du traitement de la tourbe. Dans le comté, on trouve de la tourbe en abondance et une industrie a manifesté l'intention d'accroître son exploitation.

Au Minnesota, plusieurs groupes de comtés ont suggéré que le nom du programme soit changé en « mise en valeur des ressources » parce que ce titre serait mieux vu de la population urbaine. Ce titre d'aménagement rural rebute les dirigeants urbains qui affichent peu d'intérêt et se font souvent prier pour prendre leurs responsabilités.

Le programme d'aménagement rural fonctionne depuis un peu plus de deux ans dans le comté d'Itasca. Le conseil de comté de l'aménagement rural compte huit sous-comités s'occupant de l'agriculture, des forêts, de l'industrie, du tourisme et des loisirs, de la santé, de l'instruction et du bien-être, de l'économie domestique, des finances et des routes rurales. Le seul employé à temps continu qui s'occupe de l'expansion rurale est le propagandiste de l'aménagement rural. Le spécialiste en sol, le spécialiste en conservation du sol et l'un de ses assistants du bureau de Bemidji du service de la conservation des sols consacrent environ six jours par mois tout spécialement à l'aménagement rural. D'autres groupes importants apportent leur aide à différentes phases du travail, comme le Service forestier des États-Unis, Département de conservation du Minnesota, l'Université du Minnesota, la *North Central School of Agriculture*, de Grand Rapids, la station expérimentale de l'Université du Minnesota, la station expérimentale des États des Grands lacs, le comité de comté de l'A.S.C., le bureau de comté du bien-être social et le bureau d'hygiène publique du Minnesota. Les industries privées qui collaborent comprennent une importante société d'énergie, une importante fabrique de papier et de pâte à papier, une manufacture de produits forestiers, deux coopératives, soit une coopérative d'électricité et un magasin coopératif de consommateurs.

Dans le comté d'Itasca, l'activité agricole ressemble à celle que nous avons déjà soulignée dans le comté de Carlton. On insiste sur l'encouragement à donner aux pratiques approuvées en vertu du partage des frais de l'ACP, la cartographie et l'épreuve des sols, par l'entremise du service de la conservation des sols. Un groupe de cultivateurs suit les opérations de près, les analysant en regard des solutions possibles sous le régime dit *Farm and Home Development*. Le comité agricole a encouragé la production de moulée pour les porcs et l'amélioration de la culture de la pomme de terre à l'aide de méthodes approuvées lors de réunions éducationnelles.

Le *North Central School of Agriculture* et la station expérimentale de Grand Rapids ont constitué un élément éducationnel important de la région. On peut y recevoir quelque cent étudiants. Des discussions avec les propagandistes dans la région et le comté ont révélé une tendance à des cours moins nombreux sur l'orientation professionnelle en agriculture et davantage dans l'industrie. L'an dernier on a commencé un cours de formation de bûcherons. On songe également à orienter complètement les cours agricoles afin de les transformer en cours qui prépareraient les gens à exercer des métiers dans l'industrie.

Avant l'inauguration du programme d'aménagement rural dans le comté, on ne trouvait aucun comité intéressé à l'expansion industrielle. Depuis lors, la chambre de commerce de Grand Rapids a encouragé de nouvelles industries à

recourir aux ressources locales et a incité des sociétés de l'extérieur à ouvrir des usines dans la région. Plusieurs personnes se sont vues encouragées à mettre sur le marché leurs produits de l'artisanat. Une boutique locale de céramique vend maintenant des souvenirs aux endroits de villégiature et aux touristes.

La délégation a visité une usine locale de transformation du bois qui produisait des lattes utilisées dans la construction des édifices et des clôtures à neige et fabriquées en bois dur, de qualité inférieure, c'est-à-dire en tremble américain. Cette usine fabrique également des boîtes de bois en pin, en tilleul et en peuplier¹. Cette petite usine très active fournit du travail de 15 hommes durant 10 mois de l'année.

L'industrie touristique dans le comté d'Itasca rapporte plus de deux millions et demi de dollars par année ce qui représente à peu près le revenu tiré de l'agriculture ou de l'industrie forestière. Une enquête sur les voyages de vacances entreprise par le *Minnesota Arrowhead Association* en collaboration avec le *Iron Range Resources and Rehabilitation Department* a souligné, cependant, la nécessité de relever et d'améliorer les lieux de villégiature et les commodités touristiques dans 19 comtés du nord du Minnesota, y compris Itasca. On y travaille surtout par l'entremise de la *Resort Owner's Association* en formant de meilleurs administrateurs, en aidant aux plans de construction, en encourageant la venue de services additionnels aux endroits de villégiature, dans les hôtels et les motels et en insistant sur l'importance de la courtoisie et de la bienveillance de la part de toutes les personnes occupées à l'industrie touristique.

Dans le comté d'Itasca, comme partout ailleurs, le conseil de l'aménagement rural a apporté une contribution considérable en définissant les problèmes des familles rurales et en les portant à la connaissance des gens.

Cette enquête sur soi permet au comité de discuter le problème intelligemment et de formuler des projets d'amélioration réalisables collectivement. Le chômage partiel dans les familles rurales constitue un problème sérieux dans le nord-est du Minnesota. La mécanisation des mines de fer et des opérations forestières, tout comme celle de l'agriculture, a considérablement réduit le marché du travail. Plusieurs mineurs sont en même temps des agriculteurs à temps partiel et la demande inférieure de main-d'œuvre a aggravé la situation et exige une réadaptation.

Michigan. Au Michigan, toute la péninsule supérieure, qui comprend 15 comtés, a été désignée comme région d'aménagement rurale. Les comtés de Delta, Alger et Mackinac furent les premiers comtés d'expérimentation lorsque le programme a commencé à fonctionner en novembre 1956. La péninsule supérieure comprend près du tiers de la superficie géographique du Michigan mais elle compte moins de 5 p. 100 de la population de l'État. L'économie de cette région a grandement subi l'influence des industries d'extraction qui achètent le bois et les minerais de cuivre et de fer sous forme de matières premières destinées à être traitées ailleurs. Mais les choses ont changé avec l'épuisement graduel des ressources forestières et minières. L'agriculture est, par ordre d'importance, la quatrième source de revenu. Il y a un bon nombre de petites terres à faible rendement qui ne contribuent pas beaucoup au revenu de leurs propriétaires ni à l'économie de la région.

En 1956, toute l'activité extérieure et en collaboration avec l'Université de l'État de Michigan a été réunie sous une même direction. On estime que c'est la première fois dans l'histoire des collèges américains, auxquels des terres ont

¹ Le peuplier d'Athènes (popple) est un terme familier employé aux États-Unis pour décrire le tremble américain. Au Canada peuplier est le terme généralement employé.

été cédées, qu'un programme intégral a été établi dans quelque région déterminée. Le «Programme de mise en valeur des ressources», ainsi qu'on le désigne au Michigan, est dirigé par un Directeur régional de l'extension et son bureau central se trouve au Centre de l'extension de la Haute-Péninsule à Marquette.

Avant l'adoption de cette mesure, l'activité éducative du Service de vulgarisation était essentiellement de caractère rural et agricole mais, avec l'adoption simultanée du programme d'aménagement rural par le Gouvernement fédéral, les ressources d'un bon nombre d'agences, d'institutions et d'organismes ont été mises en œuvre en vue de la solution de tous les problèmes d'aménagement des régions rurales. Le Service permanent de l'éducation, le Centre des relations ouvrières et industrielles et le Centre de la sécurité routière se sont joints au Service de l'extension des gouvernements fédéral et de l'État pour assurer l'exécution du Programme de mise en valeur des ressources de la Haute-Péninsule.

L'Université met ses services à la disposition des localités par l'entremise du Centre à Marquette. Le Directeur régional de l'extension est entouré d'un personnel de spécialistes dans les domaines de l'éducation générale, de la formation professionnelle, de l'aménagement communautaire et de l'organisation des programmes. Les services d'autres spécialistes, qui sont membres du personnel de l'Université à Marquette, sont aussi disponibles dans les domaines de l'industrie laitière, de l'exploitation forestière, des communications, de l'économie ménagère et de l'économie agricole.

Des conférences et des réunions permettent au personnel du Centre régional de l'extension à Marquette et aux dirigeants des programmes et aux spécialistes de l'Université de se faire une idée exacte de la situation économique et sociale, de déterminer les ressources disponibles et de décider des objectifs qu'on cherchera à atteindre. On fait profiter des fruits de ces réunions le personnel de l'extension du comté et les conseils de comté pour la mise en valeur des ressources.

Il y a un Conseil de l'aménagement rural de la Haute-Péninsule. Celui-ci a pour fonctions d'aider à l'établissement de programmes dans des comtés déterminés, d'obtenir des recommandations, d'établir un ordre de priorité et de déterminer ce que serait l'apport le plus utile de chaque organisme participant.

Un grand nombre d'organismes du gouvernement fédéral, du gouvernement de l'État ou d'organismes indépendants, s'intéressant à l'agriculture, à l'industrie, à la terre ou aux questions civiques participent à ces réunions à l'invitation du Centre de l'extension de la Haute-Péninsule. Entre autres, mentionnons les suivants: le Service de la conservation des sols, l'Administration des foyers agricoles (*Farmers' Home Administration*), l'Administration de la sécurité sociale, le département du Développement économique, l'Office agricole du Michigan, le département du Commerce des É.-U., l'Association du crédit à la production, le département de la Conservation du Michigan, la Stabilisation et la Conservation dans l'agriculture, la Commission des ressources hydrauliques, le département du Bien-être social, la Commission de la sécurité de l'emploi du Michigan, le Bureau d'aménagement de la Haute-Péninsule, l'Association des agriculteurs de l'État du Michigan, l'Administration de la petite entreprise, l'Union des cultivateurs du Michigan, le Service forestier des É.-U., le département de la Santé du Michigan, et l'Association fédérale des réserves foncières.

C'est le directeur de l'extension du comté et ses adjoints (autrefois il n'y avait qu'un seul agent de l'extension de comté) qui constituent le foyer de l'action en vertu du Programme. Dans le cas d'un comté-type, par exemple le comté de Delta, les adjoints sont énumérés ainsi qu'il suit: le propagandiste du comté pour

l'agriculture; le propagandiste du comté pour les cercles 4-H; et le propagandiste du comté pour l'économie ménagère.

C'est en grande partie au personnel de l'extension du comté qu'incombent le pouvoir et la responsabilité d'accepter ou de rejeter des programmes, des conseils et des idées portant sur l'activité en matière d'extension sur le plan du comté. La fonction du personnel de l'extension du comté et de ses conseillers sur le plan du comté ou de la région est d'établir les programmes et de les exécuter. Pour ce faire, on consulte toutes les personnes qui peuvent contribuer à la solution du problème de manière à établir des programmes réalisables dans lesquels les gens seront personnellement intéressés.

Les directeurs de l'extension dans les comtés sont responsables des programmes d'amélioration autre qu'agricole de tous les genres ainsi que du maintien des programmes traditionnels intéressant la terre, le foyer et les cercles 4-H. Dans l'État du Michigan, comme dans le plupart des autres États, le rôle du propagandiste s'est modifié. Autrefois, celui-ci s'occupait de fournir des renseignements et des conseils en matière d'agriculture à des cultivateurs particuliers ou à des groupes de cultivateurs tandis qu'aujourd'hui il est au service de la collectivité à des titres nouveaux et variés. Son activité se rattache à des domaines tels que les suivants: les problèmes publics, les questions scolaires et éducatives, les routes, le zonage, les impôts, la mise en valeur rationnelle des ressources, l'hygiène, la sécurité, l'expansion de l'industrie touristique, la création d'une action coopérative dans le domaine de la commercialisation, les problèmes intéressant la gestion de la ferme, le reboisement, la gestion des petits lots à bois et la création de marchés pour les produits forestiers, l'orientation professionnelle, l'encouragement à l'établissement de nouvelles industries et l'assistance à la petite industrie.

Bien qu'il se soit produit des changements dans le rôle du propagandiste de comté, la plupart des méthodes traditionnelles de propagande sont encore efficaces lorsqu'il s'agit d'atteindre un nombre maximum de personnes. Parmi celles qu'on emploie, mentionnons les publications de toutes sortes, la presse, la radio, la télévision, les listes d'adresses postales, les appels téléphoniques et les visites personnelles. Dans le Michigan, on utilise aussi des méthodes nouvelles et différentes. Ce sont: 1) les réunions par petits groupes, au lieu des réunions générales d'autrefois, qui permettent une étude plus serrée et plus en profondeur d'un sujet ainsi qu'une meilleure utilisation des moyens d'atteindre les masses; 2) les réunions du genre atelier; 3) les conseils personnels pour aider les particuliers à décider entre deux alternatives après en avoir fait l'étude; 4) des conférences spéciales visant à faire ressortir la nécessité d'agir pour régler un problème particulier; 5) des ateliers spéciaux et des cours de formation à l'intention des professeurs, certaines de ces études donnant droit à des crédits, d'autres pas; 6) la mise en commun des services des adjoints techniques; 7) l'emploi du bureau du directeur de l'extension du comté par les spécialistes pour des consultations particulières; et 8) l'emploi des relevés pour déterminer les besoins et les ressources d'une région et comme moyen d'éducation.

Les membres de la délégation ont étudié les programmes avec les directeurs de l'extension des comtés de Marquette, Delta, Alger, Luce et Mackinac. Au bureau du directeur de l'extension à Escanaba (comté de Delta), nous avons constaté qu'un programme détaillé d'aménagement rural était en voie d'exécution dans les domaines suivants: 1) l'agriculture; 2) l'exploitation forestière; 3) les industries; 4) la formation professionnelle; 5) l'industrie touristique; 6) le zonage; et 7) l'information et les relations extérieures.

L'une des mesures qui figurent au programme agricole mis en œuvre dans le comté de Delta vise à encourager l'utilisation des terres en friche, dont il y a de vastes étendues, comme pâturages pour des troupeaux de bovins destinés à l'abattage et composés d'un nombre égal de vaches et de veaux. On estime que les cultivateurs à temps partiel peuvent s'occuper avec succès d'un troupeau de 50 bêtes. Le conseil de l'industrie a entrepris, entre autres choses, d'aider à l'établissement d'une fabrique de poteaux de clôture d'une valeur de \$400,000 qui utilisera le cèdre des marécages forestiers de l'État et du pays, et d'effectuer un relevé afin de trouver un endroit propice où établir une fabrique de flocons de pomme de terre qui, par la suite, a été érigée. Dans le domaine de la formation professionnelle, un groupe de 100 personnes non spécialisées ont étudié avec des conseillers du département de l'Éducation de l'État la nécessité et la possibilité d'établir un collège «communautaire» qui offrirait des cours pratiques en vertu d'un vaste programme de formation professionnelle et technique.

L'industrie touristique dans le comté de Delta rapporte annuellement 19 millions de dollars. Des efforts considérables sont tentés en vue d'améliorer les facilités offertes en donnant des cours de formation aux jeunes qui désirent travailler dans les endroits de villégiature, en aidant les exploitants de motels à améliorer leurs immeubles et leurs services et en les encourageant à améliorer les repas tant du point de vue de la préparation des mets que de celui du service. Un problème grave qu'on se propose d'attaquer est celui du lotissement. Un grand nombre des personnes qui travaillent à Escanaba habitent les régions rurales adjacentes (qu'on désigne localement sous le nom de localités-dortoirs), souvent dans des logements très pauvres qui amoindrissent la valeur des maisons d'habitation avoisinantes.

On a rédigé un certain nombre de rapports qui ont servi à entretenir de bonnes relations avec le public et à maintenir l'intérêt sur le plan local. Ces rapports traitent de l'aménagement de la région, de l'industrie touristique et de l'industrie des flocons de pomme de terre.

On a fait aux membres de la délégation un exposé de tous les programmes en voie d'exécution dans les autres comtés. Dans le comté d'Alger, on est à exécuter un vaste programme dans les domaines de l'industrie touristique, de l'exploitation forestière, de l'agriculture, des problèmes publics, de l'éducation et des écoles, du zonage, de l'économie ménagère et du travail des jeunes. C'est probablement dans les domaines de l'industrie touristique et de l'éducation que l'activité est le plus marquée.

De tous les comtés du Michigan, c'est probablement le comté de Luce qui a la population la moins dense. On n'y trouve que 90 exploitations agricoles dont six seulement occupent le cultivateur à plein temps. La plus grande partie du terrain convient à l'exploitation forestière et à la récréation. Environ la moitié des terres appartiennent aux gouvernements fédéral ou de l'État, 35 p. 100 à environ à de grandes entreprises industrielles ou commerciales et 15 p. 100 à des particuliers. En dépit du peu d'importance de l'agriculture, l'agent du comté n'avait à s'occuper que de questions agricoles avant l'inauguration du programme d'aménagement rural.

Les premières tentatives du directeur de l'extension du comté en vue de l'établissement de programmes ont donné des résultats semblables à ceux qu'on a notés dans le Kentucky (voir page 25). Les fonctionnaires de la localité et de l'État ont étudié la situation dans le comté et ont établi un programme mais l'exécution de celui-ci a abouti à un échec par suite du manque d'appui local.

Lorsque des groupements locaux comme la Chambre de commerce se sont occupés de renseigner les gens, on a réussi à faire quelque chose. Parmi les résultats obtenus, mentionnons une école de formation pour les filles de table, un institut pour le service des aliments, l'encouragement aux sports d'hiver, notamment le ski, des projets de conservation sur le plan local et la préparation d'une nouvelle carte du comté qui indique les cours d'eau où l'on trouve de la truite, les routes et les propriétaires des terres. On a organisé des groupements des gens intéressés, notamment les hommes d'affaires, les ménagères, les cultivateurs et les exploitants de facilités touristiques ou d'endroits de villégiature. Grâce à une enquête effectuée par la Chambre de commerce de Newberry chez les membres de ces groupements, on a obtenu quelque 400 idées relatives à l'amélioration de certaines entreprises particulières et de toute la région. Des sept sous-comités du Conseil de mise en valeur des ressources du comté qui avaient été formés au début, cinq fonctionnent présentement et le directeur de l'extension du comté estime maintenant qu'il dirige la mise en valeur des ressources plutôt que de s'occuper uniquement d'organiser et d'encourager. La plupart des personnes qui font partie des comités sont des hommes d'affaires et ils accordent beaucoup d'importance aux projets intéressant la conservation, la gestion et l'utilisation des forêts, la mise en valeur des ressources hydrauliques et la création de facilités de récréation.

Dans le comté de Mackinac près de Saint-Ignace, où le nouveau pont Mackinac traverse les détroits, le programme d'aménagement rural s'intéresse surtout à l'industrie touristique. On estime que dans ce comté le revenu annuel provenant de l'industrie touristique et des lieux de villégiature s'établit à 13 millions de dollars, au regard de \$800,000 et \$600,000 pour l'exploitation forestière et l'agriculture respectivement. La moitié de la population vit dans un rayon de dix milles de Saint-Ignace. On est à faire une étude de l'industrie touristique des points de vue suivants: affluence, tenue des motels, conservation de la beauté naturelle, etc. Le zonage des nouvelles villes et des nouveaux centres de villégiature constitue un besoin important vu l'aménagement de nouvelles routes et l'amélioration de certaines qui existent déjà.

Dans toute la Haute-Péninsule, l'industrie touristique est la source de revenu qui s'accroît le plus rapidement. A l'heure actuelle le revenu qu'on en tire est presque égal au revenu provenant de l'exploitation forestière et de l'industrie minière. L'industrie touristique aide l'économie grâce aux recettes qu'elle rapporte aux exploitants de motels et aux salaires que les employés en tirent. Un paysage non dégradé constitue l'un des principaux attraits de la région. L'industrie pourrait prendre encore plus d'expansion dans le Michigan particulièrement par une diversification de l'activité et des facilités de manière à prolonger la saison du tourisme jusque pendant l'automne et l'hiver.

État de Washington—Le comté de Stevens était l'un des comtés d'essai désignés comme tels à l'origine en vertu du Programme d'aménagement rural mais ce n'est qu'en octobre 1957 qu'on s'est mis à l'œuvre. Le cinquième comté par son étendue de l'État de Washington se situe en grande partie entre des chaînes de montagnes et était antérieurement couvert par d'épaisses forêts. On trouve dans la partie sud un certain nombre de régions agricoles relativement étendues ainsi que des régions moins grandes dans le nord. Environ 50 p. 100 des fermes couvrent de 100 à 500 acres. La plupart des cultivateurs cultivent le foin, habituellement la luzerne ou d'autres légumineuses, et il existe beaucoup de pâturages, 43 p. 100 environ des cultivateurs ayant des pâturages labourables. En outre, ils ont souvent des superficies assez vastes de pâturages non labourables ou boisés. Le bois constitue un important produit des fermes du comté de Stevens.

Par suite des étendues relativement grandes où l'on cultive le foin ou qui sont des pâturages, les entreprises laitières ou d'élevage de bovins sont nombreuses. L'avoine, l'orge et le blé constituent des récoltes marchandes passablement régulières dans cet ordre d'importance.

En plus de ses ressources agricoles et forestières, le comté de Stevens est doté de riches ressources en minerai et en énergie hydraulique. Ses vastes régions d'une grande beauté naturelle y amènent un grand nombre de touristes et de gens en quête de délassément l'année durant.

On a institué en 1957 un Comité consultatif d'État pour la mise en valeur des ressources rurales. Il se compose de représentants de divers départements et organismes du gouvernement fédéral et de celui de l'État, de commissions locales de l'État et du comté, d'associations de cultivateurs, de cercles féminins et de ménagères. Le président est le Directeur de l'Institut des sciences agricoles du Collège de l'État de Washington à Pullman. Le comité se compose de quarante membres actifs.

Le Service de l'extension de l'État emploie un total de 200 personnes dont 162 travaillent dans les 39 comtés. Les deux tiers environ des propagandistes de l'État sont des hommes, tandis que le reste sont des femmes. Le Service de l'extension s'est chargé d'un rôle important dans le domaine de l'aménagement rural dans le comté de Stevens et l'agent supérieur de l'extension est président du Conseil d'aménagement du comté. Le Service de l'extension coordonne son activité dans le comté de Stevens avec le travail extérieur de l'Université de Washington à Seattle dans les domaines de l'aménagement et de la planification communautaires ainsi que de l'éducation des adultes.

En 1957, on a organisé une équipe du Service de l'extension de l'État dont la tâche était d'établir et d'exécuter un programme de recherches en matière d'aménagement rural. Cette équipe s'est occupée de fournir des renseignements de base sur la situation courante dans le comté de Stevens. On a utilisé les données ainsi obtenues pour faire l'analyse des problèmes et l'élaboration des programmes. Le groupe était formé de représentants du Service de l'extension, du département de la Sociologie rurale et du département de l'économie agricole du Collège de l'État de Washington à Pullman.

Un comité directeur de l'aménagement rural a été créé dans le comté de Stevens et les membres de ce comité ont entrepris la mise en œuvre initiale du Programme d'aménagement rural. Ils avaient été choisis par les Commissaires du comté et il s'agissait de personnes qui s'occupaient d'agriculture ou d'entreprises locales d'affaires ou de service et qui, dans le passé, avaient participé activement à l'amélioration et à la mise en valeur de certains domaines particuliers par l'entremise de cercles et d'associations sur le plan local. Les membres du comité se sont répartis en différents groupes pour l'étude des domaines suivants: (1) agriculture; (2) exploitation forestière; (3) mines; (4) jeunesse; (5) industrie touristique et récréation; (6) nouvelles industries; (7) aménagement communautaire; et (8) éducation. Ils se sont réunis à maintes reprises avec les agents de l'extension et les dirigeants du Collège et de l'Université de l'État et ont établi un vaste programme d'étude.

Le comité directeur s'est rendu compte de la nécessité de faire participer un plus grand nombre de personnes au travail d'aménagement rural dans le comté et il a décidé de répartir le travail sur une base régionale ou locale, déterminée géographiquement ou industriellement. Le comté a été réparti en seize régions dont l'une est la Réserve indienne de Spokane et deux personnes ont été

désignées dans chaque région. Des comités réguliers ont été établis pour s'occuper de différents domaines, notamment l'agriculture, l'industrie et l'emploi, le tourisme et la récréation, l'utilisation et la gestion des ressources forestières, les transports et les communications, l'amélioration du standard de vie, l'éducation, la chose publique, les mines et la jeunesse. L'organisation constitue le Conseil de planification de l'aménagement rural du comté de Stevens et un grand nombre de personnes sont membres de ces comités. Règle générale, leurs responsabilités sont les suivantes: (1) étudier les besoins actuels de la localité; (2) expertiser les ressources disponibles pour répondre à ces besoins; (3) faire l'exposé des domaines où les ressources nécessaires à la solution des problèmes n'existent pas; (4) déterminer un plan d'action en vue de trouver une solution; (5) tenir leur localité au courant de l'activité du Conseil de planification de l'aménagement rural; et (6) présenter au Conseil une liste des domaines qui intéressent leur localité et des noms des personnes intéressées à ces domaines. Les représentants régionaux ont l'appui de groupements locaux de planification.

En vertu du régime qu'on vient d'exposer, le plan est passé du rassemblement des faits à l'élaboration de projets et de là à l'action. Le groupe technique, ou "équipe de travail", a reçu l'appui dans le comté du comité directeur et du personnel de l'extension pour l'exécution de deux principaux relevés entrepris pour obtenir des données essentielles. Le principal relevé portait sur les ressources agricoles et humaines. L'étude englobait les domaines suivants: (1) les besoins d'aménagement communautaire; (2) l'éducation; (3) la récréation; (4) les occupations; (5) la mesure de participation des groupements; (6) les domaines d'activité et d'intérêt des adolescents; (7) les projets des personnes âgées; (8) l'agriculture (9) la vie de famille et les niveaux de vie; (10) les affaires indiennes. Ces données ont été recueillies d'un échantillonnage portant sur 620 familles du comté de Stevens. Le second questionnaire a été présenté à tous les étudiants des écoles secondaires en classe à un jour déterminé. Il s'agissait dans ce cas d'un relevé de l'activité des jeunes en vue de déterminer les domaines qui les intéressent et la mesure dans laquelle ils pourraient participer à l'aménagement communautaire. D'autres travaux de recherches comprenaient une série de relevés visant à déterminer la possibilité de créer un collège junior dans le comté de Stevens et un relevé des attractions touristiques dans le comté et des facilités de logement pour les touristes.

Ces relevés ont donné des résultats impressionnants qui ont beaucoup aidé le comité directeur et le Conseil de planification de l'aménagement rural à établir des programmes fondés sur les désirs et les besoins de la population. Voici quelques-uns des résultats obtenus: (1) on s'est rendu compte de la nécessité d'entreprendre certains projets sur le plan local, particulièrement pour l'amélioration des facilités d'éducation et de récréation, des centres pour les jeunes et des routes; (2) on a mis à jour la possibilité d'établir bon nombre de nouvelles industries; (3) on a appris l'existence d'un besoin particulier d'organisations et de facilités récréatives répondant aux besoins des adolescents et des personnes âgées; (4) dans le domaine de la récréation, on a constaté qu'on désirait surtout l'aménagement de facilités pour la chasse et la pêche; (5) on s'est rendu compte qu'une forte majorité des adultes et des adolescents ne prennent aucune part active aux organisations existantes en raison d'un manque de direction efficace et du caractère peu attrayant des programmes; (6) on a noté que les trois quarts environ des exploitations agricoles à plein temps avaient un surcroît de main-d'œuvre mais que les occasions d'emploi sont relativement peu nombreuses dans la région; (7) on a constaté que le niveau de vie et le degré

d'instruction des Indiens de la Réserve de Spokane sont relativement faibles et on a jugé que leurs plus grands besoins résidaient dans des industries convenant à leurs capacités et de meilleures facilités de logement.

Bien que le programme d'aménagement rural n'existe que depuis deux ans, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre. On a établi de nouvelles usines de transformation du bois tandis que des établissements existants de façonnage du bois ont élargi leurs opérations et trouvent de nouveaux débouchés. Deux membres de la délégation ont visité un établissement de traitement des poteaux de clôture en cèdre, qui vient d'ouvrir ses portes. Le comité directeur de l'aménagement rural a participé à l'établissement d'un nouveau parc pour la vente aux enchères du bétail à Colville, qui a commencé à fonctionner en mai 1958. On élabore présentement des projets en vue d'établir un parc d'abattage ainsi qu'un parc d'engraissement qui viendront s'ajouter au parc de vente pour faciliter la vente des bovins. L'Administration des petites entreprises a prêté son concours à plusieurs exploitants de petites industries pour les aider à organiser leurs programmes et à régler leurs problèmes d'ordre financier. Le comité directeur a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la publicité sous forme d'articles dans les journaux, d'émissions à la radio et ainsi de suite, dont l'objet principal est de renseigner les gens sur l'objet et le principe de l'aménagement rural et des programmes d'action. L'un des efforts les plus remarquables du comité a été la célébration du Jour de la mise en valeur des ressources rurales en mars 1958 à laquelle ont participé plus de 200 personnes venues de toutes les parties du comté. On a organisé des groupes d'études qui ont examiné des sujets intéressant l'agriculture, l'aménagement communautaire et voyer, l'éducation et la jeunesse, les nouvelles industries, l'exploitation forestière, les mines, l'industrie touristique, la récréation et la sylviculture.

L'un des comités les plus importants est celui qui s'occupe de la chose publique. Son activité porte, entre autres choses, sur le lotissement rural, la structure et la répartition des impôts, les relations entre la ville et la campagne et les questions de frontière. La composition de ce comité est intéressante. Le comité comprend une ménagère rurale, une représentante d'une organisation de femmes, un épicier, un représentant du département de l'Assistance publique de l'État et le cotiseur du comté.

Le programme paraît bien organisé dans le comté de Stevens et dans une large mesure le mérite en revient à l'aide et à l'assistance du Service de l'extension de l'État. Les comités se réunissent régulièrement. S'ils font face à des difficultés particulières, ils consultent le comité directeur. Celui-ci semble maintenant agir surtout en qualité de conseiller. Les comités utilisent les renseignements essentiels obtenus par les relevés pour élaborer des programmes de longue portée.

Montana.—L'aménagement rural dans le Montana se restreint aux deux comtés de Lake et de Ravalli situés entre les montagnes. Ils ont demandé de l'aide pour leur travail d'aménagement communautaire en 1957 et c'est cette même année que le travail a commencé. Un agent de l'aménagement rural a été affecté à chacun de ces comtés pour y collaborer avec les organismes gouvernementaux et autres qui y ont des responsabilités. La tâche de ces agents consistait à stimuler les efforts de la population locale en vue de surmonter les difficultés particulières qui étaient les causes des faibles revenus.

Des membres de la délégation ont rendu visite à des dirigeants non officiels de l'aménagement rural dans le comté de Lake et ont parcouru une partie

de la région. Ce comté comprend la majeure partie de la vallée inférieure de Flathead, au sud du lac Flathead. Ce lac est un centre de villégiature très populaire et vers le nord-est se trouve le parc national Glacier qui offre aux touristes de nombreuses attractions ainsi que des facilités de logement excellentes.

Le comté comprend 1,350 fermes environ, dix petites villes et une population totale de quelque 12,500 habitants. Les exploitations agricoles couvrent en moyenne 67 acres de terres arables, dont la plus grande partie est irriguée. Dans le cas de 50 p. 100 des exploitations agricoles, les ventes brutes sont inférieures à \$2,500. L'industrie laitière est probablement le genre le plus important d'exploitation agricole mais la culture des betteraves à sucre et du blé ainsi que l'élevage des bovins ont aussi de l'importance.

L'agriculture présente de nombreux problèmes, entre autres, le suintement et l'infiltration de sels alcalins dans les terres irriguées, le problème de la productivité du sol et de la gestion, les mauvaises herbes et la question de débouchés pour les produits.

Dans le comté, les occasions d'emploi en dehors de l'agriculture sont restreintes, particulièrement à la fin de l'automne et pendant l'hiver. Étant donné le petit nombre de fermes disponibles pour les débutants, près de 80 p. 100 de la jeunesse rurale doit se trouver du travail dans d'autres domaines. Cela fait ressortir la nécessité de facilités supplémentaires de formation professionnelle en dehors de l'agriculture.

Un problème qui est particulier au comté a trait aux Indiens de la réserve de Flathead qui couvre près de la moitié du comté de Lake. La population de la réserve n'est que de 1,500 habitants environ mais bon nombre d'Indiens qui ne vivent pas dans la réserve ont des droits territoriaux. Cela touche la structure des impôts puisque ces terres sont exemptes de taxes.

Il y a un nombre relativement élevé de gens à la retraite qui vivent dans le comté de Lake et, règle générale, ils ne s'intéressent pas à l'aménagement rural car la plupart des améliorations porteraient atteinte à leur bien-être par la hausse des impôts.

Le propagandiste de la région classe les problèmes auxquels a à faire face le conseil d'aménagement rural en trois catégories. Ce sont: (1) les ressources insuffisantes; (2) la mauvaise utilisation ou la mise en valeur insuffisante des ressources; et (3) l'attitude passive ou négative d'un grand nombre de personnes.

Dans le Montana, il y a un Comité d'aménagement rural de l'État qui se compose de trente membres environ. Il comprend des représentants des départements et organismes du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'État ainsi que des associations de cultivateurs, sous la direction du doyen de l'agriculture du *Montana State College*. Les fonctions de ce comité sont semblables à celles des autres comités d'État. Quoi qu'il en soit, lors d'une récente réunion, il a été proposé qu'il assume la responsabilité: (1) de faire comprendre aux gens que la chose intéresse le programme d'aménagement rural et (2) d'examiner quelles sont les occasions de placements de capitaux dans le commerce, l'industrie et l'agriculture de l'ouest du Montana.

On songe à l'établissement d'une organisation plus étendue et plus officielle, pourvoyant à des conseils et des consultants régionaux. Le Service d'expansion était d'avis que l'on pourrait faire mieux en coordonnant de cette façon tout nouveau programme, particulièrement tous les programmes non agricoles qu'au moyen d'une organisation basée sur le comté.

D'après un observateur¹, le Programme d'aménagement rural a été mis en œuvre et orienté suivant les conditions qui existent dans le sud-est des États-Unis. Là-bas les principales causes des petits revenus sont la densité des peuplements ruraux, la natalité élevée, la carence d'emplois disponibles en dehors, les obstacles d'ordre topographique à l'usage de la machinerie, le morcellement des terres et l'abondance de la main-d'œuvre. Dans l'Ouest, les conditions sont différentes. Notre informateur mentionne comme principales forces causatives: (1) le niveau élevé du risque et de l'incertitude; (2) l'application des projets d'irrigation à la mesure des localités colonisées, ce qui a fait en sorte que la dimension des fermes est inférieure à celle qu'il faut pour une exploitation agricole profitable dans les conditions économiques courantes; (3) le grave problème «indien», (4) l'instabilité de l'industrie du bois et de l'industrie minière, qui est la cause de congédiements périodiques prolongés. La première de ces causes s'applique particulièrement au territoire appelé les Grandes plaines. Dans cette partie du pays, la moyenne des revenus de la plupart des cultivateurs n'est pas inférieure, mais étant donné les grandes fluctuations du temps, du rendement des récoltes et des prix, les revenus varient considérablement. Cet observateur ne voit pas comment le Programme d'aménagement rural pourrait apporter à la région des Grandes plaines la sécurité et la stabilité dont elle a besoin. Toutefois, le potentiel est meilleur dans les endroits situés dans les montagnes ou entre les montagnes, bien que l'éloignement des marchés, l'isolement et la main-d'œuvre peu nombreuse diminuent les avantages.

Dans le comté de Lake, le Conseil de la mise en valeur compte 37 membres (contre 17 au début) recrutés chez les hommes d'affaires, les banquiers, les cultivateurs, les propriétaires de ranchs, les compagnies d'exploitation forestière, les organisations féminines, le Conseil tribal des Indiens et les éducateurs. Le président est un propriétaire de ranch qui était autrefois un employé du département de l'Agriculture des États-Unis et professeur d'agriculture au Collège d'État de Great Plains. Il y a un conseil exécutif composé de huit membres du Conseil de mise en valeur qui a pour fonction de rechercher quels sont les problèmes de base des régions, de décider comment en rechercher la solution et de former des comités spéciaux chargés de s'occuper de ces problèmes. A la vérité, le Conseil exécutif constitue le groupe qui établit les règles de conduite et oriente le Conseil de mise en valeur et ceux qui s'intéressent à la philosophie du développement rural, sur le plan communautaire.

Il est à remarquer que les ministères et agences fédéraux ne sont pas représentés à ce Conseil de développement, bien qu'ils lui fournissent de l'aide, par l'entremise des sous-comités. A cause de ce manque de représentation et de quelque malentendu; on a remarqué un manque de coopération dans le cas du comté de Ravalli, mais il est question de réunir les chefs des agences en groupe de consultation technique.

L'une des premières tâches à entreprendre dans le comté de Lake a été un Programme d'évaluation et de reclassification des terres. Cette tâche a été rendue plus facile avec le concours des personnalités de l'endroit et l'Office d'égalisation de l'État, au moyen d'une série d'assemblées publiques. Ce travail consistait en l'établissement d'un régime d'évaluation uniforme pour obtenir des valeurs basées sur la capacité de production du sol.

¹ *Rural Development prospects in the West*, Fischer, Dr. John L., directeur du Département d'économie agricole au *Montana State College*. Étude présentée à la réunion annuelle de l'*American Farm Economics Association*, tenue à l'Université Cornell le 25 août 1959.

Un Comité d'examen a été formé dès les débuts par le Conseil exécutif afin d'obtenir des données d'ordre économique et social concernant le comté. Il s'est agi d'un relevé des «ressources humaines», pratiqué au moyen d'un échantillonnage portant sur 825 familles dont les noms ont été pris au hasard dans la liste des propriétaires d'automobiles. Le relevé s'est effectué avec l'aide de 17 organisations communautaires. Les résultats n'en sont pas disponibles (le relevé date d'octobre 1959), mais le propagandiste de la région a dit qu'à cause de l'intérêt suscité par le relevé, plus d'assistance est réclamée des agences du gouvernement.

Les sous-comités du Conseil du comté s'occupent de l'agriculture, des mauvaises herbes, du tourisme et de la limitation des superficies. Le président de chacun des comités est membre du Conseil de mise en valeur et les autres membres sont choisis parmi les citoyens, d'après les intérêts particuliers à représenter. Quelques-unes des tâches du comité agricole consistent a) en efforts pour satisfaire à la demande des acheteurs, quant à la qualité uniforme des produits, par l'intermédiaire des associations de commercialisation du bétail, b) en efforts visant à l'exécution de meilleurs projets de drainage et d'irrigation, c) en améliorations dans la direction des exploitations agricoles, au moyen d'un programme d'éducation comprenant des visites à des fermes choisies, des démonstrations, des cours du soir et la publication d'une brochure agricole traitant de gestion et de pratiques recommandées. Le but éloigné auquel l'on vise est de rendre le revenu agricole, par tête, comparable à celui des autres domaines.

La lutte contre les mauvaises herbes est difficile dans les régions irriguées, dans les terres des Indiens et dans les étendues immenses qui sont le refuge des animaux sauvages. A la suite des recommandations faites par le comité, on a accéléré la vaporisation des produits chimiques surtout sur les berges des fossés d'irrigation, les accotements des routes des campagnes et autres terres publiques. Une grande partie de ce travail a été faite en hélicoptère.

Puisque la législation nationale a augmenté l'étendue en acres de terres irriguées que peut posséder un particulier dans le bassin du Columbia, dans l'État de Washington, un Comité a étudié les problèmes soulevés et a soumis la question au département de l'Intérieur. Cela est fondamental pour établir quelle est l'unité rentable pratique de terres irriguées et pour améliorer la cote d'emprunt, en vertu du régime de crédit agricole.

Les possibilités récréatives sont excellentes dans tout le comté. Le Comité s'est employé à trouver des moyens d'y retenir les touristes un peu plus longtemps, par exemple en organisant des excursions dirigées par un guide, en tirant parti des possibilités de chasse et de pêche et en recourant à un programme de publicité bien conçue. Un autre aspect important du travail consiste à enseigner aux habitants de l'endroit la manière de servir efficacement les touristes. Le Programme d'aménagement rural a soulevé l'enthousiasme du comité. Plusieurs autres façons de venir en aide à l'industrie touristique sont à l'étude, comme un projet tendant à faire en sorte que le public ait accès aux terres bordant le lac Flathead.

La Chambre de commerce de Polson, a concentré ses efforts des dernières années au développement industriel. Les industries forestières emploient un grand nombre d'hommes. Il est probable que les plus grandes entreprises commerciales soient situées en dehors du comté et qu'elles viennent y puiser de la main-d'œuvre. Récemment, de nouvelles scieries peu considérables et une usine pour le finissage du contreplaqué ont été invitées à s'installer dans le comté de Lake.

Des cours de formation professionnelle agricole et d'économie domestique sont donnés dans toutes les écoles secondaires, mais, à part les cours de métiers, comme la soudure et la mécanique, il n'y a aucune formation professionnelle pouvant rendre les gens aptes à remplir des emplois spécialisés dans l'industrie. Le surintendant de l'École secondaire de Saint-Ignace a remarqué que le nombre des étudiants diminuait au cours de formation agricole.

Depuis la formation du Conseil d'aménagement rural, l'intérêt des membres s'est avisé. On entrevoit la nécessité d'ajouter plus de comités.

Maine.—Le comté de Washington, dans le Maine, a été l'un des premiers comtés à être désignés pour l'application du Programme d'aménagement rural. C'est aussi le seul comté dans les États de la Nouvelle-Angleterre à bénéficier de ce programme. Le 24 août 1956, un Comité consultatif d'État du programme d'aménagement rural fut institué et un comité provisoire a été établi dans le comté de Washington. Celui-ci a été complètement réorganisé en novembre 1958.

Un inventaire des ressources physiques du comté indique un ensemble d'industries dont l'importance est marquée par l'ordre dans lequel elles sont énumérées, soit, les forêts, l'agriculture et la pêche. Le comté a une superficie de 1.68 million d'acres, environ. Une partie, 85 p. 100, est boisée, une autre, 8 p. 100, est en lacs, une autre, 4 p. 100, est en fondrières et en marécages et la dernière partie, seulement 3 p. 100, est en terres arables et en pâturages. En fait de productivité annuelle, la valeur des produits forestiers recueillis est d'environ cinq millions de dollars, la valeur de la production agricole est d'environ trois millions de dollars. Quant au poisson et aux mollusques, ils ont rapporté environ deux millions et demi de dollars. L'industrie touristique rapporte environ quatre millions de dollars chaque année.

Le Comité du comté du Programme d'aménagement rural considère que les problèmes fondamentaux de la région sont: (1) la moyenne peu élevée des revenus familiaux et agricoles, (2) le caractère saisonnier de l'emploi, (3) la faible densité de la population, et (4) le bas niveau d'éducation et les problèmes connexes concernant la population.

Le Comité consultatif d'État pour l'aménagement rural est dirigé par le directeur de l'expansion. Les membres du Comité comprennent des représentants de tous les départements et agences fédéraux et d'État et aussi d'une organisation agricole (*The Grange*).

Le Comité du comté est composé de quatre sous-comités qui sont ceux (1) de l'agriculture, (2) du commerce et de l'industrie, (3) du développement des divertissements et (4) des ressources humaines. Il y a aussi un Comité exécutif. En tout près de 60 personnes appartenant à toutes les sphères sociales font partie de ces comités. Bien qu'il n'y ait pas de comité consultatif officiel, le personnel des agences travaille en étroite coopération dans tout le comté. Tous ceux qui en font partie sont comme étant des membres ex-officio du Comité du programme d'aménagement rural de comté.

Les services d'expansion sont bien développés dans l'État du Maine et particulièrement dans le comté de Washington. Ils ont la responsabilité de l'éducation de toute la population, dans tous les domaines de l'agriculture, un soin particulier étant accordé à certains domaines d'activité, soit les bleuets, l'aviculture, la sylviculture, la gestion agricole, l'économie domestique, sans compter les questions intéressant la jeunesse. Dans le comté de Washington, l'agent du comté consacre tout son temps à l'aménagement rural et il est assisté d'un agent agricole adjoint, d'un agent de démonstration dans les foyers et d'un

agent du Club 4-H. En plus des intérêts agricoles ci-haut mentionnés, on accorde plus d'attention à la production forestière, à la fabrication en général et aux produits du bois en particulier, à la plus grande mise en valeur des ressources récréatives et à l'amélioration des facilités d'éducation, surtout au point de vue des professions.

Les ministères et agences fédéraux ont aidé à stimuler l'aménagement rural, spécialement le Service de conservation du sol, le Service forestier et l'Administration du foyer agricole. Des fonds additionnels ont été accordés pour procurer plus d'assistance technique aux cultivateurs ayant de petits revenus, pour la préparation de travaux agricoles ayant trait à la conservation du sol et de l'eau et aussi pour accélérer le travail de relevé. Étant donné que les services techniques réguliers, actuellement fournis, sont jugés suffisants, tous les autres fonds additionnels ont été consacrés aux relevés du sol. Le Service forestier a fourni un supplément de personnel et un relevé du bois sur pied a été complété. Des démonstrations de fertilisants ont été exécutées, afin d'en mesurer l'effet sur la croissance, la couleur et la densité des arbres de Noël. Les propriétaires fonciers, l'Association des arbres de Noël du Maine, le Collège d'agriculture, le Service d'expansion, le Service forestier et une compagnie d'engrais chimique collaborent à ce travail. L'Administration du foyer agricole a consenti des prêts pour des fermes de démonstration de l'élevage des moutons, d'après un plan de gestion déterminé exécuté sous la surveillance du Service d'expansion. Le bureau régional de conservation et de stabilisation administre, par l'intermédiaire de comités locaux de cultivateurs, des programmes fédéraux comportant le paiement de subventions pour la laine et pour les changements afférents à la culture des pommes de terre, en plus des programmes concernant les pratiques relatives à la conservation, la location des terres et les dispositions spéciales visant la banque des sols. On a fait de la publicité à la constitution de réserves en vue de la conservation sous le régime du programme de banque des sols, mais vu la superficie relativement peu étendue de terre arable sur la plupart des fermes, ce programme n'a pas été considéré comme bien attrayant.

L'une des premières initiatives du comité de comté a été la préparation d'un rapport de l'inventaire des ressources. Environ cent personnes ont participé à cette étude pendant près de deux ans. L'entreprise a suscité beaucoup d'intérêt et fait naître une meilleure compréhension entre les différents éléments de la société. Il a servi de base à l'activité de l'aménagement rural en plus de renseigner les gens sur leurs propres ressources.

Le Comité de l'agriculture a encouragé l'établissement d'une entreprise d'élevage des moutons dans un certain nombre de petites fermes. Cette initiative a été stimulée par l'importation de brebis à laine du type de l'Ouest central, destinées au croisement avec des béliers indigènes du type de mouton de boucherie. Il y a neuf fermes de démonstration et quatre troupeaux supplémentaires qui sont commandités par les cercles 4-H. En outre, les éleveurs ont organisé entre eux des établissements collectifs pour la production de l'agneau et de la laine.

La production contractuelle ou intégrée dans l'industrie avicole s'est développée rapidement dans le Maine et, à l'heure actuelle, on estime que l'industrie rapporte des millions. Peu à peu, la production s'est orientée vers la production des œufs de commercialisation et s'est écartée de la production des œufs de couvage. La délégation a inspecté à Lubec l'un des nombreux établissements de ponte.

Le Comité de comté pour l'aménagement rural s'est assuré les services de consultation d'un économiste en vulgarisation pour un groupe de fermiers âgés. On leur a expliqué les programmes de sécurité sociale et de banques des sols, et autres, lesquels facilitent des dispositions permettant le transfert progressif des fermes et des changements graduels dans les travaux de ferme proportionnant ces derniers aux possibilités de ceux qui avancent en âge.

La délégation a eu l'occasion de voir une couple de nouvelles scieries de bois dur qui ont été établies à Waite et à Princeton grâce aux efforts conjoints de grands propriétaires forestiers, des fonctionnaires des municipalités environnantes et du sous-comité des forêts du Programme d'aménagement rural. Cette mise en valeur a créé de nouveaux emplois, a permis une utilisation satisfaisante des bois durs de qualité inférieure ne convenant pas à la fabrication de la pâte ni à la charpenterie, et a entraîné l'expansion des marchés pour le bois dur. Elle a aussi contribué à l'établissement de meilleures relations entre le public et les grands propriétaires forestiers.

La délégation a rencontré à Calais les représentants d'une importante société de bois à pâte. L'une des réalisations mentionnées comme conséquence de l'aménagement rural est que, cette année, pour la première fois, les chasseurs ont été admis sur les propriétés de la société. On a posé comme condition d'entrée qu'ils fournissent le détail des prises de gibier et des renseignements analogues.

La production des bleuets constitue une industrie primordiale dans cette partie du Maine. Deux importantes conserveries possèdent de grandes terres à bleuets. Il existe également de nombreux «cultivateurs de bleuets», ainsi qu'on les appelle, qui ont des propriétés de 40 acres ou davantage. La délégation a visité, près de Machias, la station de Blueberry Hill, le principal établissement de recherche de la Station agricole d'expérimentation du Maine, dans le comté de Washington. La recherche sur les mauvaises herbes, les insectes et la lutte contre les maladies s'y poursuit, financée en partie par une taxe de 4½c. par boisseau payée par les cultivateurs. D'autres recherches portent sur les installations de réfrigération, l'amélioration de la qualité et l'uniformisation du produit par voie de sélection et d'hybridation, la cueillette mécanique et les possibilités de production qu'offrent les hauts arbrisseaux.

Le Comité de récréation est très actif. Il reconnaît que les avantages récréatifs qu'on trouve dans la région constituent l'un des éléments importants et indispensables d'un vaste programme d'expansion d'ensemble. Un excellent exemple d'efforts coordonnés en vue d'une action positive est la proposition qui visait à donner accès au bord des lacs et de la mer et à créer des débarcadères. Le sous-comité de récréation du Programme d'aménagement rural a proposé aux directeurs des villes, aux notables des villes et autres personnalités, aux réunions municipales, d'agir sans délai. La proposition et d'autres mesures ont stimulé l'acquisition et l'élaboration de droits de passage et la construction de débarcadères à plusieurs endroits. Il s'ensuit que les habitants de l'endroit et les touristes peuvent profiter des ressources offertes. La délégation a visité l'endroit d'accès établi au lac Boyden. L'unité locale du syndicat d'agriculture, à Robbinston, a collaboré à l'exécution du projet.

Le sous-comité a publié une liste des bateaux qui peuvent être affrétés pour la pêche sportive en eau salée et il étudie la mise en valeur d'autres endroits de pique-nique et de campement. Dans toutes ses démarches, il a travaillé en collaboration avec de nombreux organismes, y compris les principaux propriétaires forestiers, les commissaires des forêts, de la chasse et de la pêche en eau douce, et de la pêche maritime et côtière.

Un grand projet lancé par le Comité de récréation est la préparation d'un film montrant le paysage et les facilités de récréation, ainsi que les possibilités d'expansion. Par ce moyen, le comité espère attirer immédiatement dans la région les touristes, les campeurs et les sportifs de l'extérieur ainsi que les habitants des environs. Au cours des préliminaires du tournage, on s'est effectivement préoccupé de la valeur éducative du film à l'égard des habitants de la région. On a obtenu la collaboration de groupes nombreux et variés, y compris la Chambre de commerce du comté de Washington, le Conseil des commissaires, la Commission du saumon de l'Atlantique, les journaux locaux et un grand nombre de sociétés commerciales de la région.

Un certain nombre de programmes d'éducation et de jeunesse ont été poursuivis en même temps que l'activité régulière des cercles 4-H. Par l'intermédiaire de l'Association des éducateurs du comté, on a fait le relevé annuel de tous les diplômés d'école supérieure et de tous les dirigeants des écoles supérieures. Ce relevé vise à fournir des renseignements pouvant servir à modifier les programmes d'étude, à retenir plus longtemps les étudiants dans les écoles supérieures et à encourager un plus grand nombre de sujets à s'instruire au delà du cours d'école supérieure. Il sert à déterminer les raisons de l'abandon de l'école et du choix d'autres occupations par la suite. Un conseiller d'orientation a été employé à plein temps à Machias, dans le domaine de la récréation. D'autre part, des étudiants acquièrent de l'expérience au travail, leur occupation faisant partie du cours régulier d'école professionnelle que prévoient les dispositions de la loi dite *Defence Education Act*.

Le Comité du programme d'aménagement rural n'a pas de projets destinés à guider les habitants de la campagne dans la recherche de travail hors de la ferme ou d'une formation au travail propre à hausser leur compétence technique. Les membres du comité reconnaissent toutefois l'importance de l'expansion industrielle et des occasions d'emploi. La station navale de radio de Culver emploie environ 400 personnes de l'endroit, ce qui est profitable aux commerces locaux. On surveille avec un profond intérêt les études des États-Unis et du Canada sur la possibilité de réalisation du projet conjoint de harnachement de l'énergie marémotrice de Passamaquoddy, car on prévoit que de nombreux avantages en résulteront pour tous les secteurs de l'économie de la région.

CHAPITRE VII

Sommaire et appréciation

Sommaire.—Le Programme d'aménagement rural des États-Unis constitue une nouvelle façon d'envisager l'amélioration des conditions de vie et de travail des familles à faible revenu dans de nombreuses agglomérations rurales. Il ne s'attaque pas particulièrement aux questions de produits mais plutôt aux problèmes économiques et sociaux qui demeurent tenaces dans une large tranche de la population rurale, qui a besoin d'être aidée. Il ne se rapporte pas aux affaires et aux difficultés des agriculteurs commerciaux, mais à la mise en valeur d'éléments économiques et humains dans des régions dont les ressources fondamentales et l'industrialisation sont limitées. Ces régions se sont trouvées, au cours de ces dernières années, à la périphérie d'une économie en général dominée par la formation rapide des capitaux, une industrie et une agriculture commerciale en expansion, une productivité accrue de la main-d'œuvre, des revenus et des niveaux de vie à la hausse.

Le Programme d'aménagement rural a en vue l'exploitation des ressources pour le bien-être des habitants de la région. En dernière analyse, on croit que la mise en valeur des ressources humaines et la solution des problèmes de l'homme doit être le principal souci de l'ensemble de l'économie alors que la nation grandit normalement. C'est cet objectif qui a orienté la période de formation du programme d'aménagement rural. Le programme se distingue par les méthodes qu'il emploie pour mettre à contribution l'initiative, l'imagination et les talents des individus et des agglomérations, dans leur propre intérêt, en s'assurant les conseils et l'aide de tous les organismes participants, s'inscrivant au plan fédéral, d'État ou local.

L'éventail des entreprises lancées en vertu du programme d'aménagement rural a été assez étendu, mais comme il n'y a pas de dispositions permanentes s'appliquant à toutes les régions, il est difficile de présenter un sommaire d'une grande netteté. Les rapports annuels contiennent une longue liste des réalisations découlant du programme. Il est possible de résumer en se fondant sur les grandes divisions de l'activité. Ce sont l'agriculture, la sylviculture, l'industrie et la main-d'œuvre, le tourisme et la récréation, l'éducation et les relations publiques et les directives.

En agriculture, bon nombre de programmes généraux de financement et d'assistance technique ont été appliqués dans les comtés d'expérimentation. Ces programmes sont exposés ailleurs dans le présent rapport. Ce sont surtout les programmes réguliers d'assistance du gouvernement appliqués à l'agriculture américaine. Ils font converger les efforts sur les moyens d'augmenter le revenu pour assurer de meilleurs niveaux d'existence. Dans la plupart des comtés, affectés à l'expérimentation, les perspectives de l'agriculture sont limitées. On reconnaît que dans les conditions constatées dans les régions à faible revenu, les programmes d'agriculture seuls ne peuvent résoudre les problèmes essentiels. Les dirigeants nationaux du programme d'aménagement rural ont fait une mise en garde contre le défaut de découverte des domaines d'expansion éventuelle en dehors de l'agriculture.

Les efforts déployés pour augmenter les revenus provenant de l'agriculture dans les comtés d'expérimentation peuvent se grouper sous les rubriques suivantes: a) intensification, b) amélioration des techniques, meilleure utilisation des terres et conservation du sol, c) emploi du crédit et meilleure gestion, d) agrandissement de l'établissement agricole et e) culture à temps discontinu.

L'intensification peut améliorer la capacité de production en assurant des rendements supérieurs; en orientant l'exploitation vers des plantes et des animaux de valeur supérieure; en faisant choisir des produits de culture intensive, tels les légumes, les semences, les nouvelles spécialités; en faisant employer les fertilisants; en recourant à l'alimentation de finissage pour les animaux destinés à la commercialisation. La portée et le succès de nombre de ces moyens dépend dans une large mesure d'éléments étrangers à la ferme: situation géographique, transports, marchés et établissement d'usines locales de transformation. La délégation a remarqué, entre autres exemples d'expansion de la production locale découlant du Programme d'aménagement rural, l'augmentation de la production des poulets à griller et des œufs destinés à la commercialisation, la production du lait de catégorie A pour l'usage sur place du produit à l'état nature, un établissement de porcs d'engraissement, l'exploitation d'entreprises spécialisées d'élevage de moutons et de bovins, la production commerciale des légumes et des petits fruits. On a constaté des améliorations dans la commercialisation dans le

Kentucky et le Minnesota, en ce qui concerne les facilités pour la vente des porcs d'engraissement, dans l'État de Washington et dans le Montana, en ce qui concerne les installations pour la vente des bestiaux, et dans le Maine, à l'égard de l'organisation d'entreprises en commun pour la production des agneaux et de la laine.

L'amélioration des pratiques de culture et d'utilisation des terres a été encouragée grâce aux services techniques offerts par le Service coopératif de vulgarisation et grâce à l'assistance financière approuvée, fournie sous l'égide du Service du Programme agricole de conservation, de la Réserve de conservation de la banque des sols et du Service de conservation des sols. On peut citer les preuves d'activité fournies par tous les États visités par la délégation. On trouve également des preuves d'activité dans tous les États relativement aux projets de conservation des sols et des eaux. On a constaté dans certaines parties du Michigan des progrès à l'égard d'un usage mieux approprié des terres de culture de pauvre qualité abandonnées et des terres en friche, c'est-à-dire, leur affectation au pâturage des bovins.

On a constaté, par l'intermédiaire des bureaux de l'Administration de l'habitation agricole, l'existence d'une aide spéciale accordée aux agriculteurs à faible revenu pour qu'ils obtiennent un crédit plus étendu leur permettant d'effectuer les changements désirés à la ferme. Cependant, l'avantage le plus direct découlant de l'Administration de l'habitation agricole et de l'Administration du crédit agricole est l'ensemble des conseils portant sur la gestion du crédit qu'on offre au cultivateur et la valeur éducative que prend pour lui l'appréciation des chances de succès que comportent les changements projetés.

Les projets destinés à améliorer les forêts et les lots agricoles boisés au moyen de pratiques approuvées de gestion sont communs dans les comtés d'expérimentation, car la plupart de ces comtés se trouvent dans les régions boisées du pays. Ils peuvent se montrer aptes à recevoir de l'aide financière suivant la méthode de partage des frais du Programme de conservation agricole. La délégation a remarqué que le reboisement par les sauvageons et les brins de semence se poursuit dans certaines parties des états des Grands lacs, au nord, aussi rapidement que les plants se révèlent disponibles. Il est probable que l'aide technique accrue fournie par un plus grand nombre de forestiers fédéraux et d'État, de même que l'aide financière obtenue en vertu du Programme de conservation agricole, a accéléré ce mouvement davantage dans les comtés d'expérimentation qu'ailleurs. Les agriculteurs ont de plus en plus tendance à utiliser des pratiques de récolte sélective dans la forêt. Les bois durs de qualité inférieure qu'on trouve actuellement dans ces régions qui furent autrefois bien boisées ou fort exploitées, trouvent facilement preneur sur le marché. Ce sont les procédés améliorés de l'industrie du bois qui ont rendu la chose possible.

Quand on a pris tous les moyens possibles dans le domaine de l'agriculture, le problème posé par les fermes à revenu inférieur réside essentiellement dans les occasions insuffisantes d'emploi, de sorte qu'on y remédiera en grande partie par l'emploi à l'extérieur de la ferme. Cette tendance augmente dans ces régions et plusieurs cultivateurs ainsi que les membres de leur famille occupent des emplois non agricoles pour supplémenter leur revenu agricole.

On a attiré fréquemment l'attention de la délégation sur le fait que le programme préconisait d'abord l'établissement d'industries non agricoles et d'occasions d'emploi du même genre. La délégation a remarqué entre autres l'enthousiasme et la confiance manifestés par les membres du comité d'aménagement

rural de Morgantown (Kentucky) relativement à l'établissement de nouveaux magasins et de nouvelles entreprises et à l'activité commerciale en général; l'attention accrue apportée à la transformation des produits forestiers bruts et à l'augmentation du nombre de nouveaux produits, l'utilisation des produits du bois et des déchets, et la fabrication de paniers dans les comtés d'expérimentation des États du Wisconsin et du Minnesota; l'exploitation d'une entreprise de fabrication de pôteaux de clôture en cèdre évaluée à \$400,000 et d'une fabrique de flocons de pommes de terre dans le Michigan; l'établissement de nouvelles usines de transformation du bois et l'expansion d'usines de façonnage du bois dans l'État de Washington; l'exploitation de nouvelles usines pour la transformation des bois durs dans le comté de Washington de l'État du Maine. Le rapport annuel du programme pour 1959 signale l'établissement de 8,000 nouvelles occasions d'emploi dans 52 comtés visés par le programme d'aménagement rural. La contribution fournie par les hommes d'affaires et les cultivateurs de l'endroit faisant partie de chambres de commerce ou de comités d'aménagement rural a poussé l'établissement de ces industries extra-agricoles et stimulé l'emploi dans les comtés d'expérimentation.

De par leur topographie, plusieurs régions à revenu inférieur des États-Unis offrent des lieux propices à la récréation et au développement du tourisme. Signalons entre autres, les lacs propices au canotage, à la pêche et à la natation, les plages offrant les mêmes avantages, les forêts qui abritent le gibier qui fait les délices des chasseurs, et les terrains accidentés favorables à la marche et au ski. Les projets envisagés par les comités d'aménagement rural en vue du développement du tourisme occupent le premier rang des initiatives. Au chapitre des diverses réalisations dans les comtés d'expérimentation, il y a notamment le développement du tourisme par l'amélioration des installations et des services, la stimulation des affaires par la réclame et par le prolongement de la saison touristique, la tenue d'écoles de formation ou d'instituts pour la récréation dans les centres de villégiature, l'assistance accordée aux exploitants de motels et de lieux de villégiature en ce qui concerne la construction et la disposition des locaux, l'aménagement de parcs, de terrains de pique-nique, de cours d'eau et d'endroits d'accès aux lacs et aux plages pour débarcadères ou d'autres usages publics. A cause de la tendance à consacrer plus de temps aux loisirs, on peut s'attendre que les initiatives prises dans le domaine de la récréation et du tourisme soient une source de revenus considérables pour les régions en cause.

Le programme d'aménagement rural accorde une place prépondérante à l'instruction. Les gens de l'endroit qui parviennent à obtenir des connaissances complètes et exactes sur leur situation et sur les mesures nécessaires sont mieux placés pour appliquer les programmes relatifs à la mise en valeur des ressources. Voilà pourquoi les chefs insistent sur les recherches, les inventaires fondamentaux des ressources, l'instruction des adultes, la formation professionnelle à l'égard d'emplois agricoles et non agricoles, les démonstrations et autres domaines de l'instruction au niveau local. Le groupement des gens de l'endroit en comités spécialisés et les méthodes suivies par l'entremise du programme d'aménagement rural constituent un élément de formation en vue de la prise de conscience et de l'action.

On insiste sur l'instruction dans le cadre des programmes destinés à la jeunesse rurale en lui donnant une formation régulière, en l'encourageant à fréquenter l'école plus longtemps et à continuer à s'instruire au niveau adulte. L'instruction vise également les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle et du placement. Entre autres, on a signalé à la

délégation que les services d'extension fournissaient des services de consultations à l'intention d'agriculteurs plus âgés. On a expliqué à cette occasion les avantages découlant de la sécurité sociale, de la banque des sols et d'autres programmes pour faciliter à ces agriculteurs le transfert graduel de leurs fermes et les changements de l'exploitation agricole correspondant à leur avance en âge.

Le sous-comité de la famille agricole, Chambre des représentants, 84^e Congrès¹, a signalé que deux ou trois sur quatre jeunes agriculteurs embrassent des emplois urbains et industriels et que l'instruction professionnelle donnée dans les écoles rurales devrait incontestablement embrasser la formation élémentaire dans le domaine des emplois urbains. Vu que les jeunes agriculteurs qui embrassent des emplois urbains viennent surtout des régions à revenu inférieur et en particulier de celles où les fermes sont petites, le besoin se fait particulièrement sentir dans ce domaine.

Un des problèmes aigus qui se pose dans les régions à revenu inférieur, c'est le besoin de gens de l'endroit qui manifestent des aptitudes pour agir comme chefs. Ce point se rattache étroitement au domaine de l'instruction. On a fait savoir à la délégation que dans au moins un comté se donnaient des cours de formation de chefs afin d'aider les gens à développer leurs aptitudes de chef dans le domaine des communications et des initiatives communautaires.

Les comités d'aménagement rural doivent également résoudre un grand nombre de problèmes du domaine public. Le nombre de ces problèmes a augmenté vu les rectifications qu'il faut apporter dans les affaires de la communauté, et vu également que plusieurs personnes quittent les emplois agricoles. Ces problèmes d'ordre public peuvent être groupés dans au moins trois grandes catégories, à savoir les services communautaires, chemins et communications; le zonage et l'aménagement méthodiques, et les relations entre la campagne et la ville.

La délégation a remarqué que les projets des premières catégories comprenaient l'aménagement de bassins hydrographiques, d'unités sanitaires, et de centres sociaux, et des projets à court terme comme une campagne de nettoyage et de peinture au Kentucky, et la préparation d'une carte de comté indiquant les terres et leurs propriétaires, les chemins, et l'emplacement des ruisseaux de truite dans le comté de Luce au Michigan. Une illustration d'un projet agricole communautaire dans cette catégorie se voit dans la vaporisation de matières chimiques pour éliminer les mauvaises herbes sur les berges des canaux d'irrigation, sur les accotements des routes et sur les terres publiques dans le comté de Lake au Montana. Les projets relatifs au zonage et à l'aménagement méthodique au Michigan illustrent bien le genre de problèmes qui surgissent par suite de l'évolution des localités. Il s'agit des restrictions apportées à la construction dans les zones rurales situées dans la périphérie de la ville d'Escanaba et les restrictions de zonage à l'égard des motels et des centres domiciliaires situés le long des grandes routes aménagés à de nouveaux endroits près de Saint-Ignace. Dans le domaine des problèmes de relations entre la campagne et la ville qui se font sentir dans les régions à bas revenu, signalons l'établissement d'une unité sanitaire, la reprise d'une foire rurale, l'aménagement d'un endroit destiné à la tenue d'une foire, à un centre et à un parc de récréation, la tenue d'une semaine agricole urbaine, et un certain nombre d'autres initiatives communautaires à Morgantown dans le comté de Butler, au Kentucky.

¹ MAJOR ADDRESSES PRESENTED AT RURAL DEVELOPMENT WORKSHOP, page 15, Camp d'État 4-H, Jackson's Mill (Virginie de l'Ouest), 11-15 mai 1959.

Appréciation.—Le programme d'aménagement rural, inauguré en 1955, n'a pas eu de succès appréciable avant environ deux ans dans un certain nombre d'États. Aucun projet n'a plus que quelques années d'existence et plusieurs ne font que commencer à fonctionner. Il est donc prématuré de tirer des conclusions définitives sur la réussite du programme. Néanmoins, on a atteint des résultats très encourageants et il semble que d'autres suivront.

Il est important de noter que le programme d'aménagement rural n'est pas un programme fédéral visant à enrichir l'économie locale, et qu'on ne le conçoit pas comme constituant un programme au sens ordinaire du mot. Aucune administration spéciale n'a été établie en vue de le diriger. On doit considérer le programme d'aménagement rural comme étant un procédé ou une méthode au moyen desquels les gens de l'endroit mettent en œuvre et en valeur les ressources physiques et humaines avec l'aide d'organismes fédéraux et d'organismes d'État qui existent déjà.

Pour apprécier les réalisations, on doit tenir compte de trois méthodes principales: tout d'abord, on essaie de relever les niveaux économiques et social dans les régions à bas revenu en insistant sur la mise en valeur de toute la région; ensuite, les services des départements et des organismes du gouvernement ont subi une nouvelle direction, une nouvelle élaboration et ont été axés sur le programme d'aménagement rural; enfin, le développement économique dans les régions où se posent des problèmes est fondé sur le travail d'équipe des gens et des associations de l'endroit.

Insistance sur l'aménagement global.—Dans la première région le concept d'aménagement rural embrasse beaucoup plus que les régimes, les programmes et les entreprises d'expansion agricole dans leurs cadres traditionnels. Tout en recourant à la technique employée par le personnel de vulgarisation (à savoir la «Conception de projets») pour l'élaboration des programmes à longue portée du comté, il s'étend aussi bien aux gens n'exploitant pas de terres qu'à ceux qui en exploitent et aux ressources non agricoles comme agricoles. Il est plus étendu que celui de l'«Aménagement de la ferme et de l'habitation» qui se rapporte plus particulièrement à l'exploitation améliorée de la ferme et de l'habitation rurale, et embrasse également des projets en dehors du domaine de l'agriculture. Le concept d'aménagement rural reconnaît que les différences dans les revenus agricoles d'un même secteur ou d'une région à une autre sont principalement dues au développement économique qui ne se fait pas partout au même rythme. Il s'ensuit donc qu'il faut chercher les solutions aux problèmes tant en dehors qu'en dedans des cadres des régimes agricoles.

La principale raison poussant à tenter la mise à exécution d'un Programme d'aménagement rural c'est qu'il existe dans bien des régions en difficulté une nombreuse main-d'œuvre inemployée et qu'une telle situation est générale et entraîne la pauvreté et la misère. Ce problème fut tout d'abord mis en évidence dans un rapport intitulé *Development of Agriculture's Human Resources* qu'avait préparé un certain groupe d'experts du gouvernement fédéral, et que plusieurs autres enquêtes ont corroboré. Les comités d'aménagement rural visent donc en tout premier lieu à prendre des dispositions favorisant de plus grandes possibilités par l'expansion des industries locales et des occupations non agricoles. En même temps, ils mettent l'accent sur l'importance d'une formation professionnelle en des domaines non agricoles, d'aptitudes plus grandes, d'orientations meilleures de la main-d'œuvre, de placements plus judicieux. Ils cherchent aussi à aplanir les difficultés qui attendent les gens désireux de changer leur occupation agricole pour une autre qui ne l'est pas.

L'augmentation de la productivité en agriculture rendue possible par les progrès technologiques et scientifiques ont permis à chaque travailleur de fournir de fournir un plus grand rendement. Mais une telle situation a accru la situation défavorable de ceux qui n'étaient pas en mesure de profiter de ces progrès. La plus grande assistance fournie par le gouvernement fédéral avec ses programmes agricoles à l'intention de ce dernier groupe en particulier devient plus efficace lorsqu'elle est transmise conjointement par les comités fédéraux, régionaux et des états sous le Programme d'aménagement rural. Il a été constaté que les comités ruraux peuvent mettre à exécution beaucoup plus rapidement et avantageusement des programmes d'amélioration économique.

Certains changements d'ordre législatif et administratif ont été adoptés en vue d'attirer l'attention sur les cultivateurs à faibles revenus. Ces changements ont consisté, entre autres, en l'augmentation des fonds à avancer et en des modifications intéressant l'Administration de l'habitation agricole afin de consentir des prêts aux familles à revenus modestes qui détiennent des emplois non agricoles, en soulignant l'existence de la réserve de conservation sous le régime du programme de banque des sols et en appuyant davantage sur les méthodes de conservation sous le régime du Programme de conservation des ressources agricoles.

Comme une bonne part du travail des comités consiste en des initiatives non agricoles comme l'encouragement et l'expansion des industries actuelles et nouvelles, l'emploi, le commerce touristique et les loisirs, l'hygiène et l'éducation, il est compréhensible que les organisations aient récemment orienté leurs efforts à l'échelon local vers l'exécution de projets intéressant plusieurs comtés ou régions (de quatre à six comtés probablement) plutôt qu'un seul comté ou une seule collectivité. Comme la portée du Programme s'étend, depuis les simples projets à l'aide desquels les comités locaux peuvent atteindre de prompts résultats jusqu'aux grandes entreprises à plus gros bénéfices, le groupe y participant se répartit d'ordinaire sur toute une région ou sur tout un territoire.

La délégation a été frappée par le désir des membres des comités de comté et de régions d'envisager leur travail comme s'il relevait du domaine de la mise en valeur des ressources. A cet égard ils ont, pour la plupart, manifesté l'intention de désigner leurs comités et le programme par un nom évoquant la « mise en valeur des ressources » plutôt que l'« aménagement rural. » Cela indiquait, semblait-il, un plus grand champ d'activité pour inclure les relations rurales-urbaines, la participation de tous les groupes et de tous les gens d'une même collectivité et l'exploitation de même que l'utilisation de ressources autres que l'agriculture. C'était là une preuve que l'économie et l'industrialisation de régions non visées jusqu'ici par de tels programmes avaient atteint un certain degré d'évolution.

Les divers genres de comités établis dans les collectivités, les comtés et les régions démontrent les besoins existants et l'étendue des efforts déployés sous le régime du Programme d'aménagement rural. Il a été observé qu'ils ne sont pas immuables et uniformes mais qu'ils s'intéressent à certains problèmes particuliers et à certaines régions en difficulté que leur ont signalés les gens de l'endroit en se fondant sur des inventaires et des enquêtes de base.

Nouvelle orientation et nouvelle organisation des services gouvernementaux.— Pour ce qui est d'encourager l'exploitation des ressources et d'améliorer le standard de vie des gens vivant dans les régions désavantagées des États-Unis, le Programme d'aménagement rural représente pour le gouvernement un moyen

précieux de mettre à exécution toute la série des programmes d'assistance financière et technique. Nous voulons parler des programmes lancés par tous les départements et par toutes les institutions du gouvernement fédéral. La délégation a été frappée par l'esprit de diligence et de collaboration qui anime les représentants des départements et des institutions du gouvernement à Washington et dans la transmission par l'intermédiaire du Programme d'aménagement rural des régimes et des programmes aux gens des divers états. Les problèmes des régions à faibles revenus agricoles sont maintenant considérés comme de très importantes questions d'administration publique.

Le Programme a été instauré en vue de mener des enquêtes, de voir à l'éducation et à l'activité d'une collectivité; le rôle du gouvernement fédéral et des gouvernements des États est d'aider dans ces domaines les gens à s'aider eux-mêmes. La façon dont le gouvernement apporte sa contribution dans la solution d'un problème quelconque n'est pas la même pour toutes les régions. Elle est adaptée à certaines circonstances particulières et se conforme au désir particulier des gens des régions particulières afin que ceux-ci puissent s'aider avec le minimum d'assistance fournie par d'autres personnes et par le gouvernement. C'est là une manière logique et raisonnable de résoudre un problème.

Même s'il existe une grande variété de programmes d'assistance financière et technique du gouvernement à l'intention des régions rurales et des centres urbains-ruraux, on a avoué en toute franchise à la délégation que de tels projets n'avaient pas toujours été dans le passé orientés, coordonnés et exécutés de façon à avantager les gens à modestes revenus.

L'assistance gouvernementale aux régions à faibles revenus est plus efficace maintenant qu'elle ne l'était avant l'inauguration du Programme d'aménagement rural. Des projets portant sur l'amélioration économique et sociale peuvent être mis plus rapidement à exécution par des comités organisés dans les centres ruraux. C'est là le rôle précis du Programme d'aménagement rural. La délégation a constaté qu'au moins un ou plusieurs départements ou institutions du gouvernement avaient apporté l'appui nécessaire à des projets d'expansion locale dans chaque état selon les besoins exprimés par les gens.

Une grande part du succès réalisé dans les comtés d'expérimentation revient aux institutions et aux organismes fédéraux et des États qui ont réuni leurs efforts et ont collaboré ensemble. Les groupements fédéraux sont particulièrement chargés de s'associer ensemble dans l'élaboration d'un projet et de préciser leur mise en organisation et leurs voies d'intercommunication. Du point de vue administratif ce fut là l'un des plus grands avantages du Programme d'aménagement rural. En même temps, les comités de comté et de région ont contribué à porter au maximum le nombre des services fédéraux mis à leur disposition. Ils ont également servi à évaluer et à éprouver de tels services afin de pouvoir les modifier, les compléter ou les remplacer pour mieux répondre aux besoins véritables des cultivateurs à revenus modestes.

La délégation est portée à croire que le Programme d'aménagement rural convient le mieux aux régions à revenus modestes où les fermes sont trop petites, le sol est relativement pauvre ou appauvri, où la topographie et les conditions d'assainissement ne sont pas favorables et là où de tels facteurs, conjugués avec d'autres, ont résulté en une surabondance de main-d'œuvre et en beaucoup de chômage. Il n'a pas pris une expansion très rapide dans des régions comme celles des Grandes Plaines, où les grands problèmes de l'agriculture sont les risques et l'incertitude. On pourrait faire exception pour certaines parties des Grandes

Plaines où la culture de terres non arables est entreprise. Des programmes de nouvelle colonisation et de réorganisation sont mis à exécution dans ces dernières régions et d'autres dispositions sont prises comme l'assurance des récoltes, le crédit surveillé et la recherche de ce que doit être l'unité agricole convenant aux régions susceptibles d'être colonisées.

Il a été question d'une modeste augmentation de l'aide financière, que le gouvernement fédéral a décidé d'accorder par l'intermédiaire du Programme d'aménagement rural. La majeure partie de la somme a été mise à la disposition d'organismes tels que l'Administration de l'habitation agricole et l'Administration de la petite entreprise, lesquels, entre autres services, fournissent le crédit quand il ne peut être obtenu par les voies ordinaires. Il se trouve plusieurs autres sources d'assistance financière pour l'agriculture, la sylviculture, l'industrie, les divertissements, la recherche, et le reste. L'aide financière qu'offrent le Service du programme de conservation des ressources agricoles le Service de conservation du sol et la Réserve de conservation de la Banque des sols encourage et produit une meilleure utilisation et une meilleure conservation des terres, l'amélioration de la capacité de rendement des terres encore consacrées à l'agriculture et les changements qu'il convient de faire dans l'utilisation des terres. D'autre part, une telle aide financière est très efficace auprès des exploitants agricoles âgés, qui travaillent à temps discontinu et qui ont un faible revenu: elle leur facilite le passage et la mutation à une occupation non agricole à plein temps. La sécurité sociale accordée aux agriculteurs de même que la Réserve de conservation de la Banque des sols a été particulièrement avantageuse pour les cultivateurs âgés.

Le Programme d'aménagement rural a rendu possible pour le Service de vulgarisation coopératif des États et du gouvernement fédéral l'obtention d'avantages secondaires. Une grande partie de l'aide dont avaient besoin des secteurs non agricoles de la population, a été engagée en vue de résoudre le problème des fermes à faible revenu. La mesure est particulièrement appréciable en ce moment, alors que le rajustement rural revêt une importance considérable.

La création d'un Service de vulgarisation coopératif des États et du gouvernement fédéral a été un moyen de mettre à la portée des gens tous les services financiers et techniques du gouvernement. On ne peut trop insister sur l'importance de ce fait. La participation conjointe a grandement facilité l'application du Programme d'aménagement rural.

Aux termes du Programme d'aménagement rural, il a été possible de fournir aux agglomérations rurales, tant en technique qu'en éducation, une aide dépassant les cadres traditionnels de l'agriculture, de la jeunesse et de l'économie domestique. Les services s'adressent aujourd'hui à un plus grand secteur de la population et répondent à des besoins plus grands, compte tenu des autres intérêts et des autres problèmes d'expansion qui existent dans la collectivité. L'affectation de nouveaux employés dans les comtés et les agglomérations voués à l'expansion rurale a permis d'étendre ces services aux domaines non agricoles et de féconder au sein des comités d'aménagement rural les efforts tentés sur place.

Le programme a été raffermi et clarifié grâce aux recherches croissantes réalisées à l'égard des nombreux problèmes qui se posent dans les régions à faible revenu. Les effectifs recrutés à la demande du président des États-Unis pour accomplir cette tâche particulière, ont mis les choses en branle. Ils ont mis en évidence les comtés du pays où existent des problèmes graves, moyens ou faciles, d'après des critères de revenu agricole, de niveau de vie et de production rurale.

La recherche a fait ressortir avec netteté l'ampleur et la complexité de la question et a éveillé la conscience à la situation qui règne dans les États individuels. La recherche effectuée sur le plan fédéral s'est vue augmentée de l'apport fourni par bon nombre d'organismes. Le progrès accompli est réel et de nouvelles connaissances sont constamment mises au jour. Le travail initial exécuté dans les comtés et les régions d'expérimentation a été l'inventaire des ressources et le bilan de la situation réelle. A ce stade, les habitants des localités en cause ont reçu un fort appui des institutions fédérales de recherches appropriées, des collèges concessionnaires de terres, des stations d'expérimentation agricole et des universités. De nouvelles données fondamentales ont été colligées, analysées et utilisées en vue de projets pratiques.

Travail d'équipe des habitants des localités intéressées.—L'un des principaux dogmes du Programme d'aménagement rural est de croire que les citoyens ordinaires peuvent agir pour s'aider eux-mêmes si on leur offre des buts, des directives et une aide financière. Cela, le programme l'a réalisé en mobilisant sur place des groupes de citoyens et en les plaçant sous la direction du Service de vulgarisation des États et du gouvernement fédéral et de nombreux chefs ayant le sens de l'esprit de corps. Il était intéressant pour la délégation de voir combien nombreux et variés sont les projets que les dirigeants et les comités locaux ont lancés, ou mis à l'étude en vue de l'avenir.

L'un des principaux avantages du programme, qui utilise le travail d'équipe avec la collaboration de tous les intéressés, est l'harmonisation des besoins, des aptitudes individuelles et des ressources. Que les membres des comités locaux aient personnellement intérêt à améliorer la structure économique et sociale de la région est la véritable clé du succès. Les habitants, même étrangers à la profession agricole, doivent participer à l'exécution de toutes les phases du programme. Cela crée de plus vastes intérêts et une meilleure compréhension entre les différents éléments de la société.

Le problème réel est de stimuler la pensée créatrice et critique chez les citoyens, afin qu'ils puissent voir les possibilités et les occasions, puis la nécessité de l'action.

La force de l'élan découle principalement de l'effort combiné des cultivateurs, des directeurs d'entreprises et d'affaires municipales et des représentants des organismes et des associations réunis en équipe. Par le moyen des divers sous-comités, tous les habitants, tant de la ville que de la campagne, se rapprochent les uns des autres pour résoudre des problèmes qui leur sont communs. C'est une entreprise abordée à l'échelle urbaine-rurale, et les intérêts particuliers se fondent dans le bien commun.

Le besoin d'appuyer sur l'effort local dans l'élaboration et la direction des projets a été remarqué par la délégation à certaines indications dans au moins deux États différents. Quand les directives venant des autorités fédérales ou des autorités de l'État s'adressaient aux collectivités au niveau local, les projets étaient voués à l'échec par manque d'intérêt et d'appui de la part des habitants du lieu. A ce que la délégation a constaté, on croit fortement que l'organisation et la direction doivent demeurer entre les mains des citoyens des localités intéressées, mais que l'encouragement et les buts, particulièrement au départ, doivent être inspirés par les organismes des États et du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Service de vulgarisation coopératif.

Une partie importante du programme est confiée à des organismes nationaux ou régionaux indépendants du gouvernement et à des groupes de l'industrie privée. Ils peuvent fournir des renseignements et des conseils essentiels dans le champ de leur activité et de leur compétence. Comme l'industrie bénéficie de la mise en valeur des ressources d'une région, les comités d'aménagement rural ont trouvé en général que les maisons d'affaires sont disposées à fournir certains services et à accorder de l'aide financière.

En conséquence d'une étude soignée du Programme d'aménagement rural, qui comportait des entretiens avec le personnel du gouvernement fédéral à Washington et avec des représentants de sept États, avec les chefs des services d'agriculture et de vulgarisation dans les États, avec les membres des comités de développement rural et d'autres personnalités, la délégation est d'avis que le programme contribue de façon constructive à l'amélioration des conditions de vie dans les régions rurales à faible revenu où règne le marasme. Ce programme n'a apporté rien de neuf, mais il stimule l'imagination des gens et les fait tendre vers une utilisation efficace des ressources.

Conclusion.—Dans les comtés et les régions d'expérimentation des sept États visités, la délégation a vu de nombreux projets qui doivent leur origine au Programme d'aménagement rural. Parmi eux se trouvent divers genres d'activité dans le domaine de l'agriculture, qui relèvent à la fois de la production et de la commercialisation. Il y avait aussi des projets dans les secteurs de la sylviculture et des divertissements, et également un bon nombre de réalisations industrielles relevant de la transformation et de la fabrication. Il y avait des preuves d'amélioration dans les conditions de vie à la ferme et dans la famille; de la création de nouveaux emplois; de l'expansion des placements et de l'élargissement de l'assiette de l'impôt, et, partant, de l'amélioration des services sociaux et du confort. La délégation a aussi pu se rendre compte des efforts considérables accomplis dans le domaine de l'éducation, y compris ceux qui tendent à la formation professionnelle, aux consultations et à l'orientation. Certains visent à aider les gens qui se préparent à embrasser des occupations non agricoles.

On a mis la délégation au courant des recherches qui ont constitué le fondement de nombreuses réalisations subséquentes. Elle a relevé des preuves nombreuses de l'effort collectif, de l'enthousiasme et de l'énergie qui président aux réalisations. Elle a observé l'esprit de suite et la coordination dans les entreprises, à tous les échelons d'exécution du programme. On a pu atteindre à cet état de choses grâce à une conception assez souple mais en même temps suffisamment précise du Programme de développement rural.

On reconnaît évidemment qu'en certaines régions le problème des petites fermes est une partie intégrante d'un problème de beaucoup plus d'envergure, qui touche de nombreuses gens et à de nombreux intérêts, à la fois à la ville et à la campagne. Dans certains cas, la solution du problème demandait une attaque sur plusieurs fronts, ce qui fait que le programme est devenu une entreprise de la région ou de la collectivité avec plan d'ensemble coordonné. Dans les comtés d'expérimentation s'est instauré dans les esprits, le principe de l'entière interdépendance des populations rurales et urbaines. Le fait de concevoir nettement que le bien-être dans un secteur dépendait du bien-être dans tous les autres secteurs s'est traduit par une façon rationnelle et objective d'aborder les problèmes.

La délégation a remarqué les efforts qui ont été déployés pour coordonner toute la gamme des programmes des départements et des organismes de l'État

et pour fixer leur attention sur l'amélioration de la condition des gens, le but ultime proposé. A tous les échelons se manifestent l'enthousiasme des départements et des organismes du gouvernement pour collaborer au programme et l'énergie déployée pour le réaliser. L'aide essentielle est accordée aux comités d'aménagement rural de telle façon qu'elle assure de la part des personnes intéressées une appréciation et des décisions objectives qui stimulent en retour la mise en œuvre des projets d'amélioration locale.

On trouve dans l'annexe C du présent rapport l'historique des relations entre les États et le pouvoir fédéral, en matière d'éducation, de recherche et de vulgarisation, qui se sont établies au cours des années aux États-Unis. Ces relations ont entraîné envers les gouvernements des États et des comtés, relativement à diverses entreprises, des contributions considérables de la part du Trésor de la fédération. Il en est résulté une interdépendance marquée, et chez les travailleurs des États et des comtés préposés aux services et chez les habitants des agglomérations rurales une certaine disposition à attendre et à accepter l'aide fédérale. L'introduction du Programme d'aménagement rural en a sans doute été rendue plus facile qu'elle ne l'aurait été autrement. Les relations établies contrastent avec le mode de division des attributions et avec les dispositions plus ou moins spéciales en vertu desquelles ces questions se règlent au Canada.

Naturellement, la délégation n'est pas sans savoir que les faits qu'elle a constatés ne dérivent pas essentiellement et exclusivement du Programme d'aménagement rural. Dans tout le pays, il y avait déjà beaucoup de réalisations à tous les niveaux de l'administration et des agglomérations. Ce que le Programme d'aménagement rural semble avoir fait est d'avoir mis en évidence l'urgence du problème et d'avoir donné une nouvelle impulsion à la recherche d'une solution. Il a réveillé chez les institutions et chez les citoyens l'ardeur de l'action et a aidé à mobiliser les ressources humaines et matérielles.

ANNEXE A

*Itinéraire et programme général de la délégation
15 septembre au 20 octobre 1959*

*Washington (D.C.)**le 15 septembre*

Avons rencontré des fonctionnaires du Service fédéral de la propagande et conféré avec M. True D. Morse, sous-secrétaire à l'Agriculture. Conférence avec des représentants d'agences du Département de l'Agriculture des États-Unis.

le 16 septembre

Conférence avec des représentants d'autres départements du gouvernement.

*Kentucky**le 17 septembre*

Avons rencontré, à Lexington, M. F. J. Welch, doyen de l'Université du Kentucky et directeur du service de vulgarisation, ainsi que des membres du personnel des départements de l'économie agricole, de l'agronomie et de la science des sols. Avons conféré avec des fonctionnaires des Services de la stabilisation et de la conservation agricoles, et du Service de la conservation des sols. Avons visité la zone de commerce de Bowling Green avec M. Chas. Dixon, le coordonnateur des programmes spéciaux de vulgarisation, qui a accompagné la délégation pendant toute la durée de son voyage dans l'État de Kentucky. Le soir, avons assisté à une réunion régulière du comité de comté.

le 18 septembre

Avons conféré, à Auburn, avec M. Wilson Hourigan, l'agent régional de vulgarisation, et avec un groupe d'agents de vulgarisation de comté, à Bowling Green. Avons aussi conféré avec M. A. Warren, l'agent de vulgarisation du comté de Logan, avec plusieurs membres du Comité d'aménagement rural du comté, ainsi qu'avec quelques représentants d'agences fédérales. Avons examiné la mise en œuvre de certains programmes dans le comté de Butler et avons rencontré, à Morgantown, M. George M. Nelson jr., agent associé de comté de vulgarisation agricole, ainsi que d'autres personnes.

le 19 septembre

Avons examiné les produits agricoles exposés à la foire d'État de Louisville. Avons rencontré, à Lexington, M. E. J. Nesius, le directeur adjoint de la vulgarisation.

*Wisconsin**le 21 septembre*

Avons conféré, à Madison, avec M. H. L. Algren, le directeur adjoint des services de vulgarisation, et avec plusieurs membres du personnel de l'Université de Wisconsin. Sommes allés au comté de Price avec M. Milo V. Johansen, agent agricole. Avons visité la station agricole expérimentale de Marshfields.

le 22 septembre

Avons conféré avec M. Geo. Wright, surveillant régional. Avons visité les travaux en bordure du lac (barrage Solberg) et ceux de la *Cranberry Lake Development Company*. Avons voyagé de Phillips (comté de Price) jusqu'à Hayward (comté de Sawyer) avec M. Sherman Weiss, agent de comté. Sommes arrêtés à la forêt d'État de Flambeau River, à un établissement d'élevage de poulets à griller et avons visité des emplacements touristiques dans la région de Muskie Trail et du lac Chippewa.

le 23 septembre

Avons conféré avec M. Sherman Weiss, agent de comté. Avons visité une petite scierie et une usine de bois contre-plaqué. Avons observé la mise de ripes en ballots, le fonctionnement d'une emballeuse d'arbres de Noël et des travaux de reboisement. Sommes allés à Minneapolis avec M. Sherman Weiss.

Minnesota

le 24 septembre

Avons voyagé de Minneapolis jusqu'au comté de Carlton avec M. Ed. Becker, agent régional. Avons conféré avec les membres du comité de comté à Moose Lake. A la ferme de M. Geo. Oraskovich, nous avons remarqué le succès que vaut l'application de méthodes agricoles approuvées, et le soir nous avons rencontré un groupe d'agents de comté du nord du Minnesota.

le 25 septembre

Avec M. Ed. Becker, sommes allés en automobile à la *North Central Agricultural and Experiment Station* de Grand Rapids. Avons visité l'usine de produits forestiers Cole, laquelle utilise le tremble et autres bois durs. Avons conféré avec M. Joel Nyquist, un exploitant de cabines touristiques à Deer Lake. Le soir, avons rencontré M. Geo. Saska, agent régional de vulgarisation, et des représentants d'agences du gouvernement.

le 26 septembre

Sommes allés de Grand Rapids à Marquette par voie de Duluth.

Michigan

le 27 septembre

Avons voyagé de Marquette à Escanaba (comté de Delta) avec M. Dan W. Sturt, directeur de la vulgarisation dans la Haute-Péninsule. Avons conféré avec M. J. L. Heirman, directeur de vulgarisation de comté.

le 28 septembre

Avons rencontré le personnel de vulgarisation du comté de Marquette. Plus tard avons conféré avec un groupe de spécialistes en théorie au centre de vulgarisation de l'Université de l'État du Michigan. A Munising, avons conféré avec M. John Compana, directeur de la vulgarisation pour le comté d'Alger.

le 29 septembre

Avons conféré, à Newberry, avec M. Ray Gummerson, le directeur de la vulgarisation pour le comté de Luce. Avons visité une partie du comté. Sommes allés au comté de Mackinac. Avons conféré avec M. W. Muller, le directeur de vulgarisation du comté.

*État de Washington**le 6 octobre*

En nous rendant à Pullman, avons conféré, à Moscow (Idaho), avec M. J. E. Kraus, doyen du collège d'agriculture et directeur du service de vulgarisation de l'État. A Pullman, avons conféré avec M. L. L. Madsen, le directeur de l'Institut des sciences agricoles de l'Université de l'État de Washington, ainsi qu'avec M. Henry Wolfe, un des trois surintendants régionaux du Service de vulgarisation de l'État, et M. Les. Liebel, agent de vulgarisation du comté de Stevens. Le soir, nous nous sommes rendus au comté de Stevens.

le 7 octobre

Au bureau de vulgarisation du comté de Stevens, avons conféré avec MM. Les. Liebel et J. Maxwell, agents de vulgarisation de comté. Avons visité une partie du comté, y compris une usine de transformation du bois, un poulailler de ponte, une usine de traitement de poteaux de cèdre, des endroits historiques le long du fleuve Columbia, dans la région du lac Roosevelt, et nous avons causé avec des exploitants de cabines et d'emplacements touristiques. Le soir, nous nous sommes rendus à Sandpoint, (Idaho).

*Montana**le 8 octobre*

Avons conféré avec M. Stuart Fitschen, surintendant de l'école secondaire de Saint-Ignace et M. Glen Vergeront, tous deux cultivateurs à Polson, respectivement vice-président et président du Conseil d'aménagement du comté de Lake. Avons visité le motel et la région de villégiature du lac Flathead.

*Maine**le 19 octobre*

Avons visité l'Université du Maine et conféré avec des membres du département de l'économie agricole. Avons conféré avec M. G. E. Lord, directeur du Service de vulgarisation de l'État, M. E. H. Bates, spécialiste du programme de vulgarisation, et M. L. Rozelle, agent de comté.

le 20 octobre

Avec les fonctionnaires ci-haut mentionnés, avons visité une partie du comté de Washington, des usines de transformation de bois dur à White et Princeton, et à Calais avons conféré avec des fonctionnaires de l'*Eastern Pulpwood Company*. Avons visité un emplacement d'atterrissage ou d'accès public au lac Boyden, ainsi qu'un vaste poulailler de ponte à Lubec. Avons conféré avec plusieurs membres du comité d'aménagement rural, à Machias, au cours d'une réunion tenue le soir.

ANNEXE B

Loi publique 360—84^e CongrèsChapitre 798—1^{ère} Session

S. 2098

LOI

Modifiant la Loi publique 83—quatre-vingt-troisième Congrès

Modifications à la Loi Smith-Lever. 38 Stat. 372. 7 USC 341-343, 344-348. Le Sénat et la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, en Congrès assemblés, décrètent: Que la Loi Smith-Lever, modifiée (7 U.S.C. 341 et suivants, supp. 1), soit en outre modifiée comme il suit:

a) Par l'adjonction, après l'article 7, du nouvel article suivant:

«ARTICLE 8. a) Le Congrès constate que, dans certaines régions agricoles, il existe des circonstances particulières qui nuisent à l'expansion agricole des dites régions et parmi lesquelles on peut mentionner les suivantes: (1) des familles agricoles sont concentrées sur des fermes trop petites ou d'un rendement trop faible, ou sur des fermes de ces deux catégories; (2) parce que le rendement de ces fermes est trop faible, les exploitants ne peuvent y apporter les améliorations ou faire les placements nécessaires pour que ces entreprises deviennent rentables; (3) la capacité de production de la ferme telle qu'elle existe ne permet pas une utilisation rentable de la main-d'œuvre disponible; (4) parce que leurs ressources sont restreintes, plusieurs de ces familles agricoles ne peuvent bénéficier de tous les avantages qu'offrent les programmes actuels de vulgarisation à l'intention des familles qui exploitent des fermes rentables, et ces programmes ne peuvent fournir l'aide nécessaire pour en arriver aux résultats désirés. Affectations.

«b) Afin de favoriser, dans ces régions, l'obtention des objets énoncés à l'article 2, et afin d'encourager l'exécution de projets d'expansion complémentaires nécessaires au bien-être de ces régions, il est par la présente autorisé que soient affectées pour versement aux États, à l'Alaska, à Hawaii et à Porto-Rico, les sommes que le Congrès, à l'occasion, jugera nécessaires, selon les besoins spéciaux des régions que désignera le secrétaire à l'Agriculture. Aide. 69 Stat. 683. 69 Stat. 684.

«c) Avant de déclarer qu'une région a pareils besoins spéciaux, le Secrétaire devra s'assurer qu'il y existe un *nombre important de fermes en état d'infériorité* ou de familles agricoles dans une situation désavantageuse par suite de quelqu'une ou de plusieurs des raisons ci-haut mentionnées. Le Secrétaire accordera pareille aide sous l'une ou plusieurs des formes suivantes: 1) aide éducative intense, donnée à la ferme même, aux familles agricoles, afin de leur indiquer comment préciser et résoudre leurs problèmes; 2) assistance et conseils à des groupes locaux afin de les aider à inventorier leurs ressources de façon à améliorer les conditions agricoles ou à établir des industries qui augmenteront le revenu des familles agricoles; 3) coopération avec d'autres agences et groupes afin que les familles agricoles dont des membres sont en chômage partiel puissent obtenir tous renseignements disponibles concernant les occasions de travail;

et 4) tout renseignement, avis et conseil à cet effet, aux familles agricoles qui, après avoir analysé leurs chances de succès et les ressources qu'elles possèdent, croient préférable de se livrer à un autre genre de culture.

Répartition des fonds.

«d) Il ne sera pas accordé à un seul État plus de 10 pour cent des sommes disponibles en vertu du présent article. Afin de déterminer la répartition des fonds accordés aux termes du présent article, le Secrétaire consultera les projets proposés et les plans de travaux que lui soumettent les directeurs de vulgarisation des États.

«e) Les sommes accordées conformément au présent article s'ajouteront, sans s'y substituer, aux affectations que prévoit autrement la présente loi. Les montants que le présent article autorise à verser ne doivent pas dépasser, au cours d'une même année, une somme égale à 10 pour cent des sommes qu'autorise autrement la présente loi.»

b) En renumérotant l'article 8 comme article 9. Approuvé le 11 août 1955.

ANNEXE C

Relations entre le gouvernement fédéral et ceux des États, dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de la vulgarisation agricoles

Le département de l'Agriculture des États-Unis a été créé par une loi du Congrès, le 15 mai 1862. Pendant les 27 premières années, il a été dirigé par un commissaire à l'agriculture. Par la loi du 6 février 1889, les pouvoirs et les fonctions du département ont été étendus. On en a fait la huitième branche exécutive de l'administration fédérale, et son chef porte le titre de Secrétaire à l'Agriculture. La loi ordonnait au ministère d'obtenir, pour les diffuser parmi la population des États-Unis, des renseignements utiles sur des questions se rapportant à l'agriculture, dans le sens le plus général et le plus large du mot, et de procurer, répandre et distribuer partout des graines et plants nouveaux et ayant de la valeur.

Avant la création du département de l'Agriculture, aux États-Unis, les cultivateurs recevaient de l'aide. L'une des choses auxquelles on accordait plus de soin était la distribution des graines et des plants. Une autre activité du début a été de recueillir des données statistiques. Depuis la formation du département, ses principaux efforts ont été consacrés à l'adoption d'une technologie nouvelle et améliorée, l'élément principal étant la productivité et l'efficacité technique. Plus tard, les programmes ont été conçus en fonction des familles de cultivateurs et de leur bien-être.

Une publication récente¹ traite de l'évolution de l'assistance aux cultivateurs, en ces termes :

«L'aide du Gouvernement devait progresser en passant de l'augmentation à la réglementation de la production; de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale; de l'indépendance à une grande confiance en les conseils du gouvernement; de l'exploitation à la conservation des ressources naturelles; de l'à peu près traditionnel à l'application des connaissances pratiques et scientifiques; de l'activité individuelle non coordonnée à l'action bien ordonnée des groupes, par l'entremise de l'aide gouvernementale, en faisant usage des procédés démocratiques.

¹ *Some Landmarks of Department of Agriculture History* U.S.D.A. Document n° 8, juin 1958.

Chaque nouvelle tâche entreprise successivement par le département de l'Agriculture se retrouve dans une loi du Congrès. Ainsi donc, la phrase «le département de l'Agriculture a fait telle et telle chose» pourrait être interprétée comme une façon abrégée de dire: «Le département de l'Agriculture, en répondant à la demande publique quant à l'exécution d'une tâche ordonnée par une loi appropriée du Congrès autorisant l'activité en question, a fait telle et telle chose.»

Les programmes d'éducation, de recherche et de vulgarisation du département ont gagné en utilité par les méthodes conçues pour atteindre la population. La création de programmes procédant du Gouvernement fédéral et des États est considérée par quelques-uns comme étant l'instrument principal pour la productivité agricole et pour donner à l'agriculture américaine une grande capacité de production.

La même année où le département de l'Agriculture, aux États-Unis, a été créé, des mesures ont été prises, au moyen de la loi Morrill, pour pourvoir à ce que l'on appelle, dans chacun des États, les *land-grant colleges*. C'était là un moyen de mettre l'éducation générale et technique à la disposition des jeunes gens qui se préparent, dans les collèges, à des carrières dans l'agriculture et les arts mécaniques. Une certaine superficie de terres publiques était assignée à chaque État, selon la proportion de 30,000 acres pour chaque sénateur et chaque représentant au Congrès. Le produit de la vente de ces terres constituait un premier support pour un collège d'agriculture et d'arts mécaniques. Les revenus obtenus de ces fonds de dotation étaient augmentés par des attributions annuelles permanentes de fonds fédéraux, en vertu d'une série de lois subséquentes, soit (a) la deuxième loi Morrill (1890); b) l'amendement Nelson (1907); c) la loi Banhead-Jones (1935) et par de généreuses contributions de l'État et des gouvernements territoriaux. L'aide fédérale aux *land-grant colleges*, en 1953¹ a été d'environ cinq millions de dollars, ce qui dépasse de beaucoup le revenu, obtenu de la vente originale des terres. A l'heure actuelle, cependant, le support vient de subsides de l'État et de sources privées.

La mesure prise par le gouvernement fédéral a constitué un stimulant pour la fondation de collèges et d'universités subventionnés au moyen de concessions de terres. Par cette initiative, l'on accordait plus d'importance à la formation et à l'instruction scientifiques et professionnelles qu'à l'éducation classique qui avait été maintenue dans les plus anciens collèges et universités. A l'heure actuelle, ces collèges et ces universités sont des centres de formation scientifique et professionnelle dans d'autres domaines, tout autant que dans l'agriculture.

En outre, le programme de formation professionnelle, en agriculture, appuyé par l'entremise du département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être, au niveau de l'enseignement secondaire, a été placé sur une base d'aide fédérale nationale, par l'adoption de la loi Smith-Hughes, en 1916. Cette loi répondait à la demande répétée des cultivateurs concernant la formation spéciale en matière d'agriculture pratique. La loi Smith-Hughes de 1916 a été accompagnée de plusieurs autres visant à fournir une formation semblable sur une plus grande variété de sujets. Au moyen de la loi George-Borden de 1946, des fonds fédéraux ont été autorisés pour l'éducation professionnelle dans le domaine de l'économie domestique, dans celui du commerce et de l'industrie et dans des occupations distributives, en plus de l'agriculture.

¹ CAN WE SOLVE THE FARM PROBLEM Chapitre 3, *An Analysis of Federal aid to Agriculture*. Benedict, Murray R., The Twentieth Century Fund, 1955.

La deuxième phase de l'expansion du service fait à l'agriculture, par l'intermédiaire des relations entre le gouvernement fédéral et ceux des États a été entreprise en 1887, en vertu de la loi Hatch. Il s'agissait de faciliter l'exécution d'un programme de recherche en agriculture. Le travail s'est fait au moyen de subventions fédérales à chacun des États pour l'établissement de stations expérimentales d'agriculture dans les États. De temps à autre, l'aide fédérale a été augmentée au moyen de la loi Adams (1906), de la loi Purnell (1925), de la loi Bankhead-Jones (1935) et la Loi sur la recherche et la vente (1946). Tout d'abord, la recherche a été appliquée aux questions et aux problèmes de production, mais, en 1925, la loi Purnell a ouvert la voie aux enquêtes économiques et sociologiques, tout comme si elles faisaient partie du programme. Maintenant¹, une somme d'environ 31 millions et demi de dollars est disponible au moyen de subventions fédérales annuelles accordées à ces institutions. Cette somme constitue à peu près le tiers des fonds dépensés par les États.

En outre, le gouvernement fédéral a entrepris beaucoup de recherches, au sein du département de l'Agriculture et des diverses sous-stations de celui-ci. Ces recherches ont coûté le double des fonds fédéraux versés pour la recherche entreprise aux stations expérimentales des États².

Les recherches pour le bénéfice de l'agriculture aux États-Unis ont été grandement accélérées par le travail d'équipe qui s'est accompli au cours des années entre le département de l'Agriculture des États-Unis et les stations tout autant qu'entre les diverses stations expérimentales des États. Les problèmes régionaux sont résolus moyennant la coopération des stations expérimentales et une ou plusieurs agences départementales. C'est au moyen de ces arrangements que sont considérées les responsabilités départementales quant aux problèmes de recherche. Ce genre d'arrangements entre le gouvernement fédéral et ceux des États facilite la coordination de la recherche dont le département fédéral de l'Agriculture a la responsabilité. A la vérité, tous les services de recherche du département participent à ce travail de concert avec les stations expérimentales des États.

La troisième phase du service que fait à l'industrie le département de l'Agriculture, aux États-Unis, concerne la mise en valeur d'un service coopératif d'expansion³ tant au point de vue fédéral qu'à celui des États. Par l'entremise de ce service, le résultat des recherches entreprises aux stations expérimentales des États et au département a été étendu à la population des centres ruraux. Cela a été fait grâce à l'adoption, en 1914, de la loi Smith-Lever, qui prévoit un programme étendu d'éducation des adultes, dans les centres ruraux. Toutefois, l'établissement du service fédéral de vulgarisation dans le département n'a pas eu lieu avant l'adoption de l'*Agricultural Appropriation Act* de 1924. Au moment de la réorganisation du département, en 1953, le secrétaire a insisté de nouveau pour que le Service fédéral de vulgarisation ait encore la direction de tous les programmes d'éducation générale. En 1953, également, la loi Smith-Lever a été modifiée de façon à l'unir à neuf autres lois se rapportant au travail d'expansion. Une autre modification adoptée en 1955, a autorisé l'usage de fonds fédéraux pour des travaux de vulgarisation entrepris en vertu du programme d'aménagement rural, sans que les États aient à fournir une somme égale, comme l'exige le programme régulier de vulgarisation.

¹ Renseignement fourni par le département de l'Agriculture des É.-U.

² En 1950, ces recherches ont coûté environ 63 millions de dollars.

³ Le caractère coopératif de ce service est expliqué en détail dans un «Mémoire de compréhension» uniforme (révisé le 16 novembre 1954) entre le département de l'Agriculture et chaque collège ou université établi d'après le régime appelé *landgrant*.

Le service coopératif de vulgarisation sur le plan fédéral et sur celui des États, tire son nom du fait que le département fédéral de l'Agriculture, les États par l'entremise des collèges subventionnés par concessions de terres et les administrations de comtés, se partagent l'administration financière et la responsabilité des matières des programmes d'éducation post-scolaire poursuivis dans les localités rurales. Le service fédéral de vulgarisation est composé d'un personnel administratif et professionnel relativement restreint. Son rôle est d'assurer la liaison entre les agences de recherche et d'action départementales et le personnel administratif et préposé aux matières de vulgarisation, à chacun des collèges subventionnés, et d'assurer la direction de l'ajustement continu des programmes pour satisfaire aux besoins changeants.

Le travail de vulgarisation proprement dit est conduit par des agents de vulgarisation de comté qui se trouvent dans presque tous les comtés du pays. En plus de la tâche de communiquer le résultat des recherches aux cultivateurs, aux maîtresses de maison et à la jeunesse ils ont, au cours des années, consacré de plus en plus de temps et d'efforts à la population rurale non agricole et à celle des centres urbains pour une foule de problèmes communautaires spécifiques et de grande envergure. Le propagandiste de comté prend la direction de l'organisation de toute activité relative à la vulgarisation dans le sens le plus étendu, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'adapter les divers programmes gouvernementaux à chaque situation locale.

Des rapports récents¹ ont été publiés par les chefs du Service coopératif de vulgarisation, tant sur le plan fédéral que sur le plan des États, à la suite d'une analyse systématique du travail accompli dans le passé et des besoins pour l'avenir. Le champ d'exécution des programmes régionaux de vulgarisation est maintenant censé comprendre: 1) l'efficacité dans la production agricole; 2) la vente, la distribution et l'utilisation des produits agricoles; 3) la conservation, l'utilisation rationnelle et la mise en valeur des ressources naturelles; 4) la gestion à la ferme et au foyer; 5) la vie familiale; 6) le développement de la jeunesse; 7) la formation de chefs; 8) l'amélioration de la communauté et la mise en valeur des ressources et 9) les affaires publiques. Tout cela montre l'étendue et l'ampleur de la tâche qui incombe au Service coopératif de vulgarisation.

Les services de vulgarisation sont maintenant devenus un important élément permanent dans l'organisation de l'agriculture américaine. Ces dernières années, l'activité gouvernementale accrue a demandé plus de contacts et plus de dissémination de l'information concernant les programmes dans les régions rurales. C'est ainsi que s'est renforcée et consolidée la position du service de vulgarisation.

ANNEXE D

Bibliographie

États-Unis

Development of Agriculture's Human Resources, Message du président des États-Unis au 84^e Congrès réuni en 1^{re} session, House Document n° 149, 27 avril 1955.

Progress in the Rural Development Program, First Annual Report of The Secretary of Agriculture, septembre 1956.

¹ Voir a) *A Statement of Scope and Responsibility—The Co-operative Extension Service—Today*, avril 1958, et b) *A Guide to Extension Programs for the future*, juillet 1959.

- Rural Development Program, Second Annual Report of The Secretary of Agriculture, septembre 1957.
- Third Annual Report of the Secretary of Agriculture on the Rural Development Program, septembre 1958.
- Rural Development Program, Fourth Annual Report of the Secretary of Agriculture, septembre 1959.
- Rural Development Program, A Report on the Working Conference, Washington, D.C., 11 et 12 juillet 1956. Adresser les demandes à l'Office d'Information, Département de l'Agriculture des É.-U., Washington 25 (D.C.).
- Proceedings of Conference on Rural Development Program, Memphis (Tennessee), 16 et 17 juillet 1958, publié par le Committee for Rural Development, Washington (D.C.).
- Work Group Reports, Rural Development Workshop, Jackson's Mill State 4-H Camp, Weston Virginia de l'Ouest, 11-15 mai 1959.
- Major Addresses Presented at Rural Development Workshop, Jackson's Mill State 4-H Camp, (Seconde partie du Jackson's Hill Conference Report), 11-15 mai 1959.
- Rural Development Program Handbook, Committee for Rural Development Program, septembre 1959.
- Low-Income Farm People, A Selected List of References, colligé par Elizabeth Gould Davis, Division of Bibliography, Library, Washington 25 (D.C.), Library List n° 62, publié en mai 1955.
- Rural Resource Leaflet Series, Committee for Economic Development, Washington (D.C.).
- N° 1 Rural Development Program, révisé, mai 1959.
- N° 2 Forests in Rural Development, octobre 1957.
- N° 3 Co-ops Have a Place in Rural Community Progress, mai 1958.
- N° 4 How OASI Benefits Your Community (Old-Age and Survivors Insurance), septembre 1958.
- N° 5 Using your Community's Health Resources, août 1958.
- N° 6 Small Business—A Keystone of Rural Area Development, février 1958.
- N° 7 Credit Principles—A Guide for Rural Communities, février 1959.
- N° 8 The Rural Credit Union, juillet 1959.
- Farm Policy Forum, The Iowa State College Press, Ames (Iowa).
- a) The Low Farm Income Problem, Volume 8 n° 4, printemps 1956.
- b) The Rural-Fringe Problem, Volume 9 n° 3, hiver 1957.
- c) The Rural Development Program, Volume 11 n° 1, été 1958.
- d) Adult Education for the Future, Volume 11 n° 4, 1954-1959.

The Co-operative Extension Service... Today. Cet exposé a été fait en collaboration; c'est l'écho des aspirations ayant donné lieu à d'innombrables tentatives de mise en œuvre de programmes par des particuliers et par des agents de vulgarisation à travers les campagnes d'Amérique, par l'*American Association of Land-Grant Colleges* et

- les Universités d'État par l'entremise de l'*Extension Committee on Organization and Policy*, et le département de l'Agriculture des États-Unis, par l'intermédiaire du Service fédéral de vulgarisation. Avril 1958.
- A Guide to Extension Programs for the Future, publié par le Service de vulgarisation agricole, North Carolina State College, et destiné aux différents services de vulgarisation agricole et au Département de l'Agriculture des É.-U., juillet 1959.
- Monthly Review, Federal Reserve Bank de Richmond (Caroline du Nord), juillet 1959.
- Proposed Types and Areas of Research on Low-Income Farm Problems, Revised Draft, 4 avril 1956.
- Some Suggestions for Working with People on Low Production Farms, préparé par le personnel du département de l'économie et de la sociologie agricole, Texas, A & M. College, College Station (Texas), 16 juillet 1956.
- Guideline for Rural Leaders in Low-Income Areas, Buis T. Inman, directeur, Section des fermes de faible production, Direction des recherches sur la réadaptation en agriculture, Département de l'Agriculture des États-Unis, Washington (D.C.), juillet 1959.
- What to do About the Problem of Underemployment in Agriculture, Département de l'Agriculture des É.-U., Office d'Information, 3 juin 1958.
- Federal Activities Helpful to Communities, Département du Commerce des États-Unis, Office de l'aménagement régional, 1958.
- Keeping Abreast of Change in the Rural Community, Département de l'Agriculture des États-Unis, Service fédéral de vulgarisation, Agriculture Information Bulletin n° 215, octobre 1959.
- Program Facts for ASC Comniitteemen, Département de l'Agriculture des É.-U., Service de stabilisation des denrées, Washington (D.C.), PA-339, révisé, septembre 1959.
- How to Offer Land for the 1960 Conservation Reserve, Département de l'Agriculture des É.-U., PA-404, juillet 1959.
- Answers to Questions about the Agricultural Conservation Program, Département de l'Agriculture, des É.-U., Service du programme de conservation des ressources agricoles, PA-293, août 1956.
- Loan Program of the Farmers Home Administration, Administration de l'habitation agricole, Département de l'Agriculture des É.-U., Washington (D.C.), PA-360, février 1958.
- Use and Availability of Credit in Rural Development Programs, Resource Material, Committee for Rural Development Program, mai 1958.
- The Co-operative Farm Credit System, Functions and Organization: Circulaire 36 A, novembre 1957, publiée par l'Administration du crédit agricole, Washington 25 (D.C.).
- Industrial Employment and other Factors in Selecting an Area for Rural Development, Département de l'Agriculture des É.-U., Service des marchés agricoles, Division des recherches sur la commercialisation, Miscellaneous Publication n° 760.
- Your Community can Profit from the Tourist Business, Département du Commerce des É.-U., Office de l'aménagement régional, 1957.

- Rural Development Questions, Service fédéral de vulgarisation, Département de l'Agriculture des É.-U., AO-36 (2-59).
- Employment and Underemployment of Rural People in the Upper Monongahela Valley, West Virginia, West Virginia University Agricultural Experiment Station, Bulletin 404, juin 1957.
- Employment and Underemployment of Rural People. Service des recherches agricoles, U.S.D.A. ARS43-109. Décembre 1959.
- Farm Resources Needed for Specified Income Levels, Service des recherches agricoles, Département de l'Agriculture des É.-U., Washington (D.C.), Agriculture Information Bulletin n° 180, décembre 1957.
- The Effects of Industrialization on Rural Louisiana: A Study of Plant Employees, Department of Rural Sociology, Louisiana Agricultural Experiment Station, Louisiana State University, Baton Rouge (Louisiana). Farm Population and Rural Life Branch, Division de l'économie agricole, Département de l'Agriculture, des É.-U., Washington (D.C.), janvier 1958.
- Resources and Levels of Income of Farm and Rural Non-Farm Households, Missouri Agricultural Experiment Station avec la collaboration de la Division de recherche sur l'économie de la ferme, Service des recherches agricoles, Département de l'Agriculture des É.-U., Research Bulletin 661, mars 1958.
- An Economic Analysis of Farm and Non-Farm Uses of Resources on Small Farms in the Southern Piedmont, North Carolina, North Carolina Agricultural Experiment Station avec la collaboration de la Division de recherche sur l'économie de la ferme, Service des recherches agricoles, Département de l'Agriculture des É.-U. Co-operating, Tech. Bul. N° 138, mai 1959.
- The Church and the Rural Development Program, publié en 1959 par le Department of Town and Country Church, Division of Home Missions, the National Council of Churches of Christ in the U.S.A., 257 Fourth Avenue, New York 10 (N.Y.).
- Can We Solve the Farm Problem? Analyse de l'aide fédérale à l'agriculture, par Murray R. Benedict, The Twentieth Century Fund, 1955.
- Agricultural Policy, Farm Programs and National Welfare, Rainer Schickele, McGraw Hill Book Co., 1954.
- The U.S. Department of Agriculture, Organization and Function, juin 1958.
- Activities of the U.S. Department of Agriculture, Office of Budget and Finance, février 1959.
- Abridged List of Federal Laws Applicable to Agriculture, U.S.D.A. Document n° 2 (révisé), 1^{er} mai 1959.
- Some Landmarks of Department of Agriculture History, U.S.D.A. Document n° 8, juin 1958.

Kentucky

- Rural Development in Kentucky, Département de l'Agriculture des É.-U., Office d'information, mars 1958. Cet article est publié dans la livraison de novembre-décembre 1957 du Bulletin of the Kentucky State Department of Health.

- A Suggested Compilation of Rural Development Objectives and Guidelines and Outlines of the Functions of Rural Development Groups in Kentucky, photocopié par le Service coopératif de vulgarisation de l'Université du Kentucky (Agriculture and Home Economics).
- Sample of Projects Developed by Rural Development County Agency Committees Kentucky, 1959, Kentucky Rural Development Program.
- How to Organize and Develop a Rural Development Program in your County, Département de l'Agriculture des É.-U., Office d'information, septembre 1956. Exposé préparé et publié par Comité d'aménagement rural de l'État du Kentucky à titre d'aide au programme dans les régions d'expérimentation de cet État.
- Kentucky Rural Development in Action, publié par le Kentucky Co-operative Extension Service.
- How You Can Become a Tree Farmer ... in Kentucky, publié par The Kentucky Forest Industries Committee, 308 Bank of Commerce Bldg., Lexington 6, Kentucky et l'American Forest Products Industries, Inc., 1816 N. Street, N.W., Washington 6 D.C., 4156.
- How the Soil Conservation Service Operates in Kentucky, Département de l'Agriculture des É.-U., Service de la conservation des sols, 1^{er} septembre 1959.
- Kentucky Land Use Suitability Map, Agricultural and Industrial Development Board of Kentucky, Service de la conservation des sols, Département de l'Agriculture, des É.-U., Agricultural Experiment Station, Université du Kentucky.
- Rural Development in Kentucky, How, publié par Co-operative Extension Work in Agriculture and Home Economics, Collège d'agriculture et d'économie domestique, Université du Kentucky, avec la collaboration du Département de l'Agriculture des É.-U.
- The Functions of an Agency Committee, causerie de M. Ernest J. Nesius, donnée le 19 août 1958, à la conférence des travailleurs professionnels, programme d'aménagement rural, reproduite par le service coopératif de vulgarisation de Université du Kentucky.
- Suggested Guidelines for Preparing 1959-1960 County Rural Development Agency Plans of Work, Division de vulgarisation, Collège d'agriculture et d'économie domestique, Université du Kentucky.
- Kentucky Rural Development Report of Progress, du 1^{er} juillet 1957 au 30 juin 1958. Publié par le Kentucky Rural Development Committee, et reproduit par le Service coopératif de vulgarisation, Université du Kentucky.
- The Educational Attainment and Future Plans of Kentucky Rural Youths, Bulletin 664, janvier 1959, Kentucky Agricultural Experiment Station, Université du Kentucky, Lexington, en collaboration avec la Farm Population and Rural Life Branch, Service des marchés agricoles. Division de l'économie agricole, Département de l'Agriculture des É.-U.

Wisconsin

- Wisconsin Rural Resources, Price County, Wisconsin State Department of Agriculture, Crop and Livestock Reporting Service, State capital, Madison, en collaboration avec le Département de l'Agriculture des É.-U., Service des marchés agricoles; Université du Wisconsin, Service de vulgarisation agricole.

- Wisconsin Rural Resources, Price County, 1958, Supplement, Wisconsin State Department of Agriculture, Crop and Livestock Reporting Service, State Capital, Madison, en collaboration avec le Département de l'Agriculture des É.-U., Service des marchés agricoles; Université du Wisconsin, Service de vulgarisation agricole.
- Forest Resources of Price County, Wisconsin Forest Inventory, Publication n° 32, Wisconsin Conservation Department, Madison 1, (Wisconsin), 1958.
- Annual Report of the Price County Rural Development Program, 1^{er} juillet 1958 au 30 juin 1959.
- The Changing Role of Agriculture in Price County, Report n° 1, Some Highlights concerning open country people, Université du Wisconsin, Département de sociologie rurale, Collège d'agriculture 1^{er} juin 1957.
- The Changing Role of Agriculture in Price County, Wisconsin, Report n° II, Some Highlights Concerning Employment and Migration of Open-Country People, Université du Wisconsin, Département de sociologie rurale, Collège d'agriculture, 1^{er} avril 1958.
- The Changing Role of Agriculture in Price County, Wisconsin, Report n° III, an Analysis of Recent Population Trends in Price County to 1958, Université du Wisconsin, Département de sociologie rurale, Collège d'Agriculture, 15 avril 1959.
- Plan of Work as Developed by the Price County Resource Development Committee, octobre 1957.
- The Role of Off-Farm Employment in Rural Development, Université du Wisconsin, Département d'économie agricole, Collège d'agriculture, Madison, Ag. Econ., 26 juin 1958.
- 1958 Price County Population Data.
- Service Orientation of Open-Country People in Price County, Département de sociologie rurale, Université du Wisconsin, mai 1958.
- Post High School Education and Occupational Attainments of Wisconsin Male Youth—Choice vs Reality. Les recherches signalées dans ce document sont une contribution de la Station d'expérimentation agricole du Wisconsin collaborant au projet de recherches coopératives dans la région du Nord-Centre, intitulé, «NC-15, How Young Families get Established in Farming— with Special Reference to those without Substantial Family Assistance».
- Agricultural Conservation Program, Wisconsin, Handbook for 1959, Département de l'Agriculture des É.-U., Service du programme de conservation des ressources agricoles, octobre 1958.
- Aspen Lumber, Cole Forest Products, River Road, Grand Rapids (Minnesota).
- Wisconsin Rural Resources— Sawyer County, Wisconsin, Department of Agriculture, Crop and Livestock Reporting Service, State Capitol, Madison, en collaboration avec le Département de l'Agriculture des É.-U., Service des marchés agricoles; Université du Wisconsin, Service de vulgarisation agricole.
- Wisconsin Rural Resources—Sawyer County, 1958 Supplement, Wisconsin State Department of Agriculture, Crop and Livestock Reporting Service, State Capitol, Madison, en collaboration avec le Département de l'Agriculture des É.-U., Service des marchés agricoles; Université du Wisconsin, Service de vulgarisation agricole.

Forest Resources of Sawyer County, Wisconsin, Forest Inventory, Publication n° 21, Wisconsin Conservation Department, Madison 1, Wisconsin.

Rural Development in Sawyer County, Résumé des projets.

Rural Economic Development in Northern Wisconsin, Sydney Staniforth, Agricultural Economics Department, University of Wisconsin. Ce rapport est inspiré des recherches effectuées en collaboration avec Leo Moran, Diedrich Dyck, Rudy Christiansen, John Schmidt et Raymond Krofta du Département de l'économie agricole, Université du Wisconsin.

Other Farm Types, causerie de Sydney D. Staniforth donnée lors du 10th Annual Midwest Institute for Catholic Rural Life Seminar, 27 août 1957.

Minnesota

Annual Report Rural Development Program, juin 1958 à juin 1959.

Rural Development in Minnesota, Ed. Becker, agent régional d'aménagement rural, North Central School & Experiment Station, Grand Rapids (Minnesota).

Vacation Travel Survey, 1958-1959, Minnesota Arrowhead Association, en collaboration avec The Iron Range Resources and Rehabilitation Department, État du Minnesota.

Farm Woodlot Opportunities and Limitations, préparé par Floyd Colburn.

Area Situation, Northeastern Minnesota.

Rural Credit in Northeastern Minnesota, préparé par Harold Aiton.

Agriculture in Northeastern Minnesota, Université du Minnesota, Service de vulgarisation agricole; Département de l'Agriculture des É.-U., Extension Pamphlet 202, réimprimé en février 1958.

Part-time Farming, Université du Minnesota, Service de vulgarisation agricole, Département de l'Agriculture des É.-U., North Central Regional Extension Publication n° 7, Extension Bulletin 296, juin 1959.

Agricultural Conservation Program, Handbook for 1959, Département de l'Agriculture des É.-U., Service du programme de conservation des ressources agricoles, ACP 1959 Minnesota, septembre 1958.

Farm Ownership of Minnesota Woodlands, renseignements recueillis par Edward Becker dans le recensement fédéral de l'agriculture en 1954.

Farm Organization and Income Possibility Worksheet, Université du Minnesota, Service de vulgarisation agricole, Département de l'Agriculture des É.-U., F. & H. Dev. n° 2 (rev.), 10M-4-58.

1958 Annual Report Northeastern Minnesota Farm Management Service; Département d'économie agricole et Service de vulgarisation agricole, Université du Minnesota; Rapport n° 243, Département d'économie agricole, Institut d'agriculture, Saint-Paul 1, Minnesota, mars 1959.

Revenue par villes et villages dans le nord-est du Minnesota, extrait du recensement de 1950.

Combining Farming with Off-Farm Jobs in Northeastern Minnesota. Frank T. Heady, Rapport N° 242, Université du Minnesota, Station d'expérimentation agricole, en collaboration avec la Division de recherche sur l'économie de la ferme, Service des recherches agricoles, Département de l'Agriculture des États-Unis.

Michigan

- Michigan's Upper Peninsula Rural Resource Development Program, Département de l'Agriculture des É.-U., Programme d'aménagement rural. Université de l'État du Michigan, Service coopératif de vulgarisation, Service permanent d'éducation.
- Upper Peninsula Takes on "New Look", Michigan Farmer, consolidated with Michigan Business Farmer, East Lansing (Michigan), Volume 231 n° 3, 7 février 1959.
- "Get Acquainted with Your Co-operative Extension service, Michigan, State University co-operating with U.S. Department of Agriculture and your county."
- Analysis of Location Factors for a Potato Flake Plant in Delta County (Michigan), Service de vulgarisation de l'État du Michigan pour le comté de Delta, mars 1958.
- Understanding the Delta County Visitors, rapport au sujet d'une enquête touristique poursuivie dans le comté de Delta en août 1958 par M. J. L. Heirman, du Service coopératif de vulgarisation de l'Université de l'État du Michigan pour le comté de Delta en collaboration avec le Delta County Tourist & Resort Operators et la Chambre de commerce.
- An Analysis of Population Trends and Employment Occupations for Gladstone, préparé par l'Université de l'État du Michigan.
- Story of a Store, Upper Peninsula Home Industries Store, M^{me} Velma G. Huston, surveillante des démonstrations à domicile, Upper Peninsula Extension Center, Marquette (Michigan).
- What is Happening in Your Community? Feuillet de vulgarisation F-271, novembre 1958, Université de l'État du Michigan, Service coopératif de vulgarisation, East Lansing (Michigan).
- West Side Iron County Area Study, Upper Peninsula Extension Center en collaboration avec le Collège of Education, Université de l'État du Michigan.
- Conducting a Tourist Hospitality School in your Community, par Robert W. McIntosh, (Tourist and Resort Series—r—102,) École de gestion des hôtels, restaurants et institutions; Université de l'État du Michigan, Service coopératif de vulgarisation, East Lansing.
- Business Methods for Motels, par Robert W. McIntosh, (Tourist and Resort Series, Circular R-602), École de gestion des hôtels, restaurants, et institutions, Université de l'État du Michigan, Service coopératif de vulgarisation, Station d'expérimentation agricole, East Lansing.
- Scenic and Historic Mackinac County, the Complete Vacationland, Mackinac County Chamber of Commerce, Saint-Ignace, (Michigan).

État de Washington

- Human Resources in Stevens County, Départements des ressources rurales et de l'économie agricole, Université de l'État de Washington, Pullman (Washington).
- (1) Community Developments needed Perceived by Stevens County Adults and Teenagers, W. L. Slocum.
 - (2) Educational Data, Stevens County Adults and Teenagers, Carol L. Stome.

- (3) Recreation Behavior and Needs, Prodipto Roy.
- (4) The Occupational Experience and Job Situation in Stevens County, printemps 1958, Prodipto Roy.
- (5) Situation and Plans of Older People in Stevens County, Carol L. Stone.
- (6) Patterns of Organizational Participation in Stevens County, John B. Edlefsen.
- (7) Questionnaire on Activities and Social Relationships of Stevens County Teenagers, Carol L. Stone.
- (8) A comparison of the Human Resources of the Spokane Indian Reservation and the Rest of the County, Prodipto Roy.
- (9) Factors Associated with Frequent Contacts with Extension, Stevens County Adults, Carol L. Stone.
- (10) Family Life and Levels of Living, Prodipto Roy.
- (11) Agricultural Patterns, Problems and Attitudes of Farmers, Stevens County, 1957, Owen L. Brought, Jr., et Billy J. Bond.

The Change and the Challenge, The Washington State University Co-operative Extension Service, Its Scope and Responsibility, Pullman (Washington).

This is Extension, Farming, Homemaking, 4-H Clubs, Extension Circular 281, juin 1957, Service de vulgarisation, Institut des Sciences agricoles Collège de l'État de Washington, Pullman (Washington).

Washington State Rural Development Program News, août 1958, Service coopératif de vulgarisation, Collège de l'État de Washington, Pullman, en collaboration avec le Département de l'Agriculture des États-Unis.

Facts...about Washington State, Département du Commerce et du développement économique, Administration Building, Olympia (Washington), janvier 1958.

Montana

Annual Report for Period July 1, 1958 to June 30 1959, Rural Development Program, Lake County (Montana).

State Rural Development Committee Meeting, Bozeman (Montana), 27 octobre 1959.

Report to State Rural Development Committee on Rural Development Activities in Lake County (Montana), Ted Witzel, 27 octobre 1959.

Report to State Rural Development Committee on Rural Development Activities in Ravalli County (S. J. Tietma), 27 octobre 1959.

Plan of Work, 1958 Rural Development Project, Lake County (Montana).

Rural Development Prospects in the West, M. John L. Fisher, directeur du Département d'économie agricole, Collège d'État du Montana. Communication présentée lors de la réunion annuelle de l'American Farm Economics Association, 25 août 1959, Cornell University, N.Y.

Maine

Rural Development Program, Washington County (Maine), rapport annuel du 1^{er} juillet 1958 au 30 juin 1959.

Additional Background Information, Rural Development Plan of Work, Comté de Washington.

- Minutes of State Rural Development Program Advisory Committee Meeting, Université du Maine, Orono (Maine), 31 janvier 1958.
- Resources of Washington County (Maine), préparé par les Comités d'aménagement rural pour le comté de Washington, juillet 1958.
- Washington County Farm Facts, extrait du recensement de 1950, Maine.
- List of Charter Boats for Salt Water Sports Fishing in Washington County, Rural Development Committee on Recreational Development, 20 août 1959, Machias (Maine).
- A study of the Low Bush Blueberry Production in Maine, par J. L. Heirman, Maine University Blueberry Experiment Station, Jonesboro, (Maine).
- Blueberry Management, par le Service de vulgarisation agricole en collaboration avec le Collège d'agriculture de l'Université du Maine et le Département de l'Agriculture des É.-U., circulaire 283 (révisée), février 1958.
- Farm and Home Development and You, préparé par Lewis E. Clark, spécialiste en administration agricole et Pauline E. Lush, spécialiste en administration domestique, Service de vulgarisation du Maine, septembre 1957.
- Agricultural Conservation Program, Handbook for 1959, Maine, Département de l'Agriculture des É.-U., Service du programme de conservation des ressources agricoles, imprimé en décembre 1958.
- Use of Credit in Farming, en collaboration avec le Service de vulgarisation agricole, Collège d'agriculture de l'Université du Maine, et le Département de l'Agriculture des É.-U., bulletin 436, juillet 1954.
- For Better Living in Somerset County, préparé sous la direction de The Somerset County Extension Association, Skowhegan (Maine), 1955-1956.
- Growing Old Successfully... On Maine Farms, en collaboration avec le Service de vulgarisation de l'Université du Maine et le Département de l'Agriculture des É.-U., bulletin 472, janvier 1959.

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

Fascicule 2

SEANCE DU JEUDI 10 MARS 1960

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Henri-C. Bois

TÉMOINS:

Du ministère de l'Agriculture du Canada: M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique; M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Direction des recherches, et M. Ralph A. Stutt, chef de la section de l'économique des terres, Division de l'économique, Direction de l'administration; M. S. F. Shields, directeur régional de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22687-8-1



COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION
DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour	Higgins	Pearson
Basha	Horner	Power
Bois	Inman	Smith (<i>Kamloops</i>)
Boucher	Léger	Stambaugh
Bradette	Leonard	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Buchanan	MacDonald	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Cameron	McDonald	Turgeon
Crerar	McGrand	Vailloncourt
Emerson	Méthot	Wall
Gladstone	Molson	White—31.
Golding		

(Quorum, 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat

JEUDI 11 février 1960

“L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent.

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages et la documentation recueillie sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.”

Le greffier du Sénat,

J. F. MacNeill

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 10 mars 1960

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à onze heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (président), Bois (vice-président), Barbour, Basha, Boucher, Bradette, Buchanan, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Westmorland*), Taylor (*Norfolk*), Stambaugh, Turgeon et Wall—24.

Le Comité poursuit l'étude du rapport d'une délégation du ministère fédéral de l'Agriculture, présenté à la demande du Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada au sujet du Programme d'aménagement rural des États-Unis d'Amérique.

Les témoins suivants, du ministère fédéral de l'Agriculture, sont entendus au sujet dudit rapport:

M. J. F. Booth, chef de la Division de l'économique; M. S. F. Shields, directeur régional, Administration du rétablissement agricole des Prairies; M. Ralph A. Stutt, chef de l'Économique des terres, Division de l'économique et M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Direction des recherches.

A midi et demi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président, probablement le jeudi 17 mars 1960, à onze heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 10 mars 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à onze heures du matin sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je crois que nous sommes prêts à poursuivre notre programme ce matin. Nous avons devant nous trois mémoires qui seront lus respectivement par M. Shield, M. Stutt et M. Barrett. Leur nom est inscrit au haut de la première page de chaque mémoire et ils les liront à tour de rôle, dans l'ordre donné. M. Shields est le directeur régional, en Saskatchewan, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et il a son bureau à Swift Current où se trouve la Ferme expérimentale fédérale. M. Shields a eu une carrière très variée au service des intérêts agricoles de la Saskatchewan. Je crois qu'il peut nous brosser un tableau fidèle de ce qui se passe dans cette région du point de vue du rétablissement agricole des Prairies.

Monsieur Shields, vous préférez peut-être lire votre mémoire en entier avant d'être interrogé. Je prierais les honorables sénateurs de prendre note de toutes les questions qu'ils désirent poser et d'interroger M. Shields lorsqu'il aura terminé la lecture de son mémoire.

M. S. F. SHIELDS (directeur régional, Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies): Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis très honoré de faire partie de la délégation du ministère de l'Agriculture du Canada et de participer à la discussion d'une section de notre rapport sur le Programme d'aménagement rural au États-Unis. M. Booth, le chef de notre délégation, a présenté le rapport et il a exposé, avec une grande compétence, les grandes lignes des progrès qui ont été accomplis jusqu'ici dans la réalisation de ce programme. Il a proposé que chacun des membres de la délégation discute une section de notre rapport sur les visites que nous avons faites dans les comtés de certains États où l'on fait l'expérience du programme.

Au cours de la semaine du 6 au 10 octobre 1959, M. R. A. Stutt et moi-même avons visité les comtés où l'on applique les principes du programme, dans les États de Washington et du Montana. Nous nous sommes rendus d'abord à Pullman (Washington) et, à l'Université de l'État de Washington, nous nous sommes rencontrés avec le directeur de l'Institut des sciences agricoles ainsi qu'avec le personnel du Service d'extension de l'enseignement agricole. Ils nous ont expliqué, dans ses grandes lignes, l'organisation du Programme d'aménagement rural qui se poursuit dans le comté de Stevens.

Ce comté a été choisi pour l'étude et l'application préliminaire du Programme d'aménagement rural qui a débuté en octobre 1957. Le comté est situé au nord-est de l'État de Washington et il est borné au nord par la Colombie-Britannique. L'une de ses routes principales relie Trail (C.-B.)

à Kettle Falls et à Spokane. Je voudrais vous montrer, sur la carte que nous avons ici, l'emplacement de ce comté. Comme vous le voyez, il est situé au nord-est de l'État de Washington. Il est enclavé entre des chaînes de montagnes et il était auparavant couvert de forêts denses. On y trouve de grandes régions agricoles au sud et de plus petites au nord. Les fermes varient sensiblement en importance et les petites y sont nombreuses. Les pâturages en forêt y abondent et les pâturages cultivés s'étendent sur des régions très vastes. La culture du foin et des autres fourrages destinés aux bêtes à cornes et aux vaches laitières est très répandue. Les céréales, comme l'avoine, l'orge et une certaine quantité de blé sont les produits principaux des récoltes de revenu immédiat. L'industrie forestière demeure un facteur important pour un grand nombre des fermes du comté.

Un Comité consultatif de l'État, composé de 40 représentants des divers départements fédéraux et d'État, ainsi que d'autres organismes, a été établi afin de diriger l'exécution de ce programme. Un groupe spécialisé de travailleurs, recrutés dans le Service d'extension de l'enseignement, dans le Département de l'économie agricole et celui de la Sociologie rurale de l'Université de l'État de Washington, a été chargé d'aider à la planification et de diriger les recherches qui permettront de recueillir des renseignements sur les conditions actuelles du comté et dans le but d'aider la population à établir un inventaire et une évaluation de la situation de chacun dans le comté de Stevens.

Une publicité intensive a présidé à l'organisation d'un relevé des ressources et des possibilités de la région. Le comté a été divisé en seize régions commerciales et un représentant a été nommé dans chacune. Ces représentants ont formé le comité directeur de l'organisation. Les membres du comité ont été choisis parmi les agriculteurs, les hommes d'affaires, les industriels, les membres des clubs sociaux et de certains groupes civiques spécialement intéressés. Ce comité a très efficacement organisé le Conseil de planification de l'aménagement rural du comté de Stevens et un grand nombre de personnes font partie des sous-comités de l'agriculture, de l'industrie, de l'emploi, du tourisme et de la récréation, de l'éducation, de l'administration publique, des mines et de la jeunesse. Ces sous-comités ont été recrutés dans tous les domaines du commerce et sont composés de plus de 200 personnes qui y participent activement. Des réunions fréquentes ont eu lieu et les chefs des services d'extension de l'enseignement ont dirigé les relevés entrepris par les sous-comités afin de leur permettre de recueillir toutes les données fondamentales nécessaires.

Le plus important de ces relevés est celui qui a porté sur les ressources humaines et agricoles. L'étude comprenait les sujets suivants: premièrement, les besoins du progrès communautaire; deuxièmement, l'éducation; troisièmement, la récréation; quatrièmement, les occupations de la population; cinquièmement, les modes de participation au programme; sixièmement, l'activité et les intérêts de la jeunesse; septièmement, les projets des personnes âgées; huitièmement, l'agriculture; neuvièmement, la vie de famille et les niveaux de vie et, dixièmement, les affaires indiennes. Toutes les données ont été recueillies à la faveur de renseignements obtenus par un échantillonnage de 620 familles du comté de Stevens. Le second questionnaire a été établi par l'interrogatoire de tous les étudiants d'écoles secondaires, lors d'une journée scolaire. Il s'agissait là d'un relevé de l'activité de la jeunesse pour déterminer ses intérêts et l'aide possible qu'elle pouvait apporter au développement communautaire. D'autres recherches ont été entreprises, y compris une série d'études sur la possibilité d'établir un collège intermédiaire dans le comté de Stevens. Un autre relevé a fait l'étude des attractions et des installations touristiques disponibles dans tout le comté.

Le résultat de ces relevés a été des plus utiles et le Conseil de planification de l'aménagement rural a organisé des groupes de discussion sur des sujets portant sur l'agriculture, l'urbanisme et les routes, l'éducation et la jeunesse, les industries nouvelles, et sur l'industrie forestière, les mines, le tourisme la récréation et l'arboriculture. La population peut se renseigner graduellement, par l'entremise de ces comités. La documentation de base recueillie au cours des relevés servira à l'élaboration de projets à longue échéance.

On nous a fait remarquer que certains projets sont déjà entrepris et que d'autres sont en voie d'élaboration. Quelques nouvelles usines de transformation du bois ont été établies et des industries forestières déjà établies ont augmenté leurs opérations grâce aux nouveaux débouchés obtenus. Les propriétaires de nombreuses petites fermes ont été encouragés à améliorer leurs méthodes agricoles ou à modifier leurs entreprises de façon à leur permettre de travailler dans l'industrie ou les services. La culture des pâturages s'est accrue au point de donner un nouvel essor à l'élevage des troupeaux de bœufs de boucherie et un marché de ventes à l'enchère permet la vente des bovins d'engraissement. L'administration de la petite entreprise, qui poursuit d'abord des enquêtes pour accorder ensuite des prêts aux particuliers, a fourni de l'aide à un grand nombre de petits industriels qui désiraient s'établir. La création d'organismes récréationnels, le nombre accru des installations touristiques et les améliorations apportées aux terrains de camping et de pique-niques ont permis à la région de se faire une bonne publicité à l'extérieur. Les régions réservées aux sports d'hiver sont en voie d'aménagement et attirent dans le comté un grand nombre de chasseurs. On est à étudier la possibilité d'établir une Institution d'enseignement qui donnerait la formation professionnelle, et de fonder aussi un collège intermédiaire.

Les comités chargés des projets avaient tracé une excellente esquisse des œuvres qu'ils comptaient entreprendre, et, avec l'encouragement et les motifs qui leur ont été donnés par les organismes d'extension, les gens, en faisant preuve d'initiative, ont réalisé plusieurs choses qui en valaient la peine. Des programmes du genre de ceux qui ont été mis sur pied dans le comté d'expérimentation ont pu être appliqués dans d'autres comtés de l'État.

Nous sommes rendus à Saint-Ignace, dans la partie sud du comté de Lake, au Montana. Ce comté est situé dans la partie nord-ouest du Montana.

Le sénateur STAMBAUGH: Le comté de Stevens est cet autre point noir?

M. SHIELDS: Oui, du côté nord-est, ici. A Saint-Ignace, nous avons abordé le vice-président du Comité d'aménagement rural du comté de Lake. Ce monsieur était aussi surintendant des écoles du comté, pour la partie sud. Nous avons pu obtenir de nombreux renseignements au sujet de la façon dont le comité avait été établi dans le comté de Lake. Le programme a débuté en 1957 lorsqu'un agent d'aménagement rural a été placé dans le comté. Le programme d'aménagement rural a été l'objet d'une grande publicité et les réunions qui ont eu lieu ont donné naissance à un conseil exécutif général. Au nombre des représentants qui le composaient se trouvaient des hommes d'affaires, des cultivateurs, des propriétaires de ranchs, des marchands de bois, des éducateurs, des travailleurs et des délégués du conseil de tribu des Indiens.

Des comités ont été formés, et des personnes y ont été affectées afin qu'ils puissent entreprendre des relevés et obtenir tous les renseignements possibles relativement aux œuvres et aux ressources de la région. On est à terminer le relevé, à l'heure actuelle, et cela va aider les gens à bien évaluer leurs possibilités.

Nous avons visité le bureau d'extension du comté, à Ronan, et nous y avons rencontré le président du Conseil d'aménagement rural du comté de

Lake. Celui-ci nous expliqua brièvement comment le conseil exécutif, grâce à ses réunions et à ses discussions, avait mis sur pied trois importants comités:

1. Comité du tourisme: Le tourisme offre de bonnes perspectives d'expansion, car c'est une industrie très importante pour la partie nord du comté. Le pittoresque de cette vallée montagneuse, de même que la mise en valeur qui s'accroît autour du lac Flathead offrent de multiples avantages. La Chambre de commerce de Polson, dans le Montana, déploie beaucoup d'activité, depuis plusieurs années, dans le but de mettre en valeur le lac Flathead comme étant l'un des meilleurs endroits de villégiature. L'aménagement des rives du lac a été poussé à vive allure, et il y a maintenant de nombreuses maisons d'été, des motels et des auberges qui sont propriétés privées. La pêche, le canotage et l'aménagement des terrains de jeu pour la saison estivale ont fait de la région un centre encore plus attrayant pour les touristes. Le comité en question a passé beaucoup de temps à étudier d'autres possibilités et à trouver d'autres moyens de mise en valeur dans le but d'attirer plus de touristes chaque saison. Le programme d'aménagement rural a indubitablement semé beaucoup d'enthousiasme parmi les membres du comité du tourisme et, grâce à l'aide des agences, plusieurs projets ont été mis en œuvre.

2. Comité de l'agriculture: Bien que le progrès ait été lent, au comité de l'agriculture, le besoin se faisait sentir d'aborder les problèmes agricoles de façon collective. Le problème agraire est très ardu car une bonne partie des terres, dans la partie sud du comté, sont situées dans une réserve indienne. Les gens ont reçu l'autorisation d'acheter des terres et de s'établir dans cette réserve. Les travaux d'irrigation qui ont été entrepris, dans certaines de ces bonnes terres, ont rendu difficile l'acquisition de domaines plus considérables à cause de la Loi relative à la limitation des superficies, qui interdisait d'acheter plus de quatre-vingt acres de terres irriguées, par personne. A la suite d'enquêtes prolongées, il a été possible de modifier la loi pour porter ce chiffre à 160 acres par personne. Certaines propriétés agricoles avaient été agrandies au moyen d'acquisitions faites au nom de l'épouse. La loi permet maintenant aux cultivateurs d'accroître leur bien et d'obtenir des prêts dans le but d'améliorer leurs méthodes agricoles. On sentait le besoin d'étudier et, grâce à des démonstrations, d'améliorer le programme agricole actuel.

Le comité de l'agriculture a fait un reclassement et une évaluation des terres qui est de nature à aider à établir une assiette appropriée de l'impôt dans le comté.

De nouveaux règlements relatifs à l'amélioration du mode d'aliénation des terres, surtout en ce qui a trait aux terres des Indiens, constituaient une partie très importante d'une étude qui a été entreprise par le comité. Il était difficile d'acquiescer certaines de ces terres ou d'agrandir ou réunir des biens-fonds à cause des complications successorales relatives à des domaines appartenant à certaines familles indiennes. Il y a, à l'heure actuelle, 1,500 Indiens qui demeurent dans le comté et environ le même nombre qui vivent en dehors de la réserve et qui tirent leur subsistance de la région. Cela a créé une situation très difficile du point de vue des impôts.

Le comté de Lake compte beaucoup de gens à la retraite qui demeurent près du lac et qui ne s'intéressent pas de façon très particulière aux améliorations car ces dernières seraient de nature à nuire à leur bien-être à cause de l'augmentation des impôts. Il y a encore un grand nombre de petites fermes, et de petits ranchs dans la région qui ne peuvent pas être exploités de façon rentable. Les gens qui habitent de petits domaines peuvent bénéficier du revenu provenant d'emplois hors des fermes ou d'emplois saisonniers. Au cours des dernières années, beaucoup d'immigrants sont venus de l'est du Montana, de l'Idaho et de l'Utah. Il s'agit de cultivateurs et d'éleveurs qui achètent les propriétés des gens plus âgés, et cela a contribué à agrandir et à améliorer certains domaines agricoles et certains ranchs.

La Chambre de commerce de Polson a toujours été très active et elle s'est occupée d'encourager l'expansion industrielle. Les industries forestières emploient beaucoup de monde et, récemment, de nouvelles scieries et une usine de contreplaqué sont venues s'installer dans la région. Plus de travailleurs avaient des emplois réguliers dans ces industries. Bien que ces nouvelles industries ne résultent pas du nouveau programme d'aménagement, ce dernier a poussé le comité à voir plus loin et à chercher d'autres possibilités. Certaines scieries actuellement établies étendent leur champ d'action et, l'année dernière, une fabrique de portes et châssis a commencé à fonctionner. Depuis la mise sur pied du Conseil d'aménagement du comté de Lake, le bureau exécutif a élargi son champ d'intérêt, et il en est résulté une activité accrue pour les sous-comités. Ils se rendent compte du besoin de créer de nouveaux comités, au fur et à mesure que les exigences s'en font sentir, et la mise à exécution d'autres projets sera de nature à stimuler le programme tout entier.

Par la suite, je me suis rendu au Collège de l'État du Montana, à Bozeman, et j'y ai rencontré le directeur de l'enseignement hors-cadres et les autres membres du personnel préposé au programme d'aménagement rural. Le Comité d'État existait déjà, mais il ne faisait que commencer à exercer son activité après avoir pris connaissance des rapports relatifs au progrès accompli dans les comtés d'expérimentation, en octobre 1959. Le programme a été mis lentement à exécution, dans le Montana, pendant les trois premières années, mais grâce à l'expérience acquise, on était à faire des projets relatifs à d'autres régions de l'État. Des experts régionaux sont nommés dans le but de coordonner les programmes d'aménagement, dans les autres comtés de l'Ouest du Montana. Le département de l'enseignement hors-cadres du Montana a exprimé l'avis que le programme d'aménagement rural, comme il était appliqué dans les comtés d'expérimentation, constituait pour eux une nouvelle façon d'aborder le problème de l'élargissement des objectifs de l'enseignement hors-cadres, pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Shields. Vous nous avez fait un excellent rapport. Nous allons maintenant entendre M. Ralph Scott.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, pouvons-nous maintenant poser des questions?

Le PRÉSIDENT: Non, nous allons remettre nos questions après la lecture des deux autres rapports.

M. R. A. STUTT, chef de la Section de l'économie des terres, Division de l'économique, ministère de l'Agriculture du Canada: Monsieur le président et honorables sénateurs, je désire compléter le rapport de notre délégation et les observations de mes collègues au sujet des faits saillants et de certaines caractéristiques du programme d'aménagement rural dans des régions données. Mes observations vont avoir trait au travail du programme d'expansion rurale dans les États du Nord en bordure des Grands lacs, à savoir le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan.

Les conditions physiques qui prévalent dans la partie nord de ces États ressemblent à celles de larges sections de l'Ouest de l'Ontario et aux terres à parcs, aux régions boisées du Nord et aux terrains précambiens des provinces des Prairies, c'est-à-dire le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. C'est vrai surtout des sols et du paysage, de la prépondérance des forêts de conifères et d'essences mélangées de bois dur et des ressources hydrauliques surabondantes.

Il est reconnu, de façon générale, que cette partie des États-Unis comporte des désavantages physiques et économiques du point de vue de l'agriculture.

Le sénateur HIGGINS: Pourriez-vous nous indiquer où se trouvent le Michigan et le Minnesota?

M. STUTT: Honorables sénateurs, les comtés d'expérimentation sont indiqués en noir, sur la carte. Dans le Minnesota, ce sont ceux de Carlton, Itasca et Hubbard; dans le Wisconsin, ce sont les comtés de Price et de Sawyer. Dans le Michigan, toute la haute péninsule est considérée comme région d'aménagement rural. Plus précisément, les comtés d'expérimentation sont ceux de Delta, Alger et Mackinac.

Le sénateur STAMBAUGH: Je vois que vous avez oublié le Dakota-Nord.

M. STUTT: Je peux dire tout de suite, et peut-être qu'il en sera de nouveau question, plus tard dans les discussions, qu'il n'y a pas d'organismes officiels, à l'heure actuelle, au Dakota-Nord bien que je croie savoir que l'on se prépare à une certaine activité à l'égard de ce programme.

Le sénateur STAMBAUGH: Mais les terres du Dakota-Nord sont vraiment plus semblables, de même que l'usage qu'on en fait, à celles de la Saskatchewan et de l'Alberta qu'à celles du Michigan et du Wisconsin, n'est-ce pas?

M. STUTT: C'est vrai. Je veux parler ici de la partie nord du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta comme étant comparable à certaines parties des trois États du Nord voisins des Grands lacs.

Le sénateur STAMBAUGH: Oui, j'ai remarqué cela.

M. STUTT: Je continue mes observations:

Le régime économique des premiers temps a été fortement influencé par les industries d'extraction, comme les industries du fer et du cuivre et celle de l'exploitation forestière, dont il dépendait. Au fur et à mesure que les ressources ont diminué, c'est la colonisation qui les a remplacées. Bientôt, cependant, plusieurs problèmes d'ordre économique et social se sont posés à cause de la stérilité du sol, du défrichement, des impôts en souffrance, des services communautaires relatifs aux routes, aux écoles et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des États ainsi que les agences ont étudié avec soin comment remédier à ces problèmes. Dans le cas du Wisconsin en particulier, les moyens à la disposition de l'Université ont été utilisés dans le but d'établir un programme général visant à un meilleur usage des ressources en terres. A ce moment-là, les recherches consistaient surtout à délimiter et à contrôler l'usage des terres au moyen de zones rurales. Cela a été fait par le gouvernement de l'État de concert avec les administrations de comté grâce à une législation appliquée simultanément. L'utilisation d'une grande partie de ces terres, à l'avenir, pour les forêts et pour les parcs a été envisagée selon un principe de non-conformisme. En vertu des règlements, la continuation des usages ordinaires déjà établis pour les terres a été autorisée, mais l'établissement de certains usages spécifiques "non-conformistes" était interdit car on estimait qu'ils étaient de nature à nuire au bien public.

L'aide aux cultivateurs, en ce qui a trait aux problèmes de production agricole et de commercialisation, était le rôle principal des services d'enseignement hors-cadres. L'expansion de l'industrie n'était pas encouragée comme moyen d'adaptation, et la mise en valeur des loisirs ou des parcs ne faisait que manifester des velléités de se transformer en industrie importante, pour laquelle la région était merveilleusement pourvue.

Parmi les méthodes employées pour résoudre les problèmes de l'utilisation des terres, il y avait la formation de groupes locaux en vue de l'étude et de l'action. Des citoyens d'un comté ou d'une localité, avec l'aide de professeurs d'université, ont fait des inventaires et des relevés relatifs à la productivité des ressources en terres.

Lorsque le programme d'aménagement rural a été présenté, on a insisté non pas tant sur l'agriculture que sur l'étude, par les groupes locaux et par les comités, de la mise en valeur et de l'utilisation appropriées de toutes les ressources de la région et surtout des ressources qui se prêtaient davantage à des réalisations de nature non agricole. Il me semble donc que les habitants

de la partie nord de ces États étaient déjà préparés aux idées du programme par les méthodes et les directives qui avaient été en vigueur lorsque l'aménagement rural a été lancé pour la première fois, en 1955. A cause de cet état de choses et des programmes agricoles antérieurs, l'expansion du programme dans le but de lui faire embrasser toutes les ressources a été à la fois facile et logique. Des expériences quelque peu parallèles ont été observées dans d'autres États, mais à cause de différences relatives à la productivité des ressources, aux antécédents, au degré d'instruction et aux programmes d'enseignement hors cadres, d'autres œuvres ont été entreprises dans les programmes d'expansion rurale. Par exemple, dans le Kentucky, plusieurs projets étaient de courte durée et pourraient paraître élémentaires à d'autres. Au contraire, les projets qui ont été entrepris dans les États du Nord voisins des Grands lacs, étaient plus complexes, plus élaborés et ils comportaient une somme d'étude plus considérable, plus de planification et ils exigeaient plus de temps pour être mis à exécution.

Comme dans le cas de la colonisation, de la mise en valeur et des problèmes d'utilisation, d'autres problèmes relatifs aux ressources et aux besoins fondamentaux ont été étudiés et délimités grâce aux inventaires des ressources auxquels beaucoup de profanes ont collaboré. Ces inventaires ont servi de base à l'action collective pour les œuvres de mise en valeur rurale dans plusieurs domaines tels que l'industrie, l'embauchage, les loisirs, l'éducation, les affaires publiques et autres domaines encore. Plusieurs projets d'ordre agricole ont été le fruit de ces études consacrées aux ressources.

Dans certaines parties des États du Nord où l'aménagement rural est en cours, l'agriculture ne constitue plus qu'un élément relativement faible de la mise en valeur des ressources. La mise en valeur totale n'est pas conçue seulement en termes économiques, et cela permet aux particuliers de bénéficier davantage de l'encouragement donné à une plus grande variété d'œuvres, dans telle ou telle région. Cette mise en valeur totale embrasse maintenant l'expansion de toutes les affaires civiles et communautaires telles que l'amélioration des degrés de l'instruction, l'amélioration des services et des moyens communautaires y compris de meilleures écoles et routes, de meilleurs services d'hygiène, et moyens de transport et de religion dans la vie quotidienne.

Ceux qui s'occupent de propagande dans le domaine de la mise en valeur des ressources jugent de l'efficacité de leurs efforts et des entreprises locales d'après l'intensité du désir des gens de résoudre leurs problèmes. C'est là un élément essentiel et la clef des initiatives d'aménagement rural. La chose a été démontrée éloquemment dans les premiers efforts qui ont été faits dans le but de mettre en branle certains projets d'expansion, dans le comté de Luce, dans l'État du Michigan. Là, les efforts des dirigeants n'ont pas réussi à gagner l'adhésion des gens ni à provoquer des réactions positives. C'est seulement lorsque les gens de l'endroit ont pris la chose en main que les programmes ont démarré. Un autre élément important qui influe sur l'efficacité des projets d'aménagement rural et sur l'amélioration des conditions humaines c'est l'adaptation et la réorientation de toutes les sortes de programmes publics pour qu'ils répondent aux besoins précis des populations.

Une amélioration constante des ressources forestières est en cours, dans cette partie-là du pays. Grâce au travail des comités de comté et des comités de localité, la plantation de nouveaux arbres progresse à un rythme qui absorbe les disponibilités de jeunes pousses. C'est là un mouvement encourageant qui est l'indice d'une tendance souhaitable à affecter les terres à l'usage pour lequel elles conviennent le mieux. On peut attribuer une partie des réussites aux méthodes recommandées et à l'aide du gouvernement sous le régime du programme de conservation des ressources agricoles.

Pour ce qui est de la partie éducationnelle du programme, on constate une tendance marquée ou une insistance en faveur de la formation professionnelle préparant à des occupations non agricoles. Ceci d'habitude ne se produit pas aux dépens des cours de formation professionnelle en agriculture, mais plutôt s'y ajoute. Dans un cas, au Minnesota, cependant, nous avons constaté que l'on songeait à substituer aux cours agricoles offerts au *North Central School* de Grand Rapids un programme d'études préparant à des emplois dans l'industrie. Dans le comté de Delta, au Michigan, la population locale songeait à la possibilité d'instituer un collège "communautaire" qui offrirait des cours pratiques dans le cadre d'un programme général de formation professionnelle et technique.

Toute observation au sujet de l'aménagement rural dans les États du nord voisins des Grands lacs serait incomplète sans une allusion au tourisme et à la villégiature. Dans la péninsule supérieure, par exemple, le revenu provenant de cette industrie égale presque le revenu de l'exploitation forestière et minière et il dépasse celui de l'agriculture. Cette industrie peut se développer à cause de la grande variété d'activités et de possibilités en toute saison. Les comités d'aménagement rural consacrent une attention de plus en plus grande à ce problème. L'amélioration des éléments récréatifs et touristiques est considéré comme un facteur important et essentiel du programme général de mise en valeur. On pourrait établir une comparaison avec les éléments récréatifs dans les régions canadiennes contiguës.

Dans ces trois États, la propagande éducative a réalisé de grands progrès. Avant l'inauguration du programme d'aménagement rural, la plus grande partie de l'activité éducationnelle dépendant du service de vulgarisation d'État était rurale et orientée vers l'agriculture. Le service de vulgarisation fonctionne dans un cercle beaucoup plus vaste à intérêts communs. Ces services se rapportent à des sujets tels que le reboisement et la gestion des petits lots boisés, la transformation du bois et l'expansion du marché des produits du bois; l'encouragement et l'aide aux industries nouvelles ou déjà existantes, les occasions d'emploi, le placement et l'orientation; le développement de l'industrie touristique; la formation professionnelle; les problèmes communautaires se rapportant aux écoles et aux questions éducatives, les routes, les règlements de zonage, les impôts, la santé et la sécurité. Les personnes qui composent le personnel du Service de vulgarisation ne sont même pas classées comme agents agricoles. Au Minnesota, ces fonctionnaires s'appellent les agents régionaux de l'aménagement rural; au Wisconsin, ce sont des agents de comté, et au Michigan on les appelle les directeurs du Service de vulgarisation du comté. Ils ont l'appui d'autres propagandistes dans les domaines suivants: agriculture, économie domestique; cercle 4-H, et les spécialistes des universités collaborent aussi avec eux.

Au Minnesota, au Wisconsin et au Michigan, comme partout où le programme d'aménagement rural est appliqué, on s'est occupé surtout d'élargir et de donner de l'expansion à la base des ressources afin de permettre les rajustements désirables dans les régions rurales, de permettre un emploi profitable du surplus de la population agricole et aussi d'atteindre à un niveau de vie supérieur et de profiter de meilleures occasions au point de vue instruction, formation professionnelle et amélioration de la santé. Ce programme comprend également un but important: celui d'aider les familles désirant demeurer sur les terres à profiter des méthodes de production les plus modernes et les plus efficaces.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie monsieur Stutt. Vous nous avez présenté un très bon rapport.

Maintenant, monsieur Barrett, nous allons entendre votre rapport du voyage de votre délégation.

M. A. E. BARRETT (Adjoint au directeur général, Direction des Recherches, Ministère de l'Agriculture du Canada): Monsieur le président, messieurs les sénateurs, c'est réellement un grand privilège pour moi que de vous adresser la parole aujourd'hui à titre de membre de la délégation nommée par le ministère de l'Agriculture du Canada pour étudier l'aménagement rural aux États-Unis. Le chef de notre délégation, M. Booth, vous a présenté, à votre dernière réunion du 3 mars, une revue complète des principes généraux du programme d'aménagement rural. Comme il le déclarait à cette occasion: "... Il est assez généralement reconnu et accepté aux États-Unis que le développement économique sur le plan régional dans des domaines autres que l'agriculture fournit les meilleures occasions d'améliorer les niveaux de vie. Il ne faudrait pas entendre par là, cependant, que les efforts en vue d'augmenter le revenu et d'améliorer les conditions de vie par le développement agricole ne sont pas importants." A propos d'un autre point qui a été soulevé par des représentants auxquels nous avons eu affaire dans les États que nous avons visités, je citerai encore les paroles de M. Booth: "L'expansion rurale a été appelée "un programme populaire" par le chef de l'un des comtés d'expérimentation de la partie sud-est des États-Unis. Ce n'est pas une exagération puisque, de toute façon, l'essence même et la clef du succès de ce programme dépendent en réalité des comités locaux de comté ou de région composés de citoyens ordinaires."

Nous faisons observer que la délégation avait déjà une bonne idée des principes en vue au moment où elle s'est rendue dans l'État du Michigan et plus tard dans le Maine. Les faits étaient bien expliqués à ceux qui prenaient part au programme. Les buts possibles ont été exposés à grands traits et le degré de progrès enregistré dépendait de l'attrait de ses buts pour les intéressés.

Il est utile d'examiner étape par étape, ce qui a été accompli dans le comté de Washington, État du Maine. Ce comté est situé à l'extrême est des États-Unis et il se trouve immédiatement voisin de la province du Nouveau-Brunswick alors qu'une grande partie de sa rive peut être considérée comme l'aboutissement extérieur de la baie de Fundy. La baie de Passamaquoddy baigne le comté de Washington dans le Maine, aux États-Unis, et du côté canadien, le district électoral de Charlotte au Nouveau-Brunswick. Des deux côtés, la topographie est sensiblement la même et les problèmes physiques se rapportant à l'utilisation des terres sont étroitement reliés.

Durant notre visite dans l'État du Maine, nous avons établi notre premier contact à l'Université du Maine, à Orono. M. Lord, directeur de l'enseignement *extra muros* et M. E. B. Bates, spécialiste du programme de vulgarisation nous ont accompagnés durant une partie de notre inspection du comté de Washington et M. Lloyd Rozelle, agent de l'aménagement rural nous a servi de guide pendant toute la durée de notre visite. L'attention particulière que ces messieurs nous ont accordée nous a permis d'obtenir des renseignements précis sur le programme d'aménagement rural dans ce comté et nous a également permis de visiter plusieurs de leurs entreprises. Lors d'un dîner, nous nous sommes entretenus avec les présidents des comités locaux à Machias et le deuxième jour de notre voyage dans le comté nous avons fait la connaissance des représentants de la Pulp and Paper Company de Calais et nous avons visité la fabrique.

Modalités d'exécution des projets dans le comté de Washington (Maine):

Le 24 août 1956, le comté de Washington était désigné comme l'un des 27 comtés d'expérimentation devant bénéficier "d'une assistance spéciale dans les domaines de l'éducation, des moyens techniques, de l'administration et du crédit agricole, afin de faire progresser d'une façon équilibrée l'agriculture, l'industrie et d'autres éléments de mise en valeur." Le comté de Washington était le seul ainsi désigné en Nouvelle-Angleterre et l'un des quatre dans tout le Nord-Est (au nord de la Virginie). Immédiatement après la désignation de ce comté d'expérimentation, des personnes en vue représentant les principaux

domaines d'activité se sont réunies pour étudier le programme d'aménagement rural.

Près de cent résidents locaux ont été nommés au comité du programme d'aménagement rural et ont effectué une étude détaillée des ressources du comté. Les renseignements statistiques accumulés par ce comité sont résumés ci-dessous.

Ressources du comté de Wahington (Maine)

Superficie totale, 1.68 million d'acres

85% en terre à bois.....	1.47 million d'acres
8% en lacs	133,000 acres
4% en fondrières et marécages	68,670 acres
3% en terres en culture et pâturages	60,800 acres

9 rivières 412 milles au total

Précipitation moyenne	36"
Température moyenne	42°
Température estivale moyenne	60° à 70°
Durée moyenne de la saison de végétation	140 jours

Valeur des produits forestiers recueillis, \$5 millions

- 164,000 cordes de bois à pâte
- 28 millions de pieds planche de bois d'œuvre
- 220,000 faisceaux d'arbre de Noël, etc.

1,120 fermes s'adonnent à la production et vendent plus de \$3 millions en produits;

61,800,000 de livres de poisson évalué à \$2.6 millions, pris, transformé et vendu.

Population totale 35,187:

Rurale et non agricole	65%	22,523
Agricole	15%	4,952
4 villes et localités de plus de 2,000 de population		
59 petites villes et plantations		

Valeur totale des biens mobiliers et immobiliers, \$19 millions.

- 108 manufactures
- \$43 millions en produits
- 3,000 employés ($\frac{2}{3}$ sont des hommes et $\frac{1}{3}$ des femmes)
- 8.8 millions de dollars payés en salaires (salaire moyen annuel, \$2,800).

Transport: 125 milles de chemin de fer desservant la région côtière et la partie nord du comté.

Services publics et institutions sociales.

- 11 banques, 103 églises, 2 hôpitaux
- 18 écoles secondaires (1,353 étudiants)
- 57 écoles élémentaires
- 200 restaurants
- 200 maisons de pension
- 22 camps de pêche et de chasse

Cet inventaire détaillé des ressources a servi de base au programme d'aménagement rural. Les sous-comités intéressés aux régions spécialisées ont étudié les ressources disponibles, établi les possibilités et proposé des programmes, dont quelques-uns sont décrits ci-après:

Élevage des moutons:

L'étude des ressources a montré qu'il y avait 20,000 acres de terre arable qui ne servaient ni aux pâturages ni à la culture et dont une grande partie était bien située et se prêterait à l'élevage du mouton. Quatre-vingts agriculteurs possédant 1,500 brebis en ont obtenu un revenu brut de \$50,000 et un revenu net pour leur travail de \$20,000 par an.

Perspectives: D'après le comité, il existe suffisamment d'espace pour une population ovine d'au moins 20,000 brebis et tel pourrait être l'objectif des dix prochaines années.

Programme proposé: Établir au moins six troupeaux de démonstration dans les différentes sections du comté en vertu d'ententes avec des agences de financement qui recommandent les méthodes de gestion suggérées par le Service de vulgarisation.

Résultat reconnu: Au 30 juin 1959, quelque 220 brebis avaient été importées de l'Ouest-Centre et neuf troupeaux de démonstration avaient été formés. Neuf fermes de démonstration étaient mises sur pied et nous en avons visité une au cours de notre tournée.

Exploitation des bleuets:

L'enquête a indiqué que 8 à 12 millions de livres de bleuets sont recueillies annuellement sur plus de 460 fermes comptant d'une à plusieurs centaines d'acres; cette cueillette représente un revenu agricole brut d'un million à un million et demi de dollars.

Le comité a suggéré d'accorder une attention particulière à l'amélioration du sol en l'amendant et en détruisant les mauvaises herbes, en vue d'augmenter le rendement à l'acre et le rendement global. La station expérimentale de Blueberry Hill, qui se voue entièrement aux recherches dans ce domaine, fait partie de l'organisation des recherches de l'Université du Maine. On y fait des tests très détaillés sur les engrais chimiques. Un à-côté intéressant de cet industrie est que le foin que l'on fait brûler en vue de la culture des bleuets se vend au même prix que le foin servant à la nourriture des bestiaux. La station expérimentale poursuit actuellement une série d'expériences ayant pour but de comparer les avantages respectifs du foin et du pétrole comme combustible pour brûler les bleuettières.

Exploitation forestière:

Les statistiques de base sur le revenu régional provenant des produits forestiers sont déjà connues. D'après le sous-comité s'intéressant à cet aspect de l'enquête, il était possible de retirer des revenus plus considérables pour les propriétaires de terrains, les exploitants et les équipes. On a proposé que le service de vulgarisation encourage une meilleure gestion forestière en général et que le service forestier conseille les exploitants de petites scieries en matière d'administration.

On poursuit des expériences sur les engrais dans six parcelles de démonstration afin d'en établir les effets sur la grosseur, la couleur et la densité des arbres de Noël. Les propriétaires, la *Maine Christmas Tree Association*, l'école d'agriculture, le service de vulgarisation, le service forestier et une société commerciale d'engrais apportent leur coopération. On encourage plus le jardinage des terres à bois que le reboisement à cause du milieu qui se prête à la régénération.

On accorde également une attention considérable aux scieries de bois dur situées dans les concessions forestières des sociétés de pâte de bois et de papier. Nous avons visité une de ces scieries et nous y avons constaté que le forestier professionnel employé par la *Pulp and Paper Company* donne à ces exploitants aide et conseil.

Une autre sorte de collaboration de l'industrie de la pâte de bois et du papier a été la mise en valeur de la région à des fins récréatives, en permettant l'accès des concessions forestières pour y faire la chasse l'automne. Chaque groupe de chasseurs est enregistré quand il arrive et à son départ on prend note du gibier abattu et des endroits où on l'a trouvé dans les concessions forestières.

Emploi de la terre à des fins de parcs et de loisirs:

L'inventaire a révélé dans ce comté une grande superficie en lacs (133,000 acres, soit 8 p. 100 de la superficie totale) et plus de 400 milles de rivières et de cours d'eau importants. Plusieurs de ces lacs sont enclavés dans des terres appartenant à des particuliers, ce qui en rendait l'accès très difficile au public du comté et aux touristes. A la suite de recherches, de pourparlers et d'efforts sur le plan local, on a tenté de prendre, à des réunions civiques, les dispositions prévues par le programme d'aménagement rural en vue d'acquérir des droits de passage et d'aménager des débarcadères sur les rives des lacs et les rives de la mer. La délégation a étudié un de ces projets dans sa période initiale, avec l'un des comités locaux. Un plan à longue échéance en vue de trouver des facilités de stationnement et d'autres services publics a été élaboré et est en train de se réaliser.

En vertu de ce programme, les terres riveraines et les terrains adjacents qui étaient jusque-là de peu de valeur acquièrent une importance réelle au point de vue récréatif.

Autres programmes:

Le programme du comté de Washington repose essentiellement sur l'utilisation des terres agricoles, des forêts, des pêches et des lieux de divertissement de son territoire. On a étudié jusqu'à un certain point la possibilité d'organiser des programmes raltifs à l'aviculture mais, à cet égard, il s'agissait plutôt de programmes applicables aux grandes entreprises commerciales que de programmes réalisables par des particuliers. L'organisation du régime d'enseignement dans le comté a fait l'objet d'une étude attentive de la part d'un sous-comité qui cherchait à établir les emplois occupés par les diplômés, les raisons qui ont motivé leur départ de l'école, etc. Cette étude reste inachevée à plusieurs égards et c'est pourquoi aucune recommandation n'a été formulée au sujet de mesures à prendre.

Appréciation:

Bien que le programme du comté de Washington ait débuté en 1956 ce n'est pas avant 1958 que les travaux ont réellement commencé à avancer; il a fallu ces deux années d'intervalle pour dresser l'inventaire des ressources disponibles. Il ne fait aucun doute que la réaction enthousiaste qui s'est produite est attribuable à l'inventaire soigneusement documenté qu'on a dressé. Le fait que tous les intéressés aient collaboré à la mise à exécution du programme constitue le point principal qu'il y a lieu de signaler tant pour ce qui est du comté de Washington que pour ce qui est des autres. A ce propos, voici en quels termes je pourrais traduire certains commentaires qu'on a formulés: "Il s'agit du plus bel exemple de collaboration communautaire de tout un comté qu'on ait vu jusqu'ici." D'après mon expérience personnelle, je puis dire que je n'avais jamais rencontré jusqu'alors de groupes de personnes, dont les intérêts étaient différents, qui se rendaient tellement compte de leurs problèmes réciproques et de la nécessité de leur trouver une solution.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous pouvez maintenant poser des questions.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): J'aurais une question fondamentale à poser qui, à mon avis, est importante pour l'étude de tout ce qui concerne les rapports. J'aimerais savoir sur quoi on s'est fondé pour arrêter le choix de ces 27 comtés d'expérimentation; a-t-on tenu compte de la nécessité de stimuler l'intérêt de la population régionale? Je me demande si ces comtés ont été choisis à cause de la situation économique déprimante qui y existait et parce que la population aurait été plus portée à chercher des solutions à ses problèmes,

ou si la situation économique de ces comtés représentait à peu près la situation qui existait dans toute la région?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Booth, pourriez-vous répondre à cette question?

M. BOOTH: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, les régions choisies comme comtés d'expérimentation l'ont été, si je ne m'abuse, à cause des possibilités dont elles disposent à l'égard du revenu qu'on peut tirer de la production et parce que le revenu des fermes de ces comtés est à un niveau inférieur dans l'échelle des revenus agricoles en général. Je crois juste de dire que, somme toute, ce programme vise plus particulièrement les régions moins fortunées que les régions où l'agriculture est florissante et où les revenus tirés de la production sont élevés. Cela ne veut pas dire que le programme n'a rien à offrir à ces dernières régions. Je n'ai pas consulté mes collègues à ce sujet mais, selon moi, voilà comment on a procédé.

Le sénateur BRADETTE: Vous a-t-on fourni des chiffres quant à la production individuelle des fermes de ces régions où l'on a introduit ce programme d'essai?

M. BOOTH: Ce genre de renseignement est disponible. Il se peut que certains documents qu'on nous a remis contiennent passablement de ces renseignements. M. Barrett n'a parlé que du revenu des fermes du comté de Washington. En général, le revenu des fermes est bas dans tous ces comtés.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Booth, je suppose qu'on peut calculer ce détail d'après les chiffres donnés à la page 2 du rapport de M. Barrett où il est indiqué que 1,120 fermes produisent et vendent pour une valeur de trois millions de dollars. On pourrait donc calculer le revenu moyen des fermes qui s'établirait à tout près de \$3,000, ou à \$2,900 par exploitation.

M. BARRETT: Pourrais-je dire un mot à ce sujet. On n'était pas sûr que le revenu du comté de Washington fût assez bas pour que le comté fût admissible. Ce revenu était sûrement plus élevé que les revenus considérés comme étant inférieurs. De fait, ce comté était mieux pourvu que la plupart des comtés peu fortunés.

Le sénateur HORNER: Vous avez parlé du brûlage des bleuets. Cela ne se produit pas nécessairement tous les ans?

M. BARRETT: Non, à tous les deux ou trois ans. Nous procédons à un certain nombre d'essais de ce genre chez nous.

Le sénateur HORNER: Utilisez-vous du foin ordinaire aux fins du brûlage? Cela se révélerait coûteux.

M. BARRETT: Le foin qu'on met à la disposition des producteurs de bleuets en vue du brûlage n'est pas de la même qualité que celui qui sert aux animaux.

Le sénateur HORNER: Mais on n'utilise pas de l'herbe sauvage?

M. BARRETT: Il se peut que ce soit de l'herbe sauvage ou du foin exposé au soleil et qui a brûlé.

Le sénateur WALL: Pourrais-je poser une question qui est dans la même veine que celle posée par le sénateur Smith? Quelle aide particulière accorde-t-on en matière d'enseignement, quelle assistance d'ordre technique et administratif et quelle aide sous forme de crédit agricole accorde-t-on une fois qu'une région a été choisie, et quels conseils donne-t-on en vue d'une expansion agricole ou industrielle équilibrée?

M. BARRETT: Il serait assez difficile d'énumérer les organismes qui s'occupent de ces questions, mais il s'agit d'organismes dont il est question dans notre rapport initial, présenté la semaine dernière, notamment l'Administration de l'habitation agricole, le département du Commerce, la Division de la

conservation des sols, etc. Ces organismes s'occupent de fournir ce genre de conseils.

Le sénateur WALL: En d'autres termes, tous se mettent à cette tâche et pour ainsi dire collaborent dans un commun effort, et il n'y a pas de loi distincte pour ce qui est du crédit agricole ou commercial? On va d'après les lois existantes?

M. BARRETT: C'est pas mal ce qui se passe. De fait, on avait prévenu l'Administration de l'habitation agricole que, dans ce cas-ci, le programme présentait un problème particulier. Cet organisme n'a pas nécessairement accordé une attention particulière au programme en question, mais il est très au courant du genre d'activité qu'entreprend toute personne en vertu du programme d'aménagement rural.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Monsieur le président, je suis sûr que nous apprécions tous les observations à la fois intéressantes et instructives que nous ont adressées ces messieurs. J'aimerais que M. Shields, M. Stutt et M. Barrett, nous parlent des conversations qu'ils ont eues avec les cultivateurs et autres personnes de ces comtés au sujet des avantages que la population retire de ces programmes d'aménagement rural. Je suppose que vous avez dû, messieurs, vous entretenir avec des personnes qui comptent parmi les mieux établies de ces localités. Qu'avaient-elles à dire à l'égard des avantages que comportent ces programmes?

M. SHIELDS: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, à mon avis, il a toujours été très intéressant de se mettre au niveau du cultivateur ou de la toujours en cause et de l'entendre raconter comment les choses vont. Je pourrais parler brièvement des visites que nous avons faites dans le comté de Stevens (Washington) à des exploitants de petits domaines qui s'étaient intéressés à faire un peu de culture. Après avoir complété tous les relevés, on leur avait fait savoir qu'il serait sans doute à leur avantage de songer à changer la nature de leur entreprise. A titre d'exemple, je pourrais mentionner le cas d'un homme qui travaillait 40 heures par semaine dans une scierie et qui a réussi, avec l'aide de sa femme et de sa famille, à faire l'élevage des volailles; il gardait de 600 à 1,000 pondeuses. Durant ses heures de loisirs et en fin de semaine il pouvait entreprendre des travaux supplémentaires, ce qui lui permettait de toucher un meilleur salaire horaire et ainsi d'élever son niveau de vie.

On nous a signalé un exemple semblable dans le nord du Michigan: il était préférable qu'un agriculteur exploitant une petite ferme enherbe la partie en culture et y fasse paître un troupeau de 40 ou 50 bovins, et vende les veaux d'engraissement chaque automne. Il pouvait trouver du travail dans les fabriques de cette région.

On a expliqué à la population la situation dans laquelle elle se trouvait et on lui a offert des moyens d'en sortir. L'agent de comté a visité chaque cultivateur individuellement afin de lui expliquer ces faits, et les gens ont très bien compris.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Cela signifie de l'agriculture à temps partiel pour un grand nombre de ces gens?

M. SHIELDS: C'est exact.

Le sénateur HORNER: Le cultivateur moyen a accepté ce plan avec enthousiasme, n'est-ce pas?

M. SHIELDS: Oui. En prenant part aux réunions des comités et en se servant des renseignements qu'il y recueillait, il constatait qu'il lui serait peut-être avantageux de changer son entreprise, de mieux utiliser sa terre, tout en maintenant un bon niveau de vie en travaillant à des occupations autres que l'agriculture, afin d'augmenter ses revenus.

Le sénateur HORNER: Mais vous n'avez pu savoir le revenu moyen dans le comté de Stevens?

M. SHIELDS: Nous le savons d'après les rapports qu'on nous a donnés. Un bon nombre de petites fermes de 50 à 100 acres, exploitées par des personnes plus âgées, rapportent un revenu brut de \$2,000 ou moins. Nous avons obtenu ces renseignements en consultant leurs rapports.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): D'après cette limitation, la ferme moyenne serait petite?

M. SHIELDS: Ceci relève de la Loi sur l'irrigation qui est appliquée par le Service d'assainissement des terres des États-Unis.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Quelle est la superficie en cause?

M. SHIELDS: Si je me rappelle bien les chiffres, je crois qu'il y a de 40,000 à 50,000 acres irriguées de terre fertile situées dans des vallées de la partie sud de ce comté. Ces terres ne représentent qu'un faible pourcentage de la totalité, car il y existe maintes régions forestières incultes.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Pratique-t-on la culture spécialisée dans les régions irriguées?

M. SHIELDS: Oui, on y trouve maintes récoltes spécialisées.

Le sénateur McDONALD: Qu'y produit-on?

M. SHIELDS: La betterave à sucre, du foin et des céréales, surtout, et évidemment dans les pâturages améliorés on fait l'élevage des bovins et des vaches laitières.

Le sénateur BARBOUR: Un cultivateur peut-il gagner sa vie convenablement sur une ferme de 80 acres, qui était la limite fixée en premier lieu?

M. SHIELDS: Non. Ces cultivateurs ont constaté que cette superficie était insuffisante, surtout lorsque la totalité de la ferme était située dans la région des terres irriguées. Comme nous l'avons signalé dans notre mémoire, un cultivateur pouvait contourner cette situation en obtenant 80 acres supplémentaires au nom de sa femme. Ils ont constaté qu'il leur fallait une superficie plus considérable s'ils désiraient obtenir des revenus convenables de ces terres irriguées.

Le sénateur McGRAND: Monsieur Barrett, je m'intéresse particulièrement à l'étude relative au comté de Washington dans l'État du Maine. Vous dites qu'il y existe environ 20,000 acres de terres propices à la culture et qui ne sont pas mises en pâturages ni cultivées. Je présume que ce sont des fermes abandonnées.

M. BARRETT: Oui. On pourrait les comparer à maints pâturages négligés dans les provinces atlantiques, où poussent de petites épinettes et autres arbustes de ce genre. Toutefois, ces terres pourraient servir à des fins de pâturage.

Le sénateur McGRAND: A-t-on tenté d'inciter ces gens à quitter ces agglomérations à demi-abandonnées et misérables, ou désire-t-on les maintenir sur leurs fermes et les aider à subvenir à leurs besoins au moyen de ce nouveau système?

M. BARRETT: Il est encore trop tôt pour juger si le programme que l'on applique dans ces comtés propose un objectif non satisfaisant. Les revenus dans ces régions sont assez bas, et il peut sembler attrayant de proposer un objectif qui permettra au cultivateur de relever quelque peu son niveau de vie. Avec le temps, et lorsque les gens se rendront compte des possibilités qui leur sont offertes, ils se désintéresseront peut-être des objectifs actuels et quitteront ces endroits d'eux-mêmes. Cependant, d'après ce programme, on ne cherche pas encore à convaincre les cultivateurs de quitter la terre.

Le sénateur LÉGER: Les cultivateurs reçoivent-ils quelque aide financière de l'État et du gouvernement fédéral?

M. BARRETT: A titre particulier?

Le sénateur LÉGER: Oui.

M. BARRETT: Nous ne nous trompons guère lorsque, la première journée que nous avons discuté ce programme, nous avons dit qu'il constituait plutôt un catalyseur ou une idée. Ces gens peuvent se prévaloir des services de tous les spécialistes qui travaillent en collaboration avec eux. Ces techniciens dressent l'inventaire des ressources que possède un cultivateur et lui indiquent ce qu'il peut accomplir. Lorsque l'on cause avec ces gens, il est intéressant de constater qu'à leur avis l'objectif qu'ils essaient d'atteindre provient d'eux-mêmes et ne leur a été imposé par personne. C'est une méthode de vulgarisation très intéressante et qui excite la curiosité.

Le sénateur LÉGER: Vous avez parlé tout à l'heure d'un cultivateur à qui on avait conseillé d'élever de 40 à 50 bestiaux sur sa ferme, afin de lui procurer un meilleur revenu. Comment pourrait-il financer l'achat de ces animaux?

M. BARRETT: Je ne me souviens pas d'avoir dit cela, mais aux États-Unis il peut obtenir du crédit de l'Administration de l'habitation agricole et de diverses autres sources.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur Barrett, à la page 2 de votre mémoire, où vous énumérez les ressources du comté de Washington, État du Maine, vous dites que 85 p. 100 de ce comté consistent en terres à bois, et 3 p. 100 en terres cultivées et en pâturages. En lisant ce mémoire, on retire l'impression que, dans ces régions des États-Unis, les mêmes erreurs ont été commises que dans l'Est et l'Ouest du Canada, c'est-à-dire que l'on a affecté à l'agriculture des terres à bois qui n'étaient pas propres à la culture. Je crois que ce problème est aussi grave au Canada qu'aux États-Unis, et qu'il faudrait étudier cette situation plus attentivement. J'ai été élevé dans la région de la Gatineau, qui a été ouverte à la culture par M^{sr} Lebel, lequel croyait que le district des Laurentides se prêtait merveilleusement bien à l'agriculture. Mais à part les vallées de la rivière Rouge et de la rivière Gatineau, ce pays ne pourra jamais être mis en valeur. Il était impossible d'y établir des bonnes fermes. Je suppose que certaines parties des États-Unis sont dans la même situation?

M. BARRETT: Oui.

Le sénateur STAMBAUGH: Il me semble que la région que le Comité a visité peut difficilement être appelée une région agricole. Par exemple, l'État du Michigan est censé être un excellent État agricole où l'on cultive le plus de variétés de céréales et de légumes que l'on puisse trouver n'importe où; cependant, la culture se pratique à peine dans le nord de la péninsule. Les mêmes conditions ne prévalent-elles pas dans toute la partie nord des États-Unis que vous avez visitée?

M. BARRETT: Oui, la situation est assez semblable, mais il existe des différences en ce qui concerne les marchés. Ainsi, le haut de la péninsule est située tout près de Sault-Sainte-Marie, province d'Ontario. Le genre de marchés est entièrement différent dans le district d'Algoma jusqu'à Espanola et jusqu'à la rive nord et l'île Manitoulin. On peut y trouver les mêmes ressources agricoles, mais elles peuvent être employées de façon quelque peu différente. Les produits sont écoulés dans les régions minières du Nord, alors que de l'autre côté de la frontière, ils peuvent entrer en concurrence directe avec les produits cultivés dans la zone de maïs du sud.

Le sénateur STAMBAUGH: Les conseils sont-ils les mêmes dans tous les États, ou différents-ils? S'ils sont différents, en quoi varient-ils? Quelles sont

leurs attributions? Quelles mesures peuvent-ils adopter? Par exemple, peuvent-ils émettre des obligations?

M. BARRETT: Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désirerais poser deux ou trois questions. Tous ces programmes d'aménagement rural ont sans doute été institués par quelque autorité ou organisme. Je désirerais savoir où ils ont pris naissance. Proviennent-ils du gouvernement fédéral, de l'État, du comté ou de la municipalité? Voilà ma première question.

M. BOOTH: Monsieur le président, il est peut-être un peu difficile de dire exactement où et comment ce programme a pris naissance, car il existe diverses sources initiales. Une grande partie du travail que l'on accomplit actuellement se poursuivait déjà, d'une façon ou d'une autre, dans divers comtés par tout les États-Unis.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Par quel organisme?

M. BOOTH: Sous l'égide de diverses agences,—le service de vulgarisation des différents États.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Les départements d'agriculture?

M. BOOTH: Oui, les départements d'agriculture. Dans ce domaine les collègues avaient déjà entrepris un travail assez considérable dans des États tels que l'Indiana et New York. Comme nous l'avons dit à la dernière réunion, l'expansion de ce programme est surtout attribuable aux efforts de M. True D. Morse, l'actuel sous-secrétaire à l'agriculture, alors qu'il était à l'emploi d'une société privée d'experts en administration agricole aux États-Unis. Par l'entremise de sa société, il a entrepris, dans deux régions, certaines études et projets d'expansion qui promettaient de bien réussir et qui ont été favorablement reçus. Lorsqu'il a été nommé sous-secrétaire à l'Agriculture, il a préconisé ce programme, et vers 1955, il a entrevu la possibilité d'appliquer ce système dans toutes les régions pauvres des États-Unis. Si quelqu'un mérite d'être félicité pour le travail qui a été accompli, c'est bien M. True D. Morse, le sous-secrétaire à l'Agriculture. Il a su intéresser plusieurs autres personnes à ce projet et faire participer à ce programme, qui s'appelle maintenant le Programme d'aménagement rural, les agences fédérales et les agences d'État qui existaient alors.

J'ignore si je puis vous fournir des explications plus claires, sénateur Taylor.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désirerais poser une seule autre question relativement à celle qu'a demandée le sénateur Léger, je crois. Ce programme comporte certainement des dépenses. D'où proviennent les fonds? Je suppose que certains spécialistes s'occupent de ce travail. Sont-ce des fonctionnaires des diverses agences du gouvernement, de ministères d'agriculture, ou de collègues, ou ce programme est-il financé en partie par l'organisation locale?

M. BOOTH: Je ne crois pas que je puisse répondre à cette question mieux que les autres. On nous a dit que ce programme comporte très peu de dépenses supplémentaires. Je crois que l'on a attribué à l'administration de l'habitation agricole certains montants pour ce travail. Le service de vulgarisation a certainement employé quelques spécialistes qui sont allés dans certains comtés en vue d'aider à la réalisation de ce programme et le stimuler; mais nous croyons savoir que très peu de sommes supplémentaires sont consacrées à ce programme. On se sert certainement davantage des facilités existantes et on s'intéresse surtout à certains genres de travail. Mais nous croyons comprendre qu'en appliquant ce programme, on utilise surtout des facilités existantes et on emploie très peu de ressources supplémentaires.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Alors, j'ai raison de dire qu'une grande partie de ces travaux d'expansion résulte du fait que des cultivateurs, des hommes d'affaires, des banquiers et autres ont reconnu qu'il fallait faire quelque chose dans l'ensemble de leur région, sans quoi ils n'auraient peut-être pu survivre.

M. BOOTH: C'est vrai.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désirais poser une question relativement à ce que M. Stutt déclare à la page 2 de son mémoire:

Cela a été fait par le gouvernement de l'État, de concert avec les administrations de comité, grâce à une législation appliquée simultanément. L'utilisation d'une grande partie de ces terres, à l'avenir, pour des forêts et des parcs a été envisagée selon un principe de non-conformisme. En vertu des règlements, la continuation des usages ordinaires déjà établis à l'égard des terres a été autorisée, mais l'établissement de certains usages spécifiques "non conformistes" était interdit, car on estimait qu'ils étaient de nature à nuire au public.

Et maintenant, je reviens à un fait que j'ai mentionné ici il y a quelque temps, à savoir que, à mon avis, quelques-unes des meilleures terres agricoles de la péninsule de Niagara sont affectées à la construction de projets industriels. Lorsque j'ai signalé ce fait, quelqu'un a dit que cette situation est inévitable et qu'on ne peut empêcher ces gens de s'y établir. C'est ce qui se passe dans les régions dont vous avez parlé, n'est-ce pas, monsieur Stutt?

M. STUTT: Sénateur Taylor, l'expérience du Wisconsin remonte à plusieurs années. Je crois que cet État a été le premier aux États-Unis à instituer des zones rurales; on y a établi le mécanisme nécessaire et on a procédé à classer les sols. Mais il y a plus que la classification des sols. Les universitaires ont établi des principes pour servir au classement des sol, afin qu'ils puissent être utilisés de la façon la plus avantageuse. Les terres qui n'étaient pas propices à l'agriculture ont été affectées, en vertu d'un principe de non-conformisme, à d'autres usages tels que l'industrie forestière, ou à des fins récréatives ou non agricoles et une personne qui à cette époque utilisait cette terre à des fins déjà établis était autorisée à continuer. Mais si la terre changeait de mains, elle ne pouvait servir à la culture, et elle devait être utilisée aux fins établies par le classement. Je crois que c'est un excellent principe qui pourrait être appliqué dans une plus large mesure.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désire maintenant poser une autre question. Je crois qu'on a parlé d'une recommandation qui a été soumise à ce Comité à l'effet qu'on mette en pâturage un certain nombre de bestiaux à l'automne, et que le cultivateur s'occupe de ce travail, tout en acceptant un emploi à temps partiel dans une industrie. Certains de mes collègues ont peut-être vu à la télévision, hier soir, à 10 heures et demie, un programme traitant de ce sujet et où on en arrive aux mêmes conclusions. Que faut-il faire lorsque des fermes, d'étendue moyenne ou assez considérable, ne peuvent rapporter suffisamment pour assurer un niveau de vie convenable, et lorsqu'il n'existe dans la région aucune industrie qui puisse donner du travail à ces cultivateurs? Connaissez-vous une solution à ce problème?

M. SHIELDS: Nous avons discuté ce problème avec des employés de services de vulgarisation et d'autres chargés d'appliquer ce programme. Il est possible que le cultivateur qui sait bien gérer sa ferme puisse emprunter assez d'argent pour acheter la ferme de son voisin et ainsi établir une entreprise équilibrée. Il en dépend de l'habileté du cultivateur à convaincre les institutions de prêts qu'il est solvable et que son entreprise agricole est saine.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Qu'allez-vous décider, dans le cas de cet individu qui se voit forcé de vendre sa ferme à un autre?

M. SHIELDS: Comme il arrive souvent dans le cas des petites fermes, certains des propriétaires qui approchent de l'âge de la retraite cherchent une occasion de vendre leur propriété. J'admets que cette solution ne règle pas tous les problèmes, mais elle convient à un grand nombre de cas.

Le sénateur HIGGINS: Je voudrais me référer à la page 2 du mémoire de M. Barrett où il est mentionné ce qui suit:

Valeur des produits forestiers recueillis, 5 millions de dollars; 164,000 cordes de bois à pâte; 28 millions de pieds-planche de bois d'œuvre; 220,000 faisceaux d'arbres de Noël, etc.

1,120 fermes s'adonnent à la production et vendent plus de 3 millions de dollars en produits.

61.8 millions de livres de poisson, évaluées à 2.6 millions de dollars, ont été prises, transformées et vendues.

La pêche est-elle considérée comme une industrie distincte?

M. BARRETT: C'est vraiment une entreprise commerciale d'envergure et tout à fait distincte de la production agricole. Ils ont là-bas des méthodes très modernes pour la pêche. Au cours de simples conversations que j'ai eues avec ces gens, ils m'ont appris qu'ils se servent de pompes à suction et d'un outillage très varié pour sortir le poisson des filets et le charger dans la cale de leurs navires. Comme vous voyez, la pêche au large n'est plus l'affaire de deux pêcheurs dans un petit doris.

Le sénateur HIGGINS: Vont-ils très loin en mer, pour prendre du poisson?

M. BARRETT: Je suis incapable de vous répondre là-dessus.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce que les gens qui s'occupent de la pêche sont les mêmes qui s'occupent aussi des travaux agricoles? En d'autres termes, ont-ils deux façons de gagner leur vie?

M. BARRETT: Les chiffres que je vous ai donnés, pour la production de bluets, par exemple, représentent la production totale répartie sur plusieurs centaines de fermes; les unes n'ont qu'une superficie d'une acre, d'autres comptent des centaines d'acres ou plus.

Le sénateur STAMBAUGH: Quelle espèce de bluets cueille-t-on là-bas?

M. BARRETT: Les bluets de la région, bien qu'on soit à faire des expériences avec des espèces hybrides.

Le sénateur McGRAND: Vous mentionnez, dans votre mémoire, qu'on introduit l'élevage des moutons dans le comté de Washington, surtout dans les villages abandonnés. J'imagine que la même idée est venue à l'esprit de plusieurs dans toutes les autres régions, que les possibilités en ont été étudiées dans tout le pays, d'un océan à l'autre. Croyez-vous que la laine pourra supporter la concurrence des fibres synthétiques, dans les années à venir? On a dû méditer longtemps sur ce problème.

M. BARRETT: Je le crois, monsieur McGrand.

Le sénateur McGRAND: Ils sont convaincus que la production de la laine est vouée à un avenir prospère, n'est-ce pas?

M. BARRETT: Oui.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, je ne voudrais pas retenir le Comité plus longtemps que nécessaire, mais ces mémoires m'ont permis d'entrevoir un certain mode de procéder; il semble qu'au niveau fédéral on a choisi certains comtés pour des fins expérimentales et qu'on leur a assigné des gens d'expérience, des spécialistes ou des consultants, si vous voulez. Cela me porte à établir un parallèle entre cette situation et la nôtre au Canada. J'imagine qu'ensuite, avec le consentement, la participation et l'aide de l'État concerné, on a procédé à faire un relevé des ressources humaines, économiques et sociales,

si je puis m'exprimer ainsi. Monsieur le président, si je comprends bien, ce genre de relevé consisterait à recueillir des renseignements sur toutes les ressources que nous possédons actuellement, du moins par l'entremise du fédéral et des provinces, de sorte qu'il ne s'agirait que de réunir ou de fondre en une seule documentation tous ces renseignements et de dire ensuite à la population: "Voici un tableau des ressources de votre propre localité." Il faudra ensuite mettre à contribution l'initiative des gens intéressés, établir des comités, les faire fonctionner et instruire tout le monde des formes variées et du mode que pourrait prendre l'aide individuelle pour servir à exploiter les ressources de cette localité particulière. Il est certain que nous pouvons trouver là une leçon profitable qui pourrait s'appliquer à nos propres problèmes, au Canada. Je ne pose pas de question, je tiens tout simplement à faire remarquer que cette affaire m'intrigue et je vois que ces messieurs m'approuvent du geste. Il y a là des renseignements disponibles qui pourraient servir à la préparation d'un questionnaire ou autre chose du genre afin d'adapter cette documentation aux besoins individuels de chaque localité. Ne croyez-vous pas, messieurs, que s'il nous était permis de nous référer à une grande partie de ces expériences, nous en tirerions profit? N'est-ce pas là ce qui ressort de la présentation de ces mémoires? Ma question est-elle pertinente, monsieur le président?

M. BARRETT: En effet, je crois que c'est une question très à propos. Mais il ne faut pas quand même oublier qu'il existe des relations étroites entre les divers organismes qui s'intéressent au progrès agricole au Canada. Comme vous le disiez, monsieur Wall, il est important que l'individu qui possède des ressources accepte notre conception et qu'il la réalise lui-même, sachant quel objectif il peut atteindre. En général, d'après mon expérience et d'après ce que je sais de la collaboration des ministères provinciaux de tout le Canada, je crois qu'il nous arrive bien souvent d'étudier ensemble nos problèmes.

Le sénateur WALL: Monsieur Barrett, permettez-moi de présenter les faits d'une façon plus simple encore. Supposons qu'aujourd'hui nous offrions une proposition, même si elle n'est que spécifique, à l'effet que chaque province choisisse une ou deux municipalités, un ou deux districts ou régions, si vous voulez, dont les problèmes sont plus ardues qu'ailleurs; qu'elle y plante, à titre d'expérience, les idées que nous offrent ces mémoires afin de découvrir ce qui peut en découler et s'il serait possible de récolter les mêmes bienfaits qui, ostensiblement, ont résulté des expériences tentées aux États-Unis. Il est bien facile de parler théoriquement et d'admirer placidement les expériences pratiques des autres peuples; mais il faudra bien un jour que nous en venions à nous demander: "Quelle décision devons-nous prendre?" Je ne fais que vous offrir spontanément cette proposition, celle d'élire une région expérimentale, dans une ou deux provinces, pour voir ce qui peut résulter d'un tel projet.

M. BOOTH: Monsieur le président, permettez-moi un commentaire sur la proposition de M. Wall. Vous avez présenté un excellent résumé du programme et de son application dans les différentes régions, monsieur Wall. La revue que vous en avez faite est une description exacte de ce qui s'est passé quant aux sources de renseignements et de tout ce qui s'en est suivi. Nous pouvons en effet trouver, au Canada, à peu près tous les renseignements voulus, soit en puisant dans la documentation des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, soit en consultant celle des universités, soit même en parcourant les pages des registres des comtés du pays. Si l'on prenait la peine de confier à des gens d'une région le soin de faire l'inventaire des sources de renseignements et de l'expérience locale, on pourrait recueillir une quantité extraordinaire de matériaux qui sont déjà disponibles mais que personne ne

s'est soucié jusqu'ici de chercher et dont très peu de gens connaissent même l'existence. Il est possible de faire une compilation de tous ces renseignements, de s'en servir pour réveiller l'enthousiasme des gens, leur faire voir les problèmes et les possibilités de solution, si l'on prend la peine d'entreprendre un programme concerté. C'est ainsi qu'on a procédé aux États-Unis et les municipalités rurales de notre pays pourraient en faire autant si on réussissait d'abord à inspirer et à encourager les nôtres.

Nous espérons, messieurs, qu'au cours des quelques prochains mois que le Comité consacra à l'étude de son programme, vous aurez l'occasion d'entendre des personnes qui sont à la source même des renseignements, particulièrement auprès des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral, ceux qui sont au courant des programmes déjà en marche, qui pourraient proposer les moyens d'appliquer ou de modifier ces programmes et qui, au besoin, pourraient épauler le genre de programme auquel vous avez pensé et que nous discutons dans le moment. C'est de cette façon que nous inter-prétons le but et la haute ambition du Comité et je crois qu'il a toutes les possibilités de faire fructifier ce champ d'action.

Le sénateur GLADSTONE: Monsieur le président, je voudrais offrir un commentaire sur les mémoires qu'on nous a lus et qui sont fondés sur des expériences vécues aux États-Unis. Ne serait-il pas possible que toutes les réserves indiennes du Canada soient comprises dans les relevés qui seront entrepris?

Le PRÉSIDENT: Je répondrai d'autant plus volontiers à votre question, monsieur Gladstone, que nous avons l'intention d'inviter le ministre chargé des Affaires indiennes ou son représentant à nous visiter. Il serait en mesure de nous dire ce qui pourrait ou devrait être accompli pour le progrès des Affaires indiennes, à la faveur d'un programme d'aménagement rural.

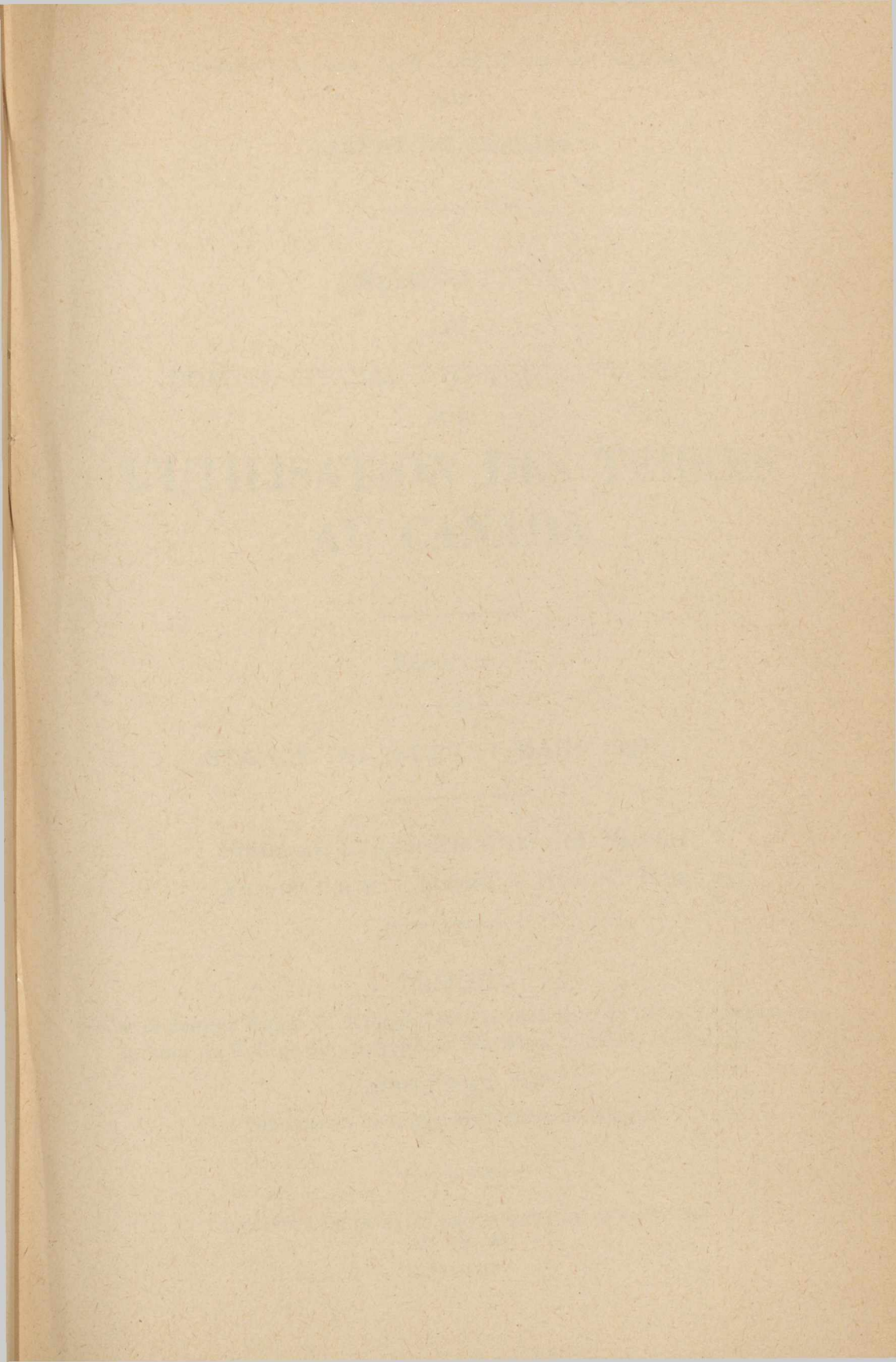
Le sénateur GLADSTONE: C'est justement ce qui m'intéresse. Vu que la Direction des Affaires indiennes a déjà nommé un nouveau chef à la Division du développement économique, il serait peut-être bon de l'inviter ici.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je regrette que nous ne puissions nous réunir jeudi prochain, mais M. Rutherford serait dans l'impossibilité, ce jour-là, d'assister à la séance.

Je profite de cette occasion pour féliciter ces messieurs de la façon très compétente dont ils nous ont présenté leurs mémoires. Nous en sommes maintenant au cœur même du sujet, ce qui nous permettra, éventuellement, de préparer pour le Sénat un rapport très utile.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, permettez-moi de renchérir en ajoutant que si nous accomplissons notre tâche avec l'excellence dont ces messieurs ont fait preuve, personne n'aura de reproche à nous adresser.

La séance est levée.



Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 17 MARS 1960

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Henri-C. Bois

TÉMOIN:

M. le professeur Ralph R. Krueger, Ph.D., président du département de géographie du Collège universitaire de Waterloo, Waterloo (Ontario).

APPENDICE "B"

Neuf cartes de la région fruitière de Niagara.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

22761-1-1



COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION
DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Barbour	Higgins	Power
Basha	Horner	Smith (<i>Kamloops</i>)
Bois	Inman	Stambough
Boucher	Léger	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Bradette	Leonard	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Buchanan	MacDonald	Turgeon
Cameron	McDonald	Vaillancourt
Crerar	McGrand	Wall
Emerson	Méthot	White (31)
Gladstone	Molson	
Golding	Pearson	

(Quorum, 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat.

JEUDI 11 février 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur MacDonald, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 17 mars 1960

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Bois (*vice-président*), Barbour, Basha, Boucher, Bradette, Cameron, Gladstone, Golding, Higgins, Inman, Léger, McDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt et Wall. (20)

Aussi présents: M. Ralph A Stutt, conseiller spécial du Comité.

M. le professeur Ralph R. Krueger, Ph.D., président du département de géographie du Collège universitaire de Waterloo, Waterloo (Ontario) fait la lecture d'un exposé sur la région fruitière de Niagara.

Les documents suivants sont déposés et le Comité décide qu'ils seront annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui et constitueront l'Appendice B.

Carte 1: Superficie en fruits et en légumes exprimée en pourcentage de la superficie des terres occupées, 1951.

Carte 2: Région fruitière de Niagara—Superficie en vergers et en vignes exprimée en pourcentage de la superficie totale, 1954.

Carte 3: Région fruitière de Niagara—Répartition, en pourcentages, des récoltes de fruits en 1951.

Carte 4: Climat pour les fruits sensibles aux intempéries (température d'hiver seulement) dans la péninsule de l'Ontario.

Carte 5: Région fruitière de Niagara—Sol pour les fruits sensibles aux intempéries.

Carte 6: Superficie en vergers exprimée en pourcentage de la superficie totale, 1954.

Carte 7: Région fruitière de Niagara—Superficie en vignes exprimée en pourcentage de la superficie totale.

Carte 8: Région fruitière de Niagara—Détail de la région habitée, 1954.

Carte 9: Région fruitière de Niagara—Programme proposé pour l'utilisation des terres.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, probablement jusqu'au jeudi 24 mars 1960, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 17 mars 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin, sous la vice-présidence du sénateur Henri-C. Bois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, c'est un plaisir d'accueillir ce matin M. le professeur Ralph R. Krueger, président du département de géographie du Collège universitaire de Waterloo. Il va discuter avec nous «La Région fruitière de Niagara». Nous avons tous entendu parler du problème créé dans cette région par l'invasion urbaine; et notre président, M. le sénateur Pearson, a cru que nous pourrions écouter avec profit et intérêt les explications de M. le professeur Krueger à ce sujet.

Le professeur RALPH R. KRUEGER (président du département de géographie du Collège universitaire de Waterloo): Monsieur le président, honorables sénateurs: c'est dans l'été 1955 que je me suis d'abord intéressé au problème créé par l'invasion urbaine dans la région fruitière de Niagara. Le gouvernement de la province d'Ontario m'a employé en qualité de membre d'une équipe qui étudiait l'utilisation des terres du township de Louth, municipalité au centre même de la région.

Il y en a sans doute parmi vous quelques-uns qui ont vu le rapport publié à la suite de ces travaux: on l'appelle couramment le rapport de Louth; si je ne vous en donne pas le titre en entier, c'est parce que je l'ai oublié. En voici un exemplaire: il est intitulé «Facteurs exerçant une influence sur l'utilisation des terres dans une région choisie de l'Ontario du sud: levé géographique sur l'utilisation des terres dans le township de Louth, comté de Lincoln, par le ministère de l'Agriculture de la province d'Ontario, entrepris de concert avec le département de géographie de l'Université de l'Ontario de l'ouest, le ministère de la Mise en valeur et de la Planification de l'Ontario, le ministère des Affaires municipales de l'Ontario, et le ministère de la Voirie de l'Ontario». Le township de Louth se trouve au centre de la région fruitière de Niagara; le gouvernement de la province d'Ontario en a fait faire un levé détaillé et on m'a employé en qualité de membre de l'équipe.

Le sénateur STAMBAUGH: Autour de St. Catharines?

M. KRUEGER: Oui, un peu à l'ouest de St. Catharines.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Dans quelle année?

M. KRUEGER: On a commencé le levé en 1955 et on en a publié le rapport en 1957.

Le sénateur McDONALD: Monsieur le professeur, dans l'intérêt de ceux qui sont arrivés un peu en retard, voulez-vous avoir l'obligeance de nous dire ce que vous représentez et quels sont vos liens avec le ministère de l'Agriculture de l'Ontario?

M. KRUEGER: Actuellement, je suis président du département de géographie au Collège universitaire de Waterloo, qui est maintenant affilié à la nouvelle Université de Waterloo. Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai commencé à m'intéresser au problème de l'utilisation des terres il y a cinq ans, lorsque le gouvernement de l'Ontario m'a employé pendant une partie de mon temps pour aider à faire le levé en question. Depuis cinq ans, je m'occupe pour mon propre compte du problème de l'utilisation de la région fruitière de Niagara; les résultats de mon enquête font partie de ma thèse de doctorat, présentée à l'université d'Indiana et maintenant sous presse: elle sera publiée le mois prochain par l'Institut royal du Canada à Toronto, de sorte que mon étude complète sur le problème, y compris les cartes, les tableaux et la statistique pertinents, sera bientôt à la disposition du public. Je n'ai aucun lien officiel avec le ministère de l'Agriculture de l'Ontario; je suis un investigateur indépendant, ayant travaillé pendant deux étés seulement au levé du township de Louth entrepris par le ministère.

Le sénateur BRADETTE: Vous ne travaillez pas pour une corporation ni pour une institution quelconques?

M. KRUEGER: Non: je suis professeur d'université, et je fais ces études pendant mes loisirs.

Le rapport sur le township de Louth publié par le ministère de l'Agriculture de l'Ontario en 1957 a étudié en détail les sols, l'utilisation actuelle et possible des terres et les progrès de l'invasion urbaine. J'ai cru toutefois que ce n'était pas assez; et que pour être à même de choisir à bon escient la meilleure utilisation possible des terres de la région fruitière de Niagara, il fallait étendre à toute la région l'inventaire des usages actuels des terres et la classification des sols selon leur potentiel fructicole. Il fallait aussi se faire une idée du rythme d'absorption des terres fruitières par l'essor urbain, et découvrir s'il y avait d'autres régions au Canada capables de remplacer les territoires ainsi perdus.

Comme je vous l'ai déjà dit, mon étude complète sera publiée par l'Institut royal du Canada à Toronto en avril de cette année.

Aujourd'hui je ne veux vous présenter qu'un résumé de mes recherches et de mes conclusions. Je regrette de n'avoir pu les faire reproduire en double; ce n'est que la semaine dernière que le sénateur Pearson m'a téléphoné; et lorsque j'ai terminé mon rapport il ne restait plus assez de temps pour le faire reproduire en double; il est donc sorti tout chaud de la presse hier.

D'abord un mot sur l'utilisation des terres de la région fruitière de Niagara.

Cette région (délimitée d'après la statistique du recensement de 1951) se compose d'une rangée de townships sur la rive sud du lac Ontario entre Hamilton et la rivière Niagara, et d'une deuxième rangée de trois townships à l'extrémité est de la péninsule. Je vais vous passer le tableau 1: c'est une carte de dix townships que j'ai indiqués comme la région fruitière de Niagara.

Le sénateur HIGGINS: Ce que vous allez nous dire s'applique donc à la région fruitière de Niagara?

M. KRUEGER: Oui; sur la région fruitière de Niagara et sur l'invasion urbaine qui y a lieu actuellement. C'est ce que le sénateur Pearson m'a prié de venir discuter avec vous.

Le sénateur HIGGINS: La région est couramment appelée «la région fruitière de Niagara», n'est-ce pas?

M. KRUEGER: Oui; c'est en le nom courant.

Dans cette région (c'est-à-dire dans les dix townships du tableau 1 que vous examinez maintenant) la région fruitière la plus riche se trouve entre le lac et l'escarpement. Cette ligne-ci indique un fort escarpement; et au nord, entre l'escarpement et le lac, se trouve la région qui donne la plus grande quantité de fruits. Les indications topographiques nécessaires à la composition des cartes, et qui expliquent l'utilisation détaillée des terres, ont été fournies par des photographies aériennes; et vous y remarquerez en outre une légende: les régions fortement ombrées produisent le plus de fruits, les régions légèrement ombrées en donnent moins, et les régions indiquées en blanc n'en donnent pas du tout.

Sur cette étroite plaine lacustre, du côté sud de l'escarpement, la culture des fruits est aussi intensive que n'importe où en Amérique du Nord; mais dans cette région-ci (que je vous indique sur la carte) l'activité agricole la plus répandue est encore la culture mixte avec spécialisation en industrie laitière ou en élevage de bovins de boucherie.

Le raisin et les pêches sont les deux récoltes les plus importantes de la région fruitière de Niagara; et le tableau 3 indique le pourcentage que représente chacune dans les récoltes globales des townships. Vous verrez dans ce cercle que, d'après la statistique du recensement de 1951, la récolte totale de l'étroite région fruitière se composait de 38 p. 100 de raisin et de 28 p. 100 de pêches.

M. STUTT: Et comment est-ce qu'on arrive à établir ces chiffres?

M. KRUEGER: D'après la superficie en exploitation.

Selon le même principe, les autres récoltes sont les poires, les prunes, les cerises, les pommes et les petits fruits.

Et maintenant, quelques mots sur le climat et sur les sols de cette région.

La région de Kent-Essex (à l'extrémité sud-ouest de l'Ontario méridional) est la seule dont le climat puisse se comparer à la région fruitière de Niagara pour les fruits tendres tels que les pêches. La carte n° 4 montre les zones du climat convenant pour les fruits tendres, qui, tel que je l'ai décrit, convient particulièrement pour les pêches, et vous verrez que seules la région fruitière de Niagara et l'extrémité sud-ouest de l'Ontario ont le climat favorable à la culture des pêches. J'ai établi cette carte d'après les températures d'hiver.

En outre, il y a le facteur des gelées de printemps dont je veux vous parler plus en détail.

Le sénateur GOLDING: Vous dites que les pêches se cultivent dans la région sud-ouest de l'Ontario?

M. KRUEGER: Oui, dans le sud-ouest de l'Ontario; on y trouve deux régions qui, d'après la statistique des températures d'hiver, conviennent à la culture des pêches: l'une, c'est la région fruitière de Niagara et l'autre l'extrémité sud-ouest de l'Ontario: c'est-à-dire les comtés de Kent et d'Essex dans les régions de Leamington et de Windsor.

Le sénateur GOLDING: En effet, on cultive des pêches dans le comté de Lambton.

M. KRUEGER: Oui, dans le comté de Lambton, surtout à la lisière du sud.

Le sénateur GOLDING: Il y a même beaucoup de pêches là-bas.

M. KRUEGER: C'est exact.

Le sénateur McDONALD: On fait des expériences pour trouver des espèces plus résistantes, capables de survivre à des climats plus froids. Dans la vallée de Cornwallis-Annapolis, par exemple, la culture des pêches a pris un assez grand essor; la chose ne nous paraissait pas possible avant la découverte d'une espèce plus résistante.

M. KRUEGER: Malheureusement, dans la région de Cornwallis-Annapolis la saison de la croissance est parfois trop brève.

Le sénateur McDONALD: Mais nous réussissons quand même à cultiver plusieurs espèces de pêches là-bas.

M. KRUEGER: Il se peut qu'à la longue on trouve des espèces capables de supporter des climats plus rigoureux. Mais même en supposant des progrès qui valent ceux des vingt ou trente dernières années, on n'arrivera pas à faire sérieusement concurrence au climat de l'extrémité sud-ouest de l'Ontario ni à la région fruitière de Niagara.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je suis d'accord.

M. KRUEGER: Il est probable que les pertes qui résultent des basses températures hivernales sont à peu près égales dans les deux régions. Le printemps arrive un peu plus tard dans la région de Niagara, cependant, à cause de la proximité du lac Ontario; les pêcheurs n'y fleurissent pas aussi tôt que dans la région de Kent-Essex, et le danger des gelées est en conséquence beaucoup moins grand.

Le sénateur WALL: Et quelle différence de temps y a-t-il entre l'arrivée du printemps dans les deux régions?

M. KRUEGER: Entre dix et quinze jours.

Selon un calcul des probabilités, les pertes totales des récoltes dans la région de St. Catharines est d'environ deux années sur trente; tandis qu'à Vineland, elle est de trois années sur trente. Et St. Catharines et Vineland se trouvent au centre même de la région fruitière de Niagara. A Leamington (bon exemple de la région de Kent-Essex), la perte est de cinq années sur trente. Ainsi, selon toute vraisemblance, les pertes totales dues aux températures basses de l'hiver et aux gelées du printemps sont d'environ deux ou trois années sur trente dans la région fruitière de Niagara et d'environ cinq années sur trente dans la région de Kent-Essex, la deuxième région quant à la production.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, il nous serait beaucoup plus facile de nous faire une idée exacte de la situation si M. Krueger voulait bien préciser ces régions en nommant la ville ou le village qui y est situé de plus près. Étant donné qu'il y en a parmi nous quelques-uns qui viennent d'autres régions du Canada, nous ne connaissons pas tous les frontières municipales de cette partie du pays.

M. KRUEGER: Je crois que Leamington est assez représentatif de cette partie de la région de Kent-Essex et St. Catharines de la région fruitière de Niagara. N'hésitez pas, je vous en prie, à m'interrompre si ce que je dis n'est pas assez clair.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Avez-vous des renseignements sur la région de Norfolk? On y produit beaucoup de pêches. Pouvez-vous nous fournir de la statistique sur les pertes de cette région?

M. KRUEGER: J'en ai, mais pas dans cet exposé. Les pertes sont un peu plus élevées que celles de Kent-Essex et de Niagara. On peut cultiver des pêches le long du lac sur un ruban de territoire, mais pas à l'intérieur de la région: l'influence du lac conditionne la culture des pêches dans cette région.

Le sénateur McDONALD: Avez-vous des données sur les pertes dans la vallée de Cornwallis-Annapolis?

M. KRUEGER: Non. Que je sache, on n'a pas publié de statistique là-dessus. J'ai une liste de tous les cultivateurs de pêches de cette vallée et j'adresse actuellement à chacun un questionnaire qui doit m'éclairer sur ce point. Jusqu'à présent je n'ai pas reçu de réponses, mais c'est une enquête que je compte poursuivre et qui m'occupe actuellement. J'étudie en détail les récoltes fruitières du Canada entier du point de vue des sols et du climat.

Le sénateur STAMBAUGH: Vous avez donc des renseignements sur les récoltes de la Colombie-Britannique aussi?

M. KRUEGER: Oui.

Le sénateur McDONALD: J'espère qu'il vous sera possible de visiter la vallée de Cornwallis-Annapolis au printemps prochain pour y voir les pommiers en fleurs. Vous y trouverez de grandes possibilités pour l'expansion de la production fruitière.

M. KRUEGER: Je serais très content de voir cette région.

Un climat favorable à la fructiculture n'est pas le seul avantage de la région de Niagara: elle est entourée de régions dont le sol est des plus favorables à la production des fruits tendres. Une terre meuble, bien drainée, c'est la seule qui convienne à l'exploitation commerciale des pêches et des cerises. L'étude sur le township de Louth a démontré que les pêcheurs ont besoin d'un sol qui n'est pas trop mouillé; il leur faut non seulement un climat doux mais aussi un sol convenable. La région fruitière de Niagara est heureusement pourvue de grandes étendues dont les sols sont exactement ce qu'il faut à la culture des pêches. Dans la région de Kent-Essex, la situation est moins favorable; et ailleurs dans la province on remarque d'assez grandes régions dont le sol est bon mais dont le climat laisse à désirer. Les deux choses doivent aller de pair.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Pouvez-vous nous exposer la situation de la culture du raisin dans la région de Niagara?

M. KRUEGER: J'y reviendrai plus tard. Il y a des gens et même des pomiculteurs de la région de Niagara qui s'imaginent à tort que la région fruitière de Niagara est quelque peu inférieure aux autres régions du continent pour la culture des pêches, en particulier le Sud des États-Unis. J'ai écrit à toutes les stations expérimentales et à tous les collèges d'agriculture canadiens et américains pour leur demander d'estimer les probabilités de pertes dans la récolte fruitière de leur région. Dans la région fruitière de Niagara, on estime possible la perte de deux ou trois récoltes de pêches pour une période de trente ans, tandis que dans la région de Kent-Essex et la vallée de l'Okanagan on estime que cette éventualité peut se présenter cinq fois au cours de la même période et dans l'est du Tennessee six fois. Il arrive une année sur trois que le gel détruit les récoltes de pêches d'une ou de plusieurs régions fruitières du Sud des États-Unis. La raison en est que dans le Sud des États-Unis les pêcheurs fleurissent si tôt en saison que le danger de gel s'en trouve augmenté. Ainsi, par exemple, les pêcheurs doivent être en fleurs en Georgie à l'heure actuelle et il y a beaucoup plus de risque de gel dans cette région à la fin de février ou au début de mars que dans la région de Niagara, au moment où les pêcheurs sont en fleurs.

En plus de subir des pertes de récoltes supérieures à celles de la région de Niagara, la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, et le district de Kent-Essex aux environs de Leamington perdent également un plus grand nombre de pêcheurs l'hiver. La région de Kent-Essex a perdu environ 20 p. 100 de ses pêcheurs au cours de l'hiver 1958-1959. La vallée de l'Okanagan a été fortement éprouvée en 1950 de même qu'en 1955 et il se peut que le gel prématuré des champs en 1959 ait fait mourir un grand nombre d'arbres fruitiers.

La vallée de l'Okanagan a subi de très grandes pertes en 1950 et en 1955 et il se peut qu'un nombre considérable de pêcheurs soient morts par suite du gel prématuré de l'automne de 1959. Au cours de la dernière décennie, la récolte de pêches de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, a subi une baisse de 20 à 30 p. 100. Si l'on en croit le rapport de la Commission royale, il est à craindre que l'industrie fruitière de la vallée de l'Okanagan ne subisse un déclin au cours des prochaines années, à moins que le gouvernement ne lui vienne en aide.

Les horticulteurs américains ont été unanimes à reconnaître qu'il n'existait aucune région à l'exception de la Californie dont le climat se prête mieux à la culture de la pêche que la région fruitière de Niagara. Suivant les rapports qui nous sont parvenus récemment nous n'aurons plus à craindre la concurrence de la Californie encore très longtemps. L'expansion urbaine s'en charge pour nous.

Ce n'est pas tout. Avez-vous déjà goûté une pêche de Georgie ou de Californie? Moi, si. Pour que ces pêches nous parviennent sont bonnes à manger il faut qu'on les cueille quand elles sont aussi dures que de la pierre et bien vertes. Cependant, si on les cueille ainsi, elles ne mûrissent pas de façon normale. Les fruits cueillis pour être transportés à une distance de 1,000 ou de 2,000 milles n'ont tout simplement aucune saveur.

Le sénateur TURGEON: Vous avez signalé la nécessité d'une aide gouvernementale à la culture fruitière dans la vallée de l'Okanagan. De quel genre d'aide voulez-vous parler?

M. KRUEGER: Je n'en ai aucun à l'esprit, monsieur le sénateur. Je ne fais que proposer ce qui était, en fait, la conclusion du rapport de la Commission Royale sur la culture de arbres fruitiers en Colombie-Britannique publié l'année dernière. On y lisait notamment que les pertes causées par le gel au cours des cinq ou dix dernières années avaient été si considérables que les pomiculteurs de la région ne pourraient faire face à la concurrence ni continuer à mettre leurs exploitations en valeur sans une aide quelconque.

Le sénateur TURGEON: Voulez-vous parler d'une aide purement financière ou d'une assistance dans la mise en valeur?

M. KRUEGER: L'aide qu'il faudrait apporter serait sans doute financière, mais je ne sais pas sous quelle forme on devrait l'accorder et je ne suis pas en mesure de fournir des suggestions à cet égard. Je crois que M. McPhee a présenté certaines solutions concrètes dans le rapport de sa Commission royale.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Est-ce que le remède ne serait pas de cultiver les variétés de pêcheurs qui fleurissent plus tard?

M. KRUEGER: Voilà ce que l'on a essayé d'entreprendre et ce que l'on est en train de faire avec quelque succès. Mais, le problème dans la vallée de l'Okanagan, a été la mort des arbres fruitiers causée par les froids soudains et prématurés qu'ils ont subi en octobre et en novembre, avant que ces arbres n'aient eu le

temps de s'acclimater. Il en est mort des quantités considérables. Voilà une perte considérable car les pomiculteurs perdent ainsi non seulement leur récolte annuelle, mais peut être celle de cinq années, sans compter le problème additionnel auquel ils ont à faire face qui est de replanter leurs vergers.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Cela se produit avant que la sève soit descendue; elle se trouve encore dans l'écorce.

M. KRUEGER: Oui. Les pomiculteurs ont connu cette triste expérience plusieurs fois au cours des cinq ou dix dernières années; la chose s'est produite trois fois depuis 1950 et elle a porté un dur coup à l'industrie.

Les conditions climatiques et les sols varient beaucoup dans la région fruitière de Niagara elle-même. Les hivers dans la plaine en bordure du lac, au bas de l'escarpement, sont beaucoup moins rigoureux que dans les régions supérieures. De plus, l'hiver est plus doux dans l'est de la région fruitière que dans l'ouest.

Le terrain meuble favorable à la culture de la pêche se trouve surtout en contre-bas de l'escarpement en bordure du lac, où le climat est très tempéré. Je me reporte à la carte 5 où sont indiquées les terres meubles et bien drainées favorables à la culture de la pêche pour des fins commerciales. Par bonheur, le climat en cette région est très tempéré, tout en bordure du lac, où nous trouvons de grandes étendues contiguës de cette variété de terrain.

Il est intéressant de comparer la carte 5 à la carte 6 indiquant les différences régionales de culture fruitière et qui démontrent précisément que cette culture se fait surtout dans les étendues représentant les sols favorables aux fruits tendres.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Quelle région voit-on au bas de la carte?

M. KRUEGER: C'est une région très intéressante, ce district de Fonthill, formée par une très vaste étendue de terrains sablonneux et pierreux et dont le sol est drainé de manière remarquable aussi bien qu'aéré. L'air frais descend le long de l'escarpement et les risques de gel y sont moins fréquents que dans toute autre région avoisinante. Cette région est donc en train de devenir rapidement un endroit où la culture des fruits se fait de manière très active.

M. STUTT: Quel en est la superficie relativement à celle dont vous avez parlé antérieurement?

M. KRUEGER: Il y a environ 7,500 acres dont 2,500 environ consacrées à la culture fruitière. Il est donc possible de développer cette culture encore davantage et j'y reviendrai par la suite.

Le sénateur CAMERON: Pouvez-vous nous donner la superficie totale en acres de cette région favorable aux fruits tendres?

M. KRUEGER: Puis-je vous demander qu'on laisse cette question en suspens un instant; j'y reviendrai tout à l'heure.

Le sénateur CAMERON: Oui.

M. KRUEGER: Si l'on compare les cartes 5 et 6, on voit bien que l'arboriculture fruitière se pratique davantage sur les sols favorables aux fruits tendres.

La pêche que l'on ne peut cultiver à des fins commerciales que sur un terrain meuble et bien drainé est en train de refouler la culture du raisin, des pommes, des poires, des prunes et des cerises sures sur des sols argileux, au delà des terrains meubles favorables aux fruits tendres. La culture de la vigne connaît un essor considérable sur les terrains argileux tant sur l'escarpement qu'en contre-bas.

Je me reporte maintenant à la carte 7 que j'aurais dû faire circuler plus tôt. Vous constaterez que cette arboriculture fruitière est très active sur les terres meubles favorables aux fruits tendres. L'accroissement des vergers s'explique surtout par l'augmentation du nombre de péchers.

Les chiffres que je vais mentionner concernent la vigne et vous verrez que la situation est nettement différente. On cultive la vigne sur un sol argileux, à la lisière de la région fruitière. L'étude d'une photographie aérienne,—et je l'ai indiqué dans le relevé géographique qui figure à mon exposé complet sur la question,—ainsi que le travail sur place et les entrevues nous ont permis de constater que les pêcheurs refoulent les autres arbres fruitiers et le raisin au delà des sols meubles favorables aux fruits tendres. La culture de la vigne prend une expansion rapide en haut de l'escarpement et plus loin dans les plaines argileuses situées dans l'autre partie de la péninsule de Niagara. La culture du raisin, des poires, des prunes, des pommes et des cerises sures se fait sur des terrains de constitution différente. Cette culture réussit assez bien sur notre sol argileux et bien égoutté. La culture des pêches et des cerises sucrées est beaucoup plus difficile; elle demande non seulement un climat très doux, mais aussi un sol parfaitement drainé.

Pour remanier l'utilisation agricole des terres dans la région de Niagara à ses éléments essentiels, il est juste de reconnaître qu'il y existe une convergence des sols et des conditions climatiques qui en font une des régions du continent les plus favorables à l'horticulture. Il n'y a certainement aucune région du Canada qui puisse rivaliser, même d'assez près, avec la région fruitière de Niagara dans les récoltes que l'on y fait de ce fruit si difficile à cultiver qu'est la pêche. Il y a des régions du Canada qui peuvent presque rivaliser avec la région de Niagara pour la culture du raisin, des pommes, des poires et des prunes, mais cette région est unique au Canada pour la culture des pêches et des cerises douces.

Les fruits de la région de Niagara représentent un vaste pourcentage de la production totale de fruits de l'Ontario et de tout le Canada. Cette région possède environ 80 p. 100 de la superficie totale du pays en vignes, 60 p. 100 de la superficie où se cultive la pêche et plus de 50 p. 100 de la superficie où se cultive la prune, la poire et la cerise.

Cette région ne compte qu'une faible proportion de la superficie totale des vergers de pommes, parce que le pommier résiste mieux aux rigueurs du climat et qu'on le cultive dans plusieurs autres régions du Canada.

La valeur annuelle brute de la production de la région fruitière de Niagara est de 10 à 11 millions de dollars, ce qui représente plus de 50 p. 100 du total de l'Ontario et 25 p. 100 du total national. La vente des fruits frais de la région de Niagara rapporte environ 4 millions de dollars par année. Ce montant représente environ un cinquième de la valeur totale de la consommation nationale de fruits frais appartenant à la même variété que ceux de la région de Niagara.

En outre, l'industrie de transformation des fruits et légumes alimentée par les produits de la région de Niagara a investi environ 14 millions de dollars dans diverses usines. Les ventes annuelles brutes de l'industrie de transformation des fruits et légumes provenant de la production fruitière représentent 26 millions de dollars et les salaires et rémunérations annuelles dans cette industrie, 5 millions de dollars. Les ventes brutes effectuées par les usines de transformation des fruits et légumes provenant de la région de Niagara représentent environ 20 p. 100 du total provincial et 13 p. 100 du total national.

Il semble donc que la région fruitière de Niagara soit d'une importance considérable dans l'économie nationale.

J'aimerais à ajouter quelques mots sur le phénomène d'expansion urbaine de la région. En plus d'être favorisée de manière exceptionnelle en ce qui a trait aux conditions climatiques et géologiques nécessaires à la culture fruitière la région de Niagara se prête de façon idéale à l'expansion industrielle et urbaine.

De 1951 à 1956 la population de la région fruitière de Niagara s'est accrue de 68,000 âmes dont 30,000 personnes habitaient des régions rurales sans travailler à l'agriculture; il s'agit de gens travaillant à la ville mais vivant à la campagne. Cette carte-ci fait état des nombreux lotissements urbains qui se propagent un peu partout. Chaque point équivaut à trois maisons, de sorte qu'il suffit de multiplier le nombre de points par trois pour se représenter ce phénomène d'expansion urbaine. Voici Hamilton, ici St. Catharines et là Niagara et on peut voir l'expansion de l'habitation autour de ces villes en particulier, là où se trouvent les terres de choix pour la culture fruitière.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Est-ce que ce sont des régions résidentielles?

M. KRUEGER: Purement résidentielles.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Non industrialisées?

M. KRUEGER: Si c'était une vaste région industrielle, elle serait indiquée en noir. Les autres régions comprennent des habitations particulières et chaque point équivaut à trois habitations.

Le VICE-PRÉSIDENT: Compréhendent-elles les terrains vendus qui n'ont pas encore été mis en valeur?

M. KRUEGER: Non, monsieur le président, et j'aurai quelque chose à ajouter à ce sujet.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Quelle est la proportion des terres fertiles à l'heure actuelle dans cette région?

M. KRUEGER: Si vous voulez attendre un instant, je réponds tout de suite à votre question.

Entre 1934 et 1954,—je choisis ces deux années précisément parce que j'avais en ma possession des photographies aériennes datant de 1934 et 1954 et que j'ai fait la majeure partie de ce travail à partir de 1955 et des années qui suivirent,—les centres urbains occupaient dans la région fruitière de Niagara un total d'environ 12,000 acres de terrain dont 2,700 acres de sol meuble favorable aux fruits tendres, seule variété de terrain où la majeure partie des pêcheurs peuvent croître et donner des récoltes profitables. De 1951 à 1956, ce qui ne représente qu'une période de cinq ans, on a y perdu 1,800 acres d'arbres fruitiers, dont 1,600 de pêcheurs. C'est dans une région fruitière de qualité exceptionnelle et qui est sans rivale sur le continent que l'on enregistre les plus grandes pertes.

Il y a divers facteurs qui rendent ces pertes encore plus graves qu'elles ne le semblent à première vue,—et voilà, monsieur le président, qui répondra, je crois, à votre question. Les cartes que vous avez ici représentent en fait, les secteurs bel et bien occupés par les centres urbains. N'y figurent pas cependant, les vastes terrains que l'on trouve nombreux dans la marche de l'expansion urbaine et qui demeurent en friche en attendant qu'on les aménage. Ces cartes n'indiquent pas non plus la diminution de la production fruitière par suite de la

subdivision de diverses exploitations agricoles en fermes plus petites, phénomène qui se produit à la périphérie des villes. Ces fermes, qui souvent ne sont pas exploitées à leur pleine mesure, rapportent moins par acre que la grande exploitation et constituent pour les vergers environnants un foyer des maladies et des infections que causent les insectes.

On ne tient pas non plus à planter un verger qui met cinq ans et plus avant de produire des fruits à un endroit susceptible d'être englobé dans l'expansion urbaine. A supposer qu'un pomiculteur ait à replanter son verger pour maintenir sa production à son niveau le plus élevé, il ne le fera pas s'il prévoit pouvoir vendre sa terre à un très bon prix au cours des cinq années qui vont suivre à des fins d'expansion urbaine.

Le prix très élevé auquel se vendent les terrains destinés aux constructions urbaines et l'augmentation de l'impôt foncier incitent les fermiers à vendre leurs terres, car toute maison de type urbain construite à la campagne est une source de déficits pour la municipalité rurale. L'évaluation combinée que l'on peut faire de l'endroit où un particulier habite et où il travaille se trouve à comprendre les frais des services dont il a besoin. Mais, s'il s'agit d'une personne qui habite une municipalité rurale et qui travaille à la ville, la moitié de cette évaluation revient donc, en fait, à la ville et lorsque de telles personnes habitent une région rurale, il faut un plus grand nombre d'écoles et, par conséquent, on doit en construire de nouvelles dont les cultivateurs n'ont pas besoin. La population croissante exige un service de voirie plus élaboré, des routes protégées contre la poussière, le service d'agents de police et de pompiers et bien d'autres encore dont une municipalité rurale n'a pas besoin. C'est le cultivateur qui a l'évaluation immobilière la plus élevée et l'impôt qu'il doit payer se trouve donc augmenté par cette invasion urbaine dans les régions rurales.

Il arrive souvent que les terrains soient vendus à des spéculateurs qui ne les utilisent pas ou bien les louent pour une période de temps limitée. S'il n'est pas utilisé, le terrain, non seulement ne produit rien, mais devient un foyer de maladies et d'insectes qui ravagent les vergers des alentours. Si le terrain est loué, sa productivité est limitée du fait qu'un bail à court terme n'encourage aucunement l'utilisation de bonnes méthodes de culture dont les résultats ne se font sentir qu'après un certain nombre d'années.

Ainsi, le véritable danger ne réside pas dans l'occupation présente ou à venir des terres à culture fruitière, mais dans la mauvaise utilisation de toute la région de culture des fruits, qui ne pourra plus produire à cause de la façon arbitraire et irresponsable dont on établit prématurément les lotissements et dont les maisons sont disséminées sans discernement dans toute la région de culture des fruits.

Si l'expansion urbaine qui est prévue pour la région fruitière de Niagara se produisait à l'intérieur de zones limitées, il y aurait assez d'espace, et pour les villes, et pour la culture des fruits. Par exemple, si Hamilton quadruplait son étendue, c'est-à-dire si elle occupait quatre fois la superficie qu'elle occupe à l'heure actuelle, ce qui signifie, pour ceux d'entre vous qui connaissent la région, qu'elle engloberait les townships de Barton et de Saltfleet, et si toutes les autres villes et tous les autres villages portaient leur étendue au double de ce qu'elle est, et si cette expansion se produisait sans perte de terrain, autour des centres urbains qui existent déjà, la perte totale de sol propre à la culture des fruits tendres serait de 10,900 acres.

Cet accroissement hypothétique permettrait un accroissement de population urbaine d'environ un million d'habitants dans la région fruitière de Niagara. La population urbaine actuelle est d'un peu plus de 300,000 habitants, ce qui signifie que la population de la région fruitière de Niagara pourrait atteindre 1,300,000 habitants et qu'il y aurait encore 26,000 acres de très bonnes terres pour la culture des fruits tendres. Ces 26,000 acres de terre à culture pour les fruits tendres sont plus que la superficie totale actuelle des vergers de pêches, de cerises douces et de petits fruits de la région de Niagara. Sans doute, le sol propre à la culture des fruits tendres ne sera jamais entièrement consacré à cette exploitation, mais il y a moyen d'intensifier encore la culture comme cela s'est fait par le passé. Dans la plaine des grands lacs, la culture des pêches et des cerises douces continuera vraisemblablement à remplacer celle des raisins et des autres fruits. Dans le district de Fonthill, au-dessus de l'escarpement,—cette étendue de terrain que je vous ai indiquée sur la carte des terres,—il y a une superficie de plus de 5,000 acres qui pourrait être consacrée à la culture des fruits tendres.

L'espace ne manque pas dans la région fruitière de Niagara pour l'expansion de la culture des raisins, des pommes, des poires, des prunes et des cerises sures, car ces fruits ne requièrent pas un sol de texture aussi légère que les autres.

Je puis ajouter qu'il y a amplement d'espace dans les autres régions du sud de l'Ontario et du Canada qui pourrait servir à la culture de plusieurs de ces fruits. C'est la culture des pêches qui pose les problèmes les plus sérieux.

Je propose que l'expansion urbaine hypothétique expliquée plus haut soit l'expansion maximum allouée pour la région fruitière de Niagara. Je veux parler de l'accroissement d'un million d'habitants dans cette région, ce qui porterait au quadruple l'étendue de Hamilton et au double l'étendue de toutes les autres villes de la région. Je propose que cette expansion soit l'expansion urbaine maximum autorisée dans cette région. Ainsi, l'utilisation des terres se ferait éventuellement sur le même modèle que dans la carte n° 9, où l'on voit Hamilton, St. Catharines, Niagara Falls, ainsi que les différentes régions proposées pour la culture de certaines espèces de fruits déterminées, selon les qualités du sol.

Je ne prétends pas que ce plan d'utilisation des terres soit l'idéal, je suis tout simplement d'avis que c'est ce plan qui se rapproche le plus de l'utilisation idéale des terres, étant données les tendances actuelles et la manière dont on utilise présentement les terres. Cette carte ne représente pas un plan précis d'utilisation des terres; elle ne donne qu'une idée générale de ce que pourrait être dans l'avenir la région de culture fruitière de Niagara. Le programme d'utilisation future des terres que je viens de proposer comporte les avantages suivants:

- (i) Il protège de grandes étendues de bonnes terres à culture fruitière contre l'empiétement des villes. Si la tendance actuelle à la meilleure utilisation possible des terres propres à l'agriculture continue à se manifester, il se peut que la région de culture fruitière de Niagara puisse produire en 1980 à peu près la même quantité de fruits qu'aujourd'hui, même si l'expansion urbaine atteignait le maximum proposé. De plus, l'industrie laitière pourrait encore s'exercer sur une échelle assez considérable pour permettre l'approvisionnement des grands marchés urbains de la région.
- (ii) Il n'impose aucune restriction à l'expansion urbaine et industrielle. Il prévoit l'occupation d'une superficie de 54,400 acres par suite de l'expansion urbaine et un accroissement de population d'environ un million

d'habitants. Pour que ce maximum soit atteint en 1980, il faudrait que l'expansion urbaine, au cours des vingt prochaines années, s'accomplisse trois fois plus rapidement qu'au cours de la période de 1951 à 1956. En désignant des townships entiers (Barton et Saltfleet) qui seraient consacrés à l'expansion urbaine, je ne propose pas que ces townships soient aménagés en bloc. Il sera probablement plus avantageux de conserver à l'intérieur de ces régions des ceintures de terres cultivées. Toutefois, si ces régions sont réservées principalement à des fins d'aménagement urbain, on pourra de même réserver d'autres régions à des fins plutôt agricoles.

- (iii) Il favorise un accroissement ordonné des centres urbains, sans perte d'espace, ce qui serait un avantage pour les municipalités tant urbaines que rurales, au point de vue social comme au point de vue économique. Les zones d'expansion urbaine à faible densité comportent des inconvénients du point de vue social, ne peuvent être desservies de façon économique et rendent impossible pour l'avenir l'aménagement ordonné et efficace des terres.
- (iv) Il impose une étendue maximum aux agglomérations urbaines. Je crois qu'une ville ou une région métropolitaine peut devenir trop étendue pour son propre bien. Je parle en connaissance de cause, ayant vécu deux ans dans la région métropolitaine de Detroit.

Outre la région de culture fruitière de Niagara, il existe dans la péninsule de Niagara plusieurs autres régions où l'on trouve d'excellents emplacements pour l'aménagement de villes et d'industries. Le Mémoire préliminaire sur les aménagements portuaires de la région du canal Welland propose six emplacements le long du canal Welland, entre l'Escarpement et le lac Érié, où l'on pourrait faire des aménagements portuaires avec économie et sans gêner le passage des navires. Dans son étude sur le développement industriel du comté de Haldimand (Thèse de maîtrise, Département de géographie, Université de Western Ontario), le professeur Whebell laisse entendre que ce comté possède de grandes possibilités en tant que région industrielle. Si l'expansion urbaine se concentrait dans d'autres régions de la péninsule de Niagara, non seulement les villes de la région de culture fruitière se verraient-elles limitées dans leur expansion, ce qui les rendrait plus commodes à administrer, mais il serait plus facile de préserver les meilleures terres à culture fruitière de la région de Niagara, et les avantages seraient nombreux du point de vue de la défense.

Il semble donc que nous pourrions dans les années à venir réaliser un équilibre heureux dans l'utilisation des terres de la région fruitière de Niagara. L'étendue actuelle des villes pourrait être triplée sans que la production des fruits n'en soit sérieusement diminuée, pourvu que l'expansion urbaine se produise avec ordre, sans perte d'espace. Étant donné que l'expansion urbaine bien organisée est source d'avantages économiques pour les municipalités tant urbaines que rurales, et que la région de culture fruitière de Niagara est la plus importante des régions fructicoles de tout le Canada (quelques-uns d'entre vous voudrez peut-être discuter cette affirmation), il semble bien que nous pouvons cette fois «avoir et le drap et l'argent».

Mais nous obtiendrons ce résultat seulement si nous organisons à temps une sage utilisation des terres de toute la région fruitière de Niagara. A mon

avis, cette région perdra toute son importance dans le domaine de la culture des fruits en l'espace d'une vingtaine d'années à moins qu'elle ne soit soumise dans son ensemble à l'administration d'un conseil, dont la tâche serait de tracer et de mettre à exécution un plan officiel d'utilisation des terres pour la région tout entière. (On pourrait encore confier toute la péninsule de Niagara à plusieurs services d'aménagement qui travailleraient en collaboration étroite à l'exécution d'un plan régional de mise en valeur.) La province d'Ontario possède une législation suffisante en matière d'aménagement pour qu'une telle organisation soit possible. Si les municipalités de la région de Niagara collaborent à l'établissement d'un plan régional, elles seront en mesure d'amener le développement des régions voulues en desservant ces régions; elles seront en mesure de régler l'emplacement des quartiers résidentiels ainsi que le modèle et la qualité des maisons de ces quartiers; elles pourront empêcher les alignements de constructions le long des routes, qui sont coûteux et désagréables à la vue, ainsi que les autres formes d'expansion urbaine qui détruisent peu à peu la culture des fruits.

Si les municipalités ne prennent aucune initiative, l'aménagement de la région de Niagara continuera à s'effectuer sans aucune méthode et dépendra d'une douzaine de conseils municipaux et de centaines de spéculateurs, d'agents immobiliers et d'entrepreneurs au service des particuliers, qui décideront individuellement, sans consulter qui que ce soit, de la manière dont se fera l'utilisation des terres. Faute d'un plan régional d'utilisation des terres, on aboutira dans la région de culture fruitière de Niagara non seulement à une vaste agglomération d'unités urbaines où il ne sera pas désirable d'habiter et qui ne pourront être administrées de façon économique, mais aussi à la destruction de l'une des régions du continent qui possèdent le plus de valeur au point de vue de l'horticulture.

Si les tendances actuelles à l'expansion urbaine continuent à se manifester, je prédis que vers 1980 la région de Niagara aura perdu toute son importance au point de vue de la culture des fruits. En 1980, la population du Canada aura probablement doublé et les villes empiéteront de façon inquiétante sur les meilleures terres à culture maraîchère des autres parties du sud-ouest de l'Ontario. En fait, si les tendances actuelles ne changent pas, il est fort possible qu'il y ait à la fin du siècle présent une large zone urbaine qui s'étendra sans interruption depuis le Croissant doré (Golden Horseshoe), autour de l'extrémité ouest du lac Ontario, à travers toute la province jusqu'à Windsor. Cette ceinture de faible densité sera constituée par le prolongement des agglomérations urbaines et on pourra voir des maisons, des manufactures, des postes d'essence et des panneaux-réclame éparpillés par toute la campagne. Des milliers d'acres de terre seront envahies; des dizaines de milliers d'acres seront perdues pour l'agriculture par suite de l'effet combiné de la subdivision des fermes en unités peu rentables, de la spéculation des agents immobiliers, du prix élevé des terres et de la hausse des taxes.

Cependant que nos ressources agricoles diminuent, les articles d'alimentation, surtout les fruits et les légumes, font l'objet d'une demande qui croît rapidement. Si le taux d'augmentation de la population que l'on a connu dans le Golden Horseshoe entre 1951 et 1956 se maintient, cette région aura à elle seule une population de presque cinq millions d'habitants en 1980. Cela signifie que la vente des fruits doublerait dans la région fortement urbanisée qui avoisine la région de culture fruitière de Niagara. De plus, la région de Niagara approvisionne en partie en fruits frais les marchés des autres régions du sud de l'Ontario,

ainsi que les régions de Montréal et de Québec dont la population s'accroît rapidement. Il semble donc que la difficulté d'écoulement de l'excédent des fruits, qui se produit de temps en temps au cours des années de grosse récolte, n'est qu'une difficulté temporaire. En fait, même si la région de culture fruitière de Niagara résiste à l'empiètement des villes, avant longtemps cette région et toutes les autres régions fructicoles réunies ne suffiront plus à la demande locale.

C'est un sombre tableau que celui de la destruction de précieuses étendues de terre à culture fruitière par l'expansion urbaine sous la poussée d'une population qui se multiplie rapidement. Mais il n'y a pas lieu de désespérer. Il y a place dans notre pays pour l'expansion urbaine et pour la production agricole si nous mettons en pratique le principe de l'utilisation rationnelle des terres. Un plan d'aménagement régional nécessitera au préalable l'inventaire complet de la répartition actuelle des terres, des sols qui peuvent être utilisés pour tel genre de culture en particulier, et des meilleurs emplacements pour l'établissement d'agglomérations urbaines. On pourra travailler aux plans d'aménagement en prenant comme unité un comté ou un groupe de comtés. Dans chaque région, les terrains les mieux appropriés à des fins industrielles seront réservés à l'industrie, les terres qui offrent le plus d'attraits du point de vue résidentiel seront réservées à la construction d'habitations et les terres les plus fertiles seront consacrées à l'agriculture. Si la question de l'utilisation des terres donne lieu à des conflits, on prendra une décision rationnelle pour le plus grand bien de toute la région. Si l'utilisation des terres pour fins d'urbanisme est réservée à certaines régions bien délimitées, il y aura amplement d'espace pour les villes et pour les fermes.

Il est peut-être vrai que les instincts de l'homme le poussent à lutter pour conquérir sa place dans la société, mais il est également vrai que son intelligence et son sens moral doivent l'inciter à collaborer avec son voisin afin qu'il leur reste quelque chose à conquérir.

Voilà mon mémoire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Merci, monsieur Krueger. Votre rapport est bien l'un des meilleurs que nous ayons reçus jusqu'ici, et il traite d'un problème quelque peu compliqué d'utilisation des terres. Le même problème n'existe pas partout. Le problème général que nous avons à résoudre est celui des terres dont l'utilisation n'est apparemment réglée par aucun programme. La situation est assez enchevêtrée. Cela devient un problème compliqué que de déterminer la meilleure manière dont les terres peuvent être utilisées.

Y a-t-il des questions?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désire tout d'abord féliciter le professeur Krueger de son magnifique rapport. Le fait est que je suis d'accord avec lui sur toute la ligne. Quelle est selon vous, monsieur Krueger, la meilleure façon d'aborder l'établissement d'un plan d'action?

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Et a-t-on déjà pris des mesures semblables ailleurs, professeur?

M. KRUEGER: C'est là, justement, que réside la difficulté, et j'ai fait ma part jusqu'ici, je pense, en cherchant quelques-unes des données fondamentales qui sont nécessaires à quiconque veut attaquer le problème. Lorsque je suis allé dans la région de Niagara, j'ai été très étonné d'apprendre que personne ne savait quelle était l'étendue des terres consacrées à la culture des fruits, où elles étaient situées, où étaient les meilleures terres, ni combien de temps il fallait

pour que le sol s'épuise. Ils ne font aucun inventaire. Je crois donc que le premier besoin qui se fait sentir est celui d'un inventaire de nos ressources nationales dans le domaine de la culture fruitière, pour chaque espèce de fruit en particulier, et c'est l'une des choses dont je m'occupe présentement.

Le sénateur McDONALD: C'est très nécessaire.

M. KRUEGER: Je crois que c'est seulement au sujet de nos ressources que l'on ne fait aucun inventaire. Nous ne savons pas ce que nous avons. Nous ne connaissons pas nos ressources potentielles, nous ne savons pas si elles suffiront à nos besoins, et nous ne nous préoccupons nullement de faire des recherches à ce sujet. Je crois que c'est une lacune. Il nous faut, entre autres choses, une classification détaillée des terres et de leurs possibilités, et des cartes de l'utilisation actuelle des terres, pour que nous sachions quelles sont nos ressources. Il ne suffit pas de traverser la campagne en auto et de dire qu'il y a ici des arbres et là du soya. Il faut porter tout cela sur une carte pour obtenir une vue d'ensemble. Je crois que c'est l'un des premiers pas à faire.

L'autre est évidemment plus difficile, car les ressources sont l'affaire des provinces et il appartient aux provinces et aux municipalités de faire le deuxième pas. Je propose que nous étendions, par exemple, les cadres de notre gouvernement aux comtés, ou que nous organisions, du moins en Ontario (je cite l'Ontario parce que c'est la province que je connais le mieux), des régions d'aménagement à l'échelle du comté, plutôt que d'avoir comme c'est le cas actuellement, même dans Kitchener, un service d'aménagement pour Kitchener, un autre pour Waterloo et un troisième pour la banlieue, sans qu'aucun des services sache ce que l'autre fait. J'ai vu dans la région de Détroit une quarantaine d'entités politiques distinctes qui tenaient toutes fièrement à leur indépendance en tant que villes et qui essayaient d'aménager, chacune à sa façon, ce qui est en réalité une seule région. Il nous faut d'abord délimiter les régions, peut-être en les faisant coïncider avec les comtés, puis établir des plans pour l'utilisation des terres, non seulement dans les zones urbaines, mais aussi dans toutes les régions agricoles du comté. Alors nous pourrions épargner les terres qui sont consacrées à l'agriculture simplement en instituant de saines pratiques pour l'utilisation des terres réservées à l'aménagement urbain; en effet, si les villes étaient bien aménagées, si leur expansion était dirigée de certains côtés, sans qu'il y ait aucune perte d'espace, et si l'expansion des villes de toute une région était restreinte de cette façon, les terres consacrées à la culture fruitière ou à toute autre culture se trouveraient par le fait même épargnées. Les cultivateurs verront à ce que les meilleures terres soient utilisées pour la culture des fruits; ils verront si tel terrain est propre ou non à la culture des pêches, par exemple. Il y a longtemps qu'ils s'y connaissent dans ce domaine; ils utilisent cette connaissance, et ils ont planté dans la glaise parce qu'ils ont découvert que l'argile peut produire. Ce qu'il nous faut, donc, ce sont des plans régionaux d'utilisation des terres, plutôt que cet aménagement qui se fait au hasard, ville par ville ou township par township.

Le sénateur McDONALD: Savez-vous si l'on a tenté de réaliser des plans d'aménagement de ce genre en Californie ou en Floride?

M. KRUEGER: Oui; on en a fait l'essai en Californie, avec un certain succès dans quelques régions. Dans l'Ontario, le comté de Hamilton-Wentworth est pourvu d'une commission d'urbanisme dont la juridiction s'étend à toute la région. On tend de plus en plus à étendre la partie des plans d'aménagement régionaux; en font foi les nombreuses audiences accordées actuellement en

Ontario à des commissions municipales. La ville de London en Ontario, par exemple, veut s'annexer de vastes étendues de terre agricole. Le comté s'y est opposé demandant que lui soit confié le soin de dresser les plans d'utilisation des terres pour toute la région, y compris les villes et les régions rurales.

Le sénateur McDONALD: Comment expliquez-vous alors le peu de résultats obtenus en Californie? N'avez-vous pas mentionné plus tôt aujourd'hui qu'à défaut d'un plan d'aménagement régional quelconque, qui prenne rapidement la chose en main, la culture des pêches serait bientôt chose du passé?

M. KRUEGER: Dans le domaine de l'utilisation des terres, de bons résultats dépendent de la fermeté de ceux qui sont au point de départ. C'est sur le plan politique que le problème se pose; la population doit être prête à soutenir le gouvernement, fédéral ou municipal, qui essaie d'établir un plan d'aménagement régional. Dans l'Ontario, la Loi d'urbanisme donne au ministre le droit de délimiter une certaine région selon un plan d'aménagement et de décider d'y mettre ce plan à exécution, lorsqu'il estime que toute la région bénéficierait de ce plan unique. Cependant le ministre ne se sert pas de ce droit. Il attend que plusieurs collectivités se réunissent pour demander qu'une région déterminée soit soumise à un plan d'aménagement unique. Je crois que nous devrions, nous qui sommes des éducateurs ou des hommes de profession, essayer d'atteindre le peuple d'abord, de l'instruire, de lui faire réaliser la portée vitale de tels plans; alors la question pourra s'exprimer sur le plan politique.

Le sénateur McDONALD: Mais tout cela ne pourra s'accomplir avant que la campagne n'ait été envahie par les agrandissements urbains, comme le district de Niagara nous en fournit l'exemple. Ce plan que vous nous avez soumis et que vous croyez réalisable, je suppose qu'on l'a ignoré si longtemps que les districts vacants sont maintenant envahis par les quartiers résidentiels et peut-être les industries.

M. KRUEGER: Il y en a très peu encore et je pense qu'il n'est pas trop tard pour agir, mais il le sera peut-être dans dix ans.

Le sénateur GOLDING: Le gouvernement devra-t-il prendre directement charge de toutes ces régions? Si vous recevez une offre très avantageuse pour votre ferme, une offre qui ne se répétera probablement jamais, vous serez évidemment tenté de l'accepter. Le gouvernement devra-t-il pour éviter cela s'emparer de votre ferme ou vous défendre de vous en départir au prix qui vous convient?

M. KRUEGER: Un plan d'urbanisme préviendrait avant tout un tel éparpillement sur toute la campagne environnante et orientant dans une direction précise l'extension des centres, les limitant à certaines régions. Par exemple, si vous viviez à 25 milles de la ville, une offre semblable ne vous serait pas faite.

M. STUTT: Voulez-vous dire qu'il y aurait certaines restrictions quant à l'utilisation des terres?

M. KRUEGER: Exactement. Ce serait établir qu'une région est rurale et y proscrire toute extension urbaine.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est là que l'histoire devient moins drôle.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, voilà exactement ce qui se produit dans les régions qui entourent nos villes. Les commissions urbaines d'aménagement ne connaissent pas encore les difficultés qu'une telle intervention gouvernementale va leur susciter, si le plan proposé est mis à exécution. M'est avis qu'aucun gouvernement ne voudrait se charger d'un plan

de cette envergure et prendre sur lui de décréter quoi que ce soit à cet égard sans l'assentiment et l'approbation préalables de la population de la région en cause. Cela nous amène à évoquer l'exemple des États-Unis. L'année dernière, certaines régions ont été visitées par des fonctionnaires de notre ministère de l'Agriculture; des commissions ou des conseils composés d'industriels, de travailleurs, de banquiers, de professionnels et autres se sont réunis pour étudier le plan dans son ensemble et en regard des domaines propres à chacun des membres, tout en recherchant l'adhésion des cultivateurs eux-mêmes. Je crois d'ailleurs qu'il y a encore beaucoup de cultivateurs qui évaluent la terre à sa juste valeur. Je sais qu'il en est plusieurs qui accepteraient de céder leur ferme pour \$2,000 ou \$3,000 l'acre; il y en a cependant encore beaucoup qui s'y refuseraient. Je pense que si vous parveniez à réunir ces hommes, il y aurait moyen de leur faire comprendre ces questions; confrontés avec elles, ils verraient ce qui est en train de se produire et réagiraient contre ces agrandissements aveugles et veilleraient à en préserver les régions menacées. Ce procédé me semble devoir être employé de plus en plus largement; le gouvernement pourrait alors intervenir et serait très heureux de le faire.

Le sénateur McGRAND: Ce problème relève de l'autorité municipale et provinciale; le gouvernement fédéral n'a pas d'autorité particulière dans ce domaine à l'heure actuelle. Puis-je savoir si, oui ou non, on a tenté quelque démarche à l'échelle municipale ou provinciale en vue d'établir un plan d'étude?

Une seconde question: comment la péninsule de Niagara entre-t-elle, comme région productrice de fruits, en comparaison avec l'Ohio qui est situé au sud des Grands lacs?

M. KRUEGER: Voici la réponse à votre seconde question. Les deux régions se tiennent à peu près au même niveau; l'exploitation est cependant beaucoup plus intensive dans la péninsule de Niagara qui possède, pour quelque raison inconnue, de plus larges régions propres à la culture des pêches; il y a ainsi moins de pêches dans l'Ohio, au sud des lacs, où l'on cultive surtout la vigne. Mais, je dirais que les deux régions peuvent très bien se comparer. Si vous consultez une carte des régions fruitières des Grands lacs, vous constaterez que ces régions se situent toutes du côté sud ou sud-est des lacs. Les masses d'air froid se réchauffent en passant au-dessus de l'eau. Je dirais cependant que la péninsule de Niagara se situe au même niveau que ces régions.

Voici pour répondre à votre première demande. Le gouvernement de l'Ontario a été saisi de la question; il a même préconisé une étude très détaillée d'un township de la région fruitière de Niagara. Depuis ce temps,—excusez mon incursion hors du domaine qui est le mien, celui de la recherche en géographie,—aucune décision définitive n'a été prise; cependant la législation existe et si les municipalités voulaient se grouper, elles pourraient demander au gouvernement de délimiter une région pour la soumettre à un plan d'aménagement. Peut-être en résulterait-il quelque chose. Cependant actuellement St. Catharines est en voie de s'annexer une large étendue de terre, y ajoutant même des terrains situés en dehors des limites du canton dont elle fait partie.

Peut-être devrais-je me référer à la grande carte des sols, pour préciser de quelles régions il est question. Vous constaterez que le canal Welland empêche l'urbanisation du township de Niagara, car il n'y a pas assez de ponts au-dessus du canal et il est difficile d'établir des systèmes d'aqueduc et d'égout qui traverseraient le canal. Le canton de Niagara a donc été assez bien épargné. La grande route de la Reine-Élisabeth traverse également le canton de même que le

National-Canadien. Par suite de l'érection d'un nouveau pont qu'empruntera la route de la Reine-Élisabeth pour traverser le canal, cette région s'ouvrira à l'expansion urbaine et St. Catharines se l'annexera.

La réponse du township de Niagara ne se fait pas attendre. Je ne sais pas si la chose est maintenant publique, mais le township de Niagara a l'intention d'annexer toute la région qui s'étend jusqu'au canal Welland et de s'en servir à des fins agricoles. Il prétend que ne s'intéressant pas à cette région pour des fins d'expansion urbaine il devrait être autorisé à se l'approprier.

Au cours des audiences de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, tous les problèmes de la région fruitière de Niagara seront mis en lumière. Des propositions variées seront faites par les parties intéressées, dont je suis, par des urbanistes, des géographes, des fonctionnaires municipaux de la région. De ces audiences publiques peut surgir la solution de plusieurs de ces problèmes.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le professeur, vous parlez de la tendance des propriétaires à négliger la remise en état de leur terre à la suite de dommages attribuables à des causes diverses comme le froid, ce qui facilite la multiplication des maladies et des insectes nuisibles. Pouvez-vous me dire s'il y a des lois qui obligent ces propriétaires à limiter ces dangers, maladies ou insectes, ou bien leur est-il loisible de laisser la terre en friche dans l'attente d'en obtenir un de ces jours un bon prix? En d'autres termes, encourt-on les rigueurs de la loi en abandonnant ainsi la terre à elle-même?

M. KRUEGER: J'ignore vraiment la réponse à cette question, mais je suppose que des lois doivent prévoir cela; il faudrait cependant qu'elles soient exécutées.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je pense qu'il existe des règlements applicables dans le cas de certaines maladies des plantes. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick les autorités exigent des propriétaires qu'ils gardent leur terre en bon état, sinon elles en prendront soin elles-mêmes aux frais des propriétaires. Cela ne vaut que pour certaines maladies des plantes.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Comme la mouche de la pomme.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cela s'applique aux mauvaises herbes également. Cela concerne aussi la vaporisation sur les arbres fruitiers et l'effet nocif qui en peut résulter pour les abeilles.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Les arbres attaqués par la mouche de la pomme doivent recevoir une vaporisation chaque année, sinon il faut les couper.

Le sénateur GOLDING: Dans ma région, le cultivateur qui garde son verger en bonne condition souffre lorsque les vergers avoisinants ne bénéficient pas de vaporisations. A ma connaissance rien n'oblige à effectuer des vaporisations afin de protéger les vergers voisins. Plusieurs pomiculteurs de la région se sont plaints à moi de la situation.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Il n'existe probablement pas chez vous de commission de réglementation en ce qui a trait à la mouche de la pomme, ou aucun organisme du genre comme celui que nous avons dans la vallée Cornwallis.

Le sénateur GOLDING: Un cultivateur m'a dit que ses efforts seraient inutiles tant qu'on n'obligerait pas les autres propriétaires à faire quelque chose.

Le sénateur BARBOUR: Monsieur le professeur, la région dont vous parlez est riche, on n'y connaît pas de crise. N'est-il pas plus difficile d'arriver à une solution dans une région prospère que dans une région pauvre? Il me semble

que ce problème relève des municipalités et du gouvernement provincial. Seuls ils peuvent agir. Il leur est évidemment très utile de bénéficier des renseignements que vous possédez et de l'orientation que vous pouvez imprimer à leur action, mais après tout il leur revient d'agir.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, me permettez-vous une remarque? Le professeur a parlé du peu de succès que ce procédé a remporté dans les vergers de Californie. J'ai lu bien des articles à ce sujet et je m'intéresse moi-même à l'agriculture du Nord de l'Ontario. Le peu de succès remporté me semble être attribuable à un excès de travail dans les coulisses. Et il y en a eu aussi dans l'Ontario.

Des rumeurs me sont venues aux oreilles et j'ai pris récemment connaissance d'un article,—je ne parle pas actuellement politique,—dans lequel on reprochait à la province de ne pas traiter de ces questions avec assez de fermeté, ce qui est contraire à son attitude passée et à celle qu'elle adopte maintenant. Notre Comité est aux prises avec un problème épineux. Ainsi un rapport assez coûteux a été préparé par des spécialistes en agriculture de ma région et il n'a jamais été présenté ici.

Vous voyez donc, monsieur le président, qu'il y a conflit entre les autorités provinciales et fédérales. J'ignore si le même problème se pose en Ontario. Nous savons tous qu'on a vendu récemment un morceau de terre appartenant à l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. Henry. C'était une très belle terre située dans la banlieue de Toronto; on nous a dit qu'elle s'était vendue plus d'un million. Cela est évidemment très agréable pour ceux qui en ont profité financièrement, mais je crois que des mesures énergiques devraient être prises. Nous n'avons ici aucune chance d'y parvenir. Nous avons écouté un rapport exceptionnel; s'il reçoit la publicité qu'il mérite, peut-être réussira-t-il à éveiller l'opinion, à attirer l'attention du public de la province d'Ontario.

Le sénateur McGRAND: Puis-je dire qu'il n'intéressera pas le public autant qu'il le ferait s'il préconisait une sécurité sociale plus grande.

Le sénateur GOLDING: Je tiens à féliciter le professeur Krueger de l'aide qu'il a apportée dans la discussion d'aujourd'hui ainsi que des recherches et des études qu'il a consacrées à cette question.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, j'aurais deux questions à poser. Laissez-moi cependant appuyer auparavant ce qu'a dit le sénateur Golding et répéter que ce rapport est un des plus parfaits qu'il nous ait été donné d'entendre.

On a laissé entendre que la législation de la province d'Ontario permettrait d'étendre la portée des plans d'aménagement. Cette législation envisage-t-elle de constituer une commission provinciale pour traiter de ces questions? Je serais porté à croire qu'une telle commission serait nécessaire et devrait travailler de concert avec les commissions régionales.

Mon second point est le suivant: Aucun gouvernement ne s'engagera dans cette voie si le public ne le réclame et seule l'éducation peut préparer l'esprit du public à une action de ce genre. Les connaissances que vous nous avez dispensées ce matin sont d'une importance vitale. Comment utilise-t-on les services de vulgarisation, que font les agronomes locaux et les agents de comté, ou quel que soit leur nom, pour propager ces notions? On devrait les communiquer à la population,—des villes aussi bien que ces campagnes. Deux questions se posent ici. Les organismes provinciaux d'urbanisme prévoient-ils la diffusion de renseignements sur les plans en cours et quels efforts fait-on pour rendre ces renseignements accessibles à tous?

M. KRUEGER: Bien; il y a évidemment dans le gouvernement de l'Ontario un service appelé «Service d'urbanisme» et également un ministère des Affaires municipales. Les municipalités de l'Ontario doivent faire approuver leurs plans en premier lieu à Toronto. Je suis membre de la Commission d'urbanisme de Kitchener; si nous projetons de faire une nouvelle subdivision et décidons de répartir une région en zones, nous devons, lorsque le plan a reçu notre approbation, le soumettre à celle du bureau de Toronto. Ainsi avons-nous de fait cette sorte d'organisme de surveillance en Ontario.

Quelle était la seconde partie de la question?

Le sénateur CAMERON: Quelles mesures ont été prises en vue de fournir ces renseignements aux populations urbaines et rurales au moyen de services de vulgarisation?

M. KRUEGER: Les services de vulgarisation du ministère de l'Agriculture?

Le sénateur CAMERON: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelque agence que ce soit.

Le sénateur McGRAND: Y a-t-il un système de propagande dans ce domaine?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je crois que ceux qui s'intéressent davantage à communiquer ces renseignements à la population sont nos agents du ministère de l'Agriculture qui travaillent sur place.

M. KRUEGER: Comme réponse, je pourrais dire que l'Institut agricole du Canada m'a invité à deux reprises à prononcer une conférence, d'abord à la filiale de Niagara et, ce qui me reste à faire, à la filiale d'Hamilton. On m'a aussi demandé de porter la parole devant l'Association des producteurs de fruits du comté d'Elgin et de Middlesex à Saint-Thomas. Le Conseil de conservation de l'Ontario a toujours encouragé cette propagande. Un de mes articles, qui a paru dans le *Canadian Geographical Journal*, résume assez bien les remarques que j'ai faites aujourd'hui. Le Conseil de conservation de l'Ontario a acheté tous les exemplaires supplémentaires et les a distribués dans la province. Je fais toujours reproduire le texte de mes conférences pour les distribuer. Au moins douze personnes m'ont demandé des exemplaires, ces derniers temps. Quelques journaux et revues ont publié des résumés de mes conférences. De façon générale, il n'y a pas de propagande officielle, mais j'ai personnellement pris l'initiative d'un certain genre de propagande.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): De quel numéro du *Journal* s'agit-il?

M. KRUEGER: Du numéro d'avril 1959. Je vais vous laisser ce numéro. Je vous remettrai aussi un exemplaire de l'étude que j'ai présentée, si cela peut vous être utile, et un exemplaire du Rapport Louth. L'Institut royal du Canada doit publier les résultats complets de mes recherches et je crois que de 400 à 500 exemplaires additionnels seront mis en distribution.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Avant que la réunion prenne fin, j'aimerais exprimer mes propres sentiments à cet égard, car je m'intéresse vivement à cette question. Je crois que cette façon d'aborder le problème est unique et que le mérite d'avoir jeté les bases de la conservation des ressources rurales dont notre pays a un si pressant besoin, reviendra peut-être au professeur Krueger. Connaissant les agriculteurs de ma province comme je les connais, il me semble qu'ils ne peuvent accomplir cette tâche sans direction. Je répète que le gouvernement national, je ne parle pas d'un gouvernement particulier mais du gouvernement national, devrait adopter une proposition relative à la mise en valeur des ressources au Canada dont chaque province et chaque municipalité

pourrait tirer parti. Évidemment, cette disposition législative serait facultative. Personne ne pourrait prendre la liberté de dire: «Nous allons faire telle et telle chose», mais la nécessité d'une orientation et d'une assistance au besoin demeure.

M. KRUEGER: Puis-je ajouter que le gouvernement national peut intervenir à propos de nos ressources en valeur et s'y prête par l'entremise de la Direction de la géographie du ministère des Mines et des Relevés techniques. A mon avis, les autorités pourraient étendre l'inventaire national de nos ressources. Cette mesure n'entrerait pas en conflit avec les droits provinciaux. Les provinces pourraient l'utiliser ou ne pas en tenir compte, mais nous devrions, au moins, posséder un inventaire de notre avoir.

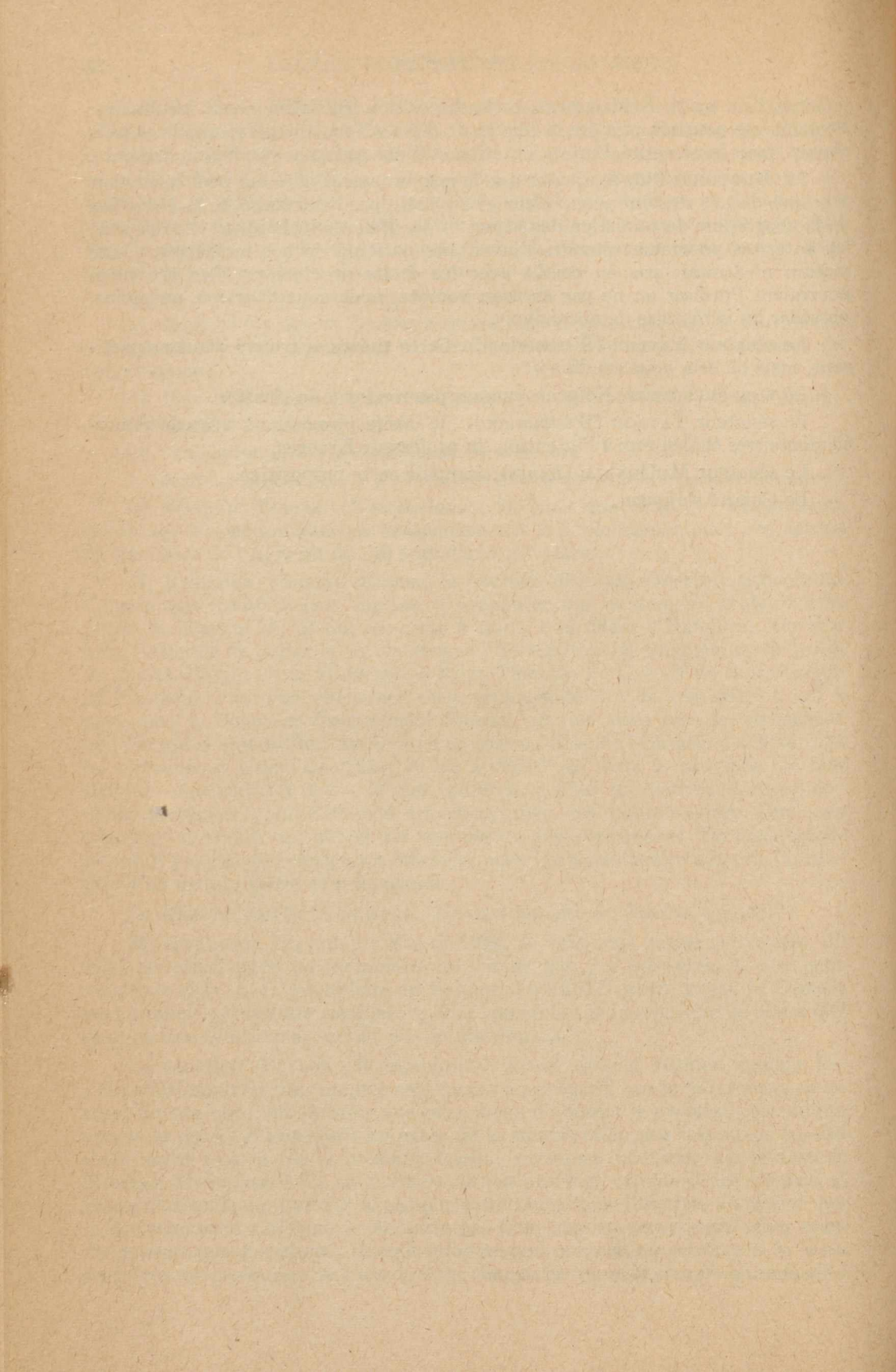
Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Cette théorie a trouvé d'autres partisans, mais où cela nous conduit-il?

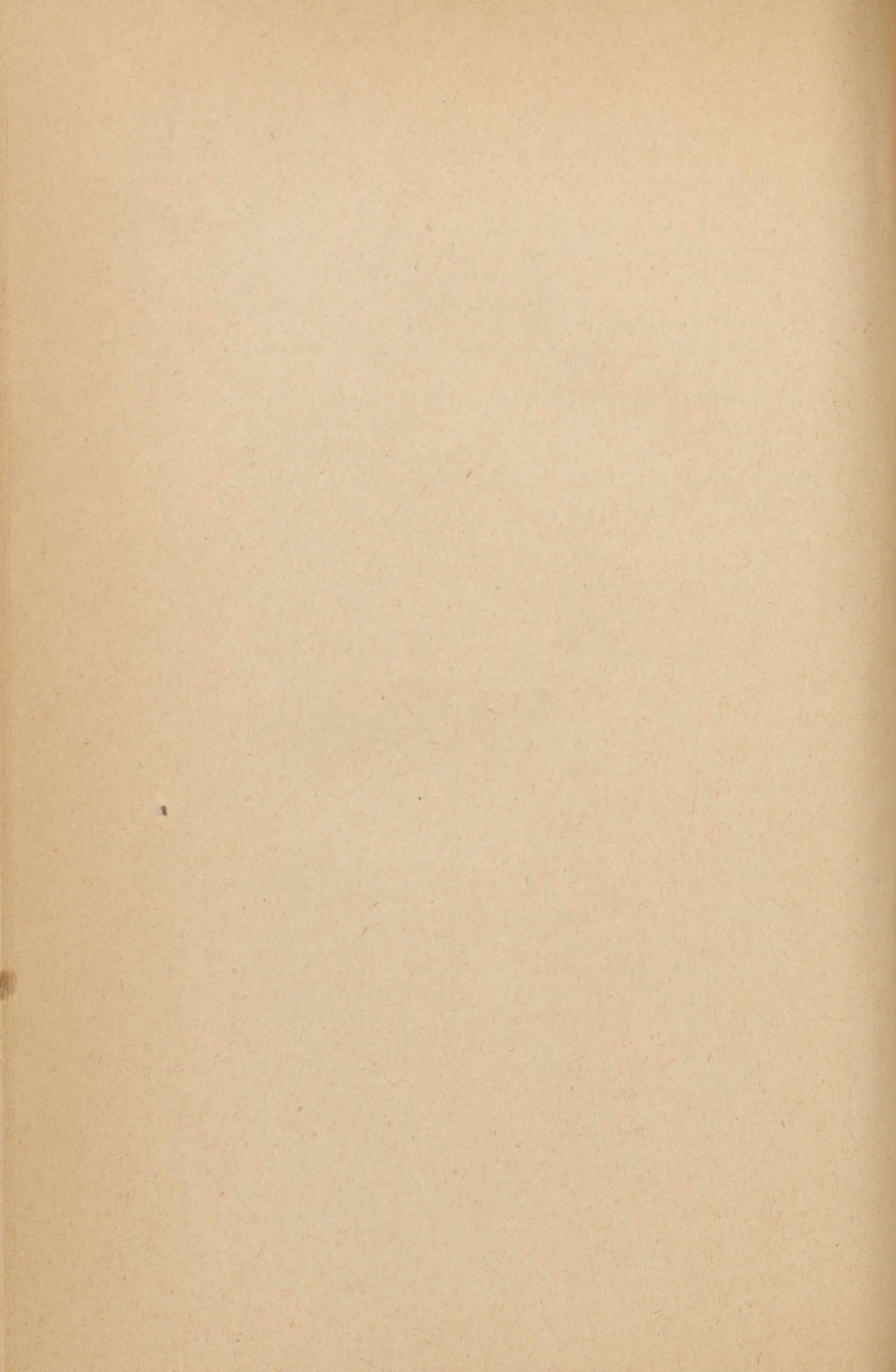
Le VICE-PRÉSIDENT: Nous ne sommes pas rendus à destination.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je désire proposer un vote de remerciements très chaleureux à l'intention du professeur Krueger.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): J'appuie cette proposition.

Le Comité s'ajourne.



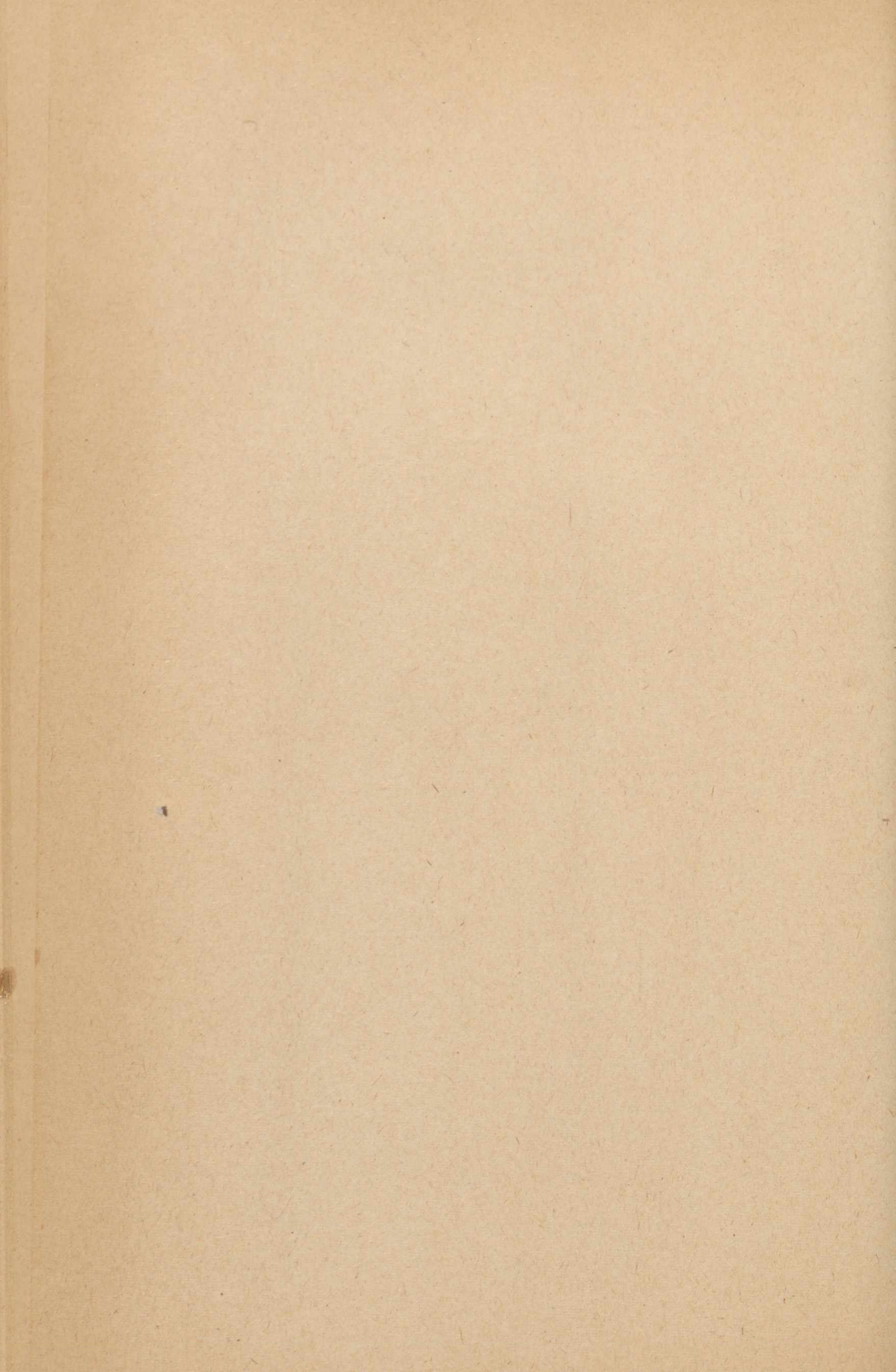


1875

1875

1875

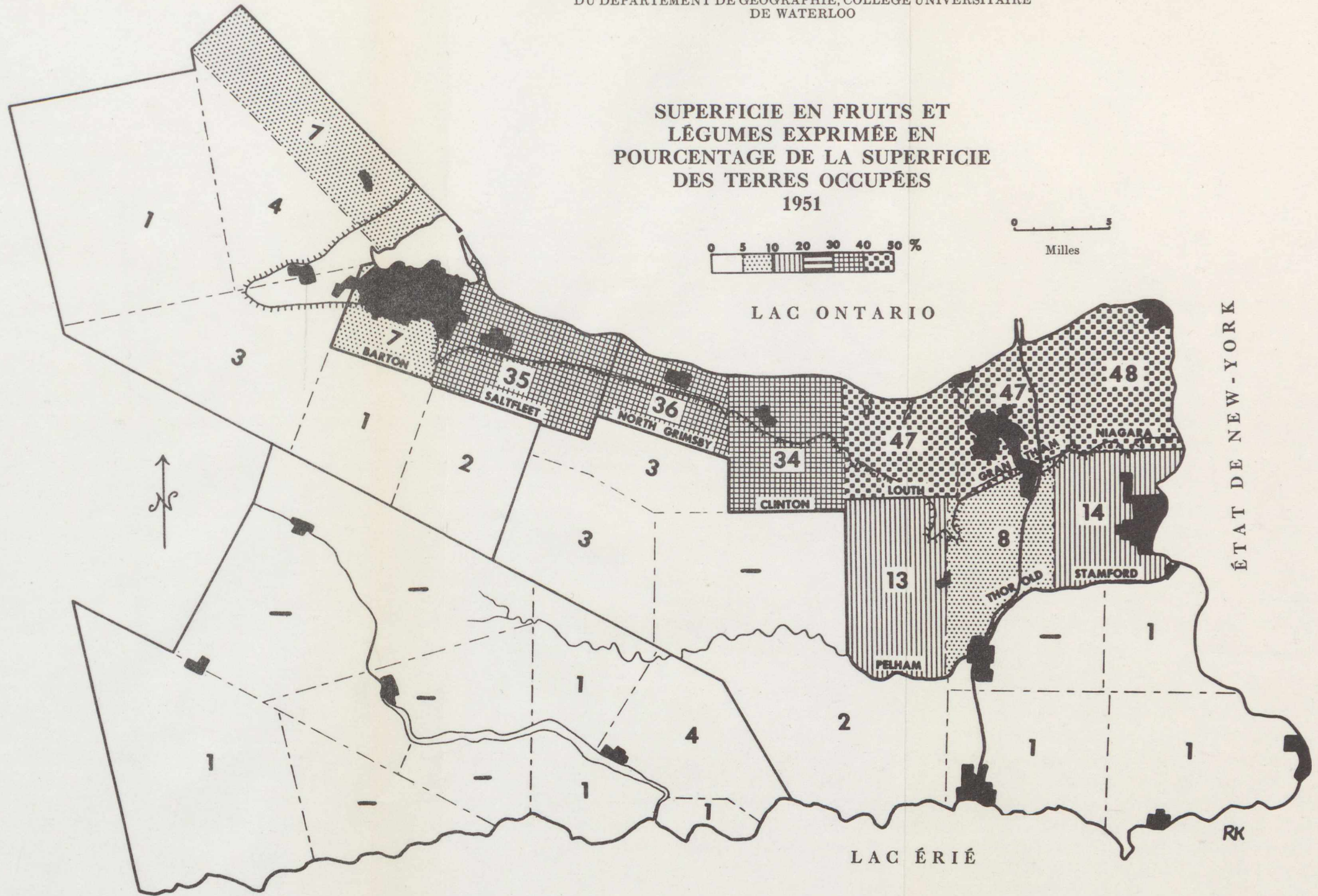
1875



CARTE 1

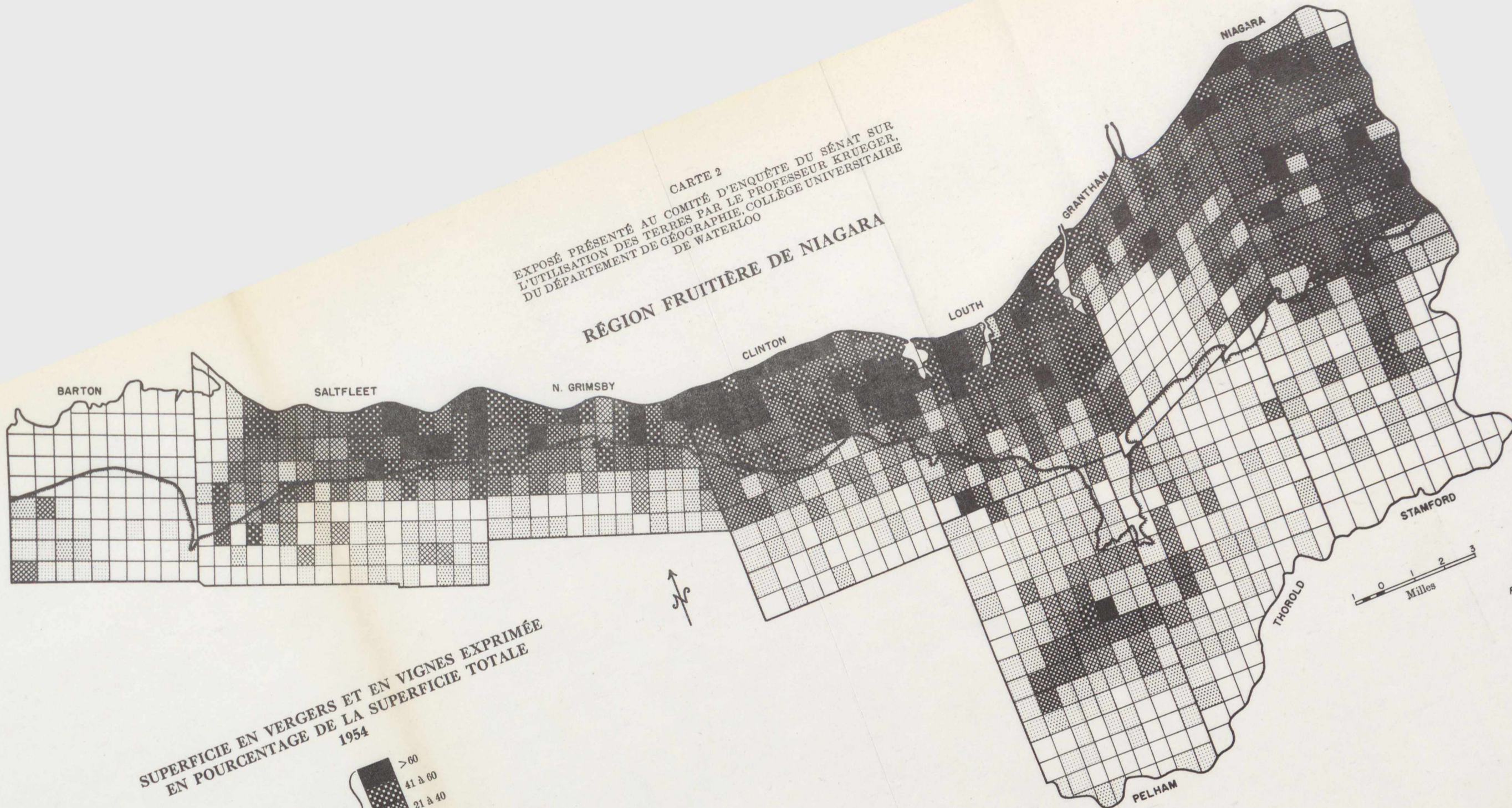
EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO

SUPERFICIE EN FRUITS ET
LÉGUMES EXPRIMÉE EN
POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE
DES TERRES OCCUPÉES
1951

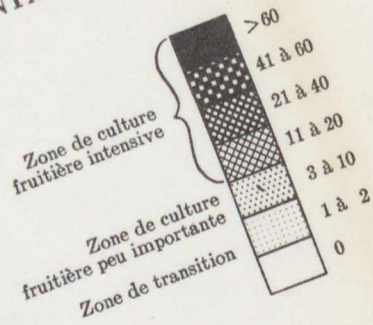


EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



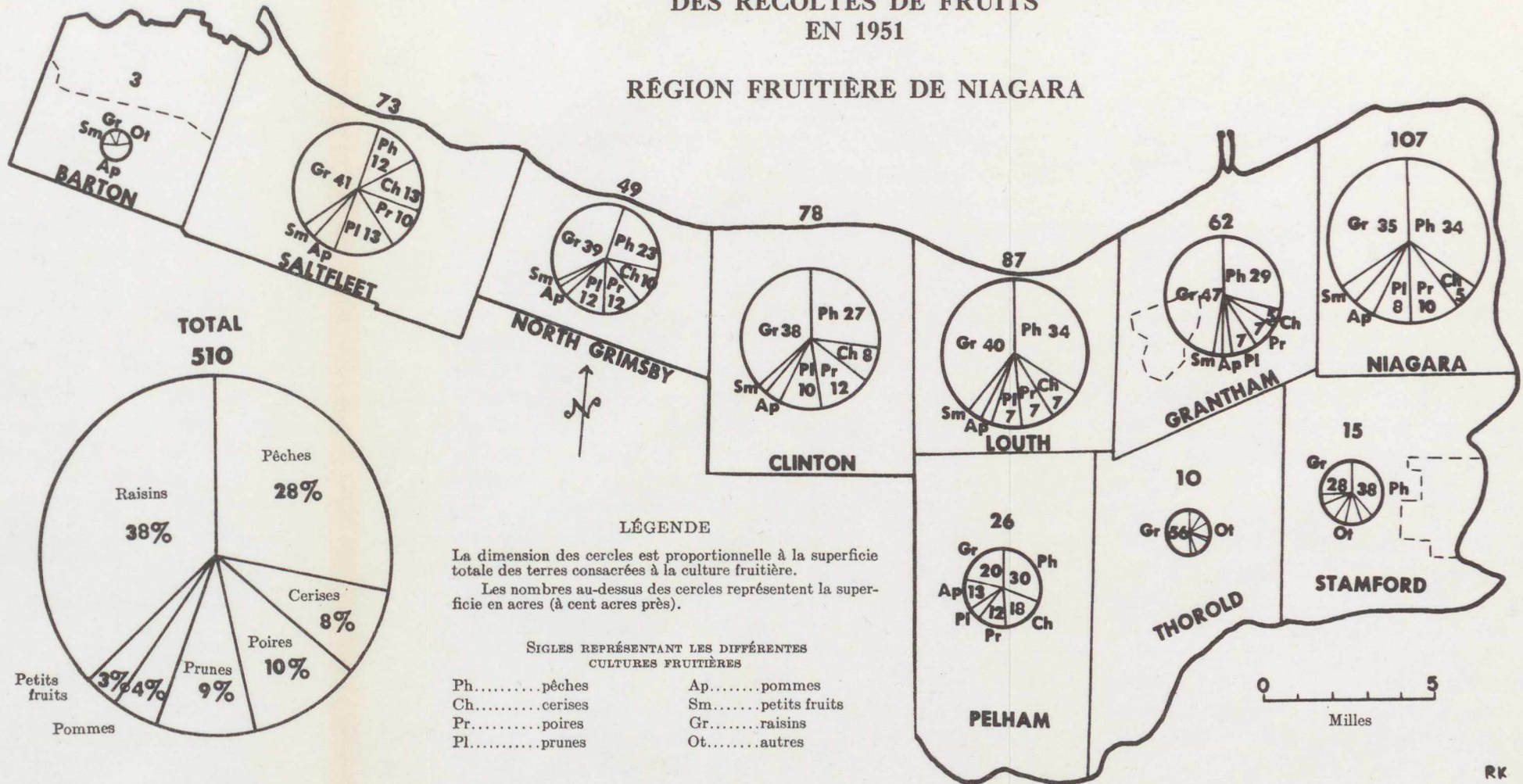
SUPERFICIE EN VERGERS ET EN VIGNES EXPRIMÉE
EN POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE TOTALE
1954



EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO

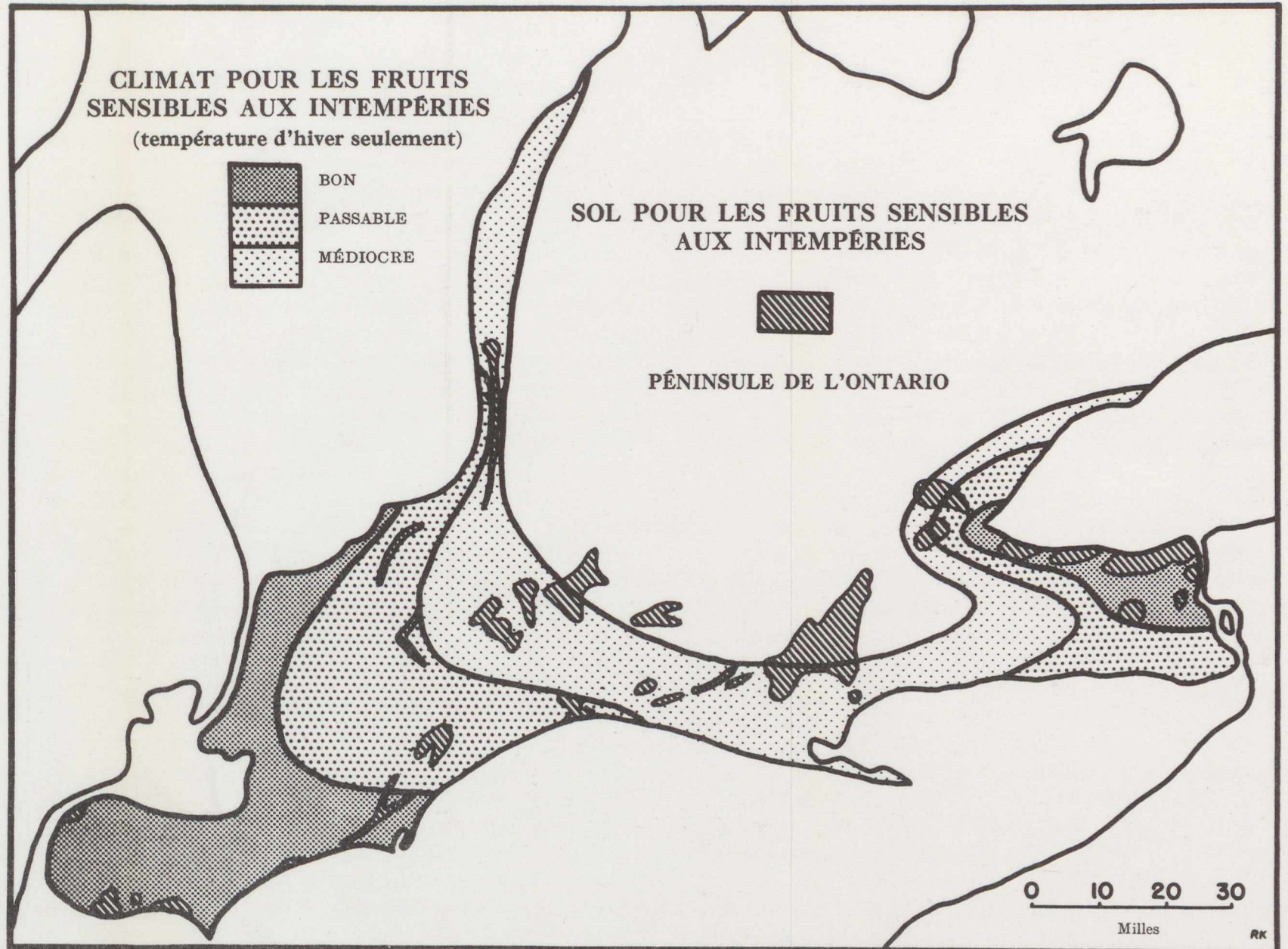
RÉPARTITION, EN POURCENTAGES,
DES RÉCOLTES DE FRUITS
EN 1951

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



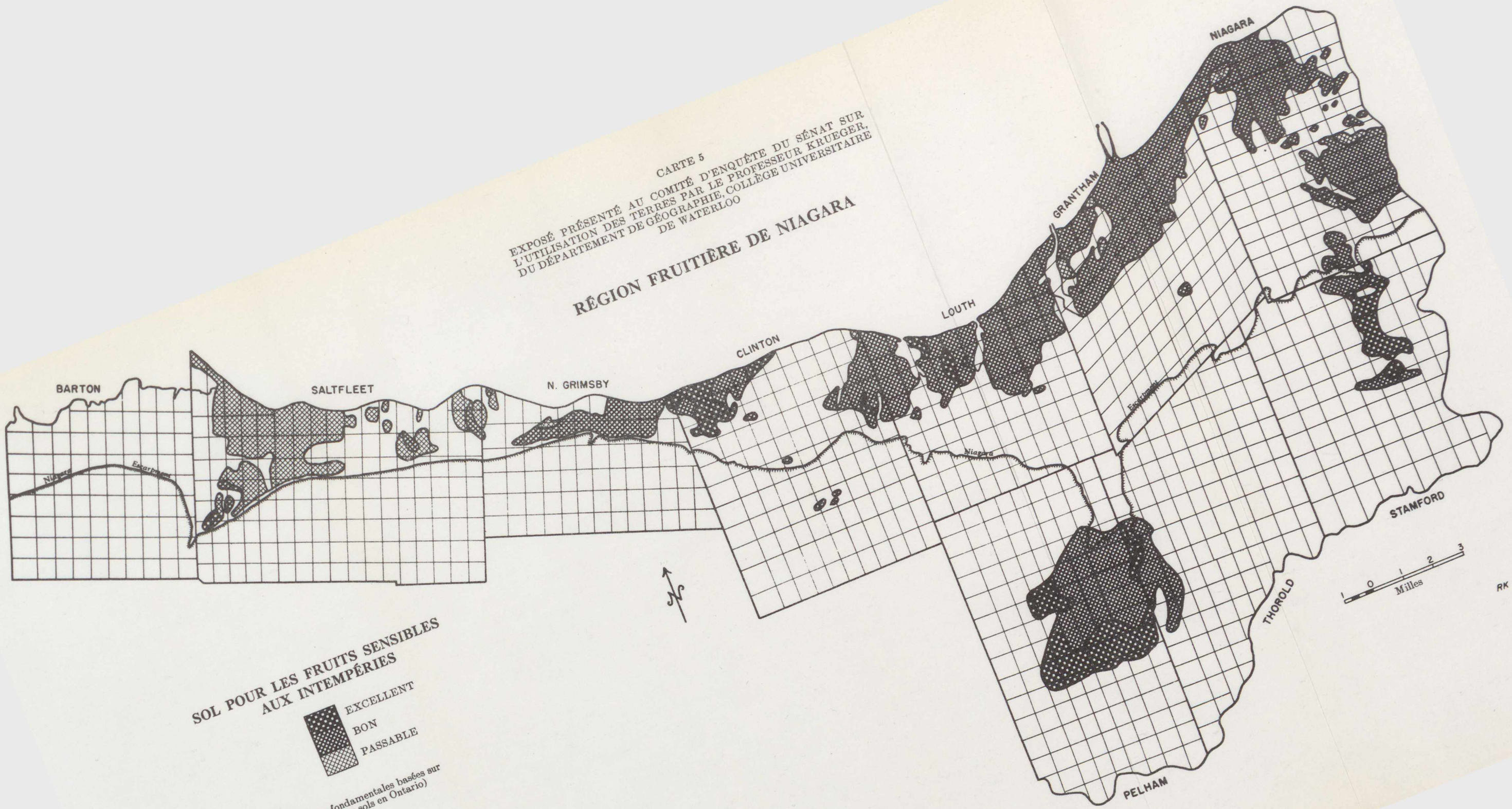
CARTE 4

EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO



CARTE 5
 EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
 L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
 DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
 DE WATERLOO

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



SOL POUR LES FRUITS SENSIBLES
 AUX INTEMPÉRIES

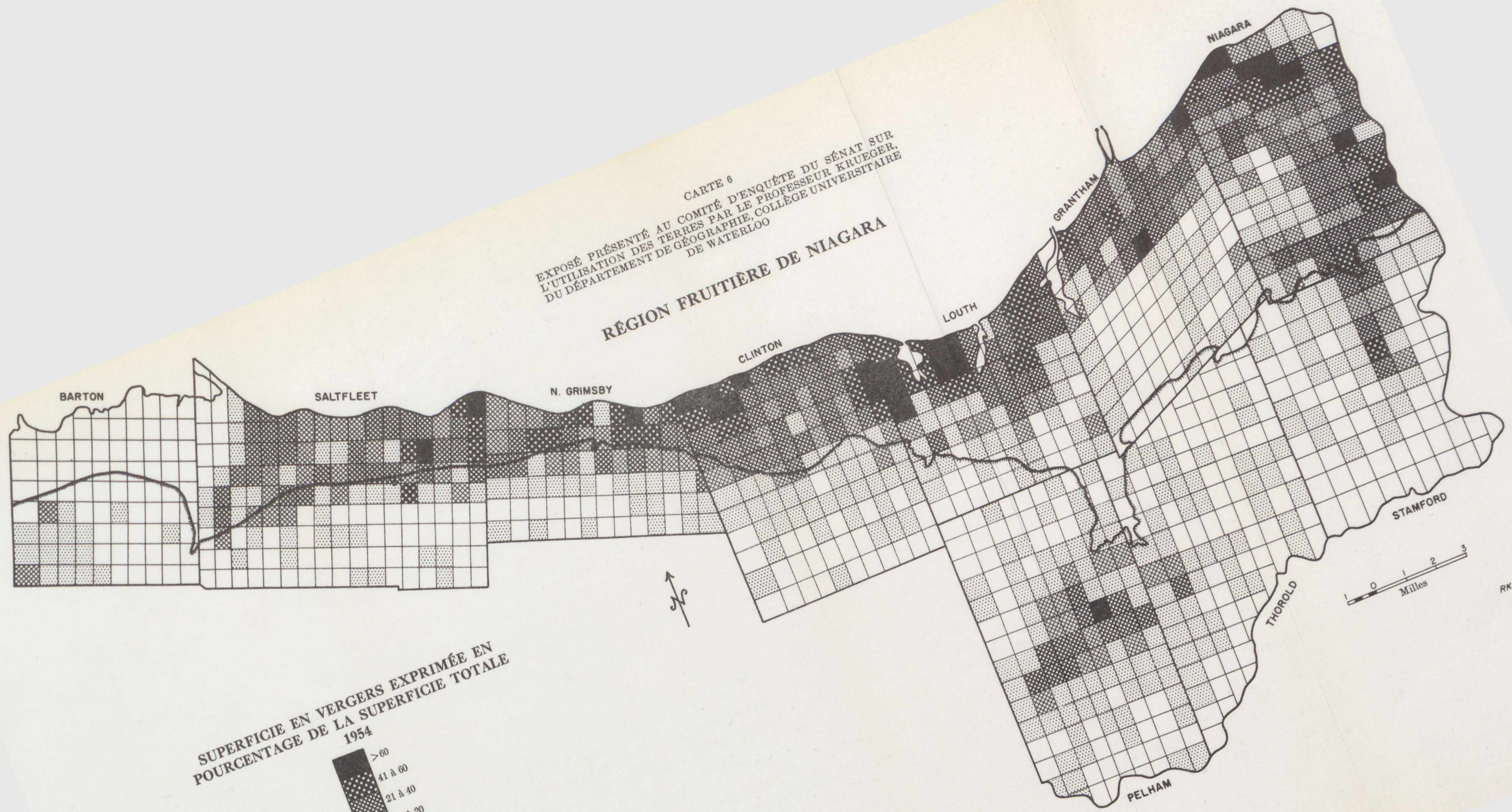
- EXCELLENT
- BON
- PASSABLE

(Données fondamentales basées sur
 l'étude des sols en Ontario)

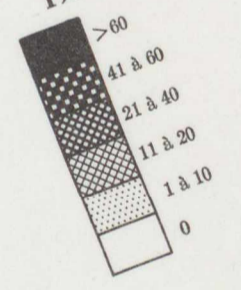
RK

CARTE 6
 EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
 L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
 DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
 DE WATERLOO

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



SUPERFICIE EN VERGERS EXPRIMÉE EN
 POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE TOTALE
 1954

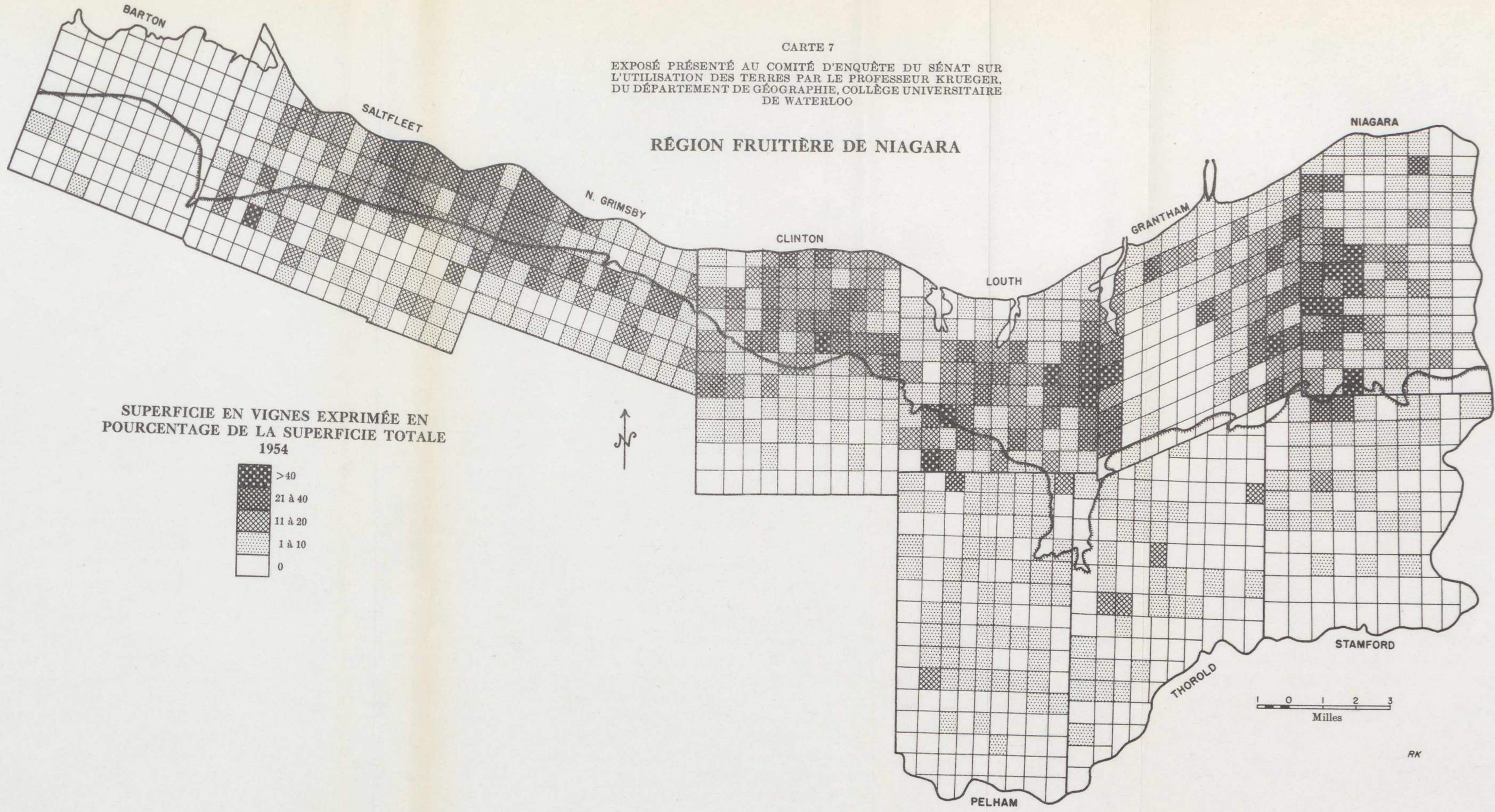


RK

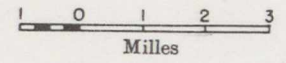
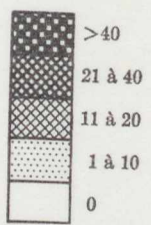
CARTE 7

EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



SUPERFICIE EN VIGNES EXPRIMÉE EN
POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE TOTALE
1954

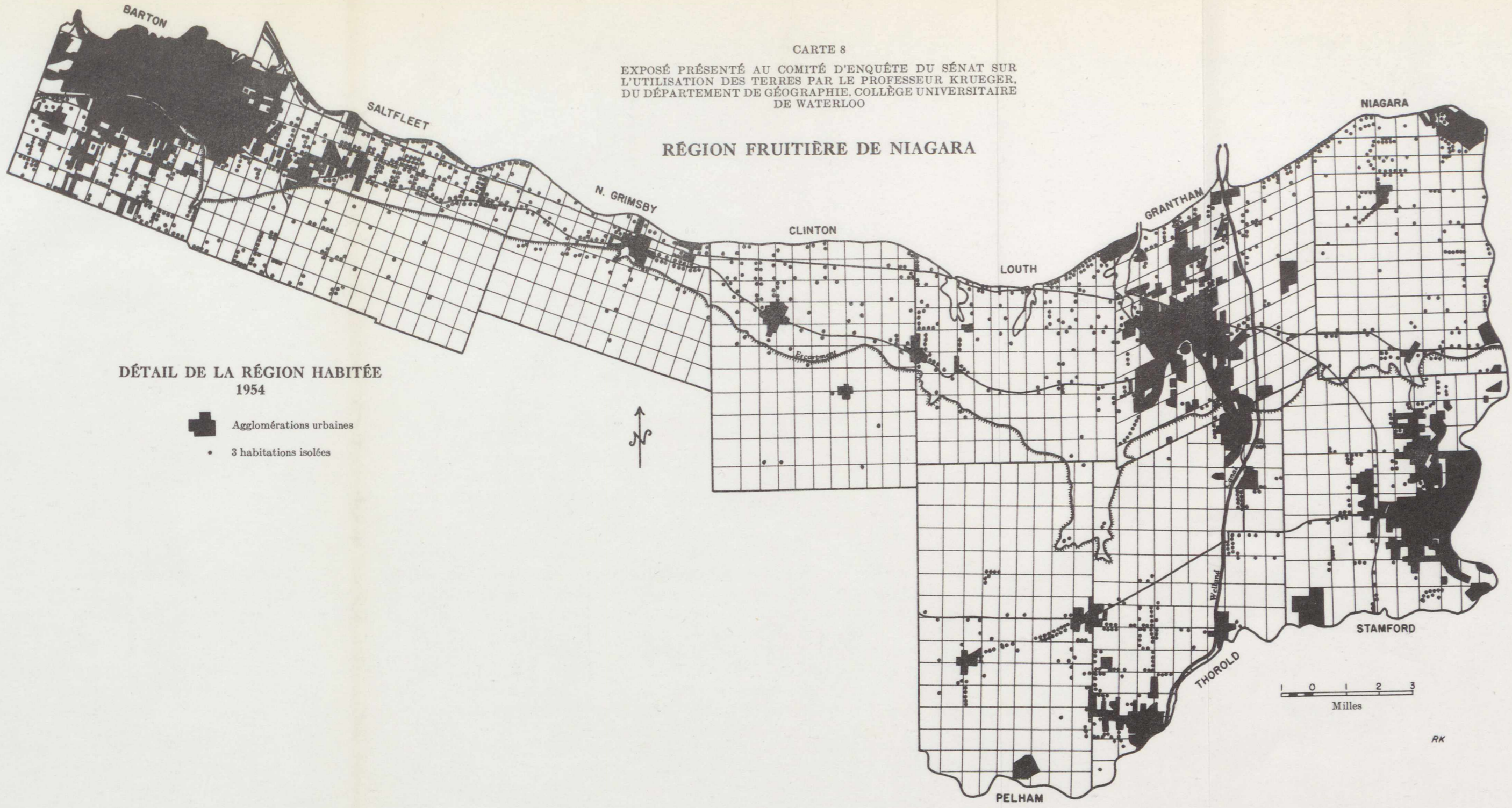


RK

CARTE 8

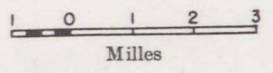
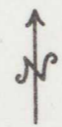
EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



DÉTAIL DE LA RÉGION HABITÉE 1954

- Agglomérations urbaines
- 3 habitations isolées

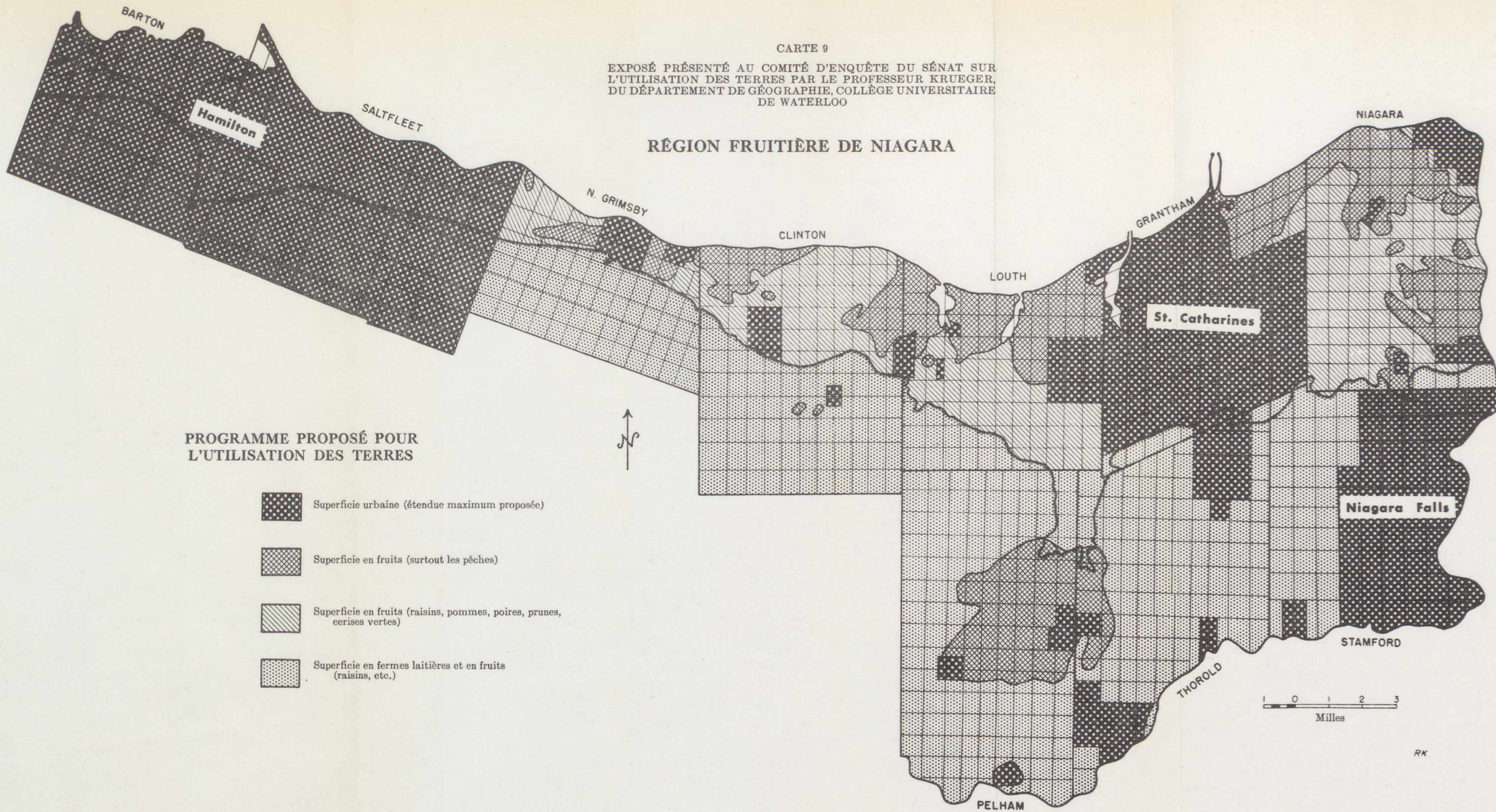


RK





CARTE 9

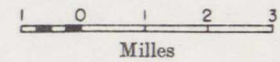
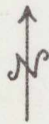
EXPOSÉ PRÉSENTÉ AU COMITÉ D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES PAR LE PROFESSEUR KRUEGER,
DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE, COLLÈGE UNIVERSITAIRE
DE WATERLOO

RÉGION FRUITIÈRE DE NIAGARA



PROGRAMME PROPOSÉ POUR
L'UTILISATION DES TERRES

-  Superficie urbaine (étendue maximum proposée)
-  Superficie en fruits (surtout les pêches)
-  Superficie en fruits (raisins, pommes, poires, prunes, cerises vertes)
-  Superficie en fermes laitières et en fruits (raisins, etc.)



Troisième session de la vingt-quatrième législature 1960

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 24 MARS 1960

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-Président: L'honorable Henri-C. Bois

TÉMOINS :

L'honorable Alvin Hamilton, C.P., ministre et M. E.-A. Côté, sous-ministre
adjoint, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960



COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président : L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Barbour	Higgins	Pearson
Basha	Horner	Power
Bois	Inman	Smith (<i>Kamploops</i>)
Boucher	Léger	Stambaugh
Bradette	Leonard	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Buchanan	MacDonald	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Cameron	McDonald	Turgeon
Crerar	McGrand	Vaillancourt
Emerson	Méthot	Wall
Gladstone	Molson	White (31)
Golding		

(Quorum, 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des **procès-verbaux** du Sénat

JEUDI 11 février 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déferés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix est adoptée.»

Le greffier du Sénat,

J. F. MACNEILL.

CHAPTER II

THE HISTORY OF THE

CHAPTER II

CHAPTER II

CHAPTER II

CHAPTER II

CHAPTER II

CHAPTER II

CHAPTER II

CHAPTER II

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 24 mars 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Bois, vice-président, Barbour, Basha, Boucher, Bradette, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Wall — 17.

Aussi présents : M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial du Comité, M. J. D. B. Harrison, directeur, Direction des forêts au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et M. B. H. Kristjanson, secrétaire de la Conférence des ressources futures.

L'honorable Alvis Hamilton, C.P., et M. E.-A. Côté, respectivement ministre et sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales traitent de la conservation des ressources naturelles du Canada.

À midi et 45 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président, probablement le jeudi 31 mars 1960.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

James D. MacDonald.

THE [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION
DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 24 mars 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur Henri C. Bois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, on me dit que l'honorable ministre, M. Hamilton, assiste à une séance du Cabinet; nous pourrions donc attendre qu'il puisse en sortir.

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ: Monsieur le président, j'aimerais vous aviser d'une petite correction à apporter au fascicule 3 du compte rendu des délibérations. (*Note de la traduction: La correction proposée ne vise que le texte anglais.*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Pendant que nous attendons le ministre, consentiriez-vous, comme nous l'a proposé le sous-ministre adjoint, M. E.-A. Côté, à prendre connaissance, de façon générale, de l'œuvre accomplie dans le domaine de la conservation des ressources naturelles? Je comprends que M. Côté est prêt à commencer et qu'il s'arrêtera dès l'arrivée du ministre qui nous entretiendra alors de la question. Cela vous convient-il?

Des voix: Oui.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Côté nous donnera un aperçu général du programme de son ministère au sujet de la conservation des ressources naturelles.

M. E.-A. CÔTÉ, sous-ministre adjoint du Nord canadien et des Ressources nationales: Monsieur le président, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a hérité d'un grand nombre des attributions de l'ancien ministère de l'Intérieur. Pour ce qui est des ressources naturelles, le ministère s'occupe des ressources nationales suivantes: les forêts, les ressources hydrauliques, les parcs nationaux, la faune, ainsi que d'autres services apparemment sans rapport mais qui viennent sous ce titre, soit l'Office de tourisme du gouvernement canadien et le Musée national. Voilà la charpente générale du ministère en ce qui concerne les ressources nationales.

Au sujet de la conservation des ressources nationales... Je vois que le ministre vient d'aviser, monsieur le président, et je pense qu'il tiendra à vous donner un aperçu général du travail préparatoire à la conférence sur la conservation, qui a pour thème «Les Ressources de demain».

Le VICE-PRÉSIDENT: Maintenant que l'honorable M. Hamilton est arrivé, puis-je l'accueillir, en votre nom, à notre Comité? Le Nord canadien et les ressources nationales ont un lien très étroit avec l'agriculture, car on ne peut travailler, de façon utile et ordonnée à mettre en valeur les ressources nationales sans tenir compte de l'agriculture. Je crois comprendre que l'hon. M. Hamilton doit nous parler de la conservation de nos ressources nationales; sans en ajouter davantage, je l'invite à prendre la parole.

L'honorable ALVIN HAMILTON, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

J'apprécie, pour plusieurs raisons, l'invitation que votre Comité m'a adressée. La première est que, au cours du dernier demi-siècle, les gens avertis se sont inquiétés de

la façon imprévoyante dont nos ressources étaient exploitées. Depuis le tournant du siècle, du temps du président Theodore Roosevelt, bien des gens réfléchis et cultivés, aux États-Unis et au Canada ont beaucoup écrit sur la nécessité d'adopter une attitude progressiste à l'égard de l'utilisation de nos ressources respectives.

En Amérique du Nord, nous avons souffert d'un mythe selon lequel nos ressources étaient illimitées. Cette croyance a pris corps naturellement, car les colonisateurs de ce continent, voyant l'immense étendue du pays et la quantité formidable de ressources qui s'y trouvaient, ont cru que celles-ci étaient inépuisables. Ce mythe a été discrédité de façon plutôt brutale au cours des dix dernières années et, à mon avis, le mérite de cette mise au point revient surtout aux auteurs du rapport Paley aux États-Unis. Ce rapport faisait suite à la demande du Président des États-Unis exprimé pendant la guerre, les dirigeants du gouvernement américain s'étant alarmés de l'épuisement rapide de ce qu'on tenait alors pour les ressources illimitées des États-Unis d'Amérique. Le rapport Paley déclarait, en termes généraux, que les États-Unis ne représentaient pas, du point de vue des ressources, un pays excédentaire mais déjà (le rapport a été publié en 1952) un pays déficitaire qui devait, cette année-là, importer un pourcentage considérable de ses matières premières afin d'alimenter sa machine industrielle. Le rapport concluait que, dès 1980, les États-Unis devraient importer 20 p. 100 des matières premières nécessaires à leurs usines.

Évidemment, ce rapport déconcerta terriblement le peuple américain; au Canada, il servit à mettre en garde ceux qui entretenaient les mêmes illusions, celles de croire que nous aussi, nous avions des ressources inépuisables. Je suis d'avis que l'on ne peut reprocher aux gens de croire à cette fable. Mais le rapport Paley recommandait que le peuple américain, tant dans l'entreprise privée que dans le secteur d'activité mi-gouvernementale, se tourne vers l'étranger afin de réserver les ressources dont aurait besoin, dans l'avenir, l'organisation productrice des États-Unis; et personne ne peut les en blâmer. C'est la première marche à suivre et pour un pays menacé par un manque de matières premières, c'est le parti à prendre. C'est un mode courant dans les pays qui, comme le Royaume-Uni, n'ont pas de grandes disponibilités en ressources naturelles et qui se sont créés un niveau de vie très élevé en important des ressources de toutes les parties du monde qu'ils transforment, grâce à leur main-d'œuvre intelligente, et revendent sur les marchés universels. D'autres nations, le Japon par exemple, font de même. C'est un miracle d'organisation.

Par ce préambule, je veux indiquer au Comité l'importance que j'attache à l'inventaire de nos ressources. L'exposé que j'ai préparé à votre intention présentera, d'abord, un résumé historique très général qui servira à vous montrer que notre gouvernement a déjà étudié toute cette question et, ensuite, décrira les mesures que nous prenons afin d'affronter la situation. Mais je vais préliminer à ces remarques en vous disant que ceux qui s'intéressent à l'agriculture se préoccupent beaucoup de la terre et de l'eau et qu'ils étudient, de façon toujours active, les problèmes qui s'y rapportent. Nous avons une réunion des ministres de l'agriculture tous les ans. Les spécialistes de chacune des provinces et du gouvernement fédéral ont des vues très rapprochées à propos des problèmes de conservation. Des réunions semblables groupent ceux qui s'occupent des pêches, des forêts et de la faune. En somme, chaque type de ressource a son *propre* programme de conservation et je crois qu'il est juste de dire, tant aux chercheurs scientifiques qu'aux fonctionnaires des gouvernements du Canada, qu'un progrès considérable se réalise dans le secteur privé; mais je me préoccupe, et c'est le sujet de cet exposé, de connaître le mécanisme, la série de principes qui servira à éclairer et à mener à bonne fin un programme facilitant l'étude en masse des ressources, de telle sorte que les mesures adoptées au niveau gouvernemental permettent à l'industrie privée de préserver ces ressources et d'en obtenir le meilleur rendement possible.

Avec ces remarques préliminaires, j'espère que le bref exposé que j'ai préparé à votre intention étoffera un peu le schéma que j'ai ébauché. Votre président, l'honorable sénateur Pearson, m'a prié de présenter au Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres un rapport sur l'activité de la Conférence ayant pour thème «Les Ressources de demain».

J'ai été très heureux d'apprendre que le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres désirait connaître, dans ses grandes lignes, l'activité de la Conférence sur les ressources de demain, car une grande similitude caractérise vos travaux et ceux que la Conférence entend poursuivre. En effet, l'agriculture et l'utilisation des terres seront prises en considération sérieuse par la Conférence et les rapports de vos enquêtes auront à cet égard une grande importance. Cependant, le lien entre les deux est plus fort encore car, comme vous l'avez sans doute constaté, on ne peut restreindre des enquêtes de ce genre à un sujet immédiat. Des problèmes d'envergure nationale surgissent toujours de circonstances générales et compliquées.

Il faudrait admettre ici que la Conférence a des attributions beaucoup plus considérables et implique la discussion publique des questions soulevées par les mémoires qui lui seront soumis. Son mandat l'autorise à examiner les relations mutuelles entre les ressources afin de connaître l'ensemble des éléments se rapportant à la conservation et à la gestion dans l'utilisation parallèle de ces ressources, et qui impliquent aussi la participation du grand public, ce qui, pour moi, est très important.

Il serait sans doute utile de revoir brièvement la suite des événements qui nous ont conduits à l'étape actuelle de nos préparatifs en vue de la Conférence, parce que cela remonte assez loin. Dans un certain sens, les débuts datent de 1907 quand la Commission des voies de navigation intérieures des États-Unis a adressé un mémoire au président de ce pays. Ce mémoire insistait sur la nécessité d'une politique nationale au sujet de la conservation. A cette fin, les auteurs du mémoire proposaient que le Président convoque en séance les gouverneurs de tous les États. Cette réunion eut lieu et les gouverneurs y adoptèrent une déclaration de principes. Le Canada entra alors en scène car le président Roosevelt, alléguant que les principes de conservation transcendaient les frontières internationales, a demandé et obtenu une Conférence conjointe nord-américaine à laquelle le Canada et le Mexique ont participé. À la suite du rapport de la délégation canadienne sur cette conférence, le gouvernement canadien a résolu d'établir une Commission permanente de conservation.

Dans ce sens donc, les efforts que le Canada a déployés pour établir une politique de conservation nationale datent de la première décennie de ce siècle. Mais il importe autant de constater que, dès ce temps, la politique de conservation s'encastrait dans des considérations de souveraineté. Le président Roosevelt avait noté correctement qu'il fallait examiner ouvertement les aspects internationaux de ce problème et notre propre Commission de conservation s'est toujours souciee des difficultés implicites des frontières politiques. A ce propos, il est intéressant de savoir que l'honorable Clifford Sifton, à titre de président de la première réunion annuelle de la Commission de conservation, le 18 janvier 1910, a dit:

En adoptant une ligne de conduite, on a songé au grave danger qui se présenterait si les autorités provinciales envisageaient d'un mauvais œil toute commission créée par une loi fédérale et on a expressément formulé les dispositions de la loi de façon à prévenir tout prétexte à mécontentement, la représentation devant assurer, dans la mesure du possible, l'exposé le plus efficace des opinions de chaque province. De tous les organismes constitués au Canada, la commission est probablement celui qui a le caractère le plus véritablement national¹.

¹Procès-verbaux et premier rapport annuel de la Commission de conservation, Ottawa, du 18 au 21 janvier 1910, p. 5.

Le souci d'une participation nationale authentique a autant d'importance aujourd'hui qu'au moment où la Commission de conservation entreprenait ses travaux. Pour cette raison, nous nous sommes assurés que le travail de la Conférence des ressources de demain représenterait l'opinion du pays tout entier. Tous les intéressés s'entendent fermement pour qu'aucun gouvernement n'ait une part dominante dans cette initiative particulière.

Un peu avant que les préparatifs se rapportant à la création de la Commission de conservation commencent, sir Wilfrid Laurier convoqua le Congrès canadien des forêts qui eut lieu du 10 au 12 janvier 1906. Tenu sous les auspices de l'Association forestière du Canada, ce congrès avait une portée nationale. Il reflétait l'inquiétude grandissante à l'égard des pratiques ruineuses des industries forestières et la crainte que nous soyons à dépouiller inconsidérément nos forêts et nos autres ressources.

Les Canadiens tentaient, par ces lointains efforts, d'établir les possibilités de mise en valeur du pays et étudiaient, parallèlement, les autres solutions qui s'offraient à leur jeune nation dans l'accomplissement de cette tâche. Par conséquent, les recherches se sont étendues sur un terrain très vaste et elles ont aidé les autorités fédérales et provinciales à formuler leurs lignes de conduites respectives à l'égard de l'utilisation de nos ressources. Cependant, la Commission de conservation a été abolie en mai 1921 et aucune conférence sur les ressources n'a eu lieu avant 1954, année où la Conférence sur les ressources s'est tenue à Ottawa, sous les auspices de l'Association forestière du Canada, de l'Institut forestier du Canada, de l'Institut agricole du Canada, de la Chambre de commerce du Canada et de l'Institut des ingénieurs du Canada.

J'ignore quelle interprétation donneront les historiens à ces tentatives isolées mais valables en vue de fournir une base solide à une sage utilisation de nos ressources. Mais je sais que les Canadiens désirent faire des efforts plus systématiques et plus soutenus dans cette direction. C'est pourquoi je suis heureux que nous ayons entrepris, avec la collaboration des provinces, de tenir la Conférence des ressources de demain.

Les préparatifs de cette conférence ont commencé lentement, mais ils s'accélérent maintenant. Deux rencontres fédérales-provinciales ont eu lieu afin de déterminer le champ d'activité de la Conférence et de prendre des mesures pour sa tenue. Au cours de la première réunion, tenue le 17 novembre 1958, on a accompli certains progrès à cet égard. Ainsi, il a été décidé,

que la conférence devait s'appeler «Conférence nationale de la conservation — Usage multiple des ressources renouvelables»;

que sa portée devait se limiter aux ressources renouvelables dont les sols, les eaux, les forêts, la faune, les poissons et les commodités récréatives;

que serait formé un Comité de direction à qui incomberait la préparation de la Conférence;

que le gouvernement fédéral devait procurer un secrétariat qui, sous la surveillance du Comité directeur, se chargerait de rassembler et de collationner toute la documentation disponible dans le domaine de la conservation au Canada.

Les provinces ont alors convenu de préparer et de soumettre le 15 mars 1959 des rapports qui retraceraient l'activité déployée dans leurs champs d'action respectifs et relèveraient surtout les déficiences de leur action. Il a été question d'inviter des groupes d'industriels, d'universitaires ou autres, qui s'intéressaient à la question, à soumettre des rapports un peu plus tard.

La deuxième réunion nationale a été tenue les 17 et 18 décembre 1959. A ce moment-là le Secrétariat était déjà formé et avait commencé son travail. Quelques

doutes ont été alors soulevé sur la propriété du nom qui servait à désigner la Conférence; j'ai proposé au cours de la réunion de le changer pour celui de la «Conférence des ressources de demain». Cette proposition a été bien accueillie, car ce qui nous paraissait exprimer l'essentiel, parmi les nombreuses acceptions données au terme conservations par divers groupes au cours des années, était l'utilisation intelligente des ressources. En d'autres termes, l'organisation des ressources, voilà quel était le sujet de vos recherches. La nouvelle appellation semblait répondre plus parfaitement à cette idée.

Le Secrétariat, s'appuyant sur des échanges de vue avec des personnes des provinces et des représentants du gouvernement fédéral, avait dressé une liste provisoire d'études qui pourraient être préparées dans chaque secteur de ressources. Nous en avons discuté dans une certaine mesure, mais nous avons pensé qu'il faudrait examiner la chose plus longuement avant de décider définitivement de toutes les communications.

A ce moment-là, on avait vu combien nécessaire était la collaboration étroite du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du Secrétariat. Pour atteindre ce but, un sous-comité administratif a été formé. Ce petit groupe a pour mission de diriger l'activité du Secrétariat quand le besoin s'en fait sentir. Sont représentées au sous-comité, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique. J'y agis en qualité de président, tout en étant président du comité national de direction. Je me permets d'ajouter que cette nomination répond au désir du comité de direction, non au mien.

Tous les membres du comité de direction, se rendant pleinement compte de l'importance que l'on doit accorder au problème des pouvoirs dans une conférence qui traite des ressources du Canada, ont été d'accord de veiller sans cesse à prévenir tout empiètement sur ces pouvoirs. Il est parfaitement clair que la conférence ne peut avoir d'action directe sur les programmes officiels. Nous nous efforçons plutôt d'étudier les problèmes d'utilisation des ressources renouvelables au Canada de manière à aider, par nos délibérations, le travail des personnes et des organismes qui y sont intéressés.

Outre ces questions d'organisation, des progrès appréciables ont été réalisés conduisant à la définition de la portée de la Conférence. Il a été convenu, par exemple, d'accorder une attention spéciale à l'utilisation variée des ressources ainsi qu'à leurs relations mutuelles. Je maintiens la valeur de ce point, car il existe des régions importantes où le caractère complémentaire des ressources doit être compris et bien compris. Évidemment, il est vrai aussi que des conflits existent dans certains domaines, mais lorsqu'il en survient on ne gagne rien à les laisser de côté. Bien au contraire, il faut les étudier et les résoudre de façon positive. Une autre décision importante a été prise, celle de préparer les rapports de la Conférence de façon à orienter, autant que possible, l'activité du public au niveau local. La conservation et l'utilisation des ressources sont l'affaire de tous et, à moins que le grand public ne soit amené à s'y intéresser, rien de vraiment significatif ne sera réalisé.

Je préciserai cependant ici que communiquer les résultats de la Conférence à l'échelle locale ne suppose pas l'admission large et directe du grand public dans la Conférence elle-même. La Conférence doit être un organisme d'étude; la contribution populaire devra se limiter à la présentation de projets par des groupes intéressés, plus particulièrement par des organismes de caractère national.

Quant à la décision que nous avons prise de limiter le travail de la Conférence aux ressources renouvelables, je ne peux que la trouver sage, quand je pense à l'énorme quantité de travail que demandera même ce domaine réduit. Il est parfaitement clair cependant qu'il existe des relations mutuelles importantes entre les ressources renouvelables et celles qui ne le sont pas; nous espérons d'ailleurs voir, à l'occasion, ces

problèmes traités de façon générale au cours de la Conférence. Nous nous attacherons cependant surtout à étudier ce qui s'est fait au Canada, dans le domaine des ressources renouvelables, nous efforçant d'en extraire des principes pertinents dont la connaissance servira aux Canadiens dans la mise en valeur de nos ressources. De plus en plus, établir des principes de cet ordre devient un besoin urgent à cause de la pression croissante exercée sur nos ressources par les populations du Canada et d'ailleurs. Il n'est pas suffisant de supposer que nous réussirons, peu importe comment, à sortir victorieux de l'impasse à laquelle nous devons faire face un jour dans ce monde qui évolue rapidement. Nous devons, en tant que Canadiens, tenter de saisir jusqu'à quel point nos ressources seront mises à contribution dans un avenir prévisible et essayer de nous entendre quant aux méthodes les plus propres à satisfaire ces demandes.

De toute évidence, les études poursuivies en préparation de la Conférence décideront du succès de cette entreprise. Elles sont, de fait, aussi importantes que la Conférence elle-même. Nous procédons actuellement à la convocation des groupements consultatifs nationaux spécialisés dans différents secteurs de ressources; le Secrétariat bénéficiera de leurs propositions quant aux sujets des communications qui doivent être faites au cours de la Conférence ainsi qu'à leurs auteurs, c'est-à-dire ceux qui au Canada sont les mieux qualifiés pour se charger de leur préparation. Les réunions de ces groupements consultatifs ont déjà produit d'excellents résultats; elles seront une aide précieuse au cours de la prochaine réunion du sous-comité des programmes officiels, le 25 avril 1960, alors que l'on décidera définitivement des sujets des communications.

Voilà donc un bref compte rendu de ce qui a été accompli jusqu'à maintenant en préparation de la Conférence. Plusieurs problèmes ne sont cependant pas encore résolus, la forme spécifique qu'adoptera la Conférence n'en étant pas le moindre. On pense consacrer cinq ou six jours aux discussions, réservant probablement le premier à des considérations d'ordre général sur la conservation et l'utilisation des ressources. En d'autres termes, la Conférence ne s'attachera à étudier les problèmes d'utilisation qui se présentent dans chaque secteur de ressources qu'après la présentation de travaux d'ordre plus général qui traiteront des questions suivantes: expansion des populations, effets des progrès techniques sur l'ensemble de l'économie, notre position comme nation concurrente sur les marchés mondiaux et les caractéristiques de climat et de situation géographique qui entravent de façon particulière les progrès de notre économie. Il ne faut cependant pas s'attendre que ces travaux établissent ce que doivent être les buts de l'économie canadienne; ils se contenteront seulement d'étudier la situation que laissent prévoir les suppositions les plus vraisemblables qu'on puisse faire à l'heure actuelle. Après cette première journée consacrée à la considération des questions d'ordre général, la conférence s'engagera dans des discussions portant sur les domaines particuliers. Elle traitera peut-être de ces questions globalement, quoiqu'il puisse s'avérer nécessaire d'étudier chaque ressource séparément. Si la dernière solution est adoptée, il sera difficile de garder présent à l'esprit des membres de la conférence les aspects interdépendants de l'utilisation des ressources.

On n'a pas encore décidé non plus du nombre de travaux à préparer. Notre travail actuel consiste à déterminer les questions à traiter et les travaux qu'elles nécessiteront, si l'on veut épuiser le sujet, c'est-à-dire traiter de toutes les ressources renouvelables.

Le gouvernement fédéral a attribué des fonds, mais il est évident que cela ne suffira pas. Nous avons \$80,000 de côté pour l'année financière 1960-1961, mais il semble qu'on devrait penser à demander la contribution financière des provinces pour la préparation des travaux de base. Ce point sera discuté au cours de notre réunion du 25 avril.

Quel que soit le nombre des travaux présentés, la distribution en sera faite aux membres de la Conférence un mois ou deux avant la tenue de cette Conférence. Il

importe qu'une documentation sur les ressources soit mise à la disposition de ceux qui participeront à la Conférence afin qu'ils puissent appuyer leurs arguments et leurs idées sur une base solide de recherches. On ne lira pas ces travaux au cours de la Conférence sauf si le contenu d'une des communications s'y prête particulièrement. Cela peut se produire, par exemple, lorsque les questions dont traite la communication sont d'ordre général et sont propres à faire naître une discussion.

Ce qui me préoccupe le plus est la possibilité d'obtenir la collaboration des personnes qui sont les mieux qualifiées pour entreprendre la préparation de ces travaux. Les gens compétents sont toujours fort occupés et engagés de tous côtés. Nous espérons cependant réussir à attirer les talents qui sont nécessaires à la réussite de ce travail, en raison de l'importance de cette entreprise pour l'ensemble de l'économie.

Permettez-moi de revenir brièvement sur l'intérêt que nous portons au travail de votre Comité, en vous faisant observer que, au cours de nos délibérations, nous en venons tôt ou tard à ce dénominateur commun, la TERRE. Parfois elle surabonde, ainsi ces larges étendues de territoires inhospitaliers dont le passage coûte régulièrement si cher à la nation. La terre est là et représente alors un facteur important des problèmes économiques de conservation et de mise en valeur. Ailleurs elle ne suffit plus à répondre à certains besoins, comme l'indique la pénurie croissante des terrains récréatifs. La terre, dans ce cas-là, doit être étudiée en regard de la pression d'une population grandissante qui bénéficie de plus de loisirs pour jouir des beautés de la nature. Nous pourrions même prétendre que la terre est parfois mal placée, pour ainsi dire, lorsque par exemple s'exerce tout à coup une demande pressante de certains produits forestiers et que l'approvisionnement est difficilement accessible dans les limites imposées par le coût du transport. Ainsi, la destinée d'une nation est toujours intimement liée à l'étendue de son territoire, ainsi qu'à sa qualité et à sa disponibilité.

Dans cette perspective plus large, il devient nécessaire de dépasser une analyse des caractères individuels des ressources et de s'engager dans l'étude des aspects utilitaires nombreux de la conservation et de l'utilisation des ressources dans leur ensemble. Pour arriver à mettre en valeur les ressources de nos terres en tenant compte de leurs caractéristiques et de leurs utilisations multiples, on ne doit jamais s'écarter de cette perspective plus large.

Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, Monsieur, et vous prie d'accepter mes félicitations. Avant d'en venir aux questions, j'aimerais vous présenter deux messieurs qui me pardonneront, j'espère, de ne pas les avoir présentés dès le début; j'ai nommé M. J. D. B. Harrison, Directeur des forêts, et M. B. H. Kristjanson, secrétaire de la Conférence des «Ressources de demain».

Je vous demanderais maintenant de bien vouloir accepter d'être interrogé.

L'hon. M. HAMILTON: J'en serai très heureux. Le sujet nous intéresse tous et je tiens beaucoup à ce que nous mettions les renseignements que nous possédons à la disposition de votre Comité.

Le sénateur HIGGINS: Monsieur le ministre, ai-je raison de penser que les difficultés que nous rencontrons, lorsque nous essayons d'atteindre une solution équilibrée des problèmes de préservation et de conservation des ressources naturelles, reposent surtout sur l'attitude que nous adoptons à leur égard? Prenons l'exemple d'une rivière: l'ingénieur y suppute l'énergie hydro-électrique, le pêcheur les réserves de poissons, le conservateur les ressources alimentaires qu'elle contient et qui doivent être préservées pour l'avenir. La forêt, pour le manufacturier de pâte de bois, ce sont les arbres à couper; au regard de l'ingénieur hydraulicien, c'est une réserve qu'il faut se garder d'entamer si l'on veut prévenir les conséquences du manque d'eau et de l'érosion du

sol; le conservateur y voit de son côté un moyen d'empêcher l'érosion et aussi de prévenir la destruction de la faune. Comment conserver une vue juste?

Vous avez parlé des États-Unis. Les États-Unis ont eu pleinement le temps de s'éveiller. De très grands écrivains ont étudié ces questions et présenté des rapports; ainsi, M. Frank Simcox, Forestier en chef des États-Unis, a mis son pays en garde il y a longtemps contre les conséquences de la destruction des forêts; si on avait suivi ses conseils, on n'aurait pas à déplorer l'érosion actuelle. Le phénomène de l'érosion éolienne en sol noir en est une manifestation. Comment parvenir à une solution mesurée?

L'hon. M. HAMILTON: Le sénateur Higgins a mis le doigt sur la plaie. J'aimerais répondre à votre question en utilisant vos exemples. Le sénateur Higgins a montré que lorsqu'il s'agit d'une rivière, nous rencontrons des gens qui nourrissent à l'égard de cette rivière des ambitions totalement différentes; ces intérêts différents, aucun principe général ne dirigeant l'exploitation du bassin, ont pour conséquence une mise en valeur aveugle et une baisse proportionnée des ressources. Dans l'ensemble ce procédé s'est avéré très coûteux pour la terre, en terme d'érosion et de perte d'approvisionnement d'eau. Maintenant imaginons un instant le cas suivant, — nous sommes en pleine spéculation —: supposons une autorité d'un certain ordre ayant juridiction sur le bassin de la rivière, ou un organisme jouissant de pouvoirs quasi-judiciaires qui s'occuperait des intérêts divergents manifestés au sujet du bassin de la rivière. De semblables organismes existent déjà à divers endroits, la *Tennessee Valley Authority*, par exemple. Nous possédons, dans les Prairies, un conseil qui s'occupe de l'écoulement des eaux à travers les frontières provinciales. Il existe donc des précédents. Supposons que cet organisme jouisse d'un peu plus d'autorité dans le domaine judiciaire et qu'il règle les différends. Imaginons un moment ce que serait la mise en valeur de cette rivière. Commençons par le cas de l'homme intéressé au bois à pâte. Il croit selon son expérience qu'il peut réduire ses frais en effectuant, dans la région où il pénètre, des coupes qui la laissent presque dénudée, comptant sur la nature pour le reboisement. Mais ce procédé de dévastation s'opère au prix de la destruction de la faune, de l'érosion, de la pollution de la rivière et de la diminution de l'approvisionnement d'eau, ce qui rend difficile l'utilisation maximum des réserves d'énergie. Avec l'extension de nos connaissances, nous pouvons maintenant supposer par exemple qu'un organisme revêtu d'un pouvoir judiciaire dirait aux gens intéressés à la pâte de bois et au papier: «Il serait dans votre intérêt de recueillir le bois à pâte en dehors du bassin de la rivière et de ses affluents, parce que l'écoulement y est limité ou réduit. Ce procédé assurera à la forêt de cette région une croissance maximum, tout en ne détruisant pas ses beautés dons certains font leurs délices.»

Je puis vous fournir un exemple de la façon de procéder actuelle. Supposons qu'une société de pâte de bois et de papier, engagée dans la coupe, reçoive des instructions d'autorités chargées de la gestion des forêts, en l'espèce le gouvernement de la province, à l'effet qu'il est défendu d'effectuer des coupes le long des rivières ou des grandes routes dans une région où le paysage est très beau; habituellement les régions forestières offrent des paysages magnifiques. Alors que ces sociétés doivent déjà suivre certains règlements de coupe, particulièrement en ce qui a trait au reboisement et à la façon de disposer des broussailles, ne serait-ce pas normal qu'on y ajoute des règlements pour la protection de l'écoulement des eaux dans ce bassin hydrographique. Je pense que les recherches actuelles en régénération, les études sur l'espacement des arbres de la région et sur l'amélioration de l'utilisation des forêts, peuvent prouver que le respect de ces règlements assurerait à l'industrie de la pâte de bois et du papier un meilleur rendement sur une base soutenue que celui qu'elle obtient maintenant en conservant les méthodes en usage. Je demanderai à M. Harrison de bien vouloir appuyer ou infirmer cette affirmation, car il est spécialiste dans ce domaine.

Examinons cette question du point de vue du tourisme, car bientôt (le fait résulte inévitablement de l'accroissement de notre population) le tourisme, le simple plaisir de traverser nos paysages et nos forêts, sera plus important que des projets de mise en valeur d'énergie électrique. L'homme qui conduit sa voiture le long d'une route peut encore contempler les beaux arbres et il se croit au milieu d'un magnifique pays vierge. Il ne sait pas qu'à quelques verges derrière ces mêmes arbres il trouvera une région où on a éclairci la forêt dans l'intérêt de l'exploitation forestière et de l'industrie de la pâte à papier, et qu'on a tout fait afin que les arbres fournissent le plus de bois possible.

Je ne vous parle pas en spécialiste qui propose une solution au problème. Je vous dis seulement (et je crois être appuyé des hommes qui s'y connaissent mieux que moi) que cette rivière fournira de plus grandes ressources à la pêche, à l'industrie hydro-électrique, au tourisme et aux entreprises de pâte à papier si on se réunit pour trouver les moyens d'en assurer la plus sage exploitation. Un tel procédé s'appelle l'utilisation multiple des ressources.

Je crois que les spécialistes en ces matières nous ont fourni, grâce à leurs écrits, beaucoup de renseignements sur les procédés qu'il faut suivre; mais il y a une chose qu'on n'a pas encore réussi à faire: on n'a pu persuader les gouvernements d'entreprendre l'étude d'un bassin fluvial ou d'une région quelconque en nommant quelque groupe qui, se chargeant de la surveillance de la région, doit en même temps mettre à exécution un programme destiné à mieux la faire valoir.

Bien entendu, il y a quelques exceptions à cette règle générale. La Commission de conservation des Rocheuses orientales est un bon exemple de l'union de deux gouvernements: ils ont consacré des sommes considérables au projet. C'est la province dont la région fait partie qui doit en administrer les ressources naturelles. Nous avons le droit de nommer un membre au Conseil, et le gouvernement de la province en nomme deux. Nous fournissons l'argent et le gouvernement provincial donne le personnel nécessaire à la direction de l'entreprise. Le gouvernement, du reste, y gagne de l'argent: des exploitations forestières et minières existent dans la région de même que des industries de pâte de bois; des cultivateurs et des propriétaires de ranch y font paître leurs bestiaux; on y chasse (moyen d'empêcher les bêtes et les oiseaux sauvages de devenir trop nombreux) et les facilités touristiques attirent un nombre croissant de visiteurs. Les travaux de la Commission sont vraiment d'un intérêt national, car de ce bassin hydrographique dépend l'avenir de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et d'une partie des Territoires du Nord-Ouest. Il faut donc en conserver les ressources pour assurer la prospérité des années à venir. Les industries de la pâte à papier prendront sans doute un plus grand essor; mais j'espère que, en exploitant les forêts par rubans de territoire et par d'autres méthodes encore, on saura empêcher que l'écoulement normal des eaux ne soit diminué. Déjà on ne permet l'accès de la région qu'à un nombre limité de chasseurs, et le nombre des permis octroyés est établi d'après l'abondance du gibier.

C'est un bon exemple de deux gouvernements qui travaillent ensemble: la province d'Alberta entreprend l'utilisation multiple des ressources d'une région d'une très grande valeur pour le Canada entier.

On remarque un autre exemple en Ontario où il y a, je crois, 21 régions de conservation forestière fondées principalement sur des bassins fluviaux. Il est vrai qu'elles n'existent que depuis quelques années; mais lorsqu'on fait des propositions de conservation des eaux et forêts au gouvernement fédéral, on doit être à même d'en démontrer les avantages par rapport aux frais: c'est-à-dire que les avantages doivent dépasser les frais nécessaires à la mise en valeur. J'ajoute que les avantages par rapport aux frais comprennent la valeur des terrains affectés à l'exploitation agricole,

et les épargnes réalisées grâce à la maîtrise de l'érosion et des inondations. En effet, si l'on réussit à maîtriser les crues, on augmente forcément la valeur des terres, à la fois comme sources de produits agricoles et centres de tourisme, dont les avantages et les profits ne tardent pas à se faire sentir. Nous envisageons la valeur du projet du point de vue des riverains en aval, qui se trouvent libérés de la crainte des inondations; et nous nous appliquons de notre mieux à résoudre ces problèmes. Somme toute, nous entreprenons l'utilisation multiple de cette même rivière dont vous avez fait mention, et je m'excuse de vous avoir parlé si longtemps.

Le sénateur HIGGINS: Vous avez parlé en spécialiste; il ne faut pas dire que vous n'êtes qu'un amateur. Permettez-moi d'ajouter qu'un bassin fluvial n'a que très peu d'utilité si l'on y coupe les arbres sur les rives des cours d'eau. Il en résulte des crues violentes et les rives disparaissent. J'ai pêché le saumon dans un bassin qui était quatre fois trop grand pour l'eau qu'il renfermait, triste résultat de la dénudation des rives du cours d'eau qui s'était en conséquence peu à peu élargi. Ce serait une bonne chose, je crois, si on faisait défense aux compagnies de pâte de bois de couper des arbres en dedans de 300 ou 400 verges du bord de chaque cours d'eau; on empêcherait ainsi la dénudation des rives et tout le monde en profiterait.

L'hon. M. HAMILTON: J'ai vu moi-même les résultats des exploitations des compagnies de pâte à papier en Ontario: je possède une propriété au centre même d'une région livrée à la production de la pâte à papier; je l'avais achetée parce que je trouvais la région si belle. Le lac était entouré de beaux arbres tels que le pin de l'Est, le pin gris, l'épinette et le bouleau. J'y ai établi mon chalet; et ensuite je suis allé faire le tour du lac et examiner les bois. Jamais je n'ai été plus surpris que lorsque j'ai découvert qu'à une certaine distance des rives du lac, on avait abattu les arbres pour en faire de la pâte à papier et qu'on était en train de reboiser les terrains. C'est une chose que j'ignorais encore; mais je crois qu'heureusement les compagnies de pâte à papier commencent à mieux comprendre ce qui est d'intérêt général.

Le sénateur HORNER: Je pense que le projet des Rocheuses orientales dont vous nous avez parlé est un exemple merveilleux de ce qu'on peut faire. On frémit en pensant à ce qui aurait pu arriver si on n'avait pas adopté cette ligne de conduite. C'est vraiment merveilleux. Je connais cette région assez bien; on y a vraiment fait de belles choses.

L'hon. M. HAMILTON: Et à propos de cela, le gouvernement provincial en tire beaucoup d'argent à cause des permis de chasse et d'exploitation qu'il accorde. J'ai remarqué que pendant les deux ou trois dernières années les revenus du projet ont dépassé les frais; une telle entreprise ne coûte donc rien, et sur ces entrefaites on conserve les ressources agricoles des terres en aval.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, permettez-moi de m'excuser auprès de M. le ministre de mon arrivée tardive. Je n'ai pu entendre le début de son exposé et j'ignore en conséquence la date de l'inauguration de cette Conférence des ressources de demain (titre très psychologique, il faut l'avouer).

L'hon. M. HAMILTON: La date n'en est pas encore décidée; on avait pensé à l'automne de 1960 ou au début de 1961. Nous essayons de tout mettre sur pied pour cet hiver; malheureusement les travaux préliminaires qui s'imposent sont presque incroyables. Au début, je croyais que le ministère pourrait s'en charger; mais nous n'avons pas tardé à nous rendre compte que le travail nous dépassait, et nous avons dû par conséquent nommer un groupe de spécialistes sous la direction de M. Kristjanson.

Le sénateur WALL: Si je comprends bien, on essaie de collationner et de mettre à jour les nombreux travaux entrepris à tout niveau depuis de longues années sur la conservation des ressources de demain; que c'est donc un grand effort à la recherche

des renseignements destinés non seulement aux gouvernements provinciaux mais aussi au grand public. Puis-je vous demander s'il y a jamais eu de pareille conférence, ou si celle-ci en sera la première?

L'hon. M. HAMILTON: Oui, dans mon exposé je suis remonté aux premières années du siècle, et j'ai parlé des événements qui ont abouti à l'établissement d'une commission nationale de conservation des ressources au Canada. Elle n'était malheureusement qu'un effort isolé: fondée en 1907, on l'a laissée tomber en 1921. Comme je vous l'ai déjà dit, les ministères de l'Agriculture et des Pêcheries, aussi bien que le personnel des autres organismes dont les fonctions touchent à ce domaine, ont fait d'excellent travail; mais ce qui manque surtout, c'est un groupe qui peut se consacrer uniquement à la conservation de l'ensemble des ressources naturelles. Nous essayons actuellement de reprendre le travail qui, commencé en 1907, a été interrompu en 1921. Le besoin en est maintenant plus pressant que jamais; on comprend mieux aujourd'hui qu'il y a 60 ans jusqu'à quel point une mauvaise gestion peut dilapider les ressources naturelles d'un pays. J'ai déjà rendu hommage au Président Roosevelt des États-Unis et à d'autres hommes qui, les premiers, ont donné un essor aux projets de conservation. Il n'y a aucune ambiguïté, il me semble, quant aux buts que nous nous proposons: nous voulons consulter les spécialistes de chaque domaine pour nous faire une idée de la mesure dans laquelle leurs avis correspondent, et nous voulons ensuite essayer d'en dégager certains principes fondamentaux que de simples particuliers et que chaque branche de l'administration gouvernementale pourront suivre. Guidés par ces principes, les gouvernements provinciaux pourront mieux juger des mesures nécessaires et leur imprimer l'essor voulu. J'insiste sur une chose: la conservation des ressources ne réussira pas si le public ne comprend pas nos buts et ne nous prête pas son appui.

Le sénateur WALL: D'accord. Puis-je prendre un instant la parole? En répondant au sénateur Higgins, vous vous portiez (et nous aussi) au delà de l'état actuel des choses, dont vous parlez maintenant. Je crois que l'on comprend très bien aujourd'hui que les gens qui s'occupent d'industrie forestière doivent obéir à certains principes fondamentaux en ce qui concerne la conservation des ressources naturelles. Il en va de même pour l'industrie de la pêche, pour celle de l'énergie hydro-électrique. On connaît ces principes: il faudra peut-être les moderniser un peu, les préciser davantage, y insister du point de vue stratégique et d'après les changements qui ont marqué l'économie nationale du Canada; mais il me semble que ce qu'il faut surtout c'est une surveillance publique accrue «si je puis m'exprimer ainsi» sur l'exploitation privée des propriétés. Voilà le point essentiel où doivent aboutir les principes fondamentaux de conservation en tant qu'ils soient d'intérêt public; et vous l'avez fait voir lorsque vous avez dit qu'en Ontario il y a des autorités fluviales, ou plutôt ce que vous appelez des autorités ayant charge de bassins fluviaux . . .

L'hon. M. HAMILTON: On les appelle des régions de conservation; leur base d'opérations est presque toujours un bassin fluvial.

Le sénateur WALL: Ce qui est vrai aussi pour la région des Rocheuses orientales. C'est-à-dire que si nous envisageons l'avenir, nous nous trouvons devant le problème dont vous nous avez parlé lorsque vous avez dit que «cette commission de conservation accomplissait un bon travail dans l'intérêt public de cette région», etc. Je crois ce phénomène inévitable lorsqu'il est question de ressources naturelles qui, quel que soit le principe qui en dirige l'exploitation, doivent dominer l'économie nationale. Je vous dis tout cela à titre de simple observation; je ne prétends pas qu'elle mérite une réponse.

L'hon. M. HAMILTON: Je crois que je puis vous approuver. J'étais sur le point de préciser une autre déclaration: on voit très bien d'après les comptes rendus officiels

que les mesures nécessaires à la conservation des ressources naturelles sont entravées par une espèce de paralysie générale. Nous sommes un état fédéral: voilà ce qui a empêché jusqu'à présent la mise à exécution d'un programme d'utilisation multiple dont le sénateur Higgins nous a parlé.

Le sénateur WALL: Oui, décidément.

L'hon. M. HAMILTON: Les provinces étaient jalouses de leurs droits en 1906 et en 1907 et le sont encore aujourd'hui, de sorte que le Gouvernement fédéral doit agir prudemment pour ne pas y porter atteinte. Heureusement, les renseignements accumulés au cours des 50 ou 60 dernières années ont fait voir que les provinces voisines doivent collaborer entre elles et faire porter leur collaboration sur des bassins fluviaux ou sur la conservation de certaines régions. C'est dire que la gestion des ressources ne saurait plus se borner aux frontières interprovinciales. Voilà le point essentiel. Il y a 60 ans, les provinces nouvelles-nées auraient eu de la difficulté à concevoir ainsi les choses; mais aujourd'hui nos connaissances ont augmenté à tel point que je crois que tout gouvernement se rend compte que, pour exploiter au mieux ses ressources naturelles, il doit être prêt à collaborer avec les provinces voisines. Le gouvernement fédéral doit se borner au rôle de courtier honnête (voilà ce qui me semble la meilleure définition) qui réunit ensemble les gouvernements provinciaux et sait empêcher des difficultés. Étant donné que les provinces croient que les ressources naturelles leur appartiennent en propre, elles veulent les conserver jalousement et en assurer de leur mieux la mise en valeur. L'éducation seule peut montrer comment les conserver; et pour être efficace, elle doit être appuyée d'une autorité juridique ou peu s'en faut. Lorsque des rivières traversent des frontières provinciales, la situation constitutionnelle en ce qui concerne l'exploitation est assez vague; et que je sache nul tribunal n'a encore établi de précédent là-dessus. Nous devons donc faire preuve de beaucoup de discrétion. C'est à cause de cela qu'à propos de cette conférence nous avons insisté sur l'égalité des onze gouvernements en question. Cinq gouvernements participent à la direction du secrétariat, et cinq de nos membres composent le groupe présidé par M. Kristjanson et ne sont pas aux ordres du gouvernement fédéral. Cela veut dire que de temps en temps il faut faire face à certains problèmes d'ordre administratif. Il est vrai que nous payons tous ces gens et que dans toute autre situation nous les dirigerions; mais je me suis bien rendu compte qu'il fallait commencer le travail. Je crois pourtant être assuré de l'appui de toutes les provinces en disant que nous avons tout fait pour créer une atmosphère de collaboration favorable à la précision des principes nécessaires à notre tâche; et si jamais il arrivait des difficultés entre les provinces, les provinces voisines et le gouvernement fédéral, toute collaboration deviendrait forcément impossible. La collaboration: voilà la grande difficulté de l'entreprise. Tout le monde est d'accord, je crois, sur la nécessité d'une surveillance quelconque; mais elle doit venir de la collaboration des provinces qui se mettront ensemble pour résoudre leurs problèmes individuels. Des précédents existent: l'Ontario et le Manitoba se sont mis d'accord sur l'exploitation de la rivière English. Actuellement il n'est question que d'énergie électrique; mais une telle collaboration pourrait s'étendre à la longue à l'exploitation de beaucoup d'autres ressources. Le Québec et l'Ontario collaborent aussi en ce qui concerne l'énergie électrique, tout comme la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et il y a d'autres exemples encore. Ce n'est qu'une étape, mais une étape qui indique à mon avis une collaboration de plus en plus grande entre les provinces. Le rôle du gouvernement fédéral se réduit à les amener à s'entendre.

Le sénateur WALL: Encore une question, et j'ai fini. Si je comprends bien, la conférence va s'occuper surtout des ressources renouvelables. Est-ce qu'à la longue on s'occupera aussi du problème des ressources qui ne sont pas renouvelables?

L'hon. M. HAMILTON: Sans doute, monsieur le sénateur. Mais à présent je suis tellement content qu'on s'occupe enfin d'un aussi vaste problème que celui des ressources renouvelables que je ne puis pas parler d'autre chose. Les ressources qui ne sont pas renouvelables constituent le problème le plus épineux qui existe entre les provinces, étant donné qu'elles se font concurrence pour s'en assurer l'exploitation. Il faut que nous soyons tous mieux éclairés avant de pouvoir suivre une ligne de conduite nationale quant à l'exploitation des ressources qui ne sont pas renouvelables. Nous nous approchons de cet heureux état, unilatéralement du moins, en ce qui concerne l'exploitation de l'énergie hydro-électrique. Quelques provinces, telles que la Colombie Britannique et l'Ontario, ont établi des ministères de l'énergie électrique. Si le gouvernement fédéral s'introduit dans ce domaine, ses opérations traverseront inévitablement des frontières provinciales. On fait somme toute, d'assez grands progrès dans le domaine de l'énergie électrique; mais quant aux ressources telles que le fer et les autres métaux vils, je crois qu'il vaut mieux se contenter des résultats obtenus jusqu'à présent, et ne pas trop hâter nos pas.

Le sénateur WALL: Je comprends.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): La conférence touche-t-elle la question des ressources naturelles de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. HAMILTON: La Colombie-Britannique est plus avancée que les autres provinces du Canada dans le domaine de la conservation, en ce qui concerne l'étude de ces ressources naturelles. Le programme de conservation de l'Ontario, d'autre part, est le plus évolué au point de vue administratif. Je crois que la Colombie-Britannique a droit à un mot de félicitation, car pendant douze ans (je crois que la dernière conférence était la douzième), on a organisé dans cette province des réunions où des personnes intéressées aux différents domaines de nos ressources ont étudié le problème en tant que groupe, s'attachant surtout à découvrir les principes qui leur permettraient de communiquer les résultats de leurs discussions à l'administration, pour qu'ils soient utilisés. Je crois que la Colombie-Britannique mérite les félicitations de tous ceux qui s'intéressent à cette question de la conservation.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur le président, le Ministre a dit que la juridiction des onze gouvernements se chevauchait. N'en va-t-il pas de même pour les Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. M. HAMILTON: Non.

Le sénateur BRADETTE: Ne pourriez-vous accomplir davantage si vous aviez juridiction sur tout le Canada?

L'hon. M. HAMILTON: C'est une question d'administration des ressources. Les ressources appartiennent aux dix provinces et aux Territoires. A l'égard des Territoires, je me considère comme le gouvernement provincial pour ce qui a trait à l'administration des ressources. Nous essayons d'inaugurer là-bas un programme fondé sur l'utilisation multiple des ressources, bien qu'il n'y ait relativement personne qui habite dans cette partie du pays à l'heure actuelle. Je suis donc soumis pour ma part à une pression considérable, étant donné que toutes les permissions concernant la vente de la moindre parcelle de terrain dans les Territoires du Nord-Ouest doivent être accordées dans mon bureau. Je n'aime pas être obligé de m'occuper de chaque bout de terrain dont se défait le gouvernement, mais je m'en occupe et la question que je pose à mes services est la suivante: Comment cette transaction s'accorde-t-elle avec votre plan d'ensemble? Autrement dit, je ne veux pas que les jolis petits lacs de cette région soient entourés par les maisons des particuliers qui se seront rendus sur place avant la population qui doit s'établir là un jour. On doit réserver au bord de chacun des lacs une étendue de terrain dont pourra jouir le public des générations à venir. Il y a de même la question du tracé des chemins de fer et des routes à travers la région,

qui doit être conçu en fonction des ressources de la région. Cette région s'est préservée presque entièrement dans l'état où elle a toujours été, et nous essayons d'établir certains plans pour sa mise en valeur. A l'heure actuelle, la ville de Yellowknife n'a pas le pouvoir de céder les terrains situés dans son territoire. J'ai dit que je serais heureux de lui accorder ce privilège si on m'apportait un plan pour l'aménagement futur de la ville. Celle-ci compte maintenant 5,000 habitants, mais si on me présente un plan qui prévoit les besoins de 10,000 ou 15,000 personnes, et si je juge que ce plan pourra satisfaire tous les besoins de la population au point de vue de l'éducation, de l'industrie, de l'habitation et de l'approvisionnement d'eau, autrement dit, si le plan d'aménagement de la région réserve des terrains pour les jardins publics, alors je remettrai à cette municipalité le droit dont je dispose présentement. Je me propose de céder ce droit à toute municipalité qui présentera un plan d'aménagement, ou à toute municipalité qui démontrera qu'elle possède une conception de l'aménagement urbain qui protégera les générations futures. Je suis d'avis que, dans la gestion des ressources d'une région urbaine, on doit tenir compte autant que possible des besoins de la population. A l'heure actuelle, les décisions à prendre relativement à l'utilisation de chaque parcelle de terrain constituent l'une des responsabilités les plus lourdes du ministre. Par exemple, je puis recevoir une demande de quelqu'un qui veut construire un poste d'essence sur la grande route. Il faut que j'examine alors le plan et que je vois si la région a besoin d'un poste d'essence, ou si ce ne serait pas tout simplement un encombrement pour la grande route.

Tous ces petits détails sont un fardeau pour le ministre (ce qui ne devrait pas être), mais il faudra que je m'occupe de la région jusqu'à ce que l'administration locale soit assez forte et assez compétente pour organiser les travaux d'aménagement.

Le sénateur HIGGINS: Puis-je prendre la parole un moment. Vers 1950, l'association de chasse et de pêche de Terre-Neuve, dont je me trouve être le président, a organisé une semaine sur la vie en forêt. J'ai écrit au ministère de l'Agriculture pour demander de l'aide et des conseils. On m'a fait parvenir neuf films magnifiques sur la faune. On a même insisté pour payer les frais d'expédition aller et retour. Nous avons présenté ces films à 12,000 élèves des écoles de Saint-Jean et tous ont pris un vif intérêt aux merveilleuses ressources naturelles du Canada. Ne serait-il pas possible de présenter de temps à autre des films de ce genre à la télévision, étant donné la médiocrité de certains programmes qu'on nous présente à l'heure actuelle? Non seulement les enfants mais les grandes personnes les verront et ils se rendront compte que notre pays offre des richesses inestimables. En plus des régions sauvages, vous pourriez montrer les lacs dont vous parlez.

Je propose que le gouvernement ne fasse aucune concession de terrain sans réserver pour le public le terrain qui se trouve sur le bord des rivières, sur une largeur de 60 ou 100 pieds, ou plus. C'est ce que nous faisons à Terre-Neuve. Aucune concession de terrain n'est faite sans cette réserve, et il en résulte que tous les lacs et toutes les rivières sont accessibles au public.

Vous avez certainement des films très intéressants sur la vie en forêt, les lacs et les rivières du Canada qui intéresseraient grandement le public et qui seraient certainement plus profitables que ce qu'on nous présente actuellement à la télévision.

Le sénateur BRADETTE: Nous avons maintenant de bons programmes sur nos ressources naturelles.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je veux tout d'abord adresser des éloges au ministre pour l'intérêt et la compréhension qu'il manifeste à l'égard de la situation générale et du besoin qui se fait sentir de conservation et de mise en valeur de nos ressources. Je reconnais que la juridiction est une question délicate qui doit être traitée avec circonspection, mais n'est-il pas vrai que dans ce domaine certaines directives

de la part du gouvernement national sont nécessaires? Je dis cela pour la raison suivante: vous avez fait remarquer que les relations et l'échange de pouvoirs entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick n'auraient pas eu lieu avant un bon nombre d'années sans le concours du gouvernement fédéral.

L'hon. M. HAMILTON: Je prends très au sérieux l'article pertinent de la loi qui crée mon ministère. Cet article énonce que mes responsabilités consistent à élaborer des plans, en collaboration avec d'autres ministères, avec les gouvernements provinciaux et avec d'autres organismes, en vue de la meilleure utilisation possible de nos ressources, bien que cette proposition d'une conférence sur la conservation n'ait rien à faire avec cet article. Évidemment, sans m'attarder à décrire ce qui s'est produit avant que notre gouvernement ne vienne au pouvoir, je puis dire que ceci a été l'un des principes qui ont guidé notre administration, et je suis l'un de ceux qui ont été fortement en faveur de ce principe, de sorte que j'étais très heureux d'essayer de fournir les imprimés nécessaires; mais en même temps je tiens à préciser que je suis très partisan du droit des provinces de posséder et d'administrer leurs propres ressources. Vu la maturité croissante de la nation canadienne, je crois que les difficultés qui existaient il y a 60 ans peuvent être vaincues maintenant. Je crois que toutes les personnalités dirigeantes de notre pays, quelle que soit leur affiliation politique, se rendent compte de la gravité de la situation actuelle, et que nous pourrions les amener à établir des programmes de collaboration en vue d'atteindre quelques-uns des buts que nous nous proposons.

Je crois qu'il est juste de reconnaître que le gouvernement fédéral doit prêter sa collaboration à l'égard de bon nombre de ces questions. Je crois que c'est bien le sens de votre question. Pour être juste envers les contribuables que le gouvernement représente, je crois également que nous devons nous fonder sur un principe bien défini, car chacune de ces propositions doit impliquer la collaboration non seulement à l'échelon fédéral et provincial, mais à l'échelon régional. Ainsi, par exemple, la proportion à laquelle on en est venu au cours des années en vertu de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux est la contribution de chaque localité représente 25 p. 100 et que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se partagent à part égale les 75 p. 100 qui restent. Cette participation au niveau local est essentielle à la réussite d'entreprises de ce genre, sinon il faudrait faire face à des exigences déraisonnables et si nombreuses qu'on en serait submergé. Au contraire, s'il y a participation et si on la juge nécessaire, il s'ensuit que les bénéfices que l'on en retire vont bien au-delà des sommes déboursées. On devrait, à mon avis, accorder une aide quelconque et voilà un des points qui nous ont conduits au problème dont nous discutons. La loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux est entrée en vigueur en 1953 et avant cette année il n'y avait jamais eu une seule proposition d'acceptée. Cette année il y en a une et nous espérons qu'il y en aura une autre bientôt. Mais voilà le principe sur lequel nous nous fondons, bien qu'il y ait eu jusqu'ici des décisions pertinentes à ce sujet.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je crois que l'ennui relativement à la mise en valeur des ressources naturelles dans notre province c'est que la population ne se rend pas compte, en général, de leur importance et que, par ailleurs, on ne la renseigne pas à ce sujet. Je crois, par conséquent, qu'il ne faut pas empiéter sur les questions qui relèvent des provinces, mais que nous devons être tout simplement en mesure de dire: "Voici une entreprise qui nous revient et pour laquelle nous avons besoin de votre collaboration." Il ne saurait être question d'exercer de pressions sur les provinces. En ce qui a trait à l'agriculture, nous avons une armée d'apôtres prêts à annoncer la bonne nouvelle à la population. Je crois qu'aujourd'hui un vaste domaine s'ouvre à l'initiative des provinces, si l'occasion leur en est donnée.

Le sénateur LEONARD: Y a-t-il place à cette conférence pour des représentants délégués à titre d'observateurs?

L'hon. M. HAMILTON: Mais oui, je le crois. Ce à quoi nous tenons pour le moment c'est de limiter cette conférence aux onze gouvernements et aux divers groupements nationaux choisis pour être représentés à cette conférence, parce que nous estimons que toute tentative pour s'engager à fond dans cette question et en faire un grand sujet de débat ne donnerait que de piètres résultats. Nous procédons avec beaucoup de minutie et ces groupements consultatifs nous fournissent des rapports très précieux. Si nous pouvons arriver à des résultats encore plus tangibles en réunissant les onze gouvernements sans qu'aucun n'y ait la préséance et en permettant aux principaux dirigeants du pays et même de l'extérieur, s'il le faut, d'étudier ces principes de manière que nous sachions quelles solutions adopter, je crois qu'à ce moment-là chacun des gouvernements en viendra à accepter ces diverses propositions. J'ai à l'esprit un grand nombre de propositions variées que j'aimerais soumettre relativement aux mesures à prendre, mais je crois qu'il n'est pas opportun que je les soumette à ce stade et je souhaite personnellement que ces spécialistes en arrivent à des propositions qui se rapprochent des miennes et qu'ils les soumettent, parce que s'ils les présentent et que les gouvernements les acceptent, aucun gouvernement n'aura alors le pas sur les autres, ce qui est précisément ce que je redoute.

Puis-je prendre le temps dont le Comité dispose pour soulever une question qui ne relève d'aucun des sujets traités ici? La conservation ne signifie pas seulement, à mon avis, la protection de nos ressources naturelles, mais ce terme a une plus grande portée et il signifie savoir les exploiter à leur pleine mesure. Nous avons toujours présumé au Canada que nos forêts étaient illimitées pour approvisionner nos papeteries et toute l'industrie du papier et de la pâte à papier. A l'heure actuelle les fabriques de papier et de pâte à papier ont une capacité de production légèrement excédentaire, mais qui décline très rapidement. Une étude dirigée par l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture a été faite aux Nations Unies en 1949 sur la demande de pâte à papier au cours des prochaines années. L'estimation que l'on a faite s'échelonnait sur un certain nombre d'années, je crois, et elle s'est montrée de 50 p. 100 inférieure à l'augmentation de la demande mondiale. Le groupe chargé d'étudier cette question, s'est réuni à Rome en 1959; possédant toute une série de techniques nouvelles destinées à rendre cette statistique moins susceptible d'erreurs, il a estimé la demande de papier et de produits connexes pour les quinze prochaines années. Je vais donner des chiffres ronds en me servant de la tonne métrique. Disons que la demande mondiale, en 1955, était de 56 millions de tonnes métriques. En se fondant sur ces chiffres, la demande mondiale, en 1965, sera de 88 millions de tonnes. En 1975, c'est-à-dire dans quinze ans, elle sera de 134 millions de tonnes. Voici une courbe de demande très accusée. Quant à cette courbe, si on la trace sur une ligne, elle s'étend généralement en ligne droite, mais le facteur de capacité s'échelonne par palier. Cette année et à partir de maintenant, je crois, il y aura concurrence dans la recherche des sources d'approvisionnements pour augmenter le volume de ces derniers. Ceux-ci viennent de la forêt. A l'heure actuelle, le Canada fournit 18 p. 100 de la demande mondiale. Si nous voulons maintenir ce pourcentage, cela signifie qu'il nous faudra augmenter considérablement notre capacité de production à partir de maintenant jusqu'en 1965. En 1975 il faudra que notre production soit deux fois et demie plus élevée que maintenant. Où allons-nous nous procurer tout ce bois? D'après les spécialistes de mon ministère, si l'on en juge par les domaines forestiers actuels c'est-à-dire les concessions forestières accessibles aux moyens de transport, nous n'avons pas ces ressources de bois. On peut résoudre la question en allant s'approvisionner plus loin, ce qui entraînerait une hausse des prix, à cause du transport. Mais, il existe une autre façon de régler le problème. Nous avons au Canada de nombreuses fabriques de papier et de pâte à papier. Il s'agit d'une proposition un peu extrémiste. Je crois comprendre qu'il est possible que l'on construise bientôt à Terre-Neuve une autre fabrique de pâte à papier et il y a un ou deux endroits dans les provinces Maritimes où l'on pourrait en construire d'autres. Mais, si vous regardez de près

les provinces de Québec et d'Ontario, vous voyez que toutes les terres accessibles sont déjà concédées, à moins que l'on n'aille dans les régions plus éloignées où la croissance des arbres est lente. Il y a bien quelques fabriques de papier dans les provinces des Prairies. Au Manitoba, on pourrait en construire en trois ou quatre endroits de même qu'en Saskatchewan. Même en exploitant les pentes à l'est des Rocheuses, en suivant un programme tracé avec grand soin, on pourrait peut-être alimenter six ou sept nouvelles fabriques, — je ne sais exactement.

Le sénateur HIGGINS: Je présume que le reboisement serait une trop longue entreprise pour faire face au problème en 1980?

L'hon. M. HAMILTON: Vous voulez dire la régénération naturelle? On ne peut reboiser ces régions pour répondre à cette demande si nous devons maintenir notre 18 p. 100. La Colombie-Britannique est couverte d'une grande superficie de forêts, mais au nord les forêts sont trop clairsemées et la croissance des arbres est trop lente. La solution c'est que l'on entreprenne des recherches et que l'on fournisse les résultats de ces recherches aux provinces et aux diverses sociétés pour qu'elles les appliquent. Cela leur permettra de faire croître un plus grand nombre d'arbres sur la superficie dont elles disposent. Mais, dans l'intervalle, comment allons-nous suivre cette courbe ascendante? Je présume évidemment que nos transactions commerciales peuvent faire face à la concurrence, au niveau actuel des prix. Nous avons ici, dans les régions que j'ai énumérées, du bois à pâte qui n'est pas utilisé. Peut-on réunir des représentants de diverses provinces pour leur faire comprendre que cette question est pour eux d'une extrême importance, en invitant également des représentants de sociétés établies dans ces régions depuis plusieurs années, pour leur soumettre cette question et pour que l'on étudie ensemble les moyens de répondre à la demande d'ici les cinq ou six prochaines années, au moment où ce problème deviendra très critique? On pourrait par l'intermédiaire des sociétés situées le long du littoral rechercher les marchés qui prennent une expansion rapide, c'est-à-dire ceux d'Europe; en d'autres termes, que les sociétés à proximité du littoral Atlantique commencent à établir des liens plus étroits avec les marchés européens et ceux de l'Amérique centrale. Il n'existe aucun moyen pour introduire ces mesures de force. Cela ne peut se faire que par des rencontres entre un groupe d'hommes d'affaires consciencieux et les gouvernements dans un but d'intérêt commun, de manière que l'on en vienne à comprendre que les débouchés sont plus intéressants ailleurs à la condition de changer graduellement l'orientation des transactions commerciales. Il est bien naturel pour une société dont le commerce de pâte de bois se fait depuis longtemps et de manière très étroite avec Chicago de conserver ses débouchés sur le marché, mais il peut être plus avantageux pour celle-ci ainsi que pour le pays en général de se mettre à établir des liens commerciaux avec les marchés d'outre-mer où il semble que l'orientation ascendante du marché soit plus marquée.

Pour vous donner un exemple de l'importance que j'attache à la conservation, elle ne se limite pas uniquement, à mon avis, à une question de protection ni d'exploitation au maximum, mais elle implique des relations très étroites avec le monde du commerce et de la finance. C'est une occasion unique et si nous n'en profitons pas, nous savons tous qu'il faudra nous résoudre un jour à trouver un moyen d'utiliser le mélèze de Russie. Il y en a 200 millions d'acres là-bas, je crois, — de toute manière, il y en a des étendues considérables, — dont on ne se sert pas encore pour fabriquer la pâte de bois. Peut-être pourrions-nous exploiter davantage le pin du Sud, mais nous devons nous rendre à l'évidence que ce pays pourrait même résoudre le problème en exploitant les forêts tropicales pour se procurer de nouvelles sources d'approvisionnement. Cependant, ce à quoi je veux en venir c'est que, à mon avis, le mot conservation signifie l'échange et la mise en commun de tous les renseignements dont nous disposons dans notre propre intérêt. Voilà un programme dont nous profiterions tous et en vertu

duquel nous serions en mesure de répondre à la demande. Nous voilà situés à un niveau beaucoup plus vaste que la protection de nos ressources naturelles.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions? Je vous remercie, monsieur le ministre. Notre séance a été des plus intéressantes et je suis certain que les honorables sénateurs ici présents, seraient très heureux que l'on propose un vote de remerciement en votre faveur.

Le Comité s'ajourne.

Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 1960

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Henri C. Bois

TEMOINS:

M. Paul V. Kepner, sous-administrateur du Service fédéral de vulgarisation, Washington (D.C.); M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources de la région septentrionale, Hayward (Wisconsin); M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique, ministère de l'Agriculture du Canada.

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION
DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Barbour	Higgins	Power
Basha	Horner	Smith (<i>Kamloops</i>)
Bois	Inman	Stambaugh
Boucher	Léger	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Bradette	Leonard	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Buchanan	MacDonald	Turgeon
Cameron	McDonald	Vaillancourt
Crerar	McGrand	Wall
Emerson	Méthot	White—31.
Gladstone	Molson	
Golding	Pearson	

(Quorum, 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat

JEUDI 11 février 1960.

“L’honorable sénateur Aseltine propose, avec l’appui de l’honorable sénateur Macdonald, C.P.,

Qu’un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l’utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l’économie canadienne et, en particulier, en vue d’accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Léonard, Macdonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Wall et White.

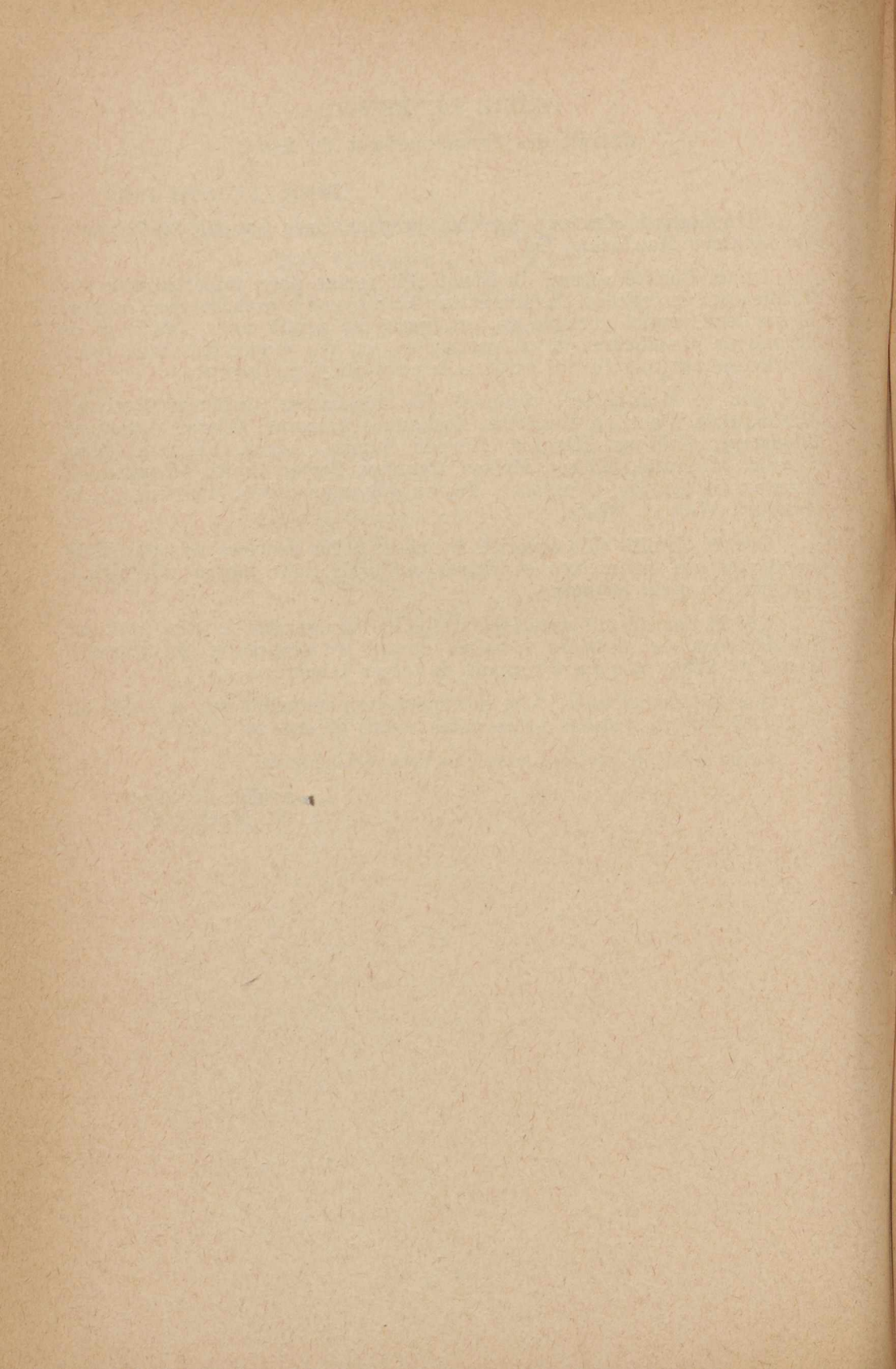
Que le Comité soit autorisé à s’assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu’il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.”

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.



PROCÈS-VERBAL

JEUDI 31 mars 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson (président), Bois (vice-président), Barbour, Basha, Boucher, Buchanan, Cameron, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, MacDonald, McDonald, Power, Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Wall.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

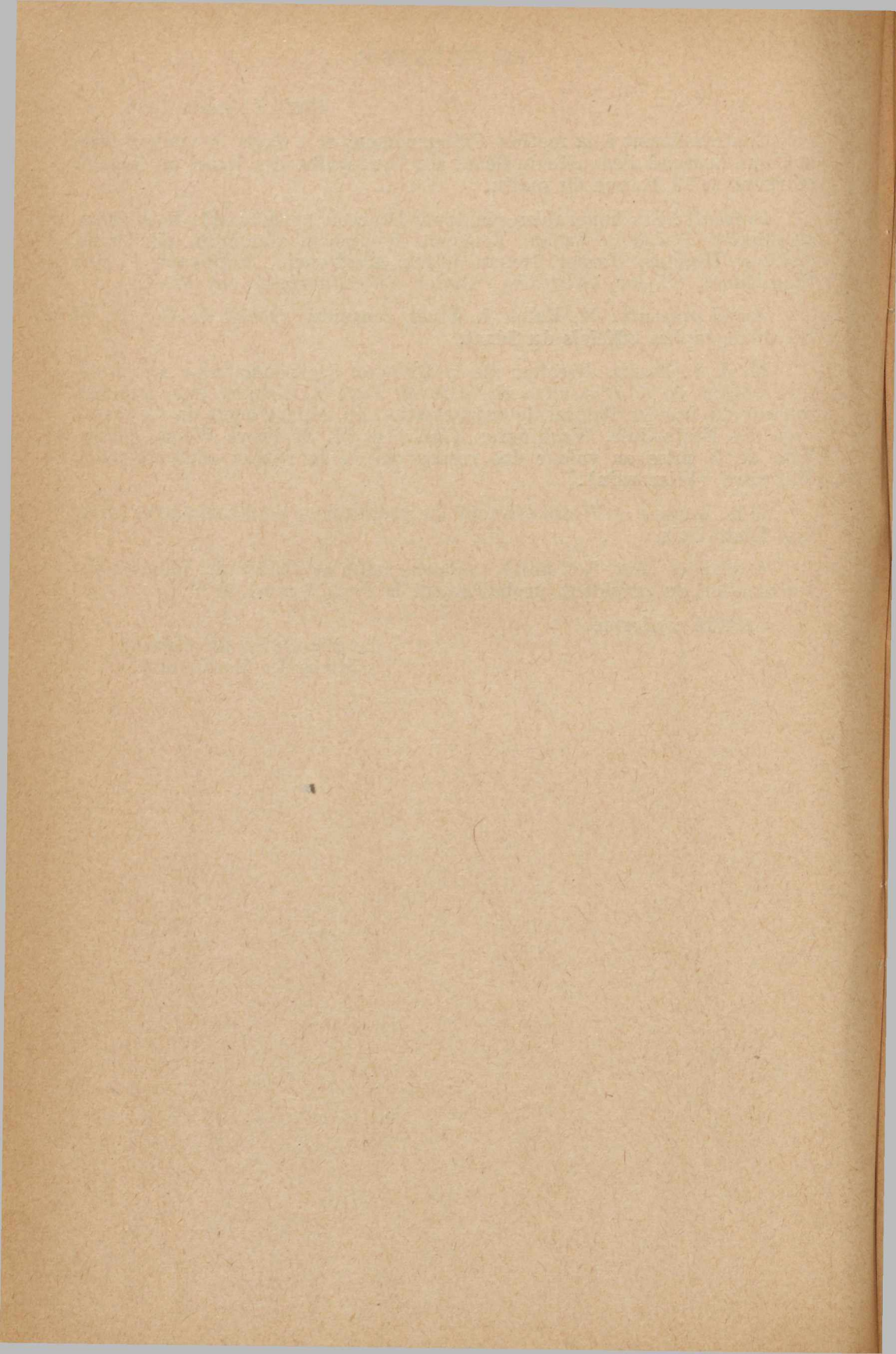
M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique au ministère fédéral de l'Agriculture présente M. Paul V. Kepner, sous-administrateur du Service fédéral de vulgarisation du département de l'Agriculture des Etats-Unis, Washington (D.C.) et M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources de la région septentrionale, Hayward (Wisconsin).

MM. Kepner et Weiss traitent du programme d'aménagement rural aux Etats-Unis.

A midi et demi le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président, probablement le jeudi 7 avril 1960.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.



LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 31 mars 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin sous la présidence du sénateur Arthur M. Pearson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui deux invités de marque venus des Etats-Unis, qui auront la bonté de nous faire un rapport sur le Programme d'aménagement rural aux Etats-Unis. Je vais prier M. Booth, qui connaît depuis quelques années ces messieurs personnellement, de bien vouloir nous les présenter.

M. BOOTH: Monsieur le président et honorables sénateurs, j'ai grand plaisir à vous présenter les visiteurs qui sont chez nous aujourd'hui, plaisir d'autant plus vif qu'il est mêlé de reconnaissance: ils nous ont beaucoup aidés lors de l'étude que nous avons entreprise récemment sur le Programme d'aménagement rural aux Etats-Unis. Il y a longtemps en effet que je connais M. Kepner et je suis très heureux de le voir parmi nous.

M. Paul V. Kepner, qui prendra sans doute la parole d'abord, est sous-administrateur du service fédéral de vulgarisation département de l'Agriculture des Etats-Unis à Washington; il y travaille, je crois, depuis environ 1935. Je pense que son pays, c'est l'Indiana; et s'il n'a pas été élevé sur une ferme, il a été cultivateur dans cette région pendant de longues années. Il est diplômé de l'Université de Purdue, et a passé quelques années à Cornell. Je ne sais pas quels diplômes il a reçus à Cornell; mais étant donné qu'il y a passé quatre ans, il a dû y acquérir de vastes connaissances. Il n'y a rien de plus à ajouter sur M. Kepner sauf qu'il a fait preuve de beaucoup de compétence et d'énergie dans son travail; et, lorsque nous faisons notre étude sur le Programme d'aménagement rural l'automne dernier à Washington, c'était lui qui organisait nos voyages et de nos rendez-vous. Nous lui devons surtout nos rendez-vous et nos longues conférences avec M. T. D. Morse, sous-secrétaire à l'Agriculture; et il va sans dire que nous lui sommes des plus reconnaissants.

Notre deuxième conférencier sera M. Sherman Weiss, du Wisconsin. M. Weiss est diplômé du *River Falls State Teachers' College*, et depuis 1943 il est agent du comité de Sawyer, dans le Wisconsin, l'une des étapes de notre itinéraire. C'était pendant notre visite que M. Weiss a été nommé surveillant de la région, poste où il dirige 17 autres comtés dans la partie septentrionale de l'Etat. Ses travaux dans le comté de Sawyer nous ont beaucoup impressionnés; il nous paraissait l'un des agents les plus compétents que nous ayons eu l'honneur de rencontrer. Nous avons remarqué tout particulièrement les divers pro-

grammes qu'il a réussi à mettre sur pied, et qui comprennent des projets agricoles et forestiers, aussi bien que des entreprises de récréation, de développement de petits commerces, d'instruction publique et ainsi de suite. C'est un programme de grande envergure qui embrasse toutes les régions du nord de l'Etat du Wisconsin.

Je ne crois pas devoir rien ajouter de plus, monsieur le président, sauf que nous autres, qui nous intéressons à l'agriculture, nous sommes très heureux d'accueillir ces deux messieurs, et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte et me servir d'eux pour remercier toutes les personnes à Washington et ailleurs aux Etats-Unis qui ont fait preuve de tant de bonté à notre égard pendant le voyage que nous avons fait l'automne dernier pour étudier le Programme de développement rural.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons plusieurs exemplaires de l'exposé que va lire M. Kepner, et je vais vous en faire faire la distribution immédiatement.

En attendant que la distribution se fasse, je puis ajouter qu'il y a parmi nous deux autres messieurs qui s'intéressent à ce que vont nous dire MM. Kepner et Weiss: ce sont M. Hannam, président de la Fédération canadienne de l'Agriculture, et M. W. C. Hopper, économiste de la Fédération canadienne de l'Agriculture. MM. Hopper et Kepner se connaissent déjà bien.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Nous avons aussi ici le sous-ministre de l'Agriculture, M. S. C. Barry.

M. PAUL V. KEPNER, *sous-directeur du service fédéral de vulgarisation du Département de l'Agriculture des Etats-Unis*: Monsieur le président et honorables sénateurs: C'est à la fois un privilège et un plaisir de pouvoir comparaître devant vous. L'intérêt que cette assemblée distinguée daigne prendre aux efforts de notre Programme d'aménagement rural nous fait beaucoup d'honneur; nous n'étions, croyez-moi, que trop heureux d'avoir le privilège de venir en aide au groupe qui est venu tout récemment aux Etats-Unis pour étudier notre entreprise; et je ne dois pas oublier d'ajouter que, de notre avis, ces messieurs ont mené à bien une étude complète, objective et pénétrante de notre Programme d'aménagement rural: résultat d'autant plus admirable qu'ils ne disposaient pas d'un temps illimité pour terminer leur enquête. Ce même rapport, du reste, est ce qu'il y a de mieux comme mise à point à tout ce que je pourrai dire moi-même.

Comme préface à notre Programme, je vous cite un message du Président des Etats-Unis au Congrès le 26 avril 1955¹: "Plus de 25 p. 100 des cultivateurs américains ne gagnent encore que des revenus inférieurs à \$1,000 par an; ils ne sont pas en conséquence à même de contribuer autant qu'ils le voudraient et le pourraient à l'essor national de production et de services." On a mis un exemplaire de ce document à votre disposition.

Le Président a ajouté "qu'on doit s'attaquer à tous les aspects du problème. Il nous faut un programme uni, dont chaque partie doit contribuer à la réussite de l'ensemble et dont l'ensemble doit résoudre le problème sans nuire ni aux libertés de l'individu ni à ses droits constitutionnels ni à son privilège de jouir plus complètement de la vie économique de notre nation."

¹ House Document No. 49, 84e Congrès, 1re session.

Cette déclaration du Président, jointe à un rapport que le département de l'Agriculture (en collaboration avec d'autres organismes) avait préparé sur l'étendue, la nature et l'importance des problèmes à résoudre², constitue le début de notre Programme d'aménagement rural.

Une réunion nationale a été convoquée au mois de juin 1955, où 24 Etats se sont fait représenter; et c'est alors qu'on a établi ce qui devait servir de point de départ au programme.

Plus tard (le 1^{er} juillet 1956) le Congrès a attribué au Programme, une somme d'environ deux millions de dollars que devaient partager ensemble cinq organismes du département de l'Agriculture en vue de pouvoir renforcer leurs services sur place et d'être à même d'aider aux recherches et aux expériences. En outre, le Congrès a autorisé une attribution supplémentaire de 15 millions destinée à fournir des prêts à l'Administration de l'habitation agricole, qui se trouvera ainsi mieux placée pour venir en aide aux cultivateurs pauvres et à ceux qui ne s'occupent d'agriculture que pendant une partie de l'année.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que ces services sur place sont dirigés par le service de vulgarisation ou par un organisme nouvellement constitué?

M. KEPNER: Non, ils sont dirigés par les services sur place des organismes tels qu'ils existent actuellement; on n'a pas constitué de nouveaux organismes. Je reparlerai de ce détail un peu plus tard.

Ces attributions et ces autorisations supplémentaires de prêter sont restées les mêmes depuis, à part une attribution au Service coopératif de vulgarisation, augmentée de \$640,000 à \$890,000. Le Gouvernement vient de demander un crédit supplémentaire de \$2,865,000 afin de permettre au Service coopératif de vulgarisation de donner un plus grand essor à ses travaux, demande que le Congrès est en train d'examiner actuellement.

Afin de diriger cet effort coordonné pour le Gouvernement fédéral, on a établi un comité qui se compose des sous-secrétaires des départements de l'Agriculture, de l'Intérieur, du Commerce, de l'Hygiène publique, de l'Instruction publique, du Bien-être social et du Travail, auxquels on a joint le directeur de l'Administration des petits commerces et un membre du Conseil des économistes.

Ce comité a avisé les Etats de son intention d'entreprendre un essai ou plutôt une expérience et a prié le Doyen de la faculté d'Agriculture de l'Université de chaque Etat intéressé et dont la population rurale comprenait beaucoup de chômeurs, de mettre sur pied un comité d'aménagement rural qui devait fournir des conseils, de la coordination et de l'aide à tous ceux qui en avaient besoin. On a proposé que ces comités comprennent des représentants d'une compétence reconnue tirés des organismes fédéraux et des organismes de ces Etats qui sont à même de fournir de l'aide, aussi bien que de certains groupes tels que les cultivateurs, les hommes d'affaires, les chambres de commerce, les églises et ainsi de suite.

Chaque comité devait en outre se charger

- a) de discuter l'idée avec des représentants des groupes locaux dans chaque théâtre d'opérations afin de mieux juger de leur intérêt;

² Ibid, p. XIII.

- b) de choisir des comtés ou des régions où, selon les intérêts et les besoins locaux, on pourrait entreprendre l'expérience; et
- c) soumettre au comité national des propositions définitives d'action.

Ces propositions ont permis de calculer les attributions de fonds destinés aux services d'extension des Etats afin de pouvoir employer des spécialistes capables de diriger et d'aider les comités locaux ou les comités des régions.

En 1955, dix Etats ont inauguré des programmes à titre d'essai avant même que l'aide supplémentaire dont j'ai déjà parlé eût été accordée au programme; et au cours de la première année, après l'attribution des sommes spéciales, ce nombre s'est accru à 24 Etats et à 54 programmes. Actuellement, il y a 30 Etats, y compris Porto Rico, dont les programmes embrassent environ 200 comtés.

Conditions qui justifient des méthodes spéciales

La technologie agricole a pris un très grand essor depuis vingt ans, mais beaucoup de nos cultivateurs n'en ont pas profité. Ces derniers sont en général des cultivateurs dont l'exploitation est trop petite pour qu'ils puissent la faire valoir économiquement, ou qui habitent des terres produisant relativement peu et dont la topographie se prête mal aux techniques mécanisées d'aujourd'hui. Bien que de telles fermes existent partout aux Etats-Unis, on les rencontre surtout dans certaines régions, telles que le sud, le sud-est, les Etats autour des Grands Lacs et (à un moindre degré) dans le littoral nord-ouest.³

Ces régions ont certaines caractéristiques en commun, par exemple:

- a) des revenus agricoles peu élevés;
- b) un chômage grave;
- c) un niveau de vie assez bas;
- d) peu d'occasions d'emploi en dehors de l'agriculture;
- e) un pourcentage plus élevé de gens âgés malgré une natalité qui dépasse la moyenne;
- f) une instruction publique assez pauvre comparativement à celle des autres régions rurales;
- g) des services publics plutôt sommaires, surtout en ce qui concerne les routes et les écoles;
- h) une apathie chez la plupart des habitants, qui sont indifférents mêmes aux services publics qui leur sont disponibles;
- i) un exode de plus en plus sensible depuis quelques années à la recherche de situations plus rémunératrices, exode parfois tragique étant donné que ceux qui partent ignorent le plus souvent où trouver une nouvelle situation et sont en tout cas totalement dépourvus des compétences nécessaires pour en profiter.

Les cultivateurs ne sont pas seuls à souffrir du mauvais état économique de ces régions: de nombreux habitants ruraux qui ne s'occupent pas nécessairement d'agriculture subissent aussi l'épreuve du chômage; et beaucoup de villes et de villages éprouvent le contre-coup d'une vie économique et sociale diminuée.

Enfin, cette situation générale existe dans environ mille des quelque trois mille comtés des Etats-Unis.

³ Ibid., p. 7.

Idées maîtresses et buts du programme

Ce programme est fondé sur la conviction (et voilà la réponse à votre question, monsieur le président) qu'à la longue le meilleur remède c'est l'établissement d'un organisme spécial du Gouvernement pour tenir tête aux problèmes compliqués qui se présentent; c'est en tout cas l'idée maîtresse qui nous sert de guide.

Nous croyons qu'il existe déjà assez d'organismes gouvernementaux pour aider à résoudre certains aspects de ces problèmes. Du point de vue de l'aide gouvernementale, ce qu'il faut, c'est un effort concerté pour coordonner les programmes et les services gouvernementaux, tels qu'ils existent actuellement, dans une lutte commune contre les problèmes de chaque région.

En second lieu, on croit que, pour assurer un progrès continu, il faut aider les habitants de ces régions à analyser eux-mêmes leurs problèmes les plus pressants, pour en déterminer la nature et la meilleure façon d'y porter remède. C'est à eux surtout de répondre de l'amélioration de leur situation, en se bornant à ce qui est possible. Pour cette raison, des comités locaux prêts à mettre sur pied des programmes d'analyse et d'action sont essentiels à la réussite d'un tel effort.

On peut résumer ainsi les buts spéciaux du programme, sans pourtant les limiter trop catégoriquement.

- a) Aider ceux qui veulent profiter de l'occasion de mieux faire valoir leurs entreprises agricoles.
- b) Créer de nouvelles occasions d'emploi en dehors de l'agriculture, soit en donnant un nouvel essor aux services et aux industries qui existent déjà dans la région, soit en y établissant de nouveaux. On peut aussi trouver beaucoup d'autres sources de revenus, tels que le tourisme.
- c) Améliorer les services d'instruction et de direction qui sont à la disposition des habitants de ces régions afin que la jeunesse surtout puisse être mieux à même de trouver des emplois convenables et rémunérateurs, soit en dedans soit en dehors de la région.

Pour atteindre ces buts, il faut nécessairement:

- a) Presser, encourager et aider les dirigeants locaux à assumer leurs responsabilités quant au développement et à l'orientation de mouvements locaux, de nature essentielle et pratique, qui doivent amener les améliorations désirés.
- b) Faciliter la coordination des opérations des organismes gouvernementaux de telle sorte que leur contribution totale à l'allègement de leurs problèmes locaux surpasse la contribution indépendante de chaque organisme, et encourager les ajustements possibles dans le cadre de leurs programmes afin de combler les besoins particuliers de leurs régions.

Effets à l'échelon du comté ou de la région:

Jusqu'à maintenant, la mise en oeuvre des Programmes d'aménagement rural à l'échelon du comté ou de la région s'est effectuée de la façon suivante:

Le comité de l'Etat, après le choix expérimental d'un comté ou d'une région suggérés pour fins démonstratives, présente son plan à un groupe choisi de dirigeants locaux et de représentants du service gouvernemental local. Avec leur appui pour lancer un tel programme, le Service de vulgarisation de l'Etat nomme un travailleur spécial, habituellement connu sous le nom d'agent d'aménagement rural, afin d'aider à la formation d'un comité local et d'agir en temps qu'expert professionnel du Comité. Cet agent, en collaboration avec les autres représentants des services locaux et les principaux dirigeants de l'endroit, prend alors les mesures nécessaires pour organiser un comité de comté qui se chargera du travail. Après une appréciation préliminaire de la situation générale et des principaux problèmes qu'ils désirent résoudre, ils organisent sans retard des sous-comités qui pourront apporter une attention plus concentrée et plus spécialisée à l'analyse de problème précis et prendre à cet égard des mesures pertinentes.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Puis-je vous demander où vous trouverez les hommes capables d'accomplir ce travail?

M. KEPNER: Messieurs les sénateurs, nous les choisissons habituellement parmi notre personnel expérimenté du Service de vulgarisation, les relevant de leurs fonctions ordinaires pour leur confier cette tâche.

L'agent local d'aménagement rural aide le comité général de comté et les divers sous-comités à avoir accès aux renseignements qui ont trait aux problèmes locaux, ou faute de telle documentation, aide la population locale à établir des méthodes pour le rassemblement des renseignements requis aux moyen d'enquête ou d'autres techniques.

Une fois ces renseignements recueillis et analysés, ces sous-comités élaborent et proposent des traitements correctifs et les décisions pertinentes sont adoptées. Toutes les ressources disponibles sont ensuite mises à contribution afin d'atteindre les buts désirés.

Par cette méthode qui réunit en comités des personnes de presque tous les groupes économiques, gouvernementaux et sociaux, la proximité des ressources permet de passer immédiatement à la phase active. Quand, par exemple, le comité de comté se compose de représentants des banques, de la Chambre de commerce, et d'autres entreprises, et qu'une occasion d'attirer une nouvelle industrie dans cette région surgit, la position stratégique qu'occupent ces groupes leur permet de mettre ce projet à exécution.

Si un comité décide que le système éducatif requiert certains ajustements pour y inclure une formation professionnelle dans les arts et métiers, les représentants scolaires de l'endroit, d'accord avec les parents, en sont assez aisément convaincus.

Un sous-comité agricole peut décider qu'un nouveau service ou commodité de mise en marché est nécessaire ou qu'il y aurait moyen de produire une récolte spécialisée pour un marché voisin. Il fait donc les démarches nécessaires pour obtenir ces changements. Il ne s'agit ici que d'exemples tendant à illustrer le genre de méthodes qui, employées localement, servent à diriger tous les intérêts vers l'étude des problèmes généraux qui demandent une solution et vers l'adoption de mesures réparatrices qui promettent des résultats pratiques.

Ce processus est évidemment sans fin. Après certains succès, le comité et les sous-comités peuvent porter leur attention vers d'autres domaines prometteurs.

Réalisations :

Les progrès et les succès du Programme d'aménagement rural dépassent de beaucoup les espoirs antérieurs.

Ce programme a eu comme résultat le plus fondamental, quoique moins tangible que d'autres résultats spécifiques, de montrer à la population locale que, par une appréciation collective de ses problèmes et par l'adoption de mesures de redressement, elle pouvait accomplir énormément pour son bien-être. La population s'est, de plus, vouée à l'obtention d'objectifs déterminés qu'elle juge nécessaires.

Parmi les réalisations d'une nature plus tangible, on compte d'autres mises en valeur⁴:

- a) On a établi de nouvelles petites industries ou agrandi celles qui existent déjà, procurant ainsi de nouvelles occasions d'emploi et des revenus accrus non seulement à ceux qui y travaillent directement mais aussi à ceux qui travaillent dans des industries connexes ou d'autres entreprises ou services de la région. Quoique nous ne possédions pas de données complètes sur ces nouvelles occasions d'emploi, nous avons appris qu'au moins 8,000 nouveaux emplois font suite au travail de comité dans 52 des comtés participants.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Le gouvernement fédéral contribue-t-il financièrement à cette mise en valeur?

M. KEPNER: Non. Il s'agit d'entreprises privées. Le gouvernement n'accorde aucune subvention à cet égard.

- b) Des cours de formation industrielle ont été inaugurés dans certaines écoles secondaires rurales afin de mieux préparer les jeunes de cette région à se trouver un emploi hors de l'agriculture. Ces cours ne remplacent pas la formation agricole mais s'y ajoutent. Quelques cours extra-muraux, préparés à l'intention des adultes, doivent les préparer à un emploi de type industriel, dans la région ou ailleurs, à temps continu ou réduit. Les dirigeants ont élaborés avec des résultats encourageants, des programmes en vue d'amener les jeunes à poursuivre leur éducation formelle. Dans un comté, les efforts de la population locale, la collaboration avec le Programme d'aménagement rural, lui ont permis d'obtenir un collège junior, logé dans des immeubles scolaires déjà existants, ce qu'elle n'avait pu obtenir auparavant.
- c) Les services et les commodités de récréation et de tourisme ont été améliorés dans plusieurs régions, non seulement au profit des habitants de l'endroit, mais afin d'attirer un plus grand pourcentage de l'industrie touristique vers plusieurs de ces régions qui jouissent de nombreux attraits naturels pour les touristes.

⁴ Pour des exemples précis, voir le Programme d'aménagement rural, Quatrième rapport annuel du secrétaire à l'Agriculture, septembre 1959.

- d) De nouvelles commodités de mise en marché et de service agricole permettent une intention plus efficace et plus économique des denrées agricoles de production locale. Cette amélioration a permis d'introduire des récoltes spécifiques dans certaines régions et d'augmenter la production commerciale de récoltes ordinaires dans d'autres régions.
- e) On a fortement poussé le reboisement et l'exploitation des forêts dans les régions forestières naturelles, améliorant ainsi le revenu de cette production importante.
- f) Le Service de vulgarisation et les autres organismes ont intensifié leurs efforts afin d'aider les propriétaires de petites terres à obtenir un meilleur rendement des ressources agricoles dont ils disposent ou qu'ils peuvent acquérir. De même, les habitants de ces régions recourent maintenant davantage à cette forme d'assistance.
- g) Le Département a modifié les programmes agricoles de ses divers organismes afin de mieux répondre aux besoins permanents de ces régions particulières et des petits cultivateurs. Par exemple, le Service des programmes de conservation des ressources agricoles a augmenté les attributions et les taux d'assistance pour des mesures stratégiques précises; le Service de la conservation du sol a intensifié son aide aux cultivateurs de ces régions, de façon individuelle et relativement à l'amélioration de bassins hydrographiques; dans les Etats, les départements des forêts ont augmenté leur assistance aux propriétaires forestiers en ce qui concerne l'amélioration de la production et de la mise en marché des produits forestiers; l'Administration de l'habitation agricole et l'Administration du crédit agricole ont modifié leurs pratiques de prêts afin de se rendre plus utiles à cette classe de cultivateurs.
- h) Le département du Travail,—et il s'agit d'une initiative considérable,—étudie les moyens par lesquels il pourrait ajuster ses services de placement et d'orientation pour aider davantage les gens sous-employés dans ces régions et aider ainsi la nation.
- i) L'Administration des petites entreprises accomplit une oeuvre utile en procurant aux petites industries des services financiers, consultatifs et éducatifs dans les régions rurales, et aide ainsi à accroître les occasions d'emploi et les revenus. D'après une analyse des opérations de l'Administration des petites entreprises, sur une période de six mois, cet organisme a accordé environ le tiers de ses prêts dans de petites villes desservant les régions et les agglomérations rurales. La valeur de ces prêts se chiffre à plus de 120 millions de dollars par année. L'assistance technique et les conseils offerts aux petits entrepreneurs et aux groupes d'exploitation dans les régions agricoles sont également importants.
- j) On remarque une tendance à utiliser davantage les commodités publiques qui existent, comme les services d'hygiène publique et le Programme de sécurité sociale qui, avant l'inauguration de la mise en valeur rurale, restaient inutilisés par un grand pourcentage des habitants de cette région.

Enfin, pour résumer ce que je vous ai dit : notre Programme d'aménagement rural s'exerce, jusqu'à maintenant, sur une base de recherche et de démonstration. Il reçoit le soutien général du public et continuera, sans aucun doute, à prendre une expansion qui n'est pas uniquement attribuable à l'assistance directe du gouvernement fédéral.

Les réalisations ont stimulé l'intérêt de plusieurs gouverneurs d'Etats qui ont entrepris ou entreprennent des mouvements dans leurs Etats respectifs en faveur de ce genre de travail.

La presse rurale, comme la presse urbaine, trouvent dans ce travail de nombreux sujets de réclame et y consacrent de nombreux articles à sensation, éditoriaux et communiqués.

Plusieurs entreprises industrielles ont pris un intérêt croissant à la qualité et au nombre de personnes sous-employées dans plusieurs de ces régions auxquelles ils n'avaient jamais songé comme site possible pour l'établissement d'usines-annexes. Plusieurs filiales considérables ont été construites dans les comtés de mise en valeur parce que les démarches des comités locaux ont fait connaître ces occasions.

Les organismes du gouvernement, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Etats, ont trouvé d'autres moyens grâce auxquels ils peuvent accroître leur utilité dans le cadre des ressources existantes et des autorisations adoptées aux besoins spécifiques de telles régions.

Et ce qui est plus important encore, les habitants de ces régions ont pris conscience de plusieurs moyens qui leur permettent d'accroître leur propre bien-être en ne recevant qu'une aide modeste de la part du gouvernement.

Nous estimons que nous avons dépassé le stade expérimental. Un Etat, la Georgie, a annoncé un programme à l'échelle de l'état; d'autres Etats envisagent des programmes d'une plus grande portée. D'autres projettent de mettre en oeuvre des programmes d'aménagement rural.

Le travail que vous accomplissez au Canada, monsieur le président, soulève notre plus grand intérêt; il nous aidera dans nos efforts futurs en vue d'améliorer le sort des familles rurales à petits revenus dont les besoins sont les plus pressants.

Puis-je ajouter que nous ne croyons pas avoir la réponse à tous les problèmes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Kepner.

Messieurs les sénateurs, aimeriez-vous maintenant écouter M. Weiss. Il n'a pas de communication à nous présenter, mais il parlera du programme d'aménagement rural dans le comté dont il était chargé; ensuite, nous aurons la période de questions habituelles.

Le sénateur McDONALD: Monsieur le président, ces renseignements répondront sans doute à certaines questions qui se posent à nos esprits.

M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources pour la région du nord, Hayward, Wisconsin, E.-U.:

Monsieur le président et messieurs les sénateurs, il me fait vraiment plaisir de venir du Wisconsin afin de m'entretenir avec vous des expé-

riences que nous avons poursuivies dans la mise en valeur des ressources dans un comté au nord du Wisconsin.

Premièrement, j'aimerais vous parler de notre comté. C'est un comté d'environ trois-quart de million d'acres ou davantage; la population globale n'atteint pas 10,000 âmes. La plus grande partie du sol, soit 80 p. 100, est couverte de forêts. La population est donc parsemée sur une très vaste étendue.

Je vous donnerai d'autres détails au sujet des caractères physiques du comté un peu plus tard.

J'aimerais d'abord vous dire que, lorsque j'ai été nommé agent dans le comté de Sawyer, en 1943, le premier programme de travaux avait été préparé par le fonctionnaire du service de vulgarisation. Ce programme avait ensuite reçu l'approbation, avec quelques légères modifications, du comité agricole, chargé du travail de vulgarisation dans les comtés; mais je me suis aperçu qu'il était très difficile de faire accepter ce programme par les gens du comté.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Quand vous parlez du service de vulgarisation, s'agit-il d'un service du gouvernement fédéral ou des gouvernements des Etats?

M. WEISS: Il s'agit d'un effort coopératif entre le comté, l'état et le gouvernement fédéral. Chaque comté du Wisconsin et tous ceux des Etats-Unis ont une organisation semblable.

Le sénateur McDONALD: C'est un service de vulgarisation régulier, n'est-ce pas?

M. WEISS: Oui.

Le sénateur McDONALD: Est-ce le seul service de vulgarisation à l'usage des cultivateurs?

M. WEISS: Oui.

Le sénateur HIGGINS: Vous êtes attaché au gouvernement fédéral, n'est-ce pas?

M. WEISS: Oui.

Le sénateur CAMERON: Monsieur le président, il pourrait être utile de savoir de M. Weiss à combien s'élèvent les contributions respectives du comté, de l'état et du gouvernement fédéral. Je ne sais pas exactement ce qu'elles sont maintenant, mais le gouvernement fédéral a déjà assumé 34 p. 100 des dépenses. Ce pourcentage est bien différent du nôtre.

M. WEISS: Monsieur le président, M. Kepner sera probablement plus en mesure de répondre à cette question.

M. KEPNER: Monsieur le président, à l'heure actuelle le gouvernement fédéral paye environ 38 p. 100 des frais, le reste étant réparti dans un rapport de trois à deux entre l'Etat et le comté. Ce dernier en assume la part la plus légère, soit près de 25 p. 100 du total.

M. WEISS: Après deux années de travail de ce genre, qui consistait à tenter d'obtenir que le public adopte un programme que nous élabor-

riens dans nos bureaux, nous avons finalement jugé que pour assurer l'adoption et la réussite du plan l'impulsion devait venir du peuple. Ainsi en 1945 un comité chargé d'élaborer un programme fut formé. Ce comité groupait des gens du comté appartenant à tous les milieux; le programme mis au point par la suite répondait donc aux intérêts de tous. Au début il portait surtout sur l'agriculture; nous considérions les problèmes agricoles sans porter beaucoup d'attention aux autres domaines. Toutefois, peu de temps après, le comité agricole décida que l'agent de vulgarisation du comté serait chargé d'autres tâches, dont l'une était d'administrer les forêts du comté. Notre activité a cessé alors d'être uniquement consacrée à l'agriculture et notre comité a senti qu'il lui fallait s'intéresser à d'autres domaines. A partir de ce moment-là, le comité devait se réunir tous les ans pour établir un plan d'action; à mesure que s'étendait notre activité, nous prenions contact avec un nombre de plus en plus considérable de gens, parmi lesquels il nous fut donné de rencontrer un jour la femme du propriétaire d'un centre de villégiature; son travail avec les cercles 4-H lui avait fait connaître les avantages qu'offrait notre service de vulgarisation. Elle en parla à son mari. Le jour suivant ce dernier écrivait un long article que publiait le journal local; il y réclamait l'aide du comité pour une autre industrie. Notre comité s'est alors réuni. Il a entrepris de faire un relevé des ressources du comté de Sawyer. Nous en avons dressé l'inventaire. En tête de liste venaient les ressources humaines,—la population; puis, l'agriculture; enfin les forêts, les lieux récréatifs et l'industrie.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, étudier brièvement chacune de ces ressources telles qu'elles existaient alors. Les ressources humaines,—10,000 personnes en tout,—étaient à peine utilisées. Le travailleur du bois ne travaillait qu'une partie de la saison, le propriétaire d'un centre de villégiature, qu'une période extrêmement courte. Les Indiens vivant dans les réserves formaient 10 p. 100 de la population et rien, dans nos plans, n'avait été prévu pour leur procurer un travail quelconque. Le peu d'occasions de travail qu'offrait la région faisait s'expatrier nos étudiants des écoles secondaires. Notre population avait un caractère migratoire; on venait dans la région et on en repartait, les salaires y étant trop bas. Venait ensuite le problème de l'agriculture. On comptait 1,000 cultivateurs établis sur des terres défrichées d'une superficie moyenne de 20 à 25 acres, dont les troupeaux ne dépassaient pas 10 vaches; la production laitière était basse, les récoltes pauvres. En 1948, on comptait trois acres de luzerne par ferme, alors qu'on y consacrait 42 acres dans tout le comté en 1943. En 1958, la luzerne accaparait le tiers de toute la surface cultivée. Les revenus bruts du cultivateur ne dépassaient pas \$2,500 dans 76.6 p. 100 des cas; 2 p. 100 seulement gagnaient plus de \$6,000. Vous voyez maintenant quel problème présentait cette force énorme qu'on ne pouvait employer adéquatement.

Quelle était alors la situation de nos forêts? Il y avait 671,000 acres de forêt, dont 135,000 appartiennent ou plutôt appartenaient au comté, 56,000 à l'Etat, 144,000 au gouvernement fédéral, 276,000 à des particuliers. Ce dernier domaine était celui qui nous intéressait le plus. J'ai vu couper en 1945 la dernière forêt vierge du comté de Sawyer, la dernière des forêts vierges ouvertes au public: elle appartenait à un particulier. Comme résultat une vaste superficie de terre forestière était mal administrée; le bois d'oeuvre qu'aurait ménagé une gestion sage

avait disparu. A côté poussait, sur 80,000 à 90,000 acres de terre brûlée, du bois dont les essences sont dites inusitées; ce phénomène demandait beaucoup d'attention en raison surtout du désir qu'on pouvait avoir d'y cultiver certaines essences choisies. Vous constatez donc que la majeure partie de notre comté, soit 80 p. 100, était formée de terres à bois d'un rendement faible.

Considérons maintenant le champ sur lequel pouvait s'exercer notre activité; nous pouvions tirer meilleur parti des forêts pour le bénéfice de la population, au moyen de plantations d'arbres, d'améliorations des peuplements, de la surveillance de la faune, de l'utilisation multiple des ressources du comté, au moyen aussi de routes d'accès et autres choses du genre. Nous ne possédions que huit ou neuf industries qui utilisaient le bois.

Pour ce qui est des ressources en lieux récréatifs, nous disposions de quelque 62,000 acres. Ayant étudié la question avec les propriétaires de centres de villégiature, qui y avaient eux-mêmes réfléchi, nous avons réalisé que la situation dans ce domaine était beaucoup plus grave que dans celui de l'agriculture. Il existait beaucoup de ces centres qui rapportaient peu, jouissaient d'une saison très courte, dix semaines ou moins, et avaient besoin d'aide.

Nous avons alors inventorié les solutions qu'on pouvait y apporter: de nombreux cours d'eau à améliorer, des régions à inonder pour créer des cours d'eau ou des lacs artificiels. Il nous fallait des terrains de pique-nique, de camping, des débarcadères publics, des installations pour les sports d'hiver, et beaucoup d'autres installations visant à faciliter la chasse.

Il n'y avait que huit ou neuf industries, dont six étaient des scieries. L'une de ces industries transformait des arbustes qu'on recueille, qu'on traite et qu'on vend comme matériel décoratif, une autre s'employait à la fabrication de couronnes. A cela se résumait l'industrie.

Le comité récréatif s'est alors enfuis du programme que nous désirions établir. En 1955, il a consacré un temps considérable à la mise au point d'un programme à l'intention du service de vulgarisation du comté de Sawyer. A ce moment-là nous avons établi notre champ d'action. Je puis dire que les personnes qui faisaient les plans ont contribué à une plus ample mise en valeur des ressources.

Pendant les quelques minutes qui vont suivre, j'aimerais vous parler des changements apportés dans le comté par les progrès industriels et autres. En premier lieu, mentionnons une nouvelle usine, la *Staley Company*, dont la construction a coûté plus de \$500,000 et qui donne du travail à 70 personnes à l'heure actuelle. Cette usine utilise le peuplier, la scie pour en faire du bois d'oeuvre et des éléments de contre placage pour dessus de tables et autres articles d'ameublement. Elle utilise aussi maintenant, le tilleul d'Amérique, l'érable tendre et le bouleau blanc. Cette usine consomme près de 15,000 cordes de bois par an. Outre les 70 personnes employées à l'usine, des bûcherons travaillent près de 10,000 journées par an pour approvisionner l'usine en bois.

La société *Seely Lumber* a étendu son activité et modernisé ses méthodes; son rendement original a doublé et le nombre de ses employés a augmenté de cinq ou six fois.

La *Crawford Brothers* s'est portée acquéreur d'une vieille scierie en mauvais état; grâce à un programme de modernisation, c'est maintenant la plus moderne du nord du Wisconsin; c'est devenu une installation entièrement automatique. La production a passé de 7,000 pieds par jour à 15,000 pieds par huit heures, ce qui représente un rendement double par ouvrier; ces améliorations ont permis de faire face avantageusement à la concurrence des producteurs de toute la région nord du Wisconsin. Elles ont donné lieu à de larges investissements d'argent et ont assuré de l'emploi à un nombre additionnel de personnes tant à l'usine que dans la forêt.

Tous ces projets dont je parle sont a conséquence directe des efforts de mise en valeur des ressources.

La *Hayward Products* a fondé une nouvelle usine qui manufacture des bâtonnets pour la confiserie et pour le badigeonnage. C'était une entreprise nouvelle et on a dû faire naître un marché.

L'usine *Skywood Products* manufacture maintenant des pattes de table, des aquariums et autres produits faits de bois tourné. Deux jeunes gens ont commencé cette entreprise et l'ont agrandie; ils sont maintenant en voie d'ajouter un four de séchage et une nouvelle construction à l'usine actuelle. Ils emploieront bientôt de quatre à huit personnes de plus.

A Winter (Wisconsin), M. Paul Petit avait de la difficulté à vendre son bois. Au cours d'une conversation sans caractère officiel, nous avons discuté les moyens de remédier à la situation. A la suite de cette conversation, il décidait de construire une scierie où travaillent maintenant 15 personnes.

Il fallut faire face à une situation grave soulevée par l'usine *Acme Steel*, à propos des dosses et des déchets de bois. Au cours d'une soirée amicale chez un jeune homme, nous en sommes arrivés à élaborer le projet des copeaux *Badger*, projet qui prévoit la conversion des déchets de bois en copeaux, utilisés comme litière dans les poulaillers. Le matériel qui était perdu auparavant alimente une affaire de \$65,000, dont l'usine de 32 pieds par 140 emploie cinq ou six personnes.

Certaines de nos tentatives n'ont pas réussi, dont celle du charbon de bois. Peut-être étions-nous mal placés; le comté de Sawyer est éloigné des régions très peuplées des Etats-Unis; il était aussi difficile de faire face au coût du transport du produit au marché et d'établir un débouché intéressant. Il y a eu cependant peu de pertes d'argent, car nous ne nous étions engagés dans cette affaire qu'en prenant d'innombrables précautions.

Par la suite nous avons étudié, avec la coopération du Département de la conservation du Wisconsin, les utilisations multiples des forêts du comté. Nous avons établi un programme d'utilisation des forêts du point de vue récréatif qui comprenait la construction de routes, l'ensemencement des abords des routes pour y nourrir le gibier, l'édification de ponts, la construction d'enclos pour la faune, animaux à fourrure ou canards. On compte maintenant 25 milles de routes nouvelles, ce qui rend ces régions accessibles aux ouvriers du bois et aux sportifs.

Nous avons également entrepris la réalisation d'autres projets, comme la mise en valeur des lacs. Cette dernière entreprise réunissait

les efforts de la ville, du comté, du service de la voirie et d'un citoyen qui nous a donné \$1,000 au départ. Le barrage a été terminé l'automne dernier au prix de près de \$15,000; de 80 acres à l'origine, le lac actuel s'étend sur une superficie de 400 acres. C'est une région où la valeur totale de la terre qui entoure le lac peut dépasser la valeur des six milles carrés du canton.

En collaboration avec la ville, le comté, des comités de conservation et le Département de conservation du Wisconsin, nous avons entrepris de remonter le niveau d'un lac pour le rétablir dans son état original. Ainsi le lac Birch a repris son aspect primitif au prix de \$1,500.

Nous avons étudié le barrage Price, à Winter, et vue le barrage Hay Creek. Nous avons également pensé à l'achat du barrage du lac Mosse, actuellement en la possession d'une société d'énergie. La société baisse de sept pieds chaque année la hauteur du barrage; elle envisage d'ailleurs maintenant de vendre une partie de l'entreprise, parce que l'entretien en est trop coûteux. Le comté a entamé des pourparlers avec la société en vue de conserver cette réserve d'eau. Elle constituerait une véritable acquisition pour les entreprises récréatives du comté. Notre visite à MacDermod Creek nous a convaincu qu'on peut y améliorer considérablement la pêche de la truite. Toute la région verra augmenter et s'étendre son activité dans le domaine récréatif.

Nous nous sommes également intéressés à la production du sirop d'érable que nous avons réussi à doubler au cours d'une année. Nous freinons la production maintenant car un surplus pourrait résulter d'une expansion trop rapide; le sirop d'érable étant une denrée de luxe, on pourrait avoir à déplorer un problème de marché.

Quant à notre programme d'aménagement des forêts, voici quelques chiffres significatifs: 550,000 arbres ont été plantés en 1958, 700,000 en 1959, près de 500,000 le seront en 1960. Dans l'exploitation des terres à bois, de 35 à 40⁰ personnes travaillent en collaboration. Nous avons également entrepris d'aider l'industrie des arbres de Noël, en améliorant l'exploitation du sapin baumier. Des projets sont actuellement en opération sous la direction de trois personnes travaillant en collaboration; elles s'occupent de la production des arbres de Noël dans la forêt du comté. Quelque 12 cultivateurs ont élaboré des plans complets d'aménagement des bois qui s'élèvent sur leurs fermes.

De plus, dans le domaine de l'agriculture, nous avons commencé à utiliser, il y a quelques années, 3,000 tonnes de chaux par an, nous fixant un objectif de 18,000 tonnes, objectif que nous espérons atteindre en 1965.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Le sol est très acide?

M. WEISS: Oui; il a besoin de quatre à huit tonnes l'acre. C'est un sol de terre franche limoneuse Kennan. Une partie est de terre franche sableuse, mais l'ensemble est surtout de terre limoneuse Kennan. En 1956, nous avons atteint 12,000 tonnes et nous avons maintenant atteint 18,000 tonnes. Des délégués du comté se sont rendus à Madison, la capitale du Wisconsin, avec l'agent du service de vulgarisation du comté, pour y discuter au bureau de stabilisation et de conservation agricoles,

de l'augmentation des subventions. Nous avons convaincu les intéressés que nos besoins avaient augmenté et on nous a accordé \$100,000 contre \$23,000 précédemment. Nous avons mis en oeuvre quelques améliorations du sol et des pratiques de pâturage qui se sont avérées très efficaces pour l'augmentation des récoltes.

En outre, on a pratiqué des expériences de fertilisation intensive sur 40 parcelles de terrain, ce qui a demandé l'utilisation de 800 livres d'engrais à l'acre, et même de 1,000 livres dans certains cas. Les résultats ont été stupéfiants. Quelques-uns de ces champs ont produit jusqu'à 8 tonnes de luzerne à l'acre. La moyenne dépasse cinq tonnes dans l'ensemble des cas étudiés.

De plus, un changement s'opère dans les conceptions des cultivateurs de la région. Un troupeau de 20 vaches leur semblait auparavant un large troupeau; maintenant les troupeaux de 50 vaches ne sont pas rares.

Notre intervention dans le domaine de l'aviculture a été suivie de la formation de six à huit troupeaux de volailles qui fournissent des oeufs d'incubation. Les résultats ne furent guère satisfaisants. On a aussi déployé beaucoup d'activité pour l'expansion de l'élevage des dindes. Un seul cultivateur en a élevé 60,000 dans une année ce qui a fourni un million de livres de chair. Un autre a construit deux poulaillers de 74 pieds par 277; au cours de l'année à l'étude seulement, on y a distribué 19 tonnes de nourriture, ce travail ne demandant que deux hommes. On a ainsi obtenu 750,000 livres de poulet. C'est un hommage à l'automatisation.

Le sénateur HORNER: Pourriez-vous me dire si de nouvelles terres ont été mises en culture—terres incendiées, ou défrichées? Y a-t-il des terres nouvelles?

M. WEISS: Oui; plusieurs acres de terre sont mis en culture, mais en même temps plusieurs vieilles terres moins bonnes à la culture sont abandonnées. Nous croyons avoir évolué dans la bonne direction. Nous mettons en valeur la bonne terre, abandonnant les terres pauvres.

Le sénateur HORNER: L'exploitation des forêts dont vous parliez se ferait par coupes restreintes suivant un programme de conservation? Vous ne faites jamais de coupes complètes—vous faites un choix?

M. WEISS: Ce sont des coupes dirigées. J'ajoute d'ailleurs que malgré une exploitation inconsidérée dans le passé, le bois repousse à plus vive allure aujourd'hui qu'on ne le coupe. Nous avons à l'heure actuelle un très bon programme de gestion de la forêt. Nous en sommes arrivés à ce que tous les exploitants du bois du comté pensent au renouvellement des ressources et effectuent des coupes rationnelles.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): La fabrication du contre-placage est en train de devenir une très grande industrie. Pouvez-vous en fabriquer dans vos scieries là-bas?

M. WEISS: Oui, il y a plusieurs scieries dans le nord du Wisconsin. Nous n'en possédons aucune dans le comté de Sawyer, mais on en trouve dans les deux comtés voisins.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Il s'agit de bois tendre?

M. WEISS: Oui. Nous avons aussi alors une petite industrie du vison qu'il nous fallait encourager. Dix-neuf éleveurs de vison se sont réunis un soir dans mon bureau et nous avons élaboré les plans d'une usine coopérative de provendes. Nous avons réuni \$13,000 en espèces et nous avons nanti \$12,000 en outillage ou en congélateurs. Nous avons construit une usine qui fonctionne depuis un an et les éleveurs alimentent leurs visons de manière plus économique que jamais et reçoivent en plus une ristourne de 10 p. 100 sur les économies auxquelles cette entreprise donne lieu. Tout cela a permis à cette industrie de prendre de l'expansion et elle se développe à un rythme deux fois plus rapide que ce à quoi nous pouvions normalement nous attendre. Cet essor s'explique par le fait que les éleveurs n'ont pas à faire de mises de fonds en dollars pour préparer ces provendes alimentaires à leur propre ferme; ils consacrent leurs capitaux à l'amélioration de leur production de fourrure.

Ces derniers sont à élaborer de vastes projets d'expansion pour l'année qui vient. Je me suis arrêté en chemin chez un éleveur pour voir si ces projets avaient commencé à prendre forme. Nous voulons faire du nord du Wisconsin le grand centre du vison des Etats-Unis.

Nous avons ensuite entrepris d'autres étapes de notre travail telles que les parcs et les terrains de campement. La plupart des terres appartenant à des particuliers, il a fallu que quelqu'un se charge de prendre la direction de ces entreprises; ces projets d'expansion sont mis en oeuvre grâce à la collaboration du comité de conservation du conseil du comté, du comité agricole et du conseil municipal. Au cours de l'année dernière on a aménagé six débarcadères et terrains de campement publics. Ces aménagements ont été réalisés grâce aux capitaux mis en commun par ces diverses agences. Un travail considérable a été accompli en collaboration avec le club de chasse et de pêche. Le comté fournit les matériaux et le club se charge du travail. L'aménagement des parcs et des terrains de campement a pour but de répondre à la popularité sans cesse croissante de ces aménagements qui favorisent la vie en plein air. Nous n'avons fait qu'effleurer la tâche qui nous attend. Nous avons fait des relevés. Nous sommes à élaborer des plans de travail pour contribuer à l'expansion de ces aménagements de plein air. Une fois que le programme dont notre région a besoin sera mis en oeuvre, nous aurons là une industrie qui dépasse de beaucoup en importance tout ce que notre comté retire sur le plan économique de l'agriculture, de la sylviculture et de toutes ses autres sources de revenus.

Vous êtes à même de constater que nous n'avons pas élaboré notre programme en nous fondant sur quelque produit de culture. Nous l'avons entrepris à des fins de mise en valeur économique.

J'aimerais ajouter quelques mots pour résumer ce qui s'est passé. On a fondé dans la ville de Hayward la société de mise en valeur de Hayward qui était la deuxième société de mise en valeur industrielle du Wisconsin. Celle-ci a acheté une étendue de 108 acres de terrain évaluée à \$2,000. On l'évalue maintenant à trois-quarts de million de dollars. Huit entreprises commerciales différentes y ont été érigées. Il n'y a pas encore si longtemps il n'y avait là que 108 acres de terrain et par suite de cette mise en valeur nous avons vu naître au cours des sept dernières années une collectivité de 1,500 âmes et un agglomération de plus de cent habitations. Au cours des cinq années qui ont

précédé cette période de mise en valeur, on n'avait construit que sept maisons. Dans le comté de Sawyer même, nous n'avions au début que huit industries environ et nous possédons maintenant des établissements qui appartiennent à trente-trois secteurs de l'industrie. Nous avons augmenté notre embauchage de 200 emplois, ce qui veut dire 150 à 160 personnes de plus, sans compter la main-d'oeuvre industrielle. Ainsi, l'activité de dix personnes employées dans un établissement industriel donne du travail à sept autres personnes employées dans des services auxiliaires.

En somme, pour tout résumer, disons que nous avons cru que toute entreprise de mise en valeur dépendait avant tout des habitants eux-mêmes. Durant cette période de réalisations nous n'avons fait appel qu'à une seule industrie de l'extérieur et toutes les autres sont nées et se sont développées sur place. Au cours des travaux entrepris dans le cadre du programme d'aménagement rural et qui ont débuté en mars, une année, et qui se sont terminés en mars, l'année suivante, le personnel affecté à la mise en valeur des ressources s'est chargé de réunir des capitaux atteignant une valeur de \$465,000 et je suis heureux d'ajouter que chacun des prêts octroyés est bien employé. Tous ces prêts sont courants. Nous tenons à dire que ce sont les gens eux-mêmes qui contribuent à l'expansion d'une collectivité, les gens qui travaillent à une tâche commune et qui n'ont pas à attendre que les innovations leur viennent de l'extérieur. Nous en sommes plus ou moins arrivés à la philosophie suivante: si nous voulons laisser notre marque dans l'histoire, il faut avant tout que ce soit sous le signe du travail. Nous avons également essayé de nous pénétrer du principe philosophique selon lequel on trouve la main secourable au bout d'un bras et que ce bras c'est le sien propre. Si nous sommes fidèles à ces principes, nous estimons que la mise en valeur des ressources est dans son ensemble une entreprise importante. Il est certain que nous ne pouvons pas nous cantonner dans une attitude de paresse en attendant que quelqu'un d'autre travaille à notre place. Cela signifie donc que chaque individu doit jeter un regard attentif sur l'ensemble du programme et commencer à travailler à partir de ce point de départ. Merci.

Le sénateur HORNER: Vous avez fait allusion à vos critiques. Qu'avez-vous fait à ce sujet? Les avez-vous rendues accessibles aux canots ou y avez-vous construit des barrages ou fait d'autres aménagements?

M. WEISS: Nous faisons en sorte d'y améliorer les conditions de pêche à la truite et d'y aménager également des barrages.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je tiens à exprimer mon admiration pour le travail précieux et l'intéressant exposé que ces messieurs viennent de nous soumettre.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Au nom des membres du Comité j'aimerais proposer un vote de remerciements à l'adresse de ces messieurs, nos bons voisins du Sud, pour s'être présentés devant notre Comité. Leurs témoignages nous ont été précieux et nous devons les féliciter de démontrer une telle initiative dans leur programme d'aménagement rural.

Le sénateur HIGGINS: Ce fut pour nous un grand plaisir d'entendre l'exposé de nos distingués voisins, versés comme ils le sont en cette

matière. L'expérience personnelle de M. Weiss m'a particulièrement intéressé et je suis sûr qu'il en fut de même pour tous les honorables sénateurs. J'aimerais également souligner la façon admirable avec laquelle M. Kepner a présenté sa thèse ou, devrais-je dire, son exposé ou sa conférence. Son timbre de voix est très agréable et son débit très éloquent. La forme que l'on donne à un discours importe beaucoup. Suivant les mots du poète: "C'est alors que j'ai compris quels charmes exquis et infinis la voix humaine possédait pour soulever ou apaiser les sentiments de l'âme."

Je n'ai jamais entendu de discours ou de conférence aussi intéressante. Ce fut un véritable plaisir que d'entendre M. Kepner.

J'aimerais savoir seulement s'il est dangereux de faire l'élevage du vison sur un domain ou de l'introduire en une exploitation quelconque. Le vison supprime le gibier et il ne le fait que par instinct de destruction et non pas pour se nourrir comme d'autres animaux.

M. KEPNER: Je laisse aux spécialistes le soin de répondre à cette question. Je ne suis pas qualifié.

M. WEISS: Le vison que nous élevons est gardé dans un enclos. Ce ne sont pas des visons sauvages, ce sont des visons d'élevage.

Le sénateur HIGGINS: Mais ils parviennent à s'échapper, n'est-ce pas?

M. WEISS: Très très peu, et s'ils y parviennent on les rattrape très rapidement.

Le sénateur CAMERON: Puis-je demander si l'Etat du Wisconsin a adopté des mesures semblables à celles que l'on a prises le long de la route 2, au nord du Michigan, où on réserve une lisière de forêts le long de l'autoroute? Je crois qu'elles est d'une largeur de 5 perches.

M. WEISS: Cela existe sur les terrains fédéraux et ceux qui appartiennent aux comtés, mais en ce qui a trait aux terrains privés, il n'y a aucune loi qui l'exige. Le long des autoroutes, sur les terrains fédéraux et sur ceux des comtés, cette lisière fait l'objet d'un contrôle systématique. J'ai fait plusieurs milles le long de l'autoroute pour me rendre ici et ce trajet fut fort agréable. Nous espérons pouvoir le refaire un jour.

Le sénateur CAMERON: Je crois que cette lisière de cinq perches bordant l'autoroute est un des plus beaux exemples de réalisation publique que j'aie vue. On a l'impression de traverser la forêt vierge, mais si on va derrière cette lisière, on ne voit que des souches et des terres calcinées. Je souhaite que ces mesures se répandent encore davantage.

Le sénateur WALL: J'aimerais poser une question naïve. J'étais absent quand M. Kepner a lu son mémoire. L'agent de l'aménagement rural est-il un fonctionnaire fédéral?

M. KEPNER: Si je puis m'exprimer ainsi, cela relève de la coordination entre les divers secteurs du Service de vulgarisation. Le gouvernement fédéral fournit des capitaux et exerce un certain contrôle et les comités locaux de l'Etat dépendent directement du *State Land Grant College* et du Service de vulgarisation tout en recevant l'aide du comté. Il s'agit donc essentiellement d'employés locaux. M. Weiss ne peut m'accuser d'être son patron immédiat. Il dépend du directeur de la vulgarisation de l'Etat du Wisconsin. Ce service bénéficie de capitaux fédéraux, mais sa direction est organisée à l'échelon local.

M. WEISS: Et les programmes sont élaborés au niveau local?

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous fournir un exemple d'élaboration du programme dans un comté? Comment s'y prend-on?

M. WEISS: Nous constituons d'abord un groupe formé de toutes les autres agences fédérales de la région et nous convoquons notre groupe chargé de l'élaboration du programme.

Le PRÉSIDENT: Cette initiative relève-t-elle du Service de vulgarisation?

M. WEISS: Oui. Nous convoquons ce groupe et nous lui exposons durant un entretien de quelques heures la situation telle qu'elle se présente dans le comté; sa nature, ses revenus, sa population, tous les détails relatifs aux récoltes et tous les autres renseignements dont nous disposons. A ce stade, le groupe chargé d'établir le programme se divise en comités plus restreints: un de l'industrie, un autre de la jeunesse, et d'autres des divertissements, de l'agriculture, de la sylviculture. On formule des propositions sur le programme que le Service de vulgarisation doit appliquer dans ce comté. Le programme est finalement rédigé, approuvé par le comité du comté et envoyé au bureau d'Etat qui possède un exemplaire du genre de programme que les gens du rez-de-chaussée proposent, ces gens qui sont là pour faire accepter aux intéressés le programme que l'on veut présenter.

Le sénateur HORNER: J'aimerais faire remarquer, monsieur le président, qu'en cette époque et ce siècle où on s'acharne à vouloir que le gouvernement se charge de tout, il est réconfortant d'entendre ce que M. Weiss vient de nous dire pour comprendre où il faut chercher la main secourable.

M. KEPNER: Je n'aurais qu'une remarque à ajouter. Les personnes qui appartiennent comme M. Weiss au Service de vulgarisation sont des propagandistes. M. Weiss a employé le terme "vulgarisation" d'une manière très naturelle au cours de l'entretien et cela est fort à propos. Cependant, je tiens à faire remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement d'une entreprise de vulgarisation. Il faut quelqu'un qui donne des conseils et des directives d'ordre technique. Il arrive que nous travaillions au Service de vulgarisation et que nous ayons peut-être plus d'expérience en ce domaine. Des gens comme M. Weiss sont hautement qualifiés à cet égard et on nous a demandé d'en assurer la direction. En ce qui a trait aux agents chargés de l'aménagement rural, mentionnés précédemment, ainsi qu'à ceux qui travaillent à l'échelon fédéral, bien qu'ils dépendent au niveau administratif d'un supérieur pour recevoir leur rémunération et ainsi de suite, ils sont bel et bien sur place à titre de représentants de toutes les agences fédérales qui collaborent de quelque manière aux travaux entrepris et ils sont chargés de solliciter l'aide de d'autres agences fédérales suivant la contribution que ces dernières peuvent leur apporter. Ils sont donc, sous ce rapport, quelque peu différents de nos agents de vulgarisation.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je me représente assez mal le fonctionnement et les rouages de ces agences aux divers niveaux du gouvernement fédéral, de l'Etat et du comté. On estime chez moi dans ma province, à l'est du pays, que ni l'agriculture, ni la sylviculture, ni les domaines qui leur sont connexes, ne relèvent des comtés, ni des municipalités. Cela relève exclusivement de la province. Il est bien

vrai également que la ligne de démarcation entre les domaines qui relèvent de l'Etat fédéral des gouvernements provinciaux est très nette. Il semble que les domaines de la recherche, de l'expérimentation, de l'administration et de la législation relèvent du gouvernement fédéral, tandis que l'éducation et le service de vulgarisation relèvent, tout au moins chez moi, de la province. Les personnes qui travaillent au service de vulgarisation dans ma province sont exclusivement des fonctionnaires provinciaux. Quand un programme de ce genre est mis en oeuvre, il doit y avoir quelqu'un dans le comté qui en soit chargé. Je présume que vous en êtes chargé dans votre comté et on doit s'estimer heureux chez vous de bénéficier de vos services. Mais, il doit bien y avoir quelqu'un qui soit l'initiateur et l'instigateur de tout le programme, n'est-ce pas?

M. WEISS: Dans le comté, oui, mais nous devons toujours tenir compte des sages directives que nous donnent nos services de vulgarisation au niveau du gouvernement fédéral et de celui de l'Etat et qui incitent les gens à travailler pour le comté. Si ce n'était de notre agence fédérale et de celle de l'Etat, nous n'aurions, je le crains, ni cet enthousiasme ni ce désir de travailler que nous possédons sous leur direction.

Le sénateur HORNER: Vous parvenez à vous assurer une collaboration de la part de la population locale qui vous est d'un grand secours pour la réalisation de vos différents programmes?

M. WEISS: Oui.

Le sénateur CAMERON: Peut-être aurions-nous dû préciser la différence qui existe entre votre organisation et la nôtre. Prenant votre comté comme point de départ, quelles sont les autres agences avec lesquelles vous travaillez? Combien y en a-t-il aux échelons du gouvernement fédéral, de l'Etat et du comté? Etes-vous à la tête du comté?

M. WEISS: Il y a d'abord l'Administration de l'habitation agricole qui est une agence fédérale et ensuite l'A.S.C. (Agricultural Stabilization and Conservation) qui s'occupe de la chaux, des engrais et des questions relatives à la conservation et qui est une agence fédérale. Le Service fédéral des forêts a un bureau pour lequel nous travaillons. Nous travaillons aussi dans une grande mesure en collaboration avec l'Administration de la petite entreprise. Nous avons enfin le Service de la conservation du sol qui est une agence fédérale. Voilà pour les agences fédérales.

Le sénateur CAMERON: Les agences fédérales ont-elles un représentant dans chaque comté?

M. WEISS: Oui, elles en ont toutes à l'exception de l'Administration de la petite entreprise. L'A.S.C. a sa succursale ainsi que l'Administration de l'habitation agricole et le Service fédéral des forêts. Cependant, l'Administration de la petite entreprise a sa succursale dans un autre Etat et elle est organisée au niveau régional.

Au niveau local nous avons le Département de conservation de l'Etat et divers groupements avec lesquels nous travaillons.

Le sénateur CAMERON: Vous voyez, sénateur Taylor, ils ont un personnel fédéral très nombreux tandis que le nôtre est à la fois provincial et fédéral.

Le PRÉSIDENT: La municipalité n'a aucun représentant agricole?

Le sénateur CAMERON: Il y a un bon nombre de surveillants agricoles nommés à l'échelon municipal dans notre province de l'Alberta. Je ne sais pas si c'est là une pratique courante.

M. WEISS: On a fait en sorte à l'échelon de l'Etat d'engager une personne chargée dans chaque comté de la mise en valeur des ressources naturelles. J'en ai déjà parlé avec les autorités de plusieurs comtés dont plusieurs songent très sérieusement à adopter de telles mesures. Cela se ferait sans aide fédérale d'aucune sorte; ce serait une entreprise purement locale.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Puis-je poser une question personnelle? Quelle est la source de votre salaire?

M. WEISS: Quand j'étais agent de comté pour la mise en valeur des ressources (je ne le suis plus), je recevais mon salaire de trois sources différentes: le comté, le gouvernement de l'Etat et le gouvernement fédéral. Maintenant je reçois deux chèques: le service de vulgarisation du gouvernement fédéral travaille en collaboration avec l'Etat, et l'université de l'Etat établit l'un des chèques; les fonds proviennent du gouvernement fédéral et sont déposés à l'université qui m'envoie le chèque. L'autre chèque est établi par le comté.

M. KEPNER: Monsieur le président, permettez-moi de faire une remarque. Je me trouve dans la même situation chaque fois que j'ai à parler devant un groupe qui n'est pas composé uniquement d'Américains. Ce que nous avons fait, évidemment, ça été d'utiliser le mieux possible les ressources disponibles, de la manière que nous jugions la plus logique. Je ne veux pas laisser entendre que nous croyons posséder toutes les solutions aux problèmes d'utilisation des ressources, ou que nous avons la seule bonne méthode qui existe. En fait, je connais des organismes dans d'autres comtés qui accomplissent un travail comparable au nôtre, mais dont les cadres sont entièrement différents vu qu'ils sont dirigés par les autorités locales. Je voulais seulement faire remarquer, monsieur le président, que nous n'osons pas prétendre que nos méthodes et nos cadres administratifs sont ceux qui doivent prévaloir ici; je crois que ce qu'il y a de plus important, ce sont les principes.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je crois que nous avons au Canada un bon nombre de régions semblables à celle que vous avez décrite aujourd'hui.

M. WEISS: Ce qui doit attirer notre attention, c'est le fait que la plupart des fermes à revenu inférieur ne deviendront jamais des unités qui se suffisent à elles-mêmes. Leurs propriétaires peuvent les exploiter à temps partiel et trouver un emploi dans les environs de la ferme pour compléter leur revenu. Chacun doit aborder le problème à sa façon. Je sais qu'un comté voisin, qui possède le même genre de programme que le comté de Sawyer, a abordé le problème d'une manière entièrement différente de la nôtre.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Vous avez mentionné un certain nombre d'établissements d'industrie laitière qui ont un troupeau d'une cinquantaine de vaches. Ces fermes sont-elles le résultat de la fusion de plusieurs fermes plus petites?

M. WEISS: Oui. Le fait que le nombre des troupeaux augmente ou diminue nous importe peu, car nous savons que notre production agricole en général est demeurée assez stable, et même qu'elle a augmenté, alors que le nombre de personnes qui s'occupent d'agriculture a diminué. La plupart des cultivateurs se trouvent maintenant un emploi dans la région. Il n'y a qu'à visiter quelques-uns des établissements industriels de la région pour y voir d'anciens fermiers à l'oeuvre, et je dois dire que ce sont des employés exceptionnels. En fait, tout l'Etat du Wisconsin possède des ouvriers extrêmement compétents.

Le sénateur STRAMBAUGH: En général, l'Etat du Wisconsin n'est-il pas important au point de vue de l'industrie laitière? N'est-ce pas là sa principale industrie?

Le PRÉSIDENT: Pas dans la région dont il est question ici, sénateur Stambaugh.

Le sénateur STAMBAUGH: L'industrie laitière est prépondérante dans l'Etat lui-même, mais il semble que ce ne soit pas le cas pour cette région en particulier.

M. WEISS: Dans tout l'Etat du Wisconsin il y a deux millions et demi de vaches laitières; dans le comté de Sawyer il y en a moins de 7,000, de sorte que notre économie n'est pas fondée sur l'industrie laitière. Je vous donne ici un tableau général. A l'heure actuelle, les loisirs ont probablement sept ou huit fois plus d'importance que l'industrie laitière. Nous nous attendons que l'industrie du tourisme vienne en tête. Ensuite viendront les produits forestiers et les industries qui utilisent le bois, tandis que l'agriculture n'occupera que le troisième rang.

Le sénateur CAMERON: Monsieur Weiss, vous confirmez ce que je pensais, que les agriculteurs du Wisconsin passent leur temps à la pêche.

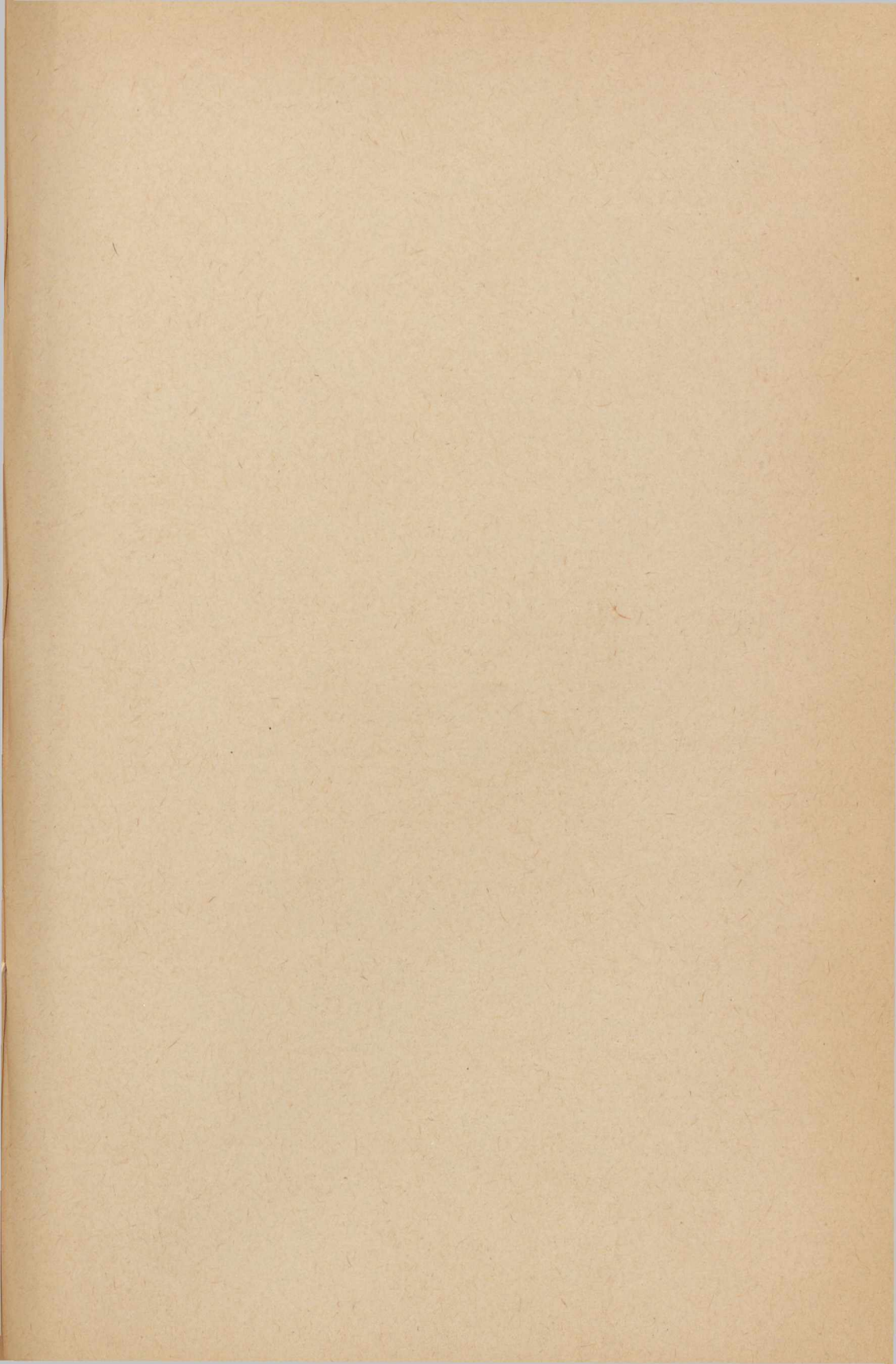
Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autre question, nous pourrions lever la séance?

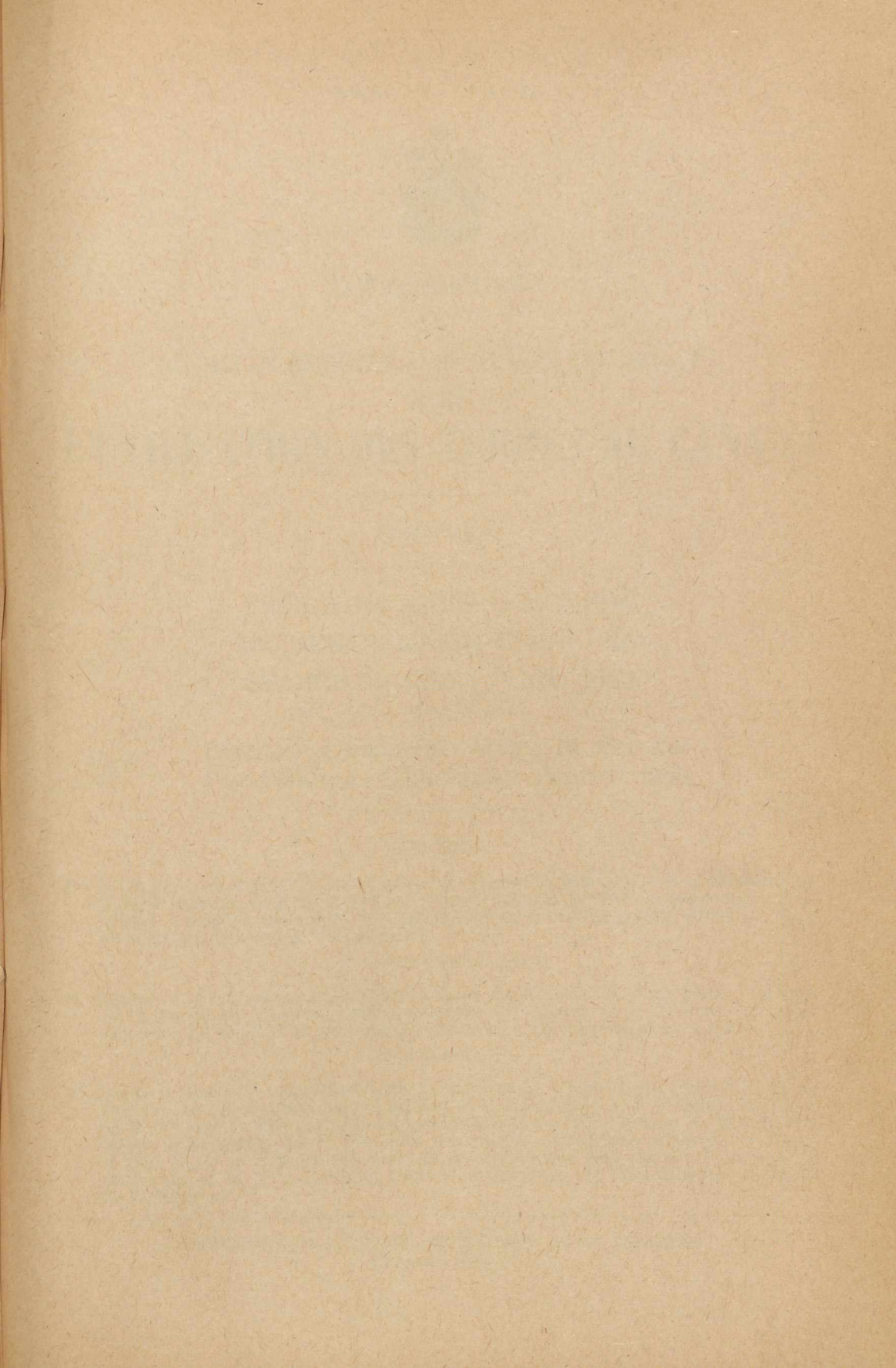
Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, j'aimerais proposer un vote de remerciement avant que la séance ne soit levée. Je crois que les renseignements que nous ont donnés M. Kepner et M. Weiss nous seront très précieux, et bien que l'idée que j'ai de l'administration du programme soit encore assez nébuleuse, je crois tout de même que nous pourrions réaliser ce programme au Canada d'une façon comparable à ce qui se fait dans votre pays.

M. WEISS: Je ne crois pas que vous ayez beaucoup de soucis à vous faire du côté de l'administration. Si vous obtenez le concours de gens intéressés et désireux de travailler, je crois que le problème se règlera de lui-même.

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, je propose que nous levions la séance.

La séance est levée.





SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1960

SÉANCE DU MARDI 17 MAI 1960

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 1960

Président : L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-Président : L'honorable Henri-C. Bois

TÉMOINS :

De la Chambre de commerce canadienne : le général R. Holley Keefler, président du Conseil exécutif; MM. W. J. McNally, directeur de la Section du programme; J. S. Whyte, président du Comité de l'agriculture et R. F. Richardson, directeur de la Division des services de l'organisation.

M. George V. Haythorne, sous-ministre adjoint du Travail; M. Ross Ford, directeur de la Formation professionnelle, ministère du Travail et M. William Thomson, directeur du Service de placement, Commission de l'assurance-chômage.

M. James E. Roberts, sous-ministre du Commerce; M. C. V. Parker, directeur de la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique; M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique, ministère fédéral de l'Agriculture; M. Morgan Mahoney, chef adjoint de la Direction des petites entreprises, ministère du Commerce; M. A. D. Holmes, directeur de la Section des prix, Bureau fédéral de la statistique et M. V. J. Macklin, chef de la Direction de l'économique, ministère du Commerce.

COMITÉ SPÉCIALE D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président : L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Barbour
Basha
Bois
Boucher
Bradette
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Golding

Higgins
Horner
Inman
Léger
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méhot
Molson
Pearson

Power
Smith (*Kamloops*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Wall
White—31.

(Quorum : 5)

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT

JEUDI 11 février 1960.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P. :

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des quatre dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J.F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 12 mai 1960

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Bois (*vice-président*) Barbour, Boucher, Golding, Higgins, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon et Wall.

Aussi présents : M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité entend les témoins suivants de la Chambre de Commerce Canadienne : le général R. Holley Keebler, président du Conseil exécutif; MM. W. J. McNally, directeur de la Section du programme; J. S. Whyte, président, du Comité de l'agriculture et R. F. Richardson, directeur de la division des services de l'organisation.

On distribue les documents suivants :

«Tourist Development», un plan d'action visant à accroître le tourisme.

«Prospecting for industries», un plan d'action en vue de l'expansion industrielle.

«Industrial Promotion Yardstick», votre agglomération est-elle à la hauteur?

«About Agriculture».

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, provisoirement fixée au mardi 17 mai 1960, à 2 heures de l'après-midi. Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

MARDI 17 mai 1960

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à deux heures de l'après-midi.

Présents : Les honorable sénateur Bois (*vice-président*), Barbour, Boucher, Gladstone, Golding, Higgins, Inman, Léger, MacDonald, Smith (*Kamloops*), Stambaugh et Turgeon.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat. MM. F. M. Hereford, directeur des Services spéciaux, ministère du Travail et A. D. MacDonald de la Division des services spéciaux, ministère du Travail.

Le Comité entend et interroge les témoins suivants : M. George V. Haythorne, sous-ministre adjoint du Travail, M. Ross Ford, directeur de la Formation professionnelle, ministère du Travail, et M. William Thomson, directeur du Service de placement, Commission de l'assurance-chômage.

On dépose les documents suivants :

«Programme de formation professionnelle au Canada».

«Le fils du cultivateur».

«Sécurité sur la ferme et indemnités pour accidents de travail».

«Condition de travail et d'existence».

A 3 heures 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, provisoirement fixée au jeudi 19 mai, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

JEUDI 19 mai 1960

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Bois (vice-président), Barbour, Basha, Boucher, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, McGrand, Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Turgeon et Wall.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité entend et interroge les témoins suivants : M. James E. Roberts, sous-ministre du Commerce; M. C. V. Parker, directeur de la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique; M. J. F. Booth, directeur de la Division de l'économique, ministère fédéral de l'Agriculture; M. Morgan Mahoney, chef adjoint de la Direction des petites entreprises, ministère du Commerce; M. A. D. Holmes, directeur de la Section des prix, Bureau fédéral de la statistique et M. V. J. Macklin, chef de la Direction de l'économique, ministère du Commerce.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, provisoirement fixée au jeudi 26 mai 1960, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA
TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 12 mai 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur Henri-C. Bois.

Le VICE-PRÉSIDENT : Messieurs, la séance est ouverte. Avec la permission de notre invité, j'aimerais tout d'abord vous signaler une situation qui pourra occasionner quelques changements dans le programme de nos réunions. Jeudi 17 mai, à 2 heures de l'après-midi, nous recevrons un représentant du ministère du Commerce, un sous-ministre adjoint, en la personne de M. G. V. Haythorne. M. Haythorne doit s'absenter la semaine prochaine et c'est à peu près la seule date que nous pouvions lui réserver. Je vous fais part de la chose afin que vous puissiez organiser votre programme en conséquence, car je suis certain que M. Haythorne saura nous intéresser considérablement en nous parlant de la question de l'embauchage des personnes qui quittent les régions rurales et se dirigent vers des emplois de caractère industriel ou autres. Jeudi prochain, le 19 mai, nous aurons notre séance régulière, ainsi que le mardi 26 mai.

Messieurs, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui les représentants de la Chambre de commerce canadienne. Le président du Conseil exécutif de cette chambre de commerce, M. Keebler, qui est assis à ma droite a eu l'amabilité d'accepter la tâche de nous présenter ses compagnons; sans plus je lui demanderai de nous les présenter.

La Chambre de commerce, par l'entremise de ses représentants nous présentera aujourd'hui un mémoire de dix-sept pages, et M. Keebler a manifesté le désir que toutes les questions qu'on pourrait vouloir poser au sujet du mémoire ne le soient que lorsqu'on aura terminé la lecture du document.

Je lui demanderai maintenant de nous présenter son mémoire et j'aimerais le remercier d'avance de la contribution qu'il apporte à nos travaux.

M. KEEFLER : Je vous remercie, monsieur le Président et messieurs. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Jack Whyte, qui est à ma droite. M. Whyte est le président du comité de l'agriculture de la *Chambre de commerce canadienne*. M. Richardson, son voisin, est le directeur de l'organisation de la division des services de la Chambre de commerce. Est aussi présent M. McNally, le directeur de la section du programme de la *Chambre de commerce canadienne*.

M. Richardson et M. McNally sont des employés permanents du personnel de la *Chambre de commerce canadienne*.

Vous savez sans doute très bien que la *Chambre de commerce canadienne* est une fédération nationale de plus de 750 Boards of Trade et Chambres de Commerce qui existent d'un bout à l'autre du Canada. Ces boards et chambres cherchent à encourager le progrès civique, industriel et agricole des centres où ils exercent leur activité. Le conseil exécutif est le corps nommé par le bureau national de directeurs qui gouverne la *Chambre de commerce canadienne*.

Il a pour fonction d'exécuter le travail ordinaire de la Chambre durant les intervalles qui séparent les réunions du bureau, et c'est au nom du conseil exécutif que ce mémoire vous est présenté aujourd'hui.

J'aimerais qu'il soit bien compris que le conseil exécutif de la Chambre de commerce ne se présente pas ici avec l'idée qu'il connaît les réponses à tous vos problèmes. Nous croyons que vous cherchez à découvrir tous les éléments du problème, et lorsqu'on aura tiré ces conclusions, la Chambre sera peut-être en état de prendre certaines mesures utiles. Dans notre mémoire nous cherchons à exposer clairement à votre Comité les mesures prises par l'entremise de la fédération des chambres de commerce un peu partout au Canada relativement aux problèmes agricoles-cum-industriels, c'est-à-dire, aux problèmes industriels locaux, et au maintien de l'économie des petites villes. Nous essayons aussi d'y exposer clairement le programme fondamental de la chambre de commerce et l'attitude qu'elle prendrait relativement aux mesures législatives ou aux efforts personnels destinés à améliorer la situation dans les petits centres.

Si c'est le bon plaisir du Comité, je préférerais confier la lecture du mémoire à M. McNally, et le reste de notre groupe s'efforcera d'écouter attentivement afin d'être prêts à répondre aux questions à la fin de la lecture, si nous le pouvons.

M. W. J. McNALLY, (*directeur de la Section du programme, Chambre de commerce canadienne*) :

Monsieur le Président et honorables sénateurs,

Le Conseil exécutif accuse réception de la lettre du Président, en date du 9 mai, invitant la Chambre de commerce à présenter un mémoire à votre Comité. Dans la lettre on dit que le présent Comité a chargé un comité spécial du ministère fédéral de l'Agriculture de faire enquête et rapport sur le programme de l'exploitation rurale aux États-Unis.

Dans la lettre du Président à la Chambre de commerce, on disait que votre Comité désirait obtenir un mémoire portant sur certains aspects du programme d'exploitation rurale. Nous croyons que le Président songeait à l'établissement de petites industries rurales, surtout dans les régions du Canada où l'embauchage est incomplet et où les possibilités sont d'ordre marginal, où beaucoup de jeunes gens se voient dans l'obligation de quitter la ferme et de se diriger vers les marchés de la main-d'oeuvre des grands centres. Le Président faisait remarquer qu'une étude approfondie de ce problème pourrait laisser entendre aux gouvernements et aux centres ruraux que la mise en oeuvre d'industries rurales pourrait se concrétiser par la pleine collaboration des parties intéressées — non seulement les gouvernements mais aussi les organismes locaux comme les boards of trade et les chambres de commerce, les associations de détaillants et de manufacturiers, les associations de caractère religieux, et le reste.

INTRODUCTION

Structure et fonctions de la Chambre de commerce canadienne

La Chambre de commerce canadienne est une fédération libre de plus de 750 *boards of trade* et chambres de commerce de toutes les parties du Canada. Ces boards et chambres ont pour objet de favoriser le progrès civique, commercial, industriel et agricole des centres où ils exercent leur activité. Soixante-quinze pourcent de ces boards et chambres servent des régions de moins de 5,000 habitants.

La Chambre canadienne comprend au nombre des objectifs la formation et la diffusion d'une opinion publique avertie et l'obtention par ce moyen de mesures efficaces votées par le gouvernement national dans le domaine du bien-être économique et social. La Chambre canadienne vise à appuyer et à

étendre le régime du gouvernement représentatif au Canada, ainsi qu'à conserver et à améliorer davantage le système économique du Canada fondé sur l'initiative et l'entreprise privées.

En plus d'organismes au niveau local et au niveau national, il existe au Canada des groupements de *Boards of Trade* et de Chambres de commerce, qui consistent en des Chambres et des *Boards* locaux organisés au sein d'une province en fédérations provinciales dans le but de s'occuper de questions d'intérêt provincial.

Le présent mémoire est soumis par le Conseil exécutif de la Chambre de commerce canadienne, dont les membres sont nommés par le Bureau national de directeurs, le conseil d'administration de la Chambre canadienne. Le conseil exécutif a pour fonction d'exécuter le travail ordinaire de la Chambre canadienne durant les intervalles qui séparent les réunions du Bureau.

Programme de la Chambre de commerce canadienne concernant l'agriculture et le travail du Comité du Sénat

On trouvera ci-dessous deux extraits tirés du programme actuel de la Chambre de commerce canadienne; les deux font partie du programme entièrement approuvé touchant l'agriculture.

«Une agriculture saine et prospère est essentielle à l'économie canadienne. Les intérêts de l'industrie, de l'agriculture et du travail sont solidaires et les progrès du Canada exigent que chacun comprenne bien le rôle des autres...»

«La Chambre canadienne remarque avec satisfaction l'enquête que tient en ce moment le Comité du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada. Nous espérons qu'on continuera ces séances et que le Comité présentera un dernier rapport aussitôt que possible.»

EMBAUCHAGE DANS LES INDUSTRIES RURALES

On a demandé à la Chambre canadienne de faire connaître son opinion sur l'établissement de petites industries rurales, particulièrement dans les régions du Canada où l'embauchage est incomplet, où les possibilités sont d'ordre marginal et où beaucoup de jeunes gens se voient dans l'obligation de quitter la ferme pour se diriger vers les marchés de la main-d'oeuvre des grands centres. Dans le rapport de la commission Gordon on signale que de 1946 à 1955 le volume matériel du rendement par ferme s'est accru de 30 p. 100 et que le volume brut de la production matérielle par heure-homme s'est accru de presque 75 p. 100. Le rapport de la Commission Gordon prévoit que d'ici 1980 le rendement par heure-homme sera de 7.6 p. 100 comparativement aux 15.3 p. 100 notés en 1955.

Nous croyons apporter une contribution utile au Comité en lui faisant un exposé des services que fournissent la Chambre de commerce nationale, les Chambres de commerce provinciales ainsi que les Chambres et *Boards* locaux.

La Chambre de commerce nationale

a) *Expansion industrielle*

La Chambre de commerce nationale s'intéresse à l'expansion industrielle. Elle élabore des programmes, produit de la documentation, donne des cours et fournit des renseignements aux Chambres de commerce et *Boards of Trade* locaux visant à l'établissement de nouvelles industries. Dans ses déclarations de principe, deux points se rapportent spécifiquement à l'expansion industrielle. Le premier, intitulé «Fabrication», se lit comme il suit :

L'un des buts généralement reconnus et acceptés d'une société libre est de porter au maximum la production de denrées et de services en utilisant le plus efficacement possible les ressources de la nation en fait de main-d'oeuvre, de connaissances techniques, de matières premières,

d'usines, d'outillage et de capital. Autrement dit, il faut utiliser pleinement les nouvelles découvertes scientifiques et les progrès d'ordre technologique. Il faut transformer la matière première en produits finis de la manière la plus efficace, et les ressources productives doivent être dirigées vers les régions qui donneront le plus haut rendement par unité d'efforts fournis. La nation ne saurait atteindre cet objectif si elle n'est pas hautement industrialisée et si elle possède pas une industrie manufacturière bien organisée et en bon état. Une expansion variée dans le domaine de la fabrication non seulement fournit la puissance d'achat nécessaire à l'agrandissement des débouchés et à l'accroissement des possibilités d'embauchage, mais favorise la stabilité économique, l'austérité et l'état de préparation.

Le second point est tiré du programme du Commerce et des rapports internationaux; il lit ainsi qu'il suit :

La Chambre canadienne de commerce croit que l'expansion du commerce avec tous les pays en vertu d'accords compatibles avec la sécurité nationale est essentielle au maintien de la position du Canada au premier rang des nations commerciales de l'univers. La Chambre se rend compte de l'importance pour les produits canadiens d'avoir un accès facile aux marchés étrangers, elle considère que le programme commercial du Canada devrait tendre à l'extension de la convertibilité des devises et à l'observance de l'esprit, des principes et des dispositions de l'accord de Genève sur le commerce et les tarifs de la part de toutes les nations. La Chambre estime qu'en accord avec ces principes du commerce international, on devrait maintenir le climat le plus susceptible d'accroître l'industrialisation, afin que, au moyen d'une utilisation efficace de toutes les ressources canadiennes, on puisse atteindre un volume croissant d'embauchage et des normes de vie améliorées.

La Chambre de commerce nationale fait fonction de central en ce qui concerne les demandes de renseignements industriels qu'on lui adresse. Les demandes sont dirigées vers les chambres et les boards locaux qui les étudient.

La Chambre de commerce canadienne dirige l'Institut canadien d'administration de chambres de commerce, à l'intention des directeurs de *Boards of Trade* et de Chambres de commerce. Cet institut existe depuis treize ans et donne des cours théoriques et pratiques sur l'administration efficace des Chambres de commerce et des *Boards of trade*. Ces cours comprennent des conférences sur l'expansion industrielle. Cet institut facilite aussi l'échange d'idées entre le personnel des *Boards of trade* et des Chambres de commerce de centres de toute importance.

b) Développement du tourisme

A notre avis, on peut considérer le tourisme comme une industrie rurale où les aspects topographiques, historiques et autres d'une collectivité se prêtent au développement du tourisme. La Chambre de commerce canadienne s'intéresse à l'accroissement du tourisme, et on a consigné au compte rendu de la dernière conférence fédérale-provinciale sur le tourisme une déclaration faite à notre dernière réunion annuelle, qui se termine par les vœux suivants :

1. La Chambre de commerce canadienne exhorte ses membres à participer le plus possible avec les organismes d'État et privés à la poursuite de campagnes énergiques visant à accroître le tourisme;
2. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont priés de faire de la publicité sur les parcs nationaux et provinciaux, d'aménager et d'entretenir de bonnes routes et d'encourager la construction d'un plus grand nombre de facilités de logement et de récréation le long des routes qu'empruntent les touristes.

La Chambre de commerce canadienne a préparé et distribué un opuscule sur le développement du Tourisme portant le sous titre : «A plan of Action for Tourist Development». Cet opuscule souligne l'importance de l'industrie touristique, et note que les cultivateurs bénéficient beaucoup du tourisme, car le tourisme constitue un «marché d'exportation» de premier ordre pour les produits agricoles. On calcule qu'en une bonne année les touristes au Canada consomment quatre millions de livres de beurre, quatre millions de douzaines d'oeufs, dix-huit millions de livres de boeuf et d'autres produits agricoles en quantités semblables. L'opuscule susmentionné signale que les touristes constituent le meilleur marché pour les produits d'artisanat vraiment distinctifs, et propose, entre autres choses, la création ou l'utilisation au sein de la collectivité de compétence capables de produire des souvenirs attrayants et vendables. L'importance de l'industrie touristique pour une collectivité quelconque,—ce qui mérite d'être porté à l'attention du Comité,—est bien exposée dans le paragraphe 85 du troisième rapport à la Chambre des Communes du Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau de 1959. Ce paragraphe se lit ainsi qu'il suit :

Le Comité croit qu'on ne saisit pas bien les répercussions de l'industrie touristique sur l'économie nationale : que la statistique publiée ne révèle que partiellement la situation à cet égard; et que l'avantage que le Canada pourrait retirer de cette industrie diminue parce qu'on ne s'en occupe pas assez et qu'on n'a pas réussi à obtenir une proportion suffisante des sommes toujours plus importantes que dépensent les touristes américains. Les personnes de tous pays qui ont visité le Canada en 1958 y ont dépensé environ 352 millions de dollars, chiffre qui ne représente que les dépenses relevant directement du tourisme.

Tout ce qui précède indique les possibilités d'embauchage que fait naître le tourisme dans les régions rurales.

c) *Évolution agricole*

La Chambre a publié des opuscules qui traitent de l'utilisation des sous-produits agricoles par l'industrie. Ces opuscules comprennent des publications sur l'industrie des huiles végétales, l'extraction de l'amidon et du gluten du blé, l'utilisation de la paille au Canada et l'industrie des herbes marines canadiennes. La Chambre a aussi préparé un opuscule sur l'utilisation des boisés de ferme qui offrent un moyen de se procurer un revenu non agricole aux personnes qui peuvent s'adonner à ce genre d'exploitation. Les publications susmentionnées ont été préparées en fonction de l'expansion industrielle. Ces propositions auront, sans doute, une répercussion directe sur l'utilisation des produits agricoles, car ces derniers sont la matière première ouvrée par l'industrie.

La Chambre de commerce canadienne aide les chambres et boards locaux à exercer leur activité dans le domaine agricole. Elle le fait ainsi qu'il suit :

- a) En indiquant le genre d'activité qu'on peut exercer au niveau local par l'entremise de comités agricoles;
- b) En traitant ce sujet à l'Institut susmentionné;
- c) Par le travail de son comité d'agriculture, dont les membres se composent à la fois d'hommes tirés des collectivités commerciales et agricoles, et d'hommes au service de l'industrie agricole.
- d) En élaborant des programmes dans le domaine agricole en vue de leur distribution aux Chambres et Boards locaux pour les aider à organiser leur activité agricole. Dans l'un de ces programmes on recommande aux Chambres de commerce et Boards of Trade locaux d'entreprendre une plus vaste campagne en vue de l'établissement de relations plus étroites entre les ruraux et les citadins.

- e) Par la publication de la revue «About Agriculture», dans laquelle on traite des problèmes agricoles et de l'amélioration des relations urbano-rurales.

Votre Comité, monsieur le Président et messieurs, a fait le sujet de tout un numéro en décembre 1957. L'exposé susmentionné souligne l'importance que la Chambre canadienne attache à l'agriculture, et l'activité qu'elle déploie pour en assurer le progrès.

Chambres de commerce provinciales

Comme nous l'avons indiqué, le groupement des Chambres et des Boards locaux en fédérations provinciales constituent l'une des phases de ce mouvement. Ces fédérations s'intéressent aux problèmes de l'expansion industrielle, du tourisme et de l'agriculture. Elles établissent des comités dans ces régions et élaborent des programmes. Elles fournissent le centre d'intérêt et d'activité des *Chambres et Boards* locaux au niveau provincial.

Chambres de commerce et Boards of Trade locaux

a) *Expansion industrielle*

Les 750 *Boards of Trade* et Chambres de commerce, groupés en une fédération désignée sous le nom de Chambre de commerce canadienne, s'efforcent d'attirer des industries dans leurs collectivités. Si nous songeons que 75 p. 100 des *Boards et Chambres* fédérés en un organisme national sont établis dans des centres de 5,000 habitants ou moins, nous pouvons certainement affirmer qu'il y a, dans ces collectivités rurales, des citoyens intéressés qui travaillent sous le régime de l'entreprise privée à attirer des industries appropriées dans leurs agglomérations.

De fait, un relevé complet effectué par la Chambre canadienne en 1954 a démontré que 41 p. 100 des collectivités de 5,000 habitants ou moins, qui avaient répondu, avaient établi des comités d'expansion industrielle. Un relevé récent nous donnera une idée de l'accroissement de cette tendance, car les réponses reçues jusqu'à présent indique que 54 p. 100 de ces collectivités ont établi un comité d'expansion industrielle.

Certains exemples concrets de l'activité de collectivités locales en matière d'expansion industrielle ne manqueront pas d'intéresser le Comité. L'un de ces *Boards of Trade* en Ontario a grandement contribué à attirer sa deuxième industrie par l'entremise d'une Société d'expansion industrielle. On a vendu des actions au public, et avec les fonds obtenus on a construit une manufacture. Un autre *Board of Trade* d'Ontario a effectué «Un relevé de la capacité disponible» dans les établissements industriels locaux. Sous 17 rubriques, le relevé énumère en détail les genres de travaux que peuvent exécuter les divers établissements industriels, ainsi que leur capacité de production.

Au Manitoba, par l'entremise du *Board* local, on a établi une usine de traitement du bois qui fournit du travail à 9 hommes en été et à 35 le reste de l'année. L'usine utilise des produits forestiers locaux et a été financée par la vente d'actions aux habitants de la région et par un prêt de la Banque de développement industriel.

Les cas susmentionnés ne sont que quelques exemples tirés de nos archives sur l'activité des Chambres et *Boards* locaux en matière d'expansion industrielle. Le travail est exécuté alors qu'on sait ce que signifie l'industrialisation pour une collectivité. Un opuscule sur l'expansion industrielle publié par le National-Canadien illustre les effets de 100 ouvriers industriels de plus au travail. Il en résulterait un accroissement de population de 427 personnes, l'embauchage de 117 autres ouvriers non industriels, 131 foyers de plus, 393 téléphones additionnels, 66 autres écoliers, 3 nouveaux commerces de détail, 187 enregistrements de véhicules automobiles de plus, et un accroissement des ven-

tes au détail de \$393,000 par année. L'expansion industrielle est une des principales activités des Chambres et *Boards* locaux, qui reconnaissent son importance à l'endroit des progrès économiques de leur collectivité.

Dans le domaine de l'expansion économique on pourrait mentionner le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA). Le *Board of Trade* des provinces Maritimes a beaucoup contribué à la formation de ce Conseil, qui s'est inspiré du Conseil de la Nouvelle-Angleterre. Le CEPA est une organisation à but non lucratif, qui ne dépend pas de l'État. Les recherches et les fonctions de promoteur sont de son ressort, mais l'une de ses principales tâches consiste à recueillir des renseignements à jour sur les provinces canadiennes de l'Atlantique et à les faire circuler. Peu après sa création, la CEPA a établi quatre comités permanents sur le commerce, le tourisme, l'énergie et l'agriculture. Le concept de l'effort personnel et de la collaboration caractérise fortement l'activité du CEPA.

La participation des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce à l'activité des diverses associations de développement de l'Ontario constitue une autre forme de son activité dans ce domaine. Le programme d'expansion économique régional est exécuté sous l'égide de la division du Commerce et de l'Industrie du ministère de l'Organisation et du Développement (Planning and Development), mais les sept associations régionales qui mettent en lumière le principe de l'effort personnel et de l'initiative jouent un rôle important dans l'expansion du programme de l'État. Les *Boards of trade* et *Chambers of Commerce* d'Ontario participent et contribuent au travail de ces associations régionales de développement.

Le conseil exécutif a noté avec intérêt dans le rapport du ministère fédéral de l'Agriculture que le germe de la mise en valeur du domaine rural a été semé par des groupes de ruraux travaillant au niveau de la collectivité. On a constaté qu'un des premiers exemples d'organisation par des chefs du monde agricole, des affaires et de l'industrie en groupements voués au développement rural a été lancé par une Chambre de commerce. La mise à exécution par la chambre de commerce locale de bons programmes avait donné d'excellents résultats dans le domaine de l'expansion industrielle et du commerce touristique. Ces groupements retinrent aussi les services d'entreprises de gestion agricole relativement à l'élaboration d'un projet de travail d'équipe pour le lancement d'une campagne d'«Association en vue du progrès». Les hommes d'affaires fournirent les capitaux et les promoteurs, tandis que les organismes agricoles fournirent la direction et les connaissances d'ordre technique. On dit dans le rapport du ministère fédéral de l'Agriculture que les hommes d'affaires virent en retour leurs ventes au détail s'accroître et que les entreprises industrielles furent encouragées à établir des usines dans la région. Le désir de posséder de meilleures maisons, dans des collectivités plus attrayantes, et de jouir d'un niveau de vie plus élevé, fut aussi stimulé.

b) *Tourisme*

La mention du développement du tourisme dans le résumé ci-dessous nous porte à faire observer qu'au cours du récent relevé dont il a été question antérieurement, 48 p. 100 des centres de population de moins de 5,000 habitants ont établi des comités du tourisme. On trouve de nombreux cas d'activité touristique par les Chambres de commerce et *boards of trade* locaux dans les dossiers de la Chambre de commerce nationale. Ces organisations locales font bien souvent office de centres d'information pour les touristes dans leurs régions respectives. Elles distribuent de la publicité, répondent aux demandes de renseignements adressées par écrit et établissent des kiosques de renseignements. Une petite ville d'Ontario affecte au tourisme un budget de \$22,000, soit \$2.00 par tête, un des plus élevés au Canada. De septembre à avril, le Bureau du

tourisme de cette ville a reçu plus de 6,000 demandes de renseignements.

Une autre ville d'Ontario a organisé «Une friture de poisson pour le menu fretin» (Fish Fry for Small Fry), qui a attiré un grand nombre d'enfants et leurs familles. Une autre chambre de commerce, en Alberta, a exploré les possibilités de camping dans sa région et a contribué à obtenir des autorités locales l'aménagement d'un terrain affecté au camping. Cette chambre, en collaboration avec une autre, a étudié les possibilités d'établissement d'un parc provincial. Plusieurs chambres de commerce ont patronisé des Campagnes de courtoisie à l'endroit des touristes, se rendant compte de l'importance de cet élément dans le commerce touristique. Une chambre de commerce de la Colombie-Britannique a organisé un Festival des pêches, aménagé des rampes de lancement de bateaux et invité des journalites et des fonctionnaires de services touristiques des États-Unis. Les quelques exemples susmentionnés démontrent l'importance que les collectivités attachent au tourisme, comme le travail accompli dans ce domaine par les Chambres et *Boards* locaux l'indique.

c) *Activité dans le domaine agricole*

La liste des travaux des Chambres et *Boards* locaux serait incomplète si on ne mentionnait pas les comités agricoles qu'on trouve dans les centres qui comptent moins de 5,000 habitants. Presque 40 p. 100 des collectivités interrogées à ce sujet ont établi des comités de cette nature. Ces comités s'occupent de questions comme les suivantes; forum, réunions agricoles, journées consacrées aux affaires agricoles, amélioration des relations urbaines-rurales, cours de perfectionnement agricole, amélioration du bétail, défrichement, irrigation, services de ventes, usines, de transformation, marchés agricoles.

A titre d'exemple de l'intérêt que les Chambres et les *Boards* locaux portent à ces questions, nous signalerons que la Chambre de commerce de Winnipeg, par l'entremise de son Bureau agricole, a organisé au mois de mars de cette année un forum agricole national intitulé, «Le cultivateur et l'agriculture dans les affaires canadiennes». Ce forum a réuni des hommes d'affaires, des fonctionnaires de l'État, des représentants de l'agriculture et du travail, et il en est résulté un échange d'idées intéressant. On y a traité des sujets comme le cultivateur et son organisation, le cultivateur et ses marchés et le cultivateur et la finance.

D'autres Chambres et *Boards* ont étudié la question de la collaboration rurale-urbaine. Une fédération provinciale a patronné une séance d'étude sur la «Ferme et la ville». Cette séance a mis en lumière les besoins des centres ruraux en matière de récréation. Un Board of trade de l'Ouest a organisé, en collaboration avec l'université, un cours abrégé d'agriculture. Ce cours portait sur des sujets comme le financement de la ferme, les fluctuations des prix, le bétail et les problèmes de la grande culture. On donnait concurremment des cours aux dames qui traitaient de l'économie domestique, de l'embellissement de la ferme, d'artisanat, de nutrition et de couture. Une chambre de commerce de l'Ontario a tenu un Festival de tomates à Toronto qui comprenait un concours de producteurs. On a tenu concurremment deux journées d'étude au profit des producteurs de tomates. Un Board des Maritimes a tenu son Festival annuel de fraises, affirmant que ses fraises étaient les plus grosses et les meilleures du monde.

CONCLUSION

L'un des principaux articles du programme de la Chambre de commerce du Canada a trait à l'ingéniosité de la liberté individuelle et de l'initiative privée. Cet article du programme dit en partie :

«Lorsque les hommes d'affaires, ou le peuple en général, croiront qu'ils peuvent se tourner vers l'Etat pour toute difficulté, les ressorts de l'initiative et de la confiance en soi disparaîtront. La Chambre canadienne de commerce

met sa confiance dans les ressources de la liberté individuelle et de l'entreprise privée. Elle est d'avis que c'est par ce moyen qu'on assurera le plus haut niveau de vie possible au peuple canadien».

Nous estimons que lorsque les problèmes des collectivités rurales seront mieux connus, le mouvement des chambres de commerce, à l'échelon national et surtout à l'échelon local, sera prêt et disposé à apporter sa contribution à la solution de ces problèmes. Nous croyons fortement qu'on devrait toujours fournir l'occasion au particulier de s'aider lui-même et qu'en s'associant à d'autres de sa collectivité, il pourra accomplir beaucoup, grâce à une maturité accrue, à une plus grande confiance en soi et à une plus grande initiative.

Nous sommes reconnaissants au Comité de l'occasion qu'il nous a fournies de venir lui expliquer ce que le mouvement des chambres de commerce a accompli, peut accomplir et accomplira dans ce domaine, et nous espérons que ce mémoire aidera les honorables sénateurs à accomplir l'importante tâche que leur impose le mandat de leur comité.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je désire vous remercier, monsieur McNally, de nous avoir présenté ce mémoire; je vous en félicite aussi. Ce mémoire expose clairement votre programme. J'ai eu l'occasion de faire partie de certaines chambres de commerce et d'après mon expérience à ce sujet je puis assurer les membres du Comité qu'elles disent toujours réellement leur pensée, et, si possible, que leurs écrits le disent encore davantage. Le mémoire cite des faits concrets et il est précis et clair. C'est le genre de document que nous aimons recevoir. Avez-vous des questions à poser?

Le sénateur STAMBAUGH : M. McNally ou l'un de ses collègues voudrait-il nous définir les expressions Board of Trade et Chambre de commerce, et nous indiquer la différence qu'il y a entre les deux?

M. McNALLY : Ces expressions sont synonymes au Canada : Board of Trade et Chambre de commerce sont réellement des organisations de caractère semblable. Il s'agit d'organismes locaux que dans certains endroits on désigne sous le nom de Board of Trade et ailleurs, sous le nom de Chambre de commerce, mais les deux font un travail identique. Ce sont des organisations d'hommes d'affaires, de professionnels et de représentants des collectivités agricoles, qui se réunissent dans le but de mettre en valeur les ressources municipales, industrielles, commerciales et agricoles des diverses collectivités en vue d'améliorer la collectivité où elles exercent leur activité.

Au Canada un Board of Trade et une Chambre de commerce sont des organisations de même nature, bien qu'elles soient désignées sous des noms différents, car elles accomplissent un travail semblable et sont groupées en une fédération désignée sous le nom de *Canadian Chamber of Commerce* ou Chambre de commerce canadienne, que nous représentons ici. C'est la fédération nationale des chambres de commerce et boards of trade locaux, qui compte plus de 750 de ces organisations au Canada.

Le sénateur STAMBAUGH : Il n'y a réellement aucune différence, si ce n'est dans le nom?

M. McNALLY : En effet.

Le sénateur STAMBAUGH : J'ai constaté que dans les grands centres on les nomme Chambres de commerce, tandis que dans les collectivités plus petites on les désigne sous le nom de *Boards of trade*.

M. McNALLY : Ce n'est pas tout à fait exact.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Est-il vrai qu'il y a des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce dans certaines villes?

M. McNALLY : Non. À Montréal l'organisation de langue anglaise est connue sous le nom de *Montreal Board of Trade*; l'organisme de langue française est

désigné sous le nom de La Chambre de Commerce du district de Montréal. C'est le seul endroit où il y a deux organismes de ce genre dans la même région.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Dans ma ville il y a un Board of Trade et une Chambre de commerce.

M. McNALLY : Il y a aussi la fédération des Chambres de commerce des jeunes. Il s'agit d'un groupement autonome de jeunes gens de moins de 35 ans qui s'organisent surtout en vue de perfectionner et d'aider leur collectivité, mais ils ne font pas partie de la fédération connue sous le nom de la *Canadian Chamber of Commerce*; ils sont fédérés sous le nom de *Canadian Junior Chamber of Commerce*. Il peut se faire que chez le Sénateur, l'organisme senior soit connu sous le nom de Board of Trade et l'organisme des jeunes, sous le nom de Chambre de commerce, mais il s'agit de groupements de personnes d'âge différent et bien qu'ils soient connexes dans une certaine mesure, leurs buts sont quelque peu différents.

Le sénateur HIGGINS : C'est bonnet blanc et blanc bonnet.

M. McNALLY : A votre guise.

Le sénateur McDONALD : Il me fait plaisir d'ajouter mes remerciements à ceux du Président à l'endroit de ces messieurs qui nous ont présenté l'excellent mémoire que nous avons entendu ce matin. Ce qu'on dit au sujet du commerce m'a tout particulièrement impressionné.

Si je le puis, j'aimerais signaler à votre attention, monsieur le Président et messieurs, qu'on pourrait faire quelque chose pour nous que nous priserions beaucoup. Vous pourriez, messieurs, exhorter vos *Boards of Trade* et Chambres de commerce à collaborer avec le Gouvernement afin d'être bien certains que nous ne serions pas exclus des groupements commerciaux qui se constituent dans l'Europe occidentale. C'est important. Il fut un temps où l'on pouvait dire que les seuls qui avaient à subir l'étreinte du prix de revient étaient les cultivateurs et les pêcheurs et les producteurs de denrées naturelles de la côte est. Aujourd'hui, cependant, nous pouvons affirmer sans crainte, je crois que les gens de partout au Canada, dans l'industrie, dans nos fabriques, et dans plusieurs autres sphères d'activité sont aux prises avec le prix de revient, et si nous n'ouvrons pas les yeux et ne nous associons pas à l'un ou l'autre des groupements de vente ou aux deux, si possible, je crains fort que nous ne perdions nos marchés.

En ce qui concerne le premier groupe des Six, leur travail a donné de si bons résultats entre eux qu'au cours de la prochaine année ils comptent sur une augmentation de, non pas 10 p. 100 mais de 20 p. 100.

Il est exact de dire, je crois, que les États-Unis se rendent maintenant compte de la situation, et j'espère que les Canadiens en feront autant et s'efforceront dans un avenir rapproché de s'identifier d'aussi près que possible aux vingt nations qui se sont unies en Europe.

Je désire aussi remercier les délégués de leur bienveillante allusion au Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Nous croyons qu'il accomplit un excellent travail et mérite l'appui que nous lui donnons. Je fais cette déclaration en ma qualité de membre du Board of Trade d'Halifax et de représentant de ma ville de Kemptville.

M. KEEFLER : Monsieur le Président, on voudra bien me permettre de dire que la Chambre de commerce canadienne partage les vues du sénateur McDonald et son inquiétude au sujet de l'Organisation des Six ou des Sept, ou des fédérations européennes. A ce sujet, je dirai qu'à sa réunion annuelle d'octobre dernier, la Chambre canadienne a adopté une résolution exhortant le Gouvernement du Canada à intensifier son examen des conséquences de ces alliances économiques et à renseigner les producteurs canadiens sur les problèmes particuliers qui peuvent se poser.

Nous nous rendons tous compte, je crois, que ce mouvement prend de l'envergure très rapidement. Personne n'est certain de l'orientation qu'il prendra, mais il comporte indubitablement des conséquences graves concernant le commerce d'exportation du Canada. La Chambre de commerce canadienne a l'intention de se tenir les yeux et les oreilles bien ouverts à ce sujet et elle espère offrir des recommandations pratiques aux hommes d'affaires et au Gouvernement du Canada, en tant que l'un ou l'autre de ces organismes pourrait être en mesure d'aider notre économie nationale, surtout en ce qui concerne le commerce d'exportation.

Le sénateur McDONALD : La Chambre de Commerce et le Board of Trade peuvent être d'une grande utilité en collaborant avec le Gouvernement pour obtenir qu'on agisse le plus tôt possible.

Le sénateur WALL : Est-il permis de poser des questions et, pour ainsi dire, se faire l'avocat du diable? Je m'excuse de ne pas avoir été présent au tout début de la séance, mais comme j'ai parcouru le mémoire et j'ai écouté la lecture de sa dernière partie j'aimerais m'arrêter un instant à la conclusion.

Avant de poser ma question, on me permettra de dire que j'apprécie hautement le travail qu'a accompli la Chambre de Commerce en cherchant à mettre en lumière les problèmes de nos collectivités rurales. Cependant, je regrette la déclaration que je trouve à la page 17 du mémoire :

«Nous sommes d'avis que lorsque les problèmes des collectivités rurales seront mieux connus, le mouvement des chambres de commerce, à l'échelon national et surtout à l'échelon local, sera prêt et disposé à apporter sa contribution à la solution de ces problèmes».

Je ferai observer que la Chambre de commerce canadienne devrait prendre l'initiative en ce qui concerne la délimitation de ces problèmes. On devrait les étudier avec le concours de représentants de la collectivité agricole afin de les définir si c'est possible, et d'alerter la population canadienne quant à leur gravité et aux besoins qui existent. Si nous pouvons le faire, la bataille sera à moitié gagnée. C'est pour cette raison que je regrette le ton un peu passif de la dernière déclaration, que j'ai citée.

Puis-je demander si, de l'avis de la Chambre de commerce—composée de gens qui possèdent une grande expérience,—on peut définir ces problèmes à l'échelon de la collectivité locale? Si je pose cette question c'est parce que, une fois qu'on les aura définis,—et l'expérience des États-Unis démontre que c'est vrai,—une fois que la collectivité se rendra compte de leur existence, elle aura alors raison de faire quelque chose à leur sujet. Je comprends que cette question est plutôt difficile.

M. KEEFLER : Nous avons étudié cette question et M. McNally pourrait peut-être vous exposer nos vues à ce sujet.

M. McNALLY : M. le sénateur Wall et messieurs, je vous assure que nous n'avons aucunement l'intention de vous communiquer quoi que ce soit de passif dans la phrase que vous avez citée. Nous voulons dire à cet endroit que votre Comité s'efforce de délimiter ces problèmes—la question de l'affectation du terrain, l'utilisation du sol et autres choses de cette nature,—et nous disons que lorsque votre dernier rapport sera publié, cette classification générale, nous imaginons, aura sa place dans ce rapport. A l'échelon local, et c'est votre principal souci, les agglomérations locales auront beaucoup de travail de classification et de définition à faire. Elles accomplissent ce travail de diverses manières. Tout d'abord elles s'efforcent de définir ce qu'on entend par problèmes de la collectivité, et c'est là une des principales fonctions de la chambre de commerce et du *board of trade* local, de concert avec les autres chefs de la collectivité. Ces organismes cherchent constamment à découvrir ce que leur région possède sous forme de ressources qu'on peut offrir au reste du Canada et

à l'univers en général, et une fois qu'on a accompli le travail intellectuel requis pour découvrir ces choses on s'efforce de prendre des initiatives en vue de résoudre ces problèmes.

M. Richardson est le directeur de notre service d'organisation et comme jusqu'à tout récemment il a travaillé à l'extérieur, il pourrait peut-être nous donner de plus amples explications, nous dire comment les *boards* locaux travaillent à la solution de ces problèmes et nous donner un exemple de la façon de procéder pour y arriver.

M. RICHARDSON : Dans presque tous les cas les chambres de commerce et les *boards of trade* locaux organisent leur travail au début de chaque année; ils élaborent des projets de courte durée et d'autres de longue durée; autrement dit des projets qu'on exécutera en entier au cours de l'année, et d'autres auxquels on travaillera pendant trois ou quatre années avant de les terminer. La principale tâche au début de l'année consiste à voir quels sont les besoins de la collectivité et à constituer les comités nécessaires. Puis on s'efforcera, le mieux possible, de satisfaire ces besoins, surtout ceux des petites localités. Nous établissons une distinction entre les centres comptant 5,000 habitants au moins, et ceux de 5,000 et plus. Dans les petits centres on s'emploie surtout à améliorer les relations urbaines-rurales, à établir un meilleur climat d'affaires que celui qui existe dans sa propre collectivité et, on ne peut y parvenir qu'en s'attaquant à ce qu'on estime être les besoins de sa collectivité, et avec le concours d'autres organismes, d'autres *boards* et chambres au sein de la région on élabore un plan qui améliorera la situation de toute la collectivité.

On commence d'abord à l'échelon de la collectivité, puis à celui de la région pour aboutir à celui de la province. Cependant, c'est par la collaboration de tous les *boards* et chambres et autres organismes qu'on obtient des résultats, et c'est à la lumière de ces résultats qu'on trouve la solution des problèmes. On travaille à la solution des problèmes tout particulièrement dans les petites régions. Nous nous rendons compte qu'il existe des problèmes et tous s'efforcent de les résoudre.

Le sénateur WALL : Je viens du Manitoba et, en songeant à des endroits comme Beauséjour, Lac-du-Bonnet et Lebeau, j'aimerais poser une question. Dans quelle mesure y a-t-il échange d'idées entre le monde des affaires et les groupements de professionnels,—ceux qui d'ordinaire font partie des chambres de commerce,—et d'autre part, entre la collectivité agricole et les autres? Dans quelle mesure les cultivateurs et les autres sont-ils représentés à une chambre de commerce locale de manière que cette organisation représente assez bien les divers éléments de la collectivité? Y aurait-il des liaisons avec d'autres groupes? Qu'arrive-t-il dans ces cas?

M. KEEFLER : On a étudié cette question à fond à la Chambre de commerce canadienne et M. Whyte qui est ici peut y répondre spécifiquement, je crois.

M. WHYTE : Monsieur le Président et honorables sénateurs, c'est un problème qui s'est posé à plusieurs endroits. Il y a de petites régions où il existe des chambres de commerce composées presque exclusivement de représentants de la classe agricole. J'ai pris part à la création d'une de ces chambres de commerce il y a quelques années. Tous ses membres étaient des cultivateurs à l'exception de cinq qui étaient marchands. Cette organisation devint beaucoup plus qu'une chambre de commerce, on en fit le cercle social local, entre autres choses. Il en est souvent ainsi dans les petites régions. Dans les grands centres nos chambres de commerce ont des comités d'agriculture qui sont fort actifs. Ils s'efforcent surtout de rendre leur ville un peu plus attrayante afin d'y attirer la clientèle. C'est peut-être un motif égoïste, mais on cherche ainsi à améliorer les relations en organisant des soirées urbaines-rurales où l'on présente un orateur versé en questions agricoles. Puis après il y a réception au cours de la-

quelle marchands et cultivateurs font plus ample connaissance et discutent leurs problèmes mutuels.

La Chambre de commerce d'Ontario, ou la Chambre de commerce à l'échelon provincial, accomplit un travail similaire. Elle stimule, comme le fait la Chambre de commerce canadienne, la chambre locale à faire preuve d'une plus grande activité et elle soumet des idées et des avis à ces organismes locaux sur la manière d'améliorer leur situation.

M. KEEFLER : Il n'est que juste de dire, je crois, que la chambre reconnaît qu'il est désirable d'encourager les cultivateurs à faire partie des diverses chambres de commerce.

Le sénateur WALL : Je ne cherche pas à critiquer, mais simplement à me renseigner.

M. KEEFLER : Je le comprends. Cette année nous avons terminé une étude approfondie de la question de la sécurité dans les fermes et, si la Chambre canadienne a décidé de le faire et de dépenser de l'argent à cette fin c'est parce qu'elle voulait démontrer à la collectivité agricole qu'elle n'est pas entièrement un organisme égoïste à caractère industriel, et qu'elle s'intéressait à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie, au marchand comme à l'homme d'affaires. Nous désirons vivement que tous ces gens fassent connaître leurs opinions.

Le sénateur WALL : Mais il y a un cliché qu'il nous faut combattre, autrement dit, il existe une opinion.

M. KEEFLER : Il y a des opinions, oui, et des opinions égoïstes, mais je peux affirmer sans crainte, je crois, que la Chambre canadienne a la réputation auprès des membres du Parlement de faire preuve de désintéressement lorsqu'elle s'occupe d'intérêts particuliers. Notre mémoire démontre clairement, je l'espère, que nous n'avons pas cherché à préconiser une idée ou une solution particulière à un problème qui favoriserait indûment un élément quelconque de notre économie. La Chambre de commerce canadienne s'efforce sincèrement d'éviter cette façon de procéder à l'égard des problèmes canadiens.

Le sénateur TURGEON : Au sujet de la question soulevée par le sénateur Wall, il ne m'est pas nécessaire de signaler que la principale obligation de notre Comité est énoncée dans la déclaration portant que nous devons définir convenablement les problèmes des diverses collectivités. Le titre même du Comité — Utilisation des terres — démontre la considération qu'il faut apporter aux problèmes des centres ruraux, et dans le but de remplir cette obligation nous avons entrepris des études. A ce sujet, je dois dire combien j'estime le travail accompli par la Chambre de commerce canadienne comme en témoigne le mémoire dont nous sommes saisis. Il aidera considérablement le Comité à bien comprendre la situation et à définir comme il convient les problèmes des diverses collectivités et surtout ceux de la campagne, lorsque nous préparons nos rapports. La question soulevée par le sénateur Wall est importante et nous devons la garder présente à nos esprits.

Le VICE-PRÉSIDENT : Puis-je poser une question à simple titre de renseignement? Je veux parler du paragraphe (c) de la page 8 du mémoire — «Évolution agricole». Dans ce paragraphe il est fait mention d'opuscules qu'on a publiés et qui ont trait à l'utilisation des sous-produits de l'agriculture par l'industrie. C'est là, à mon avis, un débouché pour certaines formes de production agricole qu'on n'a pas suffisamment exploré. Je songe aux fibres, à l'amidon, au gluten et le reste. De quelle manière les cultivateurs pourraient-ils en profiter? M. Keefler aurait-il la bonté de nous expliquer les moyens employés pour fournir cette aide. D'aucuns songent à la production des huiles, par exemple. Quel rôle la Chambre de commerce pourrait-elle jouer en ce qui concerne les sous-produits de cette nature? Quelle serait son attitude à cet égard?

M. WHYTE : Le Président a parlé d'opuscules que nous avons publiés sur l'utilisation possible que nous envisageons pour ces sous-produits. Ces opuscules sont distribués aux diverses chambres de commerce à travers le pays et, s'il semble possible dans une région quelconque de lancer une industrie de la manière préconisée par le président—quelque chose de cette nature—je prétends que cette responsabilité incombe à la collectivité locale. Il lui incomberait de donner suite à toute idée de ce genre, bien que la Chambre de commerce serait disposée à fournir toute l'aide possible sous forme de conseils et le reste. S'il y a quelque chose que nous pouvons faire en ce sens nous le ferons avec plaisir, mais je suis d'avis qu'il incombe à la chambre locale de mettre ce projet à exécution. Nous sommes toujours heureux de fournir les renseignements généraux qui aideront à mener le projet à bonne fin, mais lorsqu'il s'agit de mettre ces idées en pratique, de les mettre à l'oeuvre, pour ainsi dire, cette tâche incombe à l'organisation locale en collaboration avec les autres qui peuvent aider.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je comprends que cette responsabilité leur incombe, mais supposons qu'il y ait une pénurie d'huile et que vous soyez dans l'obligation de recourir à la culture des fèves soya pour combler ce besoin. Si l'agglomération locale vous demandait, «Quelles sont les perspectives du point de vue des débouchés et de quelle manière un relevé économique pourrait être effectué?» La Chambre de commerce canadienne serait-elle prête à fournir les renseignements requis à cet égard?

M. WHYTE : Je suis certain qu'on le ferait; on aiderait dans la mesure du possible. Mais ce sont les organisations agricoles qui seraient au courant des possibilités. Elles pourraient s'enquérir auprès des diverses sociétés qui fabriquent des huiles afin de découvrir quelles sont les possibilités, si ce projet les intéresse, et quelles seraient les perspectives à l'égard de débouchés à longue durée. La Chambre canadienne les aiderait à découvrir ce que l'avenir leur réserve. On pourrait obtenir des renseignements d'autres sources sur les marchés d'exportation, et la chambre de commerce locale pourrait obtenir beaucoup d'aide tant des chambres de commerce provinciales que de la chambre nationale.

Le sénateur McGRAND : Quelle est l'attitude de la Chambre de commerce à l'endroit du mouvement coopératif qui existe dans certaines régions agricoles?

M. WHYTE : La Chambre de commerce est d'avis que les coopératives ont accompli un travail énorme et qu'elles sont utiles. La chambre pense en général qu'elles sont prospères et qu'on devrait les traiter un peu plus comme des entreprises commerciales ordinaires. Tels sont les principes de la chambre à ce sujet. Je sais pertinemment que plusieurs coopératives d'Ontario sont beaucoup plus considérables que la plupart des entreprises commerciales et ont une administration tout aussi intelligente. Dans certains cas, elles possèdent de beaucoup plus vastes ressources, et je ne vois pas pourquoi elles jouiraient d'un traitement de faveur sous le rapport des impôts, ou autrement. La Chambre en général est d'avis que le mouvement coopératif est une excellente chose et en plus d'aider ses membres il aide les autres. Nous ne prisons pas beaucoup certaines des choses qui découlent de son activité, comme la vente obligatoire. Je ne dis pas que c'est la conséquence du mouvement coopératif parce que je ne pense pas qu'il en soit ainsi. J'imaginai qu'on seulèverait cette question et je dirai que nous sommes opposés aux principes de la vente obligatoire.

Le sénateur HIGGINS : Qu'est-ce qui est obligatoire?

M. WHYTE : Dans certaines provinces les cultivateurs sont obligés de vendre leurs produits d'une certaine manière, qu'ils le désirent ou non.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Voici maintenant que nous entamons une discussion.

M. McNALLY : J'aimerais expliquer davantage la déclaration de M. Whyte. Nous avons une brochure intitulée «Policy Declarations and Resolutions» (Déclarations et résolutions touchant notre programme), où on traite de la question des impôts par rapport aux coopératives. La question est traitée sous la rubrique de l'imposition équitable, où il est fait mention de la situation des coopératives en matière d'impôts. A part cela, nous n'avons pas de déclaration officielle.

Le sénateur McGRAND : Avez-vous quelque chose au sujet de la vente obligatoire?

M. McNALLY : Oui, sous la rubrique «programme agricole».

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Il y a deux côtés à la médaille.

Le sénateur McGRAND : Il y a quelques jours j'ai reçu une lettre circulaire, —la lettre mensuelle,— de la *Capital Co-operative* de Fredericton, dans laquelle on répondait à un discours prononcé à la Chambre de Commerce de Fredericton où l'orateur avait attaqué la *Capital Co-operative* sur la question des impôts. Dans cette région,—le sénateur Taylor me corroborera,—on n'exerce pas de contrainte sur les cultivateurs au sujet de la vente. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté que le mouvement coopératif a réussi à obtenir la collaboration des cultivateurs et, j'ai été fort étonné de cette rude attaque contre le mouvement coopératif de la part de la Chambre de commerce, car cette région serait beaucoup plus pauvre aujourd'hui, n'eût été de ce mouvement.

M. McNALLY : Un honorable sénateur a laissé entendre que nous risquons de nous engager dans une longue discussion si nous abordions la question des avantages ou désavantages de la coopération. Nous n'avons à ce sujet que la déclaration qui se trouve dans l'opuscule dont on a parlé. Nous pourrions traiter cette question si on le juge à propos, mais je me demande si le moment est bien choisi pour entamer une discussion de cette nature. Nous pouvons amplifier cette déclaration si vous le désirez. Nous avons fait des observations du point de vue de l'imposition, que nous serions heureux de déposer au Comité.

Le sénateur LEONARD : Cette question a trait exclusivement aux impôts. Le présent Comité a trait à l'utilisation des terres.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je ne crois pas qu'il convienne de discuter cette question ici; néanmoins, il y a des faits qu'on pourrait énoncer. Je m'occupe du mouvement coopératif depuis vingt ans, et il s'agit d'une association tout à fait libre; du moins cette liberté existe dans le Québec. Un individu peut en faire partie ou en sortir, il peut y engager des fonds et les en retirer à loisir. Nous n'avons jamais eu à nous plaindre de la question des impôts. Il n'est pas vrai que nous avons essayé d'éviter les impôts; nous les avons toujours payés. Tout commerce exercé en dehors de la coopérative est imposable, comme tout autre commerce, et nous avons ainsi versé des dizaines de milliers de dollars; mais le commerce interne n'est pas entre les mains de la coopérative, il est entre les mains du receveur. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de consacrer plus de temps à cette question. On a fait circuler toutes sortes de rumeurs, mais je sais que la situation dans la province de Québec est telle que je l'ai dit.

M. KEEFLER : Il y a un court paragraphe dans l'opuscule sur cette question.

M. WHYTE : Avec votre permission je donnerai lecture de ce paragraphe qui explique l'attitude de la Chambre de commerce. On le trouvera à la page 19 de l'opuscule. Il se lit ainsi qu'il suit :

Tout en reconnaissant le droit des cultivateurs de prendre librement des initiatives au sujet de la vente de leurs produits primaires, la Chambre de commerce s'oppose au recours aux Offices de vente de l'État qui ont des effets défavorables sur les méthodes normales de l'entreprise libre en ce qui concerne la transformation, la fabrication, le transport,

l'emmagasinage, la mise en marché et la vente des produits ouvrés de la ferme.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Vous m'avez arrêté, monsieur le Président, mais j'aimerais dire un mot sur cette question.

Le VICE-PRÉSIDENT : Très bien.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Je me suis occupé d'agriculture toute ma vie, car j'ai toujours été cultivateur. J'ai entendu divers orateurs dire que les mesures législatives sur la vente obligatoire sont mauvaises, et ainsi de suite; que c'était un procédé antidémocratique. Cependant, j'aimerais poser une question à ce sujet : «S'il y avait 99 hommes dans une localité qui travaillaient à la production d'une certaine denrée et si ces 99 personnes désiraient travailler ensemble d'une certaine façon, tandis qu'un autre individu ne le voudrait pas et dirait qu'il procéderait à sa guise, et sans la moindre hésitation ou remors serait prêt à ruiner l'entreprise des 99 autres, qu'y aurait-il de démocratique dans ce procédé? Pour ma part, j'y verrais tout autant de dictature que dans tout ce que nous avons au Canada. Dans ma province on ne peut mettre un plan de cette nature en vigueur si au moins 80 des intéressés ne l'approuvent. Je pourrais vous donner des exemples pour illustrer mes paroles, pour vous montrer quelques-uns des résultats de ces programmes de vente. Je ne vous citerai qu'un cas. Un jour j'ai vendu deux veaux, l'un par l'entremise d'une coopérative et de l'office de vente et l'autre sans aucune méthode obligatoire, sur le marché libre. L'un m'a rapporté \$21.35 et l'autre \$44.88. Ceci vous démontre pourquoi les cultivateurs ont été obligés de se grouper en associations pour présenter leur cause au gouvernement et lui demander d'adopter une mesure législative qui leur permettra de s'occuper de leurs affaires eux-mêmes. Ils ne veulent pas que l'État s'en charge; ils veulent voir à leurs affaires eux-mêmes.

Le sénateur BARBOUR : Y avait-il une si grande différence dans la valeur respective des deux veaux?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Non; les deux pesaient 305 livres chacun, ou à peu près. J'étais présent et je suis un assez bon juge de bétail; il y avait aussi quatre autres personnes avec moi, des camionneurs, qui ne voyaient pas de différence entre les deux veaux. Cependant, vous avez là le produit respectif de ces deux ventes. Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet pour le moment.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je crois que c'est contraire au Règlement.

Le sénateur WALL : J'aimerais me reporter à la page 2 du mémoire, où il est dit que la Chambre de commerce canadienne se compose de 750 Boards of Trade et Chambres de commerce de partout au Canada. Est-ce que les messieurs qui sont ici aujourd'hui, qui ont de l'expérience dans ce domaine, pourraient nous dire comment la chambre pourrait aider, sinon diriger ceux qui voudraient établir des Associations d'amélioration communautaire, ou toute chose de cette nature, aux endroits où il n'existe pas de chambres? Comment pourrions-nous multiplier ces organismes? Quelqu'un connaît-il la situation au Manitoba,—assez bien?

M. KEEFLER : Oui.

Le sénateur WALL : Y a-t-il une chambre de commerce à Swan River? Je ne le pense pas. Supposons qu'il n'y ait pas. Comment la chambre pourrait-elle aider cette collectivité? La situation à Swan-River est relativement bonne et il est probable qu'aucun problème ne s'y pose. Cependant, supposons que la chambre désire aider et conseiller un endroit de ce genre dans le but d'y organiser quelque chose à l'avantage de ces gens. Je vous soumets ce cas à tout hasard.

M. McNALLY : Il existe une chambre à cet endroit.

Le sénateur WALL : Alors j'ai choisi un mauvais endroit, mais je songe à un organisme de ce genre.

M. McNALLY : Nous comprenons ce que vous désirez savoir.

Le sénateur WALL : Je sais qu'il y a une chambre de commerce à Dauphin.

M. McNALLY : Oui.

Le sénateur WALL : Comment la Chambre de commerce canadienne pourrait-elle donner des directives à cette collectivité de manière à obtenir la collaboration, disons, de la *Manitoba Farm Union*, de la Fédération des agriculteurs du Canada, de représentants de l'Association des instituteurs et ainsi de suite, pour étudier les problèmes de la région?

M. McNALLY : Votre province, sénateur, s'est montrée à l'avant-garde dans ce domaine. Tout d'abord, lorsqu'il s'agit de créer une chambre de commerce ou un board of trade dans une localité, je ferai remarquer—

Le sénateur WALL : Prenons un endroit où il n'existe aucune organisation de ce genre et où la population désire en mettre une sur pied.

M. McNALLY : La Chambre de commerce de Winnipeg, comme nous l'avons dit, a tenu le premier forum agricole national, il y a deux mois, auquel ont participé plusieurs groupements différents.

Le sénateur WALL : Je suis au courant de cela.

M. McNALLY : On pourrait citer des faits semblables qui ont eu lieu sur une plus petite échelle dans d'autres endroits de l'Ouest où, lorsqu'un problème spécifique se pose, on a recours à la Chambre de commerce, qui donne les directives. On procède de même dans les diverses provinces, tout comme au Manitoba. Il leur faut d'abord exposer leur problème et recourir à des échanges d'idées entre les divers groupements de la région, et dans ces cas la Chambre de commerce joue le rôle de catalyseur.

Le sénateur WALL : C'est réellement le premier pas.

M. McNALLY : Parfaitement.

Le sénateur WALL : Voici ma seconde question : Comment la Chambre de commerce de Winnipeg intervient-elle dans ces régions locales?

M. RICHARDSON : Au cours de la dernière année nous avons tenu soixante-dix journées d'étude un peu partout au Canada. Vous avez cité le Manitoba comme exemple. Nous avons tenu des cycles d'études au cours des mois qui se sont écoulés depuis septembre dernier et nous les terminerons le mois prochain. On a tenu cinq de ces séances d'études au Manitoba l'automne dernier et on en a tenu sept jusqu'à présent dans la province; nous avons invité Swan-River et d'autres endroits à y participer. Les séances commencent à 9 heures du matin et se terminent à 5 h. ou 5 h. 30 l'après-midi. Au cours de la journée il y a des discussions, des conférences et on accomplit toute la besogne ordinaire de la chambre ou du board local. On réserve cependant la dernière heure ou heure et demie de l'après-midi aux problèmes régionaux, à leur discussion et à celle des problèmes connexes. Tous se mettent de la partie car on s'échange des idées. Les problèmes de votre région ont, sans doute, leur contrepartie ailleurs et, comme on discute ces divers problèmes nous profitons des réponses. Au cours des derniers douze mois, nous, l'équipe mobile de la Chambre canadienne, avons rendu plus de 800 visites et ainsi pris contact avec presque tous les *Board of trade* et Chambres de commerce d'un océan à l'autre. Les équipes mobiles à travers le Canada sont toujours en quête de collectivités qui n'ont pas encore établi de Board of trade ou de chambre de commerce et lorsqu'elles sont dans des régions où il n'existe pas d'organisme de ce genre elles communiquent avec les hommes d'affaires, le président du cercle social ou d'autres particuliers de la localité et s'efforce de les intéresser de cette manière.

Lorsque j'ai débuté dans ce travail il y a trois ans nous comptons au Canada de 725 à 730 chambres; aujourd'hui nous en comptons environ 750. Ceci démontre que nous désirons toujours vivement prêter notre concours à la formation de *Boards of Trade* ou de Chambres de commerce, et nous exerçons notre activité presque entièrement dans les petits centres. Les cultivateurs sont bien représentés dans un grand nombre des boards et chambres que j'ai visités, et ils sont presque toujours des membres très actifs. Malheureusement, il y a beaucoup de cas où les cultivateurs ne constituent qu'une faible partie des membres, mais vous pouvez m'en croire, lorsqu'il y a des cultivateurs dans ces chambres ce sont toujours des membres actifs. Quelquefois le cultivateur est président de la chambre ou du Board of trade local. Nous nous efforçons toujours d'aider à la formation de nouveaux Boards et chambres.

Le sénateur WALL : C'est très encourageant. J'ai une dernière question à poser. Lorsque vous tenez des cycles d'études sont-ils réservés aux membres de la Chambre de commerce, ou est-ce que d'autres représentants y sont admis?

M. RICHARDSON : Ils s'adressent tout d'abord aux membres des boards et chambres de la région, mais pas uniquement à eux. J'ai assisté à certains de ces cycles où des gens de l'extérieur étaient admis. On invite d'autres personnes à y assister, toujours avec l'espoir qu'elles deviendront membres.

Le VICE-PRÉSIDENT : En votre nom, je remercie ces messieurs d'être venus ici aujourd'hui. La discussion a été intéressante et je suis certain que nous profiterons des vues qu'ils ont exprimées.

M. KEEFLER : Je vous remercie, monsieur. J'espère que nous avons été de quelque utilité.

OTTAWA, mardi 17 mai 1960.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence du sénateur Henri-C. Bois, vice-président.

Le VICE-PRÉSIDENT : Messieurs, la séance est ouverte. M. Haythorne, le sous-ministre adjoint du Travail, est ici aujourd'hui; j'espère et de fait, je suis certain que ce qu'il nous dira sera à la fois intéressant et instructif. Il vient du ministère du Travail et, en plus de M. Haythorne, il y a des représentants de la Commission d'assurance-chômage. Je connais M. Haythorne depuis quelques années. Je l'ai connu alors que pendant la seconde Grande Guerre on lui avait confié l'application du règlement touchant la main-d'oeuvre agricole et je n'ai qu'à me féliciter de l'avoir connu alors.

M. Haythorne nous fera un exposé général au nom du ministère du Travail et nous parlera des relations de ce ministère avec la Commission d'assurance-chômage. Je lui laisse le soin de nous présenter ses collègues.

M. GEORGES V. HAYTHORNE (*sous-ministre adjoint du Travail*) : Monsieur le Président et honorables sénateurs, je désire vous présenter ceux qui sont ici au nom de la Commission d'assurance-chômage et du ministère du Travail.

M. William Thompson est le directeur du Service de placement de la Commission d'assurance-chômage. M. F. M. Hereford est le directeur de la Division des services spéciaux du ministère du Travail. M. Ross Ford est le directeur de la Division de la formation du ministère du Travail. M. D. Buchanan s'occupe de recherches en agriculture et autres industries primaires, à la direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail et M. A. D. MacDonald fait partie de notre Division des services spéciaux avec M. Hereford.

Nous avons pensé que pour servir de fond à la discussion il serait utile d'esquisser brièvement les principales sphères d'activité du Ministère et de la Commission d'assurance-chômage surtout dans leurs rapports avec l'agriculture et

les autres industries rurales. Le ministère du Travail partage son activité en quatre domaines principaux, et dans certains cas, en étroite collaboration avec la Commission d'assurance-chômage.

M. Thompson, que je vous ai présenté, traitera plus à fond certains aspects du travail de la Commission d'assurance-chômage.

Si le Comité désire que certains autres membres du personnel du ministère qui sont ici expliquent plus au long certains aspects de notre travail qui intéressent de façon particulière les honorables sénateurs, ils le feront avec plaisir.

Le premier des quatre domaines principaux où le Ministère et la Commission d'assurance-chômage exercent leur activité relativement à l'agriculture, est le programme fédéral-provincial touchant la main-d'oeuvre agricole.

Ce programme, qui nous permet de collaborer étroitement avec les ministères provinciaux de l'Agriculture a été établi en 1942, afin d'aider à découvrir les hommes et femmes dont on avait un besoin urgent pour aider à la production agricole pendant les années de guerre.

Ce programme visait surtout à combler les pénuries de main-d'oeuvre qui existaient alors. Il comprenait l'organisation d'équipes provisoires d'ouvriers agricoles dans les régions où il y avait un excédent pour les diriger vers les endroits où on avait un grand besoin de cette main-d'oeuvre. Il avait aussi pour but d'encourager plus d'habitants des centres urbains à participer aux travaux de la moisson alors qu'on avait grandement besoin d'un supplément de travailleurs à cette fin.

On a maintenu ce programme conjoint depuis la guerre. On a continué d'organiser des équipes provisoires de main-d'oeuvre au sein des provinces, entre les provinces et dans un certain nombre de cas entre nations.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais on a aussi fourni de l'aide en vertu de ce programme dans le domaine de l'immigration. Cette source de main-d'oeuvre a été mise à contribution immédiatement après la guerre comme autre moyen de combler les pénuries de main-d'oeuvre qui existaient après la guerre.

Il y a un autre aspect du programme que je pourrais commenter brièvement. En collaboration avec les gouvernements provinciaux nous avons cherché à encourager la pleine utilisation de la main-d'oeuvre sur la ferme.

Les dépenses courantes effectuées en vertu de ce programme, en ce qui concerne le gouvernement fédéral s'établissent à environ \$150,000 par année. Les provinces contribuent un montant égal à l'égard des rubriques qui relèvent du programme.

Ces rubriques comprennent surtout les frais du transport d'ouvriers de régions où il y a un excédent aux régions où on en manque et des contributions aux salaires de gens dont les services ont été retenus pour mettre le programme à exécution.

Au cours des années on a adopté des mesures d'étroite collaboration entre les ministères provinciaux d'agriculture et le ministère du Travail et le Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage. Le programme met en contact les hommes intéressés à l'agriculture, surtout ceux qui travaillent sur les lieux, y compris les représentants du monde agricole, les agronomes, les agronomes régionaux, ainsi que d'autres fonctionnaires des ministères provinciaux d'Agriculture, qui connaissent ou finissent par connaître les besoins de main-d'oeuvre, d'une part, et les fonctionnaires du Service national de placement qui connaissent les sources en main-d'oeuvre, d'autre part.

Le second domaine où le ministère exerce son activité en ce qui concerne l'agriculture est celui de la formation. Ici encore nous collaborons avec les gouvernements provinciaux. Dans le cas du programme touchant la main-d'oeuvre agricole nous collaborons étroitement avec les ministères d'Agriculture provinciaux, mais pour ce qui est du programme de formation, nous collaborons sur-

tout avec les ministères de l'Instruction et les ministères du Travail des États provinciaux.

On a établi ce programme fédéral-provincial de formation professionnelle ou technique au cours des années trente, de fait avant l'établissement du programme conjoint de main-d'oeuvre agricole. Au cours de ces années, il y avait une accumulation considérable de main-d'oeuvre surtout de jeunes ouvriers dans les régions rurales. On a élaboré ce programme en grande partie parce qu'on sentait alors le besoin d'aider les jeunes à améliorer leurs chances d'embauchage.

L'exécution de ce programme à travers le pays, en ce qui concerne la jeunesse rurale, nécessite la mise en oeuvre d'une grande variété de services et de travaux. Le principal genre de formation qu'on donne en agriculture consiste en des cours donnant droit à un diplôme. Ces cours d'une durée de cinq ou six mois se donnent d'ordinaire durant chacun de deux termes d'hiver dans huit provinces.

Pendant l'année scolaire 1958-1959, presque 2,000 étudiants ont suivi ces cours à travers le Canada. M. Ford pourra vous donner de plus amples renseignements à ce sujet et sur les autres cours de formation professionnelle, si vous désirez revenir sur ce point au cours de la discussion plus tard.

Avant de quitter ce domaine, j'ajouterai que relativement au Programme de recherches en formation de main-d'oeuvre spécialisée du Ministère, on a fait un relevé durant l'hiver 1958-1959 des services de formation existants pour les ouvriers ruraux, particulièrement ceux de l'agriculture partout au pays. C'est M. Newcombe Bentley, principal de l'École d'agriculture de Vermilion en Alberta, qui a entrepris ce relevé complet. Si la chose vous intéresse vous trouverez que ce rapport renferme des renseignements utiles sur les genres de services de formation qui sont à la disposition de ceux qui habitent les fermes au Canada. (1)

M. Bentley a fait enquête non seulement sur les cours dont je vous ai parlé, —les cours couronnés d'un diplôme,—mais aussi l'enseignement donné de façon moins régulière et celui des écoles secondaires.

Je pourrais ajouter aussi que les avantages découlant du programme fédéral-provincial de formation sont accessibles non pas seulement aux jeunes des régions rurales qui désirent suivre des cours en agriculture, mais aussi aux jeunes qui désirent suivre des cours de formation qui leur permettront d'occuper d'autres emplois.

Le troisième domaine dont je vous parlerai est celui de la recherche. En plus des relevés des services de formation au Canada dont je viens de vous parler, on en a fait un certain nombre encore ces dernières années touchant d'autres aspects de la main-d'oeuvre agricole.

En 1953 la Division de l'économique et des recherches, s'inspirant de ces relevés, a publié un bulletin intitulé, *Le Fils du Cultivateur*. On y traite des problèmes auxquels un fils de cultivateur doit faire face en faisant l'acquisition d'une ferme. Un deuxième bulletin, intitulé, *La sécurité sur la ferme et les indemnités en cas d'accidents de travail*, a été publié en 1954. Dans l'intervalle on en a publié un troisième sous le titre de *Conditions de travail et de vie en agriculture*.

M. Buchanan fait en ce moment une autre enquête sur la main-d'oeuvre agricole. Elle porte sur les tendances des effectifs agricoles et sur certaines des caractéristiques les plus importantes de la main-d'oeuvre en agriculture. On en publiera sous peu le résultat dans un autre bulletin.

(1) *Cours de formation professionnelle en agriculture*, Rapport no. 5C, Programme de recherches en formation de main-d'oeuvre spécialisée, ministère du Travail, 1959.

J'en arrive maintenant au quatrième domaine de notre activité touchant l'agriculture. Il s'agit du programme d'embauchage d'hiver. Depuis quelques années le ministère du Travail, de concert avec la Commission d'assurance-chômage et en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, l'Association des manufacturiers du Canada, le Congrès du Travail du Canada et un certain nombre d'autres organismes nationaux et locaux, s'efforcent d'accroître le nombre d'emplois disponibles en hiver dans toutes les industries de toutes les provinces;

Les municipalités rurales d'un peu partout au pays ont entrepris un certain nombre d'ouvrages en vertu du Programme visant à stimuler les travaux municipaux en hiver qui a été inauguré à l'automne de 1958. Ces municipalités rurales ont participé au programme au même titre que les municipalités urbaines. Au cours des deux derniers hivers, du commencement de décembre à la fin de mai, le gouvernement fédéral a fourni par l'entremise des gouvernements provinciaux à toutes les municipalités participantes un encouragement sous la forme d'une contribution de 50 p. 100 des frais de main-d'oeuvre à l'égard des ouvrages autorisés et entrepris à cette époque de l'année dans certaines catégories déterminées.

L'hiver dernier, sur les 2,000 ouvrages entrepris, environ 400 l'ont été dans des municipalités rurales à travers le Canada.

Les travaux entrepris par ces municipalités sont d'une grande variété. Ils comprennent surtout des travaux de voiries divers, y compris des améliorations importantes de routes, du défrichement, et de nouveaux aménagements lorsqu'on pouvait les effectuer aussi bien en hiver. Les autres genres de travaux entrepris comprennent le forage de puits, l'aménagement d'égoûts et de conduites d'eau, la construction de ponts, l'accumulation de réserves de gravier et la préparation de poteaux de clôture et de matériaux de ponts. Dans certaines régions on a aussi aménagé des parcs et des terrains de jeux ruraux.

Le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces exécute un autre programme touchant l'embauchage d'hiver. Ce programme,—l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique— a été lancé par le ministère des Affaires du Nord Canadien et des Ressources nationales. Il est évident que les travaux exécutés sous cette rubrique l'ont été surtout dans les régions rurales. Le partage des frais avec les provinces sur une base d'égalité ne s'applique qu'aux travaux d'hiver.

Ce sont là les quatre principaux domaines où s'exerce notre activité. Au sujet du dernier, M. Thomson aura peut être des observations à nous faire sur le travail des comités locaux de placement organisés à travers le pays pour encourager l'embauchage en hiver. Un certain nombre de ces comités ont étudié la question des moyens à prendre à ce sujet dans les régions rurales.

A l'égard du programme touchant la main-d'oeuvre agricole j'aurais pu vous dire plus tôt qu'il existe des comités fédéral-provinciaux de main d'oeuvre agricole qui contribuent à la mise à exécution du programme d'année en année au sein de chaque province. On tient aussi une conférence annuelle à Ottawa, d'ordinaire en novembre ou décembre, au cours de laquelle on passe en revue les efforts accomplis sous l'empire du programme touchant la main-d'oeuvre agricole durant les douze mois antérieurs et on prépare les plans des principaux points sur lesquels portera l'activité de l'année suivante.

On pourrait encore ajouter quelques commentaires de caractère général sur une ou deux autres questions, monsieur le président.

Nous du Ministère et de la Commission d'assurance-chômage sommes intéressés aux problèmes de la mobilité de la main-d'oeuvre. Nous désirons en connaître davantage sur les causes qui portent les gens à se déplacer et aussi sur les raisons qui en portent d'autres à rester en place.

L'un des problèmes qui est sans doute bien évident pour les membres du

Comité, en ce qui concerne les régions agricoles du Canada à revenu modique, c'est la tendance de ces gens à rester où ils sont même si à plusieurs points de vue il serait plus avantageux pour eux de se déplacer. Ils tiennent à demeurer en place à cause d'attaches à la terre—parfois à une terre qui appartient à la famille depuis plusieurs générations. Il y a d'autres obstacles, bien entendu, à ces déplacements—souvent la tradition est forte, on a peur de l'inconnu, ou peut-être, ce qui est encore plus important, l'instruction n'a pas été poussée bien avant et on manque de connaissances suffisantes sur les autres formes d'emplois.

Ces gens à revenus modiques et à bas niveau de vie sont souvent incapables d'accroître leur revenu où ils sont, parce que tout le produit de leurs efforts est absorbé par l'alimentation, le vêtement et le logement.

Que faire pour ces gens est une question d'intérêt général. Il y a des familles rurales à revenus modiques dans toutes les provinces, et à certains égards leur situation est semblable à celle des gens à revenus modiques des pays qui ne font que commencer à se développer.

Un grand nombre de ces personnes à revenus modiques ne songeront pas à se déplacer tant que leur revenu sera inférieur à un certain niveau minimum alors qu'on pourrait compter qu'elles seraient intéressées à changer de localité.

S'il est vrai que ces personnes ne songeront pas à se déplacer tant que leur revenu n'aura pas atteint un certain niveau minimum, nous ne devons pas supposer qu'en les sortant de la région qu'ils habitent présentement on résoudra nécessairement leurs problèmes. Les gens ne désireront probablement pas se déplacer à moins que ce déplacement ne soit à leur avantage économique et social; en d'autres termes il faut qu'il soient intéressés eux-mêmes à la chose.

Que peut-on faire pour encourager ces gens à se déplacer quand c'est à leur avantage et à celui de tous les intéressés? Il y a lieu tout d'abord d'examiner attentivement les ressources que ces gens utilisent, y compris les ressources en main-d'oeuvre, et de l'utilisation que l'on fait présentement de ces ressources. Ceci comporte l'examen de plusieurs facteurs économiques et sociaux, dont plusieurs sont en corrélation étroite.

En examinant ces facteurs, il sera important aussi de considérer l'utilisation présente de ces ressources dans la région en fonction de leur utilisation possible. De nouveau, ceci comporterait un examen soigné de tous les facteurs tels qu'ils existent dans une région déterminée pour obtenir non seulement un aperçu général des ressources et services fondamentaux, mais aussi pour susciter l'intérêt et obtenir l'appui des personnes que vise l'examen afin de découvrir de nouvelles méthodes d'utilisation des ressources. Un tel examen de l'utilisation actuelle des ressources, et ensuite de leur utilisation possible, fournirait un point de départ pour l'étude de mesures pratiques à prendre dans des régions données soit en vue d'améliorer la situation aux endroits où habitent présentement des familles à revenus modiques ou d'aider les gens à se déplacer, quelle que soit la ligne de conduite indiquée par cet examen.

Dans le premier compte rendu de vos délibérations cette année, j'ai noté avec intérêt que vous recommandez un procédé semblable en ce qui concerne l'examen des utilisations courantes des ressources en fonction de l'utilisation qu'il serait possible d'en faire. Ceci se trouve à la page 33 du compte rendu et est intitulé «revue du programme d'aménagement rural aux États-Unis d'Amérique» que M. Booth a présenté au Comité à la suite de la visite que lui et d'autres du ministère de l'Agriculture ont faite aux États-Unis l'automne dernier.

En étudiant la question de l'utilisation des ressources dans une région, il est essentiel de faire un examen critique et approfondie des ressources disponibles. On devrait aussi obtenir la collaboration active des personnes directement in-

téressées. Ce sont des conditions préalables importantes qu'il faut connaître avant de décider s'il y a lieu de déplacer les gens ou non. Il est essentiel d'examiner les ressources fondamentales matérielles et humaines et la situation existante dans les régions rurales où les revenus des gens sont modiques, puis d'élaborer des plans coordonnés, là où il est logique de le faire, afin d'aider ces régions en réorganisant leurs fermes, en établissant d'autres industries, en élaborant des programmes de formation et autres. Si on procède ainsi, on pourra alors affirmer avec une certaine confiance qu'il est rationnel de lancer un programme pratique de mise en valeur dans cette région, ou qu'il serait plus sage dans l'intérêt de tous les intéressés d'affecter moins de ressources humaines à l'agriculture et de prendre des mesures,—de caractère pratique et en collaboration avec tous les intéressés,—et de diriger ce capital humain vers d'autres localités.

Je pourrais ajouter que durant la seconde Grande Guerre, lorsque nous avons essayé de trouver du capital humain dans certaines de ces régions à revenus modiques à travers le pays, nous n'avons pas obtenu beaucoup de succès avec aucun des plans que nous avons élaborés en vue d'encourager les gens à se déplacer, même s'il y avait de graves pénuries de main-d'oeuvre ailleurs. Nous n'avons pas très bien réussi à persuader les gens à se déplacer, même si nous avons des propositions économiques attrayantes à leur faire dans d'autres localités.

Pour terminer, je dirai que le Comité serait sans doute intéressé de savoir qu'au programme de la Conférence internationale du travail qui se tiendra à Genève cette année, à partir du 1er juin, on a inscrit la question du relèvement des revenus et des conditions de vie dans les collectivités rurales. M. Andal du ministère de l'Agriculture, qui fait partie de la délégation canadienne à la conférence cette année, prendra part à la discussion. Il se peut qu'en cette occasion on fasse des observations ou qu'on obtienne des renseignements de nature à intéresser et à aider le Comité.

Merci beaucoup, monsieur le Président et honorables sénateurs.

Le sénateur HIGGINS : Est-ce que ce programme de main-d'oeuvre relève entièrement du ministère de l'Agriculture?

M. HAYTHORNE : Non, monsieur, il relève du ministère du Travail. Nous pouvons compter sur la collaboration étroite du ministère de l'Agriculture à l'égard de certaines phases de notre travail, mais la responsabilité du programme incombe au ministère du Travail.

Le sénateur STAMBAUGH : Quel intérêt le Gouvernement fédéral manifeste-t-il à l'égard de l'agronome régional? Payez-vous une partie de son traitement?

M. HAYTHORNE : Nous n'avons aucun intérêt direct dans plusieurs de ses travaux. Toutefois, nous collaborons avec lui et l'aidons dans le domaine de la main-d'oeuvre. Nous l'aidons en lui fournissant du personnel et aussi d'autre façon lorsqu'il est aux prises avec des problèmes de main-d'oeuvre agricole.

Le sénateur STAMBAUGH : Payez-vous une partie de ses dépenses, ou verse-t-on une subvention à cette fin?

M. HAYTHORNE : Certaines de ses dépenses peuvent être imputées à l'accord sur la main-d'oeuvre agricole, ou qui découlent de cet accord. Une partie des dépenses qu'encourent les préposés aux travaux sur place des ministères provinciaux de l'Agriculture pourrait se rattacher à l'exécution d'un bon programme de recrutement, au déplacement d'ouvriers agricoles d'une région excédentaire à une région déficitaire.

Le sénateur STAMBAUGH : Mais le travail que les agronomes régionaux accomplissent est entièrement du ressort du gouvernement provincial?

M. HAYTHORNE: Oui.

Le sénateur GOLDING: Quelle formation donnez-vous à ces gens lorsqu'ils suivent des cours?

M. HAYTHORNE: Monsieur Ford pourrait répondre à cette question.

M. FORD: Comme M. Haythorne l'a indiqué, il y a une grande variété de programmes. Dans chacune des provinces on donne des cours en agriculture qui durent, chaque année ou série d'années, environ cinq mois en hiver. Les jeunes gens qui ont quitté l'école régulière viennent suivre des cours intensifs de différentes sortes visant l'exploitation et l'administration de fermes, puis ils retournent chez eux pendant la saison où l'on a besoin de leurs services. Ils reviennent souvent suivre des cours pendant un second terme et, dans certaines provinces, pendant un troisième terme. A la fin de ces cours on décerne d'ordinaire un diplôme à ceux qui les ont suivis au complet.

Comme autre genre de programme de formation professionnelle en agriculture, les cours avancés des maisons d'enseignement supérieur comprennent l'agriculture. Environ 50 p. 100 du temps de l'étudiant est consacré à l'étude de l'agriculture professionnelle alors qu'il fréquente encore l'école secondaire. Autre fait intéressant c'est l'importance croissante qu'on donne à l'enseignement de l'agriculture dans les programmes, comme le démontre le grand nombre de cours abrégés qu'on donne dans les diverses provinces à différents groupes.

Ils peuvent s'adresser à des groupes relativement peu nombreux, ou à des groupes plus considérables qui se réunissent pour une journée ou deux, ou pour une semaine. Le nombre de personnes qui suivent ces cours au Canada est très considérable. De fait, beaucoup plus de gens fréquentent ces cours qu'il y en a qui suivent les programmes réguliers de formation. De 75,000 à 80,000 adultes ont suivi divers cours abrégés durant l'année 1958-1959.

Le sénateur STAMBAUGH: En quoi consistent ces cours abrégés?

M. FORD: Ils peuvent comprendre tout, à partir de l'industrie laitière jusqu'à la soudure, l'électricité, la manutention du foin ou des instruments aratoires; on peut y étudier la gestion de la ferme, la tenue de livres, la tenue de registres agricoles qui permettront au cultivateur de constater si son exploitation lui rapporte ou non.

Le sénateur STAMBAUGH: Quel genre de publicité faites-vous pour apprendre aux jeunes que vous donnez ces cours?

M. FORD: D'ordinaire ce sont les ministères de l'Instruction ou de l'Agriculture des diverses provinces qui font la publicité. Dans la plupart des provinces on publie des annonces dans les journaux.

Le sénateur STAMBAUGH: On a donné un grand nombre de cours au pays, et c'est tout à l'honneur des provinces, tandis que vous et vos fonctionnaires vous vous y êtes intéressés et avez fourni une partie du personnel enseignant. Est-ce bien ainsi?

M. FORD: Dans la plupart des programmes dont je vous ai parlé, le gouvernement fédéral a soldé la moitié des frais. Dans les cas où il y a eu participation du gouvernement fédéral, les provinces indiquent d'ordinaire que le programme est exécuté en collaboration par le gouvernement fédéral et la province elle-même.

Le sénateur LÉGER: Quelles sont les provinces qui n'accordent pas un diplôme?

M. FORD: Terre-Neuve et l'Île du Prince Edouard n'en accordent pas. Autrement dit, les provinces qui confèrent un diplôme sont: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): M. Ford pourrait-il nous expliquer la baisse de l'assistance aux écoles d'agriculture conventionnelles? Est-ce que ces cours abrégés ont remplacé ceux que les écoles régionales d'agriculture avaient l'habitude de donner comme on en donnait en Alberta et, dans une certaine mesure, en Ontario? J'ai lu qu'on en avait fermé un certain nombre; que l'intérêt et l'assistance avaient baissé. Est-ce que la formation qu'on y donnait a pris une autre forme, et le nombre des jeunes qui suivent d'autres sortes de cours a-t-il augmenté?

M. FORD: Il devient de plus en plus difficile de recruter des étudiants pour les cours d'agriculture d'une durée de quatre ou cinq ans. Avec l'accroissement de la mécanisation que la production exige aujourd'hui, il a fallu modifier le genre de formation. Comme la formation en gestion agricole s'impose de plus en plus on insiste davantage sur ce sujet, et on a accompli beaucoup de ce travail dans des cours de moins longue durée. Les cours abrégés attirent un plus grand nombre de personnes, je crois, mais la formation n'est probablement pas aussi intense, aussi approfondie, mais c'est la sorte de formation que le particulier requiert aujourd'hui pour faire face aux problèmes immédiats.

Vous avez raison de supposer, monsieur le sénateur, que les cours abrégés prennent la place des cours plus longs et donnent une bonne partie de la formation qui se donnait autrefois dans les cours de longue durée. C'est une catégorie différente de personnes qui suivent ces cours maintenant. Ce sont les personnes qui se livrent eux-mêmes à l'agriculture qui suivent ces cours abrégés aujourd'hui, probablement l'entrepreneur lui-même, le propriétaire de ferme. C'est lui qui est responsable de l'administration de la ferme et il cherche l'aide dont il a besoin pour rendre son exploitation profitable.

Le sénateur HIGGINS: Quelle est la durée de ces cours?

M. FORD: Dans certains cas une journée, dans d'autres une semaine; quelquefois ils durent trois ou quatre jours; des fois deux ou trois semaines.

Le sénateur HIGGINS: On n'obtiendrait pas un diplôme après une journée de cours?

M. FORD: Non, pas pour ces cours abrégés; mais ce qu'il importe de se rappeler c'est qu'ils permettent à l'individu de faire face plus efficacement aux problèmes qui se posent à lui.

Le sénateur STAMBAUGH: Je crois savoir que plus d'adultes que de jeunes suivent ces cours, jeunes qui avaient l'habitude de fréquenter les écoles d'agriculture.

M. FORD: Oui, en ce qui concerne ces cours relativement brefs. Ceux qui suivent ces cours ne peuvent pas s'absenter pendant quatre mois à la fois.

Le sénateur STAMBAUGH: Il y a des propriétaires de garage et des gens de cette catégorie qui suivent les cours abrégés en mécanique?

M. FORD: Ce ne sont pas des cours abrégés de la même nature.

Le sénateur STAMBAUGH: Qu'en est-il de la soudure?

M. FORD: On a donné des cours spéciaux en soudure à l'intention des cultivateurs des régions rurales, de ceux qui désiraient obtenir la compétence nécessaire pour réparer les instruments aratoires. Les cours qui peuvent être utiles à ces personnes ne sont pas donnés à l'intention de ceux qui doivent acquérir une compétence assez grande dans ce domaine pour y gagner leur vie. Lorsque c'est le but visé, la formation nécessite d'ordinaire des cours plus longs et plus intenses, qu'on donne dans les écoles de métiers ou les instituts techniques.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous des chiffres concernant le pourcentage de

jeunes gens des deux sexes qui quittent la campagne pour aller se chercher de l'emploi en ville?

M. FORD: Non, monsieur le Président, je ne crois pas en avoir.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je n'ai jamais vu de chiffres officiels, mais il existe un service, du moins dans ma province, qui a produit une statistique indiquant qu'au plus 32 ou 33 p. 100 des jeunes garçons restent sur la ferme. Les autres s'en vont ailleurs. Je me demandais si vous aviez un service qui s'occupe de ces personnes.

M. FORD: De ceux qui quittent la ferme?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. FORD: Je crois qu'il existe un vaste programme au Canada dont l'objet est de procurer une formation dans une grande variété d'autres emplois, qui prépare ces personnes à gagner leur vie de diverses manières. On donne ces cours dans les écoles de métiers et les instituts techniques provinciaux qu'on trouve dans presque toutes les provinces du Canada. Ce travail fait partie de notre programme de formation professionnelle et technique. Il ne vise pas à donner une formation suffisante aux habitants des villes. Je sais qu'un grand nombre des étudiants qui profitent de ces cours sont des jeunes gens qui ont été élevés sur la ferme et qui se préparent à gagner leur vie en se livrant à un emploi non agricole. Nous avons des services assez étendus au Canada à cet égard.

Le VICE-PRÉSIDENT: Donne-t-on des directives générales aux jeunes gens des centres ruraux, — des directives quant aux endroits où ils devraient aller? S'occupe-t-on d'orienter ces gens?

M. FORD: Ils peuvent obtenir des renseignements au sujet des programmes en vigueur dans leurs provinces alors qu'il fréquentent l'école secondaire et le high school. C'est ce qu'il faut noter en premier lieu. Puis il y a un programme d'apprentissage à l'intention de ceux qui se spécialisent dans certains métiers. Ce programme est assez bien annoncé dans toutes les provinces. Plusieurs des cours sont annoncés. Les écoles font une grande distribution de calendriers et de prospectus à travers le pays, et les jeunes gens ne devraient avoir aucune difficulté à trouver où ces cours de formation se donnent dans leur province, s'ils désirent en suivre.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est un travail conjoint, entre la province et le gouvernement fédéral? Si vous ne parlez que des écoles provinciales, je comprends exactement ce que vous voulez dire; mais est-ce que le ministère fédéral du Travail fournit un service quelconque au moyen duquel ces garçons de la campagne peuvent être, non pas dirigés mais renseignés sur les endroits où ils peuvent aller? Accorde-t-on une aide financière dans ces cas — non pas directement par le gouvernement fédéral parce que je ne crois pas qu'il le fasse, mais conjointement avec les provinces?

M. FORD: Les programmes de formation sont dirigés par les gouvernements provinciaux. On peut, à l'égard de plusieurs programmes, affecter 2 p. 100 de la contribution fédérale à la publicité, — c'est-à-dire, en annonces ou à la préparation de bulletins qui feront connaître ces cours aux jeunes gens. Les frais qu'entraîne l'exécution de ces programmes sont partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de toutes les provinces, à l'exception du Québec, qui présentement n'est partie à aucun des accords fédéral-provinciaux. Dans toutes les autres provinces les frais des programmes de formation sont, règle générale, partagés assez également entre les deux services d'État.

Le sénateur LÉGER: Jusqu'à concurrence de 50 p. 100?

M. FORD: Oui.

M. HAYTHORNE: M. Thomson aurait-il des observations à nous faire sur l'étendue de l'aide que le service de placement accorde aux ruraux en quête d'emplois non agricoles?

M. THOMSON: Monsieur le président et honorables sénateurs, comme M. Haythorne vous l'a dit, je suis directeur du Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage. Je vous ferai observer que la Commission d'assurance-chômage est chargée de l'application du plan d'assurance-chômage et de l'administration du Service national de placement.

Il s'agit d'une commission autonome, mais comme nous nous intéressons aux questions touchant l'embauchage et le travail tout autant que le ministère du Travail, et relevons du même ministre; il existe beaucoup de coopération et de collaboration entre ces deux services.

Le Service national de placement vise d'abord à trouver des emplois aux ouvriers et, en second lieu, à trouver de la main-d'oeuvre pour les patrons. Cependant, ce ne sont là que les grandes lignes des objectifs de ce service, car je pourrais en donner une meilleure définition en disant qu'il tend à organiser le marché de la main-d'oeuvre en vue de la plus grande utilisation de celle-ci.

Le service de placement a son siège social à Ottawa et cinq bureaux régionaux, soit un à chacun des endroits suivants: Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et deux cents bureaux locaux à travers le Canada. Il a un personnel global de 8,000 fonctionnaires, qui se partage assez également entre la division de l'assurance-chômage et le service de placement.

Lorsque quelqu'un se présente à notre bureau, il vient réellement y demander de l'emploi. Ce n'est que lorsque nous ne pouvons pas lui trouver du travail que nous lui versons des prestations d'assurance-chômage, si, bien entendu, il a versé les contributions requises.

En plus de ces deux fonctions, le service de placement conseille les jeunes gens qui s'inscrivent au marché de la main-d'oeuvre, voit au placement des handicapés, entreprend des campagnes de placement d'hiver, et s'occupe de placer la main-d'oeuvre de caractère administratif et professionnel. Comme l'agriculture au Canada est très importante, nous cherchons, naturellement, à trouver la main-d'oeuvre dont l'agriculture a besoin et des emplois aux ouvriers agricoles. Dans nos grands bureaux nous avons des spécialistes en agriculture et même dans certains de nos bureaux moins considérables, où l'agriculture est particulièrement importante nous avons des spécialistes du placement en cette industrie particulière.

Pour vous donner une idée de l'étendue de notre activité, — je déplore parfois que ce fait ne soit pas plus connu, — je vous ferai remarquer qu'en 1959 le service de placement a trouvé de l'emploi à 986,000 personnes. Va sans dire qu'on a placé un bon nombre de ces personnes plus d'une fois, de sorte qu'il serait plus exact de dire que nous avons effectué 986,000 placements. Sur ce nombre 96,557 étaient des placements en agriculture, dont quelques 50,000 étaient de caractère provisoire, de 6 jours ou moins. Environ 12,000 de ces placements en agriculture comportaient des déplacements d'une partie du pays à une autre. Naturellement, plusieurs de ces déplacements n'étaient que provisoires. Les accords relatifs à la main-d'oeuvre agricole nous permettent de transporter des ouvriers d'une partie du pays à une autre à la condition que l'ouvrier contribue une somme nominale aux frais de transport. Et, à la condition qu'il garde son emploi jusqu'à la fin de la saison des récoltes, il peut se procurer le billet de retour à un taux réduit. Les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent également la différence entre les paiements effectués par l'ouvrier et le coût total.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce que ces gens se cherchent du travail, ou est-ce que vous trouvez par vous-même s'ils sont sans emploi?

M. THOMSON: Souvent nous devons chercher activement les ouvriers. En Colombie-Britannique, par exemple, où les récoltes sont périssables, nous recourons même à la collaboration des ministres du culte qui, du haut de la chaire, font appel, le dimanche, aux femmes mariées, aux jeunes gens et aux autres qui peuvent être intéressés, et leur demandent de se présenter à nos bureaux de placement. En ce qui concerne ces placements dans l'agriculture il est facile de comprendre que si nous ne réussissons pas à trouver les ouvriers requis, les conséquences du point de vue de la récolte seraient graves. Quand je dis «ces placements», j'entends à l'échelle que j'ai indiquée. Voici quelques-uns des déplacements, des déplacements massifs, que nous avons organisés l'an dernier. Nous avons transporté 1,175 personnes du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan à Lethbridge pour la récolte de la betterave sucrière; nous en avons transporté 288 du Québec au sud-est de l'Ontario également pour la récolte de la betterave à sucre; 466 des provinces Maritimes à l'Ontario pour la récolte du foin et du grain et 70 de la région du Pacifique pour ce même travail en Ontario. Nous avons transporté 600 ouvriers de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Edouard pour la récolte des pommes de terre et 180 ouvriers du Québec en Ontario pour la récolte du tabac.

Nous nous sommes occupés aussi de gros déplacements aller et retour outre frontière. Nous avons transporté, ou contribué au transport, de 2,680 personnes des États-Unis en Ontario et Québec pour la récolte du tabac. En sens contraire nous avons transporté 174 ouvriers du Nouveau-Brunswick au Maine pour la plantation des pommes de terre, 4,200 du Québec et 2,500 du Nouveau-Brunswick, au Maine pour la récolte des pommes de terre, 150 du Nouveau-Brunswick au Maine pour la cueillette des fèves; tandis que des déplacements moins considérables du Québec et du Nouveau-Brunswick ont eu lieu outre frontière pour la cueillette des pommes. En tout, on a déplacé 12,000 personnes d'une partie du pays à une autre. Ces mouvements massifs de main-d'oeuvre ont donné de très bons résultats.

Le sénateur BARBOUR: Ces gens ont-ils fait des demandes de prestations d'assurance-chômage?

M. THOMSON: L'agriculture est exclue de l'application de la loi sur l'assurance-chômage. Cependant, vous n'ignorez probablement pas qu'on a exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'on étende l'application de l'assurance-chômage à cette industrie. On prétend que ce serait le moyen de résoudre les problèmes de main-d'oeuvre en agriculture.

Le sénateur HIGGINS: Si une personne assujétie au régime de l'assurance-chômage refuse un emploi de cette nature, a-t-elle encore droit aux prestations?

M. THOMSON: Non, parce qu'elle n'aurait pas pu gagner ses contributions en agriculture. Elle a dû les gagner dans d'autres industries et si elle était sans emploi depuis peu et que nous lui offrions du travail agricole, elle ne perdrait pas ses droits aux prestations en refusant cet emploi, parce qu'on ne le considérerait pas comme un emploi approprié. Le Gouvernement étudie en ce moment la possibilité d'appliquer l'assurance-chômage à l'agriculture, mais je ne saurais dire si on résoudrait ainsi tous les problèmes de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre en agriculture.

Le sénateur STAMBAUGH: Il doit être difficile parfois de décider qui est capable d'accomplir certains travaux. Qui détermine les aptitudes.

M. THOMSON: Le préposé à la sélection. La pierre angulaire du service de placement est le mot «sélection». Lorsqu'une personne se présente au bureau, on lui fait subir un interview minutieux en vue de son inscription. Je ne dis pas qu'on procède ainsi dans le cas d'un emploi provisoire de quel-

ques jours en agriculture, mais lorsqu'une personne cherche un emploi de caractère permanent le préposé à la sélection l'interroge sur son expérience de travailleur, son instruction, ses autres aptitudes et inscrit le tout sur une fiche. En dernier lieu on détermine le code qui correspond à son occupation et on le lui assigne. Ce code des métiers répartit le monde du travail en quelques 10,000 catégories différentes. On vise par ce moyen à assigner le postulant au genre de travail qui lui convient le mieux. Lorsqu'un employeur rapporte une vacance on suit la même marche. On se renseigne sur les particularités du poste à remplir et des aptitudes requises. Dans ce cas également on établit un code et c'est alors que l'assortiment se fait. Nous avons réduit ici le processus de la sélection à sa plus simple expression parce que les aptitudes personnelles du candidat jouent aussi un rôle important dans le placement.

Le sénateur STAMBAUGH: Dans la région où j'habite il y a une société de gaz naturel qui engage un certain nombre d'hommes en été pour l'exécution de travaux au pic et à la pelle. A votre avis quels autres emplois ces personnes seraient-elles capables d'occuper lorsqu'elles se présentent à l'assurance-chômage pour demander des prestations? Quels autres emplois ces gens peuvent-ils exercer?

M. THOMSON: Du travail dans un entrepôt, par exemple; ce travail conviendrait à une personne sans métier; on pourrait l'assigner à un entrepreneur ou à une municipalité en quête d'ouvriers non spécialisés. Une personne habitué de travailler au pic et à la pelle serait en état d'exécuter presque tous les travaux qu'on confie à la main-d'oeuvre non spécialisée. Cependant, prenons le cas d'un menuisier qui est inscrit et reçoit des prestations d'assurance-chômage. S'il s'agit d'un menuisier de navire nous ne pourrions pas lui offrir un emploi de charpentier en construction. Ce sont deux métiers différents.

Le sénateur MACDONALD: J'aimerais signaler une situation qu'on devrait étudier attentivement, à mon avis. On a construit une grange dans ma région et le contremaître y a employé huit hommes presque continuellement. Trois de ces hommes recevaient des prestations d'assurance-chômage et travaillaient sur leur ferme en même temps. Que pensez-vous de cela?

M. THOMSON: Bien entendu, ces hommes touchaient ces prestations frauduleusement parce qu'ils n'ont pas déclaré leur véritable situation au bureau de placement. S'ils avaient signalé qu'ils cultivaient leurs fermes on ne leur aurait pas accordé de prestations.

Le sénateur MACDONALD: Ça m'exaspère. J'ai élevé ma famille alors qu'il n'y avait pas d'assurance-chômage, ni de pension de vieillesse; et je le répète, ça m'exaspère de penser que ces gens peuvent se contenter de travailler quelques mois l'été pour bénéficier ensuite de l'assurance-chômage.

Le sénateur BARBOUR: J'aimerais savoir si la loi sur l'assurance-chômage autorise la conduite que je vais vous signaler. Supposons que deux hommes achètent chacun un camion et qu'ils échangent leurs camions. J'en achète un et le sénateur MacDonald en achète un autre; je prends son camion et il prend le mien, et je l'engage pour conduire le mien et il m'engage pour conduire le sien et tous les deux nous touchons des prestations d'assurance-chômage. Est-ce que l'assurance-chômage autorise cette pratique?

M. THOMSON: Ce serait de la fraude, monsieur, mais on le fait. Je pourrais vous raconter l'histoire d'une secrétaire, — cette personne s'est inscrite à notre bureau comme secrétaire. Nous lui avons trouvé un emploi et lorsqu'elle s'est présentée à l'employeur, elle avait amené son enfant de six ans avec elle, enlevée ses dents de prothèse et tout son maquillage. Naturellement l'employeur refusa de l'accepter et elle continua de toucher des presta-

tions. Il y a beaucoup de cas de ce genre, ce qui explique en partie au moins pourquoi la caisse est tombée à son niveau actuel.

Le sénateur BARBOUR: Vous avez perçu un gros montant au cours de la dernière année en amendes pour fraude.

Le sénateur GOLDING: Vous avez perçu plus de 2 millions de dollars.

M. THOMSON: Mes fonctions, messieurs, ont trait exclusivement au domaine du placement, c'est-à-dire l'aspect positif.

Le sénateur MACDONALD: Je comprends.

M. THOMSON: Et j'en suis bien aise.

Le sénateur BARBOUR: Est-ce que l'assurance-chômage est une cause de chômage?

M. THOMSON: Oui, je crois qu'il en est ainsi. Je dois avouer que c'est vrai, je le crains. Quelqu'un assujéti au régime de l'assurance-chômage a épuisé ses droits aux prestations, — s'il les a épuisés disons en juillet —, peut se retirer du marché de la main-d'oeuvre et revenir le 1er décembre pour réclamer des prestations saisonnières. Bien entendu, il doit déclarer qu'il est en état de travailler, prêt à le faire et qu'il est à la recherche d'un emploi. S'il déclare qu'il est en quête de travail, et qu'en réalité il ne l'est pas, alors il touche des prestations frauduleusement. Cependant il est difficile d'établir s'il cherche réellement du travail, surtout à cette époque de l'année où les emplois disponibles sont plus rares.

Le sénateur MACDONALD: Je désire poser une question directe: qu'arriverait-il si l'assurance-chômage était abolie aujourd'hui? Quelle serait la répercussion sur le nombre des chômeurs qui s'établit présentement à environ 800,000?

Le sénateur BARBOUR: C'est la grande question.

M. THOMSON: Le nombre diminuerait considérablement si on abolissait l'assurance-chômage.

Le sénateur MACDONALD: Il diminuerait presque de moitié.

Le sénateur LÉGER: N'en résulterait-il pas de la misère?

M. THOMSON: Oui, surtout dans le cas des chômeurs urbains. Si un individu qui perd réellement son emploi paie \$90 par mois de loyer, ses prestations d'assurance-chômage, dont le maximum est de \$36 par semaine, n'aideront pas beaucoup à payer le loyer de son appartement, car il y a d'autres dépenses à faire pour vivre, mais ça aide tout de même. On a institué ce régime pour venir en aide à ceux qui involontairement sont sans travail, à ceux qui sont victimes de chômage de temps en temps comme c'est possible au cours des années de travail. Les prestations sont censées l'aider à tenir le coup en attendant de trouver un autre emploi, mais non pas pendant une période prolongée.

Le sénateur LÉGER: Supposons qu'un homme soit charpentier et qu'il perde son emploi. S'il demande du travail et que vous n'en ayez pas à lui offrir il est en chômage, mais si vous lui offrez un autre emploi de charpentier et qu'il refuse de l'accepter, alors il ne reçoit rien?

M. THOMSON: C'est exact.

Le sénateur LÉGER: Il ne peut pas se plaindre s'il refuse un emploi.

M. HAYTHORNE: Bon nombre de personnes perdent leurs droits aux prestations tous les ans pour l'un ou l'autre des motifs qu'on a mentionnés.

Le sénateur BARBOUR: Un propriétaire de restaurant me dit qu'il a un personnel plus nombreux en été qu'en hiver. D'après lui des jeunes filles se présentent le printemps en disant qu'elles désirent travailler jusqu'à une cer-

taine date en octobre et ensuite recourir à l'assurance-chômage. Il y en a d'autres qui sont à son emploi depuis dix ans et qui ont toujours versé leurs contributions à la caisse d'assurance-chômage sans jamais rien en retirer. Une situation de ce genre n'est pas de nature à créer l'harmonie entre ces deux catégories de personnes.

M. THOMSON: Lorsqu'une fille dit qu'elle aura recours à l'assurance-chômage, l'employeur devrait lui demander pour quelles raisons elle veut partir et il devrait le révéler. S'il dit, «je l'ai congédiée», elle touchera les prestations d'assurance-chômage, tandis que s'il dit la vérité et déclare que la fille est partie de son gré, elle ne les obtiendra pas. Les bons employeurs feront connaître les véritables raisons de la cessation d'emploi. Si tous les employeurs le faisaient, la fraude ne serait certes pas aussi abondante.

Le sénateur LÉGER: La difficulté est attribuable au propriétaire du restaurant parce que s'il avait inscrit sur la carte la véritable raison du départ de la jeune fille elle n'aurait pas obtenu les prestations.

M. THOMSON: C'est exact.

Le sénateur BARBOUR: Il n'aurait besoin que d'employés saisonniers et il serait obligé de les congédier à tout événement.

M. THOMSON: S'il les congédie réellement et, si lorsqu'elles se présentent au bureau elles refusent un emploi que nous leur offrons, alors elles ne sont pas admissibles aux prestations.

Le sénateur MACDONALD: Je vais vous poser une question directe et assez embarrassante, mais vous n'êtes pas tenu d'y répondre. Y a-t-il de l'escroquerie en ce qui concerne l'obtention des prestations d'assurance-chômage. Vous n'êtes pas tenu de répondre si vous ne le voulez pas.

M. THOMSON: De la part de qui — de la part du personnel?

Le sénateur MACDONALD: Non, pas de la part du personnel.

M. THOMSON: Oui, il y en a; il y a beaucoup trop de fraude. La fraude est plutôt inquiétante.

Le sénateur MACDONALD: Alors, que pouvez-vous faire à ce sujet?

M. THOMSON: Si un plus grand nombre d'employeurs engageaient leur main-d'oeuvre par l'entremise du service de placement ça nous aiderait considérablement. Bien que nous ayons fait 986,000 placements, on engage un grand nombre de personnes en dehors du service de placement. Si plus d'employeurs avaient recours au service de placement, nous disposerions d'un plus grand nombre de vacances et ainsi dans le cours normal de l'activité du service de placement nous aurions plus de chance de découvrir les escrocs. Pour prendre un exemple extrême de cette situation, si nous n'avons pas de vacances nous ne pourrions pas les exposer en leur offrant un emploi, car le moyen le plus sûr de les découvrir, c'est de leur offrir un emploi.

Le sénateur LÉGER: On peut imputer la faute plus ou moins aux employeurs.

Le sénateur BARBOUR: Aux deux.

Le sénateur LÉGER: Non, c'est la faute de l'employeur, parce que si l'employeur indique la raison pour laquelle il remercie cet employé de ses services, ce dernier ne pourra pas toucher de prestations d'assurance-chômage.

M. THOMSON: Je ne dirais pas que la conduite de l'employeur est frauduleuse, monsieur, mais il contribue grandement à la fraude s'il ne collabore pas avec nous en donnant la véritable raison de la mise à pied de ces gens.

Le sénateur LÉGER: S'il remplit la carte comme il est tenu de le faire, en indiquant qu'il a congédié cette personne, alors le requérant aurait droit aux

prestations. Si la raison indiquée indique que l'employé est parti de son plein gré, alors il n'y aurait pas droit.

M. THOMSON: Oui, mais une certaine responsabilité incombe à cette personne, aussi. Chaque fois qu'elle touche des prestations elle déclare qu'elle se cherche du travail et est disposée à travailler. Il lui incombe de représenter les faits correctement.

Le sénateur BARBOUR: Comment allez-vous rattacher tout ceci à l'utilisation des terres, je me le demande.

Le VICE-PRÉSIDENT: Tous les ans un grand nombre de jeunes gens quittent la campagne, et je demandais à M. Haythorne comment ils pourraient se renseigner sur les offres d'emploi; c'est ainsi que la discussion a commencé, mais malheureusement on s'est écarté un peu du sujet.

Le sénateur HIGGINS: A certains endroits deux formes d'emploi s'offrent aux intéressés, les deux ont un caractère saisonnier, surtout dans les provinces de l'Atlantique, où les hommes font la pêche l'été et la coupe du bois en hiver. A Terre-Neuve on fait la pêche en été et on travaille en forêt l'hiver. Un homme peut-il décider s'il sera soit bûcheron, soit pêcheur? Depuis des générations les hommes de cette province se font bûcherons quand ils ne peuvent plus pêcher. C'est ainsi qu'ils gagnent leur vie.

M. THOMSON: Si nous savons qu'un homme est expérimenté dans la coupe du bois et s'il refuse un emploi que nous lui offrons dans ce domaine, il perd ses droits aux prestations. Mais, monsieur le président, j'aimerais mieux parler du service de placement — l'autre service — qui est le côté positif de notre activité. Le président a demandé, je crois, si nous savions combien de personnes ont quitté la ferme. Nous pourrions peut-être remonter à 1951. Cette année-là 940,000 personnes travaillaient à l'agriculture mais de ce nombre, seulement 100,000 touchaient des salaires. 556,000 étaient des cultivateurs sans employés. Il y avait 42,000 cultivateurs-employeurs et 243,000 membres de familles travaillaient sans salaire, dont un grand nombre devaient être des fils de cultivateurs. L'an dernier, au lieu de 243,000 membres de familles travaillant sans salaire, il y en avait 133,000, ce qui veut dire que 110,000 membres de familles agricoles, la plupart des fils de cultivateurs, ont quitté la ferme et maintenant habitent vraisemblablement des régions urbaines.

Les efforts que nous faisons pour trouver des emplois aux jeunes constituent une phase importante du travail de nos bureaux de placement. Les employeurs deviennent plus exigeants en ce qui concerne l'instruction que possèdent les jeunes qui font irruption sur le marché de la main-d'oeuvre. Des enquêtes nous ont démontré que les jeunes qui commencent à travailler avec une instruction insuffisante sont beaucoup plus exposés à ne trouver de l'emploi que dans les industries où il y a souvent du chômage. Je ne dirais pas qu'une instruction insuffisante engendre le chômage, mais les jeunes qui entrent dans les rangs de l'armée du travail avec seulement la 8ème année ou moins sont très exposés à ne trouver des emplois que dans l'industrie de l'exploitation forestière, où le chômage est fort élevé. Si un jeune homme quitte l'école avec un bagage de connaissances insuffisant et se présente à notre bureau pour se trouver un emploi nous faisons de notre mieux pour l'encourager à retourner à la classe. Dans une province seulement — je n'ai pas de chiffres pour aucune province autre que la Colombie-Britannique, c'est pourquoi je cite cette province — nous avons réussi à convaincre 500 jeunes gens à retourner à l'école qu'ils avaient quittée avant d'obtenir leur diplôme.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelle est la moyenne de l'âge?

M. THOMSON: De ceux qui avaient abandonné la classe?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui.

M. THOMSON: De 16 ans en montant.

Le VICE-PRÉSIDENT: Jusqu'à 20 ans?

M. THOMSON: Oui. Les préposés au placement des jeunes sont surtout des conseillers en placement, et non des conseillers en orientation professionnelle, parce que cela doit se faire avant la sortie de l'école. Cependant, dans bien des cas nous avons établi de si bonnes relations avec les autorités scolaires qu'on nous fournit le dossier scolaire du garçon avant qu'il se présente à nos bureaux. Nous avons les grandes lignes du travail qu'il a accompli à l'école dans les diverses matières qu'il a étudiées.

Le sénateur MACDONALD: J'aimerais poser une autre question. Si les prestations d'assurance-chômage n'étaient que la moitié de ce qu'elles sont, n'y aurait-il pas moins de chômage? Si les prestations versées n'étaient que la moitié de ce qu'on paie, vous n'auriez pas plus de 800,000 chômeurs, comme en ce moment; il y en aurait 500,000 qui seraient au travail. Je ne m'attends pas que vous répondiez catégoriquement à cette question, mais vous le pouvez si vous le désirez.

M. THOMSON: L'assurance-chômage, je le crains, a contribué à accroître le nombre des chômeurs.

Le VICE-PRÉSIDENT: Nous avons eu une discussion très instructive et je demanderais à quelqu'un de proposer un vote de remerciements à l'adresse des messieurs qui ont témoigné aujourd'hui.

Le sénateur LÉGER: Je propose un vote de remerciements.

Le sénateur HIGGINS: J'appuie la motion.

Le Comité s'ajourne.

OTTAWA, jeudi 19 mai 1960

Le comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur Henri-C. Bois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte? J'ai le plaisir d'accueillir M. Roberts, le sous-ministre du Commerce, et ses compagnons qui sont présents ici aujourd'hui. Il nous présentera ses collègues qui, pour la plupart, viennent du Bureau fédéral de la statistique.

M. ROBERTS: Pas tous, monsieur.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il y en a qui viennent d'autres divisions. Il n'est pas nécessaire de vous dire que le ministère du Commerce attache une grande importance à l'agriculture. En somme, les denrées agricoles sont à vendre et la question des marchés est de première importance, comme l'est la question des prix. M. Roberts a eu l'amabilité de me prévenir qu'il restreindrait ses observations à une esquisse générale des programmes qui pourraient servir à accroître le bien-être des cultivateurs. Si des questions d'ordre fondamental surgissent je suis certain qu'il sera en mesure de nous donner les bonnes réponses. Il me fait plaisir de céder la parole à M. Roberts.

M. J. A. ROBERTS, (*Sous-ministre du Commerce*): Monsieur le président, messieurs, permettez-moi de vous donner lecture de notre mémoire:
Monsieur le président et honorables sénateurs

Le domaine que votre Comité étudie ne fait pas l'objet d'un intérêt direct au ministère du Commerce. De fait, à ma connaissance, il n'existe pas de programme de mise en valeur rurale pour l'ensemble du Canada. Cependant, il y a plusieurs services du gouvernement fédéral qui travaillent dans des domaines connexes à celui de l'utilisation des terres et dont l'activité peut avoir des effets bienfaisants, mais cette activité n'est pas coordonnée à un programme spécifique de mise en valeur rurale ni dirigée en ce sens.

Certains de ces services existent au sein du ministère du Commerce. Je suis heureux de profiter de l'occasion pour vous en dire un mot.

Tout d'abord, il y a le Bureau fédéral de la statistique, qui s'occupe surtout de recueillir et de publier les données statistiques canadiennes sur lesquelles nos études économiques et sociales doivent se fonder. Les renseignements compilés par le B.F.S. qui sont d'intérêt pour votre Comité comprennent le «recensement agricole» dans lequel on indique le nombre de fermes, leurs dimensions, et l'utilisation de la terre, et où on donne des renseignements sur le revenu que les exploitants de ferme retire de leurs travaux agricoles.

Cependant, je constate qu'on a déjà traité ces deux sujets ici. M. J. F. Booth et M. E. Andal de la Division de l'économique du ministère de l'Agriculture ont témoigné ici et ont généreusement mis à contribution les données du B.F.S. dans leurs mémoires. En outre, la *Canadian Agricultural Economics Society* a présenté un mémoire sur l'utilisation des terres, dans lequel cette société définit ce qu'on entend par régions en difficulté et propose des remèdes spécifiques en vue de leur amélioration. Elle a présenté ce mémoire après avoir tenue une séance d'étude sur ce problème, à laquelle le B.F.S. a participé. Le Bureau m'informe qu'on ne disposera d'aucune nouvelle donnée sur les problèmes dont votre Comité est saisi tant qu'on n'aura pas compilé les résultats du relevé du revenu et des dépenses de la ferme et du recensement de 1961. Le Bureau espère que le relevé et le recensement fourniront plus de renseignements sur l'utilisation des terres et les problèmes du petit cultivateur que tout relevé antérieur. On espère que les résultats préliminaires du relevé sur le revenu des fermes seront prêts tôt en 1961, mais les résultats du recensement ne seront pas disponibles avant le milieu de l'année 1962.

Le deuxième dans la liste des services au sein du ministère dont l'activité peut se rattacher aux questions que votre Comité étudie est notre Division de l'économique. Cette division se livre à une étude continue des tendances, en cours et en perspective, de l'économie canadienne. Elle entreprend aussi des études sur divers aspects de l'expansion économique du Canada à la demande d'autres services de l'État. Bien que la Division de l'économique n'ait entrepris, jusqu'à présent, aucun travail se rapportant à la question de l'utilisation des terres, son étude ininterrompue des tendances économiques générales nécessite une certaine connaissance des tendances courantes de la production et de la vente des denrées agricoles.

La Direction des petites entreprises est le troisième service dont j'ai l'intention de parler. Cette direction en est encore à ses débuts, car elle n'a été établie qu'en novembre 1958. En termes généraux, ses fonctions consistent à établir une liaison entre le gouvernement et les petites entreprises; à étudier leurs problèmes et à conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour les résoudre. Jusqu'à présent, elle s'est surtout occupée de fournir des renseignements en réponse aux demandes des petites entreprises commerciales de partout au Canada.

La Direction étudie présentement la question de l'établissement d'un programme de cours en administration. Ce programme permettrait à la division de fournir des renseignements susceptibles d'aider les industries des régions rurales à se développer.

En dernier lieu, j'aimerais vous dire un mot de notre Division de l'expansion industrielle. Cette division coordonne l'activité du gouvernement fédéral dans le domaine de l'expansion industrielle. On aide les sociétés étrangères intéressées à établir des usines chez nous et les entreprises canadiennes qui songent à s'agrandir ou à fabriquer de nouvelles denrées pour compléter leur production.

En accomplissant ces tâches la division travaille en étroite collaboration

avec d'autres services fédéraux, des organismes provinciaux, régionaux et municipaux, et aussi avec des entreprises privées de développement comme les chemins de fer, les banques, les sociétés d'énergie motrice, les boards of trade, les chambres de commerce et l'Association des manufacturiers du Canada.

En remplissant ses fonctions primordiales, qui consistent à encourager la création de nouvelles industries et à aider les industries existantes à s'agrandir, la Division de l'expansion industrielle contribue à l'augmentation de l'embauchage au Canada. Cette augmentation de l'embauchage peut se produire n'importe où au Canada, à partir de l'endroit où l'on extrait la matière première jusqu'à l'endroit de la production définitive. Certains de ces procédés s'effectueront dans les régions rurales. Cependant, l'emplacement de l'industrie et du commerce dépendra de la décision prise par les bailleurs de fonds. Notre collaboration a toujours été acquise aux services de l'État et aux industries qui désiraient mettre en valeur ou développer certaines régions en particulier. La Division de l'expansion industrielle a publié un certain nombre de brochures pour venir en aide à ceux qui songent à établir de nouvelles industries ou à agrandir celles qui existent déjà partout au Canada.

En terminant, messieurs, j'ajouterai que le ministère s'intéresse à tout plan susceptible d'aider plus efficacement l'industrie et le commerce au Canada et est disposé, en conformité de ses attributions, à offrir tout aide qui pourrait favoriser l'exécution de programmes de mise en valeur rurale.

C'est là le texte que je devais présenter au Comité. Nous avons pris connaissance des termes de votre ordre de renvoi, et en les étudiant il nous a semblé que votre enquête porte surtout sur les questions agricoles et les perspectives qu'offre l'agriculture aux jeunes. A ce sujet il faut tenir compte des tendances économiques et des tendances en agriculture, qui semblent favoriser le développement urbain plus que la mise en valeur rurale. C'est un sujet, à mon avis, que se doivent d'étudier nos meilleures intelligences.

Monsieur le président et messieurs, comme je l'ai indiqué dans notre mémoire, il n'existe pas de programme de mise en valeur rurale proprement dit dans notre ministère. Il est certain que nos divers services contribuent indirectement aux fins sur lesquelles porte l'enquête de votre Comité, et j'ai mentionné tout particulièrement les domaines où à mon avis nous apportons une contribution.

Nous croyons que ce problème mérite une attention toute particulière et nous espérons que les délibérations de votre Comité recommanderont qu'on s'en occupe. En ce moment, toutefois, nous ne connaissons aucun service à qui cette responsabilité incombe de façon particulière. S'il en existait un qui fût conforme aux termes de l'ordre de renvoi de votre Comité, il nous semblerait que l'initiative en matière de coordination devrait relever de l'Agriculture.

En ce qui concerne l'agriculture, les services de l'État se partagent la responsabilité à cet égard. Le ministère de l'Agriculture doit voir à tous les problèmes sociaux et économiques qui se rapportent à cette industrie tandis qu'on confie à notre ministère la tâche parfois onéreuse de la vente de ses produits en tenant compte de programmes sur lesquels nous n'avons guère d'autorité, ce qui nous met parfois dans une situation peu enviable.

Je suis accompagné, monsieur des hauts fonctionnaires de mon ministère et je puis vous donner l'assurance que notre ministère est prêt et disposé à collaborer. Je crois que nous pouvons apporter une contribution indirecte et que nous pouvons le faire par l'entremise de la représentation que nous avons au sein des comités interdépartementaux d'où l'initiative pourrait très bien venir, à notre avis. Le ministère de l'Agriculture pourrait battre la marche dans ce domaine.

J'aimerais vous présenter mes hauts fonctionnaires. Voici tout d'abord M. Macklin, chef de la Direction de l'économie du ministère du Commerce; M.

Basil Hayden, directeur de la Division de l'expansion industrielle du ministère du Commerce; M. Morgan Mahoney, directeur adjoint de la Direction des petites entreprises; M. Holmes, du Bureau fédéral de la statistique, qui est chef du service des projets spéciaux; et M. Parker, directeur de la Division de l'agriculture au Bureau fédéral de la statistique.

Il me semble maintenant, monsieur, que nous pourrions répondre aux questions que les membres de votre Comité pourraient désirer poser. La seule autre contribution que je puis apporter prend la forme de bulletins et de brochures que notre ministère publie.

Le sénateur HIGGINS : De quelle ministère le Bureau fédéral de la statistique fait-il partie?

M. ROBERTS : Le Bureau fédéral de la statistique fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce.

Le sénateur HIGGINS : Il relève du ministère du Commerce?

M. ROBERTS : Oui. Le statisticien fédéral a le rang de sous-ministre adjoint et porte le titre de Statisticien fédéral. En réalité le Bureau fédéral de la statistique collabore étroitement avec le ministère du Commerce et à toutes fins pratiques il fait rapport par mon entremise; sa collaboration est régulière et ininterrompue.

Le VICE-PRÉSIDENT : Si j'en juge par vos paroles, les messieurs que vous nous avez présentés n'ont pas de déclaration particulière à faire en ce moment.

M. ROBERTS : Non.

Le VICE-PRÉSIDENT : Ils attendent simplement les questions?

M. ROBERTS : Oui. Avant de nous présenter ici nous avons considéré soigneusement quelle déclaration nous pourrions faire et, comme nous n'avions aucune responsabilité directe au sujet de l'utilisation des terres ou de la mise en valeur rurale, il nous a semblé que notre contribution serait plutôt indirecte. Par exemple, l'organisation de la statistique est une contribution très indirecte.

Le VICE-PRÉSIDENT : Elle est très importante.

M. ROBERTS : Oui, elle est importante. Nous avons pensé que notre venue ici pourrait être utile à l'égard de problèmes particuliers qui intéressent le Comité.

Le VICE-PRÉSIDENT : A-t-on des questions à poser?

Le sénateur HORNER : J'ai beaucoup de sympathie pour ceux qui essaient d'établir des industries au Canada en ce moment. On me dit que l'importante société *Canadian Singer Sewing Machine Company* obtient sa production en Europe. Elle a établi une usine outre-mer. D'autres sociétés canadiennes s'en vont où elles peuvent obtenir la main-d'oeuvre à meilleure compte, et plus de considération.

On avait l'habitude de dire que l'agriculture était l'industrie fondamentale du Canada et jusqu'à ces dernières années la Saskatchewan était surtout une région agricole. Maintenant les habitants de la province commencent à y établir des industries. Tout d'abord, il y a eu l'exploitation de l'uranium sur une grande échelle dans la partie septentrionale, mais il semblerait que l'avenir de cette industrie n'est pas rose. Je me demande souvent si les gens qui sont allés s'établir dans l'Ouest et qui plus tard en sont partis en se disant que l'avenir du Canada se trouvait dans l'expansion industrielle, ne seront pas obligés de retourner à la ferme pour gagner leur vie. Est-il possible que l'agriculture soit encore l'industrie fondamentale du Canada? Nos prix de revient sont peut-être trop élevés pour concurrencer l'industrie d'autres parties de l'univers.

Le VICE-PRÉSIDENT : Est-ce que les problèmes exposés dans la question du sénateur Horner vous touchent, monsieur Roberts?

M. ROBERTS : Oui, monsieur le président, ils nous concernent. L'honorable sénateur a posé un problème d'importance économique majeure pour le pays et la réponse dépend de questions de politique nationale. Il est indubitable que nos prix de revient sont tels que dans plusieurs régions, sauf à l'égard de la production de denrées dont les prix dépendent du marché international, les industries canadiennes de plus en plus ne peuvent compter que sur le marché intérieur vu que la plus grande partie d'une production industrielle restreinte ne peut soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

La réponse à cette question réside dans les plus hautes sphères de la politique douanière nationale, dans l'acceptation des importations, et dans la répercussion de cette politique sur l'embauchage au Canada. Ce sont des questions qui retiennent de plus en plus l'attention des législateurs, et, je l'espère, des économistes et des banquiers de tout le pays.

Vos observations ont ouvert un vaste champ de discussion.

Le sénateur HORNER : Pour appuyer davantage sur ce que je viens de dire, j'ajouterai que sous peu nous serons appelés à renouveler une mesure législative visant à accorder de l'aide aux mines d'or à faible teneur. Cette industrie a été fort précieuse pour le Canada. On m'a signalé le cas d'une mine d'or en Amérique du Sud où les salaires sont de \$4.50 par semaine. Ceci vous donne une idée des problèmes auxquels nous devons faire face.

M. ROBERTS : Je ne peux rien répondre à cette question, ni l'honorable sénateur, je crois.

Le VICE-PRÉSIDENT : Il nous faut trouver des marchés à notre production accrue, parce que la production par homme et par acre s'accroît constamment. C'est un problème de marchés et de prix.

Le sénateur HORNER : Une chose en notre faveur, c'est notre grande aptitude à continuer de produire des denrées alimentaires de toutes sortes, du bétail et d'autres denrées essentielles et, s'il est vrai qu'éventuellement nous serons aux prises avec une autre pénurie mondiale de vivres, le Canada peut encore compter sur l'avenir dans ce domaine. En ce qui concerne les approvisionnements en denrées alimentaires nous pouvons nourrir une population trois fois plus considérable que la nôtre, et nous pourrions trouver des débouchés de ce côté. Cependant, dans l'intervalle l'exode des fermes pose un problème grave,—j'entends l'exode des jeunes,—à cause des heures de travail plus courtes dans les centres urbains. Le soin des animaux est une occupation qui exige six jours de travail par semaine et, comme on a deux jours libres en ville, cette longue fin de semaine est fort attirante, pour ne rien dire des gros salaires et du niveau de vie plus élevé. Mais, à mon avis, il n'y a pas de famille plus heureuse, ni plus braves gens que ceux qui ont été élevés sur une petite ferme.

Le sénateur McGRAND : Est-il possible de délimiter les régions agricoles en difficulté à travers le Canada, de manière à indiquer le nombre de cultivateurs qui paient l'impôt sur le revenu? Dans certaines régions un bon nombre de cultivateurs doivent payer l'impôt sur le revenu tandis que dans d'autres on n'en trouve pas qui paient cet impôt. Ces renseignements existent, n'est-ce pas?

M. ROBERTS : Puis-je demander à M. Parker de répondre à cette question.

M. C. V. PARKER (*Directeur de la division de l'agriculture du Bureau fédéral de la statistique*) : Monsieur le président et honorables sénateurs, nos renseignements sont limités au rapport annuel que publie le service de l'impôt sur le revenu et qui indique le montant versé en impôt sur le revenu par les différentes catégories de contribuables, y compris les cultivateurs. Je ne saurais citer ces chiffres de mémoire, mais on peut se les procurer, bien qu'ils ne nous diraient pas grand chose sur les problèmes de l'agriculture. C'est ce que je pense à ce sujet. Je crois que le rapport renferme des chiffres qui montrent

quelle est l'incidence de l'impôt sur le revenu et le nombre de ceux qui paient l'impôt.

Le sénateur McGRAND : Si nous avons une carte du Canada où serait indiqué le nombre de cultivateurs dans les diverses régions qui acquittent l'impôt sur le revenu nous pourrions, en consultant la carte, découvrir les régions pauvres où le rendement de l'agriculture est insuffisant pour que le cultivateur soit imposable. Nous pourrions régler cette question ici avant de consulter la carte, parce que vous n'y verriez pas beaucoup de gens de la Gaspésie et des provinces Maritimes, c'est-à-dire des cultivateurs, qui payeraient l'impôt sur le revenu. Ce serait une excellente chose si nous avons une carte du Canada qui nous donnerait ces renseignements.

M. ROBERTS : Je suis bien sûr que les hauts fonctionnaires des autres ministères pourraient répondre à cette question. Je suis certain qu'ils possèdent ces données. Le travail ordinaire de notre ministère ne porte pas sur ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT : Nous y verrions les régions où l'on fait de l'argent.

Le sénateur McGRAND : Ainsi que celles où l'on n'en fait pas.

M. ROBERTS : Le cas des petites fermes peu rentables des provinces Maritimes nous vient immédiatement à l'esprit.

Le VICE-PRÉSIDENT : Il ne s'appliquent pas seulement aux Maritimes.

Le sénateur McGRAND : Il y a d'autres régions aussi. Ce cas ne s'applique pas aux fermes situées près des grands centres où l'industrie laitière est prospère.

M. PARKER : Le service de l'impôt sur le revenu fait sa propre analyse tous les ans. Je ne crois pas qu'elle indique les petites régions, mais seulement le nombre dans chaque province. Il faudrait lui demander s'il serait possible de préparer un tableau de ce genre; en tout cas je crois qu'on y possède ces renseignements.

M. ROBERTS : Ceci nous ramène à l'opportunité d'étudier ce problème de façon permanente. Il n'existe pas d'organisme coordonnateur, comme nous entendons la chose, à qui incomberait présentement la responsabilité d'élaborer un programme rural.

Le VICE-PRÉSIDENT : Puis-je demander à M. Booth s'il existe un organisme coordonnateur chargé de l'établissement d'un programme concernant l'agriculture. Je crois qu'il en existe un, mais il ne s'occupe peut-être pas de ce problème.

M. J. F. BOOTH (*Directeur de l'Economique, ministère de l'Agriculture*) : Dois-je comprendre qu'on demande s'il existe un organisme central de coordination concernant l'aménagement rural?

Le VICE-PRÉSIDENT : Oui.

M. BOOTH : A ma connaissance il n'existe pas d'organisme central de coordination, non plus que nous n'avons en ce moment ce qu'on pourrait appeler, selon l'interprétation que nous faisons de cette expression, programme d'aménagement rural. On me dit que c'est une partie du travail que devra accomplir le Comité cette année; il devra explorer tous les éléments que comporterait une telle mesure et faire certaines propositions au gouvernement à cet égard.

En disant cela, on devrait noter que plusieurs des éléments d'un programme d'aménagement rural, comme on le conçoit aux États-Unis, sont déjà exécutés dans les provinces sous l'autorité provinciale et par l'entremise du Gouvernement fédéral dans les divers ministères. Mais la conception d'efforts concertés de la part de tous ces services est autre chose. Nous ne possédons pas d'organisme de cette nature.

Le sénateur WALL : Monsieur Roberts, nous avons parlé d'un concept fondamental, si je comprends bien, qui comprendrait tout le monde dans tous les services à l'échelon fédéral, provincial et même municipal où l'on étudierait ce qu'on pourrait appeler un projet de mise en valeur de ressources de caractère public. Nous devrions considérer chaque collectivité comme une unité quelconque qui a besoin d'aide afin de mettre cette collectivité en état de satisfaire ses besoins à son propre niveau et par ses propres efforts à l'échelon local. Avec l'aide des autorités provinciales et fédérales, elle pourrait alors prendre des initiatives plus rapidement qu'elle l'a pu antérieurement et rendre la vie à cet endroit plus agréable et l'embauche plus facile.

Je prise à leur juste valeur les observations du sénateur Horner et de M. Roberts touchant le problème que pose le coût de la main-d'oeuvre, le problème de la vente de nos produits, et le reste. Cependant, eu égard au cadre général de ce concept, puis-je demander ce qui est possible du point de vue de la Direction des petites entreprises, qui en est encore au stade de la formation, je crois? Elle s'est tracée certains devoirs relativement à l'étude des problèmes des petites entreprises et aux mesures à recommander au Gouvernement, mais je poserais la question que voici à M. Mahoney : du point de vue de la Direction des petites entreprises, quelle aide est-il possible d'accorder sous forme d'avis et de directives aux organismes locaux qu'on peut établir en vue d'améliorer les affaires et qui peuvent être intéressés à l'exécution d'un projet pour favoriser davantage la collectivité en cause?

M. MORGAN MAHONEY (*Directeur-adjoint, Direction des petites entreprises, ministère du Commerce*) : Parlez-vous, monsieur, du genre d'aide qu'accorde le Service des petites entreprises aux États-Unis dans le domaine de l'aménagement rural?

Le sénateur WALL : Oui.

M. MAHONEY : Si nous avons un service avec un personnel de 2,600 comme celui du Service des petites entreprises des États-Unis, il nous serait peut-être possible de songer à accorder de l'aide aux municipalités individuellement. Cependant nous avons suivi le programme des États-Unis sous certains rapports. Nous avons essayé d'assimiler les renseignements que possède l'administration fédérale et de les préparer de telle manière qu'ils puissent servir à un grand nombre de petites entreprises commerciales au pays.

Notre service ne comprend que quatre fonctionnaires et nous consacrons une bonne partie de notre temps à interviewer les associations de petites entreprises, dont plusieurs cherchent à se faire reconnaître par les autorités fédérales comme des organismes qui sont intéressés à diverses formes de mesures législatives qui portent sur l'exploitation de leurs entreprises. Dans biens des cas nous remplissons le rôle de centre d'acheminement à l'égard des requêtes de ces associations et nous cherchons à les mettre en contact avec les services appropriés de l'État qui s'occupe de leur genre de requêtes.

En outre, nous étudions et cherchons à établir un programme de cours en administration. Nous n'en sommes encore qu'au début et jusqu'à présent notre travail n'a consisté qu'en la préparation de textes qu'on fera circuler dans les différents services fédéraux et provinciaux qui s'intéressent à ce genre d'activité. Les ministères provinciaux du commerce et de l'industrie sont fort intéressés à cette initiative et nous les consultons à mesure que nous élaborons notre programme, en vue de déterminer les responsabilités des différents services en cause.

Le sénateur WALL : Qu'entendez-vous par cela?

M. MAHONEY : Par cours en administration, j'entends le genre de programme qui existe déjà au États-Unis. Il s'agit de cours donnés par les universités

et les écoles du pays, et qui durent de six à huit semaines. Il pourrait y avoir des cours peu coûteux et d'un genre que l'exploitant d'une petite entreprise pourrait se permettre. Il existe déjà des programmes de cours en administration de diverses sortes au pays, mais, règle générale, le chef d'une petite entreprise ne peut y participer parce que le coût est trop élevé.

Nous avons espéré pouvoir aider à l'établissement et à l'organisation de cours du soir peu coûteux. Ce projet n'est encore qu'à ses débuts et il ne saurait être mené à bonne fin sans la collaboration de nombreux services intéressés. Nous croyons que ce genre d'initiative pourrait être mis à profit dans quelques-unes des petites collectivités dont vous avez parlé.

Le sénateur HORNER : Savez-vous si le Service des États-Unis aide les petits hommes d'affaires à prendre des mesures visant à empêcher les grands magasins à succursales d'empiéter trop sur leur terrain par la vente de certains articles à perte et ainsi de suite.

M. MAHONEY : Aux États-Unis.

Le sénateur HORNER : Oui.

M. MAHONEY : Il est beaucoup question de restreindre leur activité dans bien des domaines et il est indubitable que dans certains cas ce Services cherche à restreindre et à contenir ce qu'ils appellent les pratiques commerciales injustes. Ce champ est très vaste, mais on y consacre plus d'attention là qu'ici, bien qu'on éprouve beaucoup de difficulté à mettre au point des mesures législatives propres à remédier à la situation.

Le sénateur HORNER : Existe-t-il quelque sorte de bureau auquel les gens pourrait s'adresser?

M. MAHONEY : Il peut y avoir un certain nombre de ces organismes, mais je n'en connais aucun en particulier. On pourrait recourir à plusieurs organismes du gouvernement fédéral en ce pays.

Le sénateur WALL : J'ai posé cette question parce que les autorités fédérales et le service des petites entreprises devront peut-être modifier leur conception de cette question à l'avenir, à mesure que les problèmes qu'envisagent le Comité et plusieurs autres services, tant municipaux que fédéraux et provinciaux, se concrétiseront à la lumière des événements. C'est dans ce contexte que j'ai posé ma question.

Puis-je poser une autre question, monsieur le président, et je vous promets que ce sera la dernière. A la page 3 du mémoire il est question de l'activité de la Division de l'expansion industrielle.

«Certains de ces procédés s'effectueront dans les régions rurales.

Cependant, l'emplacement de l'industrie et du commerce dépendra de la décision prise par les bailleurs de fonds. Notre collaboration a toujours été acquise aux services de l'État et aux industries qui désiraient mettre en valeur ou développer certaines régions en particuliers».

Je reconnais là le principe de la collaboration, mais est-ce que la Division de l'expansion industrielle n'a pas d'autre ligne de conduite en vertu de laquelle elle pourrait donner des directives quant aux endroits où cette activité pourrait s'exercer? Je songe notamment à de petites entreprises commerciales, fabriques et ainsi de suite. Ai-je raison de dire que certains pays du Commonwealth, par exemple, ont mis sur pied un service qui tend à diriger l'expansion industrielle vers des régions ou localités où se posent de graves problèmes, et qu'on a trouvé des moyens de le faire? Je pense en ce moment au Royaume-Uni, où le Gouvernement national joue un rôle important. Il semble qu'en ce pays le Gouvernement national est en mesure de diriger certaines industries vers certaines régions, peut-être par persuasion, je ne saurais dire. Je reconnais, naturellement, qu'on ne peut pas ignorer les facteurs économiques fondamentaux, mais il y a des facteurs humains dont il faut tenir compte.

Je me demande si quelqu'un parmi vous, messieurs, peut nous dire quelle expérience s'est révélée profitable dans d'autres pays à ce point de vue? C'est une question difficile, je le sais.

M. ROBERTS : Je me permettrai d'empiéter sur le domaine de M. Hayden. Je dirai tout d'abord que, fondamentalement, deux problèmes se posent à nous dans le domaine dont vous venez de nous entretenir, sénateur.

Tout d'abord nous soutenons que le droit de choisir est un principe fondamental chez nous. La liberté de choix et la libre entreprise sont les éléments d'une doctrine qu'on tient en haute estime, et le dirigisme, règle générale, a une certaine signification, du moins en ce moment, que nous ne pouvons accepter, peu importe combien sensé ce dirigisme peut-être.

Le deuxième point que je désire aborder touchant les régions où se posent des problèmes en est un que les membres du Comité sauront apprécier, j'en suis certain. Il y a un domaine délicat dans les relations fédérales-provinciales où nous nous aventurons avec la plus grande circonspection. De façon générale, on peut dire que la responsabilité relativement à l'industrie et au commerce incombe surtout aux provinces, car l'interprétation de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique les assigne aux provinces, comme on se plaît généralement à le reconnaître. Il y a dans chaque province des services provinciaux en activité dans ce domaine. Il y en a dans votre propre province, vous ne l'ignorez pas.

On peut bien fort bien dire que notre tâche en est une de coordination et d'aide dans ces domaines qui sont de caractère fédéral. Je veux parler ici du rassemblement de statistiques qui ne sont pas accessibles à une province, les genres d'importations, leur volume, des données nationales sur la répartition des ventes, et le reste. C'est là notre domaine, et il n'est que juste de dire que nos relations avec les provinces se ressèrent toujours davantage, et j'espère qu'à l'avenir les relations entre le gouvernement fédéral et les autres organismes le seront tout autant en ce qui concerne la question de l'expansion industrielle.

Le Royaume-Uni est le meilleur exemple auquel je puisse songer. C'est également un pays où la liberté d'entreprise existe, mais on y a accepté une certaine mesure de dirigisme qui n'a peut-être pas encore été pleinement acceptée chez nous, et il en est résulté l'établissement d'industries dans des régions où elles pourront être le plus utiles. Avant d'aller plus loin, monsieur le président, je dirai qu'en me servant du mot «dirigisme» j'ai employé un mot impropre. Les résultats obtenus l'ont été au moyen d'encouragements qui rendaient fort attrayant l'établissement d'industries dans ces régions dites,—pour me servir d'une expression malheureuse,—régions victimes de la dépression. Ce n'est pas un choix de mots heureux, mais ils sont exacts.

Le sénateur WALL : Des encouragements, sur le plan national?

M. ROBERTS : Oui, et dans certain cas il s'agit de dépréciation accélérée, et dans d'autres d'injection de capital dans l'entreprise. Une gigantesque industrie sidérurgique a surgi au Pays de Galles, au moyen de capitaux fournis presque entièrement par le Gouvernement du Royaume-Uni; cependant, la propriété en est dévolue à deux grandes industries sidérurgiques, exempte d'impôts pour une période de vingt ans, je crois. Le capital sera remboursé au cours de cette période de vingt ans et alors ces biens appartiendront pleinement aux deux grandes sociétés qui possèdent l'entreprise.

Cette industrie sidérurgique, emploiera un grand nombre d'ouvriers dans cette région du sud du Pays de Galles où sévit la dépression. Elle deviendra un autre concurrent important sur les marchés mondiaux et posera ainsi un problème constant qui obligera une nation à accorder de l'aide économique aux fins de créer du travail dans une région particulière; elle franchira les frontières internationales et créera des problèmes aux autres pays avec sa production excédentaire à faible prix de revient.

Vous vous rendrez compte que la production d'une usine qui n'est pas tenu de verser des frais d'intérêt sur un très gros capital—mise de fonds originelle—est singulièrement favorisée du point de vue de la concurrence, et quelques-unes des aciéries canadiennes nous ont fait de vives instances à ce sujet.

On pourrait donner des encouragements de nature à faire naître des possibilités d'embauchage dans les régions en difficulté. Au meilleur de ma connaissance, il n'existe pas de programme défini à ce sujet dans les services de l'État, monsieur Hayden?

M. BASIL HAYDEN, *Directeur de la Division de l'expansion industrielle, ministère du Commerce* : Pas à ma connaissance.

M. ROBERTS : Nous avons fait l'impossible pour venir en aide à certaines régions, et je pourrais vous citer un cas récent où nous avons fait violence à nos consciences et à notre crédit pour faciliter l'exécution d'un contrat d'importance majeure de la part des Aciéries de l'Île du Cap-Breton. Je parle de subventions accordées à l'extraction de la houille. Je sais que c'est une question très épineuse. Les frais de transport à travers le pays peuvent être d'une certaine manière, un encouragement à une région particulière.

Le sénateur WALL : Je suis un idéaliste et je dois avouer franchement que la question des valeurs humaines me préoccupe. A quoi servira en définitive toute cette production et cette distribution. Si nous avons de ces régions en difficulté, nous devons nous efforcer d'y apporter des solutions.

Le sénateur HORNER : Les observations de M. Roberts sur les aciéries du pays de Galles m'intéressent. Cette vaste entreprise n'occupe pas un pouce de terre utile. On l'a aménagée sur du sable retiré de la mer au moyen de dragues, du terrain tout à fait inculte, et d'une superficie assez considérable. On y a engagé des capitaux des États-Unis, n'est-ce pas?

M. ROBERTS : Non, deux maisons du Royaume-Uni y ont des intérêts.

Le sénateur HORNER : Ce qui m'intéresse c'est qu'on s'est abstenu d'employer du bon terrain. Je doute qu'on trouve dans tout autre pays des organismes de la valeur des Chambres de commerce établis dans nos différentes villes, dont les membres se recrutent parmi nos meilleurs hommes d'affaires, qui s'intéressent à la création d'industries dans les diverses provinces. Dans bien des cas on accorde des exemptions d'impôts. Les membres de ces Chambres locales sont toujours prêts à aider une industrie à s'établir.

M. ROBERTS : On se livre à une concurrence très vive à l'étranger lorsqu'on soupçonne qu'un industriel d'outre-mer songe à établir une usine au Canada. L'intéressé doit presque fermer sa porte à clef parce qu'il y a un certain nombre de représentants des provinces qui se disputent cette industrie, pour ne pas parler des banques, des sociétés d'assurance, des sociétés de transport, et le reste. Parfois nous dépassons la mesure, mais c'est là un domaine où le Gouvernement fédéral se contente de collaborer.

Le sénateur McGRAND : J'aimerais répéter la question que j'ai posée il y a un moment. Serait-il possible d'obtenir une carte quelconque, qui renfermerait les renseignements dont j'ai parlé? Il y a deux ans, le ministère de l'Agriculture, par l'entremise de M. Stutt, nous a fourni beaucoup de renseignements. Il les a obtenus quelque part, et on y indiquait le nombre de fermes à faible revenu au Canada, celles où le revenu était inférieur à \$700, et celles de plus de \$1,000 et ainsi de suite. Si ces renseignements existent, on devrait certes pouvoir les recueillir et les inscrire sur une carte de manière qu'on puisse se rendre compte à première vue quelles sont les régions agricoles au Canada qui souffrent de dépression. Est-il possible d'obtenir ces renseignements.

Le sénateur HORNER : Ces renseignements doivent exister.

Le VICE-PRÉSIDENT : Il s'agit simplement de préparer des tableaux, n'est-ce pas?

M. ROBERTS : Il ne devrait pas être difficile de l'obtenir. M. Stutt est à la disposition du Comité en qualité de conseil, et je suis certain qu'on peut facilement obtenir ces renseignements. Ce n'est pas dans les attributions ordinaires de mon ministère de fournir ces renseignements, mais je suis certain qu'on peut les obtenir.

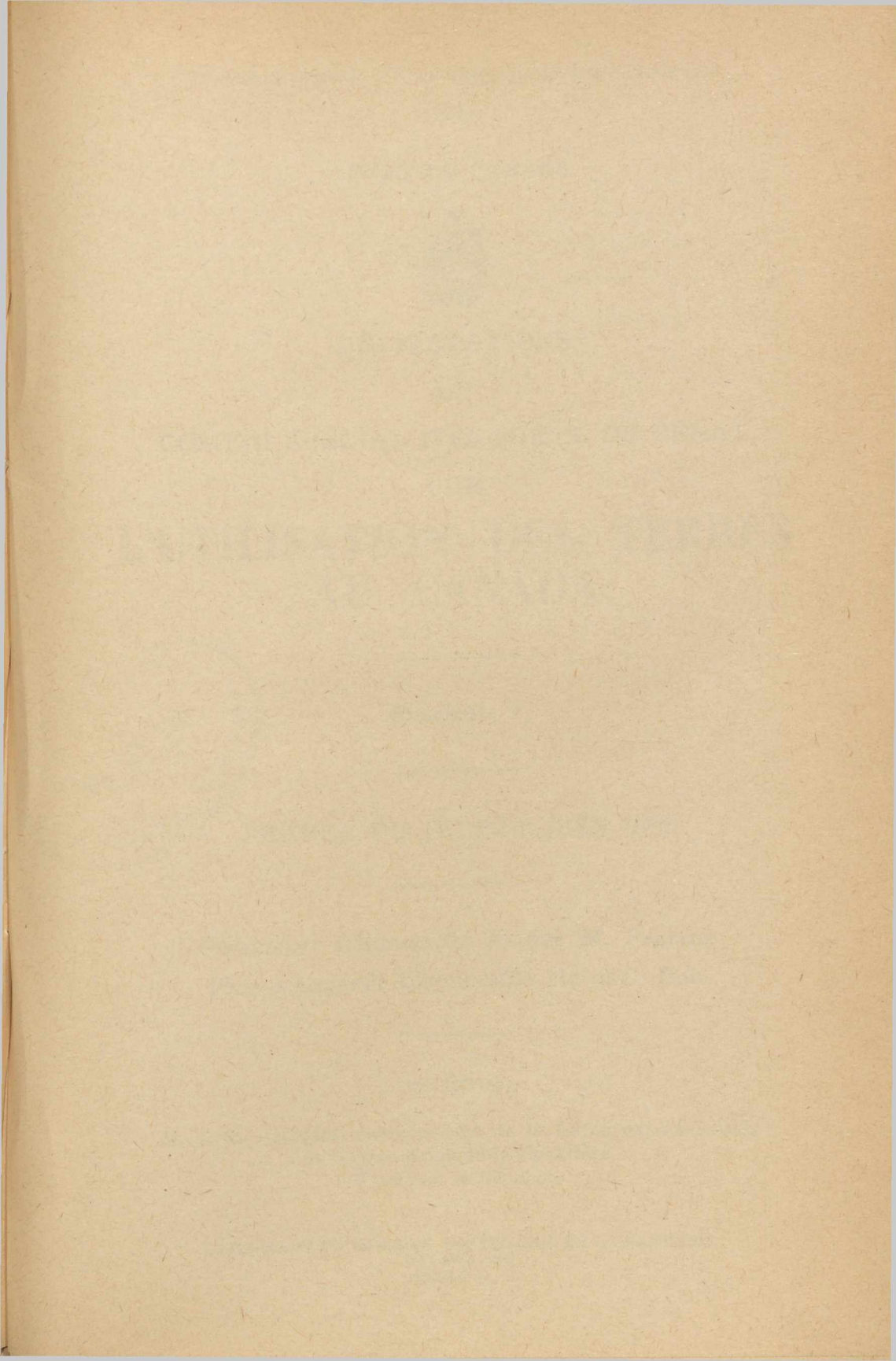
Le sénateur HORNER : On a fait une déclaration qui a intéressé le Comité au plus haut point. On y indiquait l'écart entre les revenus de fermes d'égales dimensions, situées à la même distance d'endroits désignés et favorisées de conditions plus ou moins semblables. Dans un cas le revenu d'une ferme était d'environ \$6,000 de plus que celui d'une ferme semblable avoisinante où les circonstances pouvaient se comparer jusqu'à un certain point. Il est entendu que l'élément humain entre en ligne de compte, mais il n'explique pas nécessairement cette différence.

Le sénateur McGRAND : Je ne parle pas d'une ferme de trois acres; ni d'un jardin et d'une couple d'acres de terres; je parle de nos petites fermes, de 100 ou 200 acres. Je suis certain que les renseignements demandés à ce sujet existent.

Le VICE-PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, il me fait grand plaisir de demander qu'on propose un vote de remerciement à M. Roberts et à ses collègues.

Le sénateur HORNER : Je le propose, monsieur le président.

La motion est adoptée.



Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT

SUR

L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

Fascicule 7

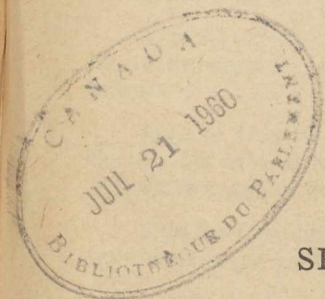
SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 1960

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: L'honorable Henri-C. Bois

TÉMOIN:

M. J. R. Pelletier, surintendant de la ferme expérimentale
de Sainte-Anne-de-la-Pocatière,
Province de Québec.



COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Barbour	Higgins	Pearson
Basha	Horner	Power
Bois	Inman	Smith (<i>Kamloops</i>)
Boucher	Léger	Stambaugh
Bradette	Leonard	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Buchanan	MacDonald	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Cameron	McDonald	Turgeon
Crerar	McGrand	Vaillancourt
Emerson	Méhot	Wall
Gladstone	Molson	White (31)
Golding		

(Quorum, 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

JEUDI 11 février 1960.

“L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix est adoptée.”

Le greffier du Sénat,
J. F. MACNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 2 juin 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Bois (*vice-président*), Barbour, Basha, Buchanan, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Turgeon, Vaillancourt et Wall.—19

Aussi présent: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial du Comité.

M. J.-R. Pelletier, surintendant de la ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière est entendu et interrogé.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 2 juin 1960

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence du sénateur Henri-C. Bois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, veuillez faire silence. Nous avons ici M. Pelletier qui a bien voulu consentir à comparaître devant notre Comité. Les remarques de M. Pelletier seront quelque peu différentes de celles que nous avons entendues cette année, car nous n'avons pas obtenu du gouvernement de la province de Québec toute la coopération à laquelle nous pouvions nous attendre. Les témoins qui ont comparu ici ont fait tout leur possible, mais je suis convaincu que, dans les mémoires qu'ils nous ont présentés, ils n'ont pas décrit le statut réel d'une large partie de la population de Québec. Cette situation n'est pas exclusive à cette province, car elle est à peu près la même dans plusieurs autres régions de chaque province—et je ne veux pas dire similaire, mais identique à celle que nous connaissons dans cette partie de la province de Québec. Ces conditions s'appliquent aux provinces maritimes, ainsi qu'à de vastes régions de la province d'Ontario situées le long du fleuve Saint-Laurent—pour ne mentionner que les régions où règnent des conditions identiques à celles de la partie de Québec dont M. Pelletier nous parlera ce matin.

Je demanderai à M. Pelletier de nous donner d'abord un court résumé de sa carrière. Je sais que durant au moins 20 ans il a été surintendant de la ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dans le comté de Kamouraska, ville située au centre de la région dont il nous parlera et dont elle est très typique.

M. J. R. Pelletier, surintendant de la ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, province de Québec:

Monsieur le président et messieurs, pour me conformer à la demande du président, je me présenterai en disant que je suis né dans la province de Québec, dans la vallée de la Matapédia. J'ai fait mes études primaires à Amqui, ma ville natale, et j'ai fréquenté le collège d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse, l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le collège Macdonald et subséquemment des institutions d'agriculture en France, en Angleterre et finalement à l'Université du Wisconsin. J'ai passé la plus grande partie de ma carrière professionnelle dans des fermes expérimentales fédérales, où j'ai occupé divers postes à divers endroits, y compris celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dont j'ai été surintendant durant les 23 dernières années.

Le temps accordé à l'étude de ce sujet semble court, évidemment, vu son importance, et je m'efforcerai de le traiter aussi brièvement et aussi complètement que possible.

On m'a demandé de vous expliquer les problèmes que doit résoudre cette région particulière de l'est de la province de Québec, dans le cadre de l'ensemble de cette province, ainsi que les conditions spécifiques et les problèmes locaux

qui s'y présentent. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que cette région s'étend de la ville de Québec, vers l'est, et comprend les deux rives du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Gaspé ou à la frontière du Nouveau-Brunswick. On pourrait facilement l'appeler la cinquième province atlantique.

Il n'est peut-être pas facile d'examiner dès le début les points les plus importants; cependant, je m'efforcerai d'expliquer les faits et de soumettre des recommandations de façon logique. Tout d'abord, quelles sont, en général, les caractéristiques actuelles de l'agriculture dans la province de Québec?

La valeur de la production agricole de la province de Québec représente 16 p. 100 de toute la production agricole du Canada, alors que cette province possède 20 p. 100 de la population rurale du pays. Les fermes ont une forme différente; elles sont longues et étroites. Elles ont été ainsi établies sous le régime français, pour des raisons d'économie et de sécurité qui s'imposaient alors. Lorsqu'il visite cette région, le simple particulier peut croire que cette disposition n'est pas pratique, mais il semble qu'elle se révèle avantageuse, vu nos brèves saisons de culture, le système général de services publics, les écoles régionales, les services sociaux, et le reste.

Cependant, la culture mixte constitue la base de notre industrie agricole que pratiquent, dans une proportion de 95 p. 100 des Québécois de langue française qui vivent selon leurs traditions, leur mode de vie, etc. Nos cultivateurs de cette catégorie tirent 37 p. 100 de leurs revenus de l'industrie laitière. Les recettes provenant des bestiaux et de leurs produits, y compris le lait, représentent environ 77.6 p. 100, les récoltes marchandes, seulement 8 p. 100, et les produits forestiers en provenance des fermes, environ 14.5 p. 100.

Maintenant, nous nous bornerons à l'est de la province de Québec. La culture mixte y prévaut parce que les sols n'ont qu'un faible rendement; le climat y est humide, et il y existe un débouché pour ces produits. Les sols n'ont qu'un faible rendement à cause de leur origine géologique, de leur ancienneté et en maints cas, de la culture mal appropriée qui y a été pratiquée. Cependant, le long des rives de ce fleuve, après que le lac Champlain se fût retiré, il est subsisté une terrasse inférieure de formation alluviale plus riche, mais le reste a été recouvert en grande partie de glaciers, et il en est résulté des terres ondulées, rudes, d'aspect rocailleux, etc. Toutefois, c'est là que l'homme blanc a institué la culture mixte sur ce continent, surtout lors de la guerre civile américaine de 1864, lorsque la population avait besoin de bœuf, de porc, de blé, de beurre, de fromage et de chevaux de cavalerie.

Un peu plus que 17 p. 100 de la population de la province de Québec est rurale, alors que dans cette partie est, elle s'élève jusqu'à 49.2 p. 100.

Le centre de ce district est situé à 300 milles de la métropole, Montréal, marché le plus important de consommation des produits naturels, ce qui constitue par le fait même un désavantage pour nos cultivateurs. D'autre part, nous pouvons transporter par voie fluviale, à prix modique, nos produits, particulièrement le bois de pulpe, qui rapporte 28 millions de dollars aux cultivateurs. Malheureusement nous n'avons jamais eu de grandes industries dans cette région, et la population locale qui ne peut se déplacer vers des centres plus prospères où existent des industries, ne peut recourir qu'à la culture mixte et à l'industrie forestière, qui sont les deux seules ressources que la nature nous a laissées.

En ce qui concerne l'utilisation des terres, il faut nécessairement étudier de pair l'industrie forestière et l'agriculture, car les deux rivalisent pour s'emparer de la terre, et nous pouvons constater que l'un des deux piliers de notre future économie régionale, l'arbre, mesure 30 pieds de haut, et l'autre, l'herbe, 30 centimètres. Environ 25 p. 100 des produits forestiers de ce pays proviennent de la province de Québec. Les terres à bois rapportent environ 60 millions de dollars aux cultivateurs de cette province, et ceux de cette région de l'est du Québec touchent environ de 45 à 50 p. 100 de ce montant.

Bien que la province de Québec ait connu une expansion industrielle très considérable au cours de ces récentes décennies, cette région particulière de l'Est n'en a nullement bénéficié. Il est vrai qu'un débouché existe pour nos produits naturels dans la région nord-est de la province de Québec, où l'on découvre et exploite des gisements de minéraux. Cependant, il semble que la voie maritime du Saint-Laurent favorise les producteurs beaucoup plus éloignés et, dans une certaine mesure, nous enlève un marché rapproché où nous pourrions écouler nos produits agricoles.

Tandis que nos forêts constituent une si bonne source de revenus, le coût de la vie grimpé de façon excessive durant et après la guerre; les cultivateurs ont dû moderniser leurs opérations agricoles et acheter de la machinerie coûteuse, et nous avons pratiqué des coupes excessives dans nos forêts. En outre, ce massacre a été suscité par les prix élevés que rapportait le bois, alors que l'argent était rare.

Quelles sont les principales lacunes dans cette région de l'est du Québec? Tout d'abord, nous avons des sols peu fertiles, souvent accidentés et rocailleux, encombrés à profusion de gros cailloux et de pierres rondes. Les fermes, comme telles, sont ordinairement trop petites pour être rentables, à moins qu'on en agrandisse la superficie, qu'on accroisse les terres à bois ou qu'on en élève le rendement. La saison de culture est trop courte pour qu'on y produise des récoltes industrielles; c'est-à-dire, nous ne pouvons cultiver sur la même échelle que dans le sud de l'Ontario, par exemple. Nous sommes éloignés des grands centres de consommation. On ne pratique pas suffisamment la technologie des terres à bois; il n'existe aucun plan d'expansion rurale, aucun programme d'utilisation des terres, et l'on ne s'intéresse guère à la culture herbagère.

Si l'on me demandait mon avis sur l'à-propos d'instituer un programme d'utilisation des terres, je dirais, pour les raisons que je viens de vous expliquer, qu'il nous en faut un immédiatement. Afin d'éviter des difficultés plus considérables, nous devons admettre que quelques-unes des terres actuellement en culture auraient dû être laissés à l'état de forêt. Afin d'obtenir une culture plus intensive, il faut laisser cette décision aux techniciens qui connaissent les sols forestiers et les terres arables.

Une autre raison importante d'établir une politique d'utilisation des terres, c'est que nous devons protéger les bonnes terres que nous possédons encore. Le Canada connaît actuellement une grande expansion industrielle, et une bonne partie des immeubles requis sont construits sur nos meilleures terres qui sont déjà assez rares. Nous pouvons dire que le Canada est un immense pays, mais du point de vue agricole, nous devons admettre que l'Est du Canada est plutôt un pays assez restreint.

Également, nous construisons un grand nombre de nouvelles maisons. Auparavant, nous avions l'habitude de les ériger verticalement, mais maintenant nous les construisons horizontalement et nous employons ainsi une plus grande superficie de cette terre fertile qui devrait être réservée à l'agriculture et à la population future, qui s'accroîtra sans cesse. Un autre facteur important lié à cette situation, c'est le climat de cette plaine riche de Montréal et celui de la péninsule du Niagara, lesquels sont propices à l'agriculture.

Comme vous le savez, la production de vivres exige chaleur, précipitation et soleil suffisants, etc., outre un bon sol et de la main-d'œuvre. À cet égard, je dirais que le climat de la péninsule de Niagara, par exemple, est plus important que la qualité du sol même. Avons-nous jamais estimé la valeur permanente d'une "acre de climat" de la péninsule de Niagara? Ce prix serait astronomique, et cependant nous y sommes indifférents.

Il nous faut une politique d'utilisation des terres afin d'aider la nation de demain et nous éviter d'accumuler des dettes encore plus considérables. Il importe que notre génération s'assure qu'une pareille politique soit instituée, car de toute notre histoire, la génération actuelle a été la plus favorisée.

Aucune autre n'a mieux vécu, n'a connu plus de confort, de luxe, d'avantages sociaux, d'outillage technique, etc., et cependant, aucune autre n'hériterait d'autant de dettes que celle qui nous suivra. Je dis ceci à titre de pathologiste plutôt que de prophète. Tous, nous porterons peut-être une lourde responsabilité, et nous devons prouver notre patriotisme au moyen d'actes et non de paroles.

Il faut aussi étudier le système de la ferme familiale. Allons-nous le maintenir, ou devons-nous l'abandonner en faveur de grandes fermes industrielles? La culture en contrepente, qui ailleurs aide à conserver les sols, ne peut nullement s'appliquer à nos fermes étroites et de petites dimensions. Tenter de pratiquer de la culture en contrepente dans la province de Québec serait aussi difficile que de vouloir former un cercle d'une barre de fer qui ne se plie pas. Puisque nous ne pouvons pratiquer cette culture sur le genre de fermes laitières que nous avons actuellement, nous devons nous efforcer de protéger nos sols en reboisant les terres d'une inclination de six à dix pour cent ou davantage, et en encourageant la culture herbagère qui fournit une couverture plus résistante aux rafales de pluie, à l'eau de ruissellement et autres facteurs d'érosion.

La mise en herbage consiste simplement à maintenir des récoltes vertes sur la plus grande partie de la ferme. Ce procédé exige moins de labour. La mise en herbage profite non seulement au sol et aux animaux, mais aussi au cultivateur. Je pourrais vous citer des chiffres qui prouvent que nous pourrions alimenter nos animaux de ferme à meilleur marché avec des plantes fourragères qu'avec du grain, par exemple.

De bonnes récoltes agricoles améliorent sensiblement les sols, même forestiers. Nous estimons ordinairement qu'une récolte consiste en ce qui sort de terre, car c'est ce que nous voyons, et nous ne songeons guère à ce qui existe sous le sol. Certaines récoltes vertes, ainsi que des prés et des pâturages bien entretenus, peuvent accroître ou refaire la matière organique, qui constitue le sang du sol.

En 1937, lorsque j'étais étudiant à l'Université d'Aberyswyth, au pays de Galles, j'ai vu des travaux qui m'ont appris l'importance de la culture herbagère. J'y ai également rencontré le directeur de la recherche en culture herbagère de la Nouvelle-Zélande, qui est le pays par excellence de cette culture. Toutes ces connaissances ont servi à établir le programme de recherche de notre ferme expérimentale, lequel nous a valu des grands avantages.

Outre la réforme de la culture herbagère, nous devons aussi instituer des programmes de reboisement méthodique, et les spécialistes en sylviculture possèdent maintes "recettes" à cet égard.

Je pourrais vous citer des statistiques qui démontrent que la culture herbagère augmente la fertilité de nos sols et en améliore les qualités physiques.

Il y a quelque temps, j'ai examiné des rapports concernant certains travaux effectués à l'Université de la Virginie orientale relativement aux résidus organiques qui demeurent dans le sol après que la récolte a été enlevée. Nous croyons que la fléole des prés est à peu près la seule herbe à pâturage et à foin que nous possédions, mais il en existe plusieurs autres. Par exemple, nous avons le brome qui laisse dans le sol sept fois plus de débris organiques que la fléole des prés. Lorsqu'il se décompose, il aère le sol, aide à former un plus grand nombre de bactéries et à retenir un volume d'eau plus considérable. Voilà quelques-uns des avantages qu'offre la culture herbagère et que nous ne pouvons ignorer lorsque nous étudions les sols podsoliques forestiers, qui sont ordinairement ouverts, rudes et fragiles.

En troisième lieu, je proposerais que l'on élève le degré de fertilité de nos sols. J'ai déjà signalé que nos terres ont été cultivées depuis trois siècles. Nous avons un climat maritime; la précipitation dans ces régions est élevée et intense; parfois la pluie cause l'érosion de la meilleure partie de notre

sol, y compris l'engrais minéral, qui est entraîné dans les rivières. Il faut empêcher cette érosion. Dans Québec, nous appliquons 31 livres d'engrais chimiques pour chaque acre de terre améliorée, alors que dans l'Ontario, on en applique 68 livres. Québec emploie un cinquième de la totalité des engrais chimiques utilisés au Canada, alors qu'Ontario en emploie les trois cinquièmes.

Outre ces trois principales réformes agricoles, il faudrait établir des fermes-pilotes de démonstration afin de prouver que nos recommandations sont justifiées avant d'en généraliser l'application, car les fermes et les sols varient considérablement. Je désire mentionner particulièrement la culture herbagère, ou celle de longue durée, et l'assolement des plantes fouragères qui sont une seule et même chose. Il nous faudrait également, si possible, de petits instruments aratoires. Après tout, nous avons de petites automobiles qui fonctionnent de façon satisfaisante. Durant près de vingt ans, je me suis demandé s'il était possible de fabriquer de la machinerie plus petite pour les fermes de moindre étendue, et j'ai continué à songer à ce problème après avoir vu, alors que j'étais dans le Moyen-Orient, les instruments aratoires que l'on y utilise. Il s'agit tout d'abord d'entreprendre des recherches dans ce domaine. Nos ingénieurs n'envisagent peut-être pas ce problème de la même façon, mais il semble que ce soit là un champ d'exploration qui en vaille la peine.

Encore une fois, j'affirme que l'agriculture et la sylviculture doivent coexister, car ce sont nos deux seules sources de subsistance, et ni l'une ni l'autre, seule, ne saurait suffire. Ces deux éléments de la vie agricole doivent coexister, tout comme en Suède, le pays qui a élaboré cette conception de l'économie rurale. J'ai eu l'avantage de voir l'application de ce système lorsque j'ai visité ce pays en 1953. J'ai alors constaté que cette région est du Québec constituait presque la Suède du Canada.

En ce qui concerne le reboisement, qui est un problème très important ici, je désire rappeler de nouveau que durant la guerre et immédiatement après, nous avons éprouvé des difficultés à conserver nos exploitations forestières, car la demande était forte, les prix excellents, etc., alors que le coût de la vie et le prix des instruments aratoires étaient si élevés que nos cultivateurs ont négligé leurs terres à bois. Ce massacre des forêts a eu pour conséquence de réduire les approvisionnements d'eau pour fins domestiques aussi bien que pour fins énergétiques, et la terre s'est érodée plus qu'à l'habitude, surtout après des rafales subites de pluie. Il nous faut reboiser sur une vaste échelle, et ainsi nous pourrions peut-être remédier au chômage qui existe dans notre région.

A ce sujet, je désirerais vous révéler un certain incident. Comme vous le savez, la Nouvelle-Zélande est le pays d'élevage laitier par excellence, mais il y est survenu une maladie des bestiaux dans le district de Kangaroo. Au début, les spécialistes n'ont pu en déterminer la cause, mais ils ont découvert subséquemment qu'elle provenait d'une déficience de cobalt.

De fait, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les moutons ont été atteints de la même maladie, provoquée par la même cause. Encore une fois, cette maladie est causée par une trop grande érosion du sol, lequel, épuisé, perd ses éléments de réserve secondaires,—et ceux-ci importent autant à la culture et à l'élevage des animaux que les éléments plus importants.

Cependant, l'État a alors décidé qu'il ne permettrait plus de pâturage dans une région couvrant 399,000 acres. En ce moment il y avait chômage dans cette région, vers l'année 1911, et ces terres n'étaient pas employées. On a proposé qu'elles soient reboisées, et l'État a accédé à cette demande et y a planté des pins Monterey, *pinus radiata*, dans toute cette région.

En 1956, j'ai eu l'occasion de visiter la *Tasman Pulp and Paper Company*, laquelle, comme vous le savez, a été dirigée par des techniciens canadiens, durant un certain temps, et d'où l'on a obtenu du bois de pulpe de cette région reboisée et inoccupée. Voilà un exemple des résultats que l'on peut obtenir

lorsqu'il y a prévision et coopération. Le même procédé pourrait être appliqué dans l'est de la province de Québec.

Lorsque nous élaborons nos projets d'avenir, nous devons songer à protéger nos fermes familiales. Du point de vue sociologique et idéologique, elles ne sont pas les plus rentables. Comme vous le savez, les êtres humains constituent la récolte la plus importante que nous recueillons sur nos terres de l'est du Québec, et nous devons protéger leurs traditions et leurs aspirations. La ferme familiale est importante dans tous les pays, aussi bien que dans le nôtre. Hier soir, j'ai lu un document en provenance d'Europe, et j'y ai constaté qu'au cours d'une seule année, les gouvernements des divers pays de l'Europe continentale ont adopté 130 actes, lois et décrets destinés à protéger les fermes familiales. Cette cause doit avoir un certain mérite. Un écrivain a dit que si nous abandonnons la ferme familiale, nous aurons des fermes industrialisées qui devront payer des taxes tellement élevées, afin de faire vivre la population rurale sans emploi, qu'elles deviendront rapidement non rentables. Ces fermes devront peut-être demander de l'aide financière à l'État, et il en résultera un genre de fermes collectives sur lesquelles les ouvriers ne jouiront pas d'ententes collectives.

Le Canada va-t-il de l'avant dans le domaine de la conservation et de l'utilisation de ses ressources naturelles, y compris l'amélioration et la conservation de ses sols? Je répondrai à cette question en rappelant certains faits.

Les États-Unis ont entrepris d'appliquer un programme de ce genre en 1908, parce que le président d'alors, Théodore Roosevelt, s'y intéressait vivement. C'est au cours de l'année 1933 que le président F. D. Roosevelt a institué le plan C.C.C., lequel ressemblait à celui que la Nouvelle-Zélande avait appliqué dans le district de Kangaroo.

En 1936, le Canada a institué le programme prévu aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et ultérieurement, celui qu'établissait la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes. Vers la même époque, certaines provinces ont appliqué des plans très modestes. Cependant, nous projetons une célébration de centième anniversaire qui aura lieu dans quelques années, et nous tiendrons également une conférence sur la conservation au mois de septembre 1961. Ces deux événements importants devraient nous convaincre qu'il faut établir et élaborer une politique, des méthodes, des plans et des programmes visant à conserver nos ressources naturelles pour les générations futures.

D'aucuns proposent que le reboisement soit laissé à la nature; mais c'est un procédé lent. En outre, nous avons une grande variété d'arbres améliorés qui ont une valeur économique plus élevée, tout comme nous avons développé des variétés supérieures de blé, etc. Nous devons y appliquer notre savoir, notre habileté et notre enthousiasme, afin d'intensifier et d'accélérer ce processus de reboisement.

Les arbres que nous devrions planter aujourd'hui devraient avoir une valeur économique rentable à la même époque que les enfants qui naissent aujourd'hui atteindront leur âge de majorité légale; ces arbres procureraient à ces citoyens un emploi, un foyer et une compagne pour la vie. C'est là un noble effort à entreprendre.

Messieurs, j'ai épuisé mes trente minutes, et je vous remercie de l'attention que vous m'avez prêtée.

Le sénateur HORNER: Aurait-on pu, au moyen d'engrais, rétablir ces sols de Nouvelle-Zélande dont vous nous avez parlé?

M. PELLETIER: Il serait possible de le faire aujourd'hui, mais à ce moment les spécialistes ignoraient comment les améliorer. Ils croyaient que le sol était infecté par un germe de maladie de quelque sorte. On peut maintenant remédier à cette déficience partout où elle existe. De fait, vers 1941, j'ai effectué des recherches de ce genre avec feu M. Swales, relativement à des terres où

un manque de cobalt provoquait une anémie pernicieuse des moutons. En leur fournissant le supplément minéral approprié, nous avons rétabli un excellent troupeau de moutons qui périssaient parce que cet ingrédient leur manquait.

Le sénateur HORNER: Dans certains cas, on le donne à ces animaux dans une boîte dans la cour même. Même dans l'ouest du Canada nous avons constaté qu'il faut ajouter une certaine quantité de minéraux au régime des bestiaux.

M. PELLETIER: Et une meilleure formule d'engrais peut redonner ces ingrédients au sol.

Le sénateur HORNER: Monsieur le président, j'ai grandement apprécié le mémoire que nous a présenté M. Pelletier. D'après ce qu'il nous a dit, la meilleure récolte que fournit une ferme, c'est celle des hommes et des femmes qui en proviennent. Je suis de cet avis.

M. PELLETIER: Mais il faudra également bien nourrir cette "récolte" selon une formule complète.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Monsieur le président, en mon nom, je remercie M. Pelletier de nous avoir donné cette intéressante causerie. Je suis peut-être mieux en mesure de ce faire que la plupart des sénateurs ici présents, mais bien que quelques-uns le connaissent probablement mieux que moi-même. Il y a plusieurs années, lorsque j'étais à l'emploi du ministère, à Halifax, on m'a signalé les services que M. Pelletier rendait aux cultivateurs, surtout à ceux de l'est du Québec. Je dois avouer que je le considérais et le considère encore comme l'ami des cultivateurs de cette région.

M. Pelletier désirerait-il nous exposer quelques-uns des programmes qu'il a institués, en sa qualité de surintendant de la ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en vue d'indiquer aux petits cultivateurs de cette région ce qu'ils doivent faire afin d'améliorer leur situation et d'élever leur niveau de vie?

M. PELLETIER: Je le ferai volontiers.

Je suis devenu surintendant de cette ferme en 1937, lors de mon retour d'Europe où j'avais suivi des études sur les sols et les récoltes. J'y ai constaté les améliorations que la culture herbagère apportait aux sols pauvres mais jouissant d'une forte précipitation, et j'en suis revenu convaincu de la supériorité de cette méthode de culture herbagère. J'ai immédiatement proposé à mes supérieurs l'institution d'un programme de recherches dans ce domaine, et applicable à notre région.

Nous avons comparé la différence entre les longues et les brèves périodes d'assolement, afin de déterminer comment il serait possible d'obtenir des rendements plus rentables et plus soutenus, tout en estimant l'influence d'une récolte sur les récoltes subséquentes et sur l'amélioration des sols. Nous avons constaté qu'à moins d'une saison désastreuse, nous pouvions obtenir d'excellentes prairies de longue durée, avec prédominance de la luzerne. Nous avons également constaté, comme je l'ai dit au début de mes remarques, que nos fragiles sols forestiers s'amélioreraient lorsqu'ils étaient ainsi traités.

Nous avons alors appris qu'en appliquant constamment, comme c'est la pratique courante, des engrais chimiques aux récoltes de céréales, nous affectons la plus grande partie du coût de production à la récolte la moins rentable pour aliments des bestiaux. Nous avons préconisé que soit appliquée une plus grande quantité d'engrais aux prairies bien engazonnées, c'est-à-dire riches en légumes et en herbage.

De fait, durant 21 ans nous avons compilé des statistiques au sujet d'une tonne de nourriture provenant de nos récoltes les plus communes, et nous en avons établi les mérites relatifs. Ainsi, d'un bon pâturage, nous avons obtenu une tonne de nourriture au prix de \$6 à \$7; le foin coûtait de \$10 à \$12 la tonne, et les céréales, de \$16 à \$18 la tonne. L'avoine s'est avérée la récolte

la plus rentable, et cependant elle obtenait la plus grande partie des engrais au détriment de meilleures récoltes.

Nous devons également surmonter les difficultés qui proviennent des conditions climatiques et pédologiques. Ainsi, nos sols sont très acides, et non seulement nous leur avons appliqué de la chaux, mais nous avons entrepris de créer une variété de luzerne qui puisse croître dans des sols acides et supporter les hivers les plus rigoureux. Comme vous le savez, la luzerne est notre meilleure plante fourragère.

Nous avons également essayé de découvrir les variétés de légumes et d'herbages les mieux appropriés à nos prairies, durant cette longue période, sans toutefois ignorer les détritiques organiques qu'elles laissent dans le sol. Nous savons tous que le trèfle rouge ne vit guère longtemps; cependant, durant sa courte vie, son rendement est tel que nous avons tendance à en surestimer la valeur d'assolement rentable qui améliorerait les sols.

Dans un autre domaine de la grande culture, nous nous sommes efforcés de découvrir l'engrais chimique commercial le mieux équilibré pour cet assolement à long terme, selon les différents genres de sols, etc. Comme vous le savez, ces engrais sont coûteux, et nous devons en recommander les plus convenables à nos cultivateurs, afin de leur assurer la meilleure marge de profit possible. Ceci ne concerne que les récoltes.

Nous n'avons entrepris aucune recherche relative aux sols forestiers, car ce travail n'est pas de mon domaine; cependant, je désirais accomplir quelque chose à ce sujet, car il était évident que nos cultivateurs-étaient dans la même situation "que le canard qui essaie de voler avec du plomb dans l'aile".

A notre institution, nous avons effectué des recherches sur les animaux, qui font partie de la culture mixte, et particulièrement sur les animaux laitiers, qui chez nous rapportent environ 45 p. 100 des recettes agricoles globales. Toutefois, nous nous sommes surtout intéressés à produire à bas prix des matières premières, c'est-à-dire des récoltes, car en somme le lait ne provient pas de la vache, mais du sol et des récoltes; la vache n'est qu'une machine de transformation. Cette réponse est-elle suffisante, sénateur?

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Quelle race de bestiaux avez-vous?

M. PELLETIER: La race Ayrshire.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Y avez-vous des chevaux actuellement?

M. PELLETIER: Très peu, en fait; cependant, ils sont nécessaires, en général, dans cette région où la neige tombe en abondance et s'amoncelle en bancs élevés. Au temps des chevaux, nous avions des percherons et des canadiens. Nous avons croisé les races afin d'en obtenir une hybride qui associerait mieux les diverses qualités de chacune, et qui serait plus vigoureuse, tout comme le maïs hybride dans le règne végétal. La progéniture a été non seulement intéressante, mais également rentable, parce que nous avons obtenu des chevaux de taille moyenne, que l'on désirait alors. Subséquemment, plusieurs cultivateurs de la région ont adopté cette méthode, mais malheureusement on s'est désintéressé des chevaux.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Sur votre ferme expérimentale, avez-vous fait l'essai de machines aratoires plus légères?

M. PELLETIER: Vous voulez dire des machines plus petites?

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Oui.

M. PELLETIER: Non, car nous n'en avons pas sur ce continent; du moins, je n'en ai pas encore vu.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Des machines d'environ 20 chevaux-vapeur.

M. PELLETIER: C'est possible; je songe plutôt à un tracteur universel qui pourrait également être employé comme camion et qui posséderait maintes

pièces accessoires susceptibles de servir à diverses opérations agricoles. Certaines sociétés dont je pourrais donner les noms en fabriquant; cependant, je ne recommanderais aucune de ces machines avant qu'elles n'aient été éprouvées dans nos propres conditions.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Est-il possible que l'industrie se développe davantage parmi votre population, vu que vous êtes trop éloignés des marchés?

M. PELLETIER: Il est douteux que nous puissions jamais y avoir de grandes entreprises industrielles, car, comme vous le remarquerez sur cette carte, l'État de Maine pénètre profondément dans ce territoire, qui est étroit; le bassin hydrographique ne fournit que peu d'eau, et par conséquent, trop peu d'énergie hydroélectrique. Cette situation est entièrement différente de celle qui existe sur la rive nord, plus étendue et plus riche en énergie hydroélectrique. Cette énergie pourrait être transmise à travers le fleuve, mais celui-ci a dix milles de large. En outre, nous n'avons d'autres matières premières que le sol et les forêts.

Le sénateur McDONALD (*Kings*): Croyez-vous qu'il soit possible que les provinces maritimes ou atlantique puissent obtenir, avec Québec, des tarifs-marchandises assez bas pour nous permettre d'expédier nos produits vers les grands centres de consommation canadiens à un prix qui nous permettrait de concurrencer les agriculteurs de ces régions?

M. PELLETIER: Il m'est difficile de répondre à cette question, mais je puis dire que l'est du Québec ne jouit pas de tarifs-marchandises préférentiels. Il est inutile d'ajouter qu'il existe de grandes ressemblances entre ces régions et j'ai même souvent appelé l'est du Québec la cinquième province atlantique du Canada.

Le sénateur LEONARD: Avez-vous trouvé une formule d'engrais dans vos parcelles de démonstration de culture herbagère?

M. PELLETIER: Certainement. Nous avons établi diverses formules selon la nature des sols et des récoltes que nous produisons. Vous savez qu'une bonne glaise d'alluvion sur un terrain plat qui a reçu le sol érodé des terres supérieures produira des récoltes qui exigeront moins d'engrais minéraux que les sols sablonneux et rudes des terrasses supérieures.

Le sénateur BARBOUR: Employez-vous beaucoup de chaux?

M. PELLETIER: Oui, nous recommandons l'utilisation de la chaux, selon le sol et la récolte, car c'est la conclusion à laquelle nous en sommes arrivés après toutes nos expériences. Cependant, il est intéressant de signaler qu'il existe comme je l'ai déjà dit, une incompatibilité entre la chaux et la disponibilité d'éléments mineurs, tels le cobalt pour les animaux et le bore pour la luzerne. Encore une fois, dans ce domaine, il faut effectuer des expérimentations sérieuses. Ce problème n'est pas facile à résoudre, cependant, la chaux améliore le rendement de nos récoltes dans nos conditions locales.

Le sénateur HORNER: La précipitation est-elle suffisante dans votre région?

M. PELLETIER: La précipitation est élevée,—de 40 à 45 pouces par année. Mais elle varie parfois, car en certaines périodes importantes de la saison de culture, nous pouvons avoir des moments de sécheresse grave. Cependant, ces périodes de sécheresse n'affectent pas nos récoltes dans la même mesure que celles de notre blé de l'Ouest, par exemple.

* Le sénateur HORNER: La luzerne exige beaucoup d'humidité, n'est-ce pas? Dans certaines parties des provinces de l'Ouest, nous avons une précipitation considérable, mais durant une saison de sécheresse, la récolte de luzerne est pitoyable.

M. PELLETIER: C'est peut-être vrai, sénateur Horner, car en général les récoltes vertes intensives exigent plus d'humidité que les récoltes de céréales. Cependant, la luzerne, qui pousse dans n'importe quelle condition, pousse ses racines en profondeur et peut retenir l'humidité même au cours de périodes de sécheresse.

Évidemment, dans cette partie du Canada où il tombe 45 pouces de pluie par année, il importe moins que la luzerne aille puiser l'eau aussi profondément que dans vos sols de l'Ouest, d'où je crois que vous venez, sénateur, et où vous n'avez qu'une précipitation d'environ 10 pouces par année.

Le sénateur HORNER: Oui,—10 ou 11 pouces par année.

La sénatrice INMAN: Monsieur le président, les remarques de M. Pelletier concernant les petits instruments aratoires m'ont intéressée. Dans les provinces maritimes, la superficie de nos fermes varie de 50 à 4,500 acres, et je crois que le prix de la machinerie lourde décourage les jeunes qui désirent s'établir sur des fermes. Je m'intéresse à ce sujet, et j'espérais qu'on aurait pu faire quelque chose à cet égard. J'avais l'intention de demander à M. Pelletier de nous définir les petites machines aratoires, mais il l'a fait lorsqu'il a répondu au sénateur McDonald.

M. PELLETIER: Encore une fois, Mme Inman, je répète que ce problème n'est guère facile à résoudre dans nos circonstances actuelles; cependant, en Europe, le même problème existe et peut-être à un degré plus aigu, parce que les fermes y sont plus petites, mais on l'a étudié soigneusement et on l'a résolu dans une certaine mesure. Pour illustrer ce point, je signalerai qu'en Norvège, personne ne pouvait acheter un tracteur avant de consulter un conseil ou un comité national qui jugeait chaque cas au mérite; et lorsqu'on estime que l'exploitation d'un cultivateur est assez considérable pour lui permettre d'acheter un tracteur, on l'induit à acheter ce que les experts lui suggèrent, et, l'État lui accorde une subvention directe, et non un prêt, qui lui aidera à payer le coût de son tracteur.

Ce pays agit ainsi parce qu'il ne désire pas que les cultivateurs s'endettent indéfiniment. Afin d'obvier en quelque sorte au prix élevé des instruments aratoires sur les petites fermes familiales, d'autres pays européens préfèrent maintenir des services spécialisés, fournis à l'entreprise, plutôt que de contraindre le petit cultivateur à acheter toute sa propre machinerie; c'est d'après ce principe que l'on a établi le marché commun entre pays. On a également établi le principe du travail en commun entre cultivateurs, afin que les petites exploitations soient rentables.

Dans notre région de petites fermes, où l'on pratique la culture mixte, ce problème du coût des instruments aratoires est assez sérieux. Cependant, les opérations qui exigent l'emploi de machinerie lourde pourraient être effectuées, à l'entreprise, par des entrepreneurs indépendants, sur ces petites fermes qui n'exigent qu'occasionnellement des travaux de ce genre. Les coopératives seraient très utiles dans ce domaine, que l'on n'a pas encore étudié. Ce système comporterait certes des inconvénients, mais il empêcherait les petits agriculteurs de s'endetter inutilement. Nous avons déjà des bulldozers et des machines à enlever les pierres, qui sont exploitées de cette façon.

Dans cet ordre d'idées, si un cultivateur pratique la culture herbagère, il réduira ses travaux de labour et de battage, et il lui faudra moins de machinerie lourde. Afin de sauver les petites fermes familiales, il faut les grouper pour éviter les frais d'exploitation élevés, même si en ce faisant le cultivateur perd une partie de son indépendance traditionnelle. Nous voulons tous sauver les petites exploitations familiales, mais nous ne pouvons le faire sans l'appui des cultivateurs eux-mêmes. On peut dire que le gouvernement devrait adopter telle ou telle mesure, mais l'État ne peut qu'aider les cultivateurs à s'aider eux-mêmes. Je crois que seules la coopération la plus entière et les meilleures méthodes d'exploitation nous permettront de surmonter ces obstacles et d'ainsi

sauvegarder nos communautés rurales. Il existe certaines formules ou procédés auxquels on peut facilement s'adapter lorsqu'ils sont bien présentés.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, monsieur Pelletier croit-il que la ferme familiale d'environ 200 acres, que l'on trouve couramment dans la région de l'est du Québec, dont il parle, a quelque chance de survivre. Vous avez également mentionné la coexistence, monsieur Pelletier; pouvez-vous amplifier ce point et nous dire exactement comment la coexistence entre la forêt et les terres cultivées peut résoudre ce problème de la ferme familiale?

M. PELLETIER: Tout d'abord, sénateur McGrand, vous désirez savoir si la ferme familiale de 200 acres peut survivre. Certainement, dans notre région, si c'est une ferme laitière bien gérée. Il en serait de même pour une ferme de moindres dimensions. Afin de diminuer les frais d'exploitation, toute ferme familiale doit produire de façon considérable, quelle que soit la source de cette production supplémentaire. Ainsi, on peut accroître la production en augmentant la superficie de la ferme, en longueur ou en largeur, selon l'emplacement du voisin; on peut également l'accroître en hauteur, en doublant ou triplant le rendement l'acre des récoltes, en employant une plus grande quantité d'engrais, des meilleures méthodes de culture, etc.

Une ferme de 200 acres est suffisante dans n'importe quelle partie de l'Est du Canada, même s'il n'y existe pas de terre à bois. Cependant, la plupart de nos fermes familiales sont beaucoup plus petites, surtout dans l'est du Québec, et par conséquent, si le propriétaire désire y gagner sa vie dans ces conditions, il doit en obtenir le meilleur rendement possible.

Je n'hésite pas à affirmer—et je pourrais citer des statistiques à l'appui—que nous pouvons facilement, dans la plupart des cas, doubler et même tripler le rendement de nos récoltes, sinon sur chaque acre, du moins pour l'ensemble de la ferme, sans agrandir cette dernière. Et même lorsqu'elle doit être agrandie, il faut tout d'abord l'améliorer. La productivité est plus importante que de mauvaises méthodes de culture sur une superficie plus considérable.

Pour illustrer ce point, je signalerai que vers 1975, la population des États-Unis aura augmenté d'environ 35 p. 100, et les experts croient qu'il sera possible d'obtenir les vivres supplémentaires requis simplement au moyen d'engrais chimiques commerciaux, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la superficie actuellement cultivée.

Il ne suffit pas qu'une ferme familiale soit vaste pour être rentable. Il est difficile de dire quelles devraient être les dimensions convenables d'une telle entreprise, car il en dépend beaucoup des facteurs d'exploitation. Il faut tenir compte de la productivité naturelle du sol, des méthodes de gestion et de culture, des facilités de vente des produits, de la faculté d'adaptation au progrès, du revenu provenant de la terre à bois, etc. De fait, plusieurs études économiques effectuées dans une même région agricole, où se pratique le même genre de culture, ont révélé que les cultivateurs possédant les plus grandes fermes n'en retirent pas nécessairement les revenus les plus élevés.

J'ai oublié de signaler que les fermes laitières de l'est du Québec mesurent environ 100 acres et ne sont pas toutes propices à la production de récoltes. Sur une ferme de 100 acres, on peut trouver du terrain aride, une terre à bois, des terrains marécageux, des collines rocheuses, etc. D'autre part, 80 p. 100 de nos cultivateurs, outre leur ferme laitière, possèdent une terre à bois distincte de 100, 200 ou même 300 acres, en forêt, mais située dans des régions reculées. C'est là un avantage dont nous sommes redevables à l'esprit de prévoyance de nos ancêtres pionniers.

Cet ensemble est idéal afin d'assurer la coexistence dont j'ai parlé il y a quelques instants. Est-ce une réponse satisfaisante, sénateur?

Le sénateur McGRAND: Oui.

M. PELLETIER: Votre deuxième question concernait la coexistence et la façon de l'appliquer. Comme je viens de l'expliquer, d'après notre présent système de fermes familiales, un cultivateur possède une ferme laitière et une petite réserve personnelle, qui lui permettent de travailler sur cette première durant les mois d'été, et sur sa terre à bois durant les mois d'hiver. Ce système a très bien fonctionné dans le passé, car il procurait du travail l'année durant. Nous ne nous rendons pas compte, surtout dans l'est du Québec, que, au cours des dix dernières années, nous avons joui d'un niveau de vie raisonnable précisément à cause de cet ensemble bien équilibré. La terre à bois, tout comme la ferme laitière, vaut beaucoup au cultivateur, à condition qu'elle soit bien gérée et qu'on y applique des méthodes techniques et sylvicoles appropriées.

La coexistence,—qui n'est pas la même que celle dont on parle au Conseil de sécurité,—s'est avérée satisfaisante dans nos conditions agricoles, parce que notre population rurale l'a acceptée de tout temps, et parce que la nature se prête à ce système. Les terres à bois sont importantes, mais malheureusement nous les avons négligées en y pratiquant une coupe excessive, en n'y assurant pas une protection suffisante contre les incendies, etc. Comme je l'ai déjà dit, le prix du bois de construction et du bois de pulpe était très élevé après la guerre; les cultivateurs ont pratiqué des coupes excessives et ont même massacré leurs terres à bois. Et maintenant, nous devons les restaurer.

La coexistence progressive exigerait progrès sur ces deux genres de fermes, c'est-à-dire de bonnes méthodes de culture mixte et d'abattage des arbres, outre un programme de reboisement. Certaines personnes préfèrent abandonner le reboisement à la nature, qui s'en est peut-être occupée dans le passé; cependant, c'est un procédé lent. Nous nous fions à nos immenses forêts, mais plusieurs sont d'accès difficile.

Il est reconnu que les terres à bois de l'est du Québec pourraient être plus rentables si on les remplaçait plus rapidement, c'est-à-dire, si l'on y plantait des variétés améliorées et si l'on détruisait les mauvaises herbes qui poussent dans le sous-bois. Comme je l'ai dit précédemment, l'est du Québec constitue la Suède du Canada, parce que l'égouttement y est excellent sous un sol ondulé qui se prête à une pousse rapide d'arbres, dans un climat maritime frais, où la précipitation est abondante,—conditions des plus favorables au développement des conifères. Comme vous le savez, les arbres croissent difficilement dans les terrains marécageux. En outre, nous jouissons d'une température moyenne favorable, et nos forêts sont d'accès facile. Tous ces facteurs devraient nous inviter à reboiser de façon intensive et à pratiquer la culture mixte de façon également intensive, afin d'assurer plein succès à ce système de coexistence. Notre région est située près de la voie maritime du Saint-Laurent, qui nous vaut des taux de transport moins élevés. Tous ces facteurs sont favorables à l'établissement du meilleur système de coexistence possible.

Le sénateur HORNER: Ces terres reculées dont vous parlez servent-elles au pâturage de jeunes animaux?

M. PELLETIER: Nullement. Personne n'y demeure en été, comme cela se pratique en Suède, par exemple, où il existe un système régulier de culture forestière. Sur ces terres reculées, nous n'avons que des habitations rudimentaires qui servent seulement durant la période des travaux d'hiver, et l'on n'y garde que des chevaux. Les cultivateurs ne s'y rendent que pour couper un certain nombre d'arbres pour fins de bois de construction, de pulpe et de chauffage. Au cours des sept ou huit autres mois de l'année, ils s'occupent de leur ferme laitière, de leurs troupeaux et de leurs récoltes.

Le sénateur HORNER: La mise en pâturage de bestiaux sur ces terres serait-elle nuisible aux jeunes arbres?

M. PELLETIER: Nous n'avons constaté aucun dommage important sur les terres à bois partielles ou les bocages des fermes laitières où l'on fait paître les

bestiaux. A cause de notre précipitation abondante, le sous-bois y est touffu, et les animaux peuvent difficilement y pénétrer. Et ordinairement, ces bocages sont cloturés. Cependant, on en conserve certains en vue de fournir de l'ombre aux bestiaux, qui vraisemblablement n'y causeraient que peu de dommages. En général, on n'y garde jamais de chèvres.

Le sénateur HORNER: Ces terrains ne sont pas propices à la culture de plantes fourragères?

M. PELLETIER: Quelques-uns le sont pourvu que la pente n'en soit pas supérieure à 10 p. cent, et que la productivité naturelle en soit quelque peu élevée. La plupart de nos sols forestiers, à l'état naturel, n'ont aucune valeur agricole, mais ils pourraient être facilement améliorés avec le temps, si l'on y pratiquait une culture appropriée, y compris une culture herbagère, comme je l'ai déjà dit. On pourrait également en enlever les grosses pierres au moyen de bulldozers, et les petites, au moyen de cueilleuses mécaniques, comme on l'a récemment démontré.

Le sénateur LEONARD: Pouvez-vous trouver aux États-Unis, un marché où écouler les produits de cette région?

M. PELLETIER: Nous avons des arbres de Noël, et, naturellement, les produits ouvrés de nos terres forestières sont acheminés vers les usines à papier situées à l'ouest de notre région. Les États-Unis achètent au Canada environ 85 p. 100 de leur papier-journal, dont la province de Québec fournit la plus grande partie.

Le sénateur LEONARD: Et vos produits laitiers?

M. PELLETIER: Ce pays ne nous les achèterait pas, car je crois qu'ils ont établi à leur égard des barrières tarifaires assez élevées.

Le sénateur LEONARD: Qu'en est-il au sujet des bestiaux?

M. PELLETIER: Nous vendons quelques-uns de nos bestiaux laitiers pur sang, mais en nombre restreint, parce que la province d'Ontario semble avoir l'avantage sur nous dans ce commerce.

Le sénateur HORNER: Avez-vous jamais vendu du lait?

M. PELLETIER: Oui, surtout les cantons de l'Est, situés près de la frontière internationale; ces livraisons sont expédiées aux centres industriels américains de moyenne importance. Cependant, il y a environ cent ans, durant la guerre civile de 1864, nous leur vendions maints produits, tels le beurre, le fromage, le bœuf, le porc, le mouton et même des chevaux canadiens-français pour fins de cavalerie. Ce commerce temporaire a donné naissance à la culture mixte au Canada, laquelle a commencé dans cette région de l'est du Québec. Il nous a également valu les premières mesures progressistes dans le domaine agricole, qui ont abouti à l'établissement du premier collège d'agriculture au Canada, soit celui de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui a formé maints chefs dans le domaine agricole.

Jusqu'en 1866, nous avons un traité de réciprocité avec les États-Unis; nous leur vendions une grande quantité de produits naturels dont ils avaient besoin et que nous étions contents de leur vendre. Nous leur vendions également une grande quantité de blé en provenance de la région de l'est du Québec, qui fut la première à cultiver du blé sur le continent nord-américain. Il est étonnant de constater qu'à cette époque le blé se vendait au même prix qu'actuellement. Cette zone de blé, naturellement, n'était pas située sur des terres forestières, mais le long des rives du Saint-Laurent, qui sont des plaines d'alluvion riche, argileuses et naturellement fertiles.

Le sénateur HORNER: C'est ce que j'ai constaté. Lorsque les Américains désirent certains produits, ils consentent à les acheter; dès que leurs propres cultivateurs peuvent les leur fournir, ils appliquent immédiatement un tarif à l'égard des nôtres.

M. PELLETIER: Oui. C'est probablement vrai, mais néanmoins, à une certaine époque de notre histoire, les cultivateurs de l'est du Québec étaient heureux d'obtenir cette manne, et nous désirerions que la même situation se répète.

Le sénateur McGRAND: Je désirerais poser une autre question. Il existe trois sources de revenus agricoles: les bestiaux, les récoltes de grande culture et les produits forestiers. D'après vous, quel est leur ordre d'importance?

M. PELLETIER: Les produits laitiers ont la plus grande importance économique, cars ils fournissent 37 p. 100 du revenu agricole total de la province, et jusqu'à 45 p. 100 du revenu de l'est du Québec. Les récoltes, vertes et sèches, sont consommées sur les fermes mêmes, et ainsi n'ont qu'une faible valeur commerciale; cependant, leur valeur réelle serait de l'ordre de 15 p. 100. La valeur des récoltes marchandes, des produits de jardinage et des fruits ne représente qu'environ 5 p. 100 pour l'ensemble de la province, et pour l'est du Québec, ce pourcentage serait moindre, car seule la vente des pommes de terre a quelque importance. Je puis ajouter que les pommes de terre cultivées dans les provinces maritimes sont d'excellente qualité. Vous désirez sans doute savoir surtout, sénateur, quelle est la situation relative à l'est du Québec?

Le sénateur McGRAND: Oui, celle qui intéresse la région dont nous parlons.

M. PELLETIER: Comme je viens de le dire, les cultivateurs de la province de Québec retirent environ 37 p. 100 de leurs revenus des produits laitiers, et ceux de la région de l'est, 45 p. 100. Incidemment, la région dont je parle comprend les vingt comtés situés entre les villes de Québec et de Gaspé, sur les deux rives du Saint-Laurent. Les revenus totaux provenant de produits forestiers s'élèvent à 60 millions de dollars pour la province, et l'est du Québec en retire la plus grande partie, soit 28 millions de dollars. Ces revenus proviennent du bois de pulpe coupé sur les terres à bois. Les récoltes industrielles n'ont guère d'importance. Les pommes de terre constituent le produit de vente le plus important, mais les provinces voisines de l'Est approvisionnent également la métropole, car nous en importons annuellement environ 7,000 voiturées.

Le sénateur HIGGINS: Un sol qui contient une certaine quantité de fer constitue-t-il de ce fait une meilleure terre agricole?

M. PELLETIER: Non, sénateur, car le fer se mêle au cobalt dans le métabolisme des animaux, et bien que ces deux éléments d'importance mineure ne soient pas essentiels à la croissance des plantes, ils le sont à l'égard de la santé des animaux, et la meilleure façon de les leur fournir consiste à leur donner des aliments qui en sont bien pourvus.

Comme je l'ai déjà signalé, le lait provient du sol et des récoltes, et non pas des vaches. J'irai plus loin et je dirai que les êtres humains qui boivent du lait auquel a été ajouté du fer, ne sont nullement sujets au goître, tout comme l'anémie pernicieuse n'atteint pas les moutons et les ruminants qui consomment des herbages avec additifs de cobalt.

Il est intéressant de signaler, à ce sujet, que les cultivateurs de Gaspé engraisent leurs terres avec des herbages marins qu'ils récoltent sur les rives de la baie de Chaleur. Il faudrait savoir si les produits qu'ils consomment leur procurent une meilleure santé. On dit que personne ne souffre du goître dans cette région.

Le sénateur HIGGINS: Terre-Neuve possède de grandes quantités de minerai de fer; les choux ainsi que les feuilles des arbres y sont très verts dans cette province. Ces choux seraient-ils de meilleure qualité que les choux ordinaires?

M. PELLETIER: Si les choux,—et je le crois,—obtiennent leur verdure du fer, je répondrais alors par l'affirmative. La végétation naturelle fournit aux

humains aussi bien qu'aux animaux la meilleure source d'éléments minéraux assimilables. Ce n'est pas le volume qui compte à cet égard, mais le degré d'assimilation.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, le témoin désirerait-il faire quelques remarques sur un point qui relève du plaidoyer sincère qu'il a fait en faveur des petites régions agricoles et qui, à mon avis, soulève des problèmes importants, sinon des principes fondamentaux.

Il a signalé certains besoins de ces régions particulières, et je me demande naturellement comment il serait possible d'y pourvoir, et quelles agences pourraient entrer en jeu, sans tenir compte de la coopération des exploitants mêmes. Serait-il juste de vous demander, monsieur, si nous abandonnons graduellement le principe de l'abondance, qui nous a guidés si longtemps, pour en arriver à une compréhension sincère de la nécessité de conserver nos ressources et d'accroître celles que nous possédons actuellement.

M. PELLETIER: Il n'est pas douteux que tout plan relatif à l'avenir de notre agriculture devra être élaboré selon une base régionale ou en tenant compte des problèmes particuliers à une région. Il serait impossible d'établir un programme uniforme pour tout le pays, et je suis convaincu que tous sont d'accord sur ce point. Après tout, c'est la nature qui a créé ces problèmes, avec une certaine mesure de l'intervention de l'homme, et comme vous le savez, la nature est indépendante et n'accepte aucune frontière autre que les siennes,— pas même celles qu'établissent les régimes politiques.

Outre les problèmes régionaux, il faut également tenir compte de la population locale, laquelle doit coopérer avec les spécialistes de l'extérieur en vue d'instituer des réformes et de réorganiser la région. Il semble que ces résultats s'obtiendront surtout par des procédés de décentralisation, car il importe de grouper les cultivateurs en vue de réaliser ces entreprises. La technologie et l'élément humain font tous deux partie de ce procédé.

En ce qui concerne notre philosophie de l'abondance, j'admets avec vous que les cultivateurs de l'Est doivent surtout porter plus d'attention à l'espace, en surface qu'à l'espace en hauteur, car notre sol agricole de bonne qualité est assez restreint, et les enfants ne cessent d'y naître en grand nombre. A mon avis, dans ma province d'origine, où environ 10 p. 100 de la terre est cultivable, je ne crois pas que les Canadiens français perdent du terrain.

Si j'étais originaire de l'Ouest, je changerais peut-être d'avis, et je signalerais que Québec est la province la plus vaste au Canada, alors que la Saskatchewan ne vient qu'en sixième lieu; cependant, les rangs sont renversés lorsque l'on considère la superficieensemencée.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que nous ne pouvons accroître considérablement l'étendue des terres arables de la province de Québec, et par conséquent, il nous faut établir une politique d'utilisation des terres, non pas pour la fin du siècle, mais au début de la présente décennie. Des remparts de la cité de Québec, si l'on regarde vers le nord, on n'y voit que de la forêt, c'est-à-dire les collines des Laurentides, éloignés de dix ou quinze milles.

Il est possible que cette philosophie de l'abondance sous laquelle nous avons vécu particulièrement durant ces vingt-cinq dernières années, provienne de la mise en valeur, pour fins industrielles, de nos ressources naturelles, de nos matières premières, et de la facilité avec laquelle nous pouvions les vendre. Le coût de production étant élevé au Canada, nous ne pouvons maintenir le fort volume de notre commerce d'exportation que si nous exportons nos produits à l'état naturel. Par conséquent, il faut éviter de les gaspiller et nous efforcer de les conserver et de les renouveler si possible.

Le sénateur WALL: Actuellement, nous savons comment augmenter scientifiquement la productivité afin d'assurer l'existence d'une famille moyenne. Je ne désire pas soulever ce problème, mais si nous pouvions doubler ou tripler

la productivité, comment utiliserions-nous ces produits? Comment pourrions-nous les vendre? Où les écoulons-nous? Advenant l'établissement d'un programme d'expansion régionale et fondamentale, comme vous l'avez mentionné, quelle coopération les agences de l'État pourraient-elles fournir,—et je sais que c'est un problème difficile,—afin que, avec l'aide de la population de ces régions, nous puissions atteindre quelques-uns des objectifs importants qui nous intéressent et qui nous ont été présentés sous une forme si soignée?

M. PELLETIER: Sénateur, si je vous ai bien compris, votre question semble revêtir deux aspects distincts. Tout d'abord, il s'agirait de disposer du surplus de produits qui résulterait de l'application de meilleures méthodes; et en second lieu, comment instituer les réformes que j'ai mentionnées, afin qu'elles soient rentables et peu coûteuses aux contribuables.

Tout d'abord, l'application de mesures progressistes destinées à aider les cultivateurs à mieux utiliser leurs terres ne signifie pas nécessairement qu'il faille les encourager à augmenter les surplus qu'il serait difficile d'écouler. Il nous faut un procédé de sélection qui permettrait de préserver les fermes susceptibles d'amélioration et d'affecter au reboisement, à la construction de maisons d'habitation, de terrains d'amusement, etc. celles dont le revenu agricole est insuffisant. De toute façon, les surplus ne proviennent pas de fermes familiales, mais d'entreprises industrialisées.

Cependant, la situation actuelle ne peut s'éterniser, tandis qu'une grande partie de nos cultivateurs s'endettent de plus en plus en soutenant une lutte financière perdue d'avance parce qu'ils exploitent des fermes non rentables; et ils n'entrevoient aucune solution possible s'ils sont laissés à leurs propres ressources. Dans cette lutte, plusieurs décident de mal utiliser leurs terres, et comme vous le savez, la terre appartient à la nation. Sur plusieurs fermes de ma région, il serait possible d'instituer un programme de reboisement moderne comportant la plantation d'essences à croissance rapide et résistantes aux maladies, etc. Ainsi, il serait possible de faire d'une pierre deux coups.

De fait, si le chômage ne diminue pas bientôt, nous devons prendre des mesures à cet égard, et en ce qui nous intéresse, le reboisement fournirait une excellente source d'emploi. Il procurerait des salaires immédiatement, et dans quelques décennies, des revenus aux enfants qui ne sont pas encore nés. En outre, l'État retirerait des impôts du traitement et de la mise sur le marché de ces produits forestiers.

Le Canada pourrait contribuer sensiblement au reboisement, à l'utilisation des terres, etc. Si l'on établit une comparaison avec les progrès réalisés dans le domaine scientifique de la physique, de la biologie et de la médecine, nous constaterons que nous sommes plutôt arriérés, bien que la force de notre nation et la source même de son existence résident dans l'utilisation appropriée de nos terres.

Le sénateur WALL: Je songe à d'autres régions qui ont éprouvé des difficultés semblables; nous pourrions peut-être résoudre ces problèmes de la même façon.

M. PELLETIER: On peut sans doute nous reprocher d'avoir été un peu lents, mais il ne faut pas oublier que nous avons connu une grande abondance de produits, et par conséquent nous n'avons pas toujours assumé les responsabilités qui nous incombaient afin de protéger nos ressources pour les générations futures.

Nous sommes maintenant à la croisée des chemins, et vu que les temps deviennent plus difficiles, nous serons peut-être invités à élaborer des projets d'avenir; en même temps, les cultivateurs ordinaires s'adouciront, oublieront leur indépendance et consentiront à coopérer plus étroitement avec leurs voisins, avec les fonctionnaires de l'État, etc. En outre, nous profiterons des erreurs commises par les pays qui nous ont précédés dans ce domaine, et nous pourrons

mieux réussir chez nous. Nous ne devons pas nous montrer indépendants et préférer nos propres expériences à celles des autres.

Le sénateur WALL: Je ne désire pas insister sur ce point, mais je ne suis pas satisfait. Voici comment je puis m'exprimer: Admettons que 50 cultivateurs s'assemblent; ils connaissent les difficultés qu'ils éprouvent, les problèmes que soulèvent certaines régions; ils s'en rendent compte et ils désireraient les résoudre, peut-être en pratiquant la culture maraîchère ou quelque autre méthode. Dans ces circonstances, que peuvent-ils espérer des agences de l'État, que peuvent-ils faire eux-mêmes, et à quelles agences de l'État peuvent-ils s'adresser afin d'obtenir l'aide et les directives qui leur permettront d'accomplir cette tâche?

Voilà le fond de ma question. En d'autres termes, j'envisage ce problème de notre point de vue, celui de la marche à suivre?

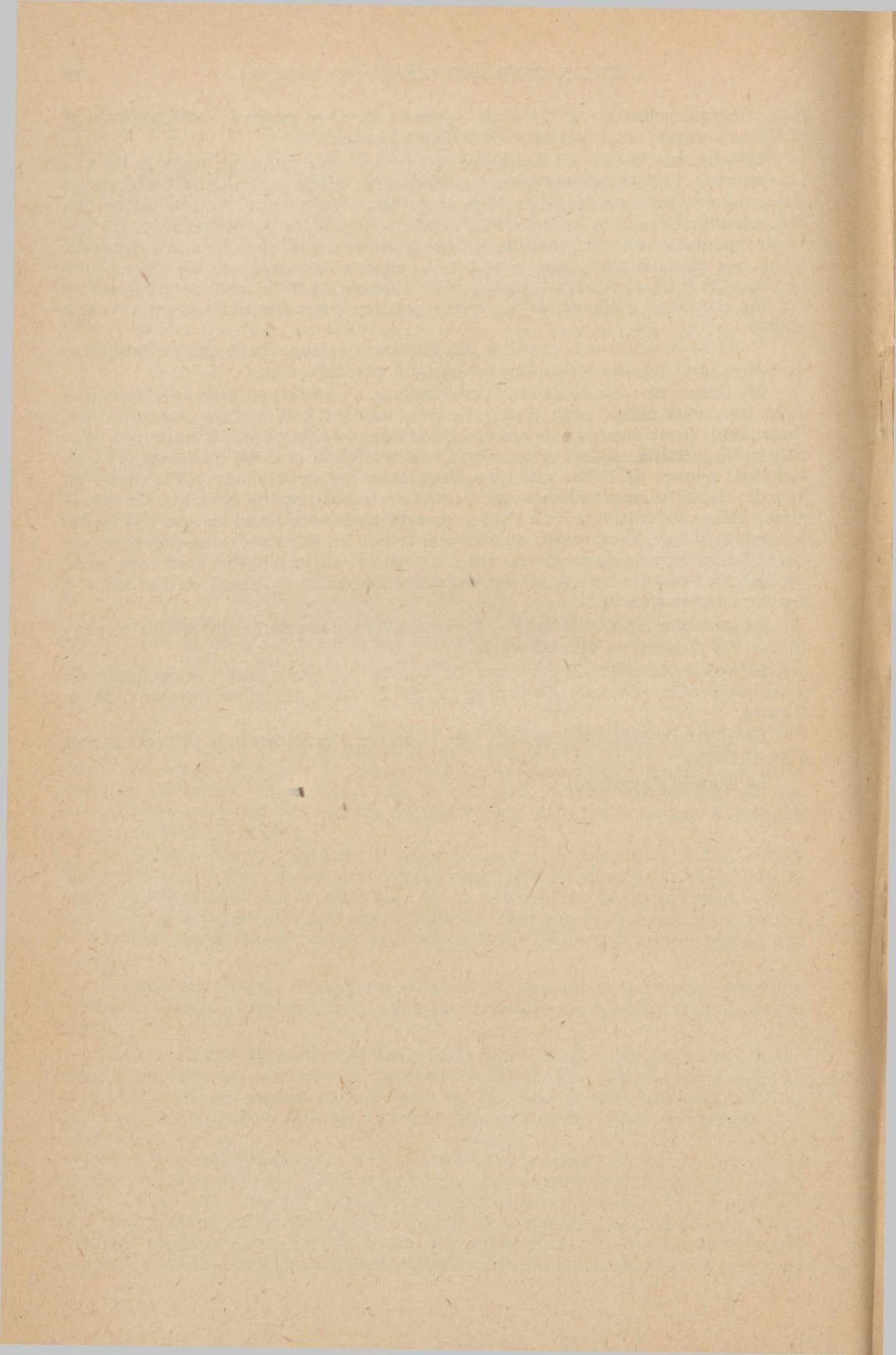
M. PELLETIER: La solution, il me semble, serait à peu près la même que celle que nous avons déjà expliquée relativement à la nature des réformes. Cependant, je ne suis pas en mesure d'indiquer le mécanisme à employer pour activer ce procédé, si c'est ce que vous voulez dire. Il faut nécessairement instituer une agence de l'État qui travaillera avec des groupes de cultivateurs en vue de résoudre les problèmes que posent certaines régions difficiles. Ce mécanisme aidera les cultivateurs à s'aider eux-mêmes. Cette tâche ne sera pas facile, cependant il faut l'accomplir, quelles que soient les difficultés que présente une nouvelle entreprise de ce genre. On dit que les sentiers battus sont faits pour les hommes battus. Ce travail est considérable; voilà pourquoi on l'a confié à des hommes compétents.

Le sénateur WALL: Il ne s'agit pas seulement d'assurer du crédit; le problème est plus grave et plus vaste.

Le VICE-PRÉSIDENT: Si personne n'a d'autre question à poser, je demanderais à un honorable sénateur d'exprimer à M. Pelletier les remerciements de ce Comité.

Le sénateur HIGGINS: Je suis très heureux d'exprimer nos remerciements à M. Pelletier.

Le Comité s'ajourne.



Troisième session de la vingt-quatrième législature

1960

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

—
Fascicule 8
—

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 1960

Président: L'honorable ARTHUR M. PEARSON

Vice-Président: L'honorable HENRI-C. BOIS

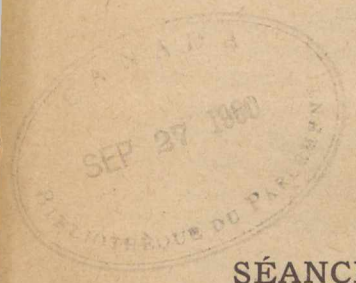
—
RAPPORT DU COMITÉ
—

APPENDICE "C"

Liste des témoins, session de 1960

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1960

23305-6-1



COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Barbour	Higgins	Power
Basha	Horner	Smith
Bois	Inman	(<i>Kamloops</i>)
Boucher	Léger	Stambaugh
Bradette	Leonard	Taylor
Buchanan	MacDonald	(<i>Norfolk</i>)
Cameron	McDonald	Taylor
Crerar	McGrand	(<i>Westmorland</i>)
Emerson	Méhot	Turgeon
Gladstone	Molson	Vaillancourt
Golding	Pearson	Wall
		White—31.

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat

JEUDI 11 février 1960.

“L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur Macdonald, C.P.,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.”

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 13 juillet 1960.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*; Bois, *président suppléant*; Gladstone, Higgins, Inman, MacDonald, McDonald, McGrand, Taylor (Norfolk) et Turgeon.

Le Comité examine un projet de rapport rédigé par le comité directeur.

Après délibération, et sur la motion de l'honorable sénateur MacDonald, ledit rapport est adopté.

A midi, la séance est levée.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

APPENDICE

Rapport du comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres

Le mercredi 13 juillet 1960

Le comité spécial du Sénat chargé d'enquêter sur l'utilisation des terres au Canada présente le deuxième rapport suivant:

MANDAT

La motion suivante a été adoptée par le Sénat le 11 février 1960:

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête et rapport sur l'utilisation des terres au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadiennes et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ledit comité se compose des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Bradette, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Golding, Higgins, Horner, Inman, Léger, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (Kamloops), Stambaugh, Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland), Turgeon, Vaillancourt, Wall et White;

Que le comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que les témoignages recueillis sur le sujet au cours des quatre sessions précédentes soient déferés au comité.

Le sous-comité directeur du programme et de la procédure se composait des membres suivants:

Les honorables sénateurs Pearson, président; Bois, président suppléant; Basha, Cameron, Inman, McDonald, Smith (Kamloops), Taylor (Norfolk), Taylor (Westmorland) et Wall.

Poursuivant l'enquête entreprise à la dernière session, sur les petites fermes non rentables et surtout sur les répercussions sociales en cause, le comité a continué à s'occuper uniquement des voies et moyens grâce auxquels on pourra venir en aide à ce secteur de l'économie canadienne. Le comité n'a pas l'intention de répéter ici les conclusions qu'il a tirées à l'égard du problème des petites fermes, au Canada, mais il vous prie de vous reporter à son rapport du 8 juillet 1959 qui les donne en entier. Les vues du comité sur cet aspect compliqué de l'utilisation des terres sur lequel porte son mandat, sont toutes exprimées dans le présent rapport. Le comité projette de présenter un rapport définitif au cours de la prochaine session, alors que nombre de mémoires sur les aspects plus vastes de l'utilisation des terres et d'autres aspects connexes seront étudiés, en vue de couvrir toute la portée de son mandat.

L'une des recommandations contenues dans le dernier rapport du comité (Fascicule imprimé n° 12, 8 juillet 1959) a donné comme résultat l'envoi d'une délégation aux États-Unis par le ministère canadien de l'Agriculture afin d'y "étudier le Programme de mise en valeur rurale dans ce pays, et d'en faire rapport". La délégation comprenait un groupe d'hommes hautement qualifiés, à savoir MM. J. F. Booth, A. E. Barrett, S. F. Shields et R. A. Stutt.

La délégation a effectué ses études à l'automne de 1959 et a présenté son rapport au cours de la première et de la deuxième séances du comité, pendant la session en cours (Fascicules imprimés n^{os} 1 et 2, 3 et 10 mars 1960). Ce rapport est très complet et très bien rédigé. Des Américains qui s'intéressent à la mise en valeur rurale en ont dit que c'est une des études les plus complètes et les plus objectives que l'on ait faites sur le programme en question. Le comité recommande à tous les sénateurs qui s'intéressent à la terre et aux personnes qui, dans les régions rurales, s'intéressent soit aux exploitations agricoles, soit aux exploitations forestières, de lire le rapport de la délégation très attentivement.

Par la suite, en se fondant sur les renseignements obtenus sur l'administration du Programme américain de mise en valeur rurale, le comité a décidé de mener une enquête assez brève sur des champs d'activités comparables au Canada, que ces activités soient entreprises par les gouvernements fédéral, provincial ou local, par les organismes publics ou par des groupes de particuliers. Ces champs d'activités comprenaient l'industrie et la main-d'œuvre, les forêts, les divertissements, et l'industrie du tourisme, la formation, la direction, les problèmes publics ainsi que l'agriculture. On a fait rapport d'une partie de ce travail à des sessions antérieures. Grâce aux renseignements dont il disposait, le comité a pu avoir un tableau bref mais vaste des programmes et des sources actuels visant à améliorer les conditions dans les régions rurales. Cela est surtout vrai des champs d'activités relevant des divers ministères fédéraux. Le comité a suivi le même procédé qu'au cours de ses séances antérieures et l'on a invité les témoins à décrire les activités de leur ministère ou de leur agence respective.

Outre les renseignements fournis par la délégation du ministère canadien de l'Agriculture, deux spécialistes des programmes de mise en valeur rurale, aux États-Unis, ont comparu devant le comité, le 31 mars 1960. (Voir le fascicule n^o 5 du compte rendu imprimé.) Il s'agit de M. Paul V. Kepner, administrateur adjoint, du *Federal Extension Service*, du ministère américain de l'Agriculture, Washington (D.C.), et M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources de la région septentrionale, de Hayward (Wisconsin). Ils ont corroboré l'analyse faite par la délégation canadienne en y ajoutant certaines explications et des faits tirés de leur expérience personnelle sur le fonctionnement et les réalisations du Programme.

Un dernier et important sujet qui figurait à l'ordre du jour du comité pour cette session n'a pas été terminé. On s'était proposé d'amener à Ottawa des représentants des services d'instruction agricole de chacune des provinces relevant du ministère de l'Agriculture ou des ministères provinciaux de l'Instruction, ou des universités, afin qu'ils puissent décrire ces programmes d'instruction ainsi que les problèmes, les plans en vue de l'amélioration et de l'expansion; et nous exposer leur avis sur l'opportunité d'aborder le problème de la façon dont on l'a fait sous l'empire du programme de mise en valeur rurale aux États-Unis. Mais on n'a pu réaliser ce projet pour l'instant.

Au total, on a tenu neuf réunions et entendu vingt-deux témoins, qui étaient appuyés par onze autres personnes au cours de six des réunions en question. Les témoignages présentés au comité couvrent 236 pages.

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS QUI RÈGNENT DANS LES RÉGIONS À REVENUS MODIQUES AU MOYEN DE LA MISE EN VALEUR RURALE

Le programme constitue une tentative assez récente de mettre en œuvre un programme national de mise en valeur des fermes, de l'industrie et des collectivités dans les régions rurales désavantagées. Grâce à ce programme, l'administration nationale est en mesure d'accroître l'utilité d'un grand nombre de programmes réguliers d'aide technique et financière. On obtient ce résultat

grâce à l'aide de commissions régionales au sein desquelles les gens de la localité se sont groupés sous des dirigeants locaux et prêtent leur temps, leurs ressources et leurs talents. Cette façon d'aborder le problème insiste surtout sur l'initiative personnelle appuyée par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État, ainsi que par les organismes privés. Les problèmes communs sont résolus par des personnes faisant partie de tous les éléments de la société, qui s'unissent pour trouver les faits pour les analyser et pour prendre les mesures qui s'imposent. On établit ainsi des inventaires des ressources de la collectivité, on poursuit des études dont les résultats sont publiés et discutés parmi tous les intéressés, et l'on formule des plans qu'on étudie et qu'on exécute au moyen de programmes appropriés. A toutes ces étapes, les administrations fédérales, locales et les organismes privés jouent un rôle d'appui.

La mise en valeur rurale, telle qu'elle est pratiquée aux États-Unis, s'inspire de deux principes fondamentaux. Quoiqu'on puisse s'attendre à un certain relèvement du revenu agricole, à une certaine amélioration des conditions de l'existence, grâce à des exploitations agricoles, il est à peu près reconnu que les meilleurs moyens de réaliser la mise en valeur d'une région se trouvent dans des domaines autres que l'économie agricole. Cette vérité découle en partie des ressources agricoles limitées dont disposent les comtés qui ont été désignés pour faire l'objet d'une mise en valeur rurale, mais surtout de l'activité économique plus grande et des meilleures occasions d'emploi, ainsi que des recettes provenant de l'exploitation des autres ressources.

Deuxièmement, à cause du rendement accru des produits agricoles par travailleur, qui résulte des progrès technologiques et scientifiques, on n'a plus besoin d'autant de personnes dans la ferme. Cet état de choses exige l'exploitation de toutes les occasions d'emploi rémunéré dans d'autres domaines si l'on veut éviter une pénurie d'emplois grave. Ces deux circonstances s'appliquent également aux conditions qui règnent au Canada. La mesure dans laquelle les familles peuvent suppléer à leurs revenus grâce à des emplois non agricoles dépend pour une large part de la disponibilité de tels emplois.

La responsabilité en matière de mise en valeur rurale dans une région quelconque est aux mains des gens de la localité, quoique le choix des comtés témoins ait été fait par le ministère de l'État. Ce choix a été exercé afin de faire ressortir les efforts que tente le gouvernement fédéral, les gouvernements des États et d'autres en vue d'apporter les améliorations dont le besoin se manifeste dans ces comtés et aussi pour mettre le programme en marche. Tous les moyens de recherche, d'aide technique, de consultation et d'aide financière dont disposent les programmes réguliers ont été offerts à ces régions. A cet égard, l'organisme-clé de coordination est le service de vulgarisation de l'État fédéral. Les agents de ce service sont en mesure d'assurer aux services du comité de l'État tout ce qu'il faut pour étayer la discussion, pour aider à mettre en œuvre les décisions prises par le comité et pour coordonner davantage l'activité des divers organismes et organisations.

Ainsi qu'on l'a déjà signalé, le principal moyen de faciliter la réalisation du programme, c'est de constituer des comités pour le développement des comtés ou régions. Ce sont réellement des groupes de citoyens de l'endroit qui élaborent des plans: cultivateurs, hommes d'affaires, banquiers, fonctionnaires de comté, professionnels, chefs religieux, éducateurs, jeunes gens et ainsi de suite. Ces comités ne diffèrent pas beaucoup des organismes locaux de charité et d'avancement, sauf que leur travail est coordonné avec celui des organismes et des agences du gouvernement fédéral et des États en vue de la mise à exécution des programmes de développement et d'aide. Ils servent à appeler l'attention sur des besoins d'ordre économique et social, à coordonner et à unir les efforts et les objectifs de tous les éléments de la société et à former une équipe avec toutes les sections rurales et urbaines de la population.

Les chambres de commerce locales et autres groupes du même genre aux États-Unis remplissent souvent les tâches de comités de comté et de région, du moins les tâches de sous-comités spécifiques, telles que le développement industriel, le tourisme, les marchés etc. Là où ces comités existent, on s'en sert d'ordinaire dans le cadre général de l'organisation locale pour le développement rural.

On a signalé une situation semblable dans le mémoire présenté par la Chambre canadienne de commerce (fascicule imprimé n° 6) concernant le travail des chambres locales au Canada. On y signalait que 54 p. 100 des chambres locales dans les collectivités de 5,000 habitants ou moins comprenaient habituellement des comités pour le développement industriel de l'endroit; 48 p. 100 avaient des comités de tourisme; et 40 p. 100 comprenaient des comités agricoles. Nombre de chambres de commerce ont contribué à une plus grande collaboration entre les gens de la campagne et ceux des villes. La Chambre canadienne de commerce croit que "l'initiative de la liberté individuelle et l'entreprise individuelle constituent le véritable moyen d'assurer à tous les Canadiens le plus haut niveau de vie possible". Le rapport de la Chambre canadienne de commerce conclut son mémoire par une déclaration visant à favoriser l'idée du développement rural en ces termes bienveillants:

... quand les problèmes de la collectivité rurale seront mieux définis, le mouvement des Chambres de commerce, tant sur le plan national que local surtout, sera disposé à faire sa part en vue de trouver des solutions à ces problèmes. Nous croyons fermement qu'on devrait toujours fournir à l'individu l'occasion de s'aider lui-même et que, en s'unissant aux autres personnes de sa localité, il peut fournir un apport considérable et, à mesure qu'il atteint un plus haut degré de maturité, avoir plus confiance en lui et avoir plus d'initiative.

Un programme de mise en valeur des ressources, conformément au programme de développement rural, serait difficile, sinon impossible, à réaliser aux États-Unis sans les puissants moyens d'atteindre les gens par l'intermédiaire du service coopératif de vulgarisation des États et du gouvernement fédéral. Ce service constitue la troisième étape d'une entente bien conçue et mise au point entre les États et le fédéral en vue de fournir aux Américains des renseignements utiles sur des questions relatives à l'agriculture. Il complète le programme d'éducation mis au point par les stations agronomiques des États en vue de fournir aux gens des régions rurales un haut degré d'intégration et d'aide. Elles sont financées sur une base conjointe, mais le gouvernement fédéral fournit une très large part. Dans le cas du service de vulgarisation, les comités locaux contribuent leur part des frais, de même que les gouvernements fédéral et des États. A l'heure actuelle, à travers tout le pays, le gouvernement fédéral acquitte environ 38 p. 100 des frais du service de vulgarisation et le reste des frais est réparti entre l'État et le comté sur une base de trois à deux.

En vertu de cette entente, les gens sont tenus au courant des dernières découvertes et des meilleurs services des gouvernements des États et du fédéral. Le compte rendu que renferme le rapport que la délégation a présenté au comité (fascicule imprimé n° 1) donne une idée du travail des agents du service de vulgarisation des comtés relativement à des questions d'organisation, visant à encourager les gens à prendre part au comité local, à fournir des renseignements sur les recherches, à fournir leur appui dans le domaine du secrétariat et d'autres questions d'ordre administratif. Depuis que le programme de développement rural a été lancé, le gouvernement fédéral a affecté des fonds supplémentaires à ce programme, de sorte que les agents préposés à la mise en valeur rurale peuvent s'occuper à faciliter les nombreuses tâches que doivent exécuter les bureaux du service de vulgarisation de comté. Tandis que le rôle principal d'un agent de vulgarisation consiste à former des chefs, à donner des

conseils techniques et des directives, l'agent préposé à la mise en valeur rurale se trouve dans une situation quelque peu différente en ce sens qu'il représente tous les organismes fédéraux qui doivent contribuer au programme.

Aux États-Unis, l'expérience a démontré que les sous-comités des comités principaux de mise en valeur de comtés ou de régions sont le plus efficaces lorsqu'ils sont constitués en vue de l'étude de questions particulières. Ils suscitent plus d'intérêt et font appel à plus de personnes qui portent un intérêt direct aux travaux à l'étude. Il en résulte un intérêt personnel et un désir réel d'atteindre l'objectif. Le genre de sous-comités varie selon les problèmes de la région à l'étude, le désir et le souci de la population de contribuer à l'amélioration des conditions. Le plus souvent, les sous-comités s'occupent de questions particulières qui visent l'agriculture, l'expansion industrielle, le tourisme, l'enseignement, la santé et le bien-être et les installations d'utilité publique, ainsi que nombre d'autres secteurs. Le rapport déposé par le sous-comité qui s'occupe du programme de la mise en valeur des campagnes aux États-Unis révèle que toutes les couches sociales des comtés qui ne jouissent pas de ressources matérielles suffisantes ou qui sont en butte au dépérissement de ces ressources sont parvenues à se trouver une cause commune et un motif commun d'amélioration, tandis que les hommes d'affaires, les banquiers et les membres des professions libérales ont allié leurs forces à celles des agriculteurs pour se lancer dans une campagne concertée. M. Paul V. Kepner, sous-administrateur du service fédéral de vulgarisation du département américain de l'Agriculture a résumé par ces mots cette importante réalisation:

La réalisation qui est peut-être la plus fondamentale, même si elle est moins tangible que d'autres de portée plus précise, est celle qui a consisté à convaincre les populations locales que si elles font un effort collectif pour cerner leurs difficultés régionales et aviser au moyen de les aplanir, elles pourront contribuer énormément à l'amélioration de leur bien-être. Cette réalisation s'est accompagnée de la détermination à réaliser tout ce que peut dicter l'atteinte des objectifs que la population s'était elle-même fixés.

Le rapport énumère des entreprises ayant pour objet d'encourager l'expansion des petits commerces; l'expansion de l'exploitation forestière; l'établissement de nouvelles attractions touristiques, de parcs et de moyens de récréations; l'aménagement de routes, de voies d'accès et de navigation fluviale; la réalisation de travaux destinés à améliorer l'agriculture. Toutes ces réalisations et tant et plus d'autres ont procuré du travail dans la région, suscité des revenus grâce à la vente de produits et à l'utilisation des installations par des personnes vivant en dehors des agglomérations, et il en est résulté un meilleur niveau de vie pour la population locale.

Voici les résultats tangibles indiqués par M. Kepner:

a) L'établissement de nouvelles petites industries ou l'expansion de celles qui existaient déjà, avec nouvelles occasions d'emploi et un surcroît de revenu qui favorisent non seulement les employés eux-mêmes, mais les industries et les autres services de la région.

b) Des cours de formation industrielle inaugurés dans des écoles secondaires rurales, afin de mieux préparer les jeunes de la région à se placer en dehors de l'agriculture. Il ne s'agit pas de cours qui tiennent lieu de la formation agricole, mais qui viennent la compléter. Des cours postsecondaires sont mis à la disposition des adultes, afin de les préparer à obtenir des emplois industriels, soit dans leur propre localité soit ailleurs, et à temps complet ou à temps partiel. Des programmes bien précis ont été élaborés en vue d'encourager les jeunes à parfaire leurs études et ils ont procuré d'excellents résultats.

c) Les installations et les services destinés aux loisirs et au tourisme ont été améliorés dans plusieurs régions, non seulement à l'avantage des résidents, mais afin d'attirer une plus grande partie du commerce touristique vers plusieurs de ces régions qui sont bien munies en attractions naturelles.

d) L'établissement de moyens de vente et d'entretien dans le domaine de l'agriculture pour répondre aux besoins et ainsi permettre une manutention plus efficace et plus économique des denrées agricoles produites dans la région. Il a ainsi été possible d'introduire des cultures spéciales dans certaines régions et d'étendre la production commerciale de certaines cultures de base dans d'autres.

e) On a hautement développé le reboisement et l'exploitation améliorée des forêts dans les régions boisées naturelles, augmentant ainsi les revenus provenant de cette importante récolte.

f) Le Service de vulgarisation et d'autres agences ont intensifié leurs efforts en vue d'aider aux exploitants de petites fermes, si bien qu'ils peuvent faire un meilleur usage des ressources agricoles qui sont à leur disposition ou qu'ils peuvent acquérir. De même, les personnes qui demeurent dans ces régions profitent de plus en plus de cette aide.

g) On a modifié les programmes agricoles des diverses agences du ministère afin de mieux répondre aux besoins futurs de ces régions et de ces petits agriculteurs, en particulier.

h) Le ministère du Travail,—et ceci constitue une amélioration remarquable,—cherche à mieux adapter ses services de placement ouvrier et d'orientation professionnelle afin d'être plus utile aux gens de ces régions qui n'ont pas assez de travail, et partant à la nation.

i) L'Administration des petits commerces accomplit un travail efficace en mettant à la disposition des petites industries dans les régions rurales, des services financiers, ainsi que des services de conseillers et de formation, aidant ainsi à fournir des occasions d'emploi plus nombreuses et augmentant les revenus. L'aide et les conseils d'ordre technique que l'on a donnés aux petits commerçants et aux groupes s'intéressant au développement, dans ces régions rurales, sont probablement tout aussi importants.

j) Il est bien évident que l'on a tendance à recourir davantage aux commodités et aux services publics existants, tels que les installations et les services de santé publique ainsi que le Programme de sécurité sociale, dont un très faible pourcentage des personnes demeurant dans ces régions seulement se servaient avant la mise en vigueur du Programme de mise en valeur rurale.

L'expérience des États-Unis indique clairement que les services et l'aide fournis conformément aux programmes ordinaires du gouvernement s'appliquent avec plus d'efficacité dans les comtés et les régions où existent des comités de mise en valeur rurale. Ceux-ci s'intéressent notamment à la conservation des ressources, aux coopératives, aux moyens d'obtenir du crédit; aux moyens de favoriser l'embauche et de stimuler l'instruction; à l'aide financière et aux services sociaux à l'égard des gens qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins; aux questions forestières et agricoles; à la santé et à l'hygiène; au bien-être social; aux programmes intéressant les Indiens; à l'expansion des industries; aux recherches sur une meilleure façon d'écouler les produits; aux questions de formation professionnelle et à la question de favoriser la conservation des ressources hydrauliques.

Les aspects du Programme de mise en valeur rurale s'appliquent (1) à la population locale d'une région qui en a besoin, (2) aux intérêts locaux par rapport au souci d'une conception plus étendue de l'intérêt de toute la communauté, y compris tous les aspects économiques aussi bien qu'agricoles, et (3) à la collaboration que peut fournir toute agence ou particulier dans la réalisation de l'objectif.

Le rouage administratif, au niveau national, est plutôt vaste et la principale raison en réside dans le fait qu'on tient à éviter une ligne de conduite en vertu de laquelle les directives viennent d'en haut et à s'assurer que tous les ministères offrent les avantages techniques et financiers que comportent les programmes. Il assure également une atmosphère de collaboration à l'échelon

local, entre les diverses autorités fédérales et les États. Voilà un concept extrêmement intéressant de développement rural où la responsabilité des diverses fonctions du gouvernement est répartie entre les organismes fédéraux, provinciaux et locaux. Faute de ce concept, on aurait tendance à travailler séparément et chacun dans son coin.

On peut donc dire, en résumé, que trois principaux modes d'améliorations des conditions dans les régions à faible revenu ont été employés. Premièrement, on a cherché à améliorer les conditions économiques et sociales en insistant sur la mise en valeur de l'ensemble de la région. La gamme d'activité excède de beaucoup l'élaboration traditionnelle de programmes, de lignes de conduite et de services de vulgarisation destinés à l'agriculture. Dans les régions à revenu modique, l'effort porte aujourd'hui surtout sur les domaines non agricoles, tels que les forêts, l'industrie et la main-d'œuvre, le tourisme et les loisirs, l'enseignement, les problèmes d'intérêt public et les questions de direction. Deuxièmement, les services des départements et des organismes officiels ont été coordonnés, réorganisés et orientés vers la mise en valeur rurale, en reliant directement les comités des États et les comités locaux de manière à toucher les points névralgiques.

Du point de vue administratif, c'est là un des plus grands bénéficiaires du Programme de la mise en valeur rurale. Grâce à cette initiative comportant des prises de contact avec les membres de toute la collectivité, le service de vulgarisation aide maintenant aussi à résoudre les problèmes plus vastes que présente la collectivité dans des domaines non agricoles et qui découlent de sa mise en valeur. En plaçant d'autres agents chargés de la mise en valeur rurale dans les comités témoins, on a permis l'expansion de ces services en motivant les efforts des gens de la localité au moyen de la formation des divers sous-comités. En troisième lieu, un des principes fondamentaux du Programme de la mise en valeur rurale, est de croire que les gens sur place peuvent faire quelque chose pour s'aider eux-mêmes, si on leur fournit les motifs, des chefs et une aide financière. C'est ce qui se fait sous la direction du service fédéral de vulgarisation et avec l'aide de plusieurs chefs de la collectivité imbus d'esprit civique. Un des principaux avantages qu'il y a à grouper les gens sur place dans un effort d'équipe, c'est qu'on établit la synchronisation entre les besoins de la collectivité et les aptitudes des gens et les autres ressources.

L'étude du Programme de mise en valeur rurale aux États-Unis révèle qu'on a mis en œuvre une foule de projets divers dans les régions à faible revenu afin d'utiliser les ressources agricoles le mieux possible, de relever les niveaux du revenu de ceux qui désirent rester dans leur ferme, d'élargir le champ de l'économie en créant de nouveaux emplois et de nouvelles occasions de gagner, et afin d'aider et de préparer une forte partie des gens installés dans des fermes dont la production est insuffisante, à s'adapter à des occupations non agricoles. Depuis le peu de temps que le Programme est appliqué, il semble qu'on ait réussi à améliorer le bien-être de la population.

L'honorable Alvin E. Hamilton, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, a tracé dans les grandes lignes à l'intention du comité, des plans pour l'élaboration d'un programme portant la présentation de mémoires et de sujets de discussion lors d'une Conférence sur les ressources de demain où il serait question de l'utilisation et de la conservation des terres et des eaux (Fascicule imprimé n° 4). Le but de cette conférence est d'établir les principes et les rouages disponibles qui permettront d'élaborer les lignes de conduite appropriées qui serviront à diriger et à appliquer un programme d'expansion de toutes les ressources renouvelables. Le ministre a signalé qu'il y avait un rapport réel entre le travail du comité et les objectifs de la Conférence sur les ressources de demain. Ce rapport découle en partie du fait que l'agriculture et l'utilisation des terres feront l'objet d'une étude approfondie à la Conférence et, du fait que les rapports des enquêtes menées par le comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada auront une influence marquée.

Les circonstances particulières entourant les problèmes des petites fermes dans une grande partie du Québec, surtout dans les Cantons de l'Est et la Péninsule gaspésienne, ont été décrites au comité durant la présente session par M. J.-R. Pelletier, surintendant de la Ferme expérimentale à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. L'importance de l'exploitation des forêts en regard de l'agriculture, si on se place du point de vue de l'utilisation des terres, a été soulignée de même que l'absence de l'expansion industrielle dans cette partie de la province. On a appuyé sur le besoin du reboisement et de meilleures méthodes à suivre dans la gestion des forêts et dans la pratique des coupes; les mises en culture et les pratiques agricoles, y compris la rotation; et la mise en valeur conjuguée de la forêt et des champs dans les fermes particulières, car la source de revenu provenant de l'une ou l'autre exploitation ne suffit d'ordinaire pas aux besoins de la famille.

Relativement à l'établissement possible d'un programme de mise en valeur rurale au Canada, les observations des fonctionnaires de deux ministères fédéraux qui ont comparu devant le comité sont pertinentes et rassurantes. Une partie du mémoire présenté par le ministère canadien du Travail (Fascicule imprimé n° 6) traitait des difficultés éprouvées par les habitants de régions à faible revenu. Le mémoire décrivait aussi brièvement une ligne de conduite qui ressemble à celle qui est suivie dans l'application du Programme de mise en valeur rurale aux États-Unis. A ce sujet M. Haythorne a dit:

En étudiant l'utilisation des ressources dans une région, il est essentiel d'examiner objectivement et complètement les valeurs utilisables dans la région. Il faut également obtenir des gens directement intéressés qu'ils collaborent activement. Il y a d'importantes conditions préalables à remplir avant de savoir si les gens devraient aller ailleurs ou non. Il s'agit essentiellement d'examiner les ressources de base tant matérielles qu'humaines et les conditions prédominantes dans ces régions rurales où les salaires sont généralement bas à travers tout le pays. Ensuite, il faut élaborer des plans coordonnés là où il est sage de le faire, afin d'améliorer ces régions au moyen de la réorganisation des fermes, de l'établissement de nouvelles industries, de cours de formation et d'autres programmes. Si l'on aborde les problèmes de cette façon, on peut affirmer avec une certaine confiance, qu'il est possible de mettre en œuvre un programme réel de remise en valeur dans ces régions, ou qu'il serait souhaitable dans l'intérêt de toutes les personnes en cause de permettre à moins de gens de s'occuper d'agriculture et que des mesures devraient être prises,—selon un programme pratique et avec la collaboration active de tous les gens en cause,—afin que les ressources en hommes soient envoyées ailleurs.

Dans le mémoire du ministère canadien du Commerce, on signalait que "le principal point de l'étude (du comité du Sénat) a pour objet le domaine agricole et les occasions fournies aux jeunes gens de s'y engager; à cet égard, nous devons faire face aux tendances économiques en agriculture, tendances qui s'orientent plutôt vers l'expansion urbaine que vers l'expansion rurale". On a pris note des études du Bureau fédéral de la statistique, de la division de l'économie et de celle des petites entreprises et de l'expansion industrielle, au ministère du Commerce, visant un programme canadien de mise en valeur rurale. Il y était question des initiatives à prendre dans la coordination d'un programme de mise en valeur rurale, qui devrait probablement s'orienter vers le domaine de l'agriculture; le rôle du ministère du Commerce, dans tout programme, consisterait à favoriser plus efficacement l'industrie et le commerce à travers tout le Canada.

VŒUX

Étant donné qu'il faut faire disparaître les régions canadiennes qui donnent lieu à des problèmes et où les entreprises agricoles sont peu importantes, la productivité très faible et les revenus insuffisants pour répondre aux exigences familiales:

Le comité recommande:

1. a) Que d'autres recherches soient entreprises pour définir plus clairement la nature du problème qui se pose dans les régions à faibles revenus et préciser où elles se trouvent.

b) Qu'un programme fédéral-provincial de mise en valeur rurale soit institué à l'égard des régions où les besoins sont les plus grands.

2. Qu'en mettant en œuvre un tel programme, les gouvernements provinciaux y participent sur une base de collaboration, celle-ci devant s'inspirer du principe selon lequel tant les autorités locales que provinciales doivent assumer la principale responsabilité de déterminer les problèmes et les besoins des régions locales, ainsi que la conception, la planification et la mise en œuvre de programmes d'initiatives appropriées.

3. Que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à favoriser la réalisation de tel programme, grâce à des secours financiers et techniques, l'aide financière devant être fournie sur la base du partage des frais.

4. Que les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent un service plus important d'administration des fermes et des moyens propres à favoriser l'instruction, en insistant surtout sur le choix de ceux qui sont les plus aptes à propager rapidement les résultats des recherches chez les fermiers les mieux en mesure d'en profiter.

5. Qu'on devrait trouver une forme de coordination dans les initiatives des ministères suivants: Agriculture; Nord canadien et Ressources nationales; Santé et Bien-être social; Travail; Commerce; Pêcheries; Forêts; Citoyenneté et Immigration, conformément à un programme de mise en valeur rurale.

6. Que le comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres se réusisse de nouveau à la prochaine session du Parlement afin d'étudier la Conservation des ressources hydrauliques, le drainage, les questions forestières, les empiétements des villes et des régions industrielles sur les terres agricoles; il pourrait aussi inviter les services de vulgarisation agricole des provinces à exposer leurs propres programmes et plans destinés à améliorer et à favoriser l'agriculture; en vue également de connaître leurs opinions sur l'opportunité d'amorcer une étude semblable à celle qui a été entreprise conformément au programme américain de mise en valeur rurale. Le tout respectueusement soumis.

Le président,

ARTHUR M. PEARSON.

APPENDICE

Liste des témoins qui ont comparu devant le comité spécial du Sénat chargé d'enquêter sur l'utilisation des terres au Canada.

TROISIÈME SESSION, 24^e LÉGISLATURE, 1960

Fascicule n° 1

Ministère de l'Agriculture du Canada

M. S. C. Barry, sous-ministre

M. J. F. Booth, directeur, Division de l'économique

M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Division des recherches

M. R. A. Stutt, chef, Section de l'économie agricole, Division de l'économique

Fascicule n° 2

Ministère de l'Agriculture du Canada

M. J. F. Booth, directeur, Division de l'économique

M. A. E. Barrett, adjoint au directeur général, Division des recherches

M. R. A. Stutt, chef, Section de l'économie agricole, Division de l'économique

M. S. F. Shields, directeur régional, Administration du rétablissement agricole des Prairies

Fascicule n° 3

Collège universitaire de Waterloo, Waterloo (Ont.)

Professeur Ralph R. Krueger, PhD., président, faculté de géographie

Fascicule n° 4

Ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales

L'honorable Alvin E. Hamilton, C.P., ministre

M. E.-A. Côté, sous-ministre adjoint

Fascicule n° 5

Service coopératif de vulgarisation des États-Unis

M. Paul V. Kepner, administrateur adjoint, Service fédéral de vulgarisation du département américain de l'Agriculture, Washington (D.C.)

M. Sherman Weiss, spécialiste de la mise en valeur des ressources des régions septentrionales, Hayward (Wisc.)

Fascicule n° 6

La Chambre canadienne de commerce

Le général R. Holley Keefer, président du Conseil exécutif

M. W. J. McNally, gérant, service des programmes administratifs

M. J. S. Whyte, président, comité de l'agriculture

M. R. F. Richardson, gérant, service de l'organisation

Ministère fédéral du Travail

M. George V. Haythorne, sous-ministre adjoint

M. Ross Ford, Directeur, service de la formation du personnel

M. William Thomson, directeur des services d'embauchage, Commission d'assurance-chômage

Ministère fédéral du Commerce

M. James A. Roberts, sous-ministre

M. C. Parker, directeur, division de l'agriculture, Bureau fédéral de la Statistique

M. Morgan Mahoney, directeur adjoint, division des petites entreprises

M. Basil Hayden, directeur, division de l'expansion industrielle

M. A. D. Holmes, directeur, Division des prix

M. V. J. Macklin, directeur, Division de l'économique

Fascicule n° 7

Ferme expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pacotière (P.C.)

M. J.-R. Pelletier, D.Sc.

